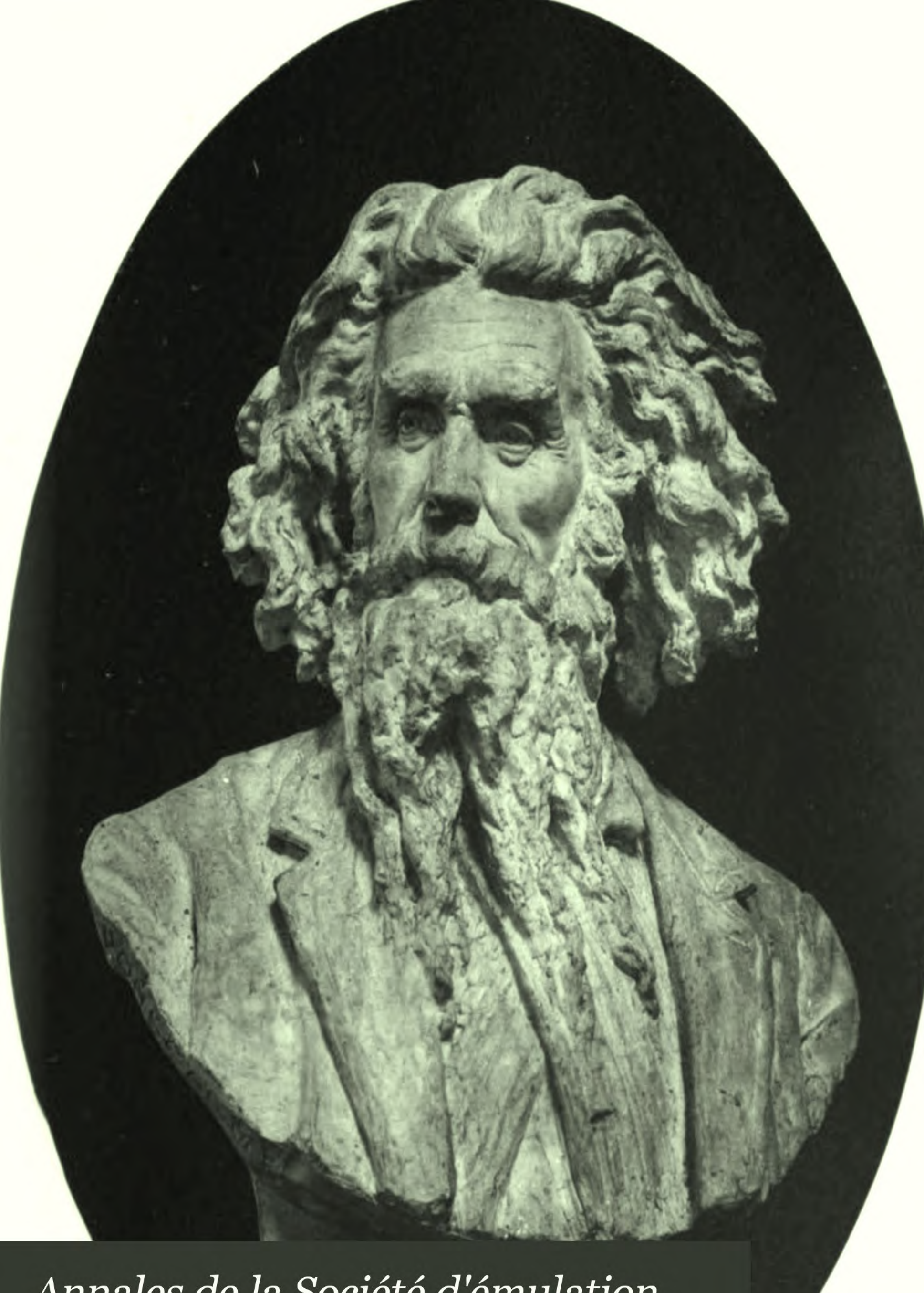
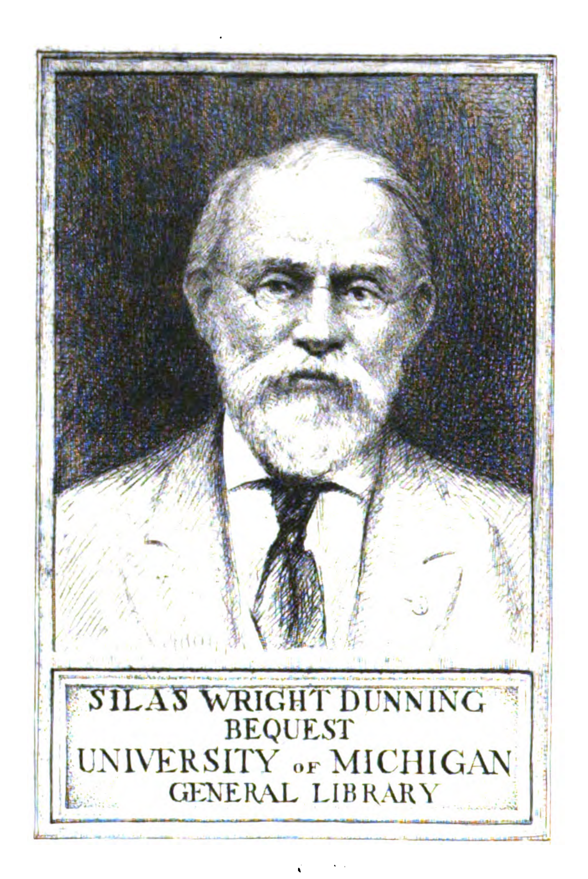
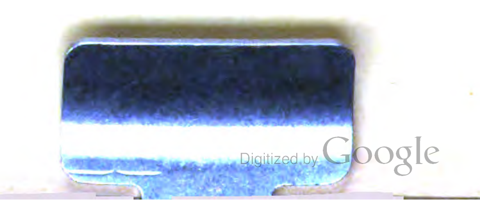









UNIV.
OF
MICH.



JEAN-BAPTISTE HUOT

26 Juillet 1822 - 29 Janvier 1903

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

La Société d'Emulation du département des Vosges, fondée à Epinal, le 8 janvier 1825 a été reconnue comme établissement d'utilité publique par Ordonnance royale du 28 octobre 1829.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

LXXXe ANNÉE

1904

EPINAL

CH. HUGUENIN,
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
Rue d'Ambrail, 8

SECRÉTARIAT
DE LA SOCIÉTÉ
21, Place de l'Atre.

PARIS

LIBRAIRIE HISTORIQUE DES PROVINCES, EMILE LECHEVALIER,
39, Quai des Grands-Augustins.

1904

Extraits des procès-verbaux des Séances.

SÉANCE PUBLIQUE ET SOLENNELLE

DU DIMANCHE 20 DÉCEMBRE 1903

TENUE A L'HOTEL-DE-VILLE

La Séance est présidée par M. ANTOINE, conseiller de préfecture, délégué par M. TALLON, Préfet des Vosges, président d'honneur et membre titulaire de la Société, assisté de M. CHEVREUX, Président, et de M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.

Au bureau avaient également pris place M. STEIN, maire d'Epinal ; M. MIEG, adjoint, et M. LEBRUNT, ancien président et ancien secrétaire perpétuel.

Présents : MM. ADAM, AMANN, AYET, BARTHÉLÉMY, BIDU, CHEVREUX, CLÉMENT, DERAZEY, FLEURIEL, DE GAIL, GARNIER, GAZIN, HAILLANT, HAUSSER, HERMANN, LEBRUNT, LOUIS, LOVENDOWSKI, MERLIN, MIEG, MILLOT, MULLER, STEIN, THOMAS et VIRTEL.

Excusés : MM. DUROSELLE, GAUTIER, LE MOYNE, RICHARD.

Nombre de fonctionnaires, des dames, les lauréats et un public nombreux assistaient à cette solennité que l'excellente musique du 149e a rehaussée de ses plus jolis morceaux très goûtés et très applaudis.

M. Antoine prend la parole en ces termes :

« MESDAMES, MESSIEURS,

« Permettez-moi d'ouvrir la séance en me donnant à moi-même la parole. Ce ne sera pas, d'ailleurs, pour la garder longtemps. Appelé à présider, au lieu et place de M. le Préfet,

cette assemblée solennelle, je craindrais — dans un milieu de savants, de lettrés et d'artistes où je pénètre pour la première fois — de paraître trop indigne de l'honneur qui m'échet.

« Je vous présenterai d'abord les très vifs regrets de M. le Préfet, qui se trouve, une fois encore empêché de présider en personne votre réunion et qui, en me déléguant pour le remplacer, m'a chargé d'offrir aux lauréats de vos concours ses sincères félicitations et à votre Société (puisque voici l'heure des souhaits annuels) tous ses vœux de prospérité et d'éclat.

« Ni la prospérité ni l'éclat, du reste, ne manquent, depuis longtemps, à la Société d'Emulation. Et certes elle les mérite au plus haut point, non seulement par la distinction des membres qui la composent et par l'importance des travaux auxquels ceux-ci se livrent, mais encore et surtout par les services qu'elle rend à la science, à la littérature, à l'art, à l'agriculture et à l'industrie, ainsi que par la contribution qu'elle apporte au développement intellectuel et moral de notre chère petite patrie lorraine.

« Ces heureux résultats, elle les doit principalement à l'excellent esprit qui l'anime. Par cet esprit, elle est tout ensemble une œuvre de solidarité et une œuvre démocratique, c'est-à-dire qu'elle réunit les deux caractères sans lesquels il n'y a pas, à notre époque, d'association ni d'entreprise qui soit vraiment durable, active et féconde.

« Son caractère de solidarité se manifeste déjà par son titre même. *L'émulation* n'est, en effet, ni la rivalité jalouse, ni l'envie haineuse; c'est un mouvement généreux de l'âme qui suppose, en quelque mesure, la camaraderie, la communauté d'aspirations et d'efforts, la collaboration consciente à une œuvre commune : toutes choses qui ne sauraient, semble-t-il, exister sans un sentiment profond de solidarité et sans la volonté réfléchie et constante de rester unis pour poursuivre ensemble la fin rêvée.

« Votre œuvre, est, en outre, Messieurs, très nettement démocratique; car, si vous constituez une élite, ce n'est pas

vous exclusivement que, dans vos travaux, vous avez en vue. Vous ne vous retranchez pas dans la tour d'ivoire où se retirait le philosophe antique pour jouir, au spectacle des agitations et des misères humaines, de la béatitude que procure, paraît-il, au sage la précieuse *ataraxie* : *suave mari magno turbantibus æquora ventis*..... vous ne détestez ni ne songez à fuir le *profanum vulgus* dont parle le poète latin ; vous n'évitez pas, non plus, à dessein, comme Ronsard..., les grands chemins frayés du populaire. Vous n'avez, en effet, pour le peuple, ni haine, ni mépris, ni même indifférence. Bien au contraire, vous aimez cette *foule* dont l'hôte trop délicat de Tibur redoutait l'abord ; vous estimez, comme il le mérite, ce *populaire* que dédaignait l'orgueilleux courtisan des Valois ; vous voulez son développement, au double point de vue moral et intellectuel, et vous y travaillez, soit en encourageant ses efforts, soit en récompensant ses progrès.

« Par là, vous servez utilement et puissamment la cause de la démocratie, à laquelle sont désormais liées, d'une manière indissoluble, les destinées de la République et de la France. Recevez-en ici, Messieurs, toutes nos félicitations et tous nos remercîments. »

Puis M. Chevreux prononce l'allocution suivante :

« MESDAMES, MESSIEURS,

« L'an dernier, j'avais le profond regret d'ouvrir la séance annuelle de notre Société par des paroles de deuil : au moment précis où nous étions réunis, on rendait les derniers devoirs à l'un de nos plus assidus collègues, M. Simon, qui était l'orateur désigné pour prendre la parole dans cette séance même.

« Cette année, il n'en est pas ainsi, heureusement. J'ai, au contraire, une agréable et double mission à remplir.

« D'abord une constatation. Dans le courant de l'année qui va commencer, les deux commissions d'Agriculture et des Antiquités, dont la fusion constitua jadis la Société d'Emula-

tion, atteindront la 75e année de leur existence *légale*, et pourront célébrer leurs noces de diamant. Ce fut en effet une ordonnance royale du 29 octobre 1829 qui reconnut comme *Société d'utilité publique* la Société d'Emulation fondée en 1825. Pendant cette longue période, par ses primes et ses encouragements aux travailleurs agricoles, par les 79 volumes d'Annales qu'elle a publiés, par les recherches historiques qu'elle a dirigées, par les fouilles qu'elle a entreprises, par les Expositions artistiques qu'elle a organisées, la Société d'Emulation a rendu à l'agriculture, aux sciences, à l'histoire du pays vosgien et à l'art, les plus signalés services. C'est avec une légitime fierté qu'elle peut regarder le chemin parcouru et voir le travail accompli.

« S'il est juste de rendre à la Société, elle-même, l'hommage qu'elle mérite, il est non moins équitable d'honorer et de remercier ceux qui furent les ouvriers assidus de ce long labeur, et les artisans éclairés de l'œuvre commune.

« Or, si la Société entre dans sa 75e année d'existence légale, l'un de ses membres, l'un de nos collègues, va accomplir, lui, sa 50e année de présence effective à nos séances et de collaboration active et dévouée.

« Ce collègue, que nous comptons posséder longtemps encore, est entré dans la Société en 1854. Dès 1859, quatre ans après, il était nommé secrétaire perpétuel ; et il remplit (ceux qui l'ont connu à cette époque savent avec quel zèle et quel dévouement) ces absorbantes et délicates fonctions pendant 14 ans, de 1859 à 1874. Alors, en 1875, il devint président de la Société, réélu en 1880, réélu encore en 1886 ; et quand nos règlements l'obligeaient à quitter le fauteuil présidentiel, l'unanimité de ses collègues l'appelait à la vice-présidence.

« Pendant ces 50 années depuis 1855 jusqu'à la présente année, chaque volume de nos Annales porte la trace des travaux de ce collègue : rapports et comptes-rendus, présentés avec une conscience parfaite, biographies et notices sur des

Vosgiens disparus, discours d'ouverture à la séance de 1875, règlements de la Société et de la Bibliothèque, et bien d'autres œuvres encore, trop nombreuses pour que je puisse les énumérer.

« Ce collègue, Messieurs, vous l'avez tous nommé, c'est M. Charles Lebrunt, ancien professeur au collège, ancien adjoint au maire d'Epinal. »

M. Chevreux, s'adressant à M. Lebrunt, qui assiste à la séance, ajoute :

« Je suis particulièrement heureux, mon cher collègue, de présider la Société en cette circonstance, et je me félicite de l'agréable mission qui m'incombe, d'être l'interprète de tous les membres de la Société, en vous priant d'accepter, comme souvenir, cette modeste plaquette du bon graveur Dupré, et en vous donnant l'assurance cordiale de notre inaltérable attachement. »

Ces paroles sont accueillies par de très vifs applaudissements.

M. Lebrunt, très ému, remercie chaudement la Société de la distinction tout à fait inattendue qui lui est accordée, et du témoignage de sympathie de ses collègues ; il rappelle qu'il y a soixante et un ans il assistait pour la première fois à la séance publique annuelle de la Société qui l'a admis comme membre il y a cinquante ans ; il rappelle la bienveillance qui lui a toujours été témoignée depuis, comme membre libre, puis membre titulaire, secrétaire adjoint, secrétaire perpétuel et enfin président à diverses reprises. Il compte aussi longtemps qu'il le pourra prendre part à ses travaux.

La parole est ensuite donnée à M. Millot, membre libre, qui prononce un discours sur l'art lorrain (1), puis à M. Adam qui rend compte du concours agricole, à M. Chevreux qui retrace les mérites des lauréats du concours d'histoire (1), à M. Haillant qui lit au nom de M. Le Moyne, empêché, le rapport sur

(1) Voir plus loin ces rapports.

le concours scientifique et industriel (1) et enfin à M. Amann qui rappelle les efforts et le succès des lauréats du concours artistique (1).

M. Haillant, secrétaire perpétuel, proclame ensuite les noms des lauréats qui sont invités à venir recevoir leurs récompenses au milieu des applaudissements des assistants.

Les travaux, envoyés au concours des Beaux-Arts, ont été exposés par les soins de M. Amann dans le grand salon ; ils ont été visités par les assistants avec un vif intérêt avant et après la séance publique.

Avant de terminer la cérémonie M. Antoine remercie la musique du 149e et son digne chef, M. Boin, de leur gracieux concours, puis il lève la séance.

---

(1) Voir plus loin ces rapports.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE SOLENNELLE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

LE 20 DÉCEMBRE 1903

par M. René MILLOT, Membre libre

L'Art Lorrain

MESSIEURS,

Depuis quelques années, des artistes décorateurs de grand talent, peintres, sculpteurs, verriers, orfèvres, rompant avec toutes les traditions, eurent l'audace de mépriser les règles qui avaient guidé les anciens maîtres, et qui pour cela paraissaient immuables. Ils s'abandonnèrent aux caprices de leur imagination ou cherchèrent leurs inspirations dans les tableaux de la nature. Ils produisirent ainsi des œuvres originales, personnelles, d'allure indépendante et souvent bizarre, qui déconcertèrent le public et jetèrent le désarroi dans le monde des critiques. Ne trouvant pas de terme pour qualifier cette nouvelle manière, on lui donna le nom *d'art nouveau*. Les uns l'acceptèrent sans réserve et en devinrent aussitôt les défen-

seurs passionnés, les autres la combattirent avec plus de dédain que d'acharnement, la considérant comme une sorte de maladie, venue de l'étranger, dont le bon sens français aurait vite raison.

L'avenir dira si les premiers ont tort, mais les seconds doivent confesser que la maladie est tenace et que l'art nouveau, puisqu'il faut l'appeler ainsi, pénètre chaque jour davantage dans nos habitudes. Après le vase qui fut sa première victoire, il a conquis le bijou, l'ameublement; il est bien près de conquérir le costume et l'architecture. C'est donc une imposante manifestation artistique, que les esprits cultivés ne doivent pas admirer aveuglément, mais devant laquelle ils auraient tort de rester indifférents.

Votre Société ne peut manquer de lui porter intérêt, d'autant plus que l'*Art nouveau*, s'il est français, est avant tout lorrain. Je crois donc faire œuvre utile en essayant aujourd'hui d'en donner le caractère général, et en cherchant à définir les causes auxquelles il doit sa naissance.

Pour y parvenir, il est nécessaire de jeter un rapide coup d'œil sur les évolutions successives de la société française. Chercher à comprendre la portée d'un mouvement artistique sans examiner les mouvements antérieurs et sans déterminer les circonstances au milieu desquelles il se produit, serait s'exposer à commettre bien des erreurs. L'humanité poursuit une marche continue, tantôt lente, tantôt rapide, sans qu'aucun de ses progrès soit spontané; tous, au contraire, puisent leur vie dans le patrimoine de connaissances légué par les ancêtres. Puis toutes les manifestations de l'activité humaine sont étroitement enchaînées, elles suivent une marche identique, elles obéissent aux mêmes lois. On ne peut séparer l'art, et surtout l'art décoratif, du milieu dans lequel il se développe. L'architecture, l'ameublement, le costume, sont trop intimement liés avec l'état social pour ne pas faire partie intégrante de son évolution.

L'orgueil romain classait les Gaulois au rang des Barbares. L'injure n'était pas entièrement imméritée. Nos ancêtres étaient de vaillants guerriers, des hommes d'action auxquels l'intelligence ne manquait pas, mais la notion du beau leur était totalement étrangère. Les armées romaines furent pour eux de fécondes éducatrices et, à leur contact, le goût des arts ne tarda pas à s'éveiller dans les Gaules. La période qu'on nomme *latine* qui s'étend jusqu'au XIe siècle, pour ne présenter aucune originalité et tirer toutes ses inspirations de Rome, n'en compte pas moins plusieurs monuments remarquables.

Au XIe siècle apparurent les premières lueurs du génie français avec la création du style roman. Les immenses cathédrales de cette époque étaient dues à la coopération des évêques et des moines; le peuple, ruiné par les guerres, incapable d'efforts artistiques, ne s'y associait pas. Elles étaient une merveilleuse expansion des styles passés; elles ne pouvaient être un style nouveau.

Pour créer ce style nouveau, pour donner l'essor au génie national français, il fallait une révolution. Elle éclata au XIIIe siècle. La noblesse féodale avait mis le comble à ses exactions. Le peuple, las d'une longue servitude, brisa sa chaîne et, du Nord au Midi, ce fut vers la liberté un formidable élan. Les communes s'affranchirent, il se créa une bourgeoisie intelligente et travailleuse qui ne tarda pas à rivaliser de richesse avec la noblesse; les ouvriers eux-mêmes réclamèrent leur part d'indépendance et groupèrent leurs forces dans les jurandes et les maîtrises. En même temps qu'il prenait possession de lui-même, le peuple s'éveilla au sentiment des belles choses. Il arracha aux couvents leur privilège artistique et, ayant appris à admirer, il voulut créer. De son sein émergèrent des hommes nouveaux qui, avec l'audace de la jeunesse, se lancèrent dans de vastes entreprises. Comme, à la différence des moines, leur esprit n'était pas imprégné d'antiquité, comme il était vierge de toute influence étrangère, ils durent tout demander à leur

propre fonds. Les objets qui les enveloppaient furent la source unique de leurs inspirations. C'est ainsi qu'il créèrent le style, ogival, art nouveau, art français, admirable émanation de notre génie national, qui, du premier coup, produisit des chefs-d'œuvre.

Ce fut à la construction d'églises que s'appliqua le premier effort du XIIIe siècle. Il suffit de contempler un des merveilleux édifices construits à cette époque pour voir combien ses formes rappellent peu celles de l'antiquité. Les lignes horizontales, les formes purement géométriques et rigoureusemement symétriques, chères aux anciens, sont exclues, tandis que l'abondance des lignes verticales donne de l'élan et de la majesté. Au plein cintre succède l'ogive qui, dans sa souplesse, rappelle la voûte des arbres dans la forêt, et dont les meneaux paraissent autant de branches qui s'élèvent vers le ciel en s'entrecroisant. C'est aux seules plantes que l'artiste demande les motifs de sa décoration. Notre-Dame de Paris, la cathédrale de Chartres abondent en chapiteaux dits à crochet dont les bourgeons, près de s'ouvrir, et les volutes naissantes de la fougère, ont fourni le type. Le cresson, le plantain, le trèfle fournissent la matière de grands motifs, tandis que le feuillage du chêne, de l'érable ou du figuier orne les voussures du portail. Certaines parties de la cathédrale de Reims débordent de verdure. Sur la corbeille des piliers de la nef, on trouve le fouillis d'une haie de laquelle sortent des animaux.

Il était nécessaire de s'arrêter sur une époque remarquable par sa merveilleuse fécondité et par les nombreuses ressemblances qu'elle présente avec l'époque contemporaine. Quand les maîtres décorateurs d'aujourd'hui proclament, comme nous le verrons, que la nature est la source à laquelle doivent puiser tous les arts, ils posent une règle à laquelle obéissaient inconsciemment leurs devanciers du XIIIe siècle. Tout à l'heure, quand nous étudierons en détail les productions de l'art nouveau, nous

nous dirons plus d'une fois : Les artistes modernes sont les continuateurs des maîtres ès-œuvres du moyen-âge, comme la république moderne tend la main aux Communes du XIIIe siècle, par-dessus cinq siècles d'autocratie.

Avec la décadence du style ogival, l'art français perdit son caractère essentiellement national en ce sens qu'il cessa de demander ses inspirations à notre propre fonds pour subir des influences étrangères ou politiques.

Les armées que les rois entraînèrent en Italie, au XVe siècle, séduites par l'élégance luxueuse de ce pays, imposèrent à l'architecture et aux autres arts décoratifs un style où domine l'élégance et la grâce, mais trop conventionnel et factice. Le XVIIe siècle ne fut que grandeur et majesté ; avec les Mansard, les Lenôtre, les Boule, avec les manufactures de Sèvres et des Gobelins, les arts prirent un développement considérable.

Sous l'influence de l'absolutisme royal, ils devinrent pour ainsi dire officiels, administratifs. L'ordre et la symétrie devinrent la règle fondamentale, partout passèrent la règle et le cordeau. Le XVIIIe siècle fut une époque de liberté, de libertinage plutôt. La commodité et la grâce légère triomphèrent, les lignes onduleuses remplacèrent les lignes droites, on revint à la nature et les fleurs recommencèrent à fournir des motifs de décoration.

S'il était vrai que pour l'épanouissement des arts il faut le plein soleil de la liberté, la Révolution aurait dû être une époque féconde. On comprend cependant que les préoccupations de toutes natures qui absorbaient alors les esprits n'aient pas laissé de place aux œuvres de pur agrément. On s'explique moins que le retour du calme n'ait pas amené le réveil de tous les arts et il est pénible de constater que le XIXe siècle, si brillant à tant de points de vue, a été très pauvre dans tout ce qui touche aux arts décoratifs. Le moyen-âge a eu un style, le XVIIe siècle, le XVIIIe siècle en ont eu un, le XIXe siècle n'en a pas. C'est le règne de l'imitation et plus encore de la copie. Sous le premier Empire domine un mauvais romain ; plus tard, au

hasard des fluctuations de la politique ou de la mode, on s'abandonne au gothique, à la renaissance, ou on revient au romain, sans que jaillisse l'idée neuve qui donne du caractère à une époque et mérite le nom de style à l'ensemble de ses conceptions.

Les édifices publics, mairies, églises, halles, gares, s'élèvent comme par enchantement. Les rues s'allongent bien droites, bien larges, au milieu d'immenses hôtels privés. Des meubles, des tapisseries, des glaces jettent la gaîté dans les appartements. Tout cela est régulier, correct, mais on n'y sent pas passer le souffle d'art qui donne tant de charme aux églises gothiques ou aux maisons de la Renaissance.

Cette déchéance est due au concours de deux causes principales. La première est que ce siècle fut surtout utilitaire. Jusque là les objets d'art étaient le privilège d'une caste restreinte; quant au peuple, indifférent aux arts, il ignorait pour ainsi dire le bien-être. Dès qu'il fut émancipé, une ambition toute naturelle lui fit exiger des habitations plus confortables, des meubles plus commodes. Les besoins s'accrurent dans une énorme proportion qui augmenta encore avec le développement de la fortune. Pour les satisfaire, l'industrie mit une prodigieuse ardeur; il lui fallait de puissants moyens de production, elle les demanda aux sciences qu'elle entraîna dans cette marche rapide vers le progrès. L'effort fut considérable, mais ne pouvant tout embrasser, il s'arrêta devant la recherche du beau. On accommoda les anciennes formes au goût du jour, sans songer à en découvrir de nouvelles.

La seconde cause est que ce siècle, né dans la liberté, ne sut pas donner aux arts l'indépendance qui leur est nécessaire. Napoléon courba les énergies individuelles sous une rigoureuse discipline dont nous subissons encore les effets. Les gouvernements qui suivirent furent généreux pour les artistes, mais leur administration, inféodée aux anciennes formules, brisa plus d'une initiative sous le poids d'une protection trop partiale.

Les écoles d'art où se perpétuent les traditions, l'attribution d'honneurs aux seuls maîtres qui piétinent dans les chemins tracés, sont bien faits pour décourager les intelligences en quête d'imprévu.

La décadence pourtant devait avoir un terme, notre gènie national a trop de vitalité pour succomber. En s'entourant de choses purement confortables et utiles, la génération qui nous a précédés avait franchi une première étape, la nòtre devait franchir la seconde, en demandant aux artistes d'ajouter à ces mêmes objets « la beauté », qui en est le complément nécessaire. Mais cette beauté n'aurait-elle pas paru singulière, si l'on avait continué à copier les formes anciennes ? Nos habitudes et nos besoins s'écartent de plus en plus de ceux des ancêtres ; pour les esprits éclairés, il apparait qu'imposer à la vie moderne le décor du Moyen-âge et de la Renaissance, c'est un peu lui donner l'aspect d'un carnaval perpétuel.

Enfin, s'il est une vérité incontestable, c'est que si l'on peut ralentir le développement normal de l'art, on ne peut l'arrêter complètement. Une administration autoritaire a faussé son caractère pendant quelques années, il devait un jour reprendre possession de lui-même et redevenir ce qu'il est naturellement, l'émanation directe des sentiments du peuple.

Les premiers symptômes de l'évolution apparurent à la fin du Second Empire, avec les Manet, les Courbet, les Millet. Déjà à cette époque, la littérature s'était engagée dans de nouvelles formules sous la pression des idées d'indépendance qu'avaient répandues d'intrépides novateurs. Le théâtre, la musique suivirent ce mouvement, avec la constante préoccupation de respecter les documents de la vie réelle.

L'art décoratif, celui de tous qui par son essence même a le plus de contact avec les mœurs, allait-il donc échapper à l'impulsion ? Ne se trouverait-il pas un audacieux qui oserait, imposer une nouvelle manière à l'architecture, au mobilier, au décor tout entier ?

Ce fut un modeste Lorrain, Gallé, qui prit cette initiative.

Une partie de sa jeunesse avait été consacrée à l'imitation des vases japonais. Frappé de la poésie que dégageaient ses modèles, il voulut pénétrer le secret de leur composition. Puis, véritable artiste, d'imitateur il devint créateur et l'on vit sortir de son atelier des vases de forme hardie, absolument nouvelle et d'un admirable coloris. Ensuite il fabriqua des meubles dont les formes étranges, contournées, sans symétrie, paraissaient un défi jeté au goût du jour.

Ce qui avait surtout frappé Gallé chez les Japonais, c'est que leur art provenait directement de la nature, c'est qu'ils savaient tirer un merveilleux parti des fleurs et des végétaux. Ce fut pour lui une révélation ; il étudia avec un soin extrême les plantes du sol Lorrain. En savant botaniste, il examina leur structure, l'attache de leur branches, la disposition de leurs feuilles et de leurs fleurs : il fit l'analyse des matières colorantes qui, dans les fines mailles de leurs tissus, se superposent, se combinent et donnent aux organes une couleur spécifique.

Dans chaque plante, son esprit affiné découvrit un symbole, une pensée et ce fut pour lui une obsession d'exprimer les sensations poétiques qu'elle lui inspirait. Pour satisfaire cette obsession, il mit la science à son service. Elle lui révéla de nouveaux émaux, de nouvelles couleurs, la manière de combiner les couches de verres en incorporant à la pâte des poussières de métaux.

Dès lors, il put produire des vases merveileux auxquels son âme de poète et d'artiste inspira la vie et la pensée ; il les orna de légendes. Sur un vase potiche qui est actuellement au musée de Berlin, les fleurs d'un champ d'iris s'ouvrent délicieusement penchées, comme si quelques pensées traversaient leur âme de fleur et le maître nous dit, avec Mœtterlinck : « Toutes les âmes sont prêtes, mais il faut que l'une d'elles commence : pourquoi ne pas être celle qui commence. »

Dans la marquetterie de ses tables, il apporta les mêmes sentiments poétiques, le même symbolisme.

Comme tous les novateurs, Gallé fut très discuté : Paris, qui vit pour la première fois ses œuvres à l'exposition de 1878, admira le coloris des vases, il en critiqua la forme. Quant aux meubles, ils déplurent généralement. Les étrangers, par contre, furent séduits par cette nouvelle manière et tentèrent de se l'approprier. L'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique construisirent des meubles selon un style nouveau, qu'on appela *Modern-style.*

Alors se produisit un fait singulier : Paris, qui avait accueilli si froidement l'artiste Lorrain, fut hospitalier pour ses imitateurs d'Outre-Manche ; par pur snobisme d'ailleurs, ses salons furent largement ouverts au *Modern-style.* Paris fit mieux : il se fit le copiste de ce qui n'était déjà qu'une copie dénaturée et prétendit imposer son goût à la France.

Pour beaucoup d'œuvres *Modern-style,* le terme *caricature* conviendrait mieux que le terme copie, tant elles sont différentes de celles de Gallé. Rien n'arrête la fantaisie de leurs auteurs ; aucune règle, aucune méthode ne dirige leur goût : ils marchent à tâtons, au hasard de l'inspiration, trouvant quelquefois une forme heureuse, un décor harmonieux, tombant le plus souvent dans le grotesque.

Par une stylisation à outrance, ils enlèvent à la fleur tout son charme souple, son coloris discret et naturel. Dans les étoffes d'ameublement, les tentures, en gens pratiques ils simplifient les tons nuancés et les résument en tons plats, de couleurs fraîches qui captivent au premier abord, mais où l'œil cherche en vain la ressemblance.

Dans un de ses discours, Gallé les a peints en quelques mots: « Ce sont, a-t-il dit, des conceptions de cabinet, purement géométriques, et non des conceptions vivantes, issues de l'observation de l'organisme. »

Heureusement, Gallé est de ceux qu'aiguillonne la résis-

tance. Apôtre de l'art nouveau, après avoir été son créateur, il groupa autour de lui une phalange de jeunes auxquels il sut faire partager sa foi ; au Modern-style, il opposa *l'école de Nancy.*

Les artistes lorrains, pour la plupart, suivent religieusement les traces de Gallé ; ils revendiquent l'indépendance la plus absolue et font abstraction des formes admises.

Mais ils ne permettent pas à leur fantaisie de sortir des limites du bon sens et de la raison, et lui imposent pour frein : « Le respect de la nature ». La structure de leurs meubles, les motifs de leurs décorations, pour paraître d'une audace extrême, sont minutieusement observés; c'est l'élancement d'une liane, c'est la grâce d'une fleur qui les a inspirés. Un autre caractère de l'art nouveau est sa franchise. L'éclat factice des cuivres dorés, le scintillement des verreries sont sévèrement bannis. La charpente ne disparaît pas sous un fouillis d'ornements superflus ; elle est mise au contraire bien en évidence, ce qui donne à l'ensemble de la robustesse et surtout de l'unité.

Ces caractères fondamentaux apparaissent dans toutes les œuvres, malgré leur diversité. Examinons un buffet de salle à manger ; nous remarquerons l'absence presque complète de lignes horizontales, tandis que les montants s'élèvent en courbes gracieuses avec l'élancement d'un tronc d'arbuste pour les pièces du bâti, ou la souplesse d'une branche pour les pièces secondaires. Les empiètements sont d'une lourdeur voulue, les attaches renforcées simulent les nœuds des plantes. La structure est évidente, l'harmonie n'est pas troublée par l'adjonction de sculptures banales. C'est à peine si nous en trouvons quelques-unes dont le sujet rappelle la destination du meuble. Suivant l'artiste qui a conçu ce buffet, les panneaux sont nus ou agrémentés de marquetteries symboliques, dont une large fleur ou un paysage indécis forme le sujet.

A ce meuble nouveau, l'ancien cadre ne peut suffire. Les ramages polychromes et les semis géométriques dont on avait abusé dans les papiers et les tentures lui constitueraient un

fond disparate ; aussi a-t-on imaginé un papier presque uni, en faisant seulement courir sur la frise quelque liane qui donnera du relief à tout ce qu'elle domine.

Quant à la tenture, on lui fait subir une véritable révolution. L'art du tapissier consistait le plus souvent à draper, à retrousser, à orner de passementeries, des étoffes alourdies par de banales figures géométriques ou des fleurs mille fois répétés. On se contente de bandes de peluche ou de velours, tombant du plafond avec quelques ondulations. Un dessin simple, agrémenté d'un coloris doux et harmonieux, en fait le charme. C'est encore une branche de clématite, c'est la silhouette de grands végétaux : lys, glaïeuls, trémières, bambous, dont une discrète stylisation conserve la grâce naturelle, l'élégance légère. Un procédé ingénieux, créé par Fridrich, permet de donner à la peluche, par des réactions chimiques, tous les tons, unis ou dégradés, nets de bord ou fondus, clairs ou foncés, irisés ou chatoyants.

Les mêmes principes s'appliquent encore au bijou moderne qui est l'antithèse du bijou ancien. La valeur de la matière cède le pas au travail de l'artiste. Il est vrai que l'artiste pourra être Prouvé ! Voici un pendentif : il affecte la forme du fuchsia, ses feuilles sont en or, ses fleurs en argent et ses étamines sont faites de perles. Ce bijou répond bien par sa ligne à sa destination. Voici des peignes, des broches, des boucles de ceinture, elles sont autant de fleurs, de figures exquises où les émaux, les pierres précieuses, l'or et l'argent se plient à toutes les ressemblances.

Nous retrouvons encore ces principes dans le costume féminin auquel des maîtres, et parmi eux Prouvé, ne dédaignent pas de collaborer. Leur talent idéalise la femme au point d'en faire un objet d'art animé.

C'est dans l'architecture qu'au moyen-âge s'est exercé le premier effort de l'art décoratif ; c'est elle qui résiste le plus aujourd'hui aux tendances de l'art nouveau. Cela s'explique

aisément. La dépense qu'entraîne la construction d'une maison fait hésiter les plus audacieux. Quelques architectes pourtant ont montré suffisamment d'énergie pour s'engager da s cette périlleuse aventure, ils ont cherché le type d'un bâtiment qui ne fût ni gothique, ni renaissance, mais qui résumât loyalement les besoins, les mœurs de la société contemporaine. Plus encore que tous autres ils renient le dogme de la symétrie ; les portes, les fenêtres inégales et dissemblables, cessent d'être uniformément rectangulaires pour affecter les formes les plus fantaisistes. La disposition de ces ouvertures est commandée par la distribution intérieure, et pourtant ce sont elles seules qui donnent du caractère à la construction, car les sculptures sont presque absentes. Des balcons, des grilles en fers forgés, tirant comme toujours leurs motifs de la flore, constituent le seul ornement. C'est peut-être l'architecture qui subira les plus profondes modifications, à cause des moyens d'action qu'elle possède. Le fer permet une hardiesse inconnue, les moyens de chauffage autorisent les vastes baies d'un si heureux effet.

Les principes fondamentaux sur lesquels repose tout entière l'Ecole lorraine ne peuvent être critiqués. A aucune époque et dans aucun pays l'imitation n'a produit de chef-d'œuvre ; les seuls qui aient marqué leur place dans l'histoire de l'art ont fait preuve d'originalité et ont puisé directement à la source de la nature. Puis ces principes, ce sont, nous l'avons vu, ceux qui, au moyen-âge, ont fait naître ces importants édifices qui nous dominent depuis des siècles, ou ces admirables meubles que rien n'a égalé. Il est même curieux de constater qu'après tant d'années, tant d'évolutions artistiques ou politiques, nous revenions aux primitifs et qu'aujourd'hui nous procédions comme à l'âge où pour la première fois s'affermissait notre génie national.

Mais de tout cela faut-il conclure que les œuvres lorraines ne méritent aucun reproche ! Evidemment non. Leur premier défaut est de coûter trop cher, défaut capital à une époque où les notions d'art sont largement répandues dans le peuple. Le

mobilier ne peut prétendre avoir un caractère national s'il n'est à la portée de tous ou presque tous.

Un autre défaut est que les nécessités pratiques ne sont pas suffisamment respectées Dans un de ses discours, Gallé a dit : « Un meuble est fait pour servir. Une chaise est faite pour procurer repos et assiette à une humanité qui a des reins, des jambes et des dos. » Or, le premier, il a trop souvent enfreint cette règle élémentaire, ses tables sont d'une sveltesse exagérée et ses buffets ne répondent pas toujours à leur destination. Ce sage conseil n'a pas été plus suivi par les autres que par lui-même. L'artiste a maintes fois laissé à l'ouvrier trop petite place, en sorte que les chaises, comme les tables et les armoires, manquent souvent de confortable.

Enfin la fantaisie est un terrain glissant; il y faut infiniment de tact et de goût pour n'y point perdre l'équilibre ; les moindres écarts font tomber dans le ridicule. Bien des jeunes, avec plus d'ardeur que de saine raison, poussent le symbolisme jusqu'à l'outrance et veulent fournir trop de pensée à la matière. Il ne faut pas que les artistes décorateurs sortent de leur domaine; leur rôle est d'agrémenter notre vie, de donner à la comédie humaine dont nous sommes les acteurs un décor approprié ; ce rôle est assez beau, mais qu'ils n'empiètent pas sur le grand art, et prétendent faire sortir des meubles ou des tentures, des idées ou des symboles.

Ces défauts sont l'exubérance de la jeunesse. L'art nouveau s'assagira en vieillissant. Avec l'expérience il adoptera des formes plus vraies, plus pratiques, sans pour cela abandonner les règles que son fondateur lui a dictées. Ceux qui lui prédisent une existence éphémère ont tort. Chaque société, nous l'avons vu, exige des artistes le cadre qui convient à ses habitudes, à ses idées. Chaque siècle a eu un style qui lui était propre. Si le XIX[e] siècle n'en a pas eu, s'il a vécu d'emprunt, cela est dû à des causes qui ont disparu. La société actuelle se différencie trop de celles qui l'ont précédée pour ne pas récla-

mer un style qui lui soit propre. A notre société, secouée par une tempête d'idées nouvelles il faut un art nouveau.

Quelle que soit d'ailleurs sa destinée, la manifestation est intéressante et les Lorrains doivent être fiers qu'elle se soit produite dans leur belle province. La Lorraine, si active, si industrieuse et en même temps si artiste, la Lorraine des Claude Gelée, des Français, marche encore cette fois à l'avant-garde du progrès.

René MILLOT.

J'ai maintenant, Messieurs, le pieux devoir de saluer en votre nom la mémoire des membres de la Société disparus cette année.

M. Huot (✵), conducteur principal des ponts et chaussées en retraite, ancien maire et adjoint de la ville d'Epinal est mort le 29 janvier dernier dans sa 81e année. Ce fut un homme de bien et un infatigable travailleur qui conserva jusqu'à la fin une ardeur junévile. Il prit une part prépondérante aux travaux de votre Société dont il fut souvent le vice-président. La Commission scientifique et la Commission d'agriculture l'occupèrent plus particulièrement.

Les derniers devoirs étaient rendus à M. Simon, le 21 décembre 1902, à l'heure même où il devait prononcer, à la séance solennelle, le discours d'usage. Eloigné de vos travaux par ses fonctions, dès qu'il put jouir d'une retraite bien méritée dans cette ville d'Epinal qu'il aimait tant, il devint un de vos collaborateurs les plus actifs et les plus intelligents.

M. Tourey, professeur de musique, faisait partie de votre Société depuis 1882 et lui rendit de nombreux services. Artiste convaincu, musicien consommé, dévoué à toutes les bonnes œuvres, fondateur d'un orphéon auquel il prodigua ses conseils, il était très aimé de tous les Spinaliens.

M. Ponscarme, membre correspondant, fut un artiste de haute conscience et de labeur obstiné. Ce fut le rénovateur de la médaille, le fondadeur de l'école moderne. M. Chevreux a

consacré, dans vos dernières annales, une notice biographique à ce Maître qui fait honneur à son pays natal.

M. Jacob, directeur du musée da Bar-le-Duc, membre correspondant, fut un travailleur et un modeste.

M. Lebœuf, professeur départemental d'agriculture à Mirecourt, membre associé, rendit plus d'un service à votre Société.

M. Léopold Ferry, agriculteur à Corcieux, membre associé, fut plusieurs fois votre lauréat et membre du jury voyageur.

Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à vos nouveaux membres :

MM.

Champion, capitaine commandant au 5e régiment de chasseurs à Neufchâteau, lauréat de la Société.

Thiaucourt, Paul, licencié en droit, à Remiremont, lauréat de la Société.

Collet, Vital, publiciste à Charmes, lauréat de la Société.

Bernardin, lieutenant au 149e régiment de ligne à Epinal.

Mougin, Stéphane, avocat à Remiremont.

Clément, professeur de philosophie à Epinal.

Mutel, Henry, avoué à Paris.

Balland, Xavier, chef de région au Crédit Foncier de France.

Lapicque, Louis, docteur en médecine, maître de conférence à la Sorbonne.

Oulmont, médecin de l'hôpital de la Charité, à Paris.

Gérome, Joseph, professeur à l'école nationale d'horticulture de Versailles.

Barrès, Maurice, homme de lettres à Paris.

Ancel-Seitz, député des Vosges, chevalier de la Légion d'honneur.

Beaurain, architecte voyer honoraire de la ville de Paris.

Jacquot, docteur en médecine à Creil.

Millot, Léon, maire de Mandres.



RAPPORT

SUR LES

OPÉRATIONS DU JURY VOYAGEUR

EN 1903

FAIT AU NOM DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

DE LA

Société d'Emulation du département des Vosges

PAR

M. Gaston ADAM,

Professeur départemental d'agriculture, Secrétaire de la Commission d'agriculture

---

MESSIEURS,

Le concours ouvert cette année dans l'arrondissement de Neufchâteau par la Société d'Emulation a été très brillant, tant par le nombre des candidats qui se sont présentés (46 demandes) que par la valeur et le mérite de chacun d'eux. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement dans un arrondissement qui de tout temps a tenu à marcher à la tête du progrès et où les agriculteurs qui n'ont pas encore rompu avec la routine sont l'heureuse exception.

Les cultivateurs de l'arrondissement de Neufchâteau, en particulier, ont depuis longtemps compris que l'agriculture est

une véritable industrie et que, comme telle, elle doit être avant tout transformatrice. Un observateur attentif se rend aisément compte de l'évolution considérable qui s'est produite dans cette belle région. La culture des grains, notamment celle du blé, étant peu rémunératrice, quelquefois ruineuse, dans des sols compactes et difficiles à travailler, la surface consacrée au froment alla sans cesse en diminuant. On mit à profit l'heureuse tendance des sols à s'engazonner naturellement pour créer de superbes prairies, des parcs d'élevage ou d'engraissement dans lesquels croît et prospère un bon et nombreux bétail. Seules, les meilleures parcelles restèrent consacrées à la culture proprement dite. Plus fertiles, mieux soignées et surtout mieux fumées, elles donnèrent un produit supérieur avec moins de peine et surtout moins de frais. Les champs ingrats ou trop éloignés furent boisés. Les machines agricoles, aussi nombreuses que variées, vinrent faciliter les travaux de toute nature et suppléer la main-d'œuvre qui se faisait rare et coûteuse. Débarrassé par ces transformations d'une part importante des travaux longs et pénibles, l'agriculteur put s'adonner davantage à l'exploitation des industries annexes, jadis considérées comme accessoires, aujourd'hui reconnues à juste titre comme lucratives ; nous avons cité : l'aviculture, l'apiculture, l'arboriculture, l'horticulture, etc. Les parcelles dispersées, enclavées, furent échangées et de ces arrangements, il en sortit de belles pièces de culture, de vastes enclos. Les engrais naturels (purin et fumier) furent mieux soignés et mieux recueillis. Les engrais complémentaires furent employés sur une large échelle, rendant ainsi plus prospère l'exploitation, comme le prouve la comptabilité simple, mais pratique qu'on rencontre couramment désormais dans la majeure partie de nos fermes.

Au nombre de ceux qui ont su réaliser ces améliorations capitales, nous sommes heureux de citer M. *Adam-Conraux*,

membre de la Société d'Emulation, dont l'exploitation est un modèle du genre. C'est à l'unanimité que la Commission d'agriculture décerne à M. Adam-Conraux le diplôme d'honneur, réservé aux sociétaires.

MM. *Gérard*, de Saint-Paul; *Perrin*, de Mannecourt-Châtenois et *Robin*, Victor, d'Auzainvilliers, lauréats du Comice de Neufchâteau, dont les domaines sont admirablement tenus et dirigés, reçoivent chacun une médaille de vermeil. M. *Perrin*, Jules, de Martigny, qui est sur le point d'avoir réalisé toutes les réformes indiquées, obtient une médaille d'argent grand module et une prime de 100 francs; MM. *Didelot*, de Gironcourt; *Audinot*, Camille, de Frain, qui s'engagent résolument dans la bonne voie, souvent au prix de grands sacrifices, se voient attribuer chacun une médaille d'argent grand module et une somme de 50 francs. A M. *Bédel*, Jules, de Damblain, nouvellement établi, qui marche également sur ces traces, il est décerné une médaille d'argent et une prime de 50 francs.

M. Curicque, Camille, de Damblain, l'un des premiers, a compris les nombreux inconvénients qui résultent du morcellement excessif de la propriété et s'est attaché à y remédier. En quelques années, il est parvenu à réunir 46 hectares en 4 pièces, dont un parc de 18 hectares d'un seul tenant et un autre de 17. Soixante hectares, situés sur le terroir de Damblain, ont été ainsi rassemblés. Cette initiative heureuse n'a pas tardé à être suivie par la grande majorité des agriculteurs de Damblain au point que la physionomie complète du territoire de cette commune est complètement changée. Partout, l'œil embrasse d'immenses clos où paissent tranquillement des animaux de choix. Nous accomplissons donc un devoir bien agréable en offrant à M. Curicque, en récompense de ses re-

marquables travaux, le prix Claudel, c'est-à-dire la plus haute récompense dont nous disposons.

MM. *Paté*, Joseph; *Guémard-Rouge*; *Didelot*, Jules; *Picot*, Louis; *Noël*, Louis; *Paté*, Jules; *Béguinot*, Joseph et *Martin-Paté*, tous de Damblain, qui ont réalisé par voie d'échanges ces parcs que nous venons de signaler, reçoivent chacun, avec nos éloges bien sincères, une médaille d'argent grand module.

Nous serions injuste si, en rendant hommage aux propriétaires de Damblain, nous ne citions M. *François*, le dévoué instituteur de la commune, qui consacre sans compter les loisirs que lui laissent ses fonctions, à servir la cause de l'agriculture. Auteur d'une monographie agricole, d'une monographie industrielle, d'une carte géologique et calcimétrique de Damblain fort bien faites, il est éminemment digne de la médaille de vermeil qui lui est décernée, à l'unanimité, avec félicitations de la Commission.

L'idée de remaniement de la propriété a désormais pénétré partout, et tout spécialement dans l'arrondissement de Neufchâteau où l'exploitation du bétail prend de jour en jour plus d'importance. Nous sommes heureux de relever parmi les propagateurs de la chose MM. *Guéniot*, maire d'Urville et *Thuus* de Landaville, auxquels il est attribué une médaille d'argent grand module; de M. *Beauvallet* de Mont-les-Lamarche, qui reçoit une médaille d'argent et une prime de 25 francs. MM. *Tissot* de Trampot, *Mosimann* et *Chaise*, de Martigny, obtiennent chacun une médaille d'argent et une prime de 25 francs.

Dans le même ordre d'idées, nous avons vu transformer en magnifiques prairies, souvent à la suite d'échanges difficiles à

rèaliser, des terrains de peu de valeur, abandonnés, en friches ou trop éloignés des habitations. Nous nous plaisons à rappeler le magnifique parc de 10 hectares que M. *Guillaume* de Sandaucourt a créé de toutes pièces, à la suite de longs et patients travaux. Déjà récompensé par la Société pour cette œuvre, dans un concours précédent, nous attribuons cette année à M. Guillaume une médaille de vermeil.

M. *Simonin*, de Vrécourt, quoique fermier, n'a pas hésité à créer un pâturage clos de 23 hectares, qui lui permet d'entretenir un troupeau nombreux de vaches laitières et de se livrer en grand à la production du beurre fin. Cette industrie ne manque pas de donner à M. Simonin de beaux bénéfices comme le prouve sa comptabilité qui mérite une mention toute spéciale. M. Simonin nous fera le plaisir d'accepter la médaille d'argent grand module et la prime de 80 francs que nous lui offrons en récompense de ses efforts.

M. *Taillandier* de Sionne a fait de son côté des travaux excessivement importants pour créer un enclos dans le voisinage de ses bâtiments d'exploitation. Un cours d'eau sinueux fut rectifié ; plus de 2,000 tombereaux de pierre et de terre furent transportés et le tout fut nivelé et ensemencé. Nous sommes heureux de lui remettre également pour ce travail remarquable, une médaille d'argent grand module et 80 francs.

M. *Marchal*, de Bulgnéville, a transformé également, dans une petite ferme qu'il loue, plus de 15 hectares de terre en pâturages qui lui seront fort utiles pour son commerce ; cette initiative lui vaut, de la part de la Société, une médaille d'argent grand module.

MM. *Horiot* Sylvère ; *Thomas* Constant, de Martigny-les-Bains, qui ont, eux aussi, mis en excellentes prairies des terrains de médiocre valeur, reçoivent chacun une médaille d'argent et 25 francs. M. *Tridon* Alfred, de Martigny, auteur de travaux analogues : une médaille de bronze et 20 francs.

On se plait à répéter à l'envi que l'agriculture périclite, que les champs sont abandonnés. C'est malheureusement vrai dans quelques cantons ou plutôt dans un certain nombre de localités, mais ce n'est pas le cas général. Nous avons la satisfaction de récompenser spécialement aujourd'hui M. *Robin* Emile, d'Auzainvilliers, qui de 6 hectares de terrains, jadis improductifs, a fait des prés très bons ; M. *Nicolle* Louis, de Neufchâteau, qui, à force de travaux, a transformé en culture maraîchère de rapport, 150 ares d'un sol marécageux, fangeux ; M. Simonet, instituteur en retraite à Rouceux, qui a métamorphosé une friche de 6 ares en un excellent potager.

La vititculture vosgienne traverse actuellement une crise pénible sous l'influence de causes multiples dont les principales sont : les maladies cryptogamiques, de plus en plus nombreuses, qui nécessitent des traitements fréquents au moment des grands travaux agricoles ; du phylloxéra qui anéantit les meilleurs coteaux ; de la main-d'œuvre qui devient de plus en plus rare et chère ; des gelées printanières et des intempéries qui rendent incertaine la récolte. Néanmoins, chaque propriétaire, en limitant ses efforts à la culture de quelques parcelles fertiles, bien exposées ; en suivant les procédés rationnels, peut encore récolter économiquement la boisson dont il a besoin pour sa famille et son personnel. C'est ce que ne cesse de propager par tous les moyens en son pouvoir notre collègue de la Société, M. *Millot*, maire de Mandres-sur-Vair, président de la Société

vosgienne de viticulture et d'ampélographie, propriétaire d'un établissement de greffage très connu et auteur d'une brochure fort appréciée sur la Reconstitution des vignobles. A ce viticulteur distingué, la Commission décerne avec plaisir le diplôme d'honneur.

M. *Roux*, de Villotte, lui aussi, s'occupe avec compétence de la vigne. Il a créé, dans un terrain pierreux, rocheux, après un travail opiniâtre, un vignoble de 60 ares en plants greffés, aujourd'hui de toute beauté. Si nous ajoutons que M. Roux a amélioré également de nombreuses prairies, on estimera avec nous qu'il est digne de la médaille de vermeil qui va lui être remise.

Deux spécialistes bien connus du monde apicole : M. *Ferbus*, instituteur à Sionne, président de la Société apicole de Neufchâteau et l'*abbé Marulier*, curé de Saint-Remimont, reçoivent une médaille d'argent grand module, en récompense des efforts qu'ils ne cessent de faire pour vulgariser par tous les moyens les procédés modernes d'apiculture.

Comme dans les concours précédents, un certain nombre d'instituteurs ont brigué nos récompenses. Tous ceux qui suivent nos réunions ont entendu proclamer chaque année le nom de M. *George*, instituteur à la Hollande, qui a épuisé toute la série des encouragements dont nous disposons. La Société d'Emulation pour couronner définitivement ses nombreux travaux lui décerne un rappel général de toutes ses récompenses.

M. *François*, de Damblain, dont nous avons loué le dévouement, reçoit une médaille de vermeil.

M. *Poirot*, instituteur à Marey, a transformé 10 ares de friches en un jardin productif, à force de travail et de constance. C'est là un exemple qui mérite d'être propagé et qui

vaut à M. Poirot une médaille d'argent grand module. A M. *Thirion*, de Parey-sous-Montfort, qui donne à ses élèves un sérieux enseignement agricole, appuyé sur des démonstrations et des expériences bien établies, nous accordons une médaille d'argent.

Nous avons l'agréable mission de signaler aussi l'initiative prise par M. *Belet*, vétérinaire au 4e chasseurs. Cet officier, l'un des premiers, a compris tout le parti que les jeunes agriculteurs, appelés sous les drapeaux, pouvaient retirer de conférences agricoles présentées sous une forme à la fois simple, instructive et captivante. Il a eu l'heureuse idée, pour compléter cet enseignement verbal, de rédiger une brochure contenant les principaux sujets traités, c'est-à-dire les notions essentielles que doit posséder tout agriculteur de progrès. Ce livre, écrit avec une simplicité voulue et persuasive, dit « La France militaire » sera lu avec plaisir et profit par les soldats qui fréquentent les salles de récréation.

La Société d'Emulation se joint à ces éloges et offre à M. Belet une médaille d'argent grand module.

M. Paul *Martin*, sylviculteur et publiciste forestier, se consacre tout entier à la question des bois et forêts dont il sait vanter le charme autant qu'il en proclame l'utilité. C'est à sa ferme conviction et à ses efforts incessants qu'on doit la fondation de la Section lorraine de la Société forestière française des amis des arbres, qui contribue fortement à la conservation de nos forêts et au reboisement des sommets dénudés ainsi que des terrains improductifs. La dernière publication de M. Paul Martin : « La vie en forêt » se recommande à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de nos plantations. A cet apôtre convaincu de la production forestière, nous décernons une médaille d'argent grand module.

Les mauvais sols, avons-nous dit en débutant, sont destinés à être boisés. Nous sommes heureux de remettre à M. *Guédon*, garde-forestier à Serocourt, qui a replanté plus de deux hectares de forêts, une médaille d'argent accompagnée d'une prime de 40 francs.

La main d'œuvre devient rare, les bons ouvriers surtout sont clairsemés. Il est donc de notre devoir de récompenser des serviteurs comme M. *Audinot*, Edmond, de Frain, qui consacrent leurs forces et leur énergie à la culture. Bien volontiers, nous lui attribuons une médaille d'argent et une somme de 25 francs.

Enfin, pour clôturer la liste de nos lauréats, il nous reste à signaler l'heureuse initiative prise par la commune de Mandres-sur-Vair. La municipalité de Mandres a compris que les bons chemins étaient le complément indispensable d'une culture bien comprise. Ne sont-ils pas nécessaires pour permettre la rentrée facile et économique de toutes les denrées et le transport des matériaux divers que le cultivateur met en œuvre ? Guidée par M. Jacquot, inspecteur des forêts, et M. Gallois, son brigadier ; encouragée par une subvention de 50 francs de la colonie scolaire du 11[e] arrondissement, elle n'a pas hésité à faire niveler, empierrer, élargir, redresser plus de six kilomètres de chemins ruraux. La Société d'Emulation exprime le désir que cet exemple soit suivi par les communes nombreuses hélas ! qui ont leurs chemins ruraux défectueux et envoie ses félicitations aux habitants de Mandres-sur-Vair. A titre de souvenir, elle décerne à la commune une médaille d'argent grand module.

RAPPORT

DE LA

Commission d'Histoire et d'Archéologie

par M. CHEVREUX, Président de la Société.

MESSIEURS,

Pendant cette année, le nombre des travaux qui nous ont été soumis en vue du concours d'histoire et d'archéologie a été fort restreint. En revanche, des œuvres très documentées et d'un réel intérêt nous ont été présentées par plusieurs de nos collègues, non pour le concours, puisque les membres de la Société sont en dehors de toute récompense, mais à titre d'hommage, et ce sera un devoir et un plaisir pour votre rapporteur de les signaler à votre attention.

Tous les admirateurs de la forêt vosgienne connaissent la vallée d'Hérival, entre Remiremont et Plombières, « cet asile obscur et paisible », dont a parlé si poétiquement Théophile Gautier. C'est dans cette vallée d'Hérival que nous conduit M. Alfred Richard, notaire à Remiremont, auteur d'une jolie plaquette à couverture illustrée portant pour titre « Hérival, notes historiques et descriptives. » M. Richard commence par nous donner des indications sommaires sur la situation, l'orographie et l'hydrographie de la vallée, sur la superbe forêt domaniale, l'une des plus belles des Vosges, et sur la flore et la faune de la région : tous ces renseignements sont fournis d'une façon claire, précise et rapide comme il convient pour un

volume destiné aux touristes. Il y avait à Hérival un prieuré célèbre fondé au XIe siècle : M. Richard n'a pas eu l'intention de nous raconter l'histoire détaillée de ce prieuré ; il s'est borné à résumer en quelques pages les travaux de ses devanciers Friry, Didelot, Chapiat, Guinot, etc... Il s'est étendu un peu plus longuement sur l'histoire des Fleurot, les rebouteurs célèbres du Val-d'Ajol, originaires d'Hérival et de la Broche et dont l'un des membres fut appelé à Paris en 1759 par Louis XV pour donner ses soins au duc de Bourgogne. Il nous raconte aussi deux incidents curieux qui se rattachent à l'histoire d'Hérival, la détention dans ce prieuré à la fin du XVIIIe siècle d'un malheureux prêtre vosgien Lhermite, curé des Trois-Vallois, en lutte avec son évêque, Chaumont de la Galaisière; et l'émeute dont Hérival fut le théâtre le 23 juillet 1789. La notice de M. Richard, illustrée de trois dessins représentant la vallée d'Hérival, l'hôtellerie et le portique du prieuré, se termine par une liste des poteaux indicateurs de la forêt d'Hérival et par une carte au 1/25,000 des environs d'Hérival entre Plombières et Remiremont. Il y aurait quelques réserves à faire au sujet des étymologies proposées par l'auteur qui, il faut le reconnaître, ne s'aventure qu'avec prudence sur ce terrain dangereux. La notice de M. Richard, qui vient à point, au moment où l'on se préoccupe d'attirer dans les Vosges les voyageurs de l'été, nous a paru mériter largement une médaille d'argent.

L'un de nos lauréats de l'an dernier, M. Mathias, depuis 25 ans typographe à l'imagerie Pellerin, a écrit en quelques pages, d'une façon claire et sans prétention, l'histoire de la maison célèbre dans le monde entier, qu'il connait mieux que personne. Ce n'est pas une histoire savante traitant de l'origine, parfois obscure de cet art populaire si répandu ; c'est un simple guide du visiteur à l'imagerie, indiquant la situation et les collections de l'établissement ; récit d'un imagier qui a

entendu ses compagnons anciens lui raconter le passé de l'imagerie et ses transformations. M. Mathias se propose de faire imprimer sa notice et de la vendre aux visiteurs de l'imagerie au profit de la caisse de secours des ouvriers de l'usine : caisse dont il est le fondateur et pour laquelle la Société l'a récompensé l'an dernier. Nous vous proposons cette année de décerner pour sa notice, à M. Mathias, une médaille de bronze grand module.

La Société d'Emulation ne se borne pas à récompenser les ouvrages ou notices sur l'histoire ou l'archéologie des Vosges. Elle récompense aussi les auteurs des dessins ou reproductions photographiques concernant les Vosges.

Dans cet ordre d'idées, M. Charles Bailly, fils, de Remiremont, a réuni les vues anciennes de monuments curieux, les vieilles gravures nous retraçant des coutumes disparues, concernant le *Vieux Plombières* et le *Vieux Remiremont.* Deux séries fort intéressantes, l'une de 9 vues (le Vieux Plombières). l'autre de 14 (le Vieux Remiremont), ont été publiées sous son inspiration en forme de cartes postales. On y trouve les reproductions fidèles de ces gravures si curieuses : la punition de la Briche aux bains de Plombières au XVIIe siècle, la vue des Bains en 1553, le portrait d'une dame sortant du bain au XVIe siècle, une vue du bain tempéré en 1831, le bain romain en 1848, l'ancienne église démolie en 1859, etc. — La série du Vieux Remiremont nous montre des vues de la ville au XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, le portrait d'une chanoinesse en costume de chœur, ceux de l'abbesse Anne Charlotte de Lorraine, de la princesse Adelaïde de Bourbon-Condé, aux traits si gracieux, qui fut la dernière abbesse, du général Humbert, le chef de l'Expédition d'Irlande, le « Lion amoureux » de Ponsard, de l'abbé Janny, le premier principal du collège de Remiremont, etc. — Nous souhaitons de voir se

généraliser ces publications de cartes postales historiques et archéologiques, et nous nous proposons de récompenser M. Ch. Bailly pour son initiative par une médaille de bronze argenté, grand module.

Parmi les monuments du passé qui subsistent encore sur le sol des Vosges et dont il importe d'empêcher autant que possible la destruction, il faut citer les croix situées au bord des routes, aux carrefours des chemins ou dans les cimetières, quelques-unes de ces croix en pierre remontent aux XIIe et XIIIe siècles, et sont d'un grand intérêt pour l'archéologie ; toutes méritent une description. Personne n'était mieux en situation pour opérer ce relevé avec exactitude que les agents du service vicinal, dans leurs cantons respectifs. C'est à leur bonne volonté que nous nous sommes adressés pour obtenir ces indications, aidés dans notre tâche d'une façon active par notre collègue M. Muller auquel nous exprimons ici toute notre reconnaissance. Les travaux envoyés par les agents de ce service, bien qu'encore incomplets, sont cependant précieux, et nous proposons de les récompenser en accordant : une médaille d'argent à M. Mathieu, Eugène, à Châtenois ; — des médailles de bronze à MM. Valance, Albert, à Bruyères ; Vautrin, Eugène, à Epinal ; Morel, Emile, à Darney ; Defrain, Auguste, à Bulgnéville ; Carion, Edouard, à Neufchâteau ; Obriot, Louis, à Granges ; Grosmaire, Louis, à Saint-Dié ; — et des mentions honorables à MM. Würth, Emile, à Plombières ; Malgras, Alfred, à Raon-l'Etape ; Drouin, Paul, à Fraize ; Litz, Jean, à Saint-Dié ; Frémiot, Just, à Senones. L'un des agents du service vicinal, M. Vautier, de Xertigny, mérite une mention spéciale. Il a signalé à son chef, M. Muller, l'existence d'une voie romaine mise au jour lors de la construction de la nouvelle route de la gare de Dounoux à Hadol. Cette découverte a fait l'objet d'une communication insérée au bul-

letin de la Société d'Emulation. M. Vautier a pris les mesures nécessaires pour conserver en bordure de la route un fragment de cette ancienne voie, et nous vous proposons de lui accorder, tant pour ses soins au sujet de cette découverte que pour sa participation à l'enquête sur les croix, une médaille d'argent.

Tels sont, Messieurs, les seules récompenses que nous ayons à vous proposer cette année. Il ne reste plus à votre rapporteur qu'un devoir à remplir : vous signaler les travaux de nos collègues, naturellement hors concours. Parmi ces travaux deux surtout se désignent à notre attention ; l'un d'une documentation abondante et précise, dû à M. Barthélemy, vétérinaire, à Epinal, et membre titulaire de la Société, a pour titre : « Essais d'histoire locale : Les épidémies, famines, maladies d'alimentation, lèpre, pestes, feu sacré, mal des ardents, convulsions céréales, sorcellerie, épizooties, processions dansantes, et autres calamités au pays de Lorraine et particulièrement de *Vôge*. L'autre « Histoires lorraines » écrit d'une plume alerte, d'un style très personnel, œuvre littéraire plutôt qu'historique, a pour auteur notre collègue, M. René Perrout, avocat à Epinal et membre titulaire.

J'aurais voulu, Messieurs, vous parler avec détails de ces deux œuvres, toutes deux d'un très vif intérêt ; mais à mon grand regret, je dois me borner, dans ce rapport, à l'examen rapide des travaux présentés en vue du concours. Il sera parlé plus longuement des ouvrages de nos collègues MM. Perrout et Barthélemy dans nos prochains bulletins, auxquels nous renvoyons les lecteurs.

Si cette année le nombre de nos lauréats dans la section d'histoire et d'archéologie est restreint, nous avons l'assurance qu'il n'en sera pas ainsi l'an prochain. En effet, la Société d'Emulation a récemment ouvert une large enquête pour rechercher et décrire les monuments anciens, les légendes, les

traditions, les sites pittoresques de notre département. Déjà quelques réponses nous sont parvenues. Nous comptons sur une abondante récolte de renseignements précieux, et c'est avec joie que la Société récompensera les chercheurs qui, en répondant à nos questionnaires, contribueront à nous faire mieux connaître le passé de la terre vosgienne.

RAPPORT

DE LA

Commission des Sciences et de l'Indnstrie

par M. LE MOYNE

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

Messieurs,

C'est encore à moi qu'il échoit, cette année, de vous présenter la liste des candidats récompensés sur la proposition de la Commission des sciences et de l'industrie. Mais, rassurez-vous ! Je ne serai pas long. Je n'ai que cinq lauréats à nommer.

Le premier est M. Camille Hanus, négociant à Charmes, qui nous a présenté une carte de la forêt de Charmes à l'échelle de $\frac{1}{22.000}$ qu'il a établie en réduisant à cette échelle les cartes de l'administration forestière, et qui, comme celles-ci, indique les contenances de tous les cantonnements et les numéros de tous les lots. Cette carte est enjolivée dans son pourtour de dessins fort bien exécutés (tête de chien, tête de chevreuil, bécasse, piqueur avec ses chiens, lièvre, sanglier, etc., etc.). Tout cela est amusant à regarder, mais d'une utilité bien secondaire. C'est pourquoi, tout en reconnaissant les mérites de M. Hanus comme cartographe et comme dessinateur, nous nous sommes bornés à lui décerner une mention honorable pour la carte dont il s'agit.

Le second lauréat est M. Mignot, instituteur public à Quieux, commune de Saulcy-les-Senones. Cet instituteur a créé dans cette commune, au commencement de 1899, une société de secours mutuels entre enfants et adultes, qui compte aujourd'hui 103 membres participants et 72 membres honoraires. La cotisation annuelle des membres participants est de six francs, dont une moitié est versée à un fonds de retraite, et dont l'autre moitié sert à payer l'indemnité de maladie, qui est de 50 centimes par jour pour les enfants et de un franc pour les adultes. Grâce à ses économies et aux dons et subventions qu'elle a reçus des membres honoraires, la société possède actuellement un fonds de réserve s'élevant à 1,919 francs.

Pour bien faire apprécier les avantages de la mutualité, M. Mignot a créé un petit journal mensuel de quatre pages qu'il rédige, qu'il autographie lui-même et qu'il distribue gratuitement à tous les membres de la société. Enfin, pour augmenter les ressources financières de la société, M. Mignot a créé, avec le concours de ses élèves, une pépinière de 5 ares, puis un bois de 110 ares. Tout cela est très beau et très méritant; aussi nous n'avons pas hésité à décerner à M. Mignot une médaille de bronze, pour encourager ses efforts. Mais nous lui ferons remarquer que le difficile n'est pas de créer des sociétés; c'est de les faire vivre, prospérer, rendre de réels services. Nous serions donc très heureux d'apprendre, dans une dizaine d'années, que sa jeune société est devenue adulte, solide, vivace, bienfaisante; nous décernerions alors, avec un vrai plaisir, une récompense plus importante à son créateur et administrateur.

Notre troisième lauréat est Mlle Luquer, institutrice publique à la Voivre, canton de Saint-Dié. Mlle Luquer a créé, en 1899, dans cette localité, une société amicale des anciennes élèves de l'école. Cette société compte maintenant 63 membres participantes, dont 24 dames et 26 membres honoraires, comprenant tous les maris des jeunes filles qui se sont mariées depuis la

fondation de la société. La cotisation des membres est très minime, 60 centimes par an; mais, en 1899, le conseil municipal reconnaissant l'utilité et les avantages de cette association lui a accordé une subvention de 50 francs, et elle a reçu depuis quelques dons de personnes généreuses. Avec ces ressources, l'association s'est abonnée à plusieurs revues qui fournissent à tous ses membres et à leurs familles des lectures sérieuses, instructives et amusantes. Elle a acheté aussi des alphabets et des dessins de broderies, des roulettes pour festons, des modèles pour travaux de dames, des morceaux de musique et de chant et même un appareil à projections lumineuses.

Presque tous les jeudis et tous les dimanches, les membres de l'association se réunissent sous la présidence de Mlle Luquer. Le dimanche, il y a une heure d'enseignement ménager: économie domestique, cuisine, hygiène, tenue de la maison. Chaque jeune personne rédige le résumé de la leçon. Le reste de la séance est consacré à la lecture, à la musique ou au chant. Le jeudi, on exécute des travaux manuels de tous genres : raccommodage, repassage, pliage, tricot, crochet, broderie, coupe de vêtements, en un mot toute la gamme des travaux féminins. Ces séances sont suivies régulièrement; la moyenne des présences est de 30 à 40. Les membres qui ne peuvent y venir, profitent quand même des bienfaits de l'œuvre; outre les revues qui leur sont envoyées à domicile, souvent elles font demander un conseil, ou un modèle d'ouvrage, qui leur est toujours accordé.

Vous voyez, Messieurs, combien l'association créée par Mlle Luquer est utile et bienfaisante; aussi nous décernons à sa créatrice une médaille de bronze grand module: mais nous lui dirons, comme nous venons de le dire à M. Mignot, il ne suffit pas de créer une société; il faut la faire vivre longtemps et surtout la mettre en état de se perpétuer, de se continuer si son fondateur quitte la localité; c'est là ce qui est difficile; c'est là ce qui est vraiment méritoire. Nous espérons

apprendre dans quelques années que Mlle Luquer y aura réussi.

Le quatrième de nos lauréats est encore un instituteur public, M. L. Martin, directeur de l'école de Nomexy. Mais celui-ci, nous le connaissons, vous le connaissez déjà. En 1901, nous lui avons décerné une médaille d'argent, pour trois volumes manuscrits destinés à l'enseignement du dessin dans son école; et, en 1902, une nouvelle médaille d'argent pour un atlas comprenant 30 cartes géographiques, pour servir à l'étude de l'histoire de France depuis l'arrivée des Gaulois et des Romains jusqu'à nos jours. Cette année, M. Martin nous a encore envoyé deux manuscrits intitulés : l'un, Leçons d'horticulture et d'agriculture, pour les élèves de l'école primaire; l'autre, Leçons de sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'hygiène. Tous deux sont très bien rédigés et accompagnés de petits dessins très bien faits — M. Martin y excelle, — qui en facilitent beaucoup la compréhension. Nous en complimentons vivement M. Martin; mais, ne pouvant lui accorder chaque année une nouvelle médaille — notre budget n'y suffirait pas — nous nous bornons à lui décerner aujourd'hui un rappel de la médaille d'argent grand module, qui lui a été remise l'année dernière.

Notre cinquième lauréat est encore un professeur, mais un professeur libre, M. Paul Garnier, professeur de sténographie à Epinal. Il nous a soumis quatre manuscrits : le premier renferme l'historique de la sténographie chez les Hébreux, les Grecs, les Romains, les pères de l'Eglise, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, la Suisse, l'Espagne, etc.; le second fait connaître tous les systèmes inventés et préconisés en France, et spécialement ceux qui sont actuellement en usage (Grosselin, Duployé, Prévost-Delaunay, etc.); le troisième expose les applications variées dont la sténographie est susceptible; enfin, le quatrième complète par des notes les principaux chapitres des trois autres volumes.

Nous avons parcouru ces quatre manuscrits, et nous les avons trouvés bien rédigés, très clairs, très intéressants. Il nous a semblé, en les lisant, que nous allions nous-mêmes devenir sténographes; mais, il faut l'avouer, nous n'avons pas réussi. La sténographie, si bien expliquée qu'elle soit, est un art manuel difficile, qui exige, pour entrer dans les doigts et dans l'esprit, des exercices multiples et prolongés.

M. Garnier ne s'est pas borné à écrire un livre sur la sténographie; il a fait, depuis 1897, des cours très suivis, à Epinal, Nancy, Lunéville, Remiremont et Thaon; beaucoup de ses élèves ont obtenu des récompenses aux concours spéciaux de cet art; plusieurs ont conquis le diplôme de capacité délivré par le fondateur de l'Ecole Duployé; et quelques-uns ont trouvé grâce à la sténographie, des situations rémunératrices tout-à-fait spéciales.

Il nous a donc paru que M. Paul Garnier avait rendu un réel service à notre région, en y introduisant cet art nouveau encore peu répandu; et, pour lui en témoigrer notre reconnaissance et notre haute estime, nous lui décernons une médaille d'argent grand module, qui aura certainement l'approbation de tous les Spinaliens qui ont été en rapports avec lui et qui savent combien il est studieux et travailleur.

Nous rappellerons, en terminant ce rapport, que la Société d'émulation a déjà accordé, en 1899, à M. Paul Garnier une médaille de bronze, pour sa collaboration à un Guide manuscrit du touriste dans les Vosges. En la lui décernant, le rapporteur de la Commission, l'avait engagé à revenir bientôt avec un travail plus important. Vous voyez qu'il n'y a pas manqué.

Epinal, le 22 novembre 1903.

Le rapporteur,
Ch. Le Moyne.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA

COMMISSION DES BEAUX-ARTS

Par M. L. AMANN

Secrétaire de cette Commission

Messieurs,

Le sentiment de l'observation et le goût du beau sont deux qualités essentiellement artistiques ; il faut pour les acquérir beaucoup de dispositions naturelles complétées par l'étude raisonnée de ce que la nature offre à notre imagination.

Le grand art exige des connaissances très étendues et particulièrement toutes celles ayant rapport à la constitution de l'être humain.

L'art décoratif qui emprunte à la faune et à la flore tout ce qu'elles ont de vivace et de végétatif pour la composition de ses motifs variés à l'infini, demande surtout une grande facilité de conception. Il faut pour tous deux une habileté de main acquise par la pratique.

C'est en s'inspirant sans cesse des chefs-d'œuvre de toutes sortes que nous ont légués les siècles précédents, qu'une génération peut réellement reconnaître toute la satisfaction qu'il y a de rompre avec les vices du terre à terre, pour planer dans une atmosphère habitée par des fleurs, des oiseaux, des

êtres riant, dansant, chantant, enfin, dans un milieu idéal où la vérité semble un rêve.

C'est avec le temps, ce grand facteur de la réalisation de tous les progrès, que la société future envisagera d'une façon plus vraie tous les bienfaits que l'on est en droit d'attendre de l'art inculqué à la jeunesse à titre récréatif.

L'exposition des travaux que vuus voyez aujourd'hui indique les efforts que nous faisons pour arriver à ce but.

Comme rapporteur, j'ai la mission de vous rendre compte des appréciations de mes collègues sur les envois au concours ordinaire de cette année. Dans un ensemble très varié, l'architecture, la peinture, la sculpture et la gravure sont dignement représentées.

Devant le mérite personnel de chacun des concurrents, mon devoir et les convenances m'engagent à commencer par un lauréal de mérite et un fervent adepte de nos concours précédents : M. Étienne, bottier et artiste de tempérament, dont les progrès accomplis depuis quelques années ont agréablement flatté ceux qui, comme nous, l'ont suivi depuis ses débuts. C'est avec raison que l'on regrette qu'une bourse n'ait pas été accordée à notre concitoyen lorsque, jeune encore, il faisait entrevoir ses qualités naturelles d'artiste d'avenir.

Depuis plusieurs années, le cuir repoussé est devenu très à la mode pour le bibelot d'appartement et l'ameublement ; plusieurs artistes de talent, sculpteurs et peintres, sont arrivés à faire goûter cet art bien moderne.

Déjà familiarisé d'une façon professionnelle avec la matière, M. Étienne s'est donné à ce nouveau genre dans lequel il a pleinement réussi. Aujourd'hui, nous admirons, sur la couverture d'un album, une branche d'érable bien étudiée et modelée avec couleur ; les feuilles sur fond, moins accentuées, formeraient plus d'opposition avec les premiers plans.

Parmi les aquarelles qu'il nous présente, nous accordons une mention toute spéciale aux chrysanthèmes dont les nuances

sont d'une heureuse harmonie de tons, à la branche de cerises aux couleurs fraîches et vives, et au bouquet d'iris très sérieusement étudié.

La plupart des paysages sont bien dans la note de la forêt vosgienne et toujours bien choisis ; ceux faits à l'encre à écrire, traités en esquisses, ont un grand cachet de vérité par les heureux effets lumineux des fonds.

M. Étienne a reçu en 1902 la médaille de vermeil grand module, la Commission, estimant qu'un rappel de cette récompense serait insuffisant pour les travaux présentés au concours de cette année, vous demande de bien vouloir lui offrir une plaquette en argent de Daniel Dupuis, intitulée : « Le Nid ».

Nous souhaitons la bienvenue à M. Armand, professeur au collège d'Épinal, qui se présente pour la première fois dans nos concours avec des œuvres réellement artistiques comprenant : architecture, peinture, aquarelles et sculpture.

Les six planches d'études représentant les différents arts : grec, romain, assyrien, étrusque, persan, égyptien, sont d'une conception savante et instructive ; tous les monuments anciens de tous les âges, ainsi que les motifs décoratifs qui les ornementent, tels que statues, vases, frises, animaux, etc., etc., sont habilement reproduits par des dessins coloriés d'une parfaite exactitude.

Ces compositions devraient être employées à faire connaître à la jeunesse de nos collèges et écoles, le talent avec lequel les anciens construisaient leurs édifices somptueux et grandioses.

M. Armand, comme peintre, est un artiste de valeur ; son tableau du « Rieur au Chat », copié d'après celui de Jean Mieuse Molenaer, attribué pendant longtemps et à tort à Franz Halz, est d'une touche absolument irréprochable : cette œuvre mérite l'attention des amateurs sérieux et connaisseurs.

Afin de varier les plaisirs que donnent les connaissances de l'art, M. Armand s'est donné au modelage, pour lequel il a les mêmes aptitudes que pour la peinture : tel en témoigne le

beau médaillon de Mme Armand, rendu avec beaucoup de cachet par un modelé brillant.

La Commission des Beaux-Arts félicite le très sympathique professeur et lui offre la médaille d'argent grand module comme récompense pour les œuvres qu'il a bien voulu lui soumettre.

M. Aubert, Joseph, sculpteur, à Epinal, nous soumet une étude de tulipes perroquet, modelée d'après nature et moulée en plâtre. Les fleurs, d'une exécution très soignée, s'ouvrent bien naturellement et les pétales ont de la souplesse : on sent la touche délicate et juste apportée à cette étude.

Inspiré sans doute par le sujet : « *Le Silence*, de Perraut », M. Aubert a modelé un médaillon haut relief de petite dimension qu'il nous présente en pastiline en l'intitulant « l'Eternité ».

L'idée est heureuse et l'expression du masque très recherchée ; un peu plus de régularité dans le contour du visage serait mieux, et la draperie couvrant la tête gagnerait à être modelée d'après nature.

La Commission accorde à l'unanimité à M. Aubert la médaille d'argent pour son panneau de fleurs et pour la persévérance qu'il apporte dans l'étude de la figure.

Le jeune Georges Palmer fils a produit cette année à notre concours ordinaire une couronne de lierre, reproduite en plâtre par le moulage. La composition est assez décorative, mais les feuilles ont un galbe trop exagéré et les queues sont traitées trop en fantaisie ; cela tient à ce que le plâtre ne reproduit pas les brillants du doigt mouillé donnés par chic à la terre fraîchement modelée.

Il nous est également présenté un panneau comportant une branche de lierre dont les feuilles ont été moulées sur nature ; ce travail, s'il était achevé, pourrait servir d'étude ; nous le considérons néanmoins comme une fantaisie dans le domaine du moulage.

A tout ce qui précède, nous préférons la branche de roses en terre crue modelée par notre jeune sculpteur, et pour laquelle nous le félicitons.

La médaille de bronze grand module vieil argent que nous accordons à M. Palmer, Georges, est la récompense qu'il mérite à titre d'encouragement.

L'étude de chrysanthèmes que M. Antoine a modelée d'après nature nous permet de reconnaître les progrès qu'il a faits depuis l'année dernière.

Le sujet qu'il a choisi était très difficile à interpréter et demandait une habileté de main de praticien pour bien le rendre; c'est pourquoi l'effort constaté qu'il a apporté n'a pas suffi pour donner l'illusion des fleurs aux pétales incurvés et floconneux qui font le caractère particulier de cette plante, si justement appelée la reine de l'automne. Les feuilles, les attaches et les différents détails sont bien. La lanière gondolée, empruntée à l'art nouveau, qui encadre cette étude, rend l'ensemble confus.

Nous décernons à M. Antoine une médaille de bronze grand module, en lui conseillant de modeler les plantes en détail avant de les traiter d'ensemble.

Le jeune Mongel est également un élève sculpteur-décorateur intelligent. Son petit modelage de fleurs de narcisses est le travail d'un débutant ayant beaucoup de dispositions. C'est pourquoi nous lui accordons une mention honorable pour l'encourager à persévérer dans l'étude.

Avec M. Belzer, graveur à Epinal, nous retrouvons un lauréat du concours spécial de 1902.

Cette année, il prend part au concours ordinaire avec un dessin pour tenture en six couleurs, composé de tulipes et de lys sur fond bleu. La tonalité générale est un peu dure, et, les lys, dont la blancheur est proverbiale, s'estompent trop sur le fond.

Nous préférons, du même auteur, son petit rouleau en acier

gravé en trois vignettes de scènes fantaisistes, exécutées avec le goût et la légèreté de main d'un ouvrier adroit.

Nous sommes heureux de récompenser M. Belzer par la médaille de bronze grand module vieil argent.

La forêt vosgienne possède un ami et un admirateur sérieux en M. Gérôme, ferblantier à Epinal, qui emploie tous les loisirs que lui laisse sa profession pour la dessiner et la peindre en toute saison avec une conviction indiscutable.

Parmi les nombreux paysages peints à l'huile et à l'aquarelle, nous en avons remarqué rendant bien les sites choisis, et d'autres, sans doute plus difficiles à interpréter, un peu forcés en couleurs dans les derniers plans. En général, le désir de bien faire se manifeste dans l'ensemble de ces études.

Nous ne dirons rien des animaux de basse-cour et autres que M. Gérôme a peints, sans aucun doute, à titre de distraction.

Les conclusions de votre Commission se résument ainsi : M. Gérôme mérite beaucoup d'encouragement pour son amour de l'art dont il cherche à connaître tous les secrets avec une tenacité digne d'éloges.

La médaille de bronze qui lui est accordée est la récompense qu'il a bien méritée et à laquelle la Commission joint ses félicitations.

M. Thomat, graveur à Epinal, dont l'habileté est bien connue de tous, prend part cette année pour la première fois au concours ordinaire de la Société d'Emulation, avec un travail d'art industriel consistant en bandes de bronze, sur lesquelles les contours extérieurs et intérieurs d'un dessin sont défoncés par une mèche rotative, actionnée par une machine mue par l'électricité, appropriée spécialement par lui à ce travail. Ces bandes sont ensuite gravées à la main pour indiquer les côtes des feuilles, les nervures des ornements et enfin tous les détails qui terminent ces clichés.

Nous avons examiné avec intérêt les frises aux dessins variés

composés par lui : gui, liserons, capucines, etc., imprimées à la presse et dorées au feu sur les pièces de calicot.

A titre d'encouragement et dans l'espoir que M. Thomat se produira plus souvent à l'avenir, nous lui offrons une médaille de bronze.

La Société d'Emulation ne doit pas s'arrêter en si bon chemin, son devoir est d'encourager la diffusion de tout ce qui est du domaine de la pensée et du talent.

La Commission des Beaux-Arts n'a pas cru devoir élaborer de concours spéciaux pour 1903, se réservant de vous demander qu'il n'en soit fait, à l'avenir, que tous les deux ans, afin de disposer d'un crédit suffisant lui permettant d'exiger des œuvres et des travaux plus importants.

Les résultats déjà obtenus au point de vue du développement intellectuel attestent que dans toutes les classes de la société moderne, l'idée est beaucoup plus étendue qu'autrefois. L'étude, facilitée par tous les cours faits par des hommes dévoués et capables, a déjà provoqué une évolution bienfaisante dans la pensée de la jeune génération. Aussi, souhaitons-nous que, dans l'avenir, l'Histoire puisse écrire de belles pages dans le Livre d'or de notre cité.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES

PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

dans sa séance publique et solennelle

DU DIMANCHE 20 DÉCEMBRE 1903

Sur le rapport de ses diverses Commissions, la Société d'Emulation a décerné les récompenses suivantes :

CONCOURS AGRICOLE

PRIMES DU GOUVERNEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ

Spécialement affectées en 1903, à l'arrondissement de Neufchâteau (1).

M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu accorder en 1903, à la Société d'Emulation, une subvention de *douze cent trente-cinq francs*, devant être décernée, au nom du Gouvernement de la République, à titre de primes et encouragements, aux améliorations agricoles.

(1) Les primes seront affectées, en 1904, à l'arrondissement de Remiremont ; en 1905, à celui de Mirecourt ; en 1906 à celui de Saint-Dié ; en 1907 à celui d'Epinal.

ENSEMBLE D'EXPLOITATION

M. *Adam-Conraux*, cultivateur à Coussey, diplôme d'honneur.

M. *Perrin*, Henri, cultivateur à Mannecourt, près Châtenois, médaille de vermeil.

M. *Gérard*, Gustave, cultivateur à Saint-Paul, médaille de vermeil.

M. *Robin*, Victor, cultivateur à Auzainvilliers, médaille de vermeil.

M. *Perrin*, Jules, cultivateur à Martigny, médaille d'argent grand module et prime de 100 fr.

M. *Audinot*, Camille, cultivateur à Frain, médaille d'argent grand module et prime de 50 francs.

M. *Didelot*, Paul, cultivateur à Gironcourt-sur-Vraine, médaille d'argent grand module et prime de 50 francs.

M. *Bédel*, Jules, cultivateur à Damblain, médaille d'argent grand module et prime de 50 francs.

RÉUNION DE PARCELLES

PRIX CLAUDEL

M. *Curicque*, Camille, agriculteur à Damblain, médaille de vermeil.

M. *Paté*, Joseph, éleveur à Damblain, médaille d'argent grand modulé.

M. *Guémard*, Athanase, cultivateur et boulanger à Damblain, médaille d'argent grand module.

M. *Didelot,* Jules, négociant et cultivateur à Damblain, médaille d'argent grand module.

M. *Picot*, Pierre, boucher et cultivateur à Damblain, médaille d'argent grand module.

M. *Noël*, Louis, cultivateur à Damblain, médaille d'argent grand module.

M. *Paté*, Jules, négociant et cultivateur à Damblain, médaille d'argent grand module.

M. *Béguinot*, Joseph, cultivateur à Damblain, médaille d'argent grand module.

M. *Martin,* Maximin, négociant et cultivateur à Damblain, médaille d'argent grand module.

M. *Guéniot*, Victor, cultivateur à Urville, médaille d'argent grand module.

M. *Thuus,* Félicien, cultivateur à Landaville, médaille d'argent grand module.

M. *Beauvallet*, Hercule, cultivateur à Mont-les-Lamarche, médaille d'argent et prime de 25 francs.

M. *Tissot*, Constant, cultivateur à Trampot, médaille de bronze et prime de 25 francs.

M. *Mozunann*, Christian, cultivateur à Martigny, médaille de bronze et prime de 25 francs.

M. *Chaise*, Victor, cultivateur à Martigny, médaille de bronze et prime de 25 francs.

CRÉATION ET AMÉLIORATION DE PRAIRIES

M. *Guillaume*, Julien, cultivateur et fabricant de ruches à Sandaucourt, médaille de vermeil.

M. *Simonin*, René, cultivateur à Vrécourt, médaille d'argent grand module et prime de 80 francs.

M. *Taillandier*, Alfred, meunier à Sionne, médaille d'argent grand module et prime de 80 francs.

M. *Marchal*, Ernest, boucher et fermier à Bulgnéville, médaille d'argent grand module.

M *Horiot*, Sylvère, cultivateur à Martigny-les-Bains, médaille d'argent et prime de 30 francs.

M. *Thomas*, Constant, cultivateur à Martigny-les-Bains, médaille d'argent et prime de 25 francs.

M. *Tridon*, Alfred, agriculteur à Martigny-les-Bains, médaille de bronze et prime de 20 francs.

MISE EN VALEUR DE TERRAINS IMPRODUCTIFS

M. *Robin*, Emile, cultivateur à Auzainvilliers, médaille d'argent grand module.

M. *Nicolle*, Louis, jardinier à Neufchâteau, médaille d'argent grand module et prime de 30 francs.

M. *Simonet*, François-Joseph, instituteur retraité à Rouceux, médaille d'argent.

VITICULTURE

M. *Millot*, Léon, viticulteur à Mandres-sur-Vair, diplôme d'honneur.

M. *Roux*, Augustin, industriel et viticulteur à Villotte, médaille de vermeil

APICULTURE

M. *Ferbus*, Jules, instituteur à Sionne, médaille d'argent grand module.

M. *Marulier*, Auguste, curé à Saint-Remimont, médaille d'argent grand module.

SYLVICULTURE

M. *Martin*, Paul, sylviculteur et publiciste forestier, à Toul (Meurthe-et-Moselle), médaille d'argent grand module.

M. *Guédon*, Marie-Charles, garde forestier à Serocourt, médaille d'argent et prime de 40 francs.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

M. *Belet*, Albert, médaille d'argent grand module.

M. *George*, Eugène, instituteur à la Hollande, rappel général de toutes les récompenses.

M. *François*, Jules, instituteur à Damblain, médaille de vermeil.

M. *Poirot*, Adolphe, instituteur à Marey, médaille d'argent grand module.

M. *Thirion*, Edmond, instituteur à Parey-sous-Montfort, médaille d'argent.

SERVITEURS A GAGES

M. *Audinot*, Edmon, serviteur à gages à Frain, médaille d'argent et prime de 25 francs.

COMMUNES

Commune de Mandres-sur-Vair, médaille d'argent grand module, pour création et amélioration de chemins ruraux.

CONCOURS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

PRIX MASSON

M. *Richard*, Alfred, à Remiremont, médaille d'argent, pour sa notice sur *Hérival*.

M. *Bailly*, Charles, à Remiremont, médaille de bronze grand module, pour ses reproductions de monuments et documents anciens.

M. *Mathias*, François, à Epinal, médaille de bronze grand module, pour sa notice sur l'*Imagerie Pellerin*.

La Société a décerné les récompenses suivantes aux agents du service vicinal du département pour leur collaboration aux recherches et travaux entrepris pour la description et la conservation des monuments anciens des Vosges :

Médailles d'argent :

MM. *Vautier*, Alexis, à Xertigny ; — *Mathieu* Eugène, à Châtenois.

Médailles de bronze :

MM *Valance*, Albert, à Bruyères ; — *Vautrin*, Eugène, à Epinal ; — *Morel*, Emile, à Darney ;

Defrain, Auguste, à Bulgnéville ; — *Carion*, Edouard, à Neufchâteau ; — *Obriot*, Louis, à Granges ; — *Grosmaire*, Louis, à Saint-Dié.

Mentions honorables :

MM. *Würth*, Emile, à Plombières ; — *Malgras*, Alfred, à Raon-l'Etape ; — *Drouin*, Paul, à Fraize ; — *Litz*, Jean, à Saint-Dié.

CONCOURS SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

M. *Hanus*, Camille, négociant à Charmes, mention honorable pour une carte de la forêt de Charmes.

M. *Mignot*, Aimé, instituteur à Quieux, (commune de Saulcy-les-Senones), médaille de bronze pour la création d'une Société de secours mutuels d'enfants et d'adultes.

Mlle *Luquer*, Marie-Adèle, institutrice à La Voivre (canton de Saint-Dié), médaille de bronze grand module, pour la création d'une Association amicale des anciennes élèves de l'école de filles.

M. *Martin*, Léon, instituteur à Nomexy, rappel des médailles d'argent décernées en 1901 et 1902, pour deux cours manuscrits de sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'horticulture.

M. *Garnier*, Paul, professeur de sténographie à Epinal, médaille d'argent grand module, pour ses cours de sténographieécrits et oraux.

CONCOURS DES BEAUX-ARTS

M. *Etienne*, Auguste, professeur adjoint à l'école de dessin de la ville d'Epinal, une plaquette en argent de Daniel Dupuis, comme récompense spéciale pour ses cuirs repoussés et ses aquarelles.

M. *Armand*, Edme, professeur de dessin au collège d'Epinal, une médaille d'argent grand module pour ses dessins et ses peintures.

M. *Aubert*, Joseph, sculpteur à Epinal, une médaille d'argent, pour son étude de fleurs et son médaillon.

M. *Palmer*, Georges, fils, sculpteur à Epinal, une médaille de bronze grand module vieil argent, pour études de fleurs et de feuilles.

M. *Antoine*, Ernest, élève sculpteur à Epinal, une médaille de bronze pour son étude de chrysanthèmes.

M. *Mougel*, élève sculpteur à Epinal, une mention honorable pour étude.

M. *Belzer*, Emile, graveur à Epinal, une médaille de bronze grand module vieil argent, pour son dessin de tenture et son rouleau gravé.

M. *Thomat*, Gustave, graveur à Epinal, une médaille de bronze pour ses frises en gravure pour impression d'étoffes.

M. *Gérôme*, Henri, ferblantier à Epinal, une médaille de bronze pour ses peintures et ses aquarelles.

TOPOGRAPHIE ANCIENNE

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

Par A. FOURNIER

ONZIÈME FASCICULE

I. — ÉPINAL

« Il est assavoir que la ville d'Espinal ait esté de toutte ancienneté à l'Eglise de Metz et ne heurent (n'eurent) les habitants d'icelle depuis qu'elle fust fondée et édificiée oncques autres seigneurs temporelz que ung évesque de Metz et ont de toutte ancienneté jusque adcy (jusqu'à présent) obeit (obéi) aus évesques de Metz qui sont estés du temps passez et à cellui qui est à présent comme à leur droicturier et souverain seigneur... » (1450). (*Arch. Meurthe-et-Moselle*).

Les fondateurs d'Epinal furent en effet des évêques de Metz dont l'église possédait dans la région de vastes territoires. La ville, en se développant, une fois bien pourvue de murailles, devint le chef-lieu d'une chatellenie comprenant les possessions environnantes du temporel de l'évêché de Metz.

Peu à peu les bourgeois spinaliens surent s'affranchir de cette souveraineté, ne laissant aux évêques que des privilèges

purement honorifiques ou à peu près. Ils se gouvernaient eux-mêmes avec quatre magistrats et un conseil de cent bourgeois; ils étaient les maîtres de la ville et du château; faisaient la guerre, la paix, traitaient des alliances, sans se préoccuper des évêques; Epinal était une véritable *ville libre*. Il va sans dire que les évêques tentèrent de rétablir leur souveraineté, de là des conflits permanents, que je n'ai pas à raconter ici, qui finirent par décider la ville d'Epinal à se donner à la France (1444) au roi Charles VII. Elle resta française jusqu'en 1465, où, cédée par Louis XI au duc de Lorraine, elle fut annexée à cette province, ainsi que tout le territoire de sa chatellenie.

C'est donc, en 1465 seulement, qu'Epinal devint Lorraine; auparavant elle relevait du temporel de l'évêché de Metz — 870 à 1444 — ; puis de la France — 1444 à 1465.

Le roi Charles VII transforma en bailliage la chatellenie (1), le bailli était nommé par lui, mais la justice, le gouvernement de la ville, n'en restèrent pas moins sous l'entière autorité des quatre gouverneurs de la ville.

Le dénombrement de Lorraine de Thierry Alix (1594) donne Epinal comme chef-lieu de bailliage :

« Espinal, chasteau et ville, abbaye de Dames de l'ordre de Saint-Benoist ».

Dans ce bailliage étaient compris : «Gollebey (Golbey), Chavelot, Thaon, Deyviller, Girmont, Sercuer (Sercœur), Villoncourt, Pandoux (Padoux), Bandesmenil (Badménil), Dignonville, Saint-Genois (Saint-Genest), Sainte-Hélène, Vomécourt, Bul (Bult), Sainct-Gergonne (Saint-Gorgon), Dongneville (Dogneville), Vencey (Vincey), La Baffe, Mossou, Archette (en partie),

---

(1) Cette chatellenie comprenait: les villes d'Epinal et Rualménil, les villages de Sercœur, Bult, Chavelot, Dogneville, Deyviller, Vincey, Thaon, La Baffe. Longchamp, Girmont. Villoncourt, Vaxoncourt, Dommartin, Golbey, Deyviller, Padoux, Domèvre-sur-Avière, Ste-Hélène, Saint-Gorgon (xv[e] siècle).

Ces possessions de l'évêché de Metz étaient contiguës, au Nord-Est, avec les chatellenies de Rambervillers, Baccarat, Moyen qui en dépendaient également.

Longchamp, Jeuxey, Domepvre-sur-Avière, Vaxoncourt, Palligny (Pallegney) Zincourt, Vaudainville (Vaudeville), Igney.

Cette composition du bailliage d'Epinal resta la même jusqu'à la Révolution ; si l'on trouve en 1751 quelques noms en plus c'est que dans l'intervalle il s'était développé où détaché d'une autre communauté, un lieu nouveau.

Ce baillage est resté jusqu'à la fin, ce qu'il était à l'époque de la domination des évêques de Metz, il changera de nom et de *chatellenie*, fut appelé *bailliage*.

Le tribunal du bailliage était composé du bailli, d'un lieutenant-général, lieutenant-particulier. assesseur, quatre conseillers ; de l'avocat du roi, du procureur du roi et d'un greffier. Il siégeait au premier étage de l'hôtel de ville.

Epinal était aussi un point de vue religieux, le chef-lieu d'un très vaste doyenné dépendant de l'archidiaconé de Voge,

Ce doyenné « s'étend jusqu'au val de Saint-Diez qui est à son orient. La rivière de Vologne, depuis sa source jusqu'à son embouchure, sépare ce doyenné de celui de Remiremont vers le midy. Celui de Jorsey est à son couchant, enfin il a Deneuvre au septentrion. Les paroisses de ce doyenné sont tellement situées que les rivières de Moselle, de Vologne et de la Meurthe, les renferment presque toutes dans le continent qu'elles font entre elle.... Il a environ 14 lieues de longueur sur 6 de largeur et cette étendue renferme 36 paroisses, 26 églises succursales ou annexes, 33 chapelles... » (Pouillé du diocèse de Toul, 1711).

Epinal est aujourd'hui le chef-lieu du département des Vosges. A la formation des nouvelles circonscriptions (1790), il y eut lutte pour choisir le chef-lieu entre Mirecourt et Epinal. Un décret de la Constituante avait ordonné l'élection des procureurs-syndics et des membres des conseils de district. Les 440 électeurs désignés par leurs concitoyens convoqués à Epinal (1er juin 1790) pour élire d'abord le procureur général, syndic du département, ainsi que les administrateurs et mem-

bres du Conseil général, se réunirent dans l'église des Minimes (1), la première question soumise fut celle du chef-lieu : *311 voix* choisirent Epinal contre *127* pour Mirecourt (2).

I. — Emplacement de la ville d'Epinal. — Voie romaine de Metz à Bâle. — La Grande-Voye. — Château de Spinal. — Monastère fondé au pied du Château. — Les Cinq Manses. — Spinal. — Rualménil. — Avrensart. — Grennevaux. — Villers.

Il faut reconnaître que l'emplacement de la ville d'Epinal est des plus malheureux : dans un étranglement de la vallée de la Moselle, orienté sud-nord, au fond d'un couloir profond, entouré par de hautes collines (3) aux pentes rapides et séparées entre elles par d'étroits vallons, la ville d'Epinal est surtout dominée par un coteau, autrefois couronné d'un château, qui se trouve en retrait par rapport à deux autres qui l'avoisinent ; la *Justice* (alt. 403 m.) au nord, *Laufremont* (alt. 437 m.) au sud. Chacun de ces derniers est séparé du premier par deux vallons profonds où coulent les deux ruisseaux de Saint-Michel et d'Ambrail. Il en résulte à la base un certain espace limité au fond par le coteau du Château et sur les côtés, par les deux autres.

Ce fut dans cet espace comblé par les alluvions des ruisseaux

---

(1) Cette église située rue Rualménil est aujourd'hui remplacée par l'hôtel de la Pomme-d'Or.

(2) Bouvier. *Les Vosges pendant la Révolution* (Berger-Levrault). Mirecourt était le chef-lieu du bailliage le plus étendu des Vosges, il l'était depuis des siècles, sous le nom de Bailliage de Vosges.

Jusqu'en 1751, Mirecourt avait été le chef-lieu d'un très grand bailliage, appelé : *Bailliage de Voge*, comprenant les prévôtés de Neufchâteau, Darney, Dompaire, Mirecourt, Arches et Bruyères, c'est-à-dire les deux tiers de la surface du département des Vosges. Il était, par le fait, le centre administratif de toute la région lorraine devenue le département des Vosges. Le *Bailliage de Voge* était un des trois grands bailliages de Lorraine.

On comprendra qu'avec ces souvenirs, Mirecourt ait revendiqué le titre de chef-lieu du département.

(3) Le coteau de Laufremont a 437 m. d'altitude, celui du Château 393, la Justice 403.

de Saint-Michel et d'Ambrail, véritable repli caché, que fut élevé le monastère origine de la ville.

Ce repli était exposé à l'ouest ; aussi la cité primitive était-elle bien protégée contre les vents du nord, de l'est, du sud ; mais dès qu'elle dut se développer, il lui fallut conquérir de l'espace sur la Moselle, au cours capricieux, déplaçant à chaque crue, ses bans de sables et cailloux, couvrant ainsi toute la vallée, d'un bord à l'autre ; si bien qu'elle ne put s'agrandir *qu'en longueur* (1), s'allonger le long des deux rives et subir ce courant d'air circulant constamment dans le couloir dirigé du sud au nord.

La raison de ce singulier emplacement est qu'Epinal doit son origine à un monastère établi, à la fin du dixième siècle, au pied du Château.

A Epinal, est la fin de la chaîne des Vosges : là cessent les granites et grès vosgiens et commencent les grès bigarrés et le muschelchkalk. A quelques kilomètres au S.-O., ce sont les Faucilles et à quelques centaines de mètres, c'est la Plaine. Là aussi se termine la Haute-Moselle qui entre définitivement dans la région basse.

Une voie romaine — de Metz à Bâle — remontait la rive droite de la Moselle. Sur ce côté de la rivière se rencontrent de nombreux vestiges de la période gallo-romaine, — aux environs de Portieux, Châtel ; sur les territoires de Vaxoncourt, Girmont, Dogneville — alors, que sur l'autre rive, on ne trouve rien ; ce qui montre bien que la population occupait la rive droite de la Moselle et tout naturellement la grande route devait y passer.

Cette voie, de Dogneville, ne longeait pas la rivière, la configuration du sol ne le permettait guère, mais devait gagner le bois de la Voivre, passer sur le coteau de la Justice et descen-

(1) La ville actuelle, dans sa plus grande largeur (Gare au pied du Château) et en *ligne droite*, a 900 mètres ; tandis que la longueur (Port au Pont de la Loge-Blanche) s'élève (en ligne droite toujours) à 3200 mètres.

dre sur Epinal par le faubourg Saint-Michel. De là, entrant en ville, par la porte de la Fontaine Saint-Goëry, passant au pied du château, elle en sortait par la porte d'Arches, d'où elle prenait le nom caractéristique de *Grande-voie*, et se dirigeait sur Archettes, où elle traversait la Moselle sur un pont qui donna son nom à ce lieu (Arches).

La *Chronique de Saint-Symphorien de Metz* dit qu'au xᵉ siècle, un évêque de Metz fonda au pied d'une éminence où se trouvait le *château de Spinal*, un monastère. Il existait donc une forteresse sur la droite de la Moselle, à cette époque. Aucun vestige n'a permis, jusqu'à présent, de faire remonter cette forteresse à l'époque Gallo-romaine ; mais le lieu qu'elle occupait était tout indiqué pour arrêter les invasions barbares : Spinal est au débouché de la Moselle dans la plaine, à l'issue d'un étranglement de la vallée, il en défendait l'entrée, il est donc plus que probable que cette forteresse est bien antérieure à la fondation du monastère et remontait à l'époque des grandes invasions du vᵉ siècle. Ce qui permet cette supposition c'est que l'on retrouve de ces lieux fortifiés à Remiremont (1) Bruyères, etc...

Du reste, de nos jours, n'a-t-il pas fallu créer une autre forteresse à Epinal pour se défendre contre de nouvelles invasions venant d'outre Rhin ?

Quoi qu'il en soit, au xᵉ siècle, le Château de Spinal existait et dut être mis en bon état pour qu'un évêque de Metz y ait établi dans le voisinage un monastère de femmes ; il est plus que probable qu'il avait été reconstruit avec les restes de défenses anciennes.

Par contre, ce qui est certain, c'est qu'à cette époque il y avait à Spinal et environs un noyau de population. Il est, en effet, parlé de cinq manses dont les noms nous ont été conservés : *Spinal*, *Rualménil*, *Avrinsart*, *Grennevaut* et *Villers*.

(1) Le Saint-Mont.

Spinal était placé au pied du Château, dans le futur emplacement de la ville : « Locum quandam inter Mosellam et Montem qui in dorso devexo sui castrum habens ex accordenti rusticorum lingua *Spinal* vocatur » (en un lieu placé entre la Moselle et un coteau sur lequel se trouvait un château appelé en langage vulgaire Spinal). Ce passage de la chronique de saint Symphorien, précise de façon incontestable l'emplacement de la manse de Spinal (1).

Nous le retrouvons quelques années plus tard (983) dans une Charte de l'empereur Othon confirmant la création, par l'évêque, d'un marché : ... primum œdificare cepit et mercatum quem nostro licitu in loco *Spinal* dicetur... »

En 1003 : « Nomine *Spinal* » ; puis : « Vendericus miles *Spinis* » (1182) ; *Espinaux* (1272) ; *Espinalz* (1329) ; *Spinalz* (1332) ; *Aspinal* (1403) ; « Arnoul vouez d'*Espinaul* » (1425) ; Joan de *Spinalo* (1444).

... Il ne faut pas oublier qu'en langage ancien on prononçait *Sp*inal, *es*pinal ; du reste aujourd'hui on retrouve encore cette prononciation : le col du *St*alon (2) est prononcé par les habitants de la Haute-Saône, *es*talon. Cette façon de prononcer se rencontre fréquemment dans le Midi. Nous en avons un exemple dans le nom de *Stéphan* qui est devenu *Es*tienne, Etienne...

Ce nom de *Spinal* vient du celtique *spernec, épinaie,* lieu où il y a des épines. Parfois le latin *Spina* s'est substitué au celtique *Spern,* c'est le cas pour Epinal. Il en est de même pour *Epineuil* ; tandis qu'*Epernay* dérive de la racine celtique *Spern.* Du reste, pour l'un comme pour l'autre, le sens est le même et indique un lieu où il y a des *épines*, des broussailles.

---

(1) Le fondateur du monastère de Spinal, était l'évêque Théodoric d'Hamelan qui occupa cet évêché de 964 à 984. C'est dans cette période qu'il faut fixer la date de cette fondation, on la met généralement à 970. Cela est probable, d'autant qu'en 983 le même évêque créa un marché à Spinal, ce que suppose déjà une certaine population.

(2) Le col du Stalon sépare le ballon d'Alsace du ballon de Servance.

MM. Maud'heux et Ch. Ferry, rapportent qu'un moment le lieu de Spinal porta le nom de *Chaumont*. C'est possible : le coteau de Spinal était couvert de broussailles, dénudé, *Chauve* par conséquent, d'où le nom de *Mont-Chauve* ou *Chaumont*.

Se basant sur ce nom — plus ou moins certain — on a voulu que Spinal, devenu Chaumont, ait été le chef-lieu du Pagus Calvomotensis où Chaumontois. Dans le précédent fascicule (1), j'ai montré qu'une similitude de nom ne suffisait pas pour faire d'un lieu appelé *Chaumont*, le chef-lieu du Chaumontois ; du reste il y a plusieurs lieux de ce nom dans le Pagus Calvomotensis, dont on a voulu faire également la capitale. Enfin pour en terminer avec ce nom de *Spinal*, Wasserbourg (*Antiquitez de la Gaule Belgicque*—1549 — f. l. vi. liv. 2), raconte qu'Alberic, Auberon, Ambron, fils de Clodion le Chevelu, possesseur des régions « d'Ardenne, Alsatie et aux extrémitez de la Gaule Belgicque » aurait « feit (fait) réédifier plusieurs chasteaulz... Tulle (Toul), *Espinal* et les baings de Plonniers (Plombières)..... en la forest de Vogiense (Vosges) feit faire un très fort chasteaul en mémoire de son père...»

Malheureusement, l'existence d'Ambron est problématique, et l'affirmation de Wasserbourg n'étant appuyée sur aucun texte, il est bien difficile d'admettre comme certaine cette reconstruction du château de Spinal au ve siècle (2). Je n'en nie pas la vraisemblance, car elle prouverait que cette forteresse existait à l'époque gallo-romaine, ce qui est probable.

La seconde manse s'appelait *Rualménil*. Placé dans la grande île formée par la Moselle, ce lieu est devenu la *Petite-Ville*, comme celui de Spinal, devint la *Grande-Ville*, ainsi que nous le verrons plus loin : « *Apud Ruatmesnil* (1228) » ;

---

(1) *Topographie ancienne des Vosges*. — Ann Soc. Emmul. 1902, fasc. 10. *Anciennes circonscriptions*.

(2) On a voulu faire dériver le nom d'*Ambrail*, d'Ambron. — Ch. Ferry, *Guide du Château d'Epinal*.

nous entrerons, dit la *Chronique Lorraine* (xve siècle), par la porte de *Roualmasnil* »... « qu'est au long des murailles de *Rolvamesnil* (1563) »... « L'hospital de *Ruaulxmeni* (1568) » ... « pour avoir escrips les crys (cris) de plays (plaid) de herritage que lopitalle (l'hôpital) du *Petit Rualmesny* ait à lieulx de Padou... (1551).

Ce nom de *Rual-Ménil* s'explique de deux façons : La racine *Rue* désigne un chemin, il fallait, en effet, de *Spinal* traverser l'île de Rualménil pour gagner toute la région située sur la gauche de la Moselle (Nancy, Mirecourt, Neufchâteau, etc.) ; cette manse était en effet sur le chemin mettant en communication les deux rives de la rivière.

Ou bien, *Ru*, ruisseau, rivière. La manse étant placée sur la Moselle, on a pu l'appeler le ménil de la rivière, du *ru* ou *rupt*.

A mon sens, la première explication me semble la plus rationnelle ; la manse étant placée sur une route — une rue — très fréquentée pour passer sur l'autre rive.

En *1128*, on trouve le nom d'*Avrinsart* : « apud *Averinsert* » ; ... item, Madame ait le quart des deysmes (dîmes) de carraiges et des preix d'*Avrinsay* et de la Woeuvre (Voivre) et du Frain... (1458) »... Il existe encore un canton d'Avrinsart.

Ce nom vient du mot *Averia*, indiquant (Du Cange) les animaux agricoles d'une ferme où menil (bœufs, chevaux, moutons, etc.). On en a fait, en vieux français, *Aver* ou *Avers*, puis *Avérage*. En somme ce mot désignait les animaux domestiques. *Sart*, est donné à un lieu essarlé ; en patois, nous avons l'équivalent dans *Xart*. *Avrinsart*, était un lieu essarté où l'on élevait des bestiaux ; c'était, comme aujourd'hui un endroit agricole, puisqu'un canton de terres porte encore ce nom.

Grennevaut, est en amont d'Epinal, sur la rive droite de la Moselle : « apud *Grineiwo* » (1128) ; *Grinivou* (1160)..... « Pour une jornei (journée) de travail à mettre les chenaulx de

la papellerie (papeterie) de *Grennevolt* pour faire venir leauwe (l'eau) »... (1528) ... « Le long de la rigole de la Croix de *Graignevol* (1537) »... « Devant *Grenevol* à cause que leau (l'eau) de la rigole entroit dans le bief dudict *Grenevol* et n'entroit en l'estang (l'étang) (1592) ».

Grennevaut, vient de *Grena* ou *Greva* (1), sable, grève et *Vaul* ou *Vallée*. Ce lieu était sur les bords de la Moselle, sur la grève, dans la vallée.

Villers, la cinquième manse, figure dans un acte de 1128. On ne sait où il se trouvait. Son nom, *Villers*, désigne un lieu de culture.

De ces cinq manses, la première — *Spinal* — a donné son nom à la ville entière.

La seconde est devenue une fraction importante de la cité et fut longtemps appelée *Rualménil*, puis, la *Petite-Ville*.

Des trois autres : *Avrinsart* a conservé son origine primitive, il est resté un lieu agricole. *Grennevaux*, placé sur la Moselle donna son nom à une papeterie. Enfin, l'emplacement de la dernière — *Villers* — est resté inconnu.

---

(1) En bas latin, *Grena* ou *Greva* s'employaient également (Du Cange). Il ne faut, le plus souvent, tenir compte de la *façon dont est écris un nom de lieu* ; les scribes inscrivant ces noms de lieu sur les Chartes *comme ils les prononçaient*. On ne prononçait pas les *l*, par exemple, c'est pour cela que le même nom apparait sous les formes Grene*vo* et Grene*vol*, ou Grene*volt*. L'*e* se confondait avec l'*i*, de là : G*ri* pour G*ré*. De même on ne prononçait pas les *r*, aussi disons-nous encore Gérard*mé* et non Gérard*mère*, Rambervil*lé* et pas Rambervil*laire*. C'est ce qui explique que l'on trouve Avrin*say* pour Avrin*sart*. On remarquera aussi qu'en 1124, on écrivait Av*e*rinsert, on tenait encore compte de la racine Av*e*ria ; puis la prononciation toujours paresseuse fit disparaître l'*e*. De même on constatera la chute de la finale des mots : Avrins*art*, devient Avrins*a* ou Avrins*ay*, parce que longtemps on dit *ai* pour *a* (im*aige* pour im*age*, lang*aige* pour lang*age*). . Devant un nom à orthographe bizarre, il faut commencer par en rechercher la prononciation, pour en trouver plus facilement le sens.

II. — Les cinq manses dépendaient de l'église et du territoire de Dogneville. — Ancienneté de Dogneville. — L'évêque de Metz Arnoul y séjourna. — Comment cette région devint une possession de l'église de Metz. — Création d'une paroisse à Epinal. — L'évêque Théodoric de Hamelan fondateur d'Epinal. — Pèlerinage et foire. — Epinal sert de refuge aux sujets de l'évêché de Metz. — Les Crowadeurs.

Les cinq manses de Spinal, Rualménil, Avrinsart, Grennevaut et Villers dépendaient, au xe siècle, de l'église de Dogneville et, comme à cette époque les divisions religieuses correspondaient toujours aux circonscriptions territoriales, ces manses relevaient, au temporel, du même Dogneville.

Dogneville est fort ancien : il remonte très probablement à la période Gallo-romaine et sûrement à celle des Mérovingiens. On a retrouvé dans les fondations de l'ancienne église, des restes gallo-romains et aussi une pierre d'autel des premiers siècles ; aux alentours, des sarcophages mérovingiens ont également été découverts.

Au commencement du viie siècle, Arnulph ou Anoul venait souvent séjourner à Dogneville. Sa femme s'appelait *Doda*, fille, dit Wasserbourg, de Wiberès comte de Boulogne, en son honneur il donna son nom à sa villa : *Dodanica*, *villa Doda*.

Devenu évêque de Metz, Arnoul y vint d'autant plus souvent qu'il était dans le voisinage de son ami Romaric fondateur du monastère du Saint-Mont (Remiremont) et finit même par aller s'installer auprès de lui (629 ou 630) et y mourir (641). Je trouve, à ce sujet, le passage suivant, extrait d'une chronique par Meurisse dans son *Histoire des évêques de Metz* : « Nam crebo in villœ quœ dicitur *Dodonica* in Vosago », qui montre la fréquence (crebo) de ses visites.

Arnoul, avant d'être évêque, occupait à la cour du roi d'Austrasie d'importantes fonctions : il était *domesticus* de premier rang ; et, à titre viager, il avait la jouissance de six

grands domaines. Dogneville dépendait d'un de ceux-ci et par son séjour en ce lieu, il en devint le chef-lieu. C'était exactement la situation de Romaric à la villa d'Habend (Remiremont).

La *pierre d'autel* des premiers siècles retrouvée dans l'ancienne église, montre bien que Dogneville était le centre religieux du domaine. Devenu évêque, Arnoul, selon toute probabilité, obtint du roi Frank l'autorisation de faire abandon à l'église de Metz de ses droits sur ce domaine qui lui avait été concédé à titre viager. Ce serait ainsi que la région, dont dépendait Epinal, passa sous la domination des évêques de Metz jusqu'au xve siècle. Ce qui semble démontrer ce fait, c'est qu'après Arnoul, nous voyons ses successeurs *visiter* et *administrer* ce domaine et Théodoric d'Hamelan y fonder le monastère de Spinal, lui donner des terres, des droits sur divers lieux relevant de leurs possessions en cette région.

Le temporel de l'évêché de Metz, comprenait vingt et un villages, ainsi que les cinq manses de Spinal, Rualménil, Avrinsart, Grennevaux et Villers.

Spinal relevait, au spirituel, de l'église de Dogneville, le monastère également. Théodoric d'Hamelan, son fondateur, s'entendit avec l'évêque de Toul, — Dogneville étant du diocèse de cette ville — pour rendre indépendant de l'église de Dogneville le nouveau monastère et la ville qui se créait autour. Une nouvelle paroisse fut créée: Dans une charte de 1119, traduite par M. Chevreux, on lit le passage suivant: « Thierry (ou Théodoric) de Hamelant évêque de Metz *a fondé l'église d'Epinal sur le territoire de Dogneville et attendu qu'elle était sur le ban de Dogneville, Saint-Gérard évêque de Toul, ordonna sur la demande de l'évêque de Metz à qui appartenaient les dimes de cette paroisse*, que l'abbaye d'Epinal percevrait, pour la prébende de ses sœurs, toute la dime des terres qui seraient cultivées sur le territoire de Dogneville; il leur donna aussi, pour leur prébende, l'autel paroissial d'Epinal... » (30 mars 1119).

Cette charte de 1119 rapporte un fait remontant à cent cinquante années : L'évêque Théodoric de Hamelan, occupa le siège épiscopal de Metz de 963 à 984 et Saint-Gérard, celui de Toul, de 964 à 996 ; c'est donc entre 964 et 984 que fut fondé le monastère d'Epinal et aussi la paroisse d'Epinal.

Les évêques de Metz attribuèrent, en dehors de Dogneville, des revenus au monastère dans les lieux suivants : Gigney, Thaon, Domèvre-sur-Avière, Igney, Jeuxey, Golbey, Chavelot, Girmont, Longchamp, Vaudéville, Sercœur, Vomécourt, Bult, Archettes (en partie), La Baffe, Moussoux, Dompierre, Vincey, Bayecourt, Uxegney, Pallegney, Sainte-Hélène, qui dépendaient du temporel de l'évêché, puis de la chatellenie et du bailliage d'Epinal.

L'évêque favorisa et aida de son mieux au développement de la population de Spinal : il transporta de Metz au nouveau monastère les reliques fort vénérées de saint Goëry ce qui eut pour résultat d'attirer la foule des pèlerins et, comme toujours à cette époque, là où il y avait un pélerinage fréquenté, il se trouvait une foire, il en créa une qui fut confirmée par acte de l'empereur Othon en 983.

Pélerinage et foire provoquèrent nécessairement l'installation d'habitations, autour du monastère, ce fut là, l'origine de la ville d'Epinal.

L'évêque réussit, puisqu'en 1051 — soixante années plus tard — il fallut refaire une église, l'ancienne étant devenue insuffisante.

De tout ce qui précède, il résulte que les fondateurs de la ville d'Epinal furent les évêques de Metz.

Cet évêché possédait de vastes domaines absolument enclavés dans le duché de Lorraine ; de là, une cause forcée de conflits permanents avec les ducs lorrains.

Très militants, les évêques furent en guerre perpétuelle avec ceux-ci pendant deux siècles, Il leur fallut aviser à protéger leurs sujets éloignés.

Dès le XIe siècle, ils créèrent des forteresses où ces derniers pouvaient se réfugier. Ainsi, à Baccarat-Deneuvre, à Moyen, à Rambervillers, à Epinal, dont ils firent les chefs-lieux de châtellenies comprenant leurs possessions environnant ces localités.

C'est évidemment dans ce but que les évêques de Metz aidèrent de leur mieux au développement d'Epinal et en firent, tout à la fois un refuge pour leurs sujets et un point d'appui pour lutter contre les ducs lorrains.

En échange de cette protection très réelle, que les sujets de l'évêché trouvaient dans la forteresse d'Epinal, ils devaient aider à son entretien, travailler aux réparations des murailles, à leur garde, au curage des fossés, non en se rachetant moyennant finances, mais par journées de corvées. Ils y venaient en *crowadeurs* (de *crovée,* vieille forme du mot *corvée*) et sur réquisition des gouverneurs d'Epinal.

A chaque communauté on indiquait le nombre (1) de *crowadeurs* à fournir; on donnait à chacun pour *deux blancs* de pain.

Dans les années 1472, 1495, 1506, 1516, 1517, 1562, etc... on trouve dans les archives d'Epinal de ces réquisitions. En 1506, ce furent *tous les nouveaux mariés de la Châtellenie* qui furent requis pour venir curer le fossé de la porte d'Ambrail.

On remarquera qu'à toutes les dates indiquées plus haut, la châtellenie d'Epinal ne dépendait plus du temporel de l'évêché de Metz (2), celui-ci en avait été dépossédé (1444) par le roi

(1) *En 1562.* — Domèvre-sur-Avière dut envoyer 21 crowadeurs ; Thaon 35 ; Vincey 20 ; Archettes 19 ; Deyvillers 20 ; Dogneville 42 ; Girmont 42 ; Pallegney et Zincourt 26 ; Vaxoncourt 25 ; Padoux 28 ; Badménil 24 ; Saint-Gorgon et Sainte-Hélène 46 ; Longchamp 26 ; Bult 26 ; Vomécourt 28 ; Saint-Genest 13 ; Dignonville 14. Le plus souvent, on réquisitionnait par fractions, ainsi, en 1495, Padoux, Sercœur, Badménil, Dogneville, envoyèrent seuls des *crowadeurs.*

(2) En 1444, les habitants d'Epinal se refusèrent à reconnaître pour suzerain l'évêque de Metz et se donnèrent au roi de France (1444) qui vint prendre possession de la ville. Louis XI céda Epinal au duc de Lorraine (1465), c'est de cette époque qu'Epinal est devenu Lorrain.



de France Charles VII, puis par les ducs lorrains (1465). Mais si le suzerain était changé, la Châtellenie subsista et, avec elle, tous les droits qui appartenaient au chef-lieu.

Les habitants cherchèrent à se soustraire à ces corvées : en 1632 ils refusèrent d'obéir et les archives d'Epinal racontent que les gouverneurs (1) ordonnèrent des recherches au « Trésor » (Archives) pour découvrir des titres prouvant ce droit. Il n'y eut pas de procès, car on approchait du moment où les fortifications allaient être démolies par les Français.

Ainsi, au xe siècle :

Spinal, Rualménil, les trois autres manses dépendaient de l'église et du territoire de Dogneville et comme celle-ci avaient pour souverains les évêques de Metz.

L'évêque Théodoric de Hamelan fut le véritable fondateur de la ville d'Epinal.

Celle-ci se développa rapidement et devint le chef-lieu d'une châtellenie comprenant les possessions du temporel de l'évêché de Metz dans cette région.

III. — Saint-Goëry, évêque de Metz. — Fondation de l'église et monastère d'Epinal par l'évêque Théodoric d'Hamelan. — Le mal des Ardents. — Pouvoir de Saint-Goëry de guérir ce mal. — Théodoric envoie les reliques de Saint-Goëry à Epinal. — L'Evêque Adalbéron. — Il fonde l'hôpital Saint-Goëry. — L'église d'Epinal. — Deux reconstructions — Elle manque de lumière. — Deux autels. — Conflit entre la ville et le chapitre pour les réparations.

Le successeur de l'évêque Arnoul (624-638) fut Saint-Goëric ou Goëry (638-656). Lui aussi vint à Dogneville et sans doute au Saint-Mont visiter son prédécesseur et Saint-Romaric ou Romary :

Meurisse (*Hist. des évêques de Metz*, p. 128) raconte que Goëric « se retiroit quelquesfois aux déserts des Voges pour

(1) La ville d'Epinal était gouvernée par quatre magistrats élus chaque année, que l'on appelait les « quatre gouverneurs ».

vaquer à la méditation. Et il y fit mesme bastir un beau monastère en l'honneur de saint Maurice et en faveur de ses deux filles, et dont l'aisnée, nommée Precie, fut la première abbesse. Cette abbaye est assise au bord de la Moselle... »

Cette affirmation de Meurisse est en contradiction absolue avec la charte (1119) de Riquin de Commercy, évêque de Toul, où il est dit formellement que l'église d'Epinal fut fondée (vers 970) par l'évêque Théodoric de Hamelan, *c'est-à-dire plus de trois siècles après Saint-Goëry*. Meurisse a écrit son histoire d'après les actes et pièces qu'il trouva à l'évêché de Metz et ignorait celles de Toul; Or, parlant plus loin de Théodoric d'Hamelan (p. 325), il dit : « Il y a quelques chartes de cet évêque à Epinal, dans lesquelles les belles fondations qu'il a faites sont exprimées, *mais je ne les ay pu recouvrer*.... » Il reconnaît donc nettement son ignorance des actes de Théodoric en ce qui concerne Epinal et s'en est tenu à la légende.

Dom Calmet, qui consulta les archives de l'évêché de Toul, dit, en parlant de Théodoric d'Hamelan : « Ce prélat ayant remarqué dans le Chaumontois un canton qui relevait du Temporel de son évêché, entre la Moselle et la montagne, un endroit commode pour y construire un monastère, y bastit une église dans laquelle il transféra le corps de Saint-Goëric un de ses prédécesseurs, évêque de Metz. Il semble que dès lors il y avait sur le penchant de la montagne une espèce de château...»

Saint Goëry, par ses visites à Dogneville et aux domaines de son évêché dans la région d'Epinal, avait pu y laisser une grande réputation de charité et de sainteté (1) ; mais trois

(1) Ce fut Goëry qui alla chercher (641) les restes de saint Arnoul, mort au Saint-Mont (Remiremont). Ce fut un voyage triomphal : les populations accoururent de tous côtés pour implorer le saint à son passage, il y eut des miracles. La légende raconte que le corps du saint devait passer une nuit à *Chaumouzai*, mais le lieu où il devait séjourner appartenait à un homme impie, jamais on ne put faire entrer le cercueil, il fallut aller plus loin.

Au VIIe siècle *Chaumousey* n'existait pas (il date du XIe siècle). On a voulu que le *Calmosiacense* indiqué dans la vie du saint fût Epinal appelé alors *Chaumont*. On a vu que jamais Epinal n'a porté ce nom.

siècles avaient passé (656-970) et, probablement il était oublié. A la vérité Théodoric d'Hamelan était grand collectionneur de reliques (1), il les distribuait aux églises et monastères de son diocèse, il était tout naturel qu'il en donnât à la nouvelle église qu'il venait de fonder.

Il y a une autre cause a cet envoi des reliques de saint Goëry à Epinal, qui est toute à l'honneur de l'évêque Théodoric :

Aux x[e] xi[e] xii[e] siècles les populations furent décimées par une maladie qui paraissait étrange, surnaturelle aux superstitieuses populations d'alors et que l'on appelait, *Feu sacré*, *Feu-Saint-Antoine*, *Feu-Saint-Marcel*, ou le *Mal des Ardents*. La Lorraine, à cette époque, eut le triste privilège d'être cruellement éprouvée par cette maladie. Sans doute, pendant l'épiscopat de Théodoric, les populations de la région d'Epinal. dont il était le souverain, furent atteintes.

Saint Goëry avait, à Metz — où il reposait depuis sa mort (656) — *le pouvoir de guérir cette affreuse maladie*, c'est pour cela que l'évêque envoya à Epinal les reliques d'un saint qui, selon les idées de l'époque, pouvait seul guérir ses malheureux sujets : (2)

« C'était une maladie si terrible que plusieurs en perdaient les bras et les jambes. Ces malheureux ayant ouï parler des guérisons qui s'opéraient à Epinal par l'intercession de Saint-Goëric y accouràient en foule, Adalbéron, évêque de Metz, qui faisait alors sa résidence à l'abbaye d'Epinal en prit un soin particulier... (3) »

(1) Théodoric d'Hamelan, neveu de l'Empereur Othon, obtint, par cette parenté, des reliques très rares et par conséquent des plus vénérées. Entre autres un chaînon de la chaîne de saint Pierre.

(2) Une source très abondante coulait au pied du château, c'était elle qui alimentait très probablement les habitants de la manse de Spinal.

On sait le rôle des sources dans le paganisme, le culte nous en est resté et le christianisme a dû admettre le rôle miraculeux des sources. Cette source fut dédiée à saint Goëry et très certainement elle joua un rôle dans le *traitement* du mal des ardents. N'en est-il pas de même de nos jours à Lourdes avec la piscine ?

(3) *Hist. générale de Metz*. — Tome II, p. 101.

Adalbéron avait succédé à Théodoric, mort en 984, et resta évêque de 984 à 1005. Il continua l'œuvre entreprise par son prédécesseur, et comme le dit l'*Histoire générale de Metz*, il prit un soin tout particulier des malheureux qui venaient implorer Saint-Goëry : c'est lui qui fonda l'hôpital Saint-Goëry et pendant ses séjours à Epinal (1) — *Castri sui Spinali*, dit l'auteur de sa vie — il les soignait lui-même.

Le *mal des ardents* était caractérisé, après de longues souffrances, par la gangrène qui « dévorait les pieds, les bras et une partie du visage ». Les portions atteintes devenaient noires et si le malade survivait, les membres atteints tombaient d'eux-mêmes !

C'était une maladie à *marche lente*, ce qui explique que les patients pouvaient venir, souvent de très loin, se mettre, à l'hôpital, sous la protection de Saint-Goëry.

Le *mal des ardents*, est aujourd'hui bien connu sous le nom d'*ergotisme* (2).

Ne serait-ce pas dans ce *mal des ardents*, qu'il faudrait

---

(1) Adalbéron s'occupait également du monastère ; il imposa aux « religieuses de son château d'Epinal (*Castri sui Spinali*) » la règle de Saint-Benoît, soit que les religieuses aient voulu s'y soustraire, soit que Théodoric de Hamelan les eût soumises à une autre règle.

(2) L'*Ergotisme* est une maladie causée par un parasite du seigle, l'*ergot*. Aujourd'hui, dans les régions où l'on consomme du pain de seigle, on trouve de ces cas d'*ergotisme*. Ce n'est pas le lieu ici de parler en détail de cette affection.

Aux xe, xie, xiie siècles, longue période de troubles, de guerres locales, la misère fut grande, les famines fréquentes. A la fin du xe siècle, il y eut trente années pluvieuses consécutives, de là une alimentation des plus nuisibles (l'humidité développe l'ergot sur le seigle). A cette époque on ne mangeait que du pain de seigle. On ne connaissait pas l'action nuisible de l'ergot, de là des populations entières littéralement empoisonnées. Il faut avouer que la nature du mal, les gangrènes faisant tomber un membre entier, devait singulièrement impressionner l'imagination si superstitieuse des populations de cette époque, et comme conséquence, une aggravation du mal.

Au xiie siècle il y eut en Lorraine des épidemies du mal des ardents en 1 28, 1130, 1180, 1186, 1198.

Selon les régions, il y a avait un *Saint* qui avait le pouvoir de guérir le mal. C'est pour cela que la maladie porte des noms différents : Feu-Saint-Marcel, Feu-Saint-Antoine. Il y a, en amont d'Epinal, un ermitage de ce dernier nom, serait-ce en souvenir de cette terrible maladie ?

aller chercher la raison de l'envoi à Epinal des reliques de saint Goëry et aussi de la construction d'une église pour les recevoir ?

Bien entendu, je ne puis fournir aucune preuve de cette assertion. Mais il faut bien reconnaître que la coïncidence est caractéristique : l'affluence des malades montre tout à la fois que, dans la région le mal faisait des multitudes de victimes et la confiance que l'on avait dans le pouvoir du saint.

Je sais bien que l'on ignore les dates exactes des grandes mortalités causées par le *feu-sacré* aux x[e] et xi[e] siècles, mais tous les historiens parlent des ravages causés par ce mal dans cette période.

Dans le cas particulier, la création d'un hôpital par Adalbéron, les soins donnés par ce dernier — les chroniques le constatent — aux malades, démontrent qu'à Epinal et dans la région, le *mal des ardents* sévissait à la fin du x[e] siècle, puisque l'épiscopat d'Adalbéron s'étend de 984 à 1005. Plus tard, nous trouvons qu'il fallut agrandir l'église, en construire plutôt une plus vaste (1051), l'ancienne étant devenue insuffisante.

Je le répète, ne peut-on pas conclure de cette série de faits que pour *combattre* le mal des ardents, Théodoric de Hamelan bâtit une église au lieu de Spinal afin d'y placer les reliques de saint Goëry, le saint guérisseur de cette maladie. La présence de la maladie dans la région à la fin du x[e] siècle, étant prouvée par la création d'un hôpital et les soins donnés aux malades par l'évêque Adalberon.

Une dernière question venant encore à l'appui de cette assertion : le monastère créé par Théodoric d'Hamelan n'était-il pas destiné, à son origine, à recevoir les malades ? C'était l'habitude alors, d'héberger pèlerins et voyageurs dans les maisons religieuses et, dans le cas particulier, le but n'était-il pas de recueillir les malheureux venant demander une guérison au saint ? Il semble que les religieuses n'étaient soumises

à aucune règle dès l'origine, puisque nous voyons Adalberon quelques années plus tard, lenr imposer celle de saint Benoît : « Adalberon voulut encore que les religieuses de son Chasteau d'Espinal (Castri sui Spinali), embrassassent la règle de saint Benoist, laquelle par conséquent, il est vray semblable qu'elles ne gardoient point auparavant (1). »

Ainsi, Adalbéron aurait donné au monastère sa forme définitive et, comme conséquence, il fonda l'hôpital. C'est pour cela que plusieurs chroniques attribuent à Adalbéron la fondation de l'abbaye d'Epinal (2).

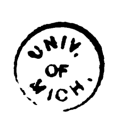
Avant d'en terminer avec cette question de l'origine de l'église d'Epinal, il faut se demander s'il n'existait pas auparavant à la manse de Spinal une chapelle dédiée à Saint-Maurice, très vénéré dans la région. Ce qui le ferait supposer, c'est que dès le début, nous trouvons dans l'église nouvelle deux autels : celui de Saint-Goëry, celui de Saint-Maurice : le premier était le patron du couvent, le second celui des habitants. Ceux-ci ont toujours considéré Saint-Maurice comme leur protecteur, nous les verrons élever sur la place principale de leur ville (place du Poiron, où des Vosges) une fontaine monumentale, avec la statue équestre, brillamment enluminée, du Saint ; aujourd'hui encore, la fête d'Epinal se fait à la Saint-Maurice ; et depuis la disparition du Chapitre, à la Révolution, il n'est plus question de Saint-Goëry.

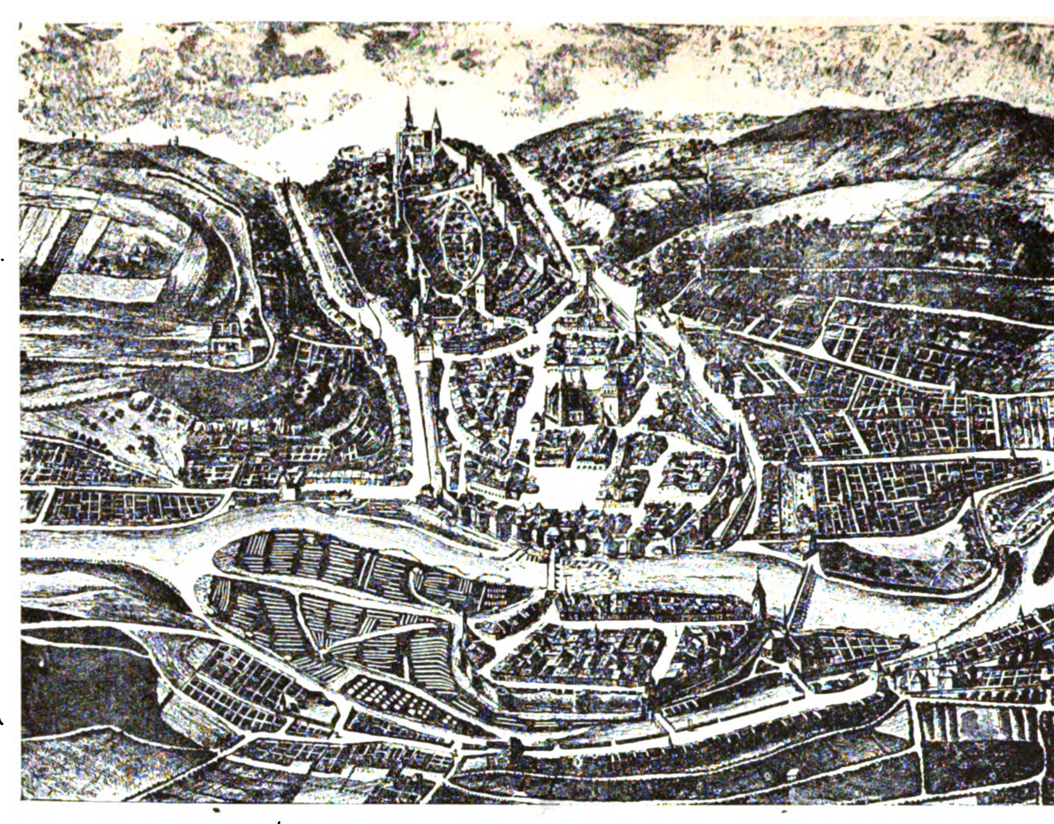
La présence, dès le début, je le répète, des deux patrons de l'église, ne peut s'expliquer que par un sanctuaire antérieur à celui créé pour Théodoric d'Hamelan et dédié à Saint Maurice:

---

(1) Meurisse. — *Hist. des Ev. de Metz* (p. 340).

(2) Ce fut Saint Amé, fondateur de l'abbaye de Remiremont (Saint-Mont), avec Romaric (VIIe siècle), qui probablement répandit dans la région le culte de Saint-Maurice. Amé était moine à Agaune *depuis Saint-Maurice en Suisse* (Valais). Attiré à Luxeuil par la gloire de Saint Colomban, il alla fonder le Saint-Mont à Remiremont. Nombre de colonies agricoles créées par le monastère dans la vallée de la Moselle furent consacrées à Saint-Maurice. Il était naturel que les habitants des manses de Spinal, Rualménil, etc., bâtissant une chapelle l'aient mise sous l'invocation de Saint-Maurice.


UNIV.
OF
MICH.



ÉPINAL EN 1626, d'après le tableau de Nicolas Bellot.

Extrait de « *A Travers le Nord-Est* ». — Picard, éditeur, Librairie d'Education Nationale.

ce dernier était vénéré par les habitants, avant l'arrivée des reliques de Saint-Goëry, et il continua à l'être ; tandis que Saint-Goëry était le patron du monastère. Il est donc probable qu'une chapelle dédiée à Saint-Maurice existait au lieu de Spinal avant l'arrivée des reliques de Saint-Goëry.

Au premier aspect, l'église d'Epinal, par son énorme et massif clocher, rappelle les églises fortifiées du XIe siècle, ce qui s'expliquerait puisque ni l'abbaye, ni l'hôpital et encore moins les habitations n'étaient protégés — à cette époque — par aucune enceinte. Il n'en est rien pourtant : au XIIIe siècle, la tour du XIe, par suite de vétusté sans doute, fut entourée à un mètre vingt centimètres de distance, d'un lourd manteau qui la fait ressembler à une forteresse (1).

L'église primitive, devint très vite insuffisante et dans la première moitié du XIe siècle, on en reconstruisit une autre qui fut consacrée en 1051 par le pape Léon IX.

Au XIIIe siècle, fut faite une restauration de l'ensemble de l'édifice qui fut presque une reconstruction.

L'église du XIe siècle n'avait point de voûte (2) on en fit une au XIIIe : « ce travail a été exécuté dans un mode bâtard, sans style, dans l'intention de l'harmoniser avec les parties romanes (3) ». Il fallut boucher certaines fenêtres romanes contre lesquelles on éleva des arcs-boutants ; de là un manque de lumière : « l'église n'est point clarteuse, les paroissiens peuvent avec grand'peine lire pendant les offices, et on ne peut remédier à cet inconvénient qu'en augmentant les jours des vitraux du chœur. On ne peut pratiquer de jours sur la longueur de la nef, autres que ceux actuels, parce que cette église est très

(1) Voulot. *Notice sur l'église Saint-Maurice d'Epinal.* (Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1870).

(2) 1532. « Tonnes de pouldre qui sont sur les vottes » (voutes). On plaçait souvent de la poudre sous les combles de l'église. Il y a quelques années on a retrouvé sous la toiture de l'église de Châtel un baril de poudre qui devait être là depuis le XVIIe siècle.

(3) Voulot. — *ouv. cité.*

ancienne et les collatéraux qui sont forts bas ne le permettent pas. Pour donner la propreté qui convient à cette église nous proposons de blanchir tous les murs intérieurs de la nef, des collatéraux et chapelles (1760) (1) ». Déjà en 1618, pour donner plus de lumière, on avait démoli quatorze autels, « qui empêchaient la vue et le jour ».

Si la nef laisse à désirer, il n'en est pas de même du chœur avec son style propre et qui remonte aussi au XIIIe siècle.

Au XVe siècle, le porche du Nord fut établi en avant de l'entrée réservée aux bourgeois, ce fut le commencement d'une série d'excroissances ajoutées au pourtour de l'édifice et d'une collection de constructions de tous styles ; enfin ce qui acheva de *deshonorer* l'extérieur de l'église, ce sont les baraques et maisons qu'un évêque de Toul autorisa à y accoler (1590). On a fait disparaître, il y a quelques années, toutes ces constructions ; et, entre autres, les maisons de la rue de la Paix, bâties contre l'église même.

L'église commune au monastère et à la ville avait deux portes : celle des bourgeois, à laquelle on ajouta un porche ; l'autre, celle des Dames, très ancienne, porte le type de l'église du XIe siècle, c'est-à-dire de la seconde reconstruction.

Les dames avaient à elles le grand autel ou autel Saint-Goëry, les bourgeois, l'autel Saint-Maurice, c'est ce qui explique que le patron de la ville était Saint-Maurice et Saint-Goëry celui du Chapitre (2).

---

(1) *Archives d'Epinal.* — Ce rapport est de 1760 et le 13 avril de la même année l'adjudication du « blanchissage de l'église » était faite pour 890 livres. Il existait, dans l'église, une chambre où résidaient « de tout temps, les *cu és nocturnaux*, en laquelle est présentement habitant Messire Demenge Lecler pour le soulagement du peuple » (1615). Un *curé nocturnal* était celui qui allait *la nuit* porter les secours religieux. Résidant à l'église on était sûr de le trouver. Il est probable qu'il s'occupait des malades, les soignait, de là ces mots : « pour le soulagement du peuple ».

(2) J'ai dit que Théodoric d'Hamelan donna à l'église les reliques de Saint-Goëry, il ne dut le faire que quelques années après sa fondation. Très probablement, l'église fut primitivement placée sous l'invocation de Saint-Maurice, très populaire dans la région. De là, cette association des deux Saints et leur... partage entre le Chapitre et les bourgeois.

Cette indivision de l'église provoqua de nombreux conflits entre l'abbaye et les bourgeois au sujet de son entretien : au XVII[e] siècle, le Parlement de Metz (1) condamna la ville à prendre à sa charge la totalité de grosses réparations à la condition que le chapitre fît la preuve qu'il était en possession d'actes démontrant que « de temps immémorial » la charge en incombait à la ville. Les bourgeois firent des recherches dans « le trésor » (archives) et protestèrent : « Dans le cas, où les dites dames obtiennent arrêt en leur faveur et que par iceluy laditte ville d'Epinal soit plus chargée de réfection qu'elle ne prétend, les dits de La Salle et Barbier (qui représentaient la ville) pourront au nom de la communauté remettre et renoncer entièrement au profit des dites dames les droits qu'elle a eu cy-devant de se servir de la dite église pour paroisse, leur déclarant qu'elle ne peut s'en servir et qu'elle retirera tous les ornements, meubles et cloches qui luy appartiennent, pour s'en servir à tel autre lieu qu'elle trouvera plus à propos... (1689) (2). »

A côté de l'église se trouvait le cloître (3), petit, mal construit, entouré des maisons abbatiales, canoniales, avec leurs cours, leurs jardins.

Fermé à l'origine, le cloître communiquait avec l'église par la petite porte de l'église du XI[e] siècle.

Tout proche également, se trouvait (café de la Comédie) l'hôpital Saint-Goëry fondé, on l'a dit, par l'évêque Adal-

(1) En 1689, date du procès, la Lorraine était occupée par les Français et les appels des procès relevaient du Parlement de Metz.

(2) En 1708, ce conflit fut réglé par une décision de la Cour souveraine de Lorraine (Léopold ayant recouvré, 1697, le duché) qui ordonna de partager la dépense entre la ville et le Chapitre.

(3) Le cloître était en fort mauvais état : 1734, réparer le devant de cinq arcs-boutants ; retailler et récrépir tous les autres. On remet des *piletons* (colonnettes) neufs du côté de l'église ; des tablettes sur le petit mur du cloître ; on blanchit les voûtes.

1746 : réparation à l'escalier qui va de la place de l'Atre à l'église par le cloître.

En 1708, on répare la toiture ; en 1789 on rétablit le pavage.

béron II. Primitivement destiné aux victimes du mal des ardents, il devint, par la suite, un hôpital ordinaire.

Derrière l'église était le cimetière, *place de l'Atre* aujourd'hui, dont le nom rappelle son ancienne destination. Ce cimetière était entouré d'une muraille. Il y avait une fontaine à l'entrée, avec une auge, celle-ci de bois : on va chercher, pour la faire « un arbre à Mollin du Salcye (Saulcy) sobs (sous) la Madallayne (1554). »

Au XVII[e] siècle, le cimetière supprimé, fut transformé en une place : en 1625 il est enlevé 227 tombereaux de repoux « pour nettoyer la place derrière l'église ». Quelque temps après on enlève encore 180 tombereaux de terre. Il s'agissait évidemment du déblaiement de l'ancien cimetière.

La fontaine réparée, portait le nom de *Fontaine de l'Aîtrée* qu'un copiste fantaisiste orthographie « Fontaine derrière l'église, dite *Laicterie* ». Ce nom n'est, bien entendu, qu'une transformation du nom *l'Aitre*, cimetière.

Le tableau de Bellot, nous montre une croix élevée au centre de la place (1).

Eglise, monastère, hôpital, cimetière, formèrent le noyau primitif autour duquel se développa la ville. Il n'y eut aucune enceinte protectrice, et, en cas d'alertes, très fréquentes à cette époque d'insécurité, il fallait, au plus vite, se réfugier au château.

IV. — La Moselle à Epinal. — Canal des Grands-Moulins. — Derrière la Gauche. — Champ-de-Mars. — Prairie du Poux. — La vanne de la haute rive. — L'Ecusson. Pont du Gaucheu. — Grand pont. — Gravot du Tripot. — La grande vanne. — Ile Rualménil. — Petit-Gravot. — Grand-Gravot. — Blanchiment de toile. — Les ponts. — Les inondations. — Le ruisseau d'Ambrail.

La Moselle traverse Epinal : sur la rive droite se trouvait la *Grande-Ville* ; sur la gauche, la *Petite-Ville*.

(1) *1722* : Il est décidé que les jours de marché, les marchands de fruits et légumes se tiendront sur la place de l'Atre.
1774 : Les marchands de faïence et poterie se tiendront aussi, les jours de foire, sur cette même place.

En amont, à la hauteur du Cours, elle se divise et forme une île bordée, à l'est, par la rivière même et à l'ouest par une branche secondaire, le *canal des Grands-Moulins* (1) : c'était l'île Rualménil où se trouvait la Petite-Ville.

Ici, se pose une question : le canal des Grands-Moulins a-t-il été fait de main d'homme, où est-il simplement une ancienne branche de la Moselle, régularisée par la suite et transformée en canal ?

Au XIIIe siècle, quand fut créée l'enceinte de la Petite-Ville, cette branche de la Moselle existait ; mais il n'y avait aucune usine (Moulin ou Foulon) ; ce n'est qu'au XVIIIe siècle que, par des travaux, les eaux du canal furent utilisées par les Grands-Moulins. La Petite-Ville avait bien son moulin, mais il était placé sur l'autre branche, animé par une déviation partant du grand pont (2), ainsi que nous le verrons plus loin. Enfin la population était tout entière concentrée sur la rive gauche du grand bras de la Moselle, en face de la Grande-Ville.

La constitution du sous-sol de l'île de Rualménil, montre qu'il est formé par des atterrissements de cailloux et sables, comme le sont toutes les îles de la Moselle. Longtemps, les deux portions amont et aval de l'île, toute la partie à l'ouest de l'enceinte restèrent à l'état de *gravots* ou *gravois*, amenés et déposés là par la rivière. Ces *gravots* servirent au blanchiment des toiles, objet d'un grand commerce, ainsi qu'il sera dit plus loin.

De ce qui précède, on peut conclure qu'à l'origine le canal

---

(1) J'emploie, pour être mieux compris, le nom de *Canal des Grands-Moulins* donné à cette branche de la Moselle. Aux XVIe et XVIIe siècle, elle n'avait pas de nom. Un moment il fit mouvoir un moulin (Voir la note ci-dessous).

(2) Pourtant je dois dire que ce moulin avait changé deux fois d'emplacement :
Il fut d'abord, en amont du pont de la Xatte, sur la rive gauche du canal des Grands-Moulins ; ensuite en amont du Petit-Pont (Boudiou) sur la prise d'eau qui alimentait les fossés de ce côté de l'enceinte de la Petite-Ville.

des Grands-Moulins, était une branche de la Moselle, limitant à l'Ouest, l'île de Rualménil.

Actuellement, le cours de la Moselle dans la traversée d'Epinal, est définitivement fixé ; mais autrefois il n'en était pas ainsi (V. carte n° 1) : En amont de la ville, toute la partie de la rive droite occupée par le Cours, le Champ-de-Mars, faisait partie de la rivière. Au XVIIe siècle, le tableau de Bellot nous montre le Champ-de-Mars, formé de plusieurs îles et îlots : de Grennevaux (vers le pont de la Loge-Blanche) partait une déviation de la Moselle suivant la direction de l'avenue des Templiers, de l'allée de la Petite-Provence, à l'extrémité de celle-ci, cette dérivation ou canal, s'infléchissait vers la Moselle, séparant ce qui devint le Champ-de-Mars, du Cours. A son extrémité, il faisait mouvoir un « gaucheu » ou foulon. Il en résultait que tout l'espace compris entre le canal et la Moselle formait une grande île flanquée de trois autres plus petites ; l'ensemble portait le nom de *Derrière-la-Gauche*, nom qu'il conserva jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, où les îles soudées les unes aux autres, et à la rive par le comblement du canal, devint le *Champ-de-Mars*. C'est en 1772 que fut nivelé et mis en état ce dernier ; auparavant c'était un lieu de pâturage submersible et destiné aux chevaux.

A un moment, le Champ-de-Mars fut déplacé (1783) et transporté au Champ-du-Pin, les propriétaires des terrains du nouveau terrain de manœuvres furent indemnisés par la ville.

Le *Cours* appelé *Prairie-du-Poux*, nous apparaît dans le tableau de Bellot fixé à la rive. Comme le Champ-de-Mars, c'était une conquête sur la Moselle, mais bien antérieure. Longtemps on y conduisit tous les débris de constructions, de fouilles, des « repous » (1), de là ce nom de *Poux* donné au

(1) *Repous* : « plâtras ou pierres brisées, ou tuileaux cassés dont on use en première couche d'un pavé, ou à couvrir un lieu de passage humide et boueux » (La Curne de Sainte-Palaye).

terrain. On parvint ainsi à l'exhausser : « élevé de sept pieds et demi (2 m. 64) au-dessus du niveau des basses eaux d'été ; les murs du côté de la rivière et du côté de l'ancien Champ-de-Mars sont élevés de deux pieds (66 cent.) plus haut et tiennent lieu de digue lors des crues d'eau et mettent la Grande-Ville à couvert des inondations. (1786, *Arch. Epinal*).

La prairie du Poux servit longtemps à la compagnie des arquebusiers d'Epinal : le samedi, veille du tir, on allait chercher « au lieu où est la perche du *papegay* (1) pour la conduire au *Poul* proche l'orme y estant et l'élever en hault le dimanche lendemain matin... » ; tous les « confrères » de la compagnie des arquebusiers devaient se trouver « sur les onze heures avant midy, pour dès là et en bon ordre estant audit *Poul* tirer selon le sort de leur billet sur ledict papegay.... celui à qui viendra le bonheur d'abattre ledict papegay aura quatre aulnes de taffetas.... » Puis, la compagnie accompagnait le vainqueur jusqu'à son domicile, où il offrait à tous un verre de vin. Le lendemain, lundi « il y avoit un disné ou aultrement une marende (2) ». (*Arch. d'Epinal* — 1555).

Plus tard, le papegay fut remplacé par une butte. Celle-ci fut détruite en 1706 et l'on cessa d'aller tirer au *Poul* « par suite de construction de maisons aux alentours et de la promenade qui y avoit été créée » (*arch. Ep.*).

Le tableau de Bellot représente le Poux planté d'arbres : en

Littré définit ainsi ce mot : mortier fait avec de la brique pilée et des petits plâtras.

Par extension on finit par donner ce nom de *repous* aux débris (plâtres, mortiers, menues pierres, etc.) de la démolition d'une maison.

Dans les archives d'Epinal on écrit *Poul, Poux*. Le scribe écrivait comme il prononçait ; or, ni l'*l*, ni l'*x* ne se prononçant, il en résultait que ce mot ainsi écrit se disait : *Pou*.

(1) *Papegay*, nom donné au perroquet.

On appelait aussi *Papegay*, un oiseau en bois ou en carton : il était peint et ressemblait au perroquet. On l'attachait au sommet d'une grande perche et servait de but.

Celui qui abattait le *papegay* était exempt pendant un an de la subvention : « Joseph Bertrand est exempt pendant un an de la subvention, pour avoir jeté à bas l'oiseau ou pape-gay » (1732).

(2) *Marander*. — Goûter.



1707, plantation de deux cents ormeaux et tilleuls sur les Forts, le Grand-Gravot et au *Poux*. En 1728 et 1732, on essaie d'acclimater le mûrier : puis des Tilleuls en 1786... On avait grand soin de ces arbres : l'adjudicataire des boues était tenu de mettre un tombereau de repous chaque année au pied des arbres de la prairie du Poux... (1722).

On les protégeait par des épines, ce qui s'explique, puisque là, se tenait la foire aux bestiaux (1).

En amont du Poux (ou Cours) d'une des îles qui forme aujourd'hui le Champ-de-Mars, partait un barrage appelé aussi vanne de la haulte-rive (1620), dirigeant une portion des eaux vers le canal des Grands-Moulins, il venait sur la gauche s'appuyer à la pointe amont de l'île Rualménil, pointe qui était protégée par des travaux de défense — que l'on appelait l'*écusson* — contre les chocs des grandes eaux et des glaces.

Descendant le cours de la Moselle, à l'extrémité inférieure du Poux se trouvait le *pont du Gaucheu* (puis : Pont-de-Fer, Pont-du-Cours) ; c'était plutôt une passerelle.

A partir de ce pont, la rivière coulait entre les murailles de la Grande et de la Petite-Ville. Sur la droite, venait se joindre les eaux du *ruisseau d'Ambrail*, remplissant d'eau les fossés de l'enceinte de ce côté de la Grande-Ville De la porte d'Arches (voir plus loin), ce fossé très large, profond, dont les eaux étaient surélevées par une jetée, portant le nom d'*étang de la porte d'Arches*.

Sur la rive gauche, près de la tour et porte Aubert, partait une prise d'eau coulant dans les fossés de la portion S.-O, O. et N.-O., de la muraile de la Petite-Ville.

Plus bas, un autre pont — le Grand-Pont — reliait les deux

(1) On réprimait sévèrement tous dégats faits à ces plantations d'arbres ; 50 francs d'amende à quiconque aura coupé les branches ou pelé les arbres de la prairie du Poux.
En 1771, défense de mettre des fumiers sur la promenade du Cours. (*Arch. Epinal*).

villes. C'était le grand passage — le seul véritable — entre les deux groupes formant Epinal.

En amont du Grand-Pont se trouvait un barrage triangulaire — une vanne — dont le sommet était vers le haut. Il dérivait les eaux à droite et à gauche vers deux canaux faisant mouvoir les moulins de la Grande et de la Petite-Ville.

A droite, le canal servait de fossé aux murailles jusqu'au moulin de la Grande-Ville — moulin du Tripot — placé en dehors de l'enceinte et proche la porte de même nom. A ce point, venaient se joindre au canal les eaux du ruisseau Saint-Michel et de la fontaine Saint-Goëry ; là, le canal cessait de suivre les fossés à l'enceinte.

L'espace compris entre le canal et la Moselle formait un *gravot*, sur lequel était établi (XVIe siècle) le *jeu de paume* ou *tripot* (1) ; de là, ce nom de Tripot donné au moulin et au Gravot.

Ce dernier est aujourd'hui couvert par les constructions du quai de Juillet, par celles du côté ouest de la rue Jeanne d'Arc ; la place Guilgot, le monument commémoratif et son square. Il servait au blanchiment des toiles.

A gauche, l'autre branche du barrage envoyait ses eaux vers le canal du moulin de la Petite-Ville et jusqu'à ce dernier, servait de fossé aux murailles. Là, il recevait les eaux des fossés bordant la portion ouest de l'enceinte de la Petite-Ville, traversant dans toute sa longueur le Grand-Gravot, pour aller rejoindre la Moselle.

La rue actuelle du Quartier occupe l'emplacement de l'ancien canal de la Petite-Ville qui transformait en une île cette portion du Grand-Gravot où se trouve la caserne Contades (2).

(1) *Tripot*, jeu de paume. *Tripotier*, celui qui tient un jeu de paume.

(2) La caserne Contades fut construite en 1744, aux frais des habitants qui, jusque là, étaient obligés de loger chez eux les soldats de la garnison.

Un plan de la ville de 1776 montre que le canal du moulin de la Petite-Ville subsistait encore, rectifié, régularisé, il se rendait en ligne droite vers la Moselle.



Cette grande vanne (ou barrage) qui, en amont du Grand-Pont, divisait la Moselle en trois portions, était fort exposée aux grandes eaux et fut, plus d'une fois, endommagée ou détruite. Elle était, comme celle du Poux, du reste, un des grands soucis des habitants : « Célébration d'une messe au grand autel de la paroisse en action de grâce de la conservation de la vanne et du Grand-Pont. » (1681).

Cette vanne, comme celle du Poux, était faite avec des pieux enfoncés « par la hye pour planter de gros paulx (1) »..., reliés entre eux par des fascines, des planches, les intervalles étant comblés par des pierres, cailloux, sable. Ainsi construits, ces barrages n'étaient pas très solides, de là de nombreuses ruptures.

On a vu plus haut que le barrage de la Haute rive, partant du haut du Poux ou Cours, divisait les eaux de la Moselle en deux portions, l'une continuait le cours de la rivière, l'autre suivait le canal des Grands-Moulins, formant une grande île : l'île de Rualménil.

L'île de Rualménil a, dans sa longueur, neuf cents mètres et deux cents de largeur. Elle a été formée par des atterrissements de la Moselle et a forcé celle-ci à décrire vers l'est une courbe accentuée. Il est probable, qu'à l'origine, l'eau suivant la ligne droite, c'est-à-dire le canal actuel des Grands-Moulins, qui formait alors la branche principale.

Au XVIIe siècle, cette île n'était pas, comme aujourd'hui, couverte de constructions, celles-ci, à cette époque, occupaient le tiers de la surface totale. Elles s'étendaient sur la rive gauche de la Moselle, du pont du Cours au grand pont, faisant face

---

(1) *Hie* ou *Hye*, billot de bois pour enfoncer les pavés. C'est ce que nous appelons aujourd'hui. *Demoiselle* ou *Damoiselle*.

Par extension — le but était le même — on donna ce nom de *hie* à l'appareil avec lequel on enfonce — ou bat — les pieux. C'est ce que nous appelons aujourd'hui une *sonnette*.

De *hie* on a fait le verbe *hier* (hi-é), c'est-à-dire battre avec la *hie*, faire entrer à force.

Paul est le vieux nom de *pieu*.

à la grande ville : mais sur l'autre côté, elles n'allaient pas jusqu'au canal des Grands-Moulins, dont elles étaient séparées par un *Gravot* de largeur inégale, Nous verrons plus loin que la *Petite-Ville* on Rualménil, avait son enceinte fortifiée et que ce n'était pas le canal qui servait de fossés, mais une déviation spéciale de la Moselle partant de la *porte Aubert*, remplissant les fossés, contournant les murailles au Sud-Ouest, Ouest et Nord-Ouest pour joindre le canal du moulin de la Petite-Ville. Il résultait de cette disposition que Rualménil était limité à l'Est par la Moselle et, sur tout le reste de l'enceinte, entourée par des *gravots* déposés par la Moselle et qui furent utilisés par les bourgeois au blanchiment de toiles dont ils faisaient un grand commerce.

En amont de la Petite-ville, le point de séparation des eaux très exposé au choc des grandes eaux, était défendu par *l'écusson* ; souvent emporté et reconstruit tantôt en pierres, tantôt en bois ; « deux charrées de verges pour coucher au fond des écussons du petit Rualménil ». (1469 *Arch. Epinal.*)

De l'écusson à l'enceinte de la Petite-Ville s'étendait une surface triangulaire formée par des atterrissements de la Moselle c'était le *Petit-Gravot*, il occupait un espace limité en amont par l'écusson, en aval par l'enceinte de la Petite-Ville, de la porte Aubert à celle du Boudiou et, sur les côtés par la Moselle et le canal des Grands-Moulins. Là, vers la pointe, fut établi (1619) l'hôpital Saint-Lazare, remplacé aujourd'hui par la bibliothèque, le musée et son jardin.

Jusqu'en 1619, le Petit-Gravot avait été utilisé pour le blanchiment des toiles.

En aval, depuis le pont des Quatre-Nations qui n'existait pas à cette époque, toute la basse partie de l'île — la moitié — formait le *Grand-Gravot* (1). Là se trouvait le blanchiment le plus important ; il était coupé (voir la carte n° 1) en quatre

(1) *Gravot, Gravois*, lieu où il y a de la grève, c'est-à-dire du sable mêlé à des cailloux.

portions énégales par les eaux prises au canal des Grand-Moulins et à la Moselle. De légères passerelles (1) en bois, en reliaient les diverses parties qui étaient divisées en lots et louées par la ville, chaque adjudicataire y élevait une « loge » (2) en bois pour rentrer les toiles. Il arriva plus d'une fois que passerelles, loges, toiles furent emportées par des débordements, car toute cette portion de l'île Rualménil était submersible. Souvent il fallut défendre les rives contre l'action des eaux, ainsi en 1533 on établit quatre grands écussons le long du Grand-Gravot ».

Il se faisait des affouillements qui restaient remplis d'eau — des *Mortes* (3) : en 1580, travaux faits pour écouler « la morte ».

On sait que pour blanchir la toile sur le pré, il faut de l'eau très claire : sur les dérivations de la Moselle qui sillonnaient le Grand-Gravot, on établissait des barrages rudimentaires, les eaux coulaient dans des chenaux en bois, coupés d'espaces en espaces par des trous, où l'on puisait l'eau pour arroser la toile. C'est du reste ainsi que cela se fait encore aujourd'hui dans la montagne, dans les environs de Gérardmer par exemple.

Le Grand-Gravot s'affermait : en 1556, douze bourgeois le louèrent pour trois ans. Les locataires pouvaient sous-louer à d'autres le droit de blanchir la toile sur leurs lots ; un tarif était imposé par la ville : 10 blancs par pièce.

Comme je l'ai dit la pureté de l'eau était absolument nécessaire pour ce genre de travail et il était interdit d'y étendre autre chose que des toiles.

---

(1) 1580 : construction de petits ponts traversant les canaux du Grand-Gravot. A chaque inondation, il fallait refaire ces passerelles emportées par les eaux.

(2) 15 2 : réparations « aux baistels et losgettes qui sont au Gravot des thoilles ».

1594 : réparations aux logettes du Gravot démolies par des soldats.

La ville construisait ces loges et les louait avec la place à blanchir ; une logette, en 1526, était louée 6 gros par an.

Comme les passerelles, elles étaient entraînées par les débordements de la Moselle.

(3) Ces *mortes*, où les eaux croupissaient, nuisaient au blanchiment. En 1580, on assainit une morte ; en 1614, il faut recommencer.

En 1724, on y faisait sécher des peaux, les fermiers réclamèrent, faisant observer que la ville n'appliquait pas le règlement : « on y laisse étendre des peaux de moutons, de chèvres... etc, d'autres y construisent des maisons, y élèvent même des bêtes... »

Il fut défendu de mettre sur le Gravot, autre chose que de la toile, un endroit spécial pour les peaux sera indiqué par les fermiers. Quant à ceux qui ont construit des « logements » ils auront à payer une redevance et il leur sera interdit « d'élever des poules, canards, oies, porcs, ni autres bêtes, à la réserve des chiens nécessaires pour la garde des toiles (1)... » (*Arch. Epinal*).

Le prix de location du Grand-Gravot permettra de se rendre compte de l'importance du commerce des toiles à Epinal.

Dans la première moitié du XVIIe siècle, en 1600, le Grand-Gravot est affermé pour *810 livres* ; en 1606 : *1255 l.* ; 1620 : *2220 l.* ; 1632 : *2710 l.*

La location de 1657, tombe à *330 livres*, c'est qu'à ce moment on est en pleine guerre et une période de ruines et de désastres pour les Lorrains.

Au XVIIIe siècle, il y a reprise mais bien inférieure à ce qu'étaient les locations au siècle précédent : 1726 : *526 l.* ; 1733 : *676 l.* ; 1745 : *336 l.*

Si, au XVIIIe siècle, le revenu du Grand-Gravot est si faible, c'est qu'on commence à le couvrir de constructions, à supprimer les canaux. On y planta des arbres et dès 1716, disent les *Archives d'Epinal*, « c'est le plus beau endroit de la ville et les bourgeois de la ville vont y prendre l'air. »

Le Grand-Gravot est aujourd'hui occupé par la caserne Contades, l'abattoir, la place Léopold et de la Bourse, les rues du Quartier, du Magasin, du Manège, de la Bourse...

(1) Les ouvriers employés au blanchiment finirent par s'établir dans les loges ; de là, les animaux domestiques qu'il fallut leur interdire d'élever et qu'ils laissaient vagabonder sur le Gravot et salissaient nécessairement les eaux et la toile.



Le tableau de Bellot reproduit quatre ponts ; deux sur la Moselle, deux sur le canal des Grands-Moulins.

Le Grand-Pont mettait en communication les deux villes, il était en bois, avec brise-glace et, au milieu, un écusson de bois également, pour diviser le choc de l'eau. Supporté par de forts pieux enfoncés à la « hye », il allait d'une extrémité à l'autre du barrage triangulaire divisant la Moselle en trois branches, et franchissait les deux canaux et la rivière. Le tablier primitivement couvert de pierres et sable, était en madriers de chêne.

Ce pont fut souvent emporté par les eaux, les glaces, il était la grande préoccupation des bourgeois, puisque rompu, toutes relations l'étaient également entre les deux villes. Le nombre de ces ruptures est très grand : en 1693, 1763 par exemple, on établit un bac en attendant la construction d'un « pont volant » pour piétons. Une autre fois, 1734, une passerelle sur chevalets est établie, et les voitures sont transbordées d'une rive à l'autre par une grosse barque (1).

Le 5 janvier 1789, disent les Archives, « les glaces arrivent avec une horreur majestueuse, les glaçons s'élèvent de douze à quinze pieds sur toute la largeur de la Moselle ; ils sont arrêtés une ou deux minutes à la digue du Cours, et aussitôt

(1) *1763* : on traite avec Léopold Gacoin, Claude Laurent et Jean François Roxard, pêcheurs « pour passer la Moselle aux bourgeois moyennant 6 deniers par personne ».

Les bois étaient pris dans les forêts voisines, les villages dépendant du bailliage d'Epinal devaient en fournir : rôle et répartition des bois à fournir par les habitants des villages voisins pour la réparation du Grand-Pont » (1704). Ces villages devaient délivrer 886 chênes.

1711 : adjudication des travaux à faire pour le rétablissement du Grand-Pont. Les 720 chênes nécessaires sont à la charge de la ville.

1693 : par suite de la rupture du Grand-Pont on établit un bac et on construit à la hâte « un petit pont pour les gens avec droit de passage ».

1734 : établissement au Tripot d'une passerelle sur chevalet « et une barque pour passer les voitures ».

Après le grand débordement de 1778, Claude Mathieu, facteur de serinettes à Charmes, informe la ville d'Epinal qu'il a trouvé le moyen de faire un pont en bois d'une arche seule entre les deux villes (1778). Il est certain que faire un pont d'une seule travée, c'était rendre plus facile l'écoulement de l'eau, gêné par les piliers nombreux soutenant le pont. (*Arch. Epinal*).

que celle-ci est rompue, les glaçons viennent s'amonceler au-devant du Grand-Pont qui ne peut offrir aucune résistance ; car, dans l'espace d'une minute et demie, les eaux s'élèvent de six pieds !... La ville est encore retombée dans une nouvelle détresse, plus de ponts de communications entre les deux villes !... » (*Arch. Epinal*, DD, 68).

Ces reconstructions des ponts étaient payées par des taxes spéciales : en 1694, chaque « notable est imposé à quatre livres, les médiocres à trois livres, les moins commodes à trente sols, les autres à quinze sols ». (*Arch. Epinal.*)

En amont du Grand-Pont se trouvait le *pont du Gaucheu* (1), où du Cours (Pont de fer) ; c'était plutôt une passerelle ayant (1770) 288 pieds de long sur 16 de large. Aussi souvent emporté que le Grand-Pont, il fut question en 1770 de le changer de place et de l'établir vis-à vis de la caserne Contades. Il y eut une grande délibération, un véritable plébiscite (27 novembre 1770), la majorité fut pour l'ancien emplacement ; le pont fut rétabli au Cours et coûta 10,000 livres.

Le pont du Gaucheu ou du Cours, mettait en communication l'hôpital et la Petite-Ville avec le Cours ou Poux, le cimetière et les jardins nombreux placés le long de la Grande-Voie, la rue de la Préfecture aujourd'hui.

Sur le canal, il y avait aussi deux ponts : le *Pont de la Xatte* (2) ou de la Chatte, placé comme le précédent en dehors de l'enceinte fortifiée. Il fut détruit aussi souvent que les autres et pas toujours rétabli immédiatement : en 1706, les propriétaires des jardins situés à Haute-rive « (route de Remire-

(1) Ce pont partait — rive gauche — du même point que le pont actuel, mais il aboutissait sur la rive droite, plus en amont, à la jonction de l'avant-cours et du Cours. Ce n'était qu'une passerelle, le tableau de Bellot le montre bien plus étroit que les autres ponts.

(2) *Xatte*, sentier. Cette passerelle fut établie pour aboutir aux jardins situés le long de la rive gauche de la Moselle — la haute rive — (faubourg d'Alsace, au-dessous de l'hôpital actuel).

En patois l'*x* chuinte et devient *ch*, de là le nom de *Chatte* qui n'a rien de commun avec l'animal de ce nom. Ce nom donné à la passerelle venait de ce qu'elle aboutissait au sentier (Xatte) conduisant aux jardins de la *haute rive* (Entre la Moselle et le faubourg d'Alsace).

mont) passent une convention pour construire un pont de trois pieds de large sur le canal de la Moselle, derrière l'hôpital pour aller à pied dans leurs jardins. (*Arch. Epinal.*)

En 1772, reconstruit encore, on lui donna seize pieds de large soixante-quatorze de long.

Plus bas, se trouvait le *Petit-pont* qui aboutissait à la porte de même nom, puis du *Boudiou*. Il était en bois et subit le même sort que les autres, car il fut enlevé par les eaux bien des fois.

Ces quatre ponts subsistent encre aujourd'hui, mais ils sont en pierre :

Le Grand-Pont (Pont du Corps de Garde, Pont de Pierres), fut refait en pierres en 1839. Le pont du Gaucheu, ou de la Bibliothèque, ou du Cours, refait en pont suspendu, fut remplacé par un autre en pierre (1869).

Le pont de la Xatte fut refait en 1845 et celui du Boudiou en 1846. Au XVIIIe siècle, deux autres ponts furent établis sur le canal des Grands-Moulins.

Le pont Léopold-Bourg ou des Quatre Nations, en bois, comme les autres fut refait en pierres en 1836, j'aurai à y revenir plus loin.

Le *pont des Juifs* (1) (Léopold aujourd'hui) construit en 1734 ; emporté plusieurs fois, il ne fut pas rétabli après la grande inondation de 1778. Les habitants réclamèrent : « cette partie de la ville n'est bâtie que depuis 1730. Pour encourager les auteurs des suppliants à y construire les maisons qu'ils occupent, le souverain ordonna par arrêt du 27 mars 1734 que la ville ferait construire un pont sur le canal du faubourg, au bas de la place de Grève, que cette place serait ornée d'une fontaine... »

Ce pont a été refait en pierres, avec tablier métallique, en 1861.

---

(1) Au XVIIIe siècle les juifs construisirent leur synagogue au Grand-Gravot, au-delà de la place de Grève, aujourd'hui place de la Bourse.
De là ce nom de pont des Juifs qui lui fut donné.

La Moselle, par ses débordements — au XVIIIe siècle surtout — a causé à Epinal bien des désastres. Il en est un qui est resté dans les souvenirs de la population, celui du 25 octobre 1778, appelé le *déluge de la Saint-Crépin* (2), parce qu'il se produisit le jour de la fête de ce saint.

Tant que la ville resta limitée à ses fortifications et à ses deux faubourgs d'Ambrail et Saint-Michel, la Moselle trouvait un libre cours à ses eaux : à cette époque (jusqu'au XVIIe siècle), ni le Champ-de-Mars, ni le Poux n'étaient formés définitivement et les hautes eaux pouvaient s'étaler par-dessus et inonder les jardins bordant le côté ouest de la Grande-Voie (rue de la Préfecture) ; de même, autour de la Petite-Ville, les grandes surfaces occupées par les Gravots, en amont et en aval, toutes submersibles n'opposaient aucun obstacle au cours de l'eau. Enfin, entre les deux villes, la Moselle, libre de tout obstacle, passait facilement entre les deux murailles de la Grande et de la Petite-Ville.

Certes, les débordements aux XVe, XVIe, XVIIe siècles furent aussi fréquents qu'au XVIIIe mais ils causaient peu de dégâts parce que les eaux ne rencontraient aucun obstacle à leur écoulement.

Il y eut bien quelques inondations formidables comme celle de 1582, où les habitants de la Petite-Ville, pour communiquer entre-eux, durent construire des bateaux « pour aller parmy le Ruamesny pendant les eauvres... » ; ou une autre qui fit tomber dans la rivière la tour de la Monnaie. Les loges du gravots étaient enlevées, les ponts plus ou moins détériorés.

Mais, je le répète, c'était l'exception ; tandis qu'au XVIIIe siècle, les dégâts furent parfois énormes comme en 1778. C'est qu'à cette époque la configuration de la ville était totalement changée :

Le Champ-de-Mars, le Poux exhaussés, protégeant, à la

---

(2) Voir : *Déluge de la Saint-Crépin* par Maud'heux père *(Ann. de la Soc. d'Emul. — 1869).*

vérité, les jardins de la Grande-Voie et la partie voisine de la Grande-Ville, n'étant plus submersibles avaient réduit d'autant le cours de l'eau. Dans la traversée de la ville, c'était pis encore : des constructions faites en dehors des murailles, anticipant sur les deux rives du lit de la rivière, avaient rétréci d'autant ce dernier. Les Gravots, en grande partie, n'existaient plus, celui d'amont de la Petite-Ville — Petit-Gravot — était occupé par l'hôpital créé en 1619, de fortes murailles en protégeaient les constructions et les jardins contre les eaux. Le Grand-Gravot, en aval, était couvert d'habitations et, naturellement pour les protéger, les rives avaient été exhaussées, protégées par des fascinages, des murailles. Il en résultait que les eaux ne trouvant plus à s'écouler facilement comme autrefois, qu'obligées de passer dans un espace considérablement réduit, leur niveau, leur vitesse augmentait, de là des catastrophes trop nombreuses comme celles de 1733, 1734, 1741, 1763, 1770, 1778 (1), 1780, 1782, 1789... pour ne citer que les principales (2).

Il n'y avait pas que la Moselle qui causât des désastres à la ville d'Epinal, le modeste ruisseau d'Ambrail fut un moment l'objet des soucis de la part des habitants de la Grande-Ville.

Tant que les murailles furent entretenues, le ruisseau coulait dans les fossés. Mais, une fois abandonnées, chacun s'en empara ainsi que des fossés. Il en résulta que le ruissseau n'ayant plus de larges fossés pour son écoulement, mais réduit autant que le pouvaient faire les riverains, coulait dans un lit insuffisant, de là, les jours d'orages ou de grandes pluies, des

---

(1) Dans l'inondation de 1778 ou Déluge de la Saint-Crépin : 82 maisons écroulées en tout ou partie, les six ponts enlevés, les rues creusées, couvertes de limon, les pavés soulevés. Les quais démolis, ainsi que de nombreux murs de jardins.

Le dommage fut estimé à 220,000 francs pour une population de 7,000 habitants.

(2) La Moselle était flottable : chaque *voile* (flotte) payait, pour traverser la ville, *un gros*. Ce droit produisait 2 francs par an. 4 l. à un homme de Remiremont pour 24 sapins qu'il a amenés par eau (1470).

1710 : réparation du glissoir d'une vanne.

débordements qui atteignaient des quartiers (rue d'Ambrail, Chapitre) pouvant se croire à l'abri de tels accidents.

Un débordement en 1733 provoqua de vives plaintes, l'ingénieur Bellair envoyé sur place indiqua la seule chose à faire, élargir et curer le lit du ruisseau. On ne fit rien.

En 1782, l'inondation prit de graves proportions : « La colline d'Ambrail, disaient les plaignants, monte jusqu'au haut de Razimont, ce qui fait trois quarts de lieue, que toutes les eaux de cette colline (vallon) viennent s'engouffrer dans le canal qui règne le long des forts (rue des Forts) que dans leur route, les eaux entraînent des pierres, comblent le fond du canal que l'on ne cure jamais... »

Une autre pétition disait : « Epinal (27 juin 1782) a essuyé un orage qui a causé à la Haute ville autant et peut-être plus de dommages que la Basse n'en a éprouvé des débordements de la Moselle en octobre 1778 ; mais les dommages ne peuvent être attribués qu'à la négligence des anciens officiers de police qui n'ont pas, ou mal exécuté les règlements... »

Je dois dire qu'on ne fit rien. Le 25 juin 1786, une dame chanoinesse écrivait à l'Intendant de Lorraine : « Vous devinez facilement que c'est d'un certain ruisseau malfaisant dont je veux avoir l'honneur de vous parler. Nous voici dans la saison du danger (l'époque des orages). Nos officiers (municipaux) s'occupant de choses agréables (1), ce qui me fait présumer que la ville a des fonds pour les choses d'utilité. Que nous vous devions, monsieur, la satisfaction de dormir tranquilles et d'être sûres qu'en quelques heures nos jardins ne seront pas des étangs... » (*Arch. d'Epinal*).

On finit par régulariser le cours du ruisseau, son lit élargi, curé, parallèle à la rue des Forts, rendit facile l'écoulement des eaux.

---

(1) Allusion à une décision prise (24 mai 1786) par la municipalité, de construire en planches, une salle de théâtre dans l'ancienne halle du moulin.

V. — Les fortifications d'Epinal. — 1° Le Château. — 2° Enceinte de la Grande-Ville.—3° Enceinte de la Petite-Ville.

1° Le Chateau.

J'ai dit déjà, que Wasserbourg attribuait à Ambron, fils de Clodion le Chevelu, la reconstruction, au v° siècle, du Château d'Epinal et fait ressortir l'invraisemblance de cette assertion.

M. Ch. Ferry (1) voudrait qu'*Ambrail*, nom donné à un quartier d'Epinal dérivât d'Ambron, ce qui aurait été une preuve en faveur de ce qu'avait raconté Wasserbourg.

Ce dernier écrit lui-même le nom d'Ambron sous la forme *Albéric*, *Aubron*, *Ambron*. La *porte d'Ambrail*, aurait pu être la porte d'*Alberic*, *Aubron*, *Ambron*, ce serait donc un nom de personne. Dans la *Petite-Ville* (Rualménil), il y avait également une *porte Auber*; or *Auber*, dérive d'Albert, Albéric, Auberon, Aubron, il n'y aurait pas plus de raison pour que le personnage qui a légué son nom à la porte d'Ambrail, l'eût aussi laissé à celle d'Aubert.

Il est clair que c'est là un nom de personne, mais il n'est pas nécessaire pour en expliquer l'origine de remonter à *Ambron*, fils de *Clodion le Chevelu* !

Il aurait existé aux Archives d'Epinal un manuscrit racontant que la ville s'appelait *Chaumont*, de Calvo-montis (Mont-Chauve), Elle fut ravagée une première fois par les Vandales.

Ambron la rebâtit en 450. Ruinée une autre fois au vii° siècle par des Barbares que saint Goëry, *alors général et roi*, aurait détruit en Aquitaine (!). A son retour à Metz le.... général devenu évêque l'aurait rebâtie, elle devint très florissante ; mais en 882, elle aurait encore été détruite par des *Saxons* (!). .

Tout cela n'est que de la fantaisie et rappelle un autre manuscrit rapportant que la ville de *Trèves* fut fondée par

(1) Ch. Ferry, archiviste de la ville d'Epinal. — *Guide du Château d'Epinal.*

Trebeta ou *Trevéta*, fils de Ninus, fuyant Semiramis sa marâtre et ses amours incestueux !...

Une autre tradition faisait, d'un batard du roi Pépin, le fondateur du château ; dans une enqête faite le 18 avril 1444 sur les libertés et franchises de la ville d'Epinal, » Jacot (Jacquot) le portier dudict Epinal aigié d'environ LXXVI ans... dit en oultre qu'il a retenu des anciens que le roi Peppin de France eut trois bastars, dont l'un appelé Goudeffroy, fit le chastel d'Espinal..... »

Un autre, Pierre Crottel, âgé aussi de 76 ans, « dit, en oultre, qu'il a maintes fois ouy (ouï) dire et retraire (répéter) des anciens que Goudeffroy et Houdry que on disoit être bastart de France, firent le Chastel d'Espinal et le nommèrent le *Chatel-Blanchart* (1) ».

Meurisse (2) rapporte qu'au XII[e] siècle le château portait le nom de *Mouron*.

Ces faits montrent que la tradition populaire faisait remonter très haut l'origine du château de Spinal ; mais, je l'ai dit déjà, aucun document ne vient confirmer cette tradition : pour la première fois, c'est à la fin du X[e] siècle, qu'il en est parlé à propos de la fondation du monastère.

Les quelques ruines du Château subsistant aujourd'hui, ne permettent pas de se un rendre compte exact de ce qu'il était autrefois. Pourtant ces vestiges font reconnaître que le donjon était carré, d'autres en tracent l'enceinte ; trois piliers massifs — de construction plus récente — servaient à soutenir une passerelle reliant le donjon à des ouvrages de défense extérieure› plaøés sur une éminence voisine.

Heureusement le tableau de Bellot représentant la ville d'Epinal en 1626, permet de se rendre compte de ce qu'était — à cette époque — cette forteresse, au moins sur sa face

(1) *Documents inédits de l'Histoire des Vosges.*
(2) Meurisse. — *Histoire des Evêques de Metz.*

antérieure — celle qui regardait la ville, — le tableau ne pouvant reproduire ce qui se trouvait sur la partie postérieure.

Pourtant, avec cette peinture qui paraît fort exacte, avec les indications, éclaircissements que l'on retrouve dans les *Archives d'Epinal*, M. R. Perrout (1) est arrivé à une reconstitution du Château des plus vraisemblables ; aussi, ne saurais-je trop recommander ce remarquable travail à tous ceux que l'histoire d'Epinal peut intéresser.

Longtemps, jusqu'au XIIIe siècle, le Château occupa simplement le point culminant du coteau dominant la ville. Il existait à l'époque de la fondation du monastère et, très probablement, l'évêque Théodorie d'Hamelan, dut le remettre en état afin d'assurer un refuge, en cas d'alerte, aux religieuses et à la population qui, forcément, dut augmenter par la création du monastère.

Ce château était formé, surtout, par un gros donjon carré, assez élevé et couvert de tuiles. Là, se trouvaient les salles pour les soldats, l'arsenal, les magasins, la chambre du commandant. Ce donjon, massif aux murailles épaisses, sans aucune élégance architecturale était surmonté d'un beffroi contenant le logement du guetteur, domicile exposé aux coups de foudre, car la ville indemnisa le gardien plus d'une fois, pour dégâts causés par le feu du ciel : « 8 francs alloués à Clément Perrin guetteur en la grande tour du Château pour fortune de foudre arrivée audit lieu par le moyen de laquelle il aurait reçu quelque intérest en ses meubles, oultre l'épouvantement qu'il en auroit eheu (eu) .. » (*CC. Arch. Epinal*).

Sur l'autre côté (Ambrail), formant pendant au donjon et relié à celui-ci par une galerie intérieure couverte, se trouvait la tour Saint-Georges, mince, presque élégante surmontant la chapelle dont le faîte ne dépassait pas la hauteur de la muraille la reliant au donjon.

---

(1) R. Perrout. — *Epinal au* XVIIe *siècle, ses rues, ses faubourgs*

Du haut de la tour Saint-Georges, les sentinelles, disent les Archives d'Epinal, découvrent la ville, la campagne et les fortifications derrière le Château. Nous verrons plus loin ce qu'étaient celles-là.

De la tour Saint-Georges, partait (côté de la ville) une haute muraille, à forme de trapèze, venant rejoindre le donjon, formant une enceinte dans laquelle se trouvait une cour et divers autres bâtiments.

Tel était le château primitif, *c'était une tour* : «... *Apud Spinal turrim* quœ Moronis (1) dicitur... » dit le *Chronicon episcoporum Metensium*. Cet aspect de tour, on le retrouve dans le tableau de Bellot : le donjon occupe la bonne moitié de la surface du château primitif, on voit qu'il était pour le monastère, la population, un lieu de refuge en cas d'alerte (2).

La même *Chronique des Evêques de Metz*, l'appelle aussi le *Haut-Château* (Castrum supérius) ; elle raconte que vers 1139, un seigneur s'étant emparé de la vouerie du monastère et du Château, l'évêque de Metz, Etienne de Bar aidé du duc lorrain Mathieu vint l'assiéger dans le *Haut-Château* et le mettre à la raison... : « et multo post tempore, *Castrum superius* propter insolentiam et immoderatos excessus advocate, juvante ipsum duce Mathœo, obsidione clausit et cepit... »

Au XIIIe siècle, le Haut-Château fut englobé dans l'ensemble des fortifications de la ville. L'enceinte nouvelle, remontant chacun des versants du coteau, vint se souder (côté Ambrail) à la tour Saint-Georges d'un côté et au donjon (côté Saint-Michel) de l'autre. L'enceinte du Château fut agrandie (côté de la ville) par une muraille transversale, basse, protégée par un

---

(1) J'ai dit plus haut que Meurisse (*Hist. des Ev. de Metz*), appelait le château, *Mouron*. Ce nom de *Moronis*, serait-il celui du voué usurpateur mis à la raison par Etienne de Bar ?

(2) A cette époque d'insécurité, il existait nombre de ces tours servant de refuge en cas d'alerte.

Selon la tradition, Gérard d'Alsace aurait bâti une de ces tours à Gérardmer pour lui servir de rendez-vous de chasse.

A Epinal, cette tour était des plus utiles pour servir de refuge aux dames du monastère, celui-ci n'étant pas fortifié.

fossé. Aux deux extrémités de cette muraille furent élevées deux tours.

Probablement, à la même époque, furent ajoutés à la face postérieure du Château des travaux de défense que l'on ne voit qu'en partie sur le tableau de Bellot, ces fortifications nouvelles formèrent le *Châtelet.*

On ne peut qu'émettre des conjectures sur le Châtelet, ce qu'il en reste ne permet pas d'en faire une restitution.

Sur la gauche (côté de Saint-Michel) du Château on voit sur le tableau de Bellot, une redoute appelée la *tour de Lespinoux* (1), placée au-delà du ravin et reliée au Château par une haute passerelle dont les piliers subsistent encore. Cette tour de Lespinoux était bien postérieure au donjon et aussi à l'enceinte du XIIIe siècle.

Tout ce côté du Château était le point faible de sa défense ; si les autres faces en étaient protégées par de fortes pentes, il n'en était plus de même pour le côté postérieur séparé du plateau par un simple ravin. C'est pour cela qu'il fallut créer sur cette face, le Châtelet, la tour Lespinoux et augmenter la profondeur du ravin.

Au moment (XIIIe siècle) où la ville fut entourée d'une enceinte de pierres, le Château dut être augmenté et une seconde muraille transversale contournant le pied du coteau au-dessus des rues Haute et d'Ambrail, engloba dans le château le coteau tout entier. Mais cette muraille fut-elle construite à l'époque où fut édifiée l'enceinte de la ville, ou le fut-elle postérieurement? C'est ce que l'on ne peut dire.

Quoi qu'il en soit, l'enceinte du Château, ainsi augmentée, comprenait tout le versant ouest du coteau, c'est-à dire celui qui dominait la ville ; sur cet espace — place des Ormaux —

(1) Ce nom de *Lespinoux*, rappelle le nom bien plus antique de *Spinal*. A l'époque où fut élevée cette tour, le sol environnant était encore inculte, couvert de broussailles, d'épines ; de là ce nom de *Lespinoux* : où il y a des épines.



se trouvaient douze (1) maisons servant à loger les soldats, les chevaux et autres animaux.

Au milieu de la muraille transversale se trouvait la *Vouerie*, formée d'une haute tour carrée et de divers autres bâtiments, servant à loger le Bailly. Là se trouvait aussi la porte d'entrée à laquelle on parvenait par la ruelle de la Vouerie.

On relève deux périodes bien distinctes dans le développement du château d'Epinal :

1° A l'origine, c'était une *tour* fortifiée, servant de refuge au monastère et à la population avoisinante, en cas d'alerte.

2° Puis, au XIIIe siècle, l'enceinte primitive fut agrandie d'abord jusqu'au fossé, et plus tard jusqu'au pied du côteau. De plus, afin d'augmenter la valeur défensive de cette *tour* transformée en une vaste forteresse, de nouveaux travaux furent ajoutée à la face postérieure : le Chatelet, la tour Lespinoux (2).

De toute cette masse de constructions formant le château, il reste fort peu de chose ; pour la plupart, on ne peut se rendre compte de leurs emplacements.

Au XVIIe siècle, château et murailles qui étaient déjà en mauvais état furent démantelés définitivement par les Français (1670) à l'époque de l'occupation de la Lorraine sous Louis XIV.

Il arriva, pour le Château, ce qui se produit toujours pour des ruines abandonnées : elles devinrent les carrières où tous

---

(1) Ch. Ferry. — *Vue à vol d'oiseau de la ville d'Epinal.* Imp. Fricotel, 1891.

(2) En cas de guerre, tous les sujets de la Châtellenie (du bailliage ensuite) étaient tenus de venir, à leurs frais, faire la garde du Château sur commandement du capitaine d'Epinal ou du bailli.

Il y avait au sommet de la tour Lespinoux une « loge » pour le guet. Cette tour est appelée dans les Archives : *Lapignoil* (transformation de *Lespinoux*)

Sur le versant de la colline du château dominant le faubourg de la Fontaine ou Saint-Michel, se trouvait le *Plessis*, planté d'arbres : Jean Drouot, drapier, paie 3 gros pour la permission de faire un jardin au-dessous du château, lieu dit : « on Plaixies ». D'autres ascensements sont faits au même lieu « appelé le Plexin séant sous le Château vers la Porte de la Fontaine.

allaient chercher des matériaux tout préparés pour leurs constructions. Ce fut avec les débris du Château que furent élevées, sur le flanc du côteau (côté d'Ambrail surtout) ces murs de soutènements.

Les souverains interdisaient cette exploitation des ruines : ainsi, le 17 janvier 1723, défense est faite d'enlever des matériaux provenant des ruines du Château. Par contre, l'année suivante (1724), le duc Léopold autorisait la ville d'Epinal à prendre dans ces ruines, les pierres nécessaires à la construction d'une muraille le long du canal de la Petite-Ville.

C'est ainsi que disparurent, ou à peu près, les ruines du château d'Epinal ; elles sont éparses dans les murs de soutien du coteau, dans les nombreuses maisons construites au XVIIIe siècle, dans les quais le long de la Moselle et de ses dérivations.

2°. — Enceinte fortifiée de la Grande-Ville.

On a vu, plus haut, que l'évêque de Metz, Etienne de Bar, avait reconquis le château — la tour — d'Epinal sur un seigneur qui avait usurpé la vouerie du monastère. Cet événement se passa vers 1139.

A cette date, il semble qu'Epinal devait être déjà pourvu d'une enceinte, faite de palissades et de fossés.

Le temporel de l'évêché de Metz possédait de vastes domaines enclavés — et indépendants — dans la Lorraine ; de là de perpétuels conflits, des guerres sans fin, comme on les faisait alors, c'est-à-dire en pillant les sujets de l'ennemi, en ravageant leurs terres, brûlant leurs habitations. Les évêques, très éloignés d'Epinal, furent forcément obligés de créer pour leurs sujets, des lieux de refuge : Epinal fut un de ceux-là. Jean de Bayon raconte (*Chronique de Moyenmoutier*) qu'en l'*an 1089*, le duc Lorrain Thierry II, *mit le siège devant Epinal*, mais y renonça, voulant épargner le sang de *la multitude qui s'y était réfugiée* et se retira à son château d'Arches.

Ce passage est caractéristique : il est clair *que la multitude des sujets de l'évêque*, n'aurait pu trouver place au Château qui n'était alors qu'une tour, et que ce ne pouvait être que dans la ville, protégée par des palissades et des fossés, comme on le faisait alors, qu'elle avait pu le réfugier (1).

Au XIIIe siècle, l'évêque de Metz, Jacques de Lorraine (1236-1260), entreprit d'entourer Epinal d'une véritable muraille et en fit une place forte de premier ordre ; en même temps qu'il dotait Rambervillers d'une enceinte pareille, ce qui montre que les deux chefs-lieu (2) des possessions de l'évêché de Metz, dans cette région vosgienne, avaient pris une grande importance.

C'est l'enceinte construite par Jacques de Lorraine que nous retrouvons dans le tableau de Bellot.

La ville était formée de deux groupes séparés par la Moselle : sur la rive droite, Epinal proprement dit, ou la *Grande-Ville* ; sur l'autre, Rualménil, ou la *Petite-Ville*. Chaque ville avait son enceinte, formant autant d'unité de défense. Un pont — le Grand-Pont — les reliaient. En amont de ce pont se trouvait un barrage de la Moselle, d'où partaient — à droite et à gauche — deux dérivations des eaux ou canaux, faisant mouvoir chacune un moulin.

De Rualménil, après avoir franchi la Moselle, le Grand-Pont traversait ensuite le canal qui n'en était séparé, à cet endroit, que par le barrage et l'on se trouvait devant la *porte du Pont* ou du Grand-Pont.

C'était l'entrée principale de la Grande-Ville ; elle avait la

---

(1) Ce qui me fait dire que ce devait être une enceinte palissadée, c'est que plus tard (XIIe s.), l'evêque Etienne de Bar, entoura Rambervillers de fossés et palissades, pour en faire aussi un lieu de ref ge. Il est clair qu'un lieu ainsi fortifié ne pouvait soutenir un long siège, mais il donnait le temps au secours d'arriver.

(2) Epinal et Rambervillers étaient des chefs-lieux de châtellenies relevant du Temporel de l'évêché de Metz. La châtellenie d'Epinal, bien autrement importante que celle de Rambervillers, forma (XVe s.) le bailliage d'Epinal quand celui-ci devint Lorrain (1465).



forme d'une tour allongée (ellipsoïdale), de même hauteur que la muraille, seule sa toiture la dépassait. A côté, et pour la protéger, une autre tour — tour Rolland — ruinée dès 1617.

Le 22 septembre 1741, la ville délègue François Gourdy pour faire le devis de la démolition de cette porte et l'estimation des matériaux. Dans son rapport (*Arch. d'Epinal*, DD), Gourdy déclare qu'il faut enlever toutes les toitures qui couvrent la porte et les bâtiments de part et d'autre, démolir les murailles jusqu'au rez-de-chaussée ; descendre la vierge qui est dans le milieu au-dessus de la porte et la mettre en lieu sûr, ainsi que les armoiries qui sont du côté du canal qu'il faudra remettre à l'hôtel de ville...

En 1673, une prison bourgeoise (*Arch. Epinal*) fut établie dans le bâtiment. On y trouvait un logement pour le portier et, en haut, une chambre pour le guetteur.

Des poteaux (1591) furent placés devant la porte « pour attacher les fils d'archal à tirer les lettres en la ville, affin de n'ouvrir les portes nuictamment... »

De la porte du Pont, longeant le canal qui servait de fossé, la muraille se dirigeait vers la *Porte du Moulin*, parallèlement à la rue Jeanne-d'Arc, coupant la rue Lormont et aboutir place du Vieux-Moulin. La muraille, laissant ainsi un espace entouré par le canal et la Moselle, que l'on appelait le *Gravot du Tripot* (1), occupé aujourd'hui par le quai de Juillet, le square et le monument commémoratif, l'imprimerie Fricotel, la place Guilgot.

Il y avait (d'après le tableau de Bellot), quatre tours entre les portes du Pont et du Moulin ; le canal, je le répète, servant de fossé.

La porte du moulin était une haute tour carrée, couverte d'une toiture. Près, et accolé à la muraille, se trouvait le

(1) *Gravot*, nom donné à des atterrissements de graviers et sables déposés par la Moselle. Nous aurons à reparler de ce Gravot et d'autres plus importants.
Un *tripot* était un jeu de Paume.

moulin, ou moulin du Tripot, parce qu'il occupait l'emplacement d'un ancien jeu de paume ou Tripot. Le meunier avait été autorisé à percer la muraille (1), afin de communiquer avec une construction placée en dedans de la muraille.

De la porte du Moulin, l'enceinte s'infléchissait vers l'Est, abandonnant le canal qui allait joindre la Moselle, se dirigeait en ligne droite jusqu'au Château où elle se soudait avec le donjon. Elle suivait une direction parallèle à la rue *Entre-les-deux-Portes* (en dehors de l'enceinte).

En face de la jonction des deux rues Haute et de la Maix (2), se trouvait la *Porte de la fontaine Saint-Goëry*, formée par une haute tour carrée, de dimensions supérieures à celles de la porte du Moulin. Sur la porte se voyaient les images de Saint Goëry et de ses filles : « 60 livres à Claude Bassot pour avoir repeint les trois imaiges de Monsieur Saint-Goëry, de Sainte Prince (Précie) et Sainte Victorine qui sont dans la niche de la tour de la Fontaine ». (1614. — *Arch. Epinal.*)

A cette porte aboutissaient le populeux faubourg de la Fontaine (puis de Saint-Michel) et la route de Lunéville à Rambervillers. Les jours de marché surtout, l'affluence très grande, était fort gênée par l'étroitesse de la porte et de la rue de la

---

(1) Primitivement ce moulin, placé près du pont-levis de la Porte du Moulin, fut placé un peu en amont, au lieu dit le Tripot, près de la grosse tour du Grand-Moulin. Pour y aller plus facilement, on perça la muraille. On y établit en même temps un battant-foulon à draps (1617).

Les boucheries et « tuerie » (abattoir) étaient aussi près de la porte du Moulin, sur la droite du canal (1613).

(2) *Maix*, *meix* dérivent du latin *mansus* et aussi du celtique *maes* : ferme, grange. On le trouve, dans le midi, sous la forme, *mas*. Les copistes, toujours fantaisistes ou ignorants, l'ont écrit sous les formes *maix*, *meix*, *may*.

Ce nom de rue vient d'une *grange dite de la may*, située « au gant bor d'Espinal », achetée par la ville (XVI[e] siècle) à un bourgeois.

On a fait venir ce nom de rue du mot *mare*, prononcé en vieux langage *mé* et que des scribes ont pu écrire *meix* ou *maix* ou *may*.

Tout près de cette rue se trouve la source de Saint-Goëry, très abondante qui, à l'origine, a pu former une *mare* ou *mé*. La grange aurait pris le nom de Grange de la *Mare*, ou de la *mé* ou *maix*, *may*. Cette dernière explication du nom est aussi vraisemblable que la première. On retrouve dans les vieux textes ce nom de *meix* ou *muix* désignant d'anciennes pièces d'eau (lacs, étangs, mares).

Maix par où passaient les voitures de grains pour aller au Poids et ensuite au marché qui « se tient sur la place devant les religieuses de la Congrégation » (1).

Plusieurs maisons faisaient saillie sur la rue et étaient si basses « qu'un cavalier ne pouvait y passer sans se heurter contre ces saillies. » On démolit ces maisons, et la porte fut élargie (2). (1731).

Entre les deux portes du Moulin et de la Fontaine, il n'y avait aucune tour, la muraille était rectiligne, défendue par un fossé rempli par les eaux du ruisseau Saint-Michel et de la source Saint-Goëry. De la porte de la Fontaine, l'enceinte se continuait, presque droite, jusqu'au Château où elle se soudait au donjon. Il y avait, dans cette portion, quatre tours dominant de toute la hauteur de la colline du Château, le faubourg Saint-Michel.

Au pied du coteau e détachait la muraille transversale qui complétait et agrandissait l'enceinte primitive du Château : basse jusqu'à la *tour de la Vouerie*, elle se relevait pour joindre sur l'autre versant (Ambrail) l'enceinte qui se détachait de la tour Saint-Georges (du château).

La *tour de la Vouerie*, haute et carrée, servait de porte à l'enceinte du Château. On y arrivait de la ville par une ruelle — rue de la Vouerie. A côté de la tour se trouvait la maison du Voué, du Bailli ensuite.

De la tour Saint-Georges (Château) l'enceinte descendait, par le versant d'Ambrail, à la porte de ce nom, il y avait six tours.

La *Porte d'Ambrail* était une tour ordinaire, sans toiture. Là, commençait le fossé rempli par les eaux du ruisseau d'Ambrail. La pente obligea, pour retenir les eaux et maintenir pleins les fossés, de créer de petites digues transversales.

(1) Le palais de justice occupe l'ancien couvent de la congrégation. C'était donc sur la place du Palais-de-Justice que se tenait le marché aux grains. De la porte de la Fontaine, on suivait, pour y arriver, la rue de la Maix, puis celle des Halles et à gauche aboutir à la place du Palais-de-Justice.

(2) Arch. Epinal. — La maison qui faisait la plus grande saillie et gênait le plus la circulation appartenait à un bourgeois appelé Géninet.

De la porte d'Ambrail, la muraille suivait le côté nord de la rue des Forts, à l'extrémité de celle-ci, à sa jonction avec la rue d'Arches, se trouvait la *Porte d'Arches*.

Celle-ci, flanquée de deux tours minces, élancées, était la seule qui eût un certain cachet. De cette porte partait la *Grande-Voie* (rue de la Préfecture), dont le nom caractéristique et très ancien rappelle que là, passait la voie romaine de Bâle à Metz. A partir de la Porte d'Arches, le fossé profond, large, formait un véritable étang : l'étang de la Porte d'Arches (1). Une chaussée permettait d'élever le niveau de l'eau : « ouverture d'une porte à la chaussée de l'Etang de la Porte d'Arches pour découler les eaux à la Moselle » (*Arch. Ep.* 1673).

Entre les deux portes d'Ambrail et d'Arches, il y avait six tours.

De la *Porte d'Arches*, l'enceinte décrivant, un léger arc de cercle, allait aboutir sur la Moselle, à l'angle de l'ancien collège et de là, suivant le cours de la Moselle, elle allait joindre la Porte du Pont. Le nombre des tours est de sept.

Le pourtour de l'enceinte de la grande ville (Château exclu) est de 1350 mètres avec le Château de 1600 mètres environ.

Il y avait 35 tours, dont cinq appartenaient aux portes.

Dès la fin du XVII[e] siècle et au XVIII[e] surtout les fortifications de la grande ville, devenues inutiles et n'étant plus entretenues furent littéralement mises au pillage par les habitants : on appuyait contre elles des maisons, on les éventrait pour y ouvrir des fenêtres, des portes, on les démolissait pour en utiliser les matériaux ; puis, on s'empara du chemin de ronde, des fossés

---

(1) Tous ces fossés alimentés par les eaux très claires de la Moselle, des ruisseaux d'Ambrail, de Saint-Michel, étaient très poissonneux. On y faisait de grandes pèches et souvent on y jetait des alevins : *1520*, pêche des fossés de Rualménil et de la Porte d'Arches. *1591*, *1522*, pêche du fossé du Grand-Moulin. *1506* : « 800 grant allevin mis à la porte d'Arches ». *1553* : achat de 800 alevins pour mettre dans le fossé du Grand-Moulin.
(*Arch. Epinal*). Il a été dit plus haut que les populations dépendant du bailliage d'Epinal, étaient tenues de venir curer ces fossés.

pour en faire des jardins, y élever des constructions, si bien que certaines portions des murailles sont littéralement noyées dans les maisons.

L'entretien des murailles et du Château était entièrement à la charge de la ville qui s'en considérait comme la propriétaire. Après la prise de la ville par les Français (1) en 1670, ceux-ci en ordonnèrent la démolition, qui ne le fit que partiellement du reste.

Ce qui resta ne fut plus entretenu et abandonné. La ville, continuant à se comporter comme si elle en était propriétaire, en disposa et ascensa aux bourgeois, murailles, chemin de ronde, fossés. Mais en 1725, sur la réclamation du fermier du domaine, ces cens perçus par la municipalité, le furent par l'Etat. Plus tard — 1747 — le domaine contesta aux bourgeois la propriété des murailles, il y eut procès, dont je n'ai pas à parler ici.

Dans les mémoires et plaidoieries on relève que le collège avait rebâti son église avec les débris des murailles qui l'entouraient sur deux côtés ; que la ville, elle-même, ayant à réparer les vannes des canaux, se servit des pierres provenant de la démolition des portes de la Fontaine, des Moulins, d'Ambrail...

... On conçoit que l'exemple donné par la municipalité trouva de nombreux imitateurs chez les bourgeois.

Lors du procès intenté en 1747, un plan des usurpations faites par l'habitant fut dressé (2) : on y constate qu'à cette époque, la presque totalité de l'enceinte de la Grande-Ville existait encore. Seules, les portes du Grand-Pont, du Moulin,

---

(1) Le maréchal de Créqui s'empara d'Epinal en 1670 et ordonna la destruction des fortifications ; mais on ne démolit que les portes d'Ambrail, de la Fontaine Saint-Goëry, du Moulin, du Pont, et quelques tours de l'enceinte du château ; les murailles furent conservées.

(2) *Plan des anciennes fortifications des ville et Château d'Epinal,* dressé par Graslin, géomètre à Epinal, 1748.
Ce plan a été imprimé en 1868.

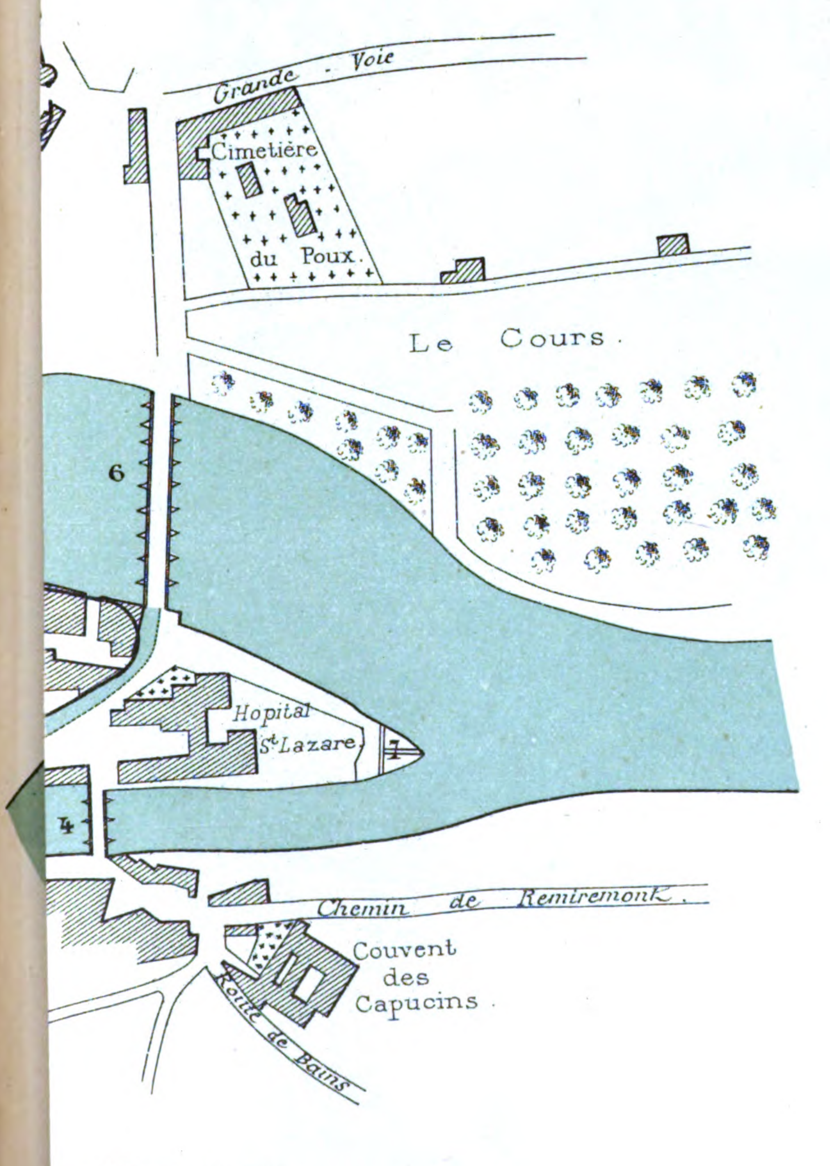


Cours de la Moselle dans la traversée d'Épinal au XVIIe siècle

A. Petit Gravot. — B. Ruisseau d'Ambrail. — C. Ruisseau de Saint-Michel et Saint-Goery.
D. Canal du moulin de la Grande Ville. — E. Canal du moulin de la Petite Ville.

CARTE N° 1

A. Couvent des Minimes.
B. Point où fut ouverte la brêche.
C-C-C. Canal du Moulin de la Petite Ville
et du Grand-Gravot.



… LA MOSELLE (1778)


UNIV.
OF
MICH.

d'Ambrail étaient détruites. De chaque côté de ces portes, on avait démoli un pan de muraille (au Grand-Pont surtout) ; au collège, il y avait deux vides ; et, le mur allant de la porte de la Fontaine au bas du Château, n'existait plus qu'à moitié et était totalement disparu vers la porte d'Ambrail.

Entre la porte du Moulin et celle de la Fontaine, l'enceinte était noyée dans les maisons formant le côté sud de la rue Entre-les-Deux-Portes (1).

Je relève, pour la Grande-Ville quarante ouvertures dans les murailles, mettant les maisons en communication avec les fossés devenus des jardins.

3° ENCEINTE FORTIFIÉE DE LA PETITE-VILLE.

A l'autre extrémité du Grand-Pont mettant en communication la Grande et la Petite-Ville, il y avait du côté de celle-ci (rive gauche de la Moselle) une porte.

De cette dernière, la muraille longeait le canal du Moulin qui se trouvait à l'extrémité de la rue actuelle des Casernes. Aujourd'hui que le canal est disparu et comblé, c'est la rue du Quartier qui en occupe l'emplacement. A partir de la rue des Casernes l'enceinte abandonnait le canal pour s'infléchir à l'ouest, puis vers le sud, parallèlement mais à une certaine distance du canal des Grands-Moulins, passant derrière les maison du côté ouest de la rue des Minimes (*du Derrière* autrefois). A l'extrémité de celle-ci, et à sa jonction avec la rue du Boudiou, se trouvait la porte du Petit-Pont, ou de l'Ouest,

---

(1) Avant les guerres du XVII[e] siècle, pendant une longue période de paix, il fut permis de bâtir contre le pied des fortifications, aux angles des tours surtout, ce qui rendait plus facile et économique la construction à faire qui n'était le plus souvent qu'une échoppe : cense de 6 deniers payée par Demenge Melchior, potier, pour l'usage « du dessous » de la tour située derrière sa maison près de la porte d'Ambrail.

Autres autorisations données à Antoine Lallement et Jean Simon, tous deux cordonniers pour s'établir « au-dessous » des tours du Gaucheu et au Grand-Rualménil. De même on utilisa le bas des tours Aubert et dans la rue « Derrière au Grand-Rualménil ».

ou du Boudiou. De là, l'enceinte qui s'était rapprochée du canal, se dirigeait au sud-ouest, longeant le côté est de la rue de l'Ancien-Hospice, laissant à droite, hors de l'enceinte, l'ancien hôpital — aujourd'hui le musée et la bibliothèque — puis, allant vers l'est, elle aboutissait sur la Moselle, à la Porte-Aubert, d'où longeant la Moselle, elle retrouvait le Grand-Pont.

En 1747, l'enceinte de la Petite-Ville était presque entière, il n'en manquait qu'un bout en amont du Grand-Pont, représentant le cinquième de la muraille longeant le côté gauche de la Moselle. Le surplus, était littéralement noyé dans des maisons : on en avait non seulement bâti dans l'intérieur de l'enceinte, mais à l'extérieur, rétrécissant d'autant le cours de la Moselle ; c'est ce quartier qui donne à cette rive de la Moselle, un aspect si pittoresque.

Il en était de même pour le reste de l'enceinte de la Petite-Ville et l'on peut dire que pour celle-ci le *pillage* de la muraille fut encore plus grand que pour la Grande-Ville. Je relève soixante ouvertures faites afin de faire communiquer les constructions entre elles, ou avec les jardins établis dans les fossés, à la place du chemin de ronde.

Cette muraille de la Petite-Ville était protégée par la Moselle entre le Grand-Pont et la Porte-Aubert.

Comme je l'ai dit, c'était le canal de la rive gauche qui servait de fossé à la partie de l'enceinte allant du Grand-Pont à l'extrémité de la rue des Casernes ou si l'on préfère, au moulin de la Petite-Ville.

De la Porte-Aubert, en amont, partait une prise d'eau qui remplissait le fossé protégeant toute la partie sud-ouest, ouest et nord de l'enceinte, cette dérivation venait rejoindre le canal du moulin de la Petite-Ville, juste au dessous de ce dernier. Il en résultait que la Petite-Ville ne s'étendait pas jusqu'au canal des Grands-Moulins et qu'entre ce dernier et le fossé, il y avait un espace vide occupé aujourd'hui par le côté ouest de

la rue de l'Ancien-Hospice, par la rue entière des Petites-Boucheries et par le quart ouest de la rue Léopold-Bourg ; du reste je reviendrai sur le développement de la Petite-Ville au XVIII[e] siècle.

A la hauteur de la *Porte du Petit-Pont*, l'espace compris entre le fossé et le canal des Grands-Moulins se réduisait à quelques mètres ; sur le fossé et la bande de terre, se trouvait la porte, entièrement en saillie sur l'enceinte.

Cette porte était la principale entrée de la ville, là, aboutissaient les chemins de Mirecourt, Nancy, de France, de Franche-Comté. Elle était formée de deux tours superposées de hauteurs égales chacune, mais de dimensions différentes. Une toiture recouvrait la tour supérieure ; enfin, au sommet, un campanile dans lequel fut placé une horloge qui fort inexacte, trompant lesbourgeois, fut baptisée du nom de *Boudiou* : menteuse.

Ce nom de *Boudiou* finit par devenir celui de la porte, de la rue qui y aboutissait.

La porte du Boudiou ne fut démolie qu'en 1840. Uu pont — le Petit-Pont — sur le canal des Grands-Moulins, la reliait à l'autre rive.

Quant à la *Porte-Aubert*, c'était plutôt une poterne, mettant les bourgeois en communication avec les jardins environnants ; elle était surmontée d'une haute tour, couverte par une toiture pointue (1).

---

(1) Voici quelques noms de tours relevés dans les archives d'Epinal :

Tour Montbéliard (Grande-Ville), se trouvait au trou du collège, dans le voisinage de la *tour de la Monnaie*, elle fut comme celle-ci ruinée par les eaux.

Tour Malperthuïs (Grande-Ville), sur la Moselle, une poterne de ce nom percée au pied permettait de communiquer avec la Moselle. Cette tour était placée à l'extrémité de la rue Malpertuis.

Tour Brenel, Burnel, Breney, (Petite-Ville) placée à la porte de la Petite-Ville sur le Grand-Pont.

Tour Abay ne serait-ce pas la tour Auber ? (Petite-Ville).

Tour derrière le Gaucheu, Petite-Ville, près du moulin (à côté de la rue des Casernes).

D'autres tours portaient les noms de : Hoberdon, Jehan Gourman. Poytabar, Jean-Pierre, Oblat, Maistre-Pasquier, Baulloux.



VI. — La Grande-Ville. – Place du Poiron. — Fontaine du Poiron. — Tour du Poiron. — La Grande-Rue des Arcades. — Les rues. — Le Poids. — La fontaine Saint-Goëry. — Le goître au couvent de la Congrégation. — Les couvents. — Le collège.

Au xe siècle, sur chacune des rives de la Moselle, il y avait, on l'a dit, un groupe de population : dans l'île de Rualménil et au pied du château de Spinal. La présence du monastère, de l'église, de l'hôpital Saint-Goëry dans ce dernier, provoqua forcément une augmentation de population et de constructions nouvelles qui formèrent le noyau de ce qu'on appela le *Grand-Bourg* ou la *Grande-Ville*. Il est hors de doute que celle-ci prit de l'importance bien avant Rualménil, elle fut l'origine d'Epinal ; aussi est-ce là que l'on trouve l'église paroissiale, l'hôtel de ville, la halle, la résidence du voué, les marchés et foires ; en un mot, c'est au grand-bourg que se passaient tous les actes de la vie publique de « toute ly université et communauté de la ville d'Espinalz et Rualmesny » (1) (1444).

Le développement bien postérieur de *Rualménil* ou *Petite-Ville*, est dû incontestablement au commerce de toiles qui trouva dans les gravots qui s'étendaient sur plus de moitié de l'île, dans les dérivations faciles des eaux claires de la Moselle, la possibilité de blanchir de grandes quantités de toiles ; tant il est vrai que le développement d'une ville, son commerce, son industrie sont liés à la configuration du sol qu'elle occupe.

Il ne faut pas oublier qu'à cette époque (comme de nos jours naguère), les tisserands travaillaient chez eux et non dans des usines comme aujourd'hui. Il y avait partout, dans les villes et villages, des tisserands ; aussi les blanchisseurs trouvaient-ils dans la région la toile nécessaire à leur commerce.

L'importance commerciale de Rualménil, la grande quantité de marchandises qui y étaient accumulées, expliquent très

(1) *Documents inédits de l'Hist. des Vosges.* Tome IX, p. 11.

bien qu'au XIII[e] siècle, l'évêque de Metz Jacques de Lorraine, l'ait entouré d'une enceinte, comme il le fit pour la Grande-Ville. Du reste, à cette époque d'insécurité, fortifier une ville, c'était lui assurer la prospérité, cela est si vrai qu'au XV[e] siècle, la population d'Epinal s'élevait à 14,000 habitants.

Mais ce fut toujours dans la Grande-Ville que fut groupée la grande masse de la population ; la Petite-Ville n'avait aucun intérêt à s'agrandir, puisqu'elle n'aurait pu le faire qu'aux dépens, comme cela arriva au XVIII[e] siècle, des gravots si nécessaires à son industrie, elle se contenta de bâtir sur la rive gauche du canal des Grands-moulins, le *Petit-Rualménil* (rue des Bons-Enfants) ; tandis que le Grand-Bourg débordait de tous côtés par ses populeux faubourgs d'Ambrail, de la Fontaine (Saint-Michel), du Moulin (rue de Dogneville). Le tableau de Bellot nous fait voir des groupes peuplés le long des forts, de l'étang de la porte d'Arches, jusqu'à la Moselle (rue du Cours).

Le centre de la Grande-Ville était la *Place du Poiron* (1) (des Vosges). Comme aujourd'hui, on y arrivait par l'étroite rue du Pont. Elle avait les mêmes dimensions qu'aujourd'hui et était entourée — au moins sur deux de ses côtés — de maisons à arcades.

Au XVI[e] siècle, la ville acheta un certain nombre de maisons en ruines et les fit rebâtir, elle en profita probablement pour régulariser les alignements (2).

---

(1) Ce nom de *Poiron*, viendrait d'un *poirier* qui se trouvait sur cette place. En vieux langage un *poirier* s'appelait *poiron*.

(2) *1541* : Achat de la maison du receveur de Dompaire et de la « chambre hault de Jean Michel ». Toutes deux étaient sur la place du Poiron.

Toutes ces maisons furent construites rapidement. *1564* : Simon, maçon, et ses serviteurs tirent la pierre « pour commencer l'édifice des maisons du Poiron ». Trois furent achevées dans cette même année. Plusieurs de ces constructions furent utilisées pour les services de la ville, une servit de magasin à blé — *la Blaverie* — ; dans une autre se trouvait la *boutique* — le bureau — des collecteurs d'impôts ; le *corps de garde du Poiron* était situé dans une troisième. La ville loua à des bourgeois les autres. Au siècle suivant, période de ruines et misères, plusieurs de ces maisons furent vendues (1674).

Sur le côté nord, se voyait une fontaine monumentale surmontée de la statue équestre de Saint-Maurice, patron d'Epinal : 8 l. 14 d. payés à Noël fils pour faire « ung homme à cheval pour mestre dessus la fontaine et pour les corniches et quatre inffens (enfants) pour mettre à la dite fontaine » (1542), on ajoute une « espée à l'homme à cheval ».

Plus tard — 1622 — la fontaine est reconstruite entièrement : Jean-Pierre fait au saint un panache et racommode son épée ; Claude Maillard édifie la pyramide (piédestal), sculpte «des chérubins et effigies de petits enfants ». Nicolas Bellot, l'auteur du tableau représentant la ville, peint à l'huile cette pyramide, « sur la troisième couche, il en remet une nouvelle de blanc de plomb et l'enrichit d'or et d'azur avec des bouquets de fleurs... », enfin il pe nt le saint lui-même en couleurs brillantes.

20 francs à un sculpteur « qui a remis une teste et un bras au Saint-Maurice posé sur la *fontaine du Poiron* » (1640) ; la même année, autre dépense pour « remasticage des bras du saint ». (*Arch. Epinal*) Une grille entourait la fontaine (1).

En 1774, cette fontaine tombait en ruines, Jacques Parisot « ancien sculpteur de S. M. » dressa le plan d'une autre. (*Arch. Epinal* DD). L'an suivant (1775) délibération ordonnant la construction de la nouvelle fontaine « en place de l'ancienne qui est trop volumineuse ». C'est celle qui existe encore.

Du côté Sud du débouché de la rue du Pont se trouvait une croix : la *Croix du Poiron*. En face, à l'angle de la rue qui allait à l'église (*rue devant la Paroisse*, de l'Eglise aujourd'hui), se voyait la *tour du Poiron* (2), on y faisait le guet et,

---

(1) *1542 :* construction du « boige » (bouge) de la fontaine du Poiron. *1603* : Abraham Aubertin peint la fontaine. *1622* : c'est à Ville-sur-Illon que l'on alla chercher la pierre pour la « pyramide ». *1728* : réparations à la fontaine qui coûtent 1,000 fr.

(2) *1542* : achat de 200 ardoises destinées à « recouvrir la louge (loge) » du guet du Poiron.

selon la tradition, c'est de cette tour que Charles-le-Téméraire harangua la population au moment où il venait de s'emparer de la ville.

Un ruisseau traversait la place : pavage pour le passage du ruisseau de la porte d'Arches (1), sur la place du Poiron (1545).

Sur cette place avaient lieu les réjouissances et fêtes publiques. Là se brûlaient les bures le jour des Brandons et de la Saint-Jean. C'était une véritable cérémonie à laquelle assistaient les autorités. Le bailli allumait le feu et, pendant que celui-ci flambait, les soldats tiraient des coups de fusil.

En 1694, les officiers de l'Hôtel-de-Ville s'abstinrent; le maire se plaignit, en faisant remarquer qu'ils avaient été convoqués audit Hôtel-de-Ville pour marcher en corps jusque sur la place et y présider la cérémonie accoutumée du feu de la Bure. A l'avenir tous ceux qui ne s'y rendront pas perdront leurs émoluments pendant une année. (*Arch. Epinal.*)

C'était sur la même place que l'on jouait des comédies et mystères : « 8 l. données aux enfants qui ont représenté sur la place la tragédie de *Paulin l'impénitent.* » (1632.)

Mais dans la mauvaise saison on se réfugiait dans la salle de l'Hôtel-de-Ville (2).

---

(1) Ce ruisseau venait de l'étang de Bellefontaine (aujourd'hui la Quarante-Semaine) ; il suivait la Grande-Voye (rue de la Préfecture) et entrait en ville par la porte d'Arches, de là ce nom de ruisseau de la porte d'Arches. Suivant la coutume une partie de cette dérivation coulait dans les rues, l'autre alimentait les fossés.

(2) On retrouve dans les archives de nombreuses traces de ces représentations :

1473 : 6 gros à ceux qui jouèrent la *Passion* le jour du Saint-Sacrement.

1476 : cette année il y en eut deux : 20 gros aux gens de l'église que juèrent (jouèrent) la *Moralité*, le jour de la Belle-Nonne. 2 fr. aux gens de l'église qui jouèrent les *Trois-Rois*, le jour de l'Apparition.

1611 : 4 fr. donnés aux enfants qui ont joué une *histoire représentant la conduite d'un chacun en ce monde et la fin qui s'ensuit.*

1621 : les écoliers de maître Jacques Rouyer, régent de la Grande-Ecole, représentent l'*Histoire de Prian* (Priam) à la maison de ville.

On remarquera qu'à l'origine c'étaient des gens d'église qui jouaient ces mystères ; puis ce furent, presque toujours, les écoliers. Il semble que la municipalité ait poussé à cela : 1580 : 14 l. 18 gr. donnés aux personnes qui ont représenté l'histoire de Saint-Paul, le jour de Saint-Goëry, « ad ce de récréer les borgeois (bourgeois) et inviter la jeunesse à s'exerser à toute honnesteté ».

Du côté ouest de la place, partait — allant vers la Porte du Moulin — la *Grande-Rue* (de l'Hôtel-de-Ville aujourd'hui) ou *Grande-Rue-des-Arcades*. Il y avait de chaque côté de cette rue de ces arcades ; le tableau de Bellot nous les montre — sur un des côtés de la rue — régulières, de même hauteur et largeur ; la ville, en effet, imposait à quiconque bâtissait ou rebâtissait une maison l'obligation de faire les arcades « sur échantillon », c'est-à-dire sur un même type ; mais elle ne pouvait qu'imposer la hauteur — qui était de six pieds huit pouces — puisque la largeur devait forcément varier, les maisons ayant des façades de diverses dimensions (1). Il est probable que Bellot aura enjolivé son tableau en représentant ces arcades sur un type uniforme en largeur et hauteur.

En hiver, par les temps de pluies, ces arcades formaient des allées couvertes, abritées, fort commodes pour le passant ; mais trop basses — puisqu'elles n'avaient que deux mètres de hauteur — les boutiques et logements placés dans le fond, manquaient d'air, de lumière, et étaient fort humides :

« La Grande-Rue, pétitionnaient des habitants, est sans contredit, la plus belle, la plus large et la mieux située de la ville. Le côté oriental est composé de douze maisons, la première est sans arcades, les trois dernières sont de même, les huit autres en ont chacune sous lesquelles on passe, les habitants profitant du dessus (2). Ces arcades présentent plusieurs inconvénients au public, en ce qu'étant irrégulières et de différentes (3) formes, elles diminuent l'agrément de la rue, en ce que la nuit, elles favorisent les insultes en cachant les coupa-

(1) Plus bas, on verra que les habitants de la Grande-Rue, dans leurs pétitions, constatent l'irrégularité et les formes diverses de ces arcades.

(2) C'est-à-dire le dessus de l'arcade, nous verrons plus loin que la ville contestait aux propriétaires le dessous des maisons, c'est à-dire la portion placée sous l'arcade et la considérait comme faisant partie de la rue.

(3) Par ce passage on voit que l'irrégularité des ouvertures des arcades est bien constatée, contrairement au tableau de Bellot.

bles et favorisant les évasions. Le tout est d'une face informe et très ancienne, elles rendent les habitations inférieures humides, obscures et malsaines... » (1771, *Archives d'Epinal*).

En 1732, le gouvernement Lorrain autorisa la suppression de ces arcades; mais la municipalité parvint à annuler cette permission et pour démolir une arcade, il fallut quand même son autorisation.

La ville revendiquait la propriété du passage couvert, le considérant comme faisant partie de la rue et tentait, à chaque demande, d'imposer au propriétaire l'obligation de reculer la façade nouvelle de toute la profondeur de l'arcade: en 1771 la ville voulut agir ainsi avec un bourgeois de la Grande-Rue qu s'y refusa et déclara vouloir rétablir l'arcade qui menaçait ruine. Alors, la municipalité de refuser l'autorisation parce que ladite arcade « serait la seule (1) de ce côté de la rue et qu'elle rendrait la rue irrégulière et seroit une retraite très nuisible à la sûreté publique pendant la nuit » (*archives d'Epinal*). Il y eut commencement de procès, puis intervint une transaction: la ville reconstruisit et à ses frais la façade, mais en la reculant de toute la profondeur de l'arcade.

Primitivement la *maison commune* ou de *ville* était placée place du Poiron. A la fin du XVI[e] siècle on en construisit une autre située dans la rue actuelle du Collège, où elle reste jusqu'en 1734. A cette époque, la ville échangea avec les jésuites son hôtel de ville contre « la maison Migeaine » située dans la Grande-Rue. L'hôtel de ville y est encore (2) C'est aussi, par suite de ce déplacement, que la Grande-Rue prit le nom de rue de l'Hôtel-de-Ville.

(1) Nous avons vu qu'à la même année (1771) il existait du côté est de la Grande-Rue, huit maisons à arcades; tandis qu'il est dit qu'il n'en existe plus qu'une sur l'autre côté dans la réclamation citée; il s'agit évidemment du côté ouest de la Grande-Rue. Ainsi, en 1771, dans cette rue, il y avait d'un côté huit maisons avec arcades, et une sur l'autre.

(2) A la vérité, il fut reconstruit entièrement en 1752. Au premier étage se trouvait le « bailliage ». Par derrière, sur le canal du moulin, on établit les prisons civiles et criminelles.

C'est également dans la Grande-Rue que fut établi, à Epinal, le premier débit de tabac : commission donnée à dame Périné pour débiter à Epinal sur la place (du Poiron) ou la Grande-Rue et non ailleurs du tabac, vignette bleue et dauphin. Son enseigne sera : De par le Roy — Ferme générale — Vente et distribution de tabac (1). (1763 — *Archives d'Epinal*).

Il va sans dire que presque toutes les rues de la Grande-Ville étaient étroite et l'alignement inconnu ; chacun, pendant longtemps, bâtissait comme il l'entendait. Au XVIIIe siècle on commença à dégager certaines rues, a leur donner de l'air : « on ignore comment les propriétaires de deux petites maisons (situées rue des *Noires-Halles*) ont obtenu autrefois la permission de faire des appartements sur ladite rue, ce qui a donné lieu d'appeler cet endroit les Noires-Halles ; vu que, sous ces appartements, le passage est obscur et dangereux, surtout la nuit, favorisent le libertinage des jeunes gens et produit un mauvais air à cause des ordures qui s'y font. D'ailleurs ces appartements qui avancent dans la rue, la rétrécissent, lui ôtent son agrément et gênent les voisins... » (*Arch. Epinal*). La ville acheta ces deux maisons (1763) et les fit démolir.

Dans la même rue, cinq années plus tard (1768) une autre maison « située au coin de la rue dite des Noires-Halles entre l'hôpital de l'abbaye (hôpital Saint-Goëry) et une autre, face sur la rue Saint-Goëry », fut achetée et démolie.

J'ai déjà dit qu'en 1731, un dégagement semblable fut fait dans la rue de la Maix, les saillies du premier étage de plusieurs maisons de cette rue étaient si basses « qu'un cavalier ne pouvait y passer sans se heurter contre celles-ci. »

Chaque fois qu'on le peut, on rectifie les rues, on les élargit. Tout bourgeois qui veut bâtir ou reconstruire est obligé de demander un alignement et de prendre l'engagement de construire « à la moderne. »

(1) On remarquera qu'en 1763, vingt-neuf ans après l'installation de l'hôtel de ville dans la *Grande-Rue*, celle-ci portait encore ce nom.

La ville vend un terrain près du Grand-Pont dans la rue de même nom et l'acheteur doit abandonner « 3 pieds 1/2 de son terrain pour l'élargissement de la rue... » (1772). Dans la rue d'Arches, à l'issue sur la place des Dames (Saint-Goëry), la rue n'avait que huit pieds de large, on profite d'une reconstruction pour lui en donner treize (4 m. 30) (1).

Les rues étaient pavées en cailloux de Moselle avec rigole centrale où coulent les eaux des fontaines et de quelques dérivations, comme celle de la Quarante-Semaine entrant en ville par la Porte d'Arches.

Est-il besoin de le dire, il n'existait pas d'égoûts, et à Epinal, comme ailleurs, à cette époque, on pratiquait le *tout à la rue !* Aussi, par les temps de sécheresse et de chaleur, les eaux impuissantes à nettoyer les rues, celles-ci devenaient infectes. En 1720, les médecins constatent et signalent la présence de maladies provoquées par le séjour des boues et immondices dans les rues. Il est ordonné d'enlever celles-ci deux fois par semaine (mercredi et samedi) ; chaque particulier, pour faciliter cet enlèvement, devra les réunir en un tas devant chez lui.

Une autre ordonnance du 10 avril 1721, faisait défense de jeter du fumier, du repoux et autres immondices dans les ruisseaux et d'en laisser séjourner sur la place ; d'embarrasser les rues par des voitures, bois et autres matériaux, de laisser les trappes de caves ouvertes ; de curer pots, vaisselles et de les laver aux fontaines publiques ; de laisser rôder par les rues, porcs, oies, canards ; de jeter dans la rivière aucunes bêtes mortes et principalement moutons et brebis. *(Arch. Epinal)* (2).

---

(1) Défense de couvrir les toitures avec des « esseins ou essendres très de feu ». *Aissains* faits de lamelles de sapin, très inflammables par conséquent (1774).

Ordre de fermer les trappes de caves avec des volets. De ne pas les laisser ouvertes (1723),

(2) Nombre de rues ont conservé leurs anciens noms : *rues du Pont, Malperthuis, d'Arches, Noires-Halles, de la Maix, Ambrail, Collège* (Jésuites avant), *Béguinettes, Chapitre, Haute.*

La *rue de l'Eglise* s'appelait *Devant-la-Paroisse* ; il y en avait cepen-

Au-delà de la place du Poiron — devant le palais de justice — se trouvait le *Poids* (1) où se faisaient les pesées pour le public. Plus loin, derrière l'église, c'était la place de l'Atre dont il a été parlé déjà. Cette place remplaçait l'ancien cimetière.

Les fontaines ne manquaient pas dans la ville, aussi y trouve-t-on peu de puits. Elles étaient alimentées par des sources captées dans le voisinage. La plus importante de toutes, celle qui fut la source sacrée à l'origine de la ville, est la *Fontaine Saint-Goëry* (2), placée au pied du Château, enfermée plus tard dans l'enceinte de la ville, elle *joua un rôle bien certainement dans le traitement du mal des ardents.* Le culte des fontaines, survivance du paganisme, resta si vivace dans l'esprit des populations que le christianisme dut l'accepter, nous en avons encore une preuve aujourd'hui par la piscine de Lourdes.

La fontaine Saint-Goëry alimentait de son eau les habitants primitifs de la manse de Spinal ; aussi, la population en eut-elle toujours grand soin : Demenge Sancquedey apporte de Strasbourg deux bassins pour la fontaine Saint-Goëry (1519)... 4 gr. 2 bl. à Pierre le fondeur pour un bassin neuf à la fontaine Saint-Goëry « pour boire en icelluy (bassin) les passants ayant vollonté de se raffraichir en icelle... » (1580). J'ai déjà dit que les images de saint Goëry et de ses filles étaient peintes au-dessus de la porte de la fontaine, toute voisine de la source.

En 1745, les religieuses de Notre-Dame de la Congrégation,

---

dant une rue de l'Eglise, aujourd'hui *rue Pellet* ; les rues Saint-Goëry, Claude-Gelée et place Saint-Goëry formant autrefois la *rue du Chapitre*. Nous avons vu que la rue de l'Hôtel-de-Ville était auparavant la *Grande-Rue*. La rue du Collège s'appela *rue des Jésuites*. La *place du Poiron* est aujourd'hui la place des Vosges ; la *place du Poids*, place du Palais-de-Justice. La *place de l'Atre* a conservé son nom.

(1) Le *Poids* fut établi au xvᵉ siècle, pendant la domination française (1441-1465).

(2) On employait, à cette époque, le mot *fontaine* comme équivalent de *source* ; sans doute, parce qu'elle était captée et ses eaux conduites à une fontaine ou parce qu'elle était établie sur la source elle-même.

avaient dans leur couvent des « eaux si malsaines qu'elles leur causait de grosses gorges (goître) et les réduit à des infirmités qui les empêchoient de vaquer aux offices ordinaires. Les enfants même, à l'éducation desquelles elles sont journellement occupées se ressentent de ces incommodités parce que dans les écoles, elles ne peuvent leur donner d'autre eau à boire. Au pied du Château, dans la ville même, il y a une fontaine qui, à son issue, rend un grand ruisseau qui mouille presque les murailles de leur monastère. Les eaux de cette fontaine sont toujours claires, sans mélange et salutaires, si abondantes qu'elles suffiraient à plusieurs villes comme Epinal... » Il fut fait droit à cette demande des Dames de la Congrégation.

La *source de la Pelle*, très abondante aussi, suffisait « à six jets d'eau en tout temps » : deux étaient concédés au couvent des Annonciades, un autre alimentait une fontaine faubourg d'Ambrail, deux allaient à la place du Poiron, le sixième à la fontaine « au milieu de la Porte d'Arches ». Cette source jaillissait en haut du faubourg d'Ambrail (1).

---

(1) Je relève dans les archives divers noms de ces fontaines : *Fontaine Saint-Charles*, sur la place de l'Atre. On l'appelait aussi : *Derrière l'Eglise* et *Laicterie*, qui est une transformation de *l'Atre*. écrit autrefois Aitre, d'où *L'aitre* et *Laitrie*.

Fontaine de la porte d'Ambrail, *Fontaine de la porte d'Arches*, alimentées par l'eau de la Quarante-Semaine. *Fontaine Devant-les-Jésuites* (rue du Collège). *Fontaine de la Tuerie* (Abattoir) près de la porte du Moulin.

La *Fontaine du Poiron* était alimentée par la source Saint-Jean (foubourg Saint-Michel). On a vu que l'eau lui était fournie par la source de la Pelle. La fontaine du Poiron avait « quatre coulants ».

Un puits, place du Poiron, fut comblé au XVIe siècle. Il y en avait d'autres à la porte d'Arches, à la maison d'école, à la cure.

Je relève dans les archives les noms suivants de fontaines pour les deux villes :

Fontaines de la porte d'Ambrail ; de la porte d'Arches ; Derrière-l'Eglise, « dicte Laicterie » de l'Atre ; de la porte Aubert ou Poiteu Aubert ; Beney, Bernard, de la Chatte, du Gaucheu, de l'Herculéen, Devant-les-Jésuites ; Léopold ; de la Pelle ; du Poiron ; Pucelle ou Saint-Michel ; la Rochette ou Rochotte ; Rualménil (Boudiou) : Saint-Goëry ; fontaine de la Tuerie (porte du Moulin).

La fontaine de la place de l'Atre était aussi appelée Saint-Charles. Il y avait des puits : de rue du Gaucheu, de la maison d'école, de la porte Saint-Michel, de la porte d'Arches, de la maison de cure, du Petit-Rualménil.

En 1721, les religieuses de l'Annonciade demandent à enclore dans leurs bâtiments un petit terrain « qui fait hache à gauche en entrant dans la ruelle Malpertuis ». La municipalité fait remarquer que ces religieuses sont propriétaires de toutes les maisons qui donnent sur les quatre rues (1), hors trois, « qu'elles veulent encore augmenter leurs bâtiments pour y loger un plus grand nombre de filles que ne leur permet leur acte d'établissement ; qu'au surplus le *tiers de l'enceinte de la ville* (Grande-Ville) *est occupé par des maisons religieuses...* (2) ».

L'autorisation demandée fut refusée.

Il y avait dans l'enceinte de la Grande-Ville, plusieurs établissements religieux :

Le *Chapitre des Dames* (3), dont les constructions s'étendaient de l'église aux fortifications et débordaient au sud, au-delà des rues et place Saint-Georges, rue Claude-Gelée. De l'autre, côté nord, elles étaient limitées par la place de l'Atre.

Le *Couvent de Notre-Dame de la Congrégation* (4), occupé aujourd'hui par le palais de justice.

Les *halles* étaient adossées (*rue des Halles*) au côté ouest de ce couvent, le mur était mitoyen.

Ces halles furent rebâties entièrement en 1772, leur longueur atteignait 145 pieds (47 mètres), la largeur 23 (7 m. 60). Les anciennes occupaient l'emplacement de la rue, ce qui était fort incommode les jours de foire et marché surtout ; les greniers servaient (depuis 1743) de magasin à fourrage pour la garnison. Nous verrons plus loin que l'on construisit (place de la Bourse) un bâtiment spécial pour le fourrage. Ces halles

---

(1) Rue d'Arches, Malpertuis, de la Comédie. Le marché-couvert occupe une grande portion de ce couvent.

(2) En *1770*, il y avait à Epinal, sur une population de 6,[illegible]83 habitants, 200 prêtres, religieux et religieuses.

(3) Le Chapitre des Dames remonte au xe siècle, à la fondation d'Epinal.

(4) Le couvent de N.-D. de la Congrégation date de 1620.

furent entièrement démolies et reportées un peu plus haut vers le couvent, à la place des Boucheries et de la « Tuerie » (1) (abattoir) qui, à leur tour, furent transférées près de la Porte du Moulin. Au-dessus, se trouvait un vaste magasin où l'on pouvait emmagasiner trois mille sacs de blé.

Le *Couvent des Annonciades*, où se trouve le marché couvert (Rue d'Arches), et dont l'église a été remplacée par un bâtiment (fait en 1834 et aujourd'hui démoli où étaient la salle d'asile et la justice de paix.) Les Annonciades s'établirent à Epinal en 1632. Enfin les Jésuites venus en 1623 :

A cette époque, ils fondèrent dans une maison qui leur fut offerte par quelques bourgeois une petite école avec une chapelle placée dans un terrain vague entre le collège actuel et le Chapitre (2), à l'emplacement actuel du café de la Comédie ; leur école fut peu fréquentée (3).

A cette époque, les Jésuites n'étaient que tolérés, ce fut seulement en 1663 que des lettres patentes régularisèrent leur situation et leur permirent d'ouvrir un collège.

Celui-ci occupa l'emplacement d'une maison appartenant « au sieur Cerquand » tout proche la Moselle. On la démolit et le nouveau collège était terminé en 1665. L'église fut bâtie ensuite. Une partie des bâtiments fut incendiée en 1683, puis la chapelle en 1685.

---

(1) Au XVIIe siècle, la « Tuerie » était déjà près de la porte du Moulin ; elle figure sur le tableau de Bellot, en avant du Moulin, hors de l'enceinte par conséquent, sur la droite du canal. Elle fut supprimée et transferée en ville, pendant la période des guerres du XVIIe siècle. On dut raser tout ce qui pouvait nuire à la défense de la porte du Moulin et en place on y établit un « fort » ou demi-lune. Ces boucheries et « tuerie » placées au centre de la ville, répandent, disent les archives, une très mauvaise odeur et le nouvel emplacement sera des plus « avantageux pour la propreté et la conservation des viandes ».

Pour exécuter tous ces travaux, la ville dut vendre plusieurs maisons et granges qui lui appartenaient.

(2) Albert Dreyfuss. — *Monographie du Collège d'Epinal, des origines à 1793.* (Ann. Soc. Emulation des Vosges, 1901).

(3) L'école créée par les Jésuites et abandonnée par eux en 1663 fut maintenue par la ville au même emplacement (café de la Comédie).

Le collège était contigu à l'hôtel de ville. Celui ci, d'abord sur la place du Poiron, avait été transféré à la fin du XVIe siècle dans la rue appelée plus tard *rue des Jésuites*, puis du *Collège*. C'était un vaste bâtiment qui ne fut pas édifié d'un seul coup, mais successivement. Il comprend, dit Me R. Perrout (1), un vaste bâtiment à galeries, couvert en ardoises et orné de deux tours. A l'intérieur se trouve « la grande salle » blanchie « au blanc de borre et à l'allun », et prenant jour sur la Moselle au moyen de fenêtres munies de barreaux et de treillis... (2). C'est dans cette salle, « le poisle » (3), que s'agitent les intérêts communaux, que le conseil et le peuple se réunissent... On élève un portail en pierres blanches coiffé d'un dôme en tuiles que l'on peint en ardoise... »

Le collège des Jésuites qui avait prospéré, très à l'étroit ne pouvait se développer qu'en absorbant l'hôtel de ville : en 1735, on s'entendit, et la ville céda son hôtel de ville, contre « la maison Migeaine » située Grande-Rue où se trouve encore l'hôtel de ville actuel.

Les Jésuites démolirent le bâtiment municipal et élevèrent ces constructions qui restèrent jusqu'en 1873, époque de la création de l'Ecole industrielle (4).

(I) R. Perrout. — *Epinal au* XVIIe *siècle, la ville, ses rues et ses faubourgs*, 1902 (Fricotel imprimeur).

(2) Ces fenêtres étaient percées dans la muraille même, on les distingue fort bien sur le tableau de Bellot. La portion de muraille formant le fond de la salle était comprise entre deux tours, une toiture haute et à forte pente, s'élevait au-dessus du mur.

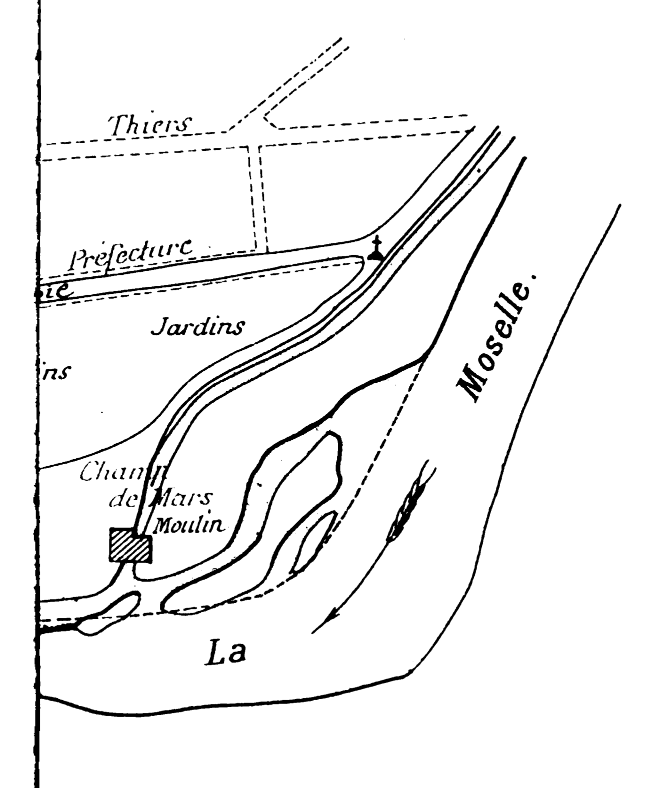
(3) *Poisle :* dans toutes les maisons (villes et villages) on appelait ainsi la chambre où l'on se tenait d'habitude, où l'on recevait. C'était la salle toujours chauffée — par le poële, d'où le nom qui lui est donnée — où l'on mangeait, travaillait, veillait. Généralement la chambre dite *Poisle* était contiguë à la cuisine, et chauffée par une *taque,* variété de poële en fer (plus tard en faïence) qui était chauffé par le feu de la cuisine.
Le *Poisle* étant la salle de réception, on donnait aussi ce nom aux salles de réunions dans les maisons communes.

(4) A. Dreyfuss. — Ouvrage cité.

ngrégation.

e).

10. Porte des Moulins.
11. Porte de la Fontaine Saint-Goery.
12. Porte du Petit-Pont.
13. Porte d'Ambrail.
14. Grand-Pont.
15. Passerelle.
16. Passerelle de la Xatte.
17. Pont du Boudiou.




UNIV.
OF
MICH.

VII. — La Petite-Ville. — Rue du Grand-Rualménil. — Fontaine du Boudiou. — Pinau. — Couvent des Minimes. — L'Hôpital Saint-Lazare. — Constructions en dehors des murailles. — Pétition de 88 bourgeois de la rue du Gaucheu. — Brèche à la muraille. — Le nouveau quartier Léopoldbourg. — La rue Léopoldbourg. — Le Pont des Quatre-Nations. — Caserne Contades. — Construction snr le Grand-Gravot. — Le Petit-Rualménil. — La Magdelaine.

Quand on entrait dans la Petite-Ville, par le Grand-Pont, on trouvait sur sa droite la *rue du Gaucheu* (Léopoldbourg en partie) et à gauche la rue Rualménil ou du Grand-Rualménil. Celle-ci aboutissait à la fontaine de même nom (ensuite du Boudiou); au-delà c'était la *rue de la Porte-Aubert* (rue Aubert), allant vers la porte.

De la fontaine Rualménil, à angle droit de la rue Rualménil, partait vers l'ouest, la *rue de la Porte du Petit-Pont* (rue du Boudiou). Près de la Porte du Petit-Pont, vers le nord, la *rue Derrière* (Minimes aujourd'hui), parallèle à l'enceinte et au Grand-Rualménil.

En résumé, la Petite-Ville contenait cinq rues et quelques ruelles très courtes.

La rue commerçante était celle de Rualménil; plus tard, la *rue Derrière* (Minimes) prit de l'importance, lorsque fut ouverte, dans l'enceinte, une porte placée en face de la jonction des rues du Gaucheu et Derrière (Minimes).

La fontaine de Rualménil était fort ancienne, l'eau venait du ban d'Uxegney (1) (1573); elle était faite d'une « pyramide » en pierre sur laquelle on avait mis une « déesse ». En 1604, celle-ci fut remplacée : « ... A Abraham Gaspard, maître maçon, pour avoir remonté le pilier du bouge de la fontaine du Grand-Rualménil, fait et taillé l'enfant posé dessus, etc. »

---

(1) Le ban d'Uxegney très étendu (bailliage de Darney) comprenait plusieurs communes, limitrophes d'Épinal. L'eau venait du coteau dominant Saint-Antoine. Une source voisine alimentait également la fontaine du Petit-Rualménil. Il y avait aussi une fontaine à la Porte Aubert et un puits dans la rue du Gaucheu.

Cette fontaine fut refaite en 1611 (1), puis en 1762 : Aubert Jeandel, maître sculpteur à Epinal, fait une « petite statue représentant un enfant assis sur une boule se tirant une épine du pied conforme à l'ancienne... » (1762).

Cet enfant qui cherche à extraire de son pied une épine, est bien connu à Epinal sous le nom de *Pinau*, il est, dit Charton (2), le symbole de la fondation de la ville d'Epinal.

Cette statue est la copie d'un bronze antique qui se trouve à Florence et dont une reproduction se voit au Louvre, elle est bien de circonstance, puisque la ville d'Epinal doit son nom aux *épines* qui couvraient jadis le coteau du Château.

Il a été dit que la porte du Petit-Pont était surmontée d'un campanille où se trouvait une horloge fort peu exacte, trompant souvent les habitants qui lui donnèrent le nom de *boudiou*, menteur. Ce nom de *Boudiou* donné d'abord à la seule horloge finit par être celui de la porte, de la rue et de la fontaine.

La Grande-Ville avait aussi son horloge placée à l'église, un seul horloger était chargé de la « conduite » de ces deux horloges; ce n'était pas une sinécure puisqu'il était « obligé de vaquer tous les jours à la conduite desdites horloges... » Il lui était formellement interdit de les « faire remonter par des filles ou des femmes ». (1741-1773.)

La Petite-Ville avait un couvent d'hommes, les Minimes; il était placé à l'angle ouest des rues Rualménil et Gaucheu, ses jardins s'étendaient jusqu'à la *rue Derrière* (Minimes), nous verrons que cet ordre avait un autre couvent hors de la Grande-Ville, aux Forts. Les Minimes s'installèrent à Epinal en 1610.

Les Boucheries de la Petite-Ville, étaient contiguës au jardin du couvent. On les transporta (1720) au « Pertuis Aubert »

---

(1) C'est à Ville-sur-Illon que l'on alla chercher les pierres pour faire la « pyramide » qui fut peinte par Claude Bassot.
Pour la « pyramide » de la fontaine du Poiron, on avait aussi été chercher les pierres à Ville-sur-Illon.

(2) Charton. — *Revue des Vosges* (1838).
Pinau est le nom patois d'Epinal et signifie épine.

(Porte Aubert), les moines demandèrent à les acheter, mais la municipalité refusa, préférant y établir une école (1).

L'hôpital Saint-Goëry, presque contemporain du monastère, occupait dans la Grande-Ville la face postérieure du café de la Comédie. Créé, au début, pour recevoir les malheureux atteints du mal des ardents, il finit, à la disparition de cette maladie, par devenir un hôpital ordinaire (2) ; mais il dépendait du Chapitre et la ville voulut avoir le sien.

On choisit comme emplacement le *Petit-Gravot*, en amont de Rualménil et hors de l'enceinte. Il communiquait avec la Petite-Ville par la porte Aubert et avec la grande par le pont du Gaucheu ; enfin le pont de la Xatte le mettait en relation avec le Petit-Rualménil et la gauche du canal des Grands-Moulins. La chapelle faisait face au pont du Gaucheu ; devant se trouvait le cimetière Saint-Remy (3) avec une chapelle aussi. Les bâtiments étaient plutôt vers le canal. Les jardins s'étendaient jusqu'à l'*écusson*, c'est-à-dire à des travaux de défense contre les eaux de la Moselle qui, là, se divisaient pour entrer dans le canal des Grands-Moulins. Bâtiments et jardins étaient protégés sur les deux rives de la pointe par de fortes murailles. Sur cet espace se trouvent aujourd'hui, la bibliothèque, le musée et ses jardins.

La construction de cet hôpital, appelé *hôpital Saint-Lazare*, puis de Saint-Maurice, date de 1619, il fut terminé en 1624.

(1) Le duc Léopold demanda à la municipalité « d'avoir à céder aux RR. PP. Minimes l'ancienne boucherie située contre le mur de leur jardin, à la condition qu'ils y construiront des maisons pour loger des bourgeois ». On vient de voir que la ville se proposait de transformer en école ces bâtiments des boucheries.

(2) En 1792, cet hôpital qui avait été conservé, était gouverné par une femme et une servante sous ses ordres. On y entretenait 12 enfants (6 filles et 6 garçons) de l'âge de 7 à 16 ans On leur faisait apprendre un métier ensuite.
L'hôpital Saint-Lazare, puis de Saint-Maurice était composé de trois salles : les deux premières renferment 14 lits occupés par des malades hommes et femmes et la troisième 28 pour les militaires. Cinq sœurs de saint Charles le dirigaient. Il y avait un médecin, un chirurgien, un aumônier, trois domestiques, trois servantes (1792).

(3) Ce cimetière occupait l'emplacement libre devant la bibliothèque actuelle.

Il a été dit dans un précédent chapitre, que les fossés protégeant le côté S.-O., O. et N.-O. de l'enceinte de la Petite-Ville étaient remplis par l'eau prise dans la Moselle près de la Porte Aubert. Dans sa première portion — de la Porte Aubert à celle du Boudiou — ce fossé servait aussi de canal à un moulin placé en amont de la Porte du Boudiou ; il en résultait une bande de terrain — de gravot — fort étroite au Petit-Pont, limitée d'un côté par les fossés et de l'autre par le canal des Grands-Moulins.

En 1710, le duc Léopold permit de construire sur ce terrain, depuis le *pont de la Xatte* jusqu'à l'entrée du Grand-Gravot, « à la condition que le canal (fossés) ne sera pas obstrué et que les riverains entretiendront les murailles du canal et que les maisons seront de construction moderne. » (15 décembre 1710).

A cette date — 1710 — l'enceinte était à peu près disparue : tous les propriétaires des maisons placées à l'intérieur et appuyées contre elle, y avaient percé des fenêtres, portes, avaient rétréci le fossé pour en faire des jardins, ou y établir d'autres constructions ; pourtant ils avaient dû laisser un canal bien réduit, qui les séparait des nouvelles constructions faites de l'autre côté. Ce canal fut bientôt comblé et remplacé par des rues (1) : ainsi entre les ponts de la Xatte et du Boudiou, l'espace assez large permit de construire facilement, et forma le côté ouest de la rue de l'*Ancien Hospice*, l'autre côté, étant formé par les murailles transformées en façades de maisons.

En aval du pont du Boudiou, la surface libre trop étroite ne permet pas de construire sur une certaine longueur ; c'est pour cela que la partie amont de la *rue des Petites-Boucheries*

---

(1) La carte n° 3 qui est la copie du plan d'Epinal en 1776, nous montre les rues de l'Ancien-Hospice et des Petites-Boucheries complètement formées avec leurs maisons.

Quant au fossé, il est disparu, comblé en 1715, et forme en entier le sol de la rue de l'Ancien-Hospice et la partie amont de celle des Petites-Boucheries.

n'a de maisons que sur son côté est, l'autre est *en quai* sur le canal des Grands-Moulins; plus bas, le terrain élargi de nouveau a permis à cette portion de la rue, entièrement en dehors de l'enceinte, d'avoir des maisons sur ses deux côtés jusqu'à sa jonction avec la rue Léopold-Bourg.

En entrant dans la Petite-Ville par le Grand-Pont on trouvait, inclinant sur la droite, la *rue du Gaucheu,* du même côté de celle-ci, se trouvait la *rue du Moulin* (aujourd'hui *des Casernes*) parce qu'elle aboutissait au moulin de la Petite-Ville. Au-delà, trois ou quatre maisons et la rue du Gaucheu se heurtaient aux murailles, au point où sur sa gauche elle se croisait avec la *rue Derrière* (Minimes), ou si l'on aime mieux, à l'intersection des *rues Léopold-Bourg* et des *Minimes* (1).

Dans une pétition signée de quatre-vingt-huit bourgeois il était dit : « qu'ils habitent dans la rue du Gaucheux, allant au moulin de la basse ville (Petite-Ville) et voisins de la sortie *dite la Brèche* qui va au Grand-Gravot, que dans ce canton, toutes les anciennes maisons sont rebâties, étant un lieu reculé et néanmoins très peuplé, et comme cette brèche où on entre audit Grand-Gravot est un lieu très incommode, à cause de son peu de largeur et où non seulement les bourgeois voisins d'icelle, qui sont assez notables, sont obligés d'y passer incessamment, mais encore toute la Grande-Ville, soit pour aller à Châtel, Charmes et Mirecourt, soit pour les bourgeois qui vont journellement à la promenade et prendre l'air audit Grand-Gravot qui est le plus beau endroit de la ville. D'ailleurs, comme les bestiaux qui sortent et entrent en foule très

---

(1) La *rue du Moulin* est aujourd'hui la *rue des Casernes.* Il y avait, sur la gauche du canal, un moulin et sur l'autre côté un moulin à foulon que l'on appelait un *Gaucheu,* de là ce nom donné au quartier avoisinant.

Il semble que la portion de la *rue du Gaucheu* placée au-delà de la *rue du Moulin,* ait été appelée *rue des Boucheries* ; celles-ci se trouvaient à l'angle de la *rue des Minimes.*

Il y avait autour d'Epinal plusieurs moulins à foulons, de là ce nom de Gaucheu, que nous retrouvons, en amont du Cours (Le Poux) qui donna son nom au pont.

souvent par cette brèche, plusieurs personnes, surtout les enfants, risquent d'être estropiés, de sorte qu'il est très important de faire une grande porte audit endroit où il puisse passer charriot et en conséquence élargir le deça et delà de ladite brêche, en retranchant de quelques pieds les jardins voisins qui sont des ascensements, en payant aux propriétaires de qui on prendrait les terrains. Messieurs (la municipalité) savent très bien le local, les suppliants sont persuadés que vous jugerez très bien que faisant une porte et une sortie audit endroit, d'environ douze pieds de large, cela feroit une grande commodité publique et un ornement à la ville; outre, cette commodité feroit qu'on évacueroit les immondices dudit canton, où il n'y a aucun ruisseau comme aux autres cantons de la ville, et ceux qui bâtissent n'embarrasseraient plus les rues de leurs bois, pierres et autres embarras, ayant cette grande et très utile nécessité de passer et conduire tout hors de la ville (1716). » *(Arch. Epinal.)*

Cette demande d'ouverture d'une porte nouvelle dans l'enceinte de la Petite-Ville renouvela un conflit qui remontait à 1692. A cette époque les bourgeois du Gaucheu et de la rue Derrière (Minimes) avaient déjà pratiqué sans autorisation cette brèche, ce qui souleva une très vive protestation de dix-huit habitants de la rue Rualménil : ... « que quoy que personne ne soit en droit de démolir ni distraire sans une permission expresse de vous (les conseillers et échevins à qui était adressée la pétition), les murailles qui renferment ladicte ville d'Espinal, il est cependant arrivé que certains esprits malveillants se seroient avisés, il y a un an environ, de démolir et faire brèche aux dites murailles au lieu appelé *rue Derrière* (des Minimes) par où on peut faire entrer nuictamment toutes sortes de choses au préjudice du bien public... », sur plainte faite à ce moment (1692), les échevins firent reboucher cette brèche... Mais « trois ou quatre bourgeois résidant au quartier où la dicte brèche est faicte, auroient esté nuictamment, par

un pur mépris de vos ordonnances qui va mesme contre l'intérêt public et ceux des suppléants qui seroient obligés d'abandonner leurs maisons si cela estoit toléré, parce que ce passage leur ôte tout leur commerce, personne ne passant plus dans ladicte rue Rualménil... » (1693). A la suite de cette nouvelle plainte, la municipalité fit refermer la brèche.

Celle-ci ouvrait un passage nouveau à tout ce qui venait de Châtel, Charmes, Dompaire, Mirecourt, leur permettait de se rendre directement aux marchés et foires qui toutes se tenaient dans la Grande-Ville, leur évitait le grand détour par la porte et la rue du Boudiou, de Rualménil à l'extrémité de laquelle on retrouvait la rue du Gaucheu où l'on entrait par la brèche faite dans la muraille. Il était évident que le grand passage allait se faire par la nouvelle porte, de là un grand préjudice à craindre pour le commerce de la rue Rualménil, De là aussi une très vive opposition de la part de ce dernier.

La fermeture de la brèche provoqua de très vives protestations des intéressés et aussi des habitants de la campagne habitués déjà à passer par la brèche : « tous ceux venant de Charmes et Mirecourt vendent leurs grains au faubourg ce qui est défendu », ils n'allaient plus au marché. Aussi la brèche fut bientôt rétablie, sans autorisation toutefois, par simple tolérance de la part des autorités.

Le 25 mai 1721, les habitants du « canton » du Gaucheu, renouvelèrent leur demande d'élargir la brèche et en même temps sollicitèrent la permission « d'ouvrir une rue allant de la brèche à la route de Mirecourt » Cette fois ils obtinrent ce qu'ils désiraient. La rue fut vite bâtie et l'on constate dans les archives de nombreux ascensements de terrain pour construire des maisons dans le nouveau quartier (1); à tous il était in-

(1) Dans la seule année 1721. des ascensements de terrains pour bâtir dans la « nouvelle rue » furent concédés par la ville à : Gabriel de Mandre, Jean-Claude Pellier, Jean-Claude Machon, dit la Lime, Jean-Armand Ebérard, Nicolas Grandjean, Etienne-Joseph Perrier,



terdit de bâtir « dans la *rue du Nouveau-Pont* autrement qu'il ne sera indiqué ».

La construction en bois du nouveau pont fut mise en adjudication le 3 août 1721 et fut terminée le 3 octobre 1722.

Il se forma ainsi en quelques années un quartier nouveau formant une rue — prolongation de celle du Gaucheu — allant de la muraille au canal des Grands-Moulins traversée par le *Pont-neuf*, comme on l'appela d'abord. Ce quartier prit le non de *faubourg Léopold* du nom du duc de Lorraine ; puis *Léopoldbourg*. Il fait partie de nos jours, avec la rue du Gaucheu, de la rue si passagère, si commerçante qui relie le *pont des Quatre-Nations* au *Grand-Pont de Pierre* et qui est la grande voie d'accès de la Grande-Ville, c'est la *rue Léopoldbourg*.

Le pont prit bien vite le nom du quartier nouveau (1) : *pont du faubourg Léopold*, puis *pont des Quatre-Nations*, parce que là, aboutissait tout ce qui venait de Lorraine, Champagne, Alsace et Bourgogne.

Fait en bois, il n'était pas très solide, il fut emporté plusieurs fois, son tablier laissait à désirer : indemnité à un habitant d'Igney « pour le dédommager de la perte d'un cheval qui s'est cassé la jambe dans un lavon du pont Léopoldbourg... » (1734.)

Il fut reconstruit en 1838).

Bientôt le *Grand-Gravot* lui-même se couvrit de construc-

Jean Charpentier, Guil'aume Poncelin, Pierre Philippe, Jean Del et Pierre Mongel.

1727 : pavage d'une partie du nouveau faubourg Léopold, on l'achève en 1732.

1737 : création d'une fontaine sur la place de Grève (Bourse). En 1741 on pave la place.

(1) Successivement appelé : *Pont-Neuf*, *pont du faubourg Léopold*, *pont Léopold-Bourg*, *pont des Quatre-Nations*.

De même la rue nouvelle porta les noms de faubourg Léopold, de rue Léopold, puis Léopold-Bourg, c'est le quartier nouveau qui donna son nom à la portion de la rue Léopold-Bourg actuelle comprise dans l'ancienne enceinte, c'est-à-dire de la rue des Minimes au Grand-Pont de pierres.

La *rue Léopold-Bourg* est donc formée par le *Quartier-Neuf*, en dehors de l'enceinte, par la *rue des Boucheries*, allant de la muraille à la rue du Moulin (des Casernes), enfin par la *rue du Gaucheu*.

tions : on commença par y élever une caserne — caserne Contades. On a vu que le canal du Moulin de la Petite-Ville traversait le Grand-Gravot dans toute sa longueur, le divisant en deux portions presque égales. Ce fut dans la partie comprise entre le canal et la Moselle que fut bâtie la caserne.

Celle-ci fut faite aux frais de la ville, parce que la garnison installée depuis quelques années à demeure fixe à Epinal, logeait chez l'habitant. C'était pour celui-ci une charge intolérable et pour s'en débarrasser consentit à de grands sacrifices (1).

Le 17 octobre 1740, les travaux furent mis en adjudication. Cinq entrepreneurs soumissionnèrent ; la mise la plus élevée atteignait 152,000 francs, la plus basse 76,000. Celui-ci s'appelait Joseph Piconot, il eut l'adjudication, mais il ne put arriver au bout, la ville dut remettre en adjudication ce qui restait à faire. « Piconot restant responsable. »

La dépense s'éleva à 314,000 francs, dont 21,000 pour le mobilier des chambres de soldats (2).

En 1743, la caserne fut occupée, mais elle ne fut véritablement terminée qu'en 1748.

Sur l'autre rive du canal, et en face de la caserne, on éleva un manège, la *rue actuelle du Manège* en conserve le souvevir (1763).

Au milieu de la *place de Grève* (place de la Bourse) fut construit (1770) un magasin (3) pour la garnison. Enfin, 1783,

(1) Aussitôt la construction commencée, les habitants demandèrent que, pendant la durée des travaux, ils soient déchargés de loger les soldats. On refusa.

(2) Dès 1740, il fut décidé que l'on affecterait à la construction de la caserne : 23,614 fr. reliquat du compte des finances pour 1739 ; 8,000, reliquat prévu pour 1740 ; 7,000 fr. de vente de bois. Enfin il fut décidé que l'on vendrait cinq maisons appartenant à la ville. On constate que la portion du Gravot affectée à la caserne était louée 315 fr. Ce fut donc une diminution d'autant dans le revenu de la ville.

Il fallut aussi faire sur le canal un pont « pour communiquer aux casernes ».

(3) Ce magasin à fourrage fut construit en 1769. A cette époque les constructions de la place de Grève n'étaient pas faites, c'est ce qui explique qu'il soit placé au milieu de cette place.

Primitivement, le magasin à fourrages occupait les greniers de la

sur l'emplacement du moulin de la Petite-Ville, une manutention militaire fut établie. Aujourd'hui, il y a encore un magasin militaire.

A cette date (1783) le canal était comblé, la *rue du Quartier* a pris sa place. Le Grand-Gravot n'existait plus, il se couvrait de constructions : la *place de Grève* (1) (de la Bourse) était bâtie, avec les *rues du Magasin* et du *Manège*. Plus loin, se trouvait la synagogue, la *rue des Juifs* actuelle en rappelle l'emplacement. Une seconde place s'était créée (*place Léopold*) et on a vu qu'un quatrième pont, (pont des Juifs) avait été établi sur le canal des Grands-Moulins, c'est aujourd'hui le *pont Léopold*.

En 1776 (voir plan n° 3) le Grand-Gravot n'occupait plus que la pointe basse (2) de l'île Rualménil, et bientôt devait disparaître tout à fait.

L'emplacement où fut construit l'hôpital portait le nom de *Petit-Gravot* ou *Gravot du Petit-Rualménil*, souvent l'hôpital est appelé de ce dernier nom.

Le pont qui traversait le canal des Grands-Moulins était appelé, on l'a vu, pont de la Xatte ou Chatte (3). Il y avait là une fontaine dite de la Xatte, appelée aussi : « devant chez le Chat ». Elle était placée sous une maison appartenant (1779) à un sieur Del.

Sur la rive gauche du canal, du chemin de Mirecourt à celui de Bains, s'étendait en bordure toute une série de maisons formant un véritable faubourg au Grand-Rualménil, c'était le

---

Halle, au centre de la Grande-Ville, ce qui était un gros danger en cas d'incendie : « le nouveau magasin sera placé entre la Moselle et le canal de la Petite-Ville » ; il sera isolé, à proximité de la caserne et pourra contenir « 7 à 800 milliers de fourrage », et au besoin, on pourra y loger 60 chevaux.

(1) Cette place établie sur les sables et cailloux (sur la *grève*) du Grand-Gravot portait bien son nom.

(2) C'est sur cette extrémité de l'île Rualménil que se trouvent aujourd'hui les abattoirs.

(3) Près du pont et sur la gauche du canal des Grands-Moulins se trouvait jadis le moulin de la Petite-Ville.

Petit-Rualménil (1), (faubourg ou *rue des Bons-Enfants*). Aux deux extrémités de ce quartier, il y avait une porte. Celle d'amont était appelée *Porte Michiel* ou *Michel*. De celles-ci partaient, à droite, le chemin de Bains (vieille route) et en face celui de Remiremont. Entre les deux et à leur angle, se trouvait le *couvent des Capucins* fondé en 1614, aujourd'hui l'hôpital civil. Les quelques maisons environnant le couvent, formèrent le *faubourg des Capucins*.

La route de Remiremont passait entre une série de jardins clos de murs, ils dominaient la Moselle et furent appelés les *jardins de la Haute-Rive*.

En aval du Petit-Rualménil et, en dehors de la porte (2), aboutissait le *chemin de Mirecourt* (*rue de la Gare*). Là se croisaient plusieurs voies, aussi y avait-il, comme dans tous les carrefours, une croix.

En 1726, époque où le duc Léopold avait entrepris la construction de routes qui firent de la Lorraine une région admirablement desservie, les ingénieurs, pour aller vers Remiremont, voulurent faire passer la route nouvelle au-dessus du Petit-Rualménil, c'est-à-dire en dehors de la Petite-Ville. Les habitants protestèrent : « Ensuite d'un ordre pour faire passer la chaussée depuis la Magdelaine en droite au chemin de Remiremont, dessous les Capucins, en laissant à gauche le nouveau Léopold-Bourg, il est fait les observations suivantes :

1° Qu'en faisant passer la route par ce nouveau chemin, on quitte non seulement l'ancienne route, mais un bon et solide terrain sur l'usuaire de ville, qui ne cause dommage à personne, au lieu qu'en suivant le tracé de ce nouveau chemin, on passe à travers des prés marécageux et impraticables, et on cotoye une hauteur d'une grande étendue, dont le remplissage coûtera une somme immense, au lieu qu'en suivant le grand

(1) 1501 : pavage du Petit-Rualménil.
(2) 1514 : porte de la Magdelaine (Arch. Ep. CC).

chemin, la chaussée se trouve faite par la vidange des fossés (1);

2° En suivant le tracé nouveau, on abat plus de 350 toises de murailles, on ruine plusieurs particuliers en traversant leurs jardins qui les font subsister. (Car ce n'est pas comme dans un pays où la perte d'un terrain se récupère par un autre; à Epinal le terrain est sauvage, n'offrant que des rochers ou des endroits sablonneux). Tandis qu'en suivant la route ancienne, on ne nuit à personne puisqu'on suit l'usuaire de la ville (2);

3° Que l'on nuira aux habitants du nouveau faubourg Léopold-Bourg, que l'on construit, puisqu'on leur a promis d'y faire passer la chaussée;

4° Qu'en faisant des chemins on doit examiner les avenues d'une ville et prendre celle qui la présente sous son plus bel aspect ; et sous ce rapport, l'ancienne route doit être préférée, car la nouvelle laisse la ville à gauche et semble même la mépriser pour gagner droit le chemin de Remiremont... » (*Arch. Epinal*).

La ville n'obtint gain de cause qu'en partie (3): la « chaussée », comme on disait alors, ne passa pas à flanc de coteau, mais sur

(1) Les terrassements de ces « chaussées » étaient fait par corvées par les populations. Les habitants d'Epinal avaient donc un double intérêt à ce que la route exigeât le moins de travaux possibles.

Les habitants devaient aussi entretenir les chaussées une fois terminées. Les bourgeois d'Epinal faisaient, à ce sujet, remarquer « que ces ouvrages sont mal faits, parce que la plupart ne sont point accoutumés à travailler la terre et qu'il en coûteroit beaucoup moins de faire lesdites corvées à prix d'argent » (1755).

Dans ces corvées, on pouvait se faire remplacer par une autre personne à la condition que ce fût « un homme robuste ». Cette mesure s'explique parce qu'on envoyait à ces travaux (forts impopulaires) des vieillards, femmes, filles, enfants.

(2) Léopold avait prescrit de remplacer le terrain enlevé pour les routes, par d'autres (à surface égale) pris dans les patis communaux. Cette façon d'échanger les terrains souleva de très vives protestations, car le plus souvent un jardin était souvent remplacé par un terrain vague.

(3) Il faut bien reconnaître que le tracé par le *faubourg des Bons-Enfants* était le plus rationnel. La demande des bourgeois aurait obligé les charrois (sans parler des piétons et cavaliers) à traverser le pont des Quatre-Nations, pour revenir à la porte du Boudiou !

Depuis longtemps on n'allait plus à Remiremont par la Grande-Voie et Archettes. Le pont d'Arches, aussi souvent enlevé par les eaux que ceux de la ville, n'avait plus été rétabli.

la rive gauche du canal (rue des Bons-Enfants), en dehors, par conséquent de la Petite-Ville.

A la Magdelaine, aujourd'hui occupée par une caserne, se trouvait le Léproserie.

Le tableau de Bellot nous la montre composée d'une chapelle, d'un grand bâtiment et de deux « loges », le tout entouré de murailles. Derrière, de vastes jardins entourés de palissades : « La semaine de l'Assomption, Barbellaine Poincellot et Faiquette (1) Braconnier, sont visitées pour scavoir si elles ont la maladie de ladre ; puis mises dans les deux maisons de la Magdelaine. On fait un manteau en toille à ladite Faiquette et on lui donne une paire de gants, une tarette et quatre écuelles de bois...» (1543).

Un prêtre était chargé du service de la chapelle, il en touchait les revenus qui y étaient affectés : « les gouverneurs de la ville, comme collateurs de la chapelle de la Magdelaine, font remarquer que depuis dix ou douze ans Jean Pellier, fils de Claude Pellier, conseiller de l'Hôtel-de-Ville, est pourvu de cette chapelle, mais que ledit Jean Pellier, au lieu d'embrasser la vie ecclésiastique, porter la tonsure et l'habit clérical et faire les exercices auxquels il est attenu, suit le barreau où il exerce l'office de procureur au bailliage d'Epinal..., ce qui est contraire aux saints canons et à l'institution des fondateurs de ladite chapelle, et les collateurs... étant obligés à tenir la main à ce que les revenus de l'Eglise ne soient pas employés à des usages profanes et à l'entretien de ceux qui n'ont pas dessein de servir l'Eglise, ils avoient averti plusieurs fois ledit Pellier de se mettre en état de posséder et desservir ladite chapelle...» Il n'a pas entretenu cette dernière « qui est en fort mauvais état, en sorte qu'elle menace d'une ruine qui empêcheroit d'y faire dire la messe tous les dimanches et vendredis de chaque semaine suivant son institution et l'on y en dit qu'une l'année seulement.... Toutes les raisons ayant esté représentées audit

(1) Il y a là une erreur de copiste : le nom doit être Jaiquette forme féminine de Jacques.

Jean Pellier, et ayant esté verbalement interpellé de se déterminer s'il voulait estre ecclésiastique, etc... » (1688).

Jean Pellier préférant rester avocat, le service de la chapelle fut donné à un autre, « Nicolas Noirdemenge, né à Epinal, clerc audit diocèse (Toul)... » (1688).

Comme toutes les léproseries, celle de la Magdelaine finit par disparaître avec la lèpre.

La chapelle abandonnée, ouverte à tous, exposée à toutes sortes de profanation, fut démolie en 1774. Les biens de la léproserie furent réunis à ceux de l'hôpital (1774).

VIII. — Le pourtour de la Grande-Ville. — Faubourgs d'Ambrail, de Saint-Michel. — Rue Entre-les-Deux-Portes. — Faubourg du Grand-Moulin. — Démolition d'une partie des faubourgs. — Comparaison entre 1626 et 1776. — Rue des Forts. — La Grande-Voye. — Cimetière du Poux. — Noms de lieux du territoire d'Epinal.

Le coteau du Château est séparé de ses voisins (*La Justice* au nord et *Laufromont* au sud) par de profonds ravins. Dans chacun se trouvait un faubourg : au sud, celui d'Ambrail ; au nord, celui de la Fontaine, (Saint-Michel aujourd'hui).

Le premier, formait une suite de maisons s'étendant du haut de la rampe à la porte d'Ambrail. Plus bas que celle ci, le long des murailles jusqu'à la tour de la Mayolle et le chemin de la Louvière (1), le faubourg se prolongeait, formant une place allongée irrégulière. C'est de cette portion du faubourg que partait le chemin montant par une pente raide à la ferme de Laufremont.

Le second, faubourg de *la fontaine Saint-Goëry*, plus long,

(1) Toutes les villes et villages avaient des pièges à loups que l'on appelait des *louvières*. C'était dans ce quartier que se trouvait ce piège, de là le nom de Louvière qui lui fut donné et qu'il porte encore.
En 1745, 1750, 1779, 1780, ordre d'organiser des « tracs » contre les loups qui font des ravages considérables.
On donnait une gratification de 9 livres pour « une louve pleine », 6 l. pour un loup ou louve « non pleine » et 3 par louveteau.



plus peuplé, était formé de deux rangées de maisons ne laissant aucuns vides entre elles. En haut se trouvaient les deux tours Saint-Michel, formant une véritable porte d'entrée à ce quartier.

Derrière le côté sud du faubourg coulait le ruisseau Saint-Michel dont les eaux, avec celles de la fontaine Saint-Goëry alimentaient les fossés des remparts jusqu'à la porte du Moulin où elles se jetaient dans le canal de la Grande-Ville.

Presque en face, et sur le côté nord du faubourg, se trouvait la *Chapelle Saint-Jean,* fort ancienne qui appartenait à la commanderie de Robécourt (1). Il y avait, près de cette chapelle, un cimetière.

A partir de la porte de la fontaine, le faubourg se continuait, mais d'un seul côté, la muraille et les fossés faisant face de l'autre, jusqu'à la porte du Moulin. Plus tard quand les murailles furent absorbées par les habitations, que les fossés furent comblés, il se forma là, *la rue Entre-les-Deux-Portes.* Cette rue est donc située en dehors (2) de l'enceinte fortifiée. Les eaux du ruisseau Saint-Michel et de la fontaine Saint-Goëry qui coulaient dans le fossé tant qu'il subsista, furent déviées : le premier passait devant les maisons du côté nord de la rue Entre-les-Deux-Portes ; tandis que celles de la fontaine entraient en ville pour aller joindre le canal « sous les roues du Moulin ». Cette déviation fut terminée en 1765.

De la porte du Moulin, partait un troisième faubourg : faubourg du Grand-Moulin, appelé plus tard de Dogneville. Les maisons adossées au pied du coteau faisaient face à la Moselle. Court, il était fermé en aval par une porte flanquée de deux petites tours. C'est aujourd'hui la *rue de Dogneville.*

Devant ce faubourg, se trouvait le *gravot du Tripot* ou du

(1) Robécourt, arrondissement de Neufchâteau, canton de Lamarche. Il y avait là une maison de Templiers qui devint ensuite Commanderie de l'ordre du Malte.

(2) *1711* : Requête de Jean-Claude Durant, hôtelier, demandant l'autorisation de construire une écurie dans les fossés de la ville qu'il a, à titre d'ascensement, sur la rue entre la porte de la Fontaine Saint-Goëry et celle du Moulin.

Grand-Moulin. Comme je l'ai dit, séparé de la rive par le canal de la Grande-Ville, il est aujourd'hui — que le canal est disparu — couvert de constructions et rues (quai de Juillet, rue Jeanne-d'Arc, place Guilgot).

Au XVIIe siècle, la ville d'Epinal eut à souffrir de nombreux sièges (1) ; prise et reprise par les Lorrains et les Français, sa population, décimée par la guerre, la famine, la peste, fut réduite à presque rien. Les faubourgs, par suite de ces nombreux sièges, furent détruits (sauf ceux d'Ambrail et Saint-Michel), les maisons démolies, et les matériaux employés aux réparations des fortifications (1636-1641).

Lorsque l'on compare le tableau de Bellot datant de 1626, c'est-à-dire avant la période des guerres, avec le plan de 1776 dressé par Christophe Denis, on constate la disparition de presque toutes les maisons qui, en 1626, formaient une suite continue allant de la porte d'Ambrail à la Moselle (*rues des Forts* et *du Cours* aujourd'hui) : Il y avait d'abord la portion du faubourg d'Ambrail qui se prolongeait jusqu'à la Louvière ; puis, plus loin, un couvent de Minimes, dont l'église en bordure sur le chemin de ronde, les bâtiments formant une vaste cour carrée, les jardins entourés de murs, nous en montrent l'importance ; enfin venait une ligne de maisons allant jusqu'à la Moselle et coupée au milieu par la Grande-Voie. Sauf quatre constructions aux angles formés par le croisement de cette voie avec le chemin de ronde, *on ne trouve plus rien sur le plan de 1776 !*

Aux deux extrémités de la rue actuelle des Forts, en face des portes d'Arches et d'Ambrail, on éleva des travaux — demi-lunes — de défense (1637), En 1643, ceux de la porte d'Ambrail, durent être consolidés : « Muraille soutenant les terrains

(1) Lire le très intéressant travail de M. R. Perrout, publié dans les *Annales de la Société d'Emulation* (1902) sous ce titre : *Epinal au* XVIIe *siècle.*

des forts à la sortie de l'embouchure du pont, par où passent les eaux de la colline (vallée) de la Pelle ».

Plus tard, ces fortifications extérieures disparurent. Leur emplacement, ainsi que celui des maisons détruites, fut nivelé, on créa des jardins, et une chaussée longeant la muraille de ce côté de la ville, qui fut appelée *Promenade des Forts* (1) parce que l'on y avait planté des arbres.

Ainsi tout ce quartier, habité au début du XVIIe siècle, était désert au XVIIIe,

Au sortir de la *porte d'Arches* on trouvait devant soi la *Grande-Voye*, appelée ensuite *faubourg d'Arches*, c'est aujourd'hui la *rue de la Préfecture*.

A l'entrée de la Grande-Voye, à droite, derrière une maison faisant l'angle ouest de la rue, se trouvait le *cimetière du Poux*. On y entrait de la Grande-Voye par une porte en forme de tour carrée couverte d'une toiture à quatre pans (Bellot). Au fond, vers la Moselle, se trouvait la chapelle.

C'était le cimetière de la grande ville. Auparavant il était derrière l'église, c'est actuellement la place de l'Atre. Le cimetière du Poux existait en même temps que celui de l'église : en 1495, il est fait des réparations aux murailles qui l'entouraient ; 1511, la porte est en mauvais état, on en refait une autre afin d'empêcher les porcs qui s'introduisaient dans le cimetière (2). Or, en 1516 on répare la muraille du cimetière de l'église ; en 1554 il est placé une auge de bois à la fontaine « devant *le cimetière derrière l'église* et on va chercher l'arbre nécessaire à Mollin (Moulin) du Salcye (Saulcy) sobs (dessous) la Madallayne (la Magdelaine) (3).

(1) *1707* : Plantation d'ormes et tilleuls sur la promenade des Forts *1726* : Défense de déposer des fumiers sur ladite promenade, d'en ébrancher, « peler » les arbres.

(2) Pendant la période des guerres, les murailles furent détruites, on en refait une « à sec » en 1671.

(3) Ce qui prouve que le bas de la Magdelaine était boisé à cette époque ; cet arbre devait être un sapin. Aujourd'hui, dans la montagne, on l'utilise encore pour faire des auges de fontaine.

Les deux cimetières existaient donc en même temps. Peut-être au début le cimetière du Poux était-il destiné aux habitants de la Petite-Ville, ce qui expliquerait la présence du pont du Gaucheu (ou du Cours), car celui de Saint-Remy trop exigu n'aurait pu suffire au Grand et Petit-Rualménil (1).

Le tableau de 1626 nous montre la place de l'Atre entièrement nivelée avec sa croix. L'année précédente on trouve dans les *Archives d'Epinal* que l'on enlève — 1625 – 277 tombereaux de repoux pour nettoyer la place Derrière-l'Eglise, et une autre fois 180 tombereaux. Il s'agit évidemment du déblaiement de l'ancien cimetière. C'est donc vers 1625 (un an avant le tableau de Bellot) que le cimetière de l'église fut définitivement supprimé et transformé en une place publique.

La préfecture des Vosges occupe l'emplacement de l'ancien cimetière du Poux (2). Elle fut construite dans les années 1825-1829.

Le long de la Grande-Voye coulait une dérivation des eaux de Bellefontaine ou Quarante-Semaines, qui allait se jeter dans les fossés à la porte d'Arches ; mais nous avons vu qu'une partie de ces eaux entraient en ville et passaient place du Poiron (des Vosges).

Au XVIIIe siècle, tout l'espace couvert aujourd'hui par des maisons qui s'étend du Cours et du Champ-de-Mars, jusqu'au pied de Laufromont, était couvert de jardins, ce n'est qu'au siècle suivant (XIXe) que se bâtit ce grand et fort joli quartier d'Epinal, où se trouvent la rue Gambetta, la Petite-Provence, l'avenue des Templiers, les rues de la Préfecture, Thiers, des Forts.

---

(1) Le cimetière de Saint-Remy existait bien avant la construction de l'hôpital Saint-Lazare (Saint-Maurice ensuite), il y avait un charnier (1547) Il était évidemment le cimetière de la Petite-Ville ; mais la construction de l'hôpital en réduisit la surface. Ce ne serait qu'à partir de 1619 (date du commencement de la construction de l'hôpital) qu'on serait allé de la Petite-Ville au cimetière du Poulx.

(2) *1541* : Pavage de la Grande-Voye de la porte d'Arches au cimetière du Poux.

Noms de lieux placés sur le territoire d'Epinal : Achat d'un *pré à la Chennezelle* « pour y édifier et amoisonner certaines maisons à soubstenir et héberger les infectés de peste, durant le danger d'icelle, le cas advenant, ce qu'à Dieu ne plaise... » (1549). *Hayes de Golbey* (1686); chemin de la *Tuilerie* (1672); près de *l'Etang de Bellefontaine* (Quarante-Semaine) (1714); *Pré La Bique* près du chemin de Chante-Reine (1720); *passée* qui va de *La Voivre* à la *Tuilerie* (1734); métairie de *La Gosse* dite *Monplaisir*, donnée à l'hôpital par Joachim de Champagne, directeur de l'hôpital; *métairie de La Roche*, située au-dessus d'Epinal (1758); *Le Rang* de Rasimont près du chemin de Docelles (1767); canton de *la Pelle* (1767); pré au *Champ-du-Pin ;* grand-chemin de *Mauvraie*; *La Loriquette ;* ancien chemin de *La Camerelle*; sentier de *Grandrupt* ; *Pré du Curé*; La *Beaudenotte*; à *Crotté* (XVIIIe siècle); terrain au-dessus de *La Colombière* entre le chemin de *Razimont* et le chemin rural (1769); *Pré de la Core*; lieu dit : aux *Perrières* (1771); canton de *Haoïfosse* entre le *chemin de Préfosse*; ancien *étang de Bénifontaine* (1772); cense de *Lapierre* (1777); la côte du *Haut de Mauvraie* (1768); *Pré des Anes* de la ville (XVIIIe siècle); *Pré dit le Templier* (XVIe siècle)... »

Les huit Journaux (1584); *Champ du Pin* (1513); *Rougefontaine* près du ruisseau de Soba : *Laufromont ; Métairie Saint-Oger* (1548); *Saut-le-Cerf* (1765); *Ascencements Bonhomme* « dans lesquels sont construits une papeterie appartenant au sieur Michelant et deux autres maisons » (1763); *Tranchée de Docelles ; Tranchée de Domèvre*; *Passée de la Tuilerie* (1786); *Passée de Grandrupt* (1783); *Passée de Jeuxey* (1785); *Au-Dessus des Corvées* (1836); *Nouvelle Colombière* (1784); *Aux Ecorcheux* (1784); *Pré-Foisse* (1763); *Pré-Lalloué* (1763); *Fosse-Voirin* (1613); *Failloux* (1619).

Notre-Dame de Consolation (1690); *Ermitage de Sainte-Barbe* dans les bois de la ville (1715); *Ermitage de Cléba*

(1763) ; *Croix de Vaudechamp* près du pont et au bas de la côte de la Vierge (1733) ; *Croix de Pierre-Holle* sur le chemin de Nancy (1721) ; *Croix du Charmois* dans la tranchée de Docelles à l'entrée du chemin dudit *Charmois* (XVIII[e] siècle) ; *Croix des Batants*, au chemin de la *Croix du Batans* (XVIII[e] siècle) ; *Croix de Grennevo* ; *Croix Jean-Louis* à Saint-Antoine.

Il y avait des *étangs ; étangs de la porte d'Arches ;* de *l'Avrinsart* ; *Bellefontaine* (Quarante-Semaine) *; Dans les bois*; *Humbert Feugier* ; *Grand-Moulin* ; *Majonfain* ; *Poissompré* ou *Poisson-percé* ou *Dame-Prince* ; *Rualmenil* ou de la *porte du Petit-Pont* ; *Saint-Michel* ou *Porte de la Fontaine* (1) ; *Maître Gérome.*

Noms de forêts et bois appartenant à la ville (XVII[e] siècle 1611) : *Basse de Noirgotte* ; *Xay Moillot* ; *Tête de Poirimont* ; *Haut des Têtes-rouges ; Fontaine Grange Chenault* ; *Roy Bassot* ; *Haut du Fay*, « là où il y a plus de mille jours de bois qui sont estés brûlés y a environ dix à douze ans, présentement réduit en meschant broussaille, qu'il n'y croit rien qui vaille »... *Haut des Marêts ; Morthomme ; ès vers du Souche ; on Rayeul ; ès fossés Damay* ; *Derrière Saint-Augier ; à Majofaing ; Hault de Chevelle* ; *au Ban ; Noirs Basses ;* une *basse* dicte devant *Roche de Blanche ; Ruissel* ; *La teste de la Croix de Pierre.*

Voici quelques noms de cantons forestiers (1747) : *Voivre ; Chamoyot* ; *Bontely* ; *Tête de la Grande-Chenault ; Vieilles coupes ; Chambouloux* : *Parimont ; Viocunnelot* ; *Margotte ; Rosé* ; *Chauve côte* ; *Racine ; Marcouin* ; *Petite et Grande-Mouche* ; *Senot* ; *coteaux de Saint-Barbe* ; *Grand-Plain ; Void-des-Roches*...

---

(1) Les bourgeois d'Epinal avaient le droit de pêcher *leur nourriture seulement.* Ils ne pouvaient vendre le poisson.

L'étang de la porte d'Arches, ceux de la porte du Petit-Pont, de celle de la Fontaine, étaient des élargissements des fossés dans lesquels on élevait les eaux par des digues. Il est clair que la pêche était plus facile dans ces fossés élargis que dans la rivière même.

II. — ARCHES

Bailliage de Voge, — Chef-lieu de Prévôté. — Bailliage de Remiremont (1751). — District et canton d'Epinal (1790). — Arrondissement et canton d'Epinal (1902).

Arches était le chef-lieu d'un ban comprenant : « Arches chasteau et ville ; Arches village ; Archettes (en partie) ; Giromesnil, Allamesnil ; Auneufmesnil ; Hadon ; Les Royes ; Senaydes ; Outreleau ; Le Sautel ; Roullier de Dounoux ; Pouxey ; Clairegoutte ; Chambre de Molins ; Ranfain ; Verd-Corrois ; Olychamps ; Rouverois. » (T. alix., 1594).

De ce ban, ont été formées les communes de : Arches, Archettes, Saint-Nabord, Pouxeux, Hadol.

Arches fut le chef-lieu d'une prévôté jusqu'en 1761.

Evêché de Toul puis de Saint-Dié (1777). — Archidiaconé de Voge. — Doyenné de Remiremont (1401-1711). — Cette paroisse fut unie à celle de Hadol, puis rétablie en 1580.— Au xviie siècle, elle fut supprimée et restaurée en 1680.

« In *Archas* » (1089) ; « nisi in duabus potestatibus videlicet campi et *archarum* » (1152)... « In pedagio nostro de *Archis*... » (1252). *Airches* (1341).

Le nom de ce lieu vient du *pont* remontant à l'époque gallo-romaine qui permettait de franchir la Moselle.

La voie romaine de Metz à Bâle arrivait à Epinal par la rive droite de la Moselle, elle traversait la Grande-Ville, en sortant par la porte d'Arches, où elle prenait le nom caractéristique de *Grande-Voie*, passant par la Vierge ; puis longeait le pied des coteaux bordant la droite de la Moselle. A un kilomètre environ d'Archettes, à l'entrée de la Creuse Monginot, débouchait une autre voie venant de Deneuvre, Rambervillers, descendant des coteaux couronnés par le bois du Chenot et se joi-

gnait à la première. Celle-ci, à 150 mètres en aval d'Archettes, franchissait la Moselle sur le pont qui a donné son nom à ce dernier village et à Arches, traversait la prairie d'Arches dite les *Accrues d'en haut* ; là, les deux voies réunies se séparaient ; celle de Bâle traversait le village d'Arches, empruntait un moment le chemin d'Aneuménil (sur le plateau dit les Fallières), descendait vers la Niche qu'elle franchissait pour se diriger sur Remiremont. L'autre, sous le nom de *Voie dArches* se dirigeait vers Hadol et Langres. Sur un chemin allant des Creuchibois à Laménil, on retrouva sur les bords de ce chemin des blocs de pavage antique.

Le pont fut détruit pendant les guerres du XVII[e] siècle, on ne le rétablit plus : jusque là, pour aller d'Epinal à Remiremont, *c'est par la droite de la Moselle et le pont-d'Arches que l'on passait.*

Au commencement du XVIII[e] siècle, le duc Léopold fit construire, par la rive gauche de la Moselle une route allant rejoindre l'ancienne en amont d'Arches ; on l'appela, la *nouvelle grande route.*

Au lieudit la Marrière, entre le chemin de fer et la route de Remiremont on découvrit des poteries, des pierres taillées et divers autres objets de l'époque Gallo-romaine. On a aussi fait sur le territoire d'Arches d'autres trouvailles de la même période : de nombreuses monnaies et médailles aux effigies de Néron, Trajan, Vespasien, une portion de statue fort belle, aujourd'hui placée au musée départemental.

Arches était habité dès l'époque gallo-romaine, ce qui paraîtra d'autant plus naturel qu'il y avait là une croisée de routes, passant l'une sur le côté est du Château pour aller à Remiremont, l'autre au pied nord, allant à Langres et un pont.

C'est ce pont qui donna son nom à Arches — *Arca*, *Archas*, *Archia*, *Archis* ; — il subsista jusqu'au XVII[e] siècle, détruit lors des guerres de cette époque et ne fut plus rétabli.

Jusqu'en 1846, la Moselle — en aval d'Archettes — formait

une île assez grande, puisqu'en 1567, le Domaine ascense à un particulier deux à trois jours (40 à 60 ares) de la surface « située entre les deux eaux » de la Moselle. On appelait ces îles des *Bressées* (1). On utilisa cette île pour faire le pont qui était formé de deux portions séparées par l'île : le pont venait d'être emporté par les eaux, on rétablit un passage provisoire « en dressant deux faulz ponts sur six joulx ruinez et démoliz par les grandes eaux scavoir : *un faulz pont sur deux joulx du côté d'Archette* et ung aultre sur les *aultre quatre joux du côté du château d'Arches...* » (XVIe S.).

Plus ou moins bien établi, les débordements enlevèrent souvent ce pont qui coûtait fort cher d'entretien. C'était surtout le côté d'Archettes (rive droite) qu'il était le plus exposé (2), ce qui s'explique parce que de ce côté, la Moselle coule avec rapidité au pied de la terrasse de diluviums qui supporte le village d'Archettes, tandis que sur l'autre, les eaux pouvaient s'étaler sur la vallée. Le pont occupait la partie inférieure de l'île.

La fréquence des ruptures fit songer à ce moment à le reconstruire en pierres (1606) ; il y eut un marché fait, mais il ne paraît pas qu'on ait donné suite à ce projet ; car emporté encore en 1623, on constate qu'il était en bois.

En 1846, le cours de la Moselle fut rectifié, elle n'eut plus qu'un lit et les deux bras anciens furent transformés en prairies.

En l'an 1643, les *comptes du receveur du domaine et de*

---

(1) Du vieux mot *Bressier* : embrasser. Une île est en effet entourée, *embrassée* par les eaux.

(2) *1570* : David peintre à Epinal, « dresse un desseing (dessin) et crayon de l'assiette et scituation du pont avec une bien ample démonstration des choses nécessaires, avec l'alphabète (note explicative) pour empescher le cours de l'eau qui s'adonne du costé d'Archettes, seul motif de la ruyne évidente qui se fait audict pont selon l'advis des ouvriers .. »

La rapidité du cours, de ce côté (rive droite) provoquait des affouillements déchaussant les pieux enfoncés dans le lit de la rivière.

Pour rendre le pont plus lourd, on chargeait le tablier d'une couche de gravier.

la guerie d'Arches, constatent la ruine du pont et il est ajouté que depuis quelque temps « il ne s'y est fait aucune despence »... Plus tard — 1666 — les mêmes comptes disent : Il ne s'y est fait aucune réparation, ledit pont ayant été ruiné par le malheur des guerres, il n'est pas encore restabli... » Et, ajoute le receveur, sa reconstruction serait bien nécessaire « tant pour le profict du domaine que pour le bien public ».

Pourtant, en cette même année, il y eut une tentative de rétablissement de ce passage de la Moselle : marché fut passé avec un maître-charpentier, les bois nécessaires furent marqués dans la forêt de Tannières (1), mais la guerre survenant à nouveau, il n'en fut plus question et ce ne fut qu'il y a vingt-cinq années que le pont fut enfin reconstruit.

Un bac entre Arches et Archettes remplaça le pont, et pendant un siècle il n'y eut pas d'autre moyen de franchir la Moselle pour aller d'Epinal à Remiremont. Au début du XVIIIe siècle, le duc Léopold créa nombre de routes dans la Lorraine, il fit construire la route d'Epinal à Arches par la rive gauche de la Moselle, de la sorte des relations faciles furent établies vers Remiremont et la Haute-Moselle.

Le receveur des domaines et de la grurie d'Arches en disant que la reconstruction du pont serait tout profit pour le domaine, faisait allusion à un *péage* établi depuis des siècles par les ducs de Lorraine au lieu d'Arches.

Au Moyen-Age on n'avait pas d'autres routes que celles crées par les Gallo-Romains, elles étaient plus ou moins bien entretenues, mais elles permettaient la circulation et sans elles — à défaut des voies navigables — toute relation commerciale eût été impossible. Aussi, les populations conservaient, respec-

(1) Forêt domaniale (532 hect.) placée entre Jarménil, Cheniménil, Archettes et la Baffe. Ce nom de *Tannières* vient du celtique *tan* : chêne. Aujourd'hui, il y a bien moins de chênes dans cette forêt qu'autrefois ; on y trouve surtout du hêtre, du bouleau, tremble et quelques résineux (le dixième de la surface environ, comme pour le chêne, tandis que le hêtre en occupe 50 0/0).

taient ces antiques routes. Or, à Arches, on a vu que deux de ces grandes voies se croisaient, de là un mouvement commercial qui n'était pas sans importance. Selon l'habitude de l'époque, le souverain en profita pour frapper de droits toutes marchandises passant à Arches : c'était un *péage*, « in pedagio nostro de Archis » (1).

Ce péage fut l'objet de longues contestations entre les ducs lorrains et le Chapitre de Remiremont. On finit par tomber d'accord : « Tous marchans et voicturiers passant et repassant par le ban d'Arches avec toutes sortes de marchandises de poid, doivent pour l'acquit du hault (gros) passage appartenant à Son Altèze (le duc) seul : le cher (char) 2 gros ; la charrette, 1 gros ; le cheval, mulet, asne qui sont chargez de marchandise, chacun 2 blancs ; l'homme à pied portant fardeau de marchandise, 2 deniers, Et ce, autant de fois qu'ils passent et repassent... » (1598).

Les blé, avoine, vin, sel, bœuf, vache... payaient aussi, mais le profit en était pour le Chapitre.

On voit quel intérêt avait le fisc à rétablir le pont ; c'est ce qui explique aussi, le soin avec lequel on l'entretenait. Il fallut la guerre de Trente ans, les ruines pour la Lorraine qui en furent la suite, pour qu'on cessât de maintenir en bon état ce pont sur la Moselle.

Ce péage fut établi dès le XIe siècle ; aussi pour en assurer la sécurité, le duc lorrain Thierry construisit ce château d'Arches qui servit en même temps de lieu de refuge à ses sujets exposés aux représailles des évêques de Metz, possesseurs d'Epinal et toujours en guerre avec les ducs lorrains (1087) : Thierry en guerre avec l'évêque, vint mettre le siège devant Epinal où s'étaient réfugiés un grand nombre de sujets de l'évêché, renonça au siège et s'en alla à « Arches, à trente stades de là, où il avait fait bâtir *deux années auparavant* un

(1) C'est exactement ce qui arriva à Raon-l'Etape où deux voies se croisaient également. Les ducs y établirent un péage et sur un sommet voisin le château de Beauregard pour le protéger.

château : « Quò casu contemptus *in Archas*, aliud castrum quod biennis ante propter incursus spinalensium xxx plus minus, stadiis abstans ipse erexerat » (*Chronique de Moyenmoutier* de Jean de Bayon). Cet évènement se passant en 1089, il en résulte que le château avait été bâti *en 1087*.

Dire ce qu'était Arches à cette époque est impossible, il est probable qu'avant la construction du château, il y avait un groupe de population, à cause du croisement des deux voies. Une trop rapide lecture des *Annales de Saint-Bertin*, avait fait dire à dom Calmet qu'en 859, Charles-le-Chauve et Lothaire avaient eu une entrevue à *Arches* et y avaient conclu une alliance contre Louis le Germanique. Mais dom Calmet reconnut son erreur ; il s'agissait d'un autre Arches : *Arcœ ad Mosam* flumen inter Macorias et Carolapolim », *Arches-sur-Meuse* entre Mézières et Charleville. Jusqu'ici il n'a été trouvé le nom d'Arches-sur-Moselle, dans aucun texte avant la fondation de son château. Il faut donc considérer celui-ci comme étant l'origine de ce village qui remonterait à fin du XIe siècle. Pourtant la jonction des deux voies permet d'admettre, comme on le verra plus loin, qu'il y avait là quelques habitations dès l'époque gallo-romaine.

Placé sur un monticule, extrémité du promontoire qui sépare la Mauve de la Niche, dominant (S.-O) le village d'Arches, le château défendait l'entrée du couloir long de 8 à 10 kilomètres, formé par la vallée de la Moselle, avant de sortir définitivement de la chaîne des Vosges, c'est-à-dire des granites et grès vosgiens. Le Château d'Arches protégeait, en amont ce couloir, comme celui d'Epinal en aval. Mais ce dernier appartenait alors aux évêques de Metz, toujours en guerre avec les ducs lorrains. Ceux-ci pour assurer, à leur sujet, un refuge, durent construire une forteresse qui, en même temps, protégeait le péage qu'ils avaient établi à Arches.

Ce n'est pas ici le lieu de parler des conflits avec le Chapitre de Remiremont qui furent la conséquence de cette construction, les ducs finirent par l'emporter et firent d'Arches le chef-

lieu d'une importante prévôté (1), relevant du bailliage de Voge.

Arches était divisé en trois parties :

1° Le château ;

2° La ville ;

3° Le vieux-bourg ou village.

1° LE CHATEAU. — Ce qui reste ne permet pas d'en faire une description complète : une tour écroulée, il y a vingt-cinq années, quelques pans de murailles, un puits comblé et l'entrée de souterrains.

Le château était placé à l'extrémité du promontoire, entouré d'une muraille protégée, à l'ouest, nord, est, par les fortes inclinaisons du sol, et au sud, par un large fossé qui le séparait de la ville. (Voir la carte).

La porte d'entrée était de ce côté. Il est probable qu'il en existait une autre au versant nord de l'enceinte, vers le village : en 1492, les comptes du receveur, disent que l'on refit « *cinq portes neufves* tant en ville, comme au chastel dudict Arches ». La ville avait trois portes dans son enceinte, il est donc presque certain qu'il y en avait une seconde au château, permettant de communiquer directement avec le vieux-bourg ou village.

Dans l'enceinte se trouvait la tour écroulée il y a vingt-cinq ans, c'était la grosse tour ou donjon, en 1572 on y établit — ou répare — les prisons.

---

(1) « La prévosté d'Arches, écrit Bugnon, est sans contredit le territoire le plus étendu qui soit dans les prévostés du duché de Lorraine ». Elle comprenait : Arches, « château, ville et village » ; Archettes ; Bains ; Bellefontaine ; La Bresse ; Bussang ; Charmois-l'Orgueilleux ; Le Clerjus ; Cornimont ; Dommartin ; Dounoux ; Eloyes ; Ferdrupt ; Fontenoy-le-Château ; Fresse ; Gérardmer ; Gerbamont ; Granges-de-Plombières ; Hadol ; Jarménil ; Laveline-du-Houx ; Le Méuil ; Montmotier ; Plombières ; Pouxeux ; Ramonchamp ; Raon-aux-Bois ; Remiremont ; Rochesson ; Rupt ; Sapois ; Saint-Amé ; Saint-Etienne ; Saint-Maurice-sur-Moselle ; Saint-Nabord ; Tendon ; Trémonzey ; Uriménil ; Uzemain ; Vagney ; Ventron ; Xamontarupt ; Xertigny.

(*Saint-Amé* était un hameau appelé *La Nol.*)

Cette prevôté d'Arches devint, en 1751, un bailliage dont le chef-lieu était à Remiremont.

Plusieurs de ces communautés se sont dédoublées, d'autres ont été créées : Le Thillot, Basse-sur-le Rupt, etc... etc. (Voir fasic. 5).

Le puits, au nord de la tour, est comblé. C'était, en faisant marcher autour de la margelle du puits que l'on fustigeait les condamnés : ils devaient faire « trois tours allentour du puis d'Arches jusques à effusion de sang ». C'était la punition des voleurs.

Plus au nord encore, près de la porte présumée, au-dessus du village, se trouvait l'entrée du souterrain, il y en avait deux : l'un, dirigé vers l'ouest, avait trois cents mètres de long ; l'autre, vers le sud, d'un développement de 2,500 mètres, débouchait dans un bois proche Aneuménil.

En dehors de l'enceinte (1628), on construisit une « halle soub laquelle on juge les délinquants au dehors du château », elle était entourée d'une muraille.

Le château avait sa chapelle dédiée à saint Georges (1).

Le château d'Arches fut détruit et incendié par les treupes de Louis XIII : « Comme à raison des guerres, les prisons d'Arches ont été entièrement ruynées après que le chasteau a esté bruslé par les troupes du Roy... » (1652).

C'est par la *porte sud* que le château communiquait avec *la ville* ; un pont permettait de franchir le fossé : en 1573, on intalle « au devant du pont du chasteau, une barrière de bois ferré pour empêcher que personne n'entre sur ledict pont sans permission » (1678) (2).

2° La ville. — Celle-ci était entourée d'une enceinte *comprenant ville et château*, établie à la base du plateau, des fossés, comblés aujourd'hui, la protégeaient. On a reconnu

---

(1) Cette chapelle castrale fut entièrement détruite avec le château. Ce n'est qu'au XVIIe siècle qu'elle fut dédiée à Saint-Georges.

En 1503, elle est appelée « Nostre-Dame du Chastel d'Arches » ; en 1522, le patron était Saint-Nicolas, c'est seulement à l'année 1618 que paraît Saint-Georges.

(2) Voir le travail de Lepage sur Arches intitulé : *Arches-sur-Moselle, le château, la ville, le village.* — Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1866.

Le plan qui se reproduit est la réduction de celui qui est joint au mémoire de Lepage.

Pour la description du château et de la ville, j'ai suivi les indications données par Lepage.

deux portes (9-9 de la carte), la troisième (9) devait être au pied nord du château. Une de ces portes portait le nom de *Porte Rocquel* ou *Rocquet*, elle était surmonté d'un beffroy et protégée par une tour portant le même nom.

Il résultait de cette disposition que le château avait sur ses côtés *est*, *nord* et *ouest* une double enceinte, tandis que la ville n'en avait qu'une seule, Il semble portant que celle-ci, à l'est et au sud, avait aussi double enceinte : une au pied du plateau, l'autre sur son rebord.

On trouve par place des fragments de murailles qui permettent d'en relever le tracé, on reconnaît aussi la présence du fossé.

Ce mot *ville*, employé ici, n'indique pas un centre imporportant, mais *un groupe de population pourvu de fortifications*. La *ville d'Arches* n'a jamais été bien peuplée, puisqu'en 1585, il y avait *cinq conduits* ou 25 habitants, tandis qu'à la même date, le village en avait 36 ou 180 âmes.

Il y avait dans *la ville*, une maison seigneurale, dont il est parlé pour la première fois en 1391. Cette maison possédait le privilège de droit d'asile. Elle avait dans la muraille une poterne « darrier ladite maison pour en huissir (sortir) et entrer » (1457).

Cette maison appelée Cornemant et fief Ragecourt par Bugnon existait encore au XVIIIe siècle. Dom Calmet en vit les ruines : « On remarque près de l'ancien château d'Arches, les débris d'une ancienne maison-fief, aujourd'hui (1756) réduite en masure. C'étoit la demeure des seigneurs de Cornement, dont la famille éteinte au XIVe siècle, a été fondue dans celle des Jussy... » Cette seigneurie passa ensuite à M. de Raigecourt bailli d'Epinal. Elle fut aliénée à la fin du XVIIe siècle.

Au XVIe siècle, la *ville* avait cinq conduits, à cinq habitants, soit en tout 25 ! (1585). Au commencement du XVIIe siècle, avant la guerre de Trente ans, le nombre des maisons s'éleva

à trente « ce qui formait une petite ville fort jolie où se tenait le siège prevostal ». Celui-ci était au château.

Pendant la guerre de Trente ans, la *ville* subit le même sort que le château. Les habitants occupés deux hivers de suite par les Suédois, abandonnèrent leurs maisons : « est arrivé par malheur que les Suédois vindrent prendre quartier d'hyver dans ladite prevosté, où ils demeurèrent jusques au mois de may de ladicte année 1644, ayant entièrement ruinez et pillés tous les lieux de ladicte prevosté... et par surcroit de malheur, lesdites armées suédoises estantes retournées en quartier d'hyver aux mesmes lieux, pour l'année 1645, elles ont réduict les habitants à un tel poinct, qu'ils abandonnèrent non seulement leurs biens, mais davantage ne songent qu'à sauver leurs personnes... »

De cette époque date la disparition de la *ville d'Arches*.

3° Le Vieux-Bourg : C'est le village actuel placé au pied du château. Au premier abord, il semblerait que ce groupe de population n'ait dû se créer qu'après le château et la ville. Ce nom montre qu'à l'époque où fut bâti le château (xi[e] S.) et la *ville* ensuite, il y avait dans la plaine, sur la voie romaine, un lieu habité. C'est pour cela qu'on leur donna le nom de *Vieux-Bourg*, c'est-à-dire celui qui existait le premier. Le Vieux-Bourg est immédiatement au pied Nord-Est du château, avec l'église (1). Plus tard il s'étendit vers la plaine, le long de la route nouvelle créée au commencement du xviii[e] siècle par Léopold.

C'est dans le « bourg et dehors d'Arches » que se trouvait l'hôpital (2) fondé vers le xviii[e] siècle, c'est aujourd'hui une maison privée.

(1) L'église a été rebâtie en 1832.
La précédente était fort ancienne, dit Durival. On trouve encore aujourd'hui des chapitaux de l'époque romane.

(2) L'hôpital et sa chapelle furent fondés en 1451 par Mathieu Perrin et sa femme d'Arches : « situé, dit Lepage, au-dessous de la *ville* d'Arches, entre cette ville et la Moselle, pour y recevoir et soutenir les pauvres voyageurs ».
Cet hôpital avait un faible revenu et devait « journellement loger,

La guerre de Trente ans ruina absolument Arches, le château aussi bien que la *ville* et le vieux bourg.

Le bourg, avait en 1585, 36 conduits ou 180 habitants ; en 1552, il restait trois conduits ou 15 habitants !

A la fin du XVIIe siècle, Arches n'était plus qu'un monceau de ruines (1).

Antoine Rice, l'auteur de l'*Etat temporel des paroisses* disait en 1704 : «l'on tient par tradition, qu'il y avoit autrefois *une ville* au lieu où est à présent la paroisse d'Arches, laquelle ville estoit sur la hauteur joignant le château. Cette ville est entièrement ruynée ; il en reste encore quelque vestige, comme les murailles d'alentour des ruynes et la tour qui servoit de prison. Et au bas, ce qui est à présent, le village d'Arches, s'appeloit le vieux-bourg. Il y avoit, joignant la vIlle, sur la montagne un château qui est entièrement ruyné ; il reste seulement quelques murailles et une porte et deux autres portes des restes des ruynes de la ville.

De laquelle ville, bourg et château, il ne reste à présent que le village d'Arches, qui est au bas du Château, à la portée du mousquet de la rivière de Moselle... »

Bugnon (1719) de son côté disait : « Arches est un château ruiné... accompagné de plusieurs maisons, où il a 27 habitants et trois garçons ».

On voit ce qu'était Arches au début du XVIIIe siècle, sous le règne de Léopold.

Aujourd'hui, le plateau où étaient le Château et la *ville*, est

---

héberger, nourrir et alimenter les pauvres passants et repassants par ledit hôpital qui est sur le haut chemin (la grande route) et passage des allants et retournants des frontières et pays d'Allemagne et Bourgogne comme aussi les prisonniers qui, quelquefois, sortent dudit Arches les pieds gelés et autres infirmités qu'ils, par longue détention, supportent. . » (XVIe siècle. Lettre d'exemption du duc Charles III).

(1) Le château, en ruines, la *ville* abandonnée et en ruines, il ne restait que la population du vieux bourg, celle qui était en dehors des murailles. Dans la *ville*, c'étaient des *bourgeois* bénéficiant de la loi de Beaumont ; tandis qu'au bourg, c'étaient des *vilains*, des campagnards. A cette époque la différence était grande entre ces deux catégories d'habitants.

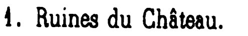
resté dans le même état qu'au XVIII[e] siècle, à cette différence que la culture a fait disparaître la presque totalité des murailles et que la tour est écroulée.

J'ai dit déjà que le pont n'avait pas été rétabli ; si bien que cet important passage de marchandises (gros passage) productif de droits et qui amenait un certain mouvement à Arches n'existait plus. Depuis le XII[e] siècle, il y avait quatre foires (1) par année, elles furent abandonnées ; enfin la malheureuse communauté d'Arches était si dépeuplée que la cure avait été supprimée (2).

Dom Calmet (*Notice de la Lorraine*) raconte que le duc Léopold voulut relever Arches et en aurait ordonné la restauration. C'est là une erreur absolue ; Léopold tenta, non pas de faire sortir Arches de ses ruines, mais d'en créer un nouveau à 14 kilomètres en amont, près de Remiremont, entre Moulins et Ranfaing : « Nostre chasteau d'Arches... ayant été démoli dans le désordre des guerres, le lieu où le tribunal de ladite prevosté et gruyerie estoit exercé, et où les prisons civiles et criminelles estoient construites, auroit pareillement esté enseveli dans les ruines, et, depuis ce temps, les officiers de laditte prévosté ayant esté obligez de choisir différents endroits pour exercer leurs fonctions et déposer leurs prisonniers, il en est arrivé des inconvénients auxquels nous avons estimé nécessaire de remédier ; et, ayant considéré que la situation du chasteau d'Arches, sur une montagne élevée à l'extrémité de la prévosté,

(1) Une de ces foires avait lieu le jour de la Saint-Jacques (25 juillet). Au retour d'une de ces foires (raconte Lepage) le curé d'Esloye se prit de querelle avec « ung Bourguignon » (Comtois) et lui donna « d'une espée qu'il portait, lui faisant une grosse playe à la cuisse ».

(2) Dans le Pouillé de 1402, Arches figure comme paroisse. Ensuite elle devint annexe de Hadol ; puis rétablie en 1580. Pendant la guerre de Trente ans et la ruine à peu près totale d'Arches, elle fut encore supprimée : 1668, Messire Martin portant le titre de curé de Hadol et Arches. Enfin en 1680, la cure fut rendue à Arches. Elle devait être de peu d'importance puisque la paroisse composée d'Arches, Aneuménil, Lamenil et les Cassenes, avait, en tout, en 1704, quarante habitants !

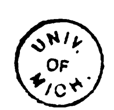


1. Ruines du Château.
2. Porte du Château.
3. Porte probable.
4. Puits comblé.
5. Entrée du Souterrain.

6-6-6. Maisons dans l'enceinte du Château.
7-7-7. Enceinte du Château.
8-8-8. Enceinte de la Ville.
9-9-9. Portes de l'enceinte de la Ville.
10-10. Vieux-Bourg (village actuel).

Les lignes pointillées indiquent les fossés des fortifications.

CARTE N° 2


UNIV.
OF
MICH.

qui est fort estendue, rendait ce lieu (1) fort difficile pour l'establissement des officiers et des ministres subalternes de la justice, et très onéreux au public par l'éloignement des parties, nous avons cru procurer un plus grand advantage aux uns et aux autres de faire construire un auditoire, un greffe et des prisons, pour l'usage de laditte prévosté et grurie, dans un lieu qui fut plus le centre de son territoire, et..., *nous aurions fixé et déterminé le terrain d'un petit plateau scitué entre les hameaux de Moulins et Ranfaing près nostre ville de Remiremont, pour y faire laditte construction...* Nous avons résolu, en donnant une dénomination certaine à ce nouvel establissement, d'accorder des privilèges à ceux qui viendront y construire des maisons et former cette communauté... que le lieu ou ledit auditoire de laditte prevosté d'Arches *sera desnommé Arches la neuve...* » (5 janvier 1719).

C'était, on le voit, une ville nouvelle que Léopold voulait créer à quinze cents mètres de Remiremont.

De leur côté, les habitants d'Arches avaient auparavant demandé que l'on reconstruisît *leur ville* sur *l'ancien emplacement*, cette pétition de l'année 1708 disait : « qu'il y avait dans l'enceinte du château de 25 à 30 maisons qui formaient une ville fort jolie où se tenoit le siège prevostal, mais qui ont esté ruinées par les infortunes du temps et des guerres. Comme la scituation en est très belle... que d'ailleurs, il y a sur les lieux quantités de matériaux, une tour mesme fort peu endommagée, en laquelle on pourrait faire facilement l'auditoire et les prisons, il serait de l'intérêt de S. A R. de faire rétablir cette petite ville, d'obliger, à cet effet, les officiers d'y administrer la justice, et d'accorder, pour en faciliter le

(1) L'incommodité était surtout pour le personnel qui ne pouvait se loger à Arches et trouvait très pratique d'avoir *l'auditoire* à faible distance de Remiremont, où presque tous résidaient. Quant à la population, les 14 kilomètres de rapprochement sur Remiremont, pouvaient satisfaire les habitants des vallées de la Haute-Moselle et de la Moselle ; mais devait mécontenter ceux de Bains, Xertigny.

rétablissement, dix ou douze années de franchise à ceux qui y bastiront, leur abandonnant mesme les matériaux tant de la ville que du château, dans l'enceinte desquels on pourroit facilement bâtir environ cinquante maisons... »

Il ne fut donné aucune suite, ni à la demande des habitants, ni au projet Léopold : Arches resta là où il était.

Il faut dire que, en tant que localité, Arches n'eut jamais d'importance ; ainsi au xve siècle, dans le rôle de l'aide générale de 1498, il est constaté que *ville* et *bourg* comprenaient 28 conduits, c'est-à-dire 140 habitants. On a vu qu'en 1585 il y en avait 180 au bourg et 25 en ville. Aux premières années du xviie siècle, époque de grande prospérité pour la Lorraine, le nombre des maisons, pour la ville, était de 30 ou 150 habitants.

Les officiers de la prévôté (1), même avant la guerre de Trente ans, n'y séjournaient pas : « les officiers de Son Altesse, estans en l'office d'Arches sont au nombre de huit, cinq desquels, sçavoir : les prévost, receveur, gruyer, contrerolleur (contrôleur) et clerc-juré *sont résidant à Remiremont...* » Des trois autres, le substitut *logeait à Ranfaing*, le gruyer à *Ramonchamp* ; un seul, le chatelain, vivait à Arches (1585).

L'importance d'Arches provenait de sa situation géographique et politique : placée entre le Chapitre de Remiremont et Epinal, possession des évêques de Metz, elle était le point d'appui des ducs de Lorraine dans leurs interminables luttes avec les évêques et le Chapitre. Mais c'est surtout vis-à-vis de ce dernier qu'Arches acquit une grande importance ; les ducs lorrains étaient aussi *comtes de Remiremont* et, à ce titre, participaient avec le monastère à la souveraineté des terres dépendant de ce dernier. Les empereurs germains, en investissant de ce titre les premiers ducs lorrains, leur avaient donné, ou délégué, leur autorité sur tous domaines restés indivis entre

(1) Il est parlé de la prévôté d'Arches, dès 1295 et certainement elle existait auparavant et doit remonter à la fin du xie siècle, date de la construction du château.



eux et l'abbaye, c'était ce qu'on appelait le *pariage* ou *accompagnement* ; en somme *une indivision* entre deux seigneurs pour une même terre ; de là, d'inévitables conflits. Les ducs ne manquèrent pas de tenter de s'emparer de toute l'autorité et de ses produits. La construction du château d'Arches, sur domaine indivis, fut un acte de possession de la part des ducs qui provoqua forcément une très vive opposition du Chapitre. Il y eut transaction (1113), le Château resta aux ducs, mais ils durent se contenter des revenus que l'abbaye consentit à leur abandonner.

La paix ne fut pas de longue durée et les empiétements des ducs sur l'autorité de l'abbaye recommencèrent. Afin de bien établir leur autorité usurpée, d'organiser leurs empiétements sur l'abbaye, les ducs créèrent — en face de Remiremont — la prévôté d'Arches, dont la juridiction comprenait précisément tous les domaines du monastère. Ce n'est pas le lieu ici, de raconter cette longue lutte de plusieurs siècles, qui finit par le triomphe des princes lorrains, je renvoie au très intéressant travail (1) de M. Duhamel qui a si bien étudié cette partie de l'histoire de Lorraine.

Ce fut là, la raison de l'importance politique d'Arches, qui en fit le centre d'une très importante prévosté.

Aujourd'hui, le château, *la ville*, sont disparus ; leur emplacement est couvert de jardins, de cultures, quelques pans de murailles, les ruines de la tour, rappellent leur présence. Il est certain que les ducs lorrains en créant une ville derrière leur château, en l'entourant de murailles, en y installant des foires, tentèrent de faire là un centre destiné à faire déchoir Remiremont qui, a cette époque, n'était qu'une « ville champêtre », c'est-à-dire sans fortifications (2). Ils ne réussirent pas. La guerre

(1) Duhamel. — *Relations des Empereurs et des ducs lorrains avec l'Abbaye de Remiremont*, VII*e au* XIII*e siècle.* — Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1863.

(2) La ville de Remiremont n'eut d'enceinte qu'au XIVe siècle ; seul le monastère était fortifié.

de Trente ans fit tout disparaître, le Vieux-bourg lui-même fut réduit à quelques maisons. Arches est revenu à son primitif emplacement, il s'est développé dans la plaine, les maisons s'étendent du château jusqu'au chemin de fer. C'est un beau et magnifique village de 1472 habitants, (1) en pleine voie de prospérité (2), et ce n'est que justice après les malheurs inouïs qui le détruisirent, ou à peu près, aux siècles passés.

III. — BRUYÈRES

1594 : Bailliage de Voge. — Chef-lieu d'une prévôté. — 1751 : Chef-lieu d'un Bailliage. — 1790 : Chef-lieu de district et canton. — 1902 : Arrondissement d'Epinal, chef-lieu de canton.

Evêché de Toul. — 1777 : Evêché de Saint-Dié. — Archidiaconé de Voge. — Doyenné d'Epinal.

Bruyères était aussi le chef-lieu d'une mairie comprenant : Beauménil, Champ-le-Duc (en partie), Fay, La Goutte, Laval, Laveline-devant-Bruyères, La Rosière (du canton de Bruyères) et Aumontzey, La Chapelle, Frambéménil, Herpelmont, Jussarupt, Ivoux (du canton de Corcieux).

Brueriis (1189) ; *in Brueris* (1219) ; *Bruières* (1316) ; *Brouyères* (1473).

Du col de Vanémont (Corcieux), part une chaine boisée se dirigeant vers l'ouest, qui sépare la colline des Rouges-Eaux de la vallée du Neuné : Au *Bormont*, elle atteint 700 mètres d'altitude et de là, cessant brusquement, laissant — toujours

(1) Dans ce chiffre sont compris les hameaux d'Aneuménil (245 habitants) et de Laménil (83 hab.).

(2) Dès la fin du xve siècle, il existait une *papellerie* (papeterie) située au débouché de la Niche (ou ruisseau de Raon-aux-Bois) dans la vallée de la Moselle. C'est une très belle usine, très connue, où l'on fabrique du papier à la cuve.

Il s'est créé une usine de coton ; on y fabrique des meubles, des navettes, des toiles métalliques, de la fécule, etc.

vers l'ouest — un grand vide de quatre kilomètres de longueur, pour reprendre de l'autre côté, au *Mont Heledraye* (480 m.).

Dans ce vide, se trouve la ville de Bruyères. On y trouve aussi plusieurs sommets isolés qui sont les témoins de la chaîne démantelée en cet endroit : *l'Avison* (601 m.), *le Petit-Avison* (497), *le Château* (558), *le Pointhaye* (530) et *le Bumont* (550).

Cette coupure de la chaîne forme un véritable passage, permettant d'aller de la vallée de la Vologne à celle de la Mortagne ; placée dans l'axe de la première, on dirait que jadis la Vologne s'écoulait vers la Mortagne.

La ville de Bruyères est située entre l'Avison à l'est et le Château à l'ouest. Son altitude (seuil des halles) est de 479 mètres.

Aujourd'hui très cultivé, couvert de prairies et de champs cultivés, ce grand vide était autrefois inculte, la *bruyère* surtout y abondait, de là, ce nom donné à la ville. Cette plante s'étendait sur l'autre versant (Mortagne) et a donné également son nom à un autre chef-lieu de canton : *Brouvelieures* (1).

Ainsi placée, Bruyères étend ses habitations sur les deux versants de la Vologne et de la Mortagne ; deux quartiers ont leurs eaux qui coulent vers l'Arentèle (2). Pourtant la plus grande partie de la ville est sur le côté de la Vologne.

La présence de cette masse de bruyères, montre que tout ce territoire était déboisé ; probablement il avait été mis en culture à l'époque gallo-romaine, puis abandonné au moment des grandes invasions.

Aux environs de Bruyères on a retrouvé des vestiges d'une population gallo-romaine : A la *source de la Parose* qui jaillit au versant nord du Bormont on a retrouvé (550 m.) deux bas-

---

(1) En patois : *Bruère, bruère, brouère, brère, bérouère.*
Brouvelieures indique le lieu où il y a des bruyères ou de la broussailles.

(2) *L'Arentèle*, affluent de la Mortagne. C'est à l'Arentèle seule que vont les eaux. Elle naît au pied ouest de l'Avison.

reliefs; sur l'un se voit un personnage tenant une coupe à la main, l'autre, brisé dans sa partie supérieure, laisse distinguer quatre à cinq paires de jambes. Il y eut là un monument élevé au Génie de la source qui fournissait son eau, très pure, à la population avoisinante. Selon M. Maud'heux (1), une voie romaine se détachant de Mortagne passait au pied du Bormont, pour gagner Champ et joindre, à Jarménil, la Moselle et la voie de Metz à Bâle. Il y eut sûrement là un chemin antique, que la population appela du nom bien caractéristique de *Voie de Champ.*

Au sommet de l'Avison, point culminant (601 m.) de la région où se trouve Bruyères, dans une légère dépression, où se voit une pépinière forestière, on a découvert une épaisse couche de cendres, des débris très nombreux de tuiles et de briques, des monnaies aux effigies des empereurs du quatrième siècle, des fragments de poterie et une fraction de lampes en cuivre (2). Il est probable qu'il y eut là un camp gallo-romain, qui faisait partie de cette série de forteresse élevées dans cette portion des Vosges pour résister aux invasions barbares et qui servait, en même temps, de refuge aux populations. Un incendie détruisit les constructions faites en bois — les cendres le démontrent — et couvertes de tuiles.

A deux kilomètres au sud, sur la Vologne (rive droite) se trouve le village de Champ-le-Duc; c'était une villa royale où vinrent Charlemagne, ses fils, pour aller chasser le grand gibier dans la forêt vosgienne. Cette villa est certainement antérieure à l'époque carolingienne et remonte aux temps gallo-romains.

---

(1) *Etudes sur l'ancienne topographie du département des Vosges.* — (Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1878).

(2) Je dois ce renseignement à M. Perrin, autrefois inspecteur des forêts à Bruyères, aujourd'hui conservateur à Vesoul.

M. Perrin a fait, en 1889, des fouilles sur l'Avison : il a trouvé des cendres, des débris de tuiles et briques, des monnaies. Ces trouvailles permettent d'affirmer que les cendres proviennent du bois de construction et non de la forêt qui couvre l'Avison. Toutefois, il est probable que l'Avison devait être déboisé, au moins dans sa partie supérieure, la forêt eût compromis les moyens de défense.

Elle fut le centre religieux et politique de la région : de sa paroisse, appelée la « *Chrétienneté de Champ* » il en a été formé douze ; et de son territoire vingt-cinq communautés comprenant aujourd'hui 16,500 habitants (1).

Jusqu'en 1612, Bruyères dépendait de l'église de Champ et pour reconnaître, dit l'abbé Sommier (2), que celle-ci était bien la *mère-église*. Deux fois par an, le mercredi des Rogations et le lundi de la Pentecôte, les habitants de Bruyères devaient processionnellement se rendre à Champ pour y assister à la messe paroissiale ; plus tard cette obligation fut modifiée, et les habitants allaient, une fois l'an, porter un cierge à l'église de Champ.

Bruyères, où plutôt son emplacement, dépendait donc de Champ. Il est probable que le défrichement du sol, sa mise en culture fut faite par des colons venus de Champ. Enfin, ce qui démontre que la ville de Champ existait à l'époque gallo-romaine, ce sont les vestiges de cette période trouvés à Bormont. On peut donc affirmer que la région où se trouve aujourd'hui la ville de Bruyères était peuplée sous la domination des Romains.

Rien, dans les textes, ne permet de fixer une date à l'origine de Bruyères et de son château. Il est certain pourtant que le château est antérieur à la ville. Le nom de Bruyères paraît pour la première fois en 1189, mais comme le nom d'une personne signant une charte : *Gerardus de Brueriis* et comme nom de lieu en 1219 : *in Brueres*. A cette époque, la ville devait exister, puisque en 1263, le duc Ferry affranchit les bourgeois et les place sous le régime de la loi Beaumont.

Sur le sommet dominant Bruyères, au nord-ouest, se trouvait au moyen-âge, un château. Celui-ci ne peut remonter à l'époque gallo-romaine, parce que *la défense, le refuge* se trouvait sur

(1) Voir : *Topographie ancienne des Vosges* (Ann. de la Société d'Emulation, 1-96) au mot : *Champ-le-Duc.*

(2) Deblaye. — *Etat de la cure de Champ dressé par J.-C. Sommier*, etc. . (Ann. de la Société d'Emulation, 1862).

l'Avison ; ce ne peut donc être que postérieurement à la destruction du camp de l'Avison qu'il aurait été élevé. Rien, du reste, ne permet de fixer la date de cette construction, puisqu'on ignore l'époque de la ruine des défenses de l'Avison. Il est probable que celles-ci furent détruites au IVe ou Ve siècle, et que la nouvelle forteresse, élevée sur le coteau du château, doit être de la fin de la période carolingienne, époque de troubles, de désordres, où des refuges étaient indispensables aux populations. Elle coïnciderait avec la construction du château d'Epinal, que des textes nous montrent existant à la fin du Xe siècle.

Ce qui reste du Château ne permet pas d'en faire une restitution. Il avait, dit Lepage (1), une forme quadrangulaire, au milieu était le donjon. On y entrait par une première porte placée près d'une tour appelée *la Cabée*, puis une seconde plus haut, où l'on entrait en passant sur un pont-levis. De la *porte de la Cabée*, par un passage étroit on descendait en ville. A l'est de la plate-forme où se trouvait le château, se voyait la chapelle Saint-Blaise.

Une image du XVIIIe siècle fait voir le coteau surmonté d'un plateau de grès vosgien, formant une véritable enceinte naturelle, sur ces roches une tour carrée, qui, par ses dimensions, devait être le donjon, à côté, un pan de muraille paraissant être le reste d'une porte. A l'est, sur le précipice formé par le plateau rocheux, les débris de la chapelle Saint-Blaise. Le coteau est entièrement déboisé, entièrement en friches. Le château fut démoli au XVIIe siècle. Il resta abandonné jusqu'en 1776 où l'abbé Georgel acheta terres et ruines et au pied construisit une habitation et fit reboiser le coteau qu'il transforma en parc et jardins.

---

(1) Lepage. — *Notice historique sur la ville de Bruyères* (Ann. de la Société d'Emulation, 1878).

Ces renseignements, sur le château de Bruyères, lui ont été donnés en 1847, par le maire de Bruyères, ils ont déjà paru dans la *Statistique du département des Vosges* de Lepage et Charton. 1847.

Au pied du Château se trouvait la ville, fort petite, formée d'une seule rue qui allait du bas du Château au-dessous de l'église. Un mur avec fossé la protégeait et une seule porte la mettait en communication avec le faubourg. Cette porte, placée près de la tour de l'église soutenait cette tour. En 1740, elle s'écroula et l'on construisit un arc-boutant pour empêcher la tour de tomber. En 1842, l'église fut rebâtie et l'arc-boutant démoli.

La population de Bruyères fut longtemps très faible : *290* habitants en 1503; *340* en 1505; *595* en 1522 et *730* en 1618. Les malheurs qui furent la suite de la guerre de Trente ans dépeuplèrent Bruyères : en 1658, il y avait *60* habitants !

Au début du XVIIIe siècle, elle était remontée à *210* et *396* en 1772 répartis dans 177 maisons.

C'est le *faubourg* qui se développa et finit par devenir la ville actuelle (1). Un *mémoire*, rédigé par un subdélégué au bailliage de Bruyères, retrouvé par Lepage (2), donne de très intéressants détails sur la ville de Bruyères en 1772 : les maisons sont couvertes en bardeaux « les uns de chêne, les autres de sapin ; un accident de feu est la chose du monde la plus à redouter... il n'y a à la ville, ny eaux, ny sceaux, ny pompes à feu... »

Les rues sont larges « mais tortueuses, toutes les maisons sont rangées dans l'ordre le plus bizarre, en sorte qu'à peine en trouve-t-on quatre qui soient alignées... La ville n'est susceptible d'aucune régularité pour les rues, à moins de la renverser de fond en comble (3)... » L'église, par suite de l'augmentation de la population devient insuffisante.

---

(1) Ce développement de la ville avait fait donner, au XVIIIe siècle, les noms de ville, bourg, faubourg, et la neuve-ville.

(2) M. Lepage a publié dans sa *Notice historique sur la ville de Bruyères* de nombreux extraits de ce mémoire. Il est sans date, mais il y est parlé de faits qui sont limités par les années 1771-1774. Il se trouve dans le *Fonds de l'Intendance*, C. 220.

(3) Il est certain qu'aujourd'hui encore la Grande-Rue ne brille pas l'alignement, bien au contraire. Du reste cet *aspect tourmenté* de cette rue lui donne un pittoresque véritable.



« La maison de ville située au centre de la ville est élevée sur des arcades, sous lesquelles on loue des places aux marchands... il y a au-dessus une grande salle pour l'hôtel de ville, une autre grande salle pour le bailliage, une chambre du conseil et deux chambres pour les greffes... les prisons sont attenantes à l'hôtel de ville sur le derrière... (1) ».

Il y a neuf fontaines « distribuées tant dans les rues de la ville que sur la place, ce sont de simples fontaines telles qu'on en voit dans les plus pauvres hameaux, c'est un corps de bois dressé qui verse son eau au moyen d'un canon de fusil dans une auge en bois qui peut contenir une douzaine de sceaux d'eau. Elles manquent souvent d'eau, leurs sources viennent les unes d'une montagne voisine, les autres de plus d'une demi lieue. Il faut absolument chercher le moyen d'amener une plus grande quantité d'eau dans la ville... Il y a sept puits qui sont distribués dans les rues, tous ces puits sont découverts, des jeunes gens peuvent y tomber comme il est arrivé ; on peut y jeter des charognes et autres vilenies. Il est donc de toute nécessité de faire faire des couvertures à ces puits .. »

Pour toute la ville, il n'y avait qu'un seul lavoir, situé hors la ville. Il en est résulté qu'il fallut « permettre qu'on lavât et lessivât aux fontaines, en sorte qu'il arrive très souvent qu'il n'y en a pas une seule qui soit propre pour abreuver les bestiaux ; d'ailleurs la fureur des lessiveuses de battre sur leurs linges, souvent, dès le milieu de la nuit, occasionne un bruit très désagréable et contraire à la tranquillité publique...

---

(1) La maison de ville et prison fut construite en 1703. Les halles « sont situées sur une petite place à l'entrée de la ville, du côté d'Epinal, c'est là que se tient le marché aux grains. Ces halles qui subsistent encore sont derrière la mairie. Elles furent construites en même temps que l'hôtel de ville. En 1705, on achète deux jardins pour faire une place devant la place de la Halle-aux-Blés ».

Un peu plus loin, sur la route d'Epinal, se trouvaient les boucheries, ne servant du reste « qu'à la tuerie » : « derrière se trouve un petit terrain où on a creusé pour qu'il puisse contenir toutes les immondices de la boucherie Ce cloaque est on ne peut plus mal imaginé. Les immondices qui y séjournent se corrompent facilement pendant les chaleurs et répandent une infection insupportable et très dangereuse ».

« ... Le commerce est bien peu de chose à Bruyères, pour commercer il faut de l'argent et la moitié de la ville manque du nécessaire ».

Toutes les semaines on loge « les coquetiers qui arrivent soit du plat pays, soit de la montagne, vendre du vin, quelques livres de beurre, les veaux provenant de leurs vaches, quelques porcs gras, quelques livres de salins (soude) et quelques livres de fruits de l'airelle, connu sous le nom de brimbelle dans le pays, voilà à peu près les seules sources d'où la plus grande partie des bourgeois tire sa subsistance... »

La ville de Bruyères était-elle aussi pauvre que l'affirmait le rédacteur du mémoire dont je viens de citer quelques extraits? En 1769 (deux ou trois années avant le mémoire en question) il fut décidé que « au lieu communément appelé le *Champ de l'Hôpital*, une place propre aux différentes foires qui s'y tenoient annuellement et de faire bâtir sur les faces de cette place des maisons uniformes, solides et commodes, qui serviroient en même temps à l'utilité et à la décoration de la ville... ». Pour engager à construire on donna gratuitement les emplacements, c'est-à-dire que ces terrains étaient exempts de cens et autres redevances envers la ville. En 1772, on construisit une fontaine au centre de cette place : C'est aujourd'hui la Grande-Place. Elle fut bâtie rapidement, ce qui montre qu'il y avait de l'argent à Bruyères.

Les foires de Bruyères étaient déjà importantes au début du XVIIIe siècle : il y avait en 1708, un marché tous les mercredis, et cinq foires, ce qui était considérable pour l'époque.

---

(1) Ce nom de *Champ-de-l'Hôpital*, dont il est parlé en 1625, c'est-à-dire un siècle avant la fondation de l'hôpital, devait être le lieu où se trouvait la léproserie de Bruyères. C'est du moins ce que suppose Lepage. Je ne le crois pas : il y avait à Laval (3 kil. de Bruyères) une léproserie, — la Magdelaine de Laval — qui était la Maladrerie de toutes les localités dépendant de la paroisse de Champ. Elle existait au XIIIe siècle. Dès le XVIe siècle, il n'y eut plus de malades. Peut-être ce *Champ-d-l'Hôpital*, alors hors de Bruyères, appartenait-il à la léproserie de Laval ?

En 1778, il venait régulièrement plus de soixante-dix voituriers toutes les semaines pour prendre à Bruyères des denrées qui allaient à Nancy, Lunéville, Pont-à-Mousson, Metz, Vic, Toul, etc... C'était surtout le beurre, les fromages, les veaux, les porcs, la volaille que ces voituriers venaient chercher (1).

On voit que le commerce à Bruyères était actif et il n'est pas surprenant que la ville, réduite au XVII[e] siècle, à une seule rue au pied du château et à quelques maisons formant le faubourg, ne se soit étendue au siècle suivant jusqu'à la Grande-Place.

Il semble que Bruyères n'avait pas d'hôpital avant 1727, époque où, au pied du château, M. Humbert de Girecourt en fonda un. Cet hôpital resta à cet emplacement jusqu'en 1772, époque où il fut transféré au lieu où il est aujourd'hui.

Bruyères possédait un couvent de capucins établi en 1664. Un moment il y eut aussi une maison d'Annonciades placée près de l'église; mais en 1635, les Suédois la brûlèrent, les religieuses qui s'étaient enfuies ne revinrent pas.

IV. — CHATEL-sur-MOSELLE

Châtel est devenu lorrain en 1543. Il l'était pourtant à l'avènement du premier duc héréditaire, Gérard d'Alsace. A la mort de ce dernier, son second fils, appelé Gérard comme lui,

(1) L'importance des foires de Bruyères était due à la construction de routes sous le règne de Léopold.

« ... ses foires ne le sont pas moins (importantes) par la quantité de gros bétail que l'on y amesne et qui s'achepte soit pour servir au labourage, soit pour la fourniture des boucheries des différentes villes, en sorte que l'on peut regarder Bruyères comme une ville naissante pour le commerce. Elle est redevable de cet avantage aux deux chaussées qui luy ont été données depuis peu d'années, l'une qui conduit à Anould et de là en Alsace ou à Saint-Diez; l'autre à Rambervillers, et qui mesne à Nancy et Lunéville; car il est notoire qu'avant ces deux chaussées, les foires et les marchés de Bruyères estoient la chose du monde la plus chétive. Ces foires et ces marchés seroient encore bien plus abondants s'il y avoit à Bruyères une chaussée qui conduisît droit à Cheniménil... » (Arch. des Vosges).

Cette requête sans date doit être d'avant 1770, puisque c'est à cette date que fut faite la chaussée sur Docelles et Cheniménil.

mécontent de sa part de succession, finit par obtenir le comté de Vaudémont qui lui constitua une principauté indépendante de son frère Thierry duc de Lorraine. Châtel qui, probablement faisait partie de l'apanage de Gérard, joint au nouveau comté de Vaudémont, cessa d'être lorrain. Il devint le centre des domaines que possédaient dans la région les comtes de Vaudémont : en 1282 (1), nous le trouvons chef-lieu d'un bailliage. Il resta sous la domination des seigneurs de Vaudémont jusqu'en 1377. A cette époque, Alix de Vaudémont (ou de Joinville) mariée à un seigneur bourguignon, Thiébaut de Neufchatel, lui apporta la seigneurie de Châtel qui resta (toujours indépendante des ducs lorrains) à cette famille jusqu'en 1543. Châtel continua à rester chef-lieu de bailliage jusqu'à la Révolution, où chef-lieu de canton il fit partie du district de Rambervillers.

Chef-lieu de bailliage : 1282, 1479, 1594 (2), 1751. — *Chef-lieu de canton, district de Rambervillers* : 1790. — *Arrondissement d'Epinal, chef-lieu de canton* : 1902.

(1) Abbé Olivier. — *Châtel-sur-Moselle avant la Révolution*, 1898. Ouvrage très complet, exact, que j'ai suivi surtout pour la topographie ancienne de Châtel, en ce qui concerne le château et la ville.

(2) Le dénombrement de 1594 (T. Alix) donne au bailliage de Châtel les localités suivantes : Chastel, château et ville, Nommexy, Moreville, Haillainville, Rehaincourt, Clézentaines, Portessieux (Portieux), Hardancourt, Ortoncourt, Bouxereulles (Bouxurulles), Frizon-la-Haute, Frizon-la-Basse, Passoncourt, Saint-Remy-aux-Bois (moitié), Dommartin-aux-Bois (un tiers). Langley. Saint-Boin, Monzey, Verrières-d'Onzaines (ruinées), Velacourt, Battessey, Saint-Germain, Chamagne, Lorro, Roselieures, Bainville-aux-Mirouers, Lebeufville, Marainville » de plus la « prévosté du Ban-de-Tantymont » : Xaronval, Hergugney, Avrainville, Battessey.

M. Olivier donne la liste des lieux dépendant du bailliage de Châtel souveraineté des Neuchatel : toutes les communautés indiquées au dénombrement de 1494 y figurent. En plus : Mazirot, Pallegney, Zincourt, Vaxoncourt, Chaligny, Froville, Borville, Essey-la-Côte. Il y a là des lieux éloignés de Châtel, mais ils appartenaient aux Neuchatel.

En 1751, ou nombre de circonscriptions furent remaniées, Clésentaine et Hardancourt font partie du bailliage de Lunéville ; Chamagne, Bainville-au-Miroir et le Ban de Tantimont (Xaronval, Hergugney, Avrainville, Battexey) de celui de Charmes.

Pallegney, Zincourt, Vaxoncourt du département des Vosges) qui dépendaient du bailliage de Châtel sous les Neuchatel, se trouvent détachés et faire partie du bailliage d'Epinal, Mazirot de la prévôté de Mirecourt au moment où Châtel fut annexé à la Lorraine.

Evêché de Toul : 1777. — *Evêché de Nancy* (1) : 1902. — *Evêché de Saint-Dié.* — *Archidiaconé de Voge, Doyenné d'Epinal.* — *Annexe de la paroisse de Moriville* (2).

Toute la région avoisinant Châtel était peuplée (3) dès l'époque gallo-romaine, il a été trouvé des vestiges de cette période au *Châtelet*, situé en haut de Châtel, dans la forêt de Fraize, des fouilles faites ces années dernières ont permis de découvrir des tuiles, poteries, trusatiles, monnaies du IIe siècle. Sur l'autre rive (gauche) de la Moselle, proche Nomexy, aux Fouillées, des trouvailles de la même époque ont été mises au jour. A Vaxoncourt, Zincourt, Girmont, il est de même.

Presqu'en face de Châtel, sur la gauche de la Moselle, se trouve le Haut-de-Beaucamp, point culminant de la région, où fut établi un camp romain (4).

Enfin deux voies romaines traversaient le territoire de Châtel : la voie de Metz à Bâle, suivait la rive gauche de la Moselle jusqu'à sa jonction, avec une autre traversant la vallée et allant de Langres à Strasbourg. La première venait de Charmes, montait, territoire de Vincey, à Beaucamp. Là, elle trouvait la voie de Langres à Strasbourg ; réunies, elles

(1) En 1777, au démembrement en trois diocèses (Nancy, Saint-Dié, Toul) de l'évêché de Toul. Châtel et Charmes firent partie du diocèse de Nancy.

(2) Gérard de Vaudémont en fondant (XIe siècle) le prieuré de Belval, donna aux religieux l'église de Moriville, dont dépendait Châtel qui n'avait que son château et un petit groupe de population. Les religieux de Belval nommaient le curé. Il est probable qu'à l'origine le service religieux, pour la population, était fait par le chapelain du château. En fait, l'église de Châtel resta annexe de celle de Moriville, mais le curé demeurait à Châtel.

(3) Cette région était certainement peuplée à l'époque pré-romaine. On trouve encore de nombreuses mardelles sur le territoire du Châtelet communauté voisine.

(4) Je dois dire que jusqu'ici on n'a pas trouvé de preuves évidentes de la présence d'un camp romain en ce lieu. Des fouilles ont été faites, et l'on a trouvé un four à chaux, encore plein de chaux, mais aucun autre débris comme tuiles, poteries, trusatiles n'ont été découverts. La présence de la voie romaine a, par contre, été constatée (bois de Flipotte) On y trouve une source, presque au sommet.

En résumé, il n'existe aucune preuve de la présence d'un camp sur ce sommet. Seul, son nom très ancien, la tradition populaire, sa position dominant toute la région, sont les seuls arguments à invoquer.

descendaient vers la Moselle, qu'elles franchissaient à gué. Un groupe équestre trouvé dans « un plain » de la Moselle, en amont de Portieux et au-dessous de la forêt de Fraize (1), a permis de fixer à peu près le point où l'on traversait la rivière. Ce groupe très intéressant est, comme l'a appelé M. Voulot, un « monstre anguipède » (2) image de l'asservissement de la Moselle par le voyageur.

La rivière franchie, la voie montait vers le bois de Fraize; c'est sur son bord que se trouvait le *Châtelet* (3), j'y reviendrai plus loin. A ce point, la voie de Bâle devait se détacher de celle de Strasbourg, passer en haut de Châtel, pour gagner Vaxoncourt, Girmont, Dogneville, Epinal.

Jusqu'ici on a toujours pensé que cette voie de Metz à Bâle, continuait, de Beaucamp, à suivre la gauche de la Moselle, sans doute parce que la route actuelle suit la même direction. A mon avis, c'est une erreur absolue : la voie devait suivre les régions habitées; or la rive droite était infiniment plus peuplée que la gauche, où en dehors de Fouillées (près Nomexy), on n'a rien trouvé, tandis qu'on rencontre des vestiges évidents de l'époque romaine, au Châtelet, à Vaxoncourt, à Girmont, à Dogneville. De plus, la voie passait au pied du château d'Epinal (sur la rive droite) et au sortir de cette ville, vers Arches, elle portait le nom bien caractéristique de *Grande-voie*. En face d'Arches elle franchissait la Moselle sur le pont bien connu de ce lieu, pour reprendre la rive gauche vers Remiremont.

---

(1) *Forêt de Fraize.* — Appartenant au domaine (689 hectares), était plus vaste autrefois (883 hectares), a été réduite par suite d'aliénations. Cette forêt fut mise en vente en 1815, mais une faible portion fut vendue. Elle est placée sur le plateau qui sépare Portieux de Châtel, est limitée au sud-est par la route de Châtel à Portieux, au nord-ouest par celle de Portieux à Moriville et au nord-est par la route de Châtel à Moriville. Le hêtre et le charme dominent. Mais ce nom de *Fraize* qui vient de *Fraxinetum*, lieu où il y a des *Frênes*, prouve qu'autrefois ce dernier arbre était fréquent.

(2) Ce groupe remarquable a été restauré par les soins de M. Voulot, conservateur du musée d'Epinal, il est placé dans le jardin du musée.

(3) Ce nom de *Châtelet* se retrouve en d'autres lieux, sur le territoire de Saint-Baslemont ; Châtelet de Bonneval. (Voir Top. anc. des Vosges. — Ann. Soc. Emul. 1900 au mot *Bonneval*).

Pendant douze siècles, le mouvement commercial se fit par cette voie, il n'y en avait pas d'autres du reste, et ce n'est qu'au XVIIe siècle, quand le pont d'Arches fut détruit lors de la guerre de Trente ans, que l'on créa la route actuelle (commencement du XVIIIe) d'Epinal à Arches, permettant d'éviter le passage de la Moselle à ce dernier lieu.

Du bois de Fraize (ou du Châtelet) la voie de Strasbourg gagnait le point le plus élevé du bois de Zincourt (1), puis à la ferme de la Seigneurie (territoire de Domèvre-sur-Durbion) elle faisait un angle droit pour se diriger vers Rambervillers.

Il n'est donc pas étonnant qu'à l'époque gallo-romaine, il y ait eu au lieu où se trouve Châtel, ou dans les environs, un *castellum*. N'était-il pas indiqué qu'une grande vallée, un gué permettant à deux voies importantes de franchir la Moselle, devaient nécessairement être protégés, défendus à l'époque des grandes invasions ? De plus, ne fallait-il pas aussi un lieu de refuge pour la population de la région avoisinante ?

Mais où était ce *castellum* ?

M. l'abbé Olivier a trouvé dans les archives de Châtel un très intéressant passage dans un mémoire au sujet d'un procès entre le curé et le prieuré de Belval : « Ayant pénétré à 300 toises dans la forêt (de Fraize), nous y avons trouvé une ruine ou gros tas de pierres de la rondeur et circonférence d'une tour ordinaire, et à 14 pieds plus loin, une masure dont nous avons fait découvrir en trois endroits les anciennes fondations qui nous ont paru à chaux et à sable, ayant au bout une espèce de tour plus ovale que ronde que les Religieux Bénédictins ont soutenu être le *Châtelet*... » (XVIIIe S.) (2).

C'est à ce même endroit que furent faites des fouilles il y a quelques années (3), dont j'ai déjà parlé. Le Châtelet était sur

(1) Jollois. — *Antiquités du département des Vosges.* — 1843.

(2) Olivier. — Ouvrage cité.

(3) Le rapport sur ces fouilles a été fait par M. Chevreux à la Société d'Emulation.

le bord de la voie romaine. Il fut constaté qu'il y eut là une station gallo-romaine.

Ne serait-ce pas là que se trouvait la forteresse romaine, le premier *castellum* qui eût défendu le passage de la Moselle, le croisement de voies et, en même temps, aurait pu servir de refuge à la population avoisinante ?

Dans la forêt de Darney, territoire de Saint-Baslemont, au-dessus des ruines du prieuré de Bonneval, se trouve un autre *châtelet* que des fouilles (1875) ont démontré avoir été un *castellum romanum* et ensuite une forteresse féodale. N'en pourrait-il pas être de même avec le *châtelet* de la forêt de Fraize ? Avec les débris antiques on aurait construit ces tours dont les ruines existaient encore au XVIIIe siècle et dont la présence est constatée dans le procès-verbal d'un état de lieux fait à la suite d'un procès ?

Si les Romains ont fait dans cette région (on n'a que des présomptions) des travaux de défense, ce ne devait être que pour protéger les deux voies et le passage de la Moselle. Or, nous savons par le tracé de la voie, par le point où fut retrouvé le « monstre anguipède », là où se trouvaient le gué et la route; et l'on peut conclure que le lieu où s'éleva plus tard Châtel, étant trop en amont, trop éloigné, n'aurait en rien réalisé le but désiré. Il en résulte que s'il y a eu, je le répète (1), une forteresse romaine dans cette région, ce n'était pas à Châtel qu'elle se trouvait; l'emplacement du châtelet, dans la forêt de Fraize, sur la voie romaine, semble bien plus indiquée.

Dans un autre procès — les curés étaient toujours en discussion avec le prieuré de Belval — il est parlé d'une charte où se trouve cité le *château de Rancor* : decimas *castelli de Rancor* (1252).

(1) Le camp de Beaucamp, ainsi que je l'ai dit plus haut, est des plus douteux. Aucun vestige ne permet d'affirmer sa présence ; c'est la tradition seule qui en a conservé le souvenir (?)

Rancor (1), *Rancourt, Rhancourt, Rehaincourt* (2) aurait été le premier groupe d'habitants de Châtel, non pas à l'emplacement de la ville actuelle mais « entre les grandes ruelles allant à Portieux, le bois et le canton de Sous-Fraize... ».

Ce nom est resté, on le retrouve dans les archives de Châtel (1426, 1442) ; il y a le moulin de Rhancourt (1452) ; en 1556, 1662 il est appelé Rehaincourt. Enfin, une des deux portes de la ville (porte d'en haut) est appelée, Porte de Rancourt (3).

Rancourt est certainement antérieur au Château, et devait avoir pour refuge, en cas d'alerte, le Châtelet dont il était proche.

Une preuve que Rancourt existait avant la construction du château, est que celui-ci fut appelé de ce nom : *Castelli Rancor* (1107).

Lorsque la ville fut créée, entourée de murailles, les habitants de Rancourt, lieu ouvert, sans défense, s'empressèrent d'émigrer dans la cité nouvelle, exactement comme firent ceux de *Veseval* (4) quand le duc Ferry fonda (XIII[e] siècle), tout à côté la ville de Raon-l'Etape et l'entoura de murailles. Cette

(1) *Rancor, Rancourt* ; la racine Ran est un très vieux mot, signifiant, *réduits à porcs, porcherie.*

Dans une requête adressée au prevost de Châtenois il est dit :... « Que ledit Prevost (le plaignant) fist adjourner par devant le maire parce qu'il *s'étoit bouté en sa ran un porc estranger*, avec que les siens au revenir des champs, lequel porc s'en alla le matin et fust laischiez pour aller chez celui à qui il estoit (1464)... » (*Doc. inéd. de l'Hist. des Vosges.* — T. IV).

A cette époque, comme aujourd'hui, on menait aux champs les porcs qui tous les soirs rentraient dans leurs réduits ou *rans*.

On sait le rôle important, autrefois surtout, joué par le porc dans l'alimentation de nos aïeux. On élevait des porcs à Rancourt, ce qui s'explique d'autant mieux que dans les vastes forêts qui entourent, ou entouraient Châtel, le porc trouvait des glands à foison.

Ce nom seul, prouve que Rancourt était un lieu agricole, sans fortifications, champêtre comme on disait jadis.

(2) Il ne faut pas confondre avec le village de ce nom, situé à huit kilomètres de Châtel, à la naissance de la vallée de l'Euron.

(3) Olivier. — Ouvrage cité.

(4) Veseval, gros village en amont de Raon-l'Etape dans la vallée de la Plaine (de Celle). Ce village disparut très vite, les habitants émigrèrent tous à Raon, que le duc de Lorraine venait de fonder. Raon était fortifié, tandis que Vezeval était sans défense. C'est exactement ce qui dut arriver pour Rancourt dont les habitants s'empressèrent d'aller habiter dans la nouvelle ville fortifiée.

seule raison d'expliquer la disparition du lieu de Rancourt, suffit ; pourtant un fait de guerre, aurait pu hâter l'exode des habitants vers la nouvelle ville.

Selon M. Olivier, le nom de Rancourt — *Castellum Rancor* disparut et il resta seul celui du *Château* ou *Châtel.* Je partage absolument cette manière de voir, mais elle confirme aussi l'idée de Rancourt existant avant le château : celui-ci venant d'être créé prit le nom du lieu voisin habité. Plus tard, la ville établie et fortifiée, Rancourt disparait ; n'était-il pas naturel que ce nom disparût en même temps ? Enfin, la ville toujours petite, occupait une surface à peine égale à celle du château, ce dernier *était tout* ; il représentait la défense, il était la demeure du seigneur, la ville pouvait se considérer comme en faisant partie.

Châtel est placé sur la rive droite de la Moselle ; au sommet d'une grande courbe décrite par la vallée, il la commande et la domine en amont et en aval. Ses maisons étagées sur les dernières pentes, fort raide, d'une colline qui borde la rivière, sont ramassées, serrées autour du clocher de l'église et donnent l'impression de la ville fortifiée du moyen-âge.

La Moselle coulait au pied du château et des murailles de la ville. Le fond de la vallée resta longtemps soumis aux caprices de la rivière, dont le régime torrentiel promenait les eaux d'une rive à l'autre, laissant, après chaque crue, de grands amas de sables et de cailloux qu'une autre crue enlevait. Il est certain que la Moselle, ou une de ses branches, coulait autrefois du côté de Nomexy, les coteaux taillés en falaise, de ce côté, en sont une preuve incontestable. A cette époque l'emplacement de ce village était occupé par la rivière. Pour maintenir les eaux du côté de Châtel, les habitants durent plus d'une fois faire un passage à l'eau, barrée par des bancs de sable et cailloux après un débordement (1).

(1) Ce n'est pas la Moselle qui sépare les communes de Châtel et Nomexy. Cette limite suit la direction du canal, au pied d'une terrasse de diluviums anciens charriés et déposés là, par la Moselle. Il est

Cet état de la vallée ne rendait pas les relations faciles entre les deux rives, aussi le premier pont sur la rivière date seulement de 1730. *(Statistique des Vosges.)*

On entrait au *château* par une porte — véritable petite forteresse — formée d'un bâtiment central flanqué de quatre tours. Cette porte était protégée par une muraille formant une avant-cour devant elle. On arrivait à cette porte par la rue des Capucins (maison nº 9). Le fossé, franchi par un pont-levis, on entrait dans un long couloir voûté, fermé dans son milieu par une forte grille en fer ; à chaque extrémité existait une solide porte de bois.

Le couloir franchi, se voyait une première cour, à droite, le donjon, véritablement architectural, de forme carrée, à trois hauts étages, couronné de deux beffrois aux lanternes élégantes appuyées sur les quatre tourelles qui encadrent l'horloge (Olivier) (1). A gauche, le corps de garde. Derrière celui-ci et le donjon, une seconde cour ; au fond, le château proprement dit. La salle d'étude et la grande salle de récréation du séminaire occupent l'emplacement de cette portion de la forteresse.

Sur chacune des faces, devant et derrière, un fossé avec pont-levis. A l'extrémité nord-ouest du château, la chapelle castrale, à l'autre, la tour de l'Etuve.

Au-delà de ces constructions, une troisième cour, du Colombier. Des souterrains, dont une portion subsiste encore, mettaient en communication le château proprement dit avec les principaux ouvrages de la défense.

De fortes et énormes murailles entouraient les diverses cons-

---

clair que la Moselle (ou tout au moins une de ses branches) passa au pied de cette terrasse séparant les deux communautés.

Vincey et Portieux sont séparés aussi par la Moselle, on retrouve là des terrasses de diluviums anciens. La rivière en suivait le pied, et forma limite. Depuis, le cours de l'eau s'est déplacé et s'est rejeté au pied de Portieux ; mais la limite est restée, il en résulte que la nouvelle usine créée près de Vincey, se trouve sur la commune de Portieux.

(1) Lire dans le très intéressant livre de l'abbé Olivier sur Châtel, la description du château et de la ville (livre 1er, Chap. III, p. 208 288).

tructions composant le château. On peut se faire idée de ce qu'étaient ces murs par celui qui se voit le long de la Moselle, sous le séminaire.

La ville, petite, enserrée dans ses murailles avait deux portes :

La *Porte d'en bas*, à l'extrémité du pont sur la Moselle ; la *Porte d'en haut* ou de *Rancourt*, toutes deux pourvues de tours et de travaux de défense très importants.

De la *Porte d'en bas*, la muraille remontait la Moselle jusqu'à sa jonction avec celle du château (à la tour de la Fontaine). A ce point entrait dans la ville le canal du moulin, passant en arrière de la muraille, si bien qu'en dehors de celle-ci et séparée par une bande de terrain, se trouvait la Moselle et à l'intérieur le canal du moulin. La muraille de la Porte d'en haut, s'élevant sur la pente du coteau allait se souder au château. Dans toute cette portion de l'enceinte il ne pouvait y avoir d'eau dans les fossés. Ceux-ci, dans cette portion, étaient « convertis en Faussebraye (1), c'est-à-dire revêtus de briques et de maçonnerie » ; ce qui permettait de faire des bords à pic. Durival, confondant ce travail fait aux fossés qui ne pouvaient avoir d'eau, avec les murailles, dit que celles-ci étaient « construites à l'antique en briques et pierres » !...

En 1670, Châtel fut assiégé et pris par le maréchal de Créquy.

La démolition du château et des murailles de la ville fut ordonnée. 24,602 livres de poudre furent employées à faire sauter tours, boulevards, murailles ; mais comme cela arrive toujours en pareil cas, ce fut un démantèlement et non une destruction. Les deux portes de la ville furent conservées ; les murailles devinrent la propriété des bourgeois qui y appuyèrent

(1) *Braye* ou *Braie*, terme de fortifications, c'était le revêtement d'un rempart, ou d'une terrasse. Dans ce cas particulier, ce sont les fossés qui étaient revêtus de maçonnerie. *Fausse* doit être là pour pour *fosse*, fossé. Ou bien, comme c'étaient les fossés qui étaient ainsi revêtus au lieu des murailles, a-t-on donné le nom de *fausse* à ces *braies* qu'on ne plaçait pas d'habitude sur les talus des fossés ?

des constructions, les ouvrirent pour y faire des fenêtres, des portes.

La date de construction de l'église est inconnue, son style ogival flamboyant montre qu'elle est de la seconde moitié du XVe siècle. Elle a donc été bâtie sous la domination des seigneurs de Neuchâtel.

Au XVIIe siècle, fut établi (1625) hors de l'enceinte et près de la porte de Rancourt un *couvent de Notre-Dame*. C'était juste au moment de la guerre de Trente ans. Fort exposées, les dames s'établirent en ville, dans un bâtiment construit sur l'emplacement de la maison de cure incendiée et démolie pendant un siège (1650).

En 1706, trop à l'étroit, les religieuses obtinrent du duc Léopold (1706) l'autorisation de construire un nouveau couvent dans l'enceinte du château détruit et abandonné. Les matériaux des ruines furent utilisés à la construction nouvelle : la chapelle castrale laissée debout fut démolie.

En 1707, s'établit un couvent de Capucins, placé aussi au château (1).

V. — CHARMES

1594. — Bailliage de Voge. — Chef-lieu de prévôté (2). — 1751 : chef-lieu d'un bailliage. — 1790 : district de Mirecourt, chef-lieu de canton. — 1902 : arrondissement de Mirecourt, chef-lieu de canton.

---

(1) Aujourd'hui, l'emplacement du château est occupé par un petit séminaire.

(2) En *1594*, la prévôté de Charmes comprenait : Charmes, ville et chasteau ruiné ; Rugny (Rugney) Florémont, Bralléville. Germonville, Gripport, Socourt, Brantigny, Vincey (Ban de Chesne), Ubexy, Viefville, Xugney, Gugney-aux-Aulx, Encegney (Essegney) Battigny-Saint-Brice ; Le Val, Le Ménil (Evaux et Ménil), Saint-Firmin. Savigny, Rappel (Rapey), Xironcourt et Juvoncourt » (T. Alix. — Dénombrement de Lorraine).

En 1751, la prévôté fut transformée en bailliage. On détacha du bailliage de Châtel, les communes d'Avrainville, Bainville, Battexey, Hergugney, Xaronval, Chamagne, pour les ajouter au bailliage de Charmes, ce qui était rationnel, puisque ces localités relevant de Châtel étaient enclavées dans la prévôté de Charmes.

Evêché de Toul. -- 1777 : évêché de Nancy. — Evêché de Saint-Dié. — Archidiaconé de Voge. — Doyenné de Jorxey. — Primitivement de la paroisse de Florémont.

L'église mère de toute cette région de Charmes était à Florémont : « est mater ecclesia de Charmis supra Mozellam » (l'église de Florémont est l'église mère de Charmes-sur-Moselle).

On sait qu'à l'origine les circonscriptions religieuses correspondaient aux divisions politiques. L'église de Florémont était une *église champêtre*, c'est-à-dire isolée, en rase campagne. On a trouvé sur le territoire de cette commune et sur celui de Charmes, au bois (défriché aujourd'hui) de la Voivres, de nombreux vestiges de l'époque gallo-romaine, il y eut donc là une villa de cette période, dont Florémont était le centre (1). Ce fut le premier lieu habité de cette région, où il y eut la première église, ce qui explique que la paroisse de Florémont comprenait : Charmes, Rugney, Essegney, Langley.

De plus, le territoire de Florémont était traversé par la voie de Corre à Charmes et celui de cette dernière par cette même voie et par une autre remontant la Moselle de Metz à Bâle.

Cette voie de Corre à Charmes remonte bien certainement à la période pré-romaine et fut un chemin de portage entre la Saône et la Moselle : « Nous allons maintenant nous occuper d'une route qui paraît avoir existé dans une très haute antiquité, pour tenir lieu, en quelque sorte, d'un canal dont L. Vetus, général romain sous Néron, avait conçu le projet, dans le but de faire communiquer la mer du Nord avec la mer Méditerranée, par l'intermédiaire de la Saône et de la Moselle. C'est Tacite qui nous a transmis, dans ses *Annales*, ce fait curieux » (2). Vetus projetait de faire exécuter ce grand travail

(1) Ce n'était peut-être pas le centre de la villa en tant que constructions, mais là devait se trouver la chapelle des colons. A l'origine c'est toujours l'église qui forma autour d'elle le premier noyau de population qui devint plus tard une ville ou un village.

(2) Jollois. — *Mémoire sur quelques antiquités remarquables du département des Vosges* (Paris, 1843).

par ses légions. On sait que ce canal ne put se faire parce que, raconte Tacite, « Œlius Gracilis, lieutenant de la Belgique, guidé par esprit de jalousie, fit avorter ce projet en détournant Vetus de conduire ses légions dans une province qui n'était pas la sienne et de paraître briguer l'affection des Gaules, ce qui porterait ombrage à l'empereur. Souvent de pareilles considérations font échouer les plus louables dessins (1) ».

Ce canal ne fut pas fait et ce ne fut que dix-huit siècles plus tard que ce projet fut réalisé. On fit une route à la place, ou plutôt l'ancien chemin de partage fut transformé en une bonne voie (2).

Elle partait de Corre, placé à la jonction du Coney et de la Saône, d'où celle-ci était utilisée pour la navigation; elle passait à Escles, Bouzemont, pour aboutir au bas de Charmes où elle retrouvait la voie de Metz à Bâle et la Moselle.

On utilisait celle-ci pour le transport des bois ; des *voiles* (flottes) en descendaient le cours : sous Louis XIV, pendant l'occupation française de la Lorraine, on transportait de la sorte les grands bois destinés à la marine (3). Le duc Léopold tenta de rétablir la navigation sur la Moselle (1713) et ordonna la création d'un chemin de halage sur une des rives, à *partir de Châtel*. Ce travail ne fut pas exécuté, on se contenta d'essarter le bord de la rivière afin de rendre plus facile le halage.

(1) Tacite : *Annales*, Livre XIII, parag. LIII.

(2) Dans l'antiquité, et surtout avant les Romains, qui couvrirent de routes la Gaule, c'est *par eau*, ces routes qui marchent, que se faisait le commerce. On remontait le plus haut possible un cours d'eau, et pour passer d'un bassin à l'autre, ils existait des *chemins de portage* servant au passage des marchandises. A Charmes, celles-ci reprenaient la Moselle pour descendre vers le Rhin. C'est ainsi, que de nos jours, on procède encore dans nos colonies d'Afrique, par exemple, en attendant que l'on ait créé une route ou un chemin de fer.

(3) Vaubourg des Marets — *Mémoire concernant la Lorraine en 1697* — raconte que l'on faisait flotter sur la Moselle des mâts pour les vaisseaux de guerre, ils étaient coupés au-dessus de Remiremont et *flottés* jusqu'à Toul. De là, par terre — un portage — on les transportait, sur chariots, à Bar-le-Duc ; d'où, par l'Ornain, la Marne et la Seine, ils gagnaient le Havre. Ces bois étaient destinés aux arsenaux du *Ponant*. Par la Saône, on *flottait* les bois destinés à la marine du *Levant* (la Méditerranée).

A Corre, (XVIII[e] siècle), on embarquait sur la Saône, les marchandises *lorsque les eaux étaient assez hautes*, sinon on allait à Gray.

Ainsi près de Charmes, à la Voivre (1), point où la ligne de coteaux qui bordent la gauche de la Moselle, laissent un grand vide — véritable col — où passait la voie romaine — et où passe aujourd'hui la route de Charmes à Mirecourt — il y avait un groupe de population, dès l'époque gallo-romaine. La voie venant de Corre joignait, au bas de Charmes et de la Voivre, celle de Metz à Bâle ; là, aussi s'embarquaient les marchandises venues des ports de la Méditerranée, par le Rhône, la Saône, et la route franchissant le faîte qui séparait celle-ci de la Moselle, pour descendre cette rivière dont les rives étaient très peuplées et gagner le Rhin.

Le *Haut-du-Mont* (alt. 396 m., signal de l'état-major), couvert de vignes, et qui domine Charmes, forme une saillie sur la ligne des collines bordant la rive gauche de la Moselle. A sa base s'étale une terrasse de diluviums qui rétrécit encore la vallée et force la rivière à faire un coude. C'est sur cette terrasse, d'où l'on domine la vallée en amont et en aval, qu'est placée la ville de Charmes.

Le site est fort beau, l'on a voulu que le nom de la ville provint du *charme* du lieu. Inutile de dire qu'il n'en est rien : ce nom est ancien et, à cette époque, le pittoresque n'intervenait en rien dans la formation d'un nom de lieu. Il vient du latin *Carpinus*, *Charmus*, *Charmis*, *Charmenus*, donné à l'arbre le *charme*. La région de Charmes est couverte de bois feuillus où abondent les charmes.

Charmes avait un château, construit au XI[e] siècle par les comtes de Toul, alors seigneurs de la ville. Ce château exista avant la ville, il fut probablement construit pour défendre un

---

(1) Le bois défriché de la Voivre a été transformé en une ferme. C'est en défrichant ce bois qu'ont été faites les trouvailles gallo-romaines.

péage tout indiqué (d'après la manière de faire de l'époque) par la jonction de deux voies romaines et le mouvement commercial qui en était la conséquence.

Placé en amont de la ville, sur le bord de la terrasse de diluviums, dominant la rivière ; ce château ne fut jamais une habitation, mais une forteresse, où logeait une garnison chargée de protéger le *péage*. Il servait aussi de refuge à la population avoisinante en cas d'alerte. Il avait la forme d'un trapèze, dont le grand côté, flanqué de deux tours, regardait le Nord-Est, et le petit, sur la ville, en face de l'église.

Au bas de la terrasse une muraille, qui était la prolongation de celle de la ville, l'entourait sur deux de ses faces, Nord-Est et Sud-Est. Une simple muraille le séparait de la ville sur les deux autres. L'entrée était dans la Grande-Rue.

Le château occupait l'emplacement des halles et du jardin de Melle de l'Espée. Ce jardin est encore soutenu par les restes de la muraille d'enceinte.

T. Alix dit, dans le *Dénombrement de Lorraine*, que ce château était en ruines en 1594 ; il se trompe, car au commencement du XVIIe siècle, les comptes du receveur du domaine (de la prévoté) donnent le détail des frais d'entretien. Il fut abandonné en 1635, si bien qu'en 1668, ou l'appelait déjà le *vieil chastel*. Devenu, comme toutes les ruines, une carrière pour les constructions de maisons, on finit par faire du château et de ses dépendances, des jardins.

La ville avait aussi son enceinte : du château elle longeait la Moselle jusqu'à l'extrémité nord du couvent des Dominicaines ; là il y avait une porte. Puis s'infléchissant à l'ouest, elle longeait la rue des Tanneries (Malgaigne aujourd'hui) et la ruelle des Olivettes. De l'autre côté (ouest) de la ville, au pied du Haut-du-Mont, au niveau de la porte de la Croix, l'anceinte s'infléchissait au Sud-Est, contournant le derrière des maisons de la rue du Four, pour aller rejoindre l'extrémité Sud-Ouest du château. A cette époque (XVe siècle), ni la rue

du Pont, ni la rue des Capucins n'étaient comprises dans l'enceinte, il ne devait y avoir que quelques maisons formant faubourg sur la route de Nancy ou voie romaine.

Au commencement du XVI[e] siècle, on bâtit beaucoup de maisons le long du côté nord de l'enceinte, il fallut augmenter celle-ci ; elle fut continuée le long de la Moselle, mais elle s'en éloignait en biais, dépassait, vers la rue du Pâtis, la rue du Pont, où une porte fut établie. Elle remontait ensuite derrière les maisons du côté ouest de cette dernière rue, traversait la rue des Capucins, longeait la rue des Prés, et, plus haut, elle s'infléchissait vers le sud pour joindre, à la porte de la Croix, l'ancienne enceinte.

Le côté nord-est de l'enceinte était protégée par la Moselle, sur les autres, il existait des fossés que l'on remplissait d'eau, en cas de siège, prise dans un étang situé au pied du Haut-du-Mont.

Il y avait quatre portes : au midi, la *Porte Bazin*, à côté du château, donnant passage au chemin d'Epinal, c'est-à-dire à l'ancienne voie romaine. Il existe encore, se dirigeant vers la Moselle, une ruelle de la *Porte-Bazin* (1). Sur la rivière se trouvait, au bout de la rue du Pont, la *Porte de Moselle*. La *Porte de la Chapelle*, placée au milieu de la rue des Capucins, sur la route de Nancy. Ce nom lui venait d'une chapelle placée dans le cimetière, située à droite de la route au-delà du couvent des Capucins. Enfin la *Porte de la Croix*. Près de cette porte, se trouvait le *Pré des Gascons :* en 1475, quarante mercenaires gascons, défendirent le château contre les troupes de Charles-le-Téméraire. Celui-ci, furieux de leur belle défense, les fit pendre à des saules qui se trouvaient dans ce pré. Evidemment le nom donné à la porte, rappelle une croix élevée en souvenir de la triste fin de ces défenseurs de la ville de Charmes.

(1) *Bazin* ou *Bazien*. Evidemment c'est un nom de personne. Près de cette porte se trouvait l'ancien moulin.

Sur la place de l'Hôtel-de-Ville actuel, dans l'axe des rues des Tanneries et Olivette, se trouvait une grosse tour carrée, une horloge y avait été placée. C'était la porte de la première enceinte. Cette tour fut démolie en 1755. La porte de la chapelle l'avait été en 1707.

L'église date de la fin du XIIIe siècle, seuls le portail et le clocher ont été rebâtis (1864). La nef a 23 mètres de long sur 8 de large.

A l'angle de la Grande-Rue et de la rue du Cougnot se trouvent les restes de la maison seigneuriale, appelée *maison des loups* ou *des Bassompierre*, quoique ces derniers ne l'aient jamais possédée, ni habitée : « Une large corniche, ornée d'oves, couronne l'édifice et des gargouilles en pierre, sous forme d'animaux bizarres, s'élancent au-dessus de la voie publique. Encadrées de profondes moulures, les fenêtres sont surmontées d'un fronton en relief et accompagnées de colonnes élégantes, dont plusieurs ont disparu. Une niche artistiquement fouillée est à l'angle du premier étage. L'entrée principale donne dans la rue du Cougnot ; le bandeau d'une large porte aux coins arrondis est orné des plus délicates arabesques ; les colonnes latérales ont été détruites, mais les soubassements et les chapiteaux existent encore et, malgré de nombreuses mutilations, on admire le bon goût et la rare habileté qui ont présidé à cette construction... (1) » Cette maison dite *Grande maison du Chaldron* est ce qui reste de la demeure des anciens seigneurs de Charmes. C'est là que le duc Charles IV et le cardinal de Richelieu signèrent (20 septembre 1633) le traité de Charmes.

Autrefois la Moselle ne suivait pas le même cours qu'aujourd'hui : en amont de Charmes, la rivière longeait les murailles du château ; à l'extrémité aval de celles-ci, elle bifurquait, une

(1) J. Renauld. — *Charmes-sur-Moselle aux* XVIe *et* XVIIe *siècles*. (Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine, 1870).

branche, dont un barrage sur l'autre, maintenait le niveau, continuait à longer la ville et en aval du pont faisait mouvoir un moulin. Cette branche régularisée est devenue le canal des Grands-Moulins. L'autre la principale, suivait le milieu de la vallée et n'allait pas, comme aujourd'hui, passer sur la rive droite, au pied du quartier dit le Bout du Pont.

Deux ponts en bois permettaient de franchir les deux bras à la rivière : le premier, un peu en aval de la Porte de la Moselle, franchissait le canal, l'autre coupait en biais le pont actuel. Un chemin au niveau du sol, submersible par conséquent, allait rejoindre l'autre rive en amont du Grand-Pont.

En 1725, à l'époque où le duc Léopold entreprit la création de nombreuses routes en Lorraine, il fit commencer la construction du pont actuel qui fut terminé en 1731. Ce pont a 384 mètres de long, et douze arches. L'ingénieur qui en dirigea les travaux s'appelait Broutin et l'entrepreneur Mathieu.

Des réparations furent faites en 1821, 1848 et 1864.

A. FOURNIER.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

I. — Epinal. 61

1°. — Emplacement de la ville d'Epinal. — Voie romaine de Metz à Bâle. — La Grande-Voye. — Château de Spinal. — Monastère fondé au pied du Château. — Les cinq Manses. — Spinal, Rualménil. — Avrensart, Grennevaux, Villers. 64

2°. — Les cinq Manses dépendaient de l'église et du territoire de Dogneville. — Ancienneté de Dogneville. — L'évêque de Metz Arnould y séjourna. — Comment cette région devint une possession de l'église de Metz. — Création d'une paroisse à Epinal. — L'évêque Théodoric de Hamelan fondateur d'Epinal. — Pélerinage et foire. — Epinal sert de refuge aux sujets de l'évêché de Metz. — Les Crowadeurs. . . 71

3°. — Saint-Goëry, évêque de Metz. — Fondation de l'église et monastère d'Epinal par l'évêque Théodoric d'Hamelan. — Le mal des Ardents. — Pouvoir de Saint-Goëry de guérir ce mal. — Théodoric envoie les reliques de Saint-Goëry à Epinal. — L'évêque Adalberon. — Il fonde l'hôpital Saint-Goëry. — L'église d'Epinal. — Deux reconstructions. — Elle manque de lumière. — Deux autels. — Conflit entre la ville et le Chapitre pour les réparations. . . . 75

4°. — La Moselle à Epinal. — Canal des Grands-Moulins. — Derrière la Gauche. — Champ-de-Mars. — Prairie du Poux. — La vanne de la haute rive. — L'Ecusson. — Pont du Gaucheu. — Grand pont. — Gravot du Tripot. — La grande vanne. — Ile

Rualménil. — Petit-Gravot. — Grand-Gravot. — Blanchiment de toiles. — Les ponts. — Les inondations. — Le ruisseau d'Ambrail 84

5°. — Les fortifications d'Epinal. — 1° Le Château. — 2° Enceinte de la Grande-Ville. — 3° Enceinte de la Petite-Ville 100

6°. — La Grande-Ville. — Place du Poiron. — Fontaine du Poiron. — Tour du Poiron. — La Grande-Rue des Arcades. — Les rues. — Le Poids. — La fontaine Saint-Goëry. — Le goître au couvent de la Congrégation. — Les couvents. — Le collège. . . 116

7°. — La Petite-Ville. — Rue du Grand-Rualménil. — Fontaine du Boudiou. — Pinau. — Couvent des Minimes. — L'Hôpital Saint-Lazare. — Constructions en dehors des murailles. — Pétition de 88 bourgeois de la rue du Gaucheu. — Brèche à la muraille. — Le nouveau quartier Léopoldbourg. — La rue Léopoldbourg. — Le pont des Quatre-Nations. — Caserne Contades. — Constructions sur le Grand-Gravot. — Le Petit-Rualménil. — La Magdelaine. 129

8° Le pourtour de la Grande-Ville. — Faubourgs d'Ambrail, de Saint-Michel. — Rue Entre-les-Deux-Portes. — Faubourg du Grand-Moulin. — Démolition d'une partie de ces faubourgs. — Comparaison entre 1626 et 1776. — Rue des Forts. — La Grande-Voye. — Cimetière du Poux. — Noms de lieux du territoire d'Epinal. 142

II. — Arches. 149

III. — Bruyères 164

IV. — Chatel-sur-Moselle 172

V. — Charmes 182

REMIREMONT
PENDANT LA RÉVOLUTION

D'après les Documents officiels

PAR

V.-A. BERGEROT (I. ✿)

DIRECTEUR D'ÉCOLE HONORAIRE

TROISIÈME PARTIE

La Terreur. (1793-1794.)

CHAPITRE I.

Les Suspects

SOMMAIRE. — Les commencements de la Terreur. — Responsabilité pénale des ascendants d'émigrés. — Mort de Louis XVI ; votes de Noël et des députés vosgiens dans le procès du roi — L'abbé Janny ; le club romarimontain. — Les débris de l'ex-paroisse ; les frais du culte et l'entretien des églises. — La levée militaire de 300,000 hommes. — La correspondance des émigrés ; mesures contre leurs ascendants. — Le Comité révolutionnaire romarimontain ; nouveau décret contre les émigrés. — Visites domiciliaires et saisie de correspondance chez les aristocrates — La cocarde tricolore ; internement des prêtres réfractaires. — Les archives du Chapitre et le chanoine Renauld. — Disparition des comptes annuels de finance capitulaires. — Mesures contre les auteurs présumés de ces détournements. — La loi des « suspects » politiques. — Mesures prises contre les suspects. — Les listes provisoires et la liste définitive des suspects à Remiremont. — Les certificats de civisme ; autorités qui concouraient à leur délivrance. — La trahison de Dumouriez ; suppression des signes de royauté et de féodalité. — Mesures de police ; déportation des prêtres réfractaires. — Spoliation des châsses de l'église capitulaire. — La

commission d'incarcération des suspects. — Opérations de cette commission : 16 suspects frappés sur 58. — Tableau des individus déchargés de suspicion. — Incarcération des suspects à l'ex-palais abbatial. — Révision des jugements de cette commission. — Les suspectes : 8 sur 45 sont décrétées d'arrestation. — Mesures d'ordre concernant les suspects détenus.

Les historiens de la Révolution ne font commencer le régime de la *Terreur* qu'à la chute des Girondins (31 mai 1793). Ils ont raison sans doute, s'ils entendent marquer par là que la Convention, débarrassée de ceux de ses membres qui penchaient pour une application plus modérée des principes révolutionnaires, ne rencontra plus dès lors aucun obstacle sérieux dans l'exécution des mesures les plus extraordinaires, les plus exceptionnelles, décrétées contre les ennemis de l'intérieur.

Il n'en est pas moins vrai que la Terreur avait fait son apparition longtemps avant cette date, non seulement par l'arrestation à Paris, dans les derniers jours d'août 1792, des 12,000 suspects qu'avait enfermés la Commune se plaçant au-dessus de la Convention, mais encore par les massacres de septembre à Paris et aux environs, l'exécution de Louis XVI, la création du tribunal criminel extraordinaire (10 mars 1793), devenu bientôt tribunal révolutionnaire, le désarmement des suspects dans toute la France, l'emprunt forcé, l'établissement des Comités de salut public et de sûreté générale ; en un mot, par tout un ensemble de mesures livrant à l'arbitraire d'un gouvernement dégagé de toute entrave constitutionnelle la liberté, les intérêts, la vie même de tous ceux qu'à tort ou à raison celui-ci considérait comme hostiles au nouvel ordre de choses.

C'est de cette période tragique, sans exemple dans les annales des peuples, et qui couvrit la France de sang et de deuil ; c'est de ces mesures exceptionnelles, et de la manière dont elles furent ainsi que nombre d'autres appliquées à Remire-

mont, que nous allons entretenir le lecteur dans la troisième partie de cette étude.

Une loi du 12 septembre 1792 ordonnait de dresser dans chaque commune la liste des personnes qui n'avaient pas pu justifier jusqu'alors, soit de l'existence en France, soit de la mort, soit de l'emploi aux armées, de ceux de leurs enfants qui s'étaient absentés de leur domicile depuis le 1er juillet 1789 ; cette loi visait, on le voit, les familles des émigrés ou supposés tels. A Remiremont, la liste dressée en conséquence le 13 janvier 1793 comprit les personnes suivantes :

1. — Joseph-Sébastien-Etienne (de) Thiériet, ex-lieutenant de la prévôté d'Arches, dont les deux fils Joseph-Sébastien et Charles-Gabriel étaient émigrés.

2 et 3. — Joseph-Sébastien (de) Thiériet lui-même, ex-lieutenant particulier du bailliage de Remiremont, et Marguerite Doyette son épouse, pour l'émigration de leur fils Charles.

4 et 5. — Jean-Claude Deslon (*sic*), ex-lieutenant général du bailliage, ex-membre du Conseil général du département, ex-juge au tribunal du district, et Marguerite Tisserand son épouse, pour l'émigration de leurs fils Joseph-François et Charles-Joseph.

6 et 7. — Gabriel Didelot, médecin, et la citoyenne Jérôme son épouse, pour l'émigration de deux de leurs fils, Louis-Gabriel et Nicolas-Antoine, qui avaient quitté la ville, le premier avant, le second après le décret de déportation dite volontaire (1) des ecclésiastiques. On ignorait que Nicolas-Antoine fût rentré furtivement à Remiremont ; mais on savait

(1) La déportation prescrite par le décret du 26 août 1792 était qualifiée de volontaire, parce que ceux qui y étaient astreints avaient la faculté de choisir au-delà des frontières le lieu de leur résidence, vers lequel l'autorité les acheminait en leur remettant une indemnité à titre de secours de route. Plus tard, eut lieu un autre mode de déportation, plus draconien et plus injustifiable encore, celui de l'envoi sans jugement, par simple mesure de police, d'un grand nombre de malheureux aux colonies françaises les plus malsaines et les plus meurtrières.

qu'il n'avait pas rempli les formalités imposées par le décret de déportation, et il était logiquement considéré comme émigré (1).

8. — Louise-Hélène Poirelle, veuve Blaison, pour son fils François-Romary, prêtre, expulsé de la ville avant le décret de déportation (2).

9 et 10. — Jean-Baptiste Dominique et son épouse, pour leur fils Jacques, prêtre, expulsé dans les mêmes conditions.

11 et 12. — Jacques-Colin Mathieu, ancien régent d'école, et Anne Rennepont son épouse, pour leur fils Nicolas, prêtre émigré.

13 et 14. — Nicolas-François Hadol, orfèvre, et son épouse, née Blaise, pour leur fils Jean-Baptiste, prêtre émigré.

15-16. — François Croissant, cordonnier, et son épouse, pour leur fils émigré.

17. — François-Louis-Ignace (de) Calonne, pour ses deux fils émigrés.

18. — La veuve Gorhey, pour ses deux fils émigrés.

19. — La veuve Maire, ou Lemaire, pour son fils Charles émigré.

20. — La veuve Foulin, née Ancel, pour son fils Dominique émigré.

Au total, vingt pères ou mères de famille qui avaient à répondre de l'absence injustifiée de dix-huit de leurs enfants La liste des individus prévenus d'émigration renfermait, on le voit, des représentants de toutes les classes sociales : nobles, prêtres, magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire, bourgeois et gens du peuple ; ces derniers sans doute comme domestiques ayant suivi leurs maîtres en exil.

Les personnes ainsi rendues responsables étaient mises une dernière fois en demeure de fournir la preuve que leurs enfants n'avaient point quitté la France ; sinon, aux termes de la loi, elles étaient tenues d'acquitter pour chacun d'eux

(1) Voir à la seconde partie de cette étude, chapitre III, page 120

(2) Idem, chapitre II, page 90.

les frais d'équipement et de solde de deux volontaires aux armées de la République. C'était là une de ces mesures arbitraires dont la Convention fut prodigue à l'égard de ses adversaires politiques ; c'était une violation flagrante de l'un des principes solennellement inscrits dans la Déclaration des droits de l'homme, d'après lequel nul n'avait à répondre que de ses faits personnels. Ceux qu'elle frappait ainsi n'avaient commis contre l'Etat aucun acte répréhensible, lors même — ce qui n'avait pas toujours eu lieu — qu'ils auraient approuvé ou favorisé le départ des leurs pour l'étranger.

Les autorités locales ne pouvaient qu'appliquer de telles lois, si injustes qu'elles fussent ; mais, ainsi que nous le verrons plus loin, elles le firent à Remiremont avec un esprit de modération auquel il serait peu équitable de ne pas rendre hommage (1).

Les papiers de la ville et ceux du district, ainsi que les documents particuliers que nous avons eus entre les mains, sont muets sur l'impression que produisit à Remiremont la nouvelle de l'exécution de Louis XVI (21 janvier). Nous croyons utile pour nos lecteurs de faire connaître quelle fut l'attitude des conventionnels vosgiens, et notamment de J.-B. Noël, dans le procès intenté à cet infortuné prince, auquel la Constitution de 1791 avait assuré vainement le privilège de l'inviolabilité.

La députation vosgienne élue à Mirecourt les 2 septembre et jours suivants (2), comprenait sept membres :

(1) Il n'est peut-être pas sans intérêt de faire remarquer que de nos jours, en pleine paix, sous un régime d'institutions régulières, l'Allemagne victorieuse a pris à son compte un des moins justifiables procédés du gouvernement révolutionnaire. Elle condamne en effet à une forte amende les ascendants des jeunes Alsaciens-Lorrains qui se soustraient par l'émigration à la douloureuse perspective de porter un jour les armes contre le pays dont les a séparés l'abus de la force.

(2) La représentation du département à l'Assemblée législative avait compris : François de Neufchâteau ; Vosgien, d'Epinal : Mengin, de Saint-Dié ; Carant, de Lamarche ; André, du Thillot ; Dieudonné, de Saint-Dié ; Delpierre, de Valfroicourt, et Marant, de Bulgnéville. A

1. — Poulain-Grandprey, de Lignéville, le procureur-général-syndic bien connu du département, élu par 415 voix sur 435 votants ;

2. — Perrin, de Damas-devant-Dompaire, président du Directoire départemental (228 voix) ;

3. — J.-B. Noël, de Remiremont, ancien procureur-syndic du district (250 voix) ;

4. — Souhait, maire de Saint-Dié (241 voix) ;

5. — Bresson, administrateur du District de Darney (198 voix) ;

6. - Couhay, juge au tribunal de Neufchâteau (198 voix) ;

7. — Balland, procureur-syndic du district de Bruyères, conventionnel suppléant, en remplacement de François de Neufchâteau, second élu, non acceptant.

A la première question sur le verdict à rendre dans le procès du roi, question ainsi conçue : *Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté et d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat ?* toute la députation des Vosges avait répondu affirmativement, à l'exception de Noël, qui se récusa comme juge dans les termes suivants : « Mon fils était « grenadier aux bataillons des Vosges ; il est mort en combat- « tant des ennemis que *Louis est accusé* d'avoir suscités contre

---

l'exception de François de Neufchâteau, aucun des membres de cette assez terne députation ne fut envoyé à la Convention.

En 1792, les citoyens actifs, réunis en *assemblées primaires*, élisent les officiers municipaux, les notables, le maire, le procureur, les juges de paix et les électeurs du second degré formant les *assemblées secondaires*. Celles-ci choisissent les membres du District et du Département, les juges criminels, le tribunal de cassation, les conventionnels, et les 84 candidats parmi lesquels la Convention doit prendre le Conseil exécutif composé de 24 membres.

Le mandat de député, d'électeur du second degré, de juge de tout ordre est annuel ; celui des conseils de commune, de District et de Département est de deux ans, avec renouvellement annuel par moitié, du moins en théorie, car dans la pratique la Convention fera remplir les vacances par ses représentants en mission.

Dans ses assemblées primaires, le peuple a le droit de *veto* soit suspensif, soit définitif, suivant les cas, sur les questions d'intérêt général. En théorie, c'est le système de gouvernement démocratique poussé à ses dernières limites ; dans la pratique, avec l'influence prépondérante des sociétés populaires, c'est la démagogie pure et l'anarchie, qui en est la conséquence inévitable.

« nous. Louis est cause première de la mort de mon fils ; la « délicatesse me force à ne pas voter. »

M. Bouvier, dans ses *Conventionnels vosgiens*, prétend que c'était reconnaître implicitement et de la façon la plus touchante la culpabilité de l'ex-roi. Nous ne partageons pas cette opinion : Noël dit le roi « accusé », non pas « convaincu » — ce qui serait bien différent — d'avoir suscité des ennemis à la France, et nous pensons que, pénétré de l'innocence du roi, le député de Remiremont se retrancha volontairement derrière l'excuse que lui fournissait la mort de son fils, pour se dispenser d'exprimer un vote contraire à sa conscience. Sans doute un *non* formel eût été plus héroïque ; mais le courage civique est chose rare à toute époque, et nul conventionnel n'osa dire que Louis était un vaincu, non un coupable (1).

Noël se récusa pour le même motif lorsqu'il fallut répondre à la seconde question : *Le jugement rendu sur Louis sera-t-il soumis à la ratification du peuple ?* Perrin, montagnard déterminé, se prononça pour la négative ; les cinq autres députés répondirent affirmativement, ce qui dénote de leur part l'intention arrêtée de soustraire le roi aux conséquences d'un verdict impitoyable ; car, suivant toute vraisemblance, le peuple réuni dans ses comices n'aurait pas admis la culpabilité du roi, et par suite la nécessité d'une exécution capitale (2).

La troisième question était : *Quelle peine Louis a-t-il encourue ?* Noël se récusa pour le même motif que précédemment ; Perrin, conséquent avec son vote sur la seconde question, opina pour la mort sans phrase ; Poulain-Grandprey et Souhait pour la mort avec sursis ; les trois autres, Balland, Couhey et Bresson se prononcèrent pour la détention (3). Le

(1) Sur 720 membres présents, 37 seulement font des réserves de forme, se récusent ou se déclarent incompétents.

(2) 423 votants rejettent l'appel au peuple ; 281 l'acceptent ; 4 refusent leur vote et 12 l'émettent avec des réserves.

(3) Sur 726 votants, il y eut 6 récusations ; 288 opinèrent pour la détention, 72 pour la mort avec sursis, et 361 pour la mort sans condition.

vote de Poulain-Grandprey et Soubait était en contradiction au moins apparente avec celui qu'ils avaient émis sur la seconde question ; le verdict qu'ils prononcèrent ne peut être attribué qu'à une faiblesse de caractère dont, quoi que l'on dise, on trouve de nombreux exemples chez les conventionnels : leur conscience protestait secrètement contre la condamnation d'un adversaire politique, mais ils n'osaient manifester leur opinion devant la terrible assemblée ; de là, le compromis qui pouvait sauver leur tête aux dépens de celle du roi Il la sauva en effet ; Noël, au contraire, qui avait reculé devant le régicide, devait porter la sienne sur l'échaufaud, et Bresson ne dut le salut qu'à l'heureuse chance d'une retraite ignorée de ses proscripteurs. Quant à Balland, inconnu de tous, sa nullité le sauva.

Le jour même où tombait sous le couperet de la guillotine la tête de l'infortuné Louis XVI (21 janvier), le conseil de la ville désignait Marc-Antoine et Jean-Nicolas les Thouvenel comme membres du bureau de conciliation. Ce tribunal populaire était complété le 24 février suivant par la nomination d'Etienne Claudon et de l'abbé Nicolas Janny ; ce dernier, revenu de Paris à Remiremont, avait fait constater qu'il n'avait pas quitté la France, et avait obtenu facilement sa radiation de la liste des émigrés. L'abbé Janny, après avoir promis ainsi que son collègue de remplir avec exactitude les fonctions qui lui étaient confiées, demanda à prêter le serment prescrit par les lois des 14 août et 17 septembre, c'est-à-dire d' « d'être fidèle à la Nation et de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en la défendant ». Déjà quelques jours auparavant, l'ex-chanoine avait rempli la même formalité devant le District, en réitération du serment qui lui avait été demandé à Paris lorsqu'il résidait dans la section des *Sans-Culottes*. Bien différent en cela de la plupart de ses confrères, il ne redoutait pas de jurer plutôt trois fois qu'une fidélité à la Nation et à la loi.

Le club romarimontain, sur lequel nous possédons si peu de renseignements, avait, après l'abolition de la royauté, abandonné son titre de *Société des amis de la Constitution*, qui n'avait plus de raison d'être, pour celui de *Société des amis de la Liberté et de l'Egalité* (1). Le 9 février il envoyait au Conseil de la commune une députation pour l'engager à ouvrir un registre destiné à recevoir les souscriptions en nature, en espèces ou en assignats, de tous les citoyens désireux de venir en aide aux familles des défenseurs de la patrie. Il l'invitait également à donner un exemple patriotique en versant au trésor national, comme à compte des contributions de 1792 non encore perçues (2), l'équivalent de la moitié de celles qui

(1) La création des sociétés populaires avait été promptement considérée en France comme le corollaire naturel, sinon de l'axiome politique de la souveraineté nationale, tout au moins du droit de contrôle légitimement exercé par le peuple sur ceux à qui il avait avait délégué un pouvoir qu'il lui était impossible d'exercer directement. Dans plus d'un endroit, les clubs dominèrent en fait les autorités locales, de même que la société-mère des Jacobins domina la commune de Paris, et par elle la Convention. Taine, qui n'est pas tendre pour ces sociétés, les qualifie de « tribunaux d'inquisition », de « foyers de tous les écrits séditieux », d' « écoles de cabales et d'intrigues » ; ce sont elles qui patronnent ou écartent les candidatures, qui s'érigent en comités de police politique, qui préparent ou dressent les listes nominatives de suspects, qui dénoncent ceux dont les parents ont émigré, les prêtres insermentés, les religieuses « inconstitutionnelles », qui excitent, dirigent ou gourmandent les autorités ; elles sont de fait une autorité supplémentaire, supérieure, irresponsable. encombrante, envahissante. (*La Révolution, II, 54 et 55.*)

A quel degré la société populaire de Remiremont a-t-elle été tout cela ? c'est ce qu'il est difficile de déterminer exactement, puisque ses registres sont égarés ; sans doute elle a dû être parfois importune, gênante même pour l'administration municipale et celle du district ; il faut reconnaître toutefois que, dans les questions qui touchaient à la défense nationale, elle a maintenu l'esprit de ces administrations à la hauteur nécessaire pour l'accomplissement de la tâche exceptionnelle qui leur incombait.

(2) L'impôt foncier et mobilier de 1791 ne fut réparti entre les départements qu'en juin 91, entre les districts qu'en juillet, août et septembre, entre les communes qu'à la fin de l'année. Pour l'exercice 91, le contribuable n'avait rien payé au cours de l'année ; le 30 janvier 92, sur 40.911 rôles communaux, les répartiteurs n'en avaient établi que 2,560, et au 5 octobre. 4,800 manquaient encore pour l'exercice précédent Au 1er février 93, sur 374 millions d'impôts dus en 1791, il en restait 161 à percevoir. En 92 et 93, les contribuables payent une partie de leur arriéré, mais c'est en assignats qui perdaient alors 47 0/0 de leur valeur. On peut juger par là de la détresse de l'Etat, les impôts indirects étant abolis, et les contributions directes étant perçues dans

avaient été versées en 1791. Le Conseil adopta cette double motion.

Le 16 février, par les soins de Chr. Laurent et Ch. Tissier, officiers municipaux, commissaires désignés à cet effet, la commune de Remiremont faisait procéder à la vente de ceux des effets mobiliers de l'ancienne église paroissiale qui n'avaient pu être utilisés dans la nouvelle. La vente comprit des armoires, des boiseries, des confessionnaux, les stalles du chœur, la chaire à prêcher, les autels, les tableaux, les bancs et jusqu'aux troncs; le produit s'en éleva à 588 livres 8 sols, qui furent versés dans la caisse municipale. Le 4 mars suivant les commissaires mettaient en adjudication le dais, les orgues, la tribune, les bénitiers, les débris du mur séparatif des deux cimetières, les fenêtres, les pavés, les tombes intérieures, les fonts baptismaux, les fers et les divers matériaux utilisables; cette seconde vente produisit 2,160 livres 11 sols. Il ne resta de l'église Notre-Dame que le gros œuvre et la tour (1).

Jusqu'alors les mesures législatives décrétées par les diverses assemblées nationales n'avaient porté aucune atteinte essentielle à l'exercice public du culte, dont le respect absolu avait même été proclamé par elles à diverses reprises. La nationalisation des biens ecclésiastiques, la mise en pratique de la constitution civile du clergé, et même les mesures de répression contre les prêtres réfractaires, si elles avaient atteint profondément le clergé dans sa puissance, sa richesse, son influence politique, semblaient néanmoins avoir respecté le caractère national du culte catholique, auquel appartenait l'immense majorité des citoyens. La loi du 4 septembre 1792, qui mettait les frais d'entretien des édifices religieux à la

ces conditions déplorables. (H. Taine, *La Révolution*, *I*, *364*). — Disons à l'honneur de Remiremont qu'il ne semble pas que dans cette ville, et peut-être aussi dans toutes les Vosges, le paiement de l'impôt ait subi des retards aussi considérables.

(1) Pièces originales de la collection de M. St. Mougin, avocat à Remiremont.

charge exclusive de ceux qui les employaient, constitua une première et grave atteinte à ce principe ; le Conseil de la commune eut à s'occuper incidemment de son application à propos de la réfection toujours en suspens du mur antérieur de l'ancienne église capitulaire, aujourd'hui paroissiale, qui restait à découvert par suite de l'interruption indéfinie des travaux de la tour.

Le 1er mars, le Conseil se divisa sur cette question en deux parties numériquement égales ; neuf membres estimaient que la dépense incombait à la caisse municipale, attendu qu'il s'agissait de l'entretien de bâtiments communaux, et qu'il serait d'ailleurs impolitique de réveiller des divisions toujours fâcheuses ; neuf autres, plus avancés, soutenaient que la conservation de l'édifice incombait désormais à ceux des citoyens qui désireraient y célébrer les cérémonies du culte. En conséquence de ce partage des opinions sur un point aussi délicat, la municipalité renvoya l'affaire au Département, qui laissa à l'avenir le soin de la décider suivant la marche des évènements ; mais l'édifice ne fut pas réparé.

Néanmoins, l'Etat continuait à salarier les prêtres qui exerçaient les fonctions pastorales ; et le 1er avril, le Procureur-général-syndic adressait au sieur Petitmengin, receveur du District, la somme de 38,087 livres 15 sols destinée à acquitter les frais du culte catholique, aussi bien que les pensions ecclésiastiques du trimestre qui venait de s'ouvrir ; dans ce bienheureux temps, en effet, traitements et pensions étaient payables d'avance par quartiers. Et nous trouvons dans les comptes du district que du 1er janvier 1793 à la cessation du culte (1794), les dépenses de cette nature se sont élevées à 151,700 francs (1).

(1) *Compte raisonné, politique et pécuniaire du district de Remiremont depuis le 1er janvier 1793 jusqu'au 25 brumaire an 4.* — Cahier in-folio de la collection de M. St. Mougin, avocat à Remiremont, à l'obligeance duquel nous devons communication de cet important document.

Le 6 mars, la Convention votait 40 millions pour rembourser les avances faites par les communes en vue de l'équipement des volontaires ; car, pour activer et hâter la préparation de la défense nationale contre les envahisseurs du pays, elle avait pris le parti de s'adresser aux municipalités par voie de réquisition pour les fournitures militaires. En vertu des décrets du 21 au 25 février, qui prescrivaient la levée de 300,000 hommes, le district de Remiremont était chargé le 5 mars de fournir 267 volontaires, sur 1510 pour le département. La ville était taxée à 11 hommes, le Val-d'Ajol à 28, Ramonchamp à 16 ainsi que Rupt et La Bresse, Vagney à 13, Saulxures à 12, Saint-Nabord, le Ménil, Cornimont à 10, etc., suivant la population. Le 15, les citoyens de Remiremont s'assemblaient au Champ de la Fédération (Maxonrupt), et y choisissaient les onze volontaires que devait fournir la ville. Et lorsque le 29 mars arrivèrent à Remiremont les conventionnels Roux et Perrin, délégués par la terrible assemblée pour surveiller et accélérer dans l'Est les opérations du recrutement, le Procureur-Syndic put leur faire connaître que le contingent affecté au District était entièrement levé, et qu'il ne restait qu'à habiller, équiper et armer les volontaires ; activité particulièrement louable en face des dangers de la patrie, et dont les représentants félicitèrent vivement les administrateurs locaux.

Du 2 au 26 avril, le contingent de 267 hommes fut pourvu de tout ce qui lui était nécessaire ; il fut alors dirigé sur Metz pour faire partie de l'armée de la Moselle. Les dépenses relatives à ces diverses opérations avaient été de 67,086 livres 15 sols, soit 250 livres environ par volontaire (1).

---

(1) *Compte raisonné, politique, etc.*, cité plus haut. — La liasse 35e de l'*Inventaire des papiers du district de Remiremont*, document officiel appartenant également à la collection de M. St. Mougin, renferme l'état nominatif et signalétique des recrues, ainsi que les comptes des commissaires de la levée, les ordres de route, etc. — Nous avons omis de dire dans la seconde partie de cette étude que la levée de juillet 1792 avait formé le huitième bataillon des Vosges, qui devint en l'an VII la 19e demi-brigade.

Nous avons vu que J.-S. de Thiériet, avocat, ex-lieutenant particulier du bailliage, fils de J.-S.-E. de Thiériet, avait émigré en même temps que son frère Charles-Gabriel. Ignorant sans doute les mesures prises en France en ce qui concerne la correspondance venant de l'étranger, ou peut-être trop confiant dans la valeur des moyens employés pour la dérober à la connaissance des autorités, il avait eu l'imprudence d'écrire à sa femme, Marguerite Doyette, une lettre renfermant des détails compromettants sur la tactique et les espérances des contre-révolutionnaires, pour le cas où ceux-ci, à la suite des armées étrangères, parviendraient à rentrer en maîtres dans leur pays. Interceptée à la poste par le commissaire municipal de service, cette lettre fut remise au Conseil général qui décida de la rendre publique, afin d'éclairer les habitants sur les projets caressés par ces « mauvais Français » contre leurs concitoyens, et pour faciliter la surveillance exercée à l'égard des agents chargés par M. de Thiériet de lui envoyer sur ses revenus les fonds alors disponibles.

Les parents d'émigrés dont nous avons parlé plus haut n'ayant pu apporter au Directoire la preuve de l'existence en France ou aux armées de leurs fils absents, furent condamnés administrativement le 8 mars par le District, conformément à la loi du 12 septembre précédent, à fournir pour chacun d'eux la solde et l'équipement de deux volontaires, frais dont le total avait été fixé le 19 janvier par le département à 883 livres 18 sols. En conséquence J.-S.-E. de Thiériet, J.-Cl. d'Eslon, Marguerite Tisserand, Gabriel Didelot, la citoyenne Jérôme, L.-I. de Calonne et la veuve de J. Gorhey, qui avaient deux fils émigrés, devaient verser dans la caisse du District chacun 1767 livres 16 sols ; les autres assujettis, qui n'en avaient qu'un, 883 l. 18 sols.

Douze autres pères et mères habitant le District étaient également condamnés à la taxe simple, et un seul à la taxe double. Mais, et ceci est une preuve de la modération avec

laquelle les conseils de la ville et du District de Remiremont interprétaient le texte de la loi, dix-neuf des personnes ainsi condamnées ayant réclamé contre l'application de cette mesure. et établi que c'était contre leur volonté que leurs enfants avaient quitté la France, furent affranchies de cette taxe, maintenue seulement contre S.-E. de Thiériet, Marguerite Doyette, femme de J.-S. de Thiériet, J.-Cl. d'Eslon, J.-B. Dominique, J.-Ch. Mathieu et Fr. Croissant, tous de Remiremont, plus le père de J.-N. Boileau, de Ramonchamp.

Le 27 mars, la terrible Convention décrétait que dans chaque commune serait constitué un *Comité révolutionnaire de surveillance*, composé de douze membres dont elle fixait le mode de recrutement, et auquel elle attribuait, concurremment avec les autorités régulières et en dehors d'elles, des pouvoirs arbitraires et vraiment exorbitants (1).

Nous ne savons si ces redoutables Comités furent établis dans toutes les communes du District qui avaient quelque importance : Saint-Nabord, bien qu'à peu de distance du chef-lieu, avait le sien. Celui de Remiremont fut à l'origine composé de Romary-Ambroise Richard, dont le jacobinisme s'accentuait davantage tous les jours, et qui en fut le président, puis des citoyens J.-L. Bégel, J. Brille, N.-J. Bridot, Bourlier, A. Deguerre, Montairin, Pernot ancien greffier, Ignace Parmentelot, Jean Rennepont, Ch. Tissier dit *Chamaca*, et un autre dont nous n'avons pu retrouver le nom. Tous étaient depuis le commencement de la Révolution des personnages de marque à Remiremont, à l'exception de Bourlier et de Montairin, dont les noms paraissent sous notre plume pour la première fois. C'est du sein de ces Comités que partirent désormais les ordres de perquisition, d'arrestation de mise en

(1) Les membres de ce Comité étaient rétribués ; ils étaient chargés notamment d'appliquer les arrêtés du *Comité de salut public*, auquel ils rendaient compte de leur mandat.

suspicion des individus réputés hostiles au nouvel ordre de choses ; c'est à celui de Remiremont que reviennent, suivant toute vraisemblance, l'initiative et la plus grande part de responsabilité dans les mesures qui signalèrent au sein de notre ville le sinistre régime de la Terreur.

Le 28 mars, renchérissant encore sur ses précédents décrets, la Convention frappait de mort civile les émigrés, les déclarait bannis à perpétuité du territoire de la République, les mettait hors la loi en cas de retour dans leur pays, et ordonnait en conséquence leur exécution dans les vingt-quatre heures de la constatation régulière de leur identité. Elle appliquait les mêmes dispositions aux prêtres déportés qui étaient restés ou rentrés subrepticement en France, déclarait confisqués les biens des uns et des autres, annulait les donations ou cessions qui avaient pu en être faites depuis le 14 juillet 1789, et assimilait aux émigrés, pour l'application de ces peines exorbitantes, ceux qui leur donneraient asile ou leur feraient passer des secours, ainsi que tout citoyen qui aurait quitté le territoire sans en avoir obtenu l'autorisation ou sans y avoir été condamné par la loi.

Remarquons que cette loi atroce ne distinguait point entre les différentes catégories d'émigrés, c'est-à-dire, d'une part, les nobles qui avaient abandonné volontairement leur pays pour porter les armes contre lui, et de l'autre, les gens de condition inférieure, domestiques ou autres, qui avaient naturellement suivi leurs maîtres sans aucun esprit d'hostilité contre la France, ou les ecclésiastiques à qui leur caractère interdisait de prendre les armes. Contre les premiers, les mesures de salut public portaient en quelque sorte en elles-mêmes leur raison d'être et leur justification ; on ne pouvait incriminer chez les autres que leur absence et leur aversion supposée contre le nouveau régime, ce qui, d'après les principes mêmes de la Révolution, ne devait tomber sous l'application d'aucune loi.

Quelques jours auparavant, le Procureur-Syndic N.-M. Gruyer avait reçu avis que certains émigrés, dont les registres taisent les noms, étaient rentrés furtivement sur le territoire du district, et s'étaient réfugiés aux forges du Blanc-Murger et de la Forgette ; peut-être étaient-ce simplement des prêtres réfractaires qui, s'étant soustraits à loi de déportation, exerçaient en cachette leur ministère dans les environs. Le Procureur demanda qu'il fût fait recherche exacte de ces « brigands ». Le district envoya quinze hommes, tant gendarmes que gardes-nationaux, pour fouiller les habitations signalées ainsi que les bois voisins ; mais ils revinrent bredouilles.

En vertu de la loi du 28 mars, les officiers municipaux de la ville furent chargés le 12 avril de faire des visites domiciliaires chez les citoyens Michel Collenel, Guillaume Piquot, Jean-Georges Bourgard, J.-B. Dominique, J.-Cl. Boyer, prêtre, veuve Marie-Barbe Thouvenel, Jean-Claude et Germain les Deslon, Joseph Puton père, Antoine et Romary les Deblaye, N.-G. Garnier, J.-B. Cintrey, l'abbé Ménestrel chanoine, N.-F. Hadol, N. Pant, Fr. Croissant, S.-E. (de) Thiériet et sa bru, les chanoinesses de Vingle et de Schauenbourg, et les sœurs du curé Remy. Cette opération, effectuée vraisemblablement sous les auspices du Comité révolutionnaire, avait pour but de rechercher, de saisir, s'il y avait lieu, et de soumettre à l'examen des autorités locales les lettres que les citoyens et les citoyennes sus-désignés étaient soupçonnés d'avoir reçues de leurs parents ou amis émigrés.

Le résultat des perquisitions fut très médiocre : trois lettres furent saisies chez la « citoyenne Vingle » et transmises, nous ne savons pourquoi, au Comité révolutionnaire de Nancy ; cinq autres, découvertes chez le citoyen Cintrey, furent déposées au greffe municipal. Chez les demoiselles Remy, on découvrit un libelle commençant par ces mots : « C'est vous-mêmes, patriotes outrés, qui courez à la contre-

révolution (1) », et un autre intitulé « Catéchisme », sans doute à cause de la forme sous laquelle on essayait de prémunir les fidèles contre les dangers du culte schismatique. On trouva aussi chez Mme de Vierme une chanson contre-révolutionnaire ; cette dame fut charitablement avertie de se montrer désormais plus circonspecte dans la réception et la diffusion de semblables écrits, et « d'en faire feu » ou de les remettre à la municipalité, qui se chargerait de l'auto-da-fé.

Le 3 avril la Convention, poussant vraiment à l'excès les exigences en matière de démonstrations publiques de civisme, pourtant si vaines, si illusoires, portait le décret suivant, qui fut enregistré le 12 et probablement affiché à Remiremont : « Toutes personnes qui seront trouvées dans les rues ou les « lieux publics sans avoir la cocarde tricolore, seront mises en « état d'arrestation et conduites devant les officiers munici- « paux pour y être interrogées. » Quand le pouvoir descend à de telles puérilités, il n'est plus que vexatoire sans motifs et manque à sa mission.

Le 29 avril les chanoines Renauld, Andreu et Thiébault, atteints comme sexagénaires par les terribles prescriptions des décrets du 26 août 1792 sur les prêtres insermentés, étaient arrêtés par la garde nationale, puis transférés le 10 mai à

(1) L'auteur de ce libelle fameux, paraît-il, dans les fastes vosgiens de la contre-révolution, n'était pas M. le curé Remy, mais l'abbé Lhermitte, ce fougueux curé des Trois-Vallois qui avait eu avec son évêque, Mgr de la Galaizière, des démêlés scandaleux, dans lesquels le prélat n'aurait pas toujours eu le beau rôle, et auxquels il avait mis fin par l'emploi contre son subordonné d'une des armes les plus caractéristiques de l'ancien régime, obtenant des autorités une lettre de cachet et enfermant le curé rebelle pendant huit années dans des prisons conventuelles.

Les chroniqueurs ne sont pas d'accord sur le caractère de ce prêtre, tout en le déclarant hors de soupçon sur la foi et les mœurs. Tandis que l'auteur de l'*Etude critique sur les « Vosges pendant la Revolution »* le juge avec la plus grande sévérité et innocente Mgr de la Galaizière, un autre ecclésiastique déclare l'abbé Lhermitte victime d'une déplorable erreur, et le montre rachetant plus tard des torts hypothétiques par un dévouement absolu à la cause d'un évêque « injustement prévenu contre lui ».

Epinal, où ils devaient rester sous la surveillance de la municipalité jusqu'à la paix. La loi ne spécifiait pas l'internement dans un établissement ou édifice public, et dans le fait les prêtres ainsi surveillés s'étaient logés d'abord à Epinal où ils avaient pu et à leurs frais, sur la maigre pension de quatre à cinq cents livres qui leur était faite depuis 1790. Sur la pétition d'un de ces malheureux qui ne pouvait trouver une chambre selon ses modestes ressources, le Directoire départemental décida que le couvent des cy-devant Annonciades recevrait les prêtres de cette catégorie.

Il est bien évident que l'on ne peut assimiler en rien un internement en commun dans un bâtiment plus ou moins mal approprié à sa nouvelle destination, à la vie libre dans un intérieur que l'on a disposé selon ses goûts personnels et ses habitudes ; mais il ne faut rien exagérer, et il serait injuste de confondre le régime auquel étaient soumis ces prêtres dans un établissement religieux, avec celui de la prison : les internés étaient aussi bien traités que le permettaient les circonstances particulières au milieu desquelles on se trouvait ; et, dans une enquête faite le 22 mai de cette année, ils déclaraient eux-mêmes être « reconnaissants de la sollicitude du département à leur égard ».

Sur une liste dressée par les délégués de la municipalité spinalienne les 22-23 mai et 21 juin, nous ne trouvons aux Annonciades que le premier des trois chanoines arrêtés à Remiremont ; mais nous savons que plusieurs, pour cause d'infirmités graves ou de vieillesse avancée, avaient demandé d'être exemptés de cette détention en commun. Par contre, nous y trouvons les noms du chapelain de la Courtine J. Jacquot, du chanoine J.-Fr. Levrier, du curé de Gondrexange Jean Delorme, frère de Cl.-J.-Fr. Delorme, qui avaient sans doute été arrêtés ailleurs qu'à Remiremont. Le chanoine J.-B. Ménestrel, âgé seulement de 45 ans, mais sérieusement malade, n'avait pas été compris parmi les déportés ; il ne fut arrêté à

Remiremont et transféré aux Annonciades que le 23 mai. Il n'y demeura pas longtemps, car il fut dirigé sur Rochefort et interné en rade sur le vaisseau-hôpital *L'Indien*. C'est là qu'il mourut le 16 août 1794, et non dans la Guyane, comme semble le dire M. Didelot par une équivoque de rédaction (1).

Le chanoine Andreu, par suite de circonstances que nous ignorons, n'entra pas aux Annonciades, non plus que son confrère Thiébault, qui put s'échapper d'Epinal et se réfugier à Soleure, d'où il revint sous le Consulat.

Quant à l'Ecolâtre de Chapitre, le vénérable L.-J. Renauld, qui avait 70 ans et que l'on avait d'abord interné aux Annonciades, son âge et ses infirmités lui rendirent bientôt impossible la vie en commun ; il demanda et obtint de revenir à Remiremont pour s'y faire soigner. Il y mourut le 26 novembre. Dans ses *Ephémérides*, l'abbé Didelot nous affirme que l'ex-Ecolâtre fut enterré « suivant la nouvelle constitution », c'est-à-dire n'ayant pour convoi que le sieur Langellerie, officier de l'état civil. On n'y vit, dit-il, ni croix, ni bannières, et on ne sonna aucune cloche. Et il ajoute que le premier qui eût été enterré sans les cérémonies de l'Eglise était un volontaire mort à l'hôpital. Mais la « nouvelle constitution », pour parler le langage de M. Didelot, n'était pas encore en vigueur à cette époque ; et nous pensons que si le malheureux chanoine fut enterré « civilement », c'est que lui-même, ou du moins ses proches et ses amis, avaient formellement refusé le concours de l'intrus. Le vicaire émigré de Remiremont nous apprend lui-même que les offices religieux avaient encore lieu plus d'un mois après, et que le 25 décembre l'abbé George célébra en personne la messe de minuit traditionnelle.

Les archives du Chapitre et de l'Abbaye avaient été naturellement déclarées nationales ; depuis 1790 elles étaient placées

(1) *Remiremont*, etc., p. 432.

sous la surveillance du Conseil de District. F.-F. Fricot, membre de ce conseil en 1793, et que nous avons vu en 1789 adversaire déclaré du Chapitre, n'avait pas abdiqué toute animosité envers les membres dispersés de ce célèbre institut. Le 26 avril, il faisait observer à ses collègues que, suivant toute vraisemblance, des registres et des actes capitulaires en grand nombre avaient dû être soustraits du dépôt où on les avait placés, ou n'y avoir pas été versés par ceux des anciens officiers qui les avaient eus entre les mains à l'ouverture de la Révolution. Il en donnait comme preuve que l'ex-écolâtre, le chanoine Renauld, avait délivré des expéditions d'actes capitulaires à la date du 10 novembre 1791, époque à laquelle cet officier ne pouvait plus légalement en être dépositaire, puisque la loi du 5 novembre 1790 ordonnait que tous registres, papiers, pieds-terriers, chartes, cartulaires et autres documents fussent remis aux archives du District, et qu'en outre tout dépositaire à un titre quelconque fût sommé de remettre dans délai depuis longtemps expiré tous ceux dont il pouvait se trouver détenteur même accidentel.

C'est à cette affaire que semblent avoir fait allusion les éditeurs du manuscrit de L.-G. Didelot, lorsqu'ils disent (1) que « les jacobins de Remiremont favorisèrent même le retour « d'Epinal du chanoine Renauld, dans l'intention de lui susciter « des chicanes *au sujet de la gestion des revenus de son* « *ancienne prébende d'écolâtre.* » Ainsi présentée au lecteur, cette assertion ne peut avoir d'autre résultat que de l'induire en erreur, en lui faisant supposer des vexations inutiles sur un objet sans intérêt. Comme officier capitulaire, l'abbé Renauld avait en effet joui d'une prébende canoniale, c'est-à-dire du revenu de certains biens déterminés du Chapitre ; mais rien ne permet de supposer qu'on lui ait contesté quoi que ce soit des produits de ce bénéfice, qu'il toucha intégralement, comme

(1) *Remiremont*, etc., p. 431.

tous les autres officiers de l'église et les chanoinesses elles-mêmes, jusqu'au moment où le Chapitre fut dissous. Le District, du reste, n'avait pas à intervenir dans une question de jouissance qui échappait doublement à sa compétence, et par sa nature et par l'époque où elle aurait pu se produire ; la gestion des revenus d'une prébende capitulaire se faisait entièrement au gré du bénéficiaire, et personne n'avait rien à y voir. Mais il en était autrement, cela va sans dire, de la gestion et de la liquidation des biens du Chapitre.

Malgré son titre, l'Ecolâtre avait depuis longtemps une fonction bien autrement importante que celle d'examiner les rares régents des écoles, soit de langue latine, soit du degré élémentaire qui pouvaient exister dans une ville de deux ou trois mille âmes ; réduite à ce rôle, elle eût été proprement une sinécure pendant les quatre ou cinq derniers siècles de l'existence du Chapitre. L'Ecolâtre était en même temps et surtout le secrétaire des réunions capitulaires, et à ce titre il prenait part à toutes les affaires qui y étaient traitées. Ces fonctions de secrétaire absorbaient tous ses instants, au point qu'il y avait toujours sous ses ordres un autre officier, le *Commis-Ecolâtre*, qui le remplaçait ou le suppléait aux séances lorsqu'il était nécessaire, et qui était choisi par les Dames parmi les juristes les plus distingués de la ville (1). L'Ecolâtre assistait et participait notamment aux redditions de comptes, pour lesquelles il avait dressé les délibérations comportant ordonnance de payement ; et l'on comprend fort bien que, même sans aucun esprit d'hostilité personnelle, les administrateurs

(1) Dans un document de 1696, signé Ballez écolâtre, nous trouvons ce qui suit : « L'escollastre est obligé d'examiner les Régens de la « grande escolle de ceste ville, qui lui est (sic) présenté par le « *Magistrat* (municipalité). Il reçoit sa profession de foy et visite « ladite escolle quand il luy plaist. Ladite escollastrie est encor office, « puisque le secratiat du Chapitre luy est annexé, qui luy impose de « grosses charges, comme de dresser les résolutions et actes capitu- « laires, les registrer, et faire toutes autres escriptures en Chapitre et « dehors Chapitre. »



du District l'aient impliqué dans la disparition de registres capitulaires qui avaient dù forcément se trouver entre ses mains.

Fricot ne bornait pas ses observations à ce que nous avons dit plus haut; il ajoutait que ces soustractions n'étaient pas seules dont l'Etat eût à se plaindre. Les derniers comptes capitulaires soumis au District mentionnaient que certains reliquats des comptes précédents, apurés avant la dissolution du Chapitre, avaient été suivant les statuts de l'église Saint-Pierre versés à la « Bourse du Thrésor » pour un quart, ainsi que le quart du produit total des grueries d'Arches, Bruyères, Dompaire et Ramonchamp (1). Or, lorsque le Directoire avait voulu s'assurer de la réalité de ces versements, dont le montant devait après la dissolution faire retour au trésor national, s'ils n'avaient été ultérieurement employés d'une manière régulière, il n'avait trouvé aux archives de l'institut, dans la layette dite *du Thrésor*, qu'un seul registre, celui de 1752, et un seul compte annuel de la bourse du Thrésor, rendu le 19 janvier de la même année; de plus, il résultait de l'inventaire dressé en 1790 qu'il ne s'était trouvé au prétendu Thrésor ni argent, ni renseignements postérieurs à 1752. Qu'étaient devenues et les sommes constatées et les pièces disparues? Et cependant, outre les reliquats et les fonds de cotisation annuels, le même Thrésor avait reçu de l'Etat une allocation extraordinaire de 144,000 livres, à l'occasion de l'incendie de l'église en 1778 (2). Si ces fonds avaient été légitimement employés, ajoutait M. Fricot non sans raison, il était difficile d'expliquer la dis-

(1) Sur l'administration financière de l'institut, et particulièrement le mécanisme de la *Bourse du Thrésor*, voir aux *Annales de l'Est*, numéro de janvier 1901, notre étude sur l'*Organisation et le régime intérieur du Chapitre.*

(2) Dans la nuit du 31 décembre 1778 au 1er janvier 1779, l'église avait été frappée de la foudre et détruite en partie. Louis XVI, neveu de l'abbesse alors régnante, avait accordé au Chapitre, à cette occasion, une subvention de 144,000 livres, à prendre en douze annuités sur le produit des *Loteries du royaume.* Il est probable que les dernières annuités n'avaient pas été versées.

parition des titres qui pouvaient en justifier l'emploi ; si cet enlèvement ne couvrait pas une spoliation criminelle, il ne pouvait avoir été accompli que dans l'espoir contre-révolutionnaire du rétablissement d'un corps aristocratique « si justetement supprimé par la Nation ».

Fricot ajoutait que le soupçon de cette soustraction frauduleuse devait peser plus particulièrement sur les anciennes dignitaires du Chapitre et sur la Thrésorière, puisque c'était entre leurs mains qu'étaient déposées les quatre clefs de la Chambre du Thrésor, et qu'on ne pouvait pénétrer dans celle-ci que ces quatre Dames ne fussent présentes conjointement. Lors de l'inventaire de 1790, les portes en avaient été ouvertes aux commissaires du Directoire départemental par Mesdames Claudine de Rinck, lieutenante abbatiale ; Louise de Monspey, doyenne ; Charlotte de Wangen, lieutenante de secrette, et Joséphine Duc de Jodock, thrésorière-lettrière ; c'étaient donc ces anciennes chanoinesses qui avaient à répondre d'une soustraction faite au mépris des lois et contraire aux intérêts de la Nation.

Cet exposé, basé sur un fait certain, celui de la disparition de titres nombreux et de sommes considérables, fait par un homme connaissant à fond l'organisation économique et sociale d'un corps contre lequel il avait lutté pendant dix ans (1), cet exposé frappa le District, et celui-ci, ouï son procureur-syndic, arrêta le même jour 26 avril que les cy-devant dignitaires du Chapitre supprimé, ou leurs lieutenantes à leur défaut, ensemble la trésorière, les officiers capitulaires en général et tous autres dépositaires ou détenteurs des registres de la cy-devant église Saint-Pierre, seraient tenus de les rapporter sous quinze jours au plus tard, pour en recevoir

(1) Voir première partie de cette étude : *Introduction*, p. 16 ; *Chapitre I*, p. 26 ; *Chapitre III*, p. 98 à 104.

décharge après avoir affirmé sous serment qu'ils n'avaient détourné, soustrait ou recélé aucun autre titre. Et en cas de non représentation des registres du Thrésor, il arrêta que le recélé et la spoliation en seraient dénoncés à l'accusateur public près le tribunal criminel.

Le surlendemain, le Département approuvait l'arrêté du District et décidait que, jusqu'à parfaite exécution de la loi, il serait sursis à toute délivrance de mandat de traitement ou de pension à ceux et celles qui s'y trouvaient visés. Cette dernière mention permet de supposer que jusqu'à cette époque les pensions allouées aux chanoinesses et aux officiers du Chapitre leur avaient été servies plus ou moins régulièrement, suivant les vicissitudes politiques.

La délibération du District fut signifiée à Mme L. de Monspey, doyenne, et au chanoine Renauld ; et le 21 juin suivant, considérant que les réponses de l'ex-doyenne et du cy-devant écolâtre tendaient à établir que ni l'une ni l'autre ne s'étaient rendus coupables de la soustraction des registres contenant les délibérations capitulaires, non plus que de ceux du Thrésor et des sommes qui y étaient consignées, le District les déchargeait de toute suspicion à cet égard. Il nous paraît donc inexact que les « jacobins » de Remiremont aient, comme le prétendent les éditeurs de L. Didelot, montré un tel mauvais vouloir à l'abbé Renauld, et aient favorisé son retour en cette ville pour lui susciter des chicanes.

Mais, attendu que lesdites réponses étaient une nouvelle preuve des recélés que d'autres, soit membres du Chapitre, soit officiers, avaient commis à cette occasion ; qu'il existait dans les actes capitulaires une lacune considérable allant du 10 septembre 1781 à la suppression de l'institut ; que ces actes étaient d'autant plus importants que seuls ils pouvaient renseigner sur le chiffre des sommes tirées du Thrésor et l'emploi que l'on avait pu en faire : le même Directoire arrêtait que les faits de spoliation, l'enlèvement subreptice des registres et

documents concernant le dépôt et l'emploi des fonds, ainsi que l'enlèvement des actes de délibération depuis le 10 septembre 1781, seraient dénoncés à l'accusateur public du département, pour être par lui procédé contre leurs auteurs suivant la rigueur des lois.

N'ayant pu consulter les archives judiciaires de cette époque, nous ignorons les suites de cette grave affaire ; mais il est très possible que celle-ci, par l'intérêt qu'elle souleva alors et les commentaires auxquels elle donna lieu, ait contribué à activer les mesures prises ultérieurement contre les Dames encore présentes à Remiremont, mesures dont nous parlerons plus loin. Quoi qu'il en soit, les registres, comptes et autres pièces soustraites ne paraissent pas avoir été retrouvés ; et la disparition de ces précieux documents est des plus regrettables pour l'histoire du Chapitre.

En exécution du décret des 26-30 mars sur le désarmement des personnes qu'il y avait lieu de déclarer « suspectes », le Conseil municipal désigna le 4 avril seize commissaires, à raison de deux par quartier, pour procéder à ce désarmement et faire transporter au secrétariat de la mairie les armes ainsi recueillies, armes qui très probablement, dans une ville comme Remiremont, ne constituaient pas entre les mains de ceux qui les détenaient un bien grand danger pour le salut de la jeune République. Puis il s'occupa dès le lendemain de dresser la liste *provisoire* des personnes qu'il y avait lieu de déclarer en état de suspicion légale.

Etaient déclarés suspects, dit Taine, tous ceux qui par parole, action, pensée, sentiment intime, emportement ou relâchement, humanité ou modération, égoïsme ou nonchalance, inertie, neutralité ou indifférence, servaient mal ou desservaient la cause sacrée de la Révolution. L'éminent historien, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, nous paraît avoir quelque peu exagéré ; si sa définition du suspect était exacte,

les neuf dixièmes et plus de la France auraient dû être inscrits sur les listes de proscription. Taine aurait été moins éloigné de la vérité s'il avait dit : *Risquaient d'être déclarés suspects* tous ceux qui, etc.

Ce mot de « suspect », introduit dans le langage de l'époque sans avoir eu d'abord une signification légale, englobait ainsi d'après la loi dans une catégorie commune de parias politiques, une masse indéterminée de personnes des deux sexes, appartenant aux conditions sociales les plus diverses, et dont les opinions — bien plus que les actes — semblaient aux influents du jour n'être pas en complète harmonie avec les idées révolutionnaires les plus avancées, les seules qui fussent alors en faveur. A leur sens, ces opinions constituaient un danger non seulement pour les institutions, mais encore pour le pays, qui, attaqué de toutes parts, ne pouvait, disait-on, trouver son salut que dans l'union intime et parfaite de tous ses enfants. En fait c'était, sans phrases, la main-mise sur la liberté de pensée et la liberté individuelle, deux principes solennellement proclamés par le préambule de la Constitution, mais systématiquement mis en oubli par les jacobins en possession du pouvoir.

D'après la loi du 26 mars, complétée et aggravée peu après sous l'empire des évènements militaires par celles des 2 juin, 12 août et 17 septembre, les suspects formaient deux catégories bien distinctes : les *surveillés* et les *détenus*. Les premiers étaient laissés en liberté provisoire, mais avec l'ordre d'arrestation pour ainsi dire constamment suspendu sur leur tête comme une épée de Damoclès, au gré du Comité révolutionnaire ; consignés dans leur commune, ils ne pouvaient en sortir qu'avec l'autorisation toujours révocable de la municipalité ; et le passeport qui leur était remis dans ce cas devait porter la mention spéciale de suspicion, afin que la vigilance des autorités fût toujours en éveil à leur égard partout où ils auraient l'intention de se transporter. On conçoit combien était vexa-

toire par elle-même une telle mesure, indépendamment des dangers qu'en cas de déplacement elle pouvait faire courir à ceux qui en étaient l'objet, en ces temps de surexcitation des esprits et d'arbitraire gouvernemental.

Les autres, considérés comme plus dangereux encore pour la sécurité du pays, étaient incarcérés dans une maison fournie par le District. Cette détention avait lieu sur la décision d'un comité spécial, dont nous donnerons plus loin la composition, sorte de commission mixte chargée de prononcer sans instruction judiciaire préalable, sans aucune des formes protectrices de la justice, sans aucun appel à une juridiction supérieure, sur la liberté des individus. Les personnes ainsi détenues devaient pourvoir aux frais de leur entretien personnel et au salaire des citoyens préposés à leur garde. Ceux de cette catégorie dont l'âge ou l'état de santé exigeait des soins particuliers, pouvaient être constitués en état de détention dans leur domicile propre, mais avec des « gardiateurs » à leurs frais, choisis de préférence parmi les parents des « défenseurs de la Patrie ». Comme nous le verrons plus loin, les suspects incarcérés n'étaient, nous devons le reconnaître, ni considérés ni traités comme des prisonniers de droit commun ; mais les motifs aussi bien que les conditions de leur arrestation n'en étaient pas moins la négation absolue des principes de 1789 ; et, à la distance où nous sommes de l'époque néfaste où furent prises de telles mesures, nous pouvons dire que, dans Remiremont particulièrement, rien ne paraît en avoir justifié sérieusement la nécessité à l'égard de ceux qui en furent l'objet.

La liste provisoire des suspects dressée le 5 avril par le Conseil général s'élevait à 53 personnes des deux sexes, chiffre considérable pour une petite ville comme Remiremont, surtout si l'on observe que les ennemis réputés les plus dangereux de la Révolution, les nobles et les prêtres non conformistes, en étaient absents depuis longtemps déjà ou se cachaient avec le

plus grand soin. Mais on ne devait pas s'arrêter là : le 9 mai, cette liste contenait 86 inscriptions, le 19 mai elle en portait 96, et le 5 juin la liste définitive, celle qui devait avoir un caractère officiel, en quelque sorte légal, comprenait 103 noms, dont 58 pour les hommes et 45 pour les femmes.

Celle qui a été publiée par les éditeurs de M. Didelot (1) renferme 155 inscriptions, dont 105 de suspects et 50 de suspectes, soit une différence de 52 noms avec la liste municipale. Cette augmentation, disons-le tout de suite, est purement factice, et tient à deux causes d'erreur dont un examen même superficiel eût suffi à préserver ceux qui ont dressé cet état : d'une part, les éditeurs ont fondu en une seule les différentes listes établies depuis le 5 avril, bien qu'un grand nombre des noms qu'elles contiennent n'aient pas été maintenus lorsque fut dressée la liste définitive ; ainsi Pierre Arsan, sa femme et sa fille, Gabriel Barillot, Châtelain et sa femme, Joseph Cuny et ses filles, Etienne Dany, Jean Gaudenot et sa femme, Joseph Hingray, etc, etc. D'autre part, ils y ont conservé les noms de plusieurs personnes qui pendant la confection des listes provisoires, ou bien avaient subi la déportation, ou bien avaient été considérées comme émigrées par suite de leur disparition subite, en conséquence, ne figuraient plus comme suspects sur la liste définitive : ainsi J.-B. Ménestrel, chanoine, déporté ; J.-L. Renauld, chanoine, interné comme sexagénaire ; l'abbé Rivot (2), en fuite, considéré comme émigré. La liste municipale des suspects est malheureusement assez longue par elle-même, sans qu'il devienne nécessaire de la grossir de proscrits

(1) *Remiremont*, etc, pp. 538 à 544.

(2) Rectifions en passant quelques noms défectueux de la liste publiée dans *Remiremont* : l'ex-curé de Varennes, que les éditeurs appellent l'abbé Rivat, est désigné dans les registres municipaux et dans ceux du District, aussi bien que dans les comptes des pensions ecclésiastiques, comme étant l'abbé Rivot ; N. Paut, se nomme en réalité N. Paut ; le suspect qu'ils désignent sous le nom de J. Primont est J. Grimont ; Bernard Prossire ou Grossie est l'ancien organiste du Chapitre Bernard Grossir, qui avait comme tel une pension de deux cents livres.

imaginaires ; et le fait que le Conseil général a retranché 52 noms des listes provisoires, s'il ne justifie pas l'inscription de ceux qui y furent maintenus, prouve tout au moins que les autorités pesèrent dans leur conscience les raisons qui, d'après le texte de la loi et les idées de l'époque, devaient motiver cette mesure exceptionnellement grave. Ajoutons enfin à la décharge de qui de droit, qu'à l'époque où furent dressées ces malheureuses listes, même la dernière, les suspects étaient seulement placés sous la surveillance administrative dans leur propre domicile, sans gardiens, avec toute liberté de vaquer à leurs occupations habituelles, sous la seule réserve de la mention de suspicion sur leur passeport en cas de voyage. Lorsqu'il s'agira d'incarcérer ceux d'entre eux réputés plus particulièrement dangereux, nous verrons avec quelle modération — au moins relative — agiront les autorités préposées à cette opération délicate ; nous donnerons alors le tableau complet des suspects du 5 juin.

Nous avons omis de parler en son temps d'une autre mesure également arbitraire, bien qu'imposée par la loi : c'était celle du *certificat de civisme*, que devait délivrer ou refuser la municipalité aux citoyens qui en faisaient la demande. Ce certificat, croyons-nous, n'était accordé que sur l'avis conforme de la société populaire des *Amis de la Liberté et de l'Egalité*, peut-être même du comité révolutionnaire ; et il tombe sous le sens que cette ingérence d'éléments démagogiques tels que ceux que nous venons d'indiquer, dans un acte administratif classant l'ensemble des citoyens en deux catégories si différentes, ne pouvait produire que les effets les plus déplorables. Mais ici encore, la municipalité de Remiremont mettait une certaine réserve dans l'arbitraire légal auquel elle était condamnée ; et le 11 février 1793, invitée à motiver ses octrois et ses refus de certificats de civisme, elle déclarait ne pas vouloir s'y résoudre, la loi ne l'y obligeant pas et ne lui donnant pas la mission « de

définir l'aristocratie, ou d'en caractériser les nuances ». Toutefois il convient d'ajouter qu'après le 9 thermidor, les municipalités furent légalement obligées de motiver les refus qu'elles croyaient devoir faire, s'il y avait lieu, de pièces de cette nature.

Nous avons trouvé dans les papiers qui nous ont été si obligeamment communiqués par M. St. Mougin un spécimen de certificat de civisme dont voici la teneur :

« Nous, maire, officiers municipaux et membres formant le Conseil général de la commune de Libremont,

« Sur l'exposé à nous fait par le citoyen J.-B.-H. Gremillet qu'il étoit sur le point de quitter cette commune pour aller habiter celle de Saint-Nabord, *mais qu'il ne pouvoit le faire sans un certificat de civisme ;*

« Ledit Gremillet nous ayant toujours donné des preuves d'un civisme *pur et sans fard* ;

« Ledit certificat par luy respiré luy a été accordé à l'unanimité.

« Fait en la maison commune de Libremont, séance publique du 6 floréal de l'an deux (26 avril 1794) de la République une, indivisible, démocratique et *impérissable.*

Signé : B. Berguam, maire; J.-Ch. Mathieu l'aîné, officier municipal ; Ch. Moineau, o. m. ; J.-Cl. Laurent, o. m. ; Fr. Thiriet, o. m. ; Ch. Tissier, o. m. ; J. Claudel, o. m. ; J. Rennepont, notable ; Ant. Saucet, n. ; J. Thiriet, n. ; J.-B. Demangeon, n. ; Ch.-Fr. Rol, n. ; J. Courtois, n. ; G. Thouvenel, agent national (1).

« Vu, vérifié et *approuvé* par le Comité de surveillance révolutionnaire de la commune de Libremont, etc., le 13 floréal

(1) Disons par anticipation que la loi du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) qui organisait le gouvernement révolutionnaire créa, au lieu du Procureur, un *Agent national* près la commune et près le District, en subordonnant le premier au second, auquel il devait rendre compte chaque décade. A partir du 19 pluviose (7 février), G. Thouvenel adopte à l'égard de l'agent national du District le tutoiement démocratique égalitaire.

l'an second de la République française, une, indivisible et démocratique.

« *Signé* : J. Villaume, président; Ch.-Fr. Cabasse, R.-A. Richard, Cl. Guérin, Hanriot, P.-F. Kibler, J.-N. Philippe, F. Hacquard ; G. Florey, secrétaire.

« Enregistré au Comité de surveillance de la commune de Roche-Libre, cy-devant Saint-Nabord, ce 10 prairial, etc. *Signé* : J. Harmand, secrétaire-greffier.

« Enregistré au greffe de la municipalité de Roche-Libre, ce 8 termidor (sic), etc. *Signé* : J.-F. Couval, secr-gr. ».

C'est le 5 avril également que fut publié à Remiremont, par les soins du District, le décret du 3 courant qui déclarait Dumouriez traître à la Patrie, le mettait hors la loi, autorisait tout citoyen à lui courir sus, et promettait une récompense de 300,000 livres à qui s'en saisirait et l'amènerait à Paris mort ou vif. Les proscriptions sauvages, les répressions sanglantes, la mise à prix des têtes, faisaient partie intégrante du système de gouvernement adopté par la Convention ; ici, du moins, la mesure était amplement justifiée par l'horreur de la trahison commise par Dumouriez en face de l'ennemi. La Restauration, qui imitera le gouvernement révolutionnaire dans plusieurs de ses excès, montrera un sens moral moins élevé : on la verra combler de ses faveurs un soldat qui avait passé à l'ennemi la veille d'une bataille avec le plan des opérations militaires, en faire son ministre de la guerre et lui donner le bâton de maréchal.

Le 26, le directoire départemental faisait connaître au District le décret conventionnel relatif à la suppression des insignes de la royauté et de la féodalité sous quelque forme que ce fût ; et le Conseil municipal nommait le 3 mai Christophe Robé, l'un de ses membres, en qualité de commissaire à ce désigné, avec faculté de se faire assister de tous ouvriers et « artistes » qu'il jugerait à propos, afin de remplir sa mission avec le

moins de dommage possible pour les édifices qui allaient être mutilés en vertu de la loi.

C'est à ce moment, pensons-nous, que furent grattés les médaillons des ducs de Lorraine qui ornaient la frise régnant le long de la façade sud du palais abbatial (1). M. Didelot donne aussi 1793 comme date de cette mutilation ; mais il ajoute à tort que ces médaillons, « d'un travail recherché », disparurent par l'initiative de N. Durand, dit *Binbin*, « malheureusement maire en ce temps-là (2) » : cet ancien magistrat avait résigné ses fonctions en 1790. Sous cette réserve, nous nous associons pleinement aux regrets de l'ex-vicaire de Remiremont, et nous déplorons avec lui que les administrateurs de la ville, ou plutôt la Convention dont ils ne faisaient qu'exécuter les décisions impératives, ne se soient pas montrés plus tolérants, ou plus habiles à interpréter la loi : les effigies des princes lorrains ne pouvaient faire courir à la République des risques bien sérieux ; toute œuvre d'art est par elle-même respectable, et un peu de plâtre aurait suffi pour les cacher momentanément aux regards qu'elles choquaient si fort. Mais il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que ce genre de vandalisme n'est pas spécial à la Révolution ; sous ce rapport tous les régimes politiques se valent, ou à peu près, même ceux qui se disent conservateurs ; et trop souvent le premier acte d'un gouvernement est d'effacer le plus consciencieusement qu'il lui est possible toute trace lapidaire de celui qui l'a précédé. L'histoire de la Restauration est là pour en témoigner.

Le même jour, en exécution de la loi inquisitoriale du 29 mars, dont on ne trouverait peut-être d'équivalent que dans la législation chinoise, tous les propriétaires ou principaux locataires étaient tenus d'afficher à la porte maîtresse de leur

(1) Construit en 1751 par l'abbesse Charlotte, fille du duc Léopold.
(2) Ms 16 de la Bibliothèque municipale : *Le palais abbatial*, f[os] 51 et suivants.

immeuble, à hauteur de vue, la liste de ceux qui l'habitaient, d'écrire les noms d'une manière lisible, d'en produire une copie au greffe de la mairie, et d'y faire connaître sans délai les modifications que les circonstances y apporteraient.

Continuant implacablement l'emploi des mesures les plus rigoureuses, mesures, disons le mot, odieuses autant qu'inutiles à la sécurité de l'Etat, la Convention avait décrété les 21 et 23 avril que les ecclésiastiques tant réguliers que séculiers, qu'elle considérait indifféremment comme les ennemis irréconciliables de la Révolution, seraient, s'ils refusaient de prêter le serment de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en défendant la République, déportés à la Guyane. C'était une aggravation terrible des décrets du 26 août précédent, qui laissaient du moins aux victimes le choix de leur résidence hors de France. Le Département avait en conséquence décidé le 5 mai que les Districts mettraient ceux qui étaient ainsi atteints en état d'arrestation au chef-lieu ; la gendarmerie et la garde nationale furent requises pour procéder à cette peu glorieuse opération ; et c'est alors, pensons-nous, que fut arrêté le malheureux chanoine Ménestrel dont nous avons parlé plus haut.

Le 27 mai, le Directoire décidait que les meubles de Sébastien-Etienne de Thiériet, émigré, compris dans l'inventaire dressé le 5 mai 1792, seraient après récolement vendus aux enchères le 3 juin, au profit du trésor national ; et le même jour, il dénonçait N.-F. Perry, serrurier, comme contre-révolutionnaire, fauteur et auteur principal des troubles qui avaient agité Remiremont l'année précédente, lors de l'émigration du curé Remy (1).

Le 17 juin, il était informé que les cinq châsses qui se trouvaient sous les portiques de l'autel de Saint-Romaric, et que, par une négligence des plus regrettables, les commissaires

(1) Voir deuxième partie de cette étude chap. II, p. 70.

chargés en 1790 de la suppression du Chapitre n'avaient pas comprises dans l'inventaire et fait déposer au trésor capitulaire (1), venaient d'être dégradées sans doute la nuit précédente, et que l'on avait dérobé ou livré au pillage une partie de l'argenterie qui les recouvrait. Le Directoire en donna aussitôt avis au juge de paix de la ville, en lui faisant remettre comme pièces de conviction 22 onces d'argent qui avaient été abandonnées par les pillards sacrilèges, et recueillies par les marguilliers sur les pavés du sanctuaire.

Par une faiblesse déplorable, trop commune en ces temps troublés où les passions les moins avouables se couvraient d'un masque politique pour se mettre à l'abri de la vindicte publique, le juge de paix J.-B. Richard ne voulut ou n'osa mettre la main sur les voleurs. Pour éviter le retour de semblables faits, le District chargea le citoyen Cabasse, orfèvre, de dégarnir les châsses de l'argenterie qui restait, pour envoyer le tout à la monnaie de Metz. Cabasse s'acquitta de cette besogne en présence du sieur Remy, d'Hérival, l'un des administrateurs, et recueillit de ce chef 189 marcs d'argenterie qui furent placés dans une caisse et envoyés le même jour au Procureur-général-syndic (2). Les châsses furent ensuite réparées et, comme disent les pièces, ragréées par Cabasse aux frais du District, puis replacées sous les portiques, où les révolutionnaires les retrouveront bientôt.

Nous avons parlé plus haut de la liste des *suspects* établie à Remiremont, et vraisemblablement dans les autres communes de la région, et qui s'élevait pour cette ville à 58 noms pour les hommes et 45 pour les femmes. La loi du 2 juin prescrivait

(1) Voir première partie de cette étude, chap. III, p. 117.
(2) Voir à ce sujet, outre les registres de la municipalité et ceux du District, le *Compte raisonné, politique et pécuniaire*, collection St. Mougin. — Le marc d'argent valait 55 francs de notre monnaie ; la valeur totale, indépendamment de ce qui avait disparu, s'élevait donc à 10,400 francs environ. — M. Didelot garde le silence sur ce fait, qui a cependant son importance, ou le confond avec d'autres analogues.

à ce sujet, comme aggravation des mesures de sûreté générale, que dans chaque District les diverses autorités régulièrement constituées du chef-lieu se réuniraient en assemblée extraordinaire, pour décider à la simple pluralité des voix quels seraient ceux des inscrits qu'il y avait lieu de mettre en état d'arrestation comme *notoirement suspects d'aristocratie et d'incivisme*. Le Département ayant fixé cette séance au 21 juin, en conséquence se réunirent à une heure de relevée, dans l'une des salles du District, les autorités suivantes :

1. *Tribunal*: J.-R. Courtois, président, J. Barret et Claudon ;

2. *Justice de Paix* : J.-B. Richard et son assesseur J.-B. Resal ;

3. *Administration du District* : Romary-Ambroise Richard, président ; M. Blaise (Saint-Maurice) ; F. Bougel (Val-d'Ajol) ; N.-J. Bridot (Dommartin) ; D. Didier (Vagney) ; J. Fœlix (La Bresse) ; F.-F. Fricot (Saint-Etienne) ; J. Remy (Hérival) ; N.-J. Valdenaire (Ventron), et N.-M. Gruyer, procureur-syndic ;

4. *Municipalité* : Cl.-J.-Fr. Delorme, Al. Langellerie, Chrys. Laurent, J.-Ch. Mathieu, Ch. Moineau, Chr. Robé, Fr. Thiriet, Ch. Tissier et N.-G. Thouvenel, procureur ;

5. — *Notables du Conseil* : J.-L. Régel, B. Berguam père, J. Claudel, J.-B. Demangeon, Ch.-A.-V. Pernot, N. Poirier, R.-F. Richard (1), J.-F. Romary, Ch.-N. Roguier, Ant. Saucet, Michel Savoyen, J. Serrier, André Traber.

Se trouvaient absents pour des raisons que nous ne connaissons pas : Ant. Deguerre et J.-B. Noël fils, juges ; Cl.-J. Buffet (Tendon), J.-J. Humbert (Contrexard) et J.-N. Mougel (Contrexard, membres du District ; Ch.-B. Berguam fils, maire ; D. Colin, N. Laurent et J. Rennepont, notables.

(1) Romary-François Richard, ancien notaire ex-commandant de la garde nationale, homme d'un grand âge, était le père de Romary-Ambroise, dont il est si souvent question dans cette étude.

Il y a lieu de remarquer que ni le Comité révolutionnaire, ni la Société populaire, bien que constitués légalement et faisant en quelque sorte partie du système d'administration organisé par la Convention, n'étaient appelés à désigner des membres de cette commission extraordinaire. Au reste, la plupart de ceux-ci appartenaient au club, et plusieurs, comme R.-A. Richard, Bégel, Bridot, Pernot, faisaient partie du Comité révolutionnaire.

Le président R.-A. Richard, en ouvrant la séance, déclara qu'il importait au salut de la République de prendre des mesures rigoureuses pour arrêter les mouvements contre-révolutionnaires que des personnes perverses cherchaient à exciter ; qu'il fallait écarter résolûment ceux qui corrompaient l'opinion publique, et faire saisir sans délai, pour les mettre hors d'état de nuire, les citoyens suspects d'aristocratie et d'incivisme.

Après ce discours, qui ne sortait pas de la banalité ordinaire des harangues jacobines, il fut arrêté que l'un des membres de chaque corps administratif remplirait les fonctions de scrutateur ; Courtois fut désigné comme tel par le tribunal, Gruyer par le District, J.-B. Richard pour la justice de paix et Delorme pour la municipalité et les notables.

Les listes provisoires de suspects furent écartées au préalable, et celle du 5 juin acceptée comme base des décisions à intervenir ; sous cette réserve néanmoins, dont personne n'usa, que chaque votant pourrait proposer telle adjonction qu'il jugerait à propos, et demander l'arrestation de ceux qui se trouvaient inscrits sur les premières.

Des boules, blanches pour l'acquittement et noires pour la déclaration de culpabilité, furent remises aux membres de cette commission mixte, qui avaient la redoutable mission de statuer sur la liberté de leurs concitoyens ; la plupart de ceux-ci, à dire vrai, étaient incriminés bien moins pour des actes précis

d'hostilité politique que pour leurs opinions nettement réactionnaires. La Convention, au nom de la sûreté du pays, adoptait ainsi les monstrueux errements de l'ancien régime, qui avait multiplié les tribunaux d'exception pour atteindre des crimes trop souvent imaginaires.

La commission de Remiremont, nous devons le dire à s décharge, paraît avoir fait preuve en la circonstance d'un grand esprit de tolérance et de modération ; encore nous est-il impossible de dire si ceux qu'elle frappa en petit nombre avaient motivé par leur attitude, par l'imprudence de leurs discours ou de leurs actes, la mesure dont ils furent l'objet.

Trente-sept commissaires étant présents, une majorité de 19 voix était nécessaire pour l'incarcération. Comme la liste masculine, la seule qui fût en cause ce jour, comprenait 58 inscriptions, il fallut autant de scrutins pour statuer sur le sort des suspects; ceux contre lesquels la commission pseudo-judiciaire se prononça étaient déclarés *notoirement suspects d'aristocratie et d'incivisme*. Les deux tableaux ci-dessous nous donnent le résultat des 58 scrutins ; nous les avons dressés par ordre alphabétique, ainsi que les listes nominatives que nous publierons ultérieurement, afin de faciliter les recherches individuelles.

1. — *Individus déclarés notoirement suspects.*

	b. bl.	b. n.
1. Boyer, Cl.-Joseph, ex-curé d'Archettes . .	10	27
2. Bollangier, Charles	9	28
3. Cadet, J.-François.	17	20
4. Collenne, Michel	7	30
5. Deblaye, Sébast.-Ry	13	24
6. Garnier, N., ex-procureur de la Commune .	12	25
7. Gravel (de), Ch.-Benoît	18	19
8. Laheurte, N., dit Gravier	12	25

		b. bl.	b. n.
9.	Laurent, Léopold	15	22
10.	Masson, Pierre	15	22
11.	Pant Nicolas	12	25
12.	Perry, N.-Fr., serrurier	13	24
13.	Pierrot, Fr.-Et., cordonnier	18	19
14.	Riesse, Marcel	8	29
15.	Robinot, Sébastien	17	20
16.	Treille, L.-H^{te}, ex-vérificateur-contrôleur.	15	22

En conséquence les 16 personnes ci-dessus devaient être incessamment décrétées d'arrestation pour aristocratie et incivisme notoire; disons dès à présent que neuf d'entre elles s'étaient soustraites par la fuite à l'arrêt qui allait les atteindre, ou le firent aussitôt qu'elles en eurent appris le résultat.

2. — *Individus déchargés de suspicion notoire.*

		bl. bl.	b. n.
1.	Aubry, J.-Et., de la Magdelaine.	32	5
2.	Baudré (ou Baudié), Pierre.	30	7
3.	Bourgard, J.-Georges, boulanger	22	15
4.	Calonne (de), L.-Fr.-I.	22	15
5.	Courtois, Cl.-N., ex-procureur, ex-maire.	19	18
6.	Colasse, Jacques	24	13
7.	Croissant, Fr., cordonnier	22	15
8.	Cintray, Alexandre, père.	26	11
9.	Cintray, J.-B., fils.	28	9
10.	Deblaye, Ant.-Cypr., ex-avocat en Parlement	22	15
11.	Denys ou Danys, J^{n}-N^{as}	20	17
12.	Dominique, J^{n}-B^{te}, dit le Parisien.	31	6
13.	Eslon (d'), J^{n}-Cl., ex-lieutenant général du bailliage	21	16
14.	Eslon (d'), L.-Ph.-Ignace-Germain.	23	14
15.	Estienne de la Magdelaine	32	5
16.	Grossir, Bernard, ex-organiste du Chapitre.	32	5
17.	Galle, Michel.	25	12

		b. bl.	b. n.
18.	Godignon, N.-Fr., notaire	21	16
19.	Grimon, Joseph.	32	5
20.	Hadol, J.-B^{te}, fils, orfèvre	30	7
21.	Hadol, N.-François, orfèvre.	32	5
22.	Lagrange, N.	27	10
23.	Leclère, N.	23	14
24.	Leduc, Théodore	28	9
25.	Léger, Maximin, capitaine, chevalier de Saint-Louis	22	15
26.	Lhuillier, J^{n}-Ch.	21	16
27.	Logerot, Jean-Baptiste	27	10
28.	Maljean, Joseph	33	4
29.	Mangeot, Dominique	24	13
30.	Mazurier, N.-J.-François.	21	16
31.	Michel, J.-N., dit Quatre-Sous.	22	15
32.	Mougel ou Mougin, Pierre	23	14
33.	Mengin ou Mougin, Jean, serrurier . . .	24	13
34.	Petitmengin, Joseph, serrurier.	25	12
35.	Pierrel, Joseph, aubergiste	21	16
36.	Picquot, Guillaume-Antoine	21	16
37.	Puton, Joseph, père, ex-conseiller du bailliage	19	18
38.	Puton, Joseph, fils.	20	17
39.	Serrier, Etienne	28	9
40.	Thiériet(de), Séb.-Et., ex-lieutenant d'Arches	28	9
41.	Thouvenel, Jean-Nicolas, ex-officier municipal	24	13
42.	Thouvenel, Marc-Antoine, ex-officier municipal	25	12

Le lecteur reconnaîtra aisément dans les deux listes ci-dessus bon nombre de noms des premiers serviteurs de la démocratie ; la modération de leurs opinions avait fini par les faire ranger parmi les adversaires d'une révolution qu'ils avaient cependant accueillie avec sympathie et servie avec fidélité, tant qu'elle n'avait pas versé dans l'arbitraire et la violence.

En résumé, près des trois quarts des inscrits comme suspects étaient en quelque sorte innocentés par la commission, qui remettait à quinzaine à statuer sur la liste communale des femmes et filles.

Sans désemparer, et vu l'arrêté du 9 juin par lequel le Département décidait que les personnes désignées comme suspectes notoires seraient enfermées en commun dans la maison nationale de détention choisie par le District, celui-ci, considérant qu'il n'y avait à Remiremont aucun bâtiment mieux approprié à cette destination que l'ancien palais abbatial (sans doute à cause des vastes dimensions des appartements), désignait l'étage supérieur de l'aile gauche de cet édifice comme lieu de détention des suspects.

Le lendemain, il remettait au commandant de la gendarmerie Guin — ou Gain — la liste des décrétés pour faire effectuer le dépôt de ceux-ci et les placer sous la surveillance du geôlier David, qui recevait de ce chef une rétribution de six livres par jour à la charge collective des détenus ; car, comme nous l'avons vu, les suspects incarcérés étaient obligés de pouvoir à leurs besoins, comme l'étaient aux Annonciades les prêtres soumis à l'internement. Il convient d'ajouter que cette détention en commun ne pouvait être assimilée à un emprisonnement juridique ; c'était, dans l'esprit de la loi, une mesure préventive destinée à mettre ceux qui en étaient l'objet dans l'impossibilité de nuire à la République, soit en correspondant avec les émigrés et en leur envoyant des secours, soit en excitant leurs concitoyens à la haine ou au mépris des institutions révolutionnaires.

A Paris et dans nombre de grandes agglomérations, cette masse de citoyens privés administrativement de leur liberté fut comme la pépinière où se pourvut abondamment la guillotine. Cette tache fut heureusement épargnée à la cité romarimontaine, et aucun suspect ne paya de sa vie l'honneur de la séquestration arbitraire dont il avait été l'objet. Les détenus

jouissaient des avantages et subissaient les désagréments de la vie en commun ; ils pouvaient recevoir les personnes qu'ils désiraient, s'occuper de leurs affaires, soigner leurs intérêts, communiquer même avec le dehors.

Les arrestations décidées n'avaient pu se faire toutes immédiatement, et le 10 juillet le procureur-syndic informait le District que des seize suspects, neuf se trouvaient absents au moins momentanément, parmi lesquels Séb.-Ry Deblaye et L.-Hte Treille, qui s'étaient « évadés » lorsqu'ils avaient appris la décision qui les concernait. Le Directoire mit sous séquestre les biens meubles et immeubles des deux fugitifs ; mais, douze jours plus tard, Deblaye s'étant présenté à la maison d'arrêt, la levée des scellés apposés à son domicile fut ordonnée aussitôt. Les autres absents, pour des causes que nous ignorons, étaient Ch. Bollangier, N. Garnier, L. Laurent, N. Laheurte, P. Masson, N.-Fr. Perry et un autre dont le nom nous échappe.

Soit que les suspects incarcérés eussent réclamé contre la décision qui les frappait, soit que la loi du 2 juin prescrivît un second vote, confirmatif ou infirmatif du premier, la commission mixte se réunit le 14 juillet à sept heures du matin pour procéder à un nouveau scrutin qui donna les résultats suivants : trente-trois membres étaient présents ; l'abbé Boyer n'obtint que 15 boules blanches contre 17 noires et une abstention, et Michel Collenne 10 blanches contre 23 noires ; ces deux suspects furent donc maintenus en état d'arrestation. Par contre, J.-F. Cadet obtenait 22 boules blanches sur 33, Ch.-B. de Gravel 20, N. Pant 23, Fr. Pierrot 32, M. Riesse 18 et S. Robinot 25 ; ils étaient aussitôt remis en liberté pour être placés dans la catégorie des simples surveillés ; naturellement les contumax n'avaient pas été l'objet d'un second scrutin. Le 3 août, les mêmes autorités se réunissaient une troisième fois pour le même objet ; le pauvre abbé Boyer, dont nous ne nous expliquons pas l'infortune, n'obtenait que 13 boules blanches

sur 32 et Collenne, que 14 ; L.-H. Treille, rentré dans l'intervalle, en avait 16 contre 16 à une première épreuve, 14 seulement à une seconde, S.-R. Deblaye, 14 contre 18, et Léopold Laurent, également rentré, 10 seulement. Ces cinq suspects furent donc définitivement maintenus en état d'arrestation.

En résumé, des 16 individus désignés le 21 juin comme suspects notoires, 6 avaient été élargis le 14 juillet, 5 maintenus le 3 août ; les 5 autres, Ch. Bollangier, N. Laheurte, N. Garnier, P. Masson et N.-F. Perry étaient contumax ; le premier et le troisième d'entre eux, ou furent appréhendés par les agents du District, ou vinrent spontanément plus tard se constituer prisonniers, sans doute pour échapper au séquestre sur leurs biens.

A la réunion du 14 juillet, le juge de paix J.-B. Richard avait demandé que la commission statuât également sur le sort des 45 femmes regardées comme suspectes par la commune ; mais Cl.-J.-F. Delorme ancien maire et le juge Barret s'y étaient alors opposés, demandant l'ajournement *sine die* qui leur fut accordé. Toutefois la question fut reprise le 3 août ; mais, nous ne savons pour quelles raisons, on écarta préalablement, sans scrutin et d'un commun accord, les noms de 31 d'entre elles, et l'on ne vota que sur l'arrestation ou l'acquittement des 14 qui restaient. Furent alors déclarées notoirement suspectes :

	b. bl.	b. n.
1. Mme de Lentilhac de Gimel, ex-chanoinessse :	14	18
2. Mme Louise de Monspey, ex-doyenne . . .	11	21
3. Mlle Gertrude Pellier, sœur de l'ex-chanoine.	12	20
4. Mlle Marie-Anne Remy, sœur de l'ex-curé .	4	28
5. Mlle Anne-Françoise Remy, idem.	4	28
6. Mme de Schauenbourg, ex-chanoinesse. . .	10	22
7. Mme de Messey de Vingle, idem	12	20
8. Mme de Zurheim, idem.	12	20

Etaient déchargées de toute notoriété de suspicion :

		b. bl.	b. n.
1.	Mme veuve Gremillet, Nicolas.	20	12
2.	Mme de la Tour de Hazéville, ex-chanoinesse.	20	12
3.	Mme de la Tour de Jandelis, idem	17	15
4.	Mme de la Tour aînée, idem..	20	12
5.	Mme veuve Thouvenel, Marie-Barbe. . . .	21	11
6.	Mme de Voehlin, ex-chanoinesse.	17	15

C'étaient donc huit femmes, dont cinq anciennes chanoinesses, que la commission déclarait dangereuses pour la sûreté du pays et qu'elle décrétait d'arrestation. Ces personnes furent détenues à l'Abbaye, mais dans un local distinct de celui des hommes, et avec un geôlier, ou plutôt un concierge spécial, Joseph Sappe, aux mêmes émoluments que son collègue David.

Dans sa *Vie de Louise de Condé*, Dom Rabory nous dit (1) que le 4 août 1793, furent arrêtées Mesdames de Monspey, doyenne, d'Arma sa sœur, de Schauembourg, de Lentilhac, de Voehlin et de la Tour. Il doit se tromper à l'égard des trois dames de la Tour et de Mesdames d'Arma et de Voehlin, qui ne furent pas mises alors en arrestation, et il oublie Mesdames de Vingle et de Zurbeim, déclarées notoirement suspectes; peut-être a-t-il pris les unes pour les autres. Mesdames de Monspey d'Arma, de Monspey de Viry, et de Messey de Cendrecourt, bien qu'inscrites sur la liste des suspectes municipales, ne furent même pas l'objet d'un vote de la commission ; et ce n'est qu'après la loi du 17 septembre que le comité révolutionnaire de Remiremont ordonna, sans aucune distinction et de sa propre autorité, l'arrestation de toutes les chanoinesses, au nombre de douze, qui étaient alors présentes en ville (2).

(1) Page 154.
(2) L. Didelot dans *Remiremont*, etc., p. 422. donne les mêmes noms que Dom Rabory et dans le même ordre, ce qui nous permet de supposer que le second a simplement copié le premier dans l'édition de 1887, au lieu de recourir aux sources originales. Nouvel exemple des inconvénients d'une documentation à l'aide de matériaux de seconde main que l'on n'a pas sérieusement contrôlés. D. Rabory, il est vrai, ne pouvait supposer combien les informations prises dans *Remiremont* sont sujettes à caution.

On remarquera le très petit nombre de voix en faveur des demoiselles Remy ; les plus mal partagées en ont trois fois plus qu'elles. Il est probable qu'au jour de l'épreuve les malheureuses sœurs de l'ex-curé payèrent le crime d'avoir entretenu une correspondance active avec leur frère, agent d'une propagande ouvertement contre-révolutionnaire ; de même que M[me] de Schauenbourg expia celui d'avoir un frère combattant au milieu des ennemis de la France. Nous ne connaissons pas les causes de la détention des chanoinesses de Lentilhac, de Monspey, de Messey de Vingle et de Zurheim, non plus que de la demoiselle Pellier.

Le 28 juillet, le Conseil de la commune était informé que les suspects détenus « insultaient » les militaires en traitement à l'hôpital, lorsque ceux-ci passaient près du palais abbatial, et que l'un d'eux, L. Laurent, avait même craché sur le citoyen Serrier, notable, au moment du passage de l'honorable municipal sous les fenêtres de la détention ; en conséquence de quoi, la municipalité demandait la mise en cellule du délinquant ; nous ne savons si cette satisfaction lui fut accordée. Dans la nuit du 5 au 6 août, plusieurs suspects, dont les noms ne nous sont pas connus, profitaient de l'ivresse du geôlier David pour s'enfuir, ivresse qu'ils avaient peut-être provoquée eux-mêmes. Le 24, l'abbé Boyer et Michel Collenne demandaient qu'un seul gardien fût affecté à la surveillance des deux sexes, afin de réduire de moitié les frais qui leur incombaient de ce chef ; nous ne savons s'ils obtinrent satisfaction. Le 2 septembre, le Conseil décida que les femmes, jusqu'alors confinées au rez-de-chaussée de l'aile droite de l'Abbaye, seraient transférées à l'étage supérieur, leur local devant être occupé désormais par les officiers de la ville. Le 5, les citoyens Alexis-Xavier Laurent, ex-greffier en chef du bailliage et ancien administrateur du département, l'abbé Rivot qui avait son domicile à Remiremont, L. Gérard, ex-curé de Vecoux, et Nicolas

Garnier, ex-procureur, notoirement suspect, voyaient, en vertu de la loi du 8 avril 1792, leurs biens mis sous séquestre, ainsi que ceux de Léopold Laurent, pour s'être soustraits par la fuite à la détention qui les frappait légalement à divers titres.

Dix jours après, la commune faisait condamner dans la partie de l'Abbaye occupée par les détenus la fenêtre qui donnait sur la *place du Peuple* — ancienne place des Dames —, parce que lesdits détenus affectaient de s'en servir pour déshonorer cette place de leurs immondices.

CHAPITRE II.

L'ère républicaine. — Le maximum

Sommaire. — La constitution de 1793 reçue à Remiremont. — Adresse du Conseil municipal à la Convention. -- Autre adresse à la Commune de Paris — La disette à Remiremont ; les ornements des églises supprimées. — Les fêtes civiques des 14 juillet et 10 août ; un auto-da-fé révolutionnaire. — Proscription des signes de royauté et de féodalité ; destination humanitaire et patriotique donnée aux effets d'émigrés. — Renouvellement du Comité révolutionnaire de surveillance. — Le curé sermenté de La Bresse devant le tribunal révolutionnaire ; inscription d'émigrés. — Les meubles de M. Remy et des chanoinesses émigrées ; radiation d'un inscrit comme émigré. — Proscription par la Convention du député J.-B. Noël. — Sa lettre aux autorités constituées de Remiremont. — Sa fuite, son arrestation, sa condamnation et sa mort. — La loi du 17 septembre sur l'arrestation générale des suspects. — L'action du Comité révolutionnaire ; le nombre des détenus des deux sexes. — Personnes non suspectes mais mises en surveillance. — Résumé des effets de l'application à Remiremont de la loi du 17 septembre. — Le système économique révolutionnaire : le « maximum » à Remiremont. — Effets du maximum sur le commerce et les approvisionnements. — La disette ; les distributions de pain et de farine. — Mise en vigueur du calendrier républicain. — Changement de nom de la ville. — Suppression et « extinction » des signes extérieurs du culte. — Exécution de cette mesure à Libremont. — Les derniers vestiges du culte à Libremont. — Nouvel auto-da-fé de titres féodaux.

Sur ces entrefaites arriva à la commune la fameuse Constitution dite de 1793 ; mise en discussion à l'Assmblée le 11 juin, quelques jours après la chute des Girondins, elle avait été terminée le 24. Elle fut lue solennellement à Remiremont le 14 juillet pendant la cérémonie commémorative de la Fédération ; le canon fut tiré et le soir la ville illuminée en l'honneur de cette œuvre qui ne devait jamais être mise en pratique ; car la Convention, après avoir, le 10 août, déclaré sa mission terminée, avait accepté avec empressement la demande, discrètement sollicitée, de rester au pouvoir, qui lui avait été faite

par les délégués des assemblées primaires réunis à Paris ; et le 24, elle décidait de rester en permanence, de suspendre la Constitution et de gouverner « révolutionnairement » jusqu'à ce que l'indépendance du pays eût été reconnue par nos ennemis.

Tout mort-né qu'il était, l'acte constitutionnel n'en fut pas moins soumis à l'acceptation du peuple, consultation qui eut lieu le 21 juillet ; à Remiremont, le curé George fut invité à chanter avant huit heures la messe dominicale, afin de permettre aux patriotes de se réunir pour accomplir leur devoir civique.

L'assemblée primaire de la ville ne se contenta pas de ratifier avec enthousiasme la Constitution qui lui était présentée ; elle décida qu'une adresse serait envoyée à l'assemblée nationale pour la féliciter comme il convenait ; et le citoyen Antoine Deguerre, président de la réunion, qui avait été chargé de préparer ce factum, en donna le 25 lecture au Conseil général qui l'adopta. En voici le texte que nous donnons à titre documentaire, parce qu'il reflète bien les idées qui dominaient alors, après la défaite du fédéralisme girondin, et parce qu'il est un des spécimens les mieux réussis de la langue du jour, aussi extraordinaire que l'époque où on la parlait :

« L'assemblée primaire de la commune de Remiremont aux représentants du peuple françois.

« Votre décret du 22 septembre dernier (proclamation de la République) vous préparoit des droits à la reconnaissance de toute la Nation ; trois années de révolution n'avoient pas encore entièrement effacé les traces de notre antique et longue servilité ; un homme planoit encore sur d'autres hommes, les pouvoirs immenses dont *cet être étoit surchargé* étoient l'écueil des principes de liberté et d'égalité que le peuple françois avoit consacrés. Les moyens corrupteurs qui lui étoient prodigués minoient l'empire des lois ; elles étoient asservies aux caprices d'un roi. Vous avez dit, et le germe du despotisme est extirpé ;

le trône est anéanti, la République s'élève, et la France régénérée voit les droits de l'homme revivifiés.

« Citoyens, vous aviez posé les bases de ce grand œuvre, mais il n'étoit pas consommé ; il falloit qu'il fût cimenté par une Constitution digne d'un peuple libre. Tous les bons citoyens soupiroient après cette Constitution ; l'intrigue et la cabale s'épuisoient en manœuvres pour la parsemer d'entraves; des méchants s'exhaloient en plaintes contre l'anarchie, et eux-même la provoquoient sourdement ; ils la fomentoient, le sein de la Patrie étoit déchiré ; l'esprit de parti s'étoit glissé dans la Convention nationale et en avoit gangrené plusieurs membres ; d'autres, subjugués et égarés par les factieux, en recevoient les impulsions ; l'intérêt public froissé par les passions personnelles en subissoient (*sic*) le joug ; une conspiration se tramoit contre notre liberté ; elle avoit pour chef, elle comptoit parmi ses instigateurs des hommes à qui la Nation avoit délégué le soin d'assurer sa souveraineté. Les perfides ! ils violaient le dépôt qui leurs étoient (*sic*) confié ; le fil de leurs complots s'étendoit dans différentes branches de la République !

« Heureusement l'œil perçant du patriotisme pénètre leur marche tortueuse, et une *sainte* insurrection, semblable à celle du dix août, aussi nécessaire au salut de la Patrie, prévient leurs attentats ; le masque tombe, et les *traitres qui affectoient d'envelopper leurs exécrables projets sous les emblèmes de la vertu*, sont rejettés loin d'une Assemblée que leur atrocité avoit profanée. Le glaive de la justice suspendu sur leurs têtes vengera la Nation des outrages dont ils ont tenté de l'accabler ; le moment de leur proscription est l'époque à laquelle la Convention connoit et remplit les devoirs sacrés qui lui sont imposés ; bientôt la *Déclaration des droits de l'homme* est publiée, et la Constitution paroît.

« Nous les avons reçus, citoyens, nous les avons examinés, ces deux actes sur lesquels repose le bonheur du peuple françois, et *d'un vote unanime*, notre commune vient de les accueillir avec entousiasme (*sic*).

« Des paroles flatteuses ne terniront pas notre acceptation : l'adulation est la ressource des esclaves, l'homme libre la dédaigne. Nous, que la nature créa montagnards, nous vous dirons : Représentants du peuple, vous avez fait votre devoir ; pour nous, invariablement attachés à la Convention, nous adhérons à tous ses décrets, nous nous rallions sous sa bannière pour atteindre à la hauteur de la Révolution. Implacables ennemis de l'intrigue et de la cabale, nous repoussons avec indignation leurs menées insidieuses ; montagnards des Vosges, nous formons un rempart inaccessible au fédéralisme, et nous jurons que jamais il n'altèrera la pureté du sol de notre Commune ; jamais, jamais aucun projet liberticide ne souillera la cité de Remiremont ; le vœu de ses habitans se concentre dans une République une et indivisible ! Au nom de l'Assemblée primaire, *signé* : Antoine Deguerre, *président* ; Richard, *secrétaire.* »

Ce modèle d'amphigourisme délirant et d'enthousiasme à froid, creux et ronflànt comme toutes les productions de cette époque, était suivi d'une seconde adresse, celle-ci à la commune de Paris, adresse qui ne le cédait guère à la première comme échantillon d'une littérature tombée dans l'oubli avec l'exaltation de sentiments qui l'avait fait naître. Ce qui rend ce morceau digne d'attention, c'est la constatation qu'il permet de faire de la croyance presque naïve où était la province du rôle protecteur et libérateur de la Commune à l'égard de la Convention ; on semble persuadé à Remiremont que, sans l'appui du peuple de Paris, les représentants auraient été depuis longtemps les victimes des conjurations fédéralistes ou contre-révolutionnaires.

« Vous qui formâtes, y disait-on, le berceau de la République, vous qui n'avez jamais cessé de vous montrer deffenseurs intrépides de la liberté françoise, citoyens habitans de Paris, agréés un gage de fraternité de la part de vos concitoyens habitans de Remiremont.

« Nous déposons entre vos mains un double de notre adresse à la Convention nationale; vous y lirés l'expression bien simple, mais franche et naïve des sentimens dont nous sommes animés. Nous n'avons pas attendu que cette adresse fût imprimée pour vous l'envoyer ; nous avons voulu que le même jour elle parvînt à la Convention nationale et à la Cité dont le zèle infatigable est la sauvegarde des représentants de la Nation. Et tandis que les ennemis de la Patrie usent tous les ressorts de la méchanceté et de la fourberie pour assouvir leur rage et leur acharnement à vous rendre victimes de votre civisme ; tandis que l'esprit contre-révolutionnaire s'envenime à chacune de vos démarches, et ne voit qu'en rugissant que vous venés de saper jusqu'aux derniers retranchements de la tirannie et de l'aristocratie ; tandis que des hommes perfides cherchent à décourager votre patriotisme, que, trempant leur pinceau dans l'encre de la calomnie, ils vous défigurent sous les traits les plus hideux, et qu'agitant la torche de la sédition, ils provoquent contre vous le fédéralisme : Nous, simples mais vrais républicains, Nous, montagnards des Vosges, Nous jurons que si nous abordions vos murs, ce seroit l'olive (*sic*) à la main pour vous apporter le baiser de paix et d'union ; ce seroit, frères et amis, pour courrir en masse à votre deffense ; ce seroit pour vous aider à terrasser nos ennemis communs, les ennemis de la Patrie ! »

Mais toute cette rhétorique pompeuse n'empêchait pas la ville, surtout à l'approche de la moisson, d'être en proie à une disette extraordinaire ; la pénurie des approvisionnements était telle que, pour alimenter le marché, le District dut autoriser la commune à adresser des réquisitions aux villlages voisins ; Saint-Nabord fut taxé à dix resaux de seigle et autant de sarrasin, Saint-Etienne à cinq resaux, Bellefontaine à dix et le Val-d'Ajol à quinze. Mais c'était une pauvre ressource que quarante resaux de seigle et pareille quantité de

blé noir pour une ville de trois mille habitants. Après la récolte, la situation n'était pas beaucoup plus satisfaisante, les paysans se refusant à échanger leurs grains contre des assignats de plus en plus dépréciés ; et quelque temps après, le 2 frimaire an II (22 novembre), l'on était obligé d'adresser de nouvelles réquisitions aux communes de Dommartin, Raon-aux-Bois, Saint-Amé et Saint-Nabord, qui ne s'exécutaient qu'en rechignant.

Dans les derniers jours de l'année précédente, Joseph Marquis avait été désigné par le Conseil pour, conformément à la loi qui entendait donner au culte une « simplicité démocratique » et faire servir les richesses des églises à la défense de la nation, enlever des ornements des églises supprimées en 1790 les galons et broderies d'or ou d'argent, séparer des tissus le métal fin, en évaluer le poids et envoyer le tout à la Monnaie. Ce travail ne fut terminé que le 29 juillet; le citoyen Cabasse, orfèvre, plaça dans une caisse 151 marcs six onces de galons et 262 marcs de tissus d'or et d'argent; le tout fut expédié à Metz, moyennant un prix de transport de 240 livres, payé probablement en assignats.

On y envoyait en même temps la quantité d'argenterie et orfèvrerie regardée comme superflue pour l'exercice du culte paroissial; elle s'éleva à 230 marcs environ pour l'argent, et un marc 10 onces 14 grains pour l'or, y compris l'orfèvrerie de l'église Saint-Nicolas et le reliquat de l'argenterie capitulaire (1). Les offices religieux continuaient encore, mais réduits au plus simple apparat, tolérés plutôt que reconnus; il convient toutefois de constater que pour le dernier trimestre de 1793, le Directoire avait encore mandaté les traitements des curés et vicaires, ainsi que les pensions de ceux des religieux et religieuses licenciés en 1790, qui avaient consenti à prêter le serment politique de liberté et égalité. Nous ignorons si la

(1) *Compte raisonné, politique et pécuniaire du District*, collection St. Mougin.

même mesure fut prise pour le premier trimestre de 1794; mais nous ne le pensons pas (1).

La fête de la Fédération fut suivie à Remiremont de celle du 10 août, destinée à glorifier la chute de la royauté. Les documents officiels donnent peu de détails sur la célébration de ce premier anniversaire ; mais, si nous en croyons les *Ephémérides* de M. Didelot, cette cérémonie aurait revêtu un caractère particulier : tous les corps de métiers y auraient figuré avec leurs instruments de travail. Nous avons vu qu'en mai on avait fait disparaître les médaillons qui ornaient la frise du palais abbatial; on ne s'en tint malheureusement pas à ce grattage puéril, qu'on aurait pu éviter sans violer la loi. Un décret du 19 juin portait que tous les titres généalogiques qui se trouveraient dans un dépôt public, quel qu'il fût, seraient brûlés par les soins des Directoires de district, qui chargeraient des commissaires d'en séparer les titres de propriété qui pourraient s'y trouver confondus. En vertu de cette décision qu'on ne saurait trop regretter, des titres précieux pour l'histoire furent détruits ; de deux pièces de la collection de M. B. Puton, il résulte que les arbres généalogiques des chanoinesses de l'église Saint-Pierre furent brûlés le 10 août à Epinal où ils avaient été expédiés; et la destruction s'appliqua si bien à tous les documents de cette nature, que Christophe Denis, secrétaire général du Département, répondait le 28 fructidor an III (11 septembre 1795) à une demande de renseignements sur ces titres, qu'il n'en existait plus aux archives, car, disait-il, « ç'aurait été un délit s'il en était resté. »

L. Didelot nous dit qu'à Remiremont, pendant la fête du 10 août, les magnifiques tableaux qui ornaient le grand salon abbatial furent lacérés, puis brûlés. « On regrette surtout, ajoute-t-il, le portrait de Louis XV grandeur naturelle, œuvre

(1) *Etat des frais du culte du District de Libremont pour 1793*, collection B. Puton.



de l'immortel Carle Vanloo. » Cette belle œuvre d'art, qui avait le tort de représenter un prince débauché et corrompu, aurait été attachée « la tête en bas » à la queue d'un grand chariot chargé d'armoiries, de titres du Chapitre et de livres religieux ; « c'étoit le cheval de Christophe Robé dont on se servait, et le sieur Varrembon (?) qui tenait le tableau. » Le tout, par une ironie du sort, aurait été brûlé au pied de l'arbre de la Liberté « planté devant chez Gillet sur la place de la Courtine ». Dans le trajet, les gardes nationaux de l'escorte auraient enfoncé leurs bayonnettes dans cette toile, en criant de toutes leurs forces : « Vive la Nation ! Vive la Liberté ! » (1) Déplorable spectacle, qui avait sa cause dans l'ignorance et l'exaltation populaires, trop bien servies par les haines farouches de la Convention ; exemple funeste, que devaient suivre trop fidèlement vingt-deux ans plus tard, sans autre mobile qu'une plate servilité, et sans l'excuse d'un vice d'éducation libérale, les hauts fonctionnaires et les magistrats de tous ordres au service de la Restauration.

Ces malheureuses destructions d'œuvres artistiques et de documents intéressant l'histoire, si nombreuses qu'elles soient, ne doivent néanmoins pas nous faire prendre à la lettre une assertion de l'abbé Guinot, l'élégant historien du Chapitre (2), qui nous dit qu'on brûla *la plupart* des parchemins, des bulles et des diplômes capitulaires. Outre les collections particulières actuelles, celle de la Bibliothèque nationale, et celle de la Bibliothèque municipale de Remiremont, qui comprennent bien des milliers de pièces, il reste encore assez de documents du Chapitre aux *Archives départementales des Vosges*

(1) Ms. 16 de la bibliothèque de la ville : *Le palais abbatial. — Ephémérides de Didelot*, collection B. Puton. — Dans *Remiremont*, etc., p. 499, L. Didelot, se contredisant comme d'habitude, dit que ce fut sous le Directoire qu'eut lieu l'*auto-da-fé* du tableau de Vanloo ; l'assertion nous paraît peu vraisemblable,

(2) *Etude historique*, p. 315.

pour que l'inventaire sommaire qui en a été dressé par M. Chevreux, archiviste, renferme 340 pages d'impression grand in-4° à deux colonnes.

Le 2 septembre, nouveau décret dans le même ordre d'idées que celui du 19 juin : pour abolir autant que possible jusqu'au souvenir d'un régime détesté, il était enjoint aux diverses administrations de « détruire et livrer aux flammes les portraits « et effigies des rois, de faire fondre leurs statues de quelque « métal qu'elles fussent, et de faire briser celles de pierre, « marbre, plâtre et autres matériaux quelconques. » Peut-être n'est-ce qu'après ce décret digne de Genséric qu'eut lieu l'incinération du tableau de C. Vanloo. Quelques jours après, un décret réquisitionnait pour le service des armées les fers de toute nature et les cuivres, fût-ce sous la forme de bronzes d'art, qui pouvaient se trouver parmi les objets mis sous séquestre comme appartenant aux émigrés. Déjà, le 27 août, on avait levé les scellés apposés sur leurs meubles, et on en avait enlevé au profit de l'hospice, devenu par la force des choses hôpital militaire, les linges et autres effets nécessaires au service des blessés et des malades.

Le même jour, le District avait décidé que les barreaux de fer des grilles de l'ancienne église paroissiale, abandonnée depuis deux ans, seraient convertis en piques pour la défense du sol national ; car la nécessité d'armer 300,000 volontaires avait forcé la Convention à reprendre aux gardes nationaux les armes qui leur avaient été confiées précédemment, et c'était la pique (peut-être aussi le sabre) qui constituait la partie essentielle de l'armement du citoyen. A Remiremont on en confectionna ainsi 480. En même temps, on mettait en état les deux pièces d'artillerie dont la ville avait fait l'acquisition l'année précédente, et on remplaçait les affûts qui avaient été mal construits ou qui étaient mis hors d'usage.

Le Comité révolutionnaire devait se renouveler en août ; une

loi dont nous ignorons la date décidait que chaque corps constitué du District et de son chef-lieu désignerait un ou plusieurs de ses membres suivant le cas pour en faire partie, et que la Société populaire y serait représentée par deux citoyens pris dans son sein. Le 26 août, la justice de paix, présidée par J.-B. Richard, choisit dans ce but un des assesseurs, R.-A. Richard ; la Société populaire qui, après la chute des Girondins, avait pris le titre suggestif de *Société républicaine montagnarde antifédéraliste*, désigna Ch.-A.-V. Pernot et J.-L. Bégel ; le Conseil de la Commune Cl.-J.-Fr. Delorme et Ch. Tissier, la garde nationale J. Rennepont son commandant, le tribunal du District Antoine Deguerre, et le District lui-même N.-J. Bridot. Sauf, croyons-nous, Cl.-J.-Fr. Delorme, tous ces membres avaient appartenu à l'ancien comité. Entendue de cette façon, la nomination des membres du Comité révolutionnaire nous paraît devoir être considérée comme une sorte de canalisation de cette force redoutable, qui, dans certaines circonstances, avait pu contrecarrer et même annihiler l'influence et l'action régulière des autorités purement administratives.

Nous ne savons pas d'une manière positive les noms de ceux qui remplacèrent P. Brille, Bourlier, J. Montairain et I. Parmentelot ; nous pensons que ce furent les citoyens Fr. Kibler, Cl.-Th. Cabasse et Fr. Hacquard, car nous les trouvons désignés comme tels « avant et depuis le 9 thermidor, dans une pièce du 17 floréal an II (5 juin 1795) avec I. Parmentelot, qui avait fait partie du premier Comité, non du second. Ce sont ces quatre derniers membres, avec J.-L. Bégel, Ch. Tissier et le président R.-A. Richard, qui auraient été les principaux auteurs du terrorisme à Remiremont ; ce sont eux qui auraient exercé une influence aussi funeste que décisive, malgré le modérantisme bien connu des cinq autres membres Bridot, Deguerre, Delorme, Pernot et Rennepont.

Le 29 août, ensuite de la dénonciation par R.-A. Richard, président du Comité révolutionnaire aussi bien que du District, celui-ci chargeait Bougel, l'un de ses membres, d'instruire contre l'abbé Georges Aubert, curé constitutionnel de la Bresse, qui aurait le dimanche précédent prêché de manière à décourager les citoyens, à les porter à la sédition, à empêcher le recrutement ordonné le 6 du même mois par les représentants du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle, en effrayant et détournant de leur devoir les volontaires qui étaient sur le point de rejoindre les armées. De plus, il aurait refusé les assignats en payement des messes qui lui étaient demandées, exigeant du numéraire. C'était à cette époque un faisceau redoutable d'accusations, dont la moindre aurait suffi pour faire tomber bien des têtes sous le couperet de la guillotine.

Le 1er septembre, sur le rapport confirmatif du citoyen Bougel, le District décidait l'envoi du procès-verbal à l'accusatenr public près le tribunal criminel des Vosges, séant à Mirecourt, ordonnait l'arrestation du sieur Aubert, le faisait interroger ainsi que le voulait la loi par le Comité révolutionnaire, et mettait les scellés sur ses papiers. Le 5, l'accusateur public N. Fournier l'envoyait de Mirecourt à Paris avec les pièces du procès pour y être jugé par le tribunal révolutionnaire (1); mais celui-ci, mentant dans cette circonstance à la terrible réputation que les événements lui ont faite, le renvoyait absous le 26 novembre. Et nous voyons par les tableaux de traitements et pensions ecclésiastiques qu'il continua à toucher sur la caisse du receveur du District ses quartiers de 450 livres transformés, lorsque le culte fut aboli de fait dans la République, en une pension trimestrielle de 250 livres, même en 1794 et 1795.

Le 2 septembre, le Comité révolutionnaire demandait l'envoi

(1) Le tribunal criminel extraordinaire de Paris, devenu bientôt *tribunal révolutionnaire*, jugeait sans appel ni cassation les individus accusés de conspiration et de contre-révolution, termes élastiques qui pouvaient englober, suivant les circonstances, les faits politiques les plus divers et les plus opposés.



à Epinal de l'abbé Cl.-J. Boyer, ex-curé d'Archettes, détenu comme suspect, pour y être enfermé au couvent des Annonciades avec les prêtres âgés ou infirmes. Puis il requérait l'inscription sur la liste des émigrés de A.-X. Laurent, ex-greffier du bailliage, de L. Laurent son frère, qui s'était de nouveau évadé de l'hôtel abbatial, de N. Garnier, du curé réfractaire de Vecoux, Laurent Gérard, enfin de l'abbé Rivot, ex-curé de Ravennes (Yonne); ce dernier originaire de la Neuveville-devant-Bruyères, était venu à la fin de 1791 s'établir à Remiremont, où il jouissait d'une pension de 400 livres sur le Trésor; mais il avait refusé de prêter le serment de liberté et égalité, et, lors des décrets de déportation, avait feint de quitter la ville, comme N.-A. Didelot, pour y rentrer comme lui en cachette. Les biens de toutes ces personnes, tant meubles qu'immeubles, avaient déjà été, nous l'avons vu, mis sous séquestre par arrêté du 5 juillet. Mais les deux Laurent, N. Garnier et sans doute aussi l'abbé Gérard durent faire établir et constater comme bien d'autres leur existence en France, car ils ne furent pas portés sur la liste des émigrés ou en furent rayés à temps; en tous cas, ils ne figurent pas sur celle du 16 brumaire an II.

Le 18 septembre, le District considérant que depuis plus d'un an il avait été procédé à l'inventaire des effets mobiliers de N.-F. Remy, cy-devant curé de Remiremont, que les demoiselles Remy, ses sœurs, s'étaient pourvues en recréance contre cette mesure, mais que leur recours n'avait pas été admis par le tribunal, en arrêtait la vente aux enchères pour le vendredi 27; il fixait au lendemain celle des meubles de l'émigrée Balbine (de) Schœnau, cy-devant chanoinesse, meubles renfermés à l'hôpital et dont le chanoine Andreu, ex-directeur de cet établissement, retiré à Soleure par l'effet de la loi de déportation dite volontaire, revendiquait la propriété; la vente qui lui en avait été faite était déclarée fictive et de nul effet.

Le 10 octobre, le tribunal rendait un jugement par lequel il déclarait les citoyennes Charlotte (de) la Tour, ex-chanoinesse, Anne Jardel et autres atteintes et convaincues d'avoir recélé des effets mobiliers appartenant aux émigrées Claudine (de) Rinck et Catherine (de) Gournay, ex-chanoinesses, et à Fr. Gremillet, chanoine également émigré, confisquait ces meubles au profit de la Nation et en fixait la vente au 18 octobre ; celle-ci n'eut lieu toutefois, croyons-nous, que deux mois plus tard.

Peut-être est-ce à ce moment que les trois chanoinesses de la Tour furent arrêtées par ordre du Comité révolutionnaire, comme suspectes d'aristocratie et d'incivisme ; leur compagne, Mme de Lentilhac, déjà détenue depuis le 3 août, avait demandé le 19 septembre une chambre séparée, et le District avait fait droit à sa requête, en raison de l'état d'infirmité de la postulante.

Le surlendemain N. Garnier, déclaré notoirement suspect le 21 juin, et qui, alors absent, avait été porté comme émigré le 2 septembre, revint à son domicile légal, et, après avoir établi qu'il n'avait pas quitté la France, obtint sa radiation de la fatale liste. Sûr alors d'éviter les conséquences des terribles mesures qui frappaient les émigrés, il vint de lui-même se constituer prisonnier ; en raison de son âge, il fut détenu à part, dans l'entresol de l'aile gauche du palais abbatial.

Par l'adresse envoyée à la Convention le 25 juillet, le Conseil de la ville félicitait cette assemblée, en termes dithyrambiques, d'avoir vaincu et écrasé les factions qui la désolaient ; il faisait ainsi allusion à la journée du 31 mai et à la chute des Girondins. Il ne supposait guère alors que l'un de ses anciens membres les plus marquants, J.-B. Noël, en ce moment député à la Convention, allait se trouver impliqué et gravement compromis dans les luttes qui suivirent cette proscription. Une partie de la députation des Vosges était girondine : Balland, Bresson, Couhey, Noël appartenaient à cette opinion, tandis

que Poulain-Grandprey, Perrin et Souhait siégeaient à la Montagne, mais, suivant F. Bouvier (1), leur biographe, parmi les membres les moins avancés de cette portion de l'assemblée.

S'il faut en croire L. Didelot (2), Noël aurait été un girondin militant; il aurait commis l'imprudence d'écrire à Remiremont qu' « il fallait mettre une force armée sur pied pour seconder les Brissotins » ; et sa lettre aurait été envoyée aussitôt par les jacobins de cette ville au Comité de salut public, ce qui aurait rendu sa perte inévitable.

Il ne nous paraît pas qu'on puisse accepter sans contrôle une telle allégation que rien, il est vrai, ne contredit absolument, mais qu'aucun indice sérieux ne vient non plus appuyer. Comme nous le verrons plus loin, le député de Remiremont, après sa mise hors la loi (3 octobre), fait appel à ses anciens collègues de la commune et du District, et les adjure de déclarer s'il les a jamais engagés par parole ou par écrit à prendre part à un soulèvement contre Paris; adjuration qu'il n'aurait sans doute pas osé leur adresser si précédemment il avait tenté de les entraîner dans le fédéralisme, et qui en tout cas aurait été démentie par ceux qui, ayant reçu de telles propositions, étaient censés les avoir dénoncées à Paris. Si Noël avait joué un rôle actif dans la tragédie girondine, sa proscription aurait été — politiquement — justifiée; mais, jusqu'à preuve du contraire, nous persistons à ne voir en lui qu'une victime innocente des rancunes de la Montagne à propos du procès de Louis XVI; d'accord sur ce point avec les éditeurs de L. Didelot (3), nous pensons que celle-ci ne put pardonner à Noël le subterfuge qui lui avait permis de ne pas voter la mort du roi.

---

(1) *Les Conventionnels vosgiens*, brochure in-8° communiquée par M. St. Mougin.

(2) *Remiremont*, etc., p. 433.

(3) *Remiremont*, etc., p. 410, note. — Nous ne prétendons pas, loin de là, que J.-B. Noël ne fut pas l'ami des Girondins. et Girondin lui-même; mais il n'y a aucune raison d'admettre qu'il ait essayé de soulever ses compatriotes contre la Montagne.

Quoi qu'il en soit, le 13 octobre, le Conseil municipal recevait du conventionnel la lettre suivante, adressée également au District et à la Société populaire. Nous la reproduisons *in extenso* parce qu'elle constitue la défense de l'accusé devant l'histoire.

« Citoyens, vous êtes sans doute bien étonnés de me voir compris au nombre des décrétés d'accusation le 3 de ce mois. Je ne le suis pas moins que vous, car j'ai beau scruter ma conscience et ma conduite, je n'y trouve rien qui puisse mériter un reproche fondé et une telle disgrâce.

« Ce malheur vient, comme Bresson et moi le présumons, de ce que Barbaroux est venu environ un mois avant son évasion se loger dans l'hôtel que nous habitions. Comme on est très ombrageux dans ce moment, on aura apparemment pensé que nous trempions dans ses projets et que nous aurons favorisé sa fuite. Mais rien de tout cela n'étant vrai, *il nous sera facile de nous disculper*, à ce que nous espérons, *car nous croyons à la vertu et à la justice.*

« On accuse les décrétés : 1° d'avoir engagé leur département à lever des forces armées contre Paris ; 2° d'avoir voulu diviser la République en fédéralisant les départements ; 3° d'avoir attenté à la liberté et à la sûreté du peuple français. Eh bien ! vous savés si jamais je vous ai provoqués à armer contre Paris ; si jamais je vous ai parlé ou écrit du fédéralisme ; si jamais je vous ai engagés à quelque chose qui pût porter atteinte à la liberté, à la sûreté ou à la souveraineté du peuple français, si jamais j'ai eu aucune correspondance avec nos ennemis. J'en appelle à votre honneur et à votre conscience : *si vous pouvés justifier contre moy aucun de ces faits, vous devés le déclarer hautement ;* si, au contraire, vous ne m'en trouvés pas coupable, vous devés le déclarer de même pour justifier mon innocence et me tirer de l'oppression.

« Je suis ici votre représentant, mon sort doit donc vous intéresser ; *si je suis coupable, vous devés m'abandonner*

au glaive de la Loy ; mais si vous me trouvés innocent de toutes ces imputations, vous devés le déclarer et demander qu'il soit rendu justice prompte à mon innocence. Vous ne m'avés sans doute pas envoyé ici pour y périr dans une prison.

« N'ai-je pas au contraire toujours prêché le règne de la Constitution et de la loy ? n'ai-je pas toujours dit qu'il était de notre devoir comme de notre intérêt de déjouer toutes les manœuvres des fanatiques, des aristocrates et autres conspirateurs de l'intérieur ? que nous devions faire tous nos efforts pour y maintenir l'ordre, la paix et la tranquilité ? que c'était l'unique moyen de pouvoir réunir toutes nos forces contre les ennemis du dehors et de repousser vigoureusement leurs attaques ?

« N'ai-je pas favorisé autant qu'il était en mon pouvoir, pendant mon syndicat, l'expulsion des prêtres fanatiques et la suppression des malveillants qui auraient pu nous causer les malheurs de la Vendée ? n'ai-je pas concouru autant qu'aucun autre à nous préserver des malheurs de la guerre civile qui ont affligé et affligent encore d'autres départements ?

« En envoyant notre nouvelle constitution, n'ai-je pas conseillé de l'accepter purement et simplement, parce qu'on pouvait toujours remédier à la suite aux articles qui dans l'exécution pourraient présenter quelques inconvénients ?

« N'ai-je pas rempli avec autant d'assiduité que de zèle les charges d'officier municipal et de procureur-syndic?

« Loin d'intriguer pour me faire nommer membre de la Convention, n'ai-je pas au contraire prié les électeurs de me laisser à mon poste de procureur-syndic où je croyais pouvoir être plus utile, et de s'occuper d'un meilleur choix ?

« N'ai-je pas eu le malheur de perdre *par la trahison de Martignac* un fils qui m'était infiniment cher, et qui avait volé sur la frontière au secours de la Patrie ?

« L'aîné n'a-t-il pas fait tout ce qu'il a pu comme maire, comme commandant de la garde nationale, comme commis-

saire au recrutement de nos bataillons, pour l'intérêt de la chose publique?

« Ai-je eu la moindre liaison avec nos ennemis?

« Est-il quelqu'un qui ait donné plus de preuves de son civisme?

« D'après tout cela vous devés sentir, citoyens, combien il est cruel pour moy de me voir chargé d'une telle accusation. J'espère donc que vous voudrés bien me rendre le témoignage que je vous demande, et qu'au lieu de *souffrir que ma famille soit inquiétée* et qu'on ajoute de nouveaux chagrins à ceux que ce décret lui donne, vous la protégerés et lui donnerés quelque consolation. Signé : J.-B. Noël ».

Dans cette lettre, fort longue comme on voit, et où Noël reproduisait plusieurs fois les mêmes arguments, qui étaient sérieux, sans leur donner plus de valeur, le proscrit avait adopté la forme interrogative, afin sans doute d'appeler l'attention de ses commettants sur les principaux points qu'il convenait de mettre en lumière dans le certificat d'orthodoxie politique qu'ils devaient envoyer en sa faveur à la Convention. Et en effet le même jour, le Conseil de la commune, celui du District et le bureau de la Société populaire, réunis sous la dénomination caractéristique de « corps constitués de la ville de Remiremont (1) », adressaient à la Convention un certificat collectif attestant que le citoyen Noël avait « manifesté *dans tous les temps* les sentiments du patriotisme le plus pur et le plus éclairé » ; que dans les places antérieurement occupées par lui, il s'était comporté de manière à mériter leur suffrage et celui des administrés ; qu'en partant pour son poste de

(1) Le Comité révolutionnaire, légalement établi, faisait-il partie des « corps constitués »? par suite, figurait-il parmi les défenseurs de Noël? Il est difficile de le dire, les noms des membres de la réunion n'étant pas donnés en tête de la pièce, qui n'est signée que de Gruyer, procureur-syndic, et Barbillat, secrétaire; mais nous ne le pensons pas.



conventionnet, il avait montré *toute l'horreur possible pour les roys et la tyrannie ;* ils déclaraient en outre que la famille de Noël avait constamment marché sur ses traces ; que le cadet de ses fils, etc. ; que l'aîné était digne de la confiance publique, etc. Et dans la même séance, le Conseil du District, réuni à part, ne voulant laisser dans l'ombre aucun point de la supplique de l'accusé, déclarait que lors de l'envoi de l'acte constitutionnel, le citoyen Noël leur avait écrit une lettre par laquelle il les invitait à l'acceptation unanime de cet acte, à se rallier à l'assemblée nationale, et que les expressions de cette lettre « respiraient les principes les plus purs de la liberté et de l'égalité. »

Quoique les deux attestations ci-dessus ne soient en quelque sorte qu'une paraphrase de la lettre du conventionnel, elles nous donnent lieu de croire, à moins de les considérer comme de simples certificats de complaisance, que les « jacobins » de Remiremont n'avaient réellement reçu de Noël, et par suite n'avaient pu dénoncer au redoutable Comité aucun appel à l'insurrection. Les deux démarches, en effet, étaient inconciliables ; sans compter qu'en essayant de sauver une tête notoirement coupable, les défenseurs auraient exposé la leur aux coups du tribunal révolutionnaire. Il importe de noter toutefois que, bien que l'ex-procureur-syndic de Remiremont affirme avoir concouru à « préserver son pays des guerres civiles », ses garants, très-explicites sur tous les autres points, se tiennent sur celui-ci, le plus important de tous, dans des généralités prudentes, tout à fait insuffisantes pour produire une pleine conviction ; mais peut-être n'y a-t-il là qu'un vice involontaire de rédaction.

Du reste cette défense, où les honorables administrateurs de la ville paraissent avoir dans un but louable exagéré quelque peu les vrais sentiments de leur compatriote, était bien inutile : J.-B. Noël, à tort ou à raison, était impliqué dans une conspi-

ration par des adversaires politiques, les plus implacables de tous, résolus à tout pour écraser ceux dont ils avaient triomphé avec tant de peine ; et ce n'étaient pas des attestations de ce genre qui pouvaient tirer l'ancien officier du Chapitre de la situation que lui avaient faite les événements.

Le proscrit s'en doutait bien, malgré la foi qu'il affectait d'avoir en la vertu et la justice d'une assemblée politique, telle surtout que la Convention. Aussi chercha-t-il à échapper par la fuite au sort qui l'attendait s'il se laissait enfermer à la Conciergerie. Il voulait gagner la Suisse ; malheureusement le lundi 25 novembre il fut reconnu et arrêté à Montaut, près de Montbéliard, par un garde des douanes (1). On le conduisit, ajoute le chroniqueur, à Bernard de Saintes qui était dans ce pays en mission extraordinaire. Celui-ci, dépourvu de toute générosité, aurait fait lier sur un cheval son collègue proscrit pour le reconduire à Paris, et le malheureux Noël aurait passé à Vesoul dans cette torture (2). Bernard ne se contenta pas d'une arrestation qui, à la rigueur, rentrait dans ses obligations proconsulaires ; il eut la férocité peu commune de le « recommander » d'une façon particulière au pourvoyeur attitré de la guillotine. « Citoyen, écrivit-il à Fouquier-Tinville le jour même, je t'envoie les papiers trouvés sur le député Noël et les procès-verbaux de sa capture et interrogatoire. Je le fais conduire dans les prisons de Paris. *Je n'ai pas besoin de te le recommander* : tu as trop bien travaillé ses camarades, et tu aimes trop l'égalité pour ne pas lui donner les mêmes soins. Vive la République ! lui voilà un ennemi de moins. Salut et fraternité ! Bernard. » (3)

Traduit aussitôt devant le tribunal révolutionnaire, Noël y

(1) Abbé Didelot : *Ephémérides*. — Dans *Remiremont*, etc., p. 434, le même chroniqueur dit que ce fut un « agent national » qui l'arrêta.

(2) Idem. — Dans *Remiremont*, L. Didelot dit que ce fut à Luxeuil que le conventionnel passa ainsi garrotté.

(3) F. Bouvier : *Les Conventionnels vosgiens*, brochure déjà citée.

fut condamné le 8 décembre (1), et subit la mort avec courage deux heures après l'inique sentence ; ses biens étaient confisqués et acquis à la République. Plus heureux que lui, son collègue Bresson avait pu échapper aux sbires de la Convention (2).

C'est également dans le courant d'octobre que fut appliqué à Remiremont le décret du 17 septembre sur l'arrestation générale des suspects. Cette nouvelle mesure aggravait considérablement la situation en ce qui concernait cette catégorie de citoyens ; nous avons vu comment le tribunal ou commission extraordinaire chargée de statuer sur leur sort, avait usé des pouvoirs que lui conférait la loi : plus des trois quarts avaient échappé à la détention et n'étaient assujettis qu'à une surveillance dont le principal inconvénient consistait dans l'impossibilité légale de sortir de la commune, même pour leurs affaires, sans la mention de suspicion inscrite sur leur passeport ; 18 seulement sur 103, dont 10 hommes et 8 femmes, avaient été mis en état d'arrestation soit collective, soit individuelle, selon leur état de santé.

Le décret du 17 septembre, né des circonstances difficiles où se trouvait alors le gouvernement, était une véritable loi de proscription ; il ordonnait, non plus le désarmement, mais l'arrestation immédiate de *tous* les suspects sans aucune exception. Etaient qualifiés tels ceux qui s'étaient montrés partisans de la « tyrannie », c'est-à-dire de la royauté, sans spécification de l'époque à partir de laquelle cette opinion était

(1) Cette coïncidence avec l'anniversaire de la suppression du Chapitre (8 décembre 1790) a paru à quelques chroniqueurs non pas fortuite, mais providentielle. On oublie que le vieux procureur-syndic n'avait été dans l'épisode de la suppression de l'institut de Romaric que le représentant testimonial du District, qu'il n'avait pris à ce sujet aucune initiative, et s'était conduit dans les préliminaires de l'opération avec tant de réserve et de prudence, que le Département avait d'abord taxé son attitude de contre-révolutionnaire.

(2) La confiscation des biens de Noël ne fut pas maintenue ; après le 9 thermidor Perrin des Vosges obtint de la Convention qu'ils fussent rendus à la famille.

considérée comme criminelle ; ceux qui s'étaient prononcés en faveur du fédéralisme et contre le principe de la liberté ; ceux à qui la commune croyait devoir refuser le certificat de civisme ; les fonctionnaires de tout ordre qui avaient été révoqués ou suspendus de leurs fonctions ; les nobles qui, n'ayant pas émigré, n'avaient pas constamment donné des preuves manifestes de leur attachement à la Révolution ; les parents et agents d'émigrés qui se trouvaient dans le même cas, etc.

Avec une telle nomenclature, conçue en termes aussi généraux, la moitié de la France pouvait être déclarée suspecte et incarcérée par l'autre, sans intervention possible de tiers en leur faveur, ceux-ci risquant de ce chef d'être considérés comme tombant sous l'application de la loi. Les plus ardents démagogues seuls étaient à peu près sûrs de n'être pas rangés au nombre des ennemis du pays ; encore fallait-il pour cela qu'aucune cause d'hostilité ou de rivalité n'existât entre eux et les proscripteurs.

C'était, non plus aux autorités civiles ou judiciaires, mais aux Comités révolutionnaires de surveillance, alors tout puissants dans leur circonscription, comme le Comité de salut public l'était dans toute la France, qu'était dévolue la redoutable mission de prononcer sans recours sur la liberté des individus, et de désigner ainsi sur tous les points du territoire les victimes qui devaient être offertes de préférence à l'hydre révolutionnaire. Hâtons-nous d'ajouter qu'à Remiremont non plus que dans toutes les Vosges, aucun suspect ne paya de sa tête l'honneur d'avoir été inscrit sur les listes de proscription ouvertes par la loi du 17 septembre.

Dans l'état actuel, il nous est difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer la part de responsabilité qui revient individuellement à chacun des membres du Comité révolutionnaire de Remiremont, dans l'établissement des nouvelles listes de suspects. Nous n'avons même pas les noms de tous les

membres de ce Comité pour l'époque à laquelle nous sommes arrivé; et ce n'est que par hypothèse, nos recherches des registres et papiers des divers Comités qui se sont succédé dans notre ville ayant été vaines (1), que nous y faisons figurer Kibler, Cabasse, Hacquard et Parmentelot, que nous savons en avoir fait partie « avant et depuis le 9 thermidor », sans plus de précision dans les dates. Nous en sommes réduit à conjecturer que l'influence du parti modéré, représenté par Bridot, Deguerre, Delorme, Pernot et Rennepont, a été annihilée par celle du parti démagogique, à la tête duquel était R.-A. Richard, et où figuraient très probablement Bégel et Tissier, peut-être aussi les quatre membres cités plus haut.

Nous ne connaîtrions pas non plus la liste des personnes mises en arrestation par application de cette loi le 17 octobre, si M. l'abbé Buisson, sous le pseudonyme de Ch. Vosgien, ne l'avait publiée il y a quelques années, sans indiquer toutefois l'origine de ce précieux document (2). Cette liste qui compte, sauf erreur, 85 personnes des deux sexes, de tout âge, de tout rang, de toutes conditions, est à plusieurs points de vue fort intéressante à étudier et à comparer avec la liste municipale des suspects du 5 juin.

---

(1) Il est cependant certain que ces papiers ont été versés en l'an VII à l'administration centrale des Vosges, car dans une pièce dont nous devons la communication à l'obligeance de M. St. Mougin, intitulée : *Inventaire des papiers du district de Remiremont*, nous avons trouvé la mention suivante : « Comités révolutionnaires. — « Liasse 43e contenant tous les papiers et registres des dits Comités « au contenu de l'inventaire qui y est joint... ensemble une liasse « relative aux pièces de dépenses des dits Comités. »

De même, nous y avons relevé cette indication : « Liasse 21e contenant... l'état des *Sociétés populaires* (du District) avec le nom des « Sociétaires. »

Mais M. Chevreux, archiviste départemental, à la bienveillance duquel nous sommes tant redevable, n'a trouvé jusqu'alors dans les archives dont il a la garde aucune trace de ces documents. Peut-être ont-ils été classés à nouveau sous d'autres rubriques ; peut-être ont-ils été égarés ou soustraits du dépôt après la Révolution, à une époque où les gardiens ne se rendaient pas bien compte de leur importance pour l'histoire.

(2) « Le livre d'or des familles de Remiremont : *Victimes de la Révolution*, par Ch. Vosgien, br. in-16 de 32 pages, Epinal, Vve Collot, 1889.

Elle comprend 30 hommes seulement, plus 51 femmes, filles ou veuves, et 4 enfants. De ces 30 hommes décrétés d'arrestation, 26 se trouvaient déjà sur la liste des suspects du 5 juin, et 6 d'entre eux, Boyer, Deblaye, Garnier, Laurent, Masson et Perry, avaient déjà été frappés par la commission mixte du 21 juin. Les quatre hommes qui, bien que non suspects municipaux, étaient arrêtés par le comité, étaient Croissant fils, N. d'Eslon ou Deslon, Mathieu Jean-Ch. et Monin N.-L.

Par contre, 4 citoyens décrétés d'arrestation par la commission du 21 juin, ne figuraient pas sur la liste de proscription du comité; c'étaient Ch. Bollangier, Michel Collenne, N. Laheurte et H. Treille ; les motifs de cette indulgence nous sont inconnus, de même que nous ne savons pas si ces quatre détenus furent remis en liberté.

Des 51 femmes arrêtées par le Comité, 25 avaient déjà été déclarées suspectes le 5 juin par la Commune ; et les 8 décrétées d'arrestation le 3 août par la commission mixte l'étaient également par le Comité ; les 26 autres n'avaient pas été précédemment portées sur la liste municipale ; par contre, 20 suspectes municipales étaient laissées en dehors de la liste du Comité. En résumé, pour les femmes comme pour les hommes, certains noms figuraient à la fois dans la liste du 5 juin et celle du 17 octobre ; d'autres figuraient sur la première qui ne se trouvaient pas sur la seconde et réciproquement. Nous signalons ces différences pour bien montrer combien il y avait d'arbitraire dans la désignation d'un suspect, incarcéré ou non, puisque les appréciations variaient si considérablement dans les deux sens suivant la composition du jury (1).

Le chiffre élevé des femmes déclarées suspectes par la commune ou arrêtées par ordre du Comité, nous donne lieu de

(1) Les mandats d'arrêt délivrés contre les suspects en vertu de cette loi du 17 septembre devaient spécifier les motifs pour lesquels ils étaient rendus ; nous ignorons s'il en fut ainsi à Remiremont, mais cela est assez probable.

penser qu'à Remiremont celles-ci avaient dû jouer un rôle marqué dans le plan de résistance plus ou moins ouverte organisé par les contre-révolutionnaires ; car il est peu probable que les autorités se fussent montrées si sévères à l'égard du sexe faible, si elles n'avaient acquis la certitude que l'opposition de la femme aux idées du jour était aussi redoutable que les manœuvres des hommes eux-mêmes.

Les mesures de salut public ne se bornèrent pas, à Remiremont non plus qu'ailleurs, à l'arrestation générale des suspects ; le Comité révolutionnaire avait en outre dressé une seconde liste, dite *des surveillés*, comprenant, sauf erreur, 222 noms qui appartenaient en très grande partie aux femmes, enfants, domestiques ou employés à un titre quelconque, soit des émigrés, soit des suspects arrêtés le 17 octobre. Ces personnes étaient mises sous la « stricte » surveillance, non seulement des autorités constituées, mais des citoyens en général, dont l'indifférence à cet égard pouvait le cas échéant être taxée de complicité. Nous ne pensons pas toutefois qu'aucune mesure spéciale ait été prise contre ces personnes, en dehors de leur inscription et de l'avertissement qui leur était donné de la surveillance dont elles étaient l'objet.

De ces 222 demi-suspects, 66 étaient des hommes, 142 des femmes, 14 des enfants, tout au moins des mineurs ; 21 hommes et 15 femmes avaient déjà été portés sur la liste municipale des suspects du 5 juin ; 45 hommes, 127 femmes et les 14 mineurs étaient pour la première fois l'objet d'une mesure de police. Quelques noms sont pour nous surprendre : par exemple celui de la femme de J.-B. Héringer, qui appartenait à l'administration du District, et Héringer (1) lui-même ; celui de la femme de Ch.-J. Petitmengin, receveur du District, et

(1) Peut-être était-ce un homonyme. J.-B. Héringer fut plus tard éliminé de l'administration centrale des Vosges, par application de la loi du 8 brumaire an IV, comme parent d'émigré.

celui de Joseph Hingray fils, dont le père était en ce moment membre du Directoire départemental.

Chose également digne de remarque, 11 noms d'hommes et 5 noms de femmes, inscrits sur la liste municipale des suspects, ne se trouvent ni sur la liste des personnes arrêtées par le Comité révolutionnaire, ni sur celle cependant si longue des individus placés en surveillance par le même Comité.

Quant aux 52 individus, hommes et femmes, portés à tort comme suspects par les éditeurs du manuscrit de L. Didelot, 4 seulement d'entre eux furent mis en état d'arrestation le 17 octobre, et 12 inscrits comme surveillés ; 36 ne figurent pas plus sur ces deux listes que sur la liste municipale elle-même (1).

En résumé, et sauf des erreurs insignifiantes de détail dues à l'insuffisance de désignation de certaines personnes dans la publication faite par M. l'abbé Buisson, il y eut à Remiremont, par application des divers décrets sur les suspects, quatre listes différentes, savoir : une d'hommes et une de femmes dressées par la municipalité, puis une liste de détenus des deux sexes et une liste de surveillés des deux sexes, toutes deux établies par le Comité révolutionnaire local. Les premières comprenaient : 1° 10 hommes et 8 femmes décrétés d'arrestation, total 18 ; 2° 47 hommes et 37 femmes assujettis à la surveillance administrative, total 84. Celles du Comité comptaient : 1° 30 hommes, 51 femmes et 4 enfants ou mineurs, décrétés d'arrestation, total 85 ; 2° 66 hommes, 142 femmes et 14 enfants ou mineurs inscrits comme demi-suspects ou surveillés, total 222.

Le chiffre global des détenus semblerait donc être de 103 et celui des surveillés de 306 ; mais il y a lieu d'en retrancher :

(1) Comparer, pour ces diverses constatations, la liste imprimée dans *Remiremont*, etc., p. 588 et suivantes, avec les deux listes du Comité révolutionnaire publiées par M. Buisson dans la brochure citée plus haut.



1° 14 détenus des deux sexes qui figurent à la fois dans la liste municipale et dans celle du Comité ; 2° 51 surveillés qui font double emploi pour la même raison. Il resterait en conséquence 90 personnes qui auraient été réellement incarcérées pour motifs politiques, et 255 autres, placées chez elles sous la surveillance administrative, plus apparente qu'effective. Ce sont là, certes, des chiffres considérables, surtout pour une aussi petite ville ; mais si l'on doit déplorer qu'ils aient été aussi élevés, il y a lieu néanmoins de considérer que celui des détenus — en admettant que l'ordre d'arrestation ait été exécuté indistinctement, ce que nous ignorons, à l'égard de ces 90 personnes — est bien loin de celui de 395 prisonniers « environ » qui, au dire de L. Didelot, furent élargis après le 9 thermidor (1). Sans doute, entre l'établissement des listes du Comité et cette date, il put y avoir et il y eut vraisemblablement des arrestations isolées, comme par exemple celle de J.-B.-A. Noël, fils du conventionnel exécuté, qui eut lieu par ordre du Comité de sûreté générale, et qui fut maintenue jusqu'après la chute de Robespierre ; mais pour admettre le chiffre énorme de près de 400 détenus, il faudrait supposer l'adoption de nouvelles mesures législatives de proscription, que rien ne fait entrevoir. Notons que les chiffres que nous donnons plus haut résultent du dépouillement de listes nominatives officielles, tandis que celui de M. Didelot constitue une simple assertion dépourvue de base.

Ce sont les décrets des 29 septembre, 24 et 25 octobre 1793 qui ordonnèrent la fixation d'un *maximum* pour le taux des salaires et le prix des denrées et marchandises de première

(1) *Remiremont*, etc. p. 477. — « On élargit les malheureuses victimes qu'on avait amoncelées dans toutes les prisons de la France. « Les portes de notre abbaye s'étaient aussi ouvertes. et nos infortunés « prisonniers, *au nombre d'environ trois cent quatre-cingt-quinze.* « eurent la douce liberté de retourner dans leurs foyers. » — M. Didelot ne fixe pas la date de ce mémorable événement, sur lequel nous aurons à revenir.

nécessité. Dans l'esprit de ses auteurs, cette mesure avait pour but de remédier aux inconvénients sans nombre qui résultaient pour le commerce et le travail des fluctuations incessantes et de l'avilissement de plus en plus rapide de la monnaie fiduciaire, la seule pour ainsi dire qui fût alors en usage ; car depuis longtemps l'or et l'argent se cachaient et n'étaient employés que dans les transactions commerciales occultes.

Disons dès à présent que cette loi draconnienne, sans exemple dans l'histoire, bien loin d'améliorer la situation économique, ne fit que l'aggraver au point de la rendre presque désespérée. Les commerçants, en effet, obligés de revendre à un taux déterminé et contre assignats des marchandises qu'ils avaient acquises à un chiffre parfois bien supérieur, préféraient cacher leurs approvisionnements ou ne plus les renouveler ; les ouvriers de métier ne pouvaient plus retirer de leur travail un salaire suffisant pour les faire vivre eux et leurs familles ; les cultivateurs refusaient de livrer leurs grains ou de conduire leur bétail au marché pour en recevoir un prix toujours incertain par le fait de la dépréciation constante du papier-monnaie ; les rentiers, les pensionnés de l'Etat, les fonctionnaires, payés en assignats quand par hasard ils l'étaient, voyaient leurs ressources fondre à vue d'œil et tomber à un chiffre de plus en plus dérisoire. On se trouvait en pleine famine au milieu même de l'abondance réelle des produits de la terre et de l'industrie, qui se cachaient comme les valeurs métalliques.

Le district de Remiremont établit le maximum par ses délibérations des 21 vendémiaire et 12 brumaire an II (12 octobre et 2 novembre 1793), et ses tableaux furent livrés à l'impression pour être affichés dans toutes les communes du ressort. Le conseil général de la ville avait publié dès le 10 octobre des maxima basés sur les prix et salaires de 1790. Nous y relevons les détails suivants : Journée du charpentier, 45 sols ; du maçon, 36 sols ; du manouvrier, 28 sols ; des lavandières, journalières, repasseuses, 18 sols ; du faucheur, 36

sols ; du jardinier à façon, 46 sols ; du menuisier, 36 sols ; du compagnon serrurier et du garçon perruquier : 18 livres par mois plus la nourriture ; façon d'une chemise, 18 sols ; d'une paire de bas, 22 sols ; journée d'un garçon chapelier, 10 sols 6 deniers avec la nourriture ; d'un garçon brasseur, 30 livres par mois avec la nourriture ; taille d'un pied de pierre, 7 sols ; salaire d'un garçon tailleur, 12 livres par mois avec la nourriture ; façon d'un habit complet, 9 livres ; d'un uniforme, 7 livres ; d'un habit seul 5 livres 8 sols ; d'une veste ou d'une paire de culottes, 36 sols ; d'une paire de souliers, 18 sols ; d'une paire de sabots, 4 sols ; journée d'un compagnon cloutier, 36 sols ; d'un garçon boulanger, 12 livres par mois avec la nourriture, etc., etc.

Le tout, aux termes de la loi, était payable indifféremment en numéraire ou en assignats, aucune différence ne devant exister entre ces deux signes de la valeur des objets ou du travail ; et cependant à cette époque déjà une livre en numéraire valait au moins 5 ou 6 livres en papier. Cet énorme écart, qui ne devait pas tarder à s'accroître dans des proportions fantastiques, donnait lieu à des difficultés inextricables ; aucune puissance humaine ne pouvait rétablir l'égalité entre la monnaie métallique activement recherchée parce qu'elle avait une valeur fixe, et un chiffon que personne n'acceptait de son plein gré.

Dès le 15 octobre, quantité de commerçants de Remiremont aimaient mieux fermer boutique que de recevoir en assignats le prix de marchandises achetées en numéraire ou en assignats ayant eu au moment de l'achat une valeur supérieure. En vain la Société populaire invitait-elle la commune à prendre les mesures nécessaires pour contraindre les marchands à continuer leur commerce ; en vain la municipalité, rendant hommage au zèle de la Société et à l'activité des commissaires qu'elle avait nommés pour assurer les approvisionnements,

faisait-elle expresses défenses aux marchands de refuser leurs denrées et aux détaillants de vendre en gros : la perturbation était trop générale et trop profonde, et les intérêts de tous trop menacés pour que force demeurât sur ce point à la loi.

Le 17 octobre, les bouchers se refusaient à garnir leurs étals pour vendre la viande au prix fixé par le maximum. Cette décision radicale mit le Conseil dans le plus cruel embarras ; il eut recours au système des réquisitions, « attendu que tout doit céder à l'empire des circonstances » ; il fit saisir et abattre une paire de bœufs appartenant au citoyen J. Thiriet, une autre paire provenant des étables d'Etienne Serrier, et fit défense aux boulangers de vendre leur pain aux forains, le « besoin impérieux » exigeant que les fournées fussent réservées aux habitants de la ville. On essaya de procéder aux approvisionnements de bouche en réquisitionnant au nom du Directoire départemental ; on réclama ainsi 100 quintaux de froment au district de Mirecourt ; mais cette réquisition resta sans résultat parce qu'elle n'avait pas été appuyée par l'emploi de la force publique.

Le 30 octobre, le comité local des subsistances faisait rapport que les boulangers manquaient de pain, que les greniers étaient vides et les particuliers affamés, que les réquisitions obtenues de l'autorité supérieure n'avaient rien produit ; l'état de choses sur ce point était tel qu'il ne laissait aucun espoir pour l'avenir, si l'on ne prenait sans délai des mesures extraordinaires. Les citoyens auxquels, disait le comité, on avait distribué le pain en quantité tout à fait disproportionnée avec leurs besoins, et qui allaient en manquer totalement le lendemain, manifestaient des dispositions inquiétantes, s'organisant pour obtenir par la violence ce que leurs réclamations légitimes n'avaient pu leur procurer.

Deux jours après, les délégués du Conseil envoyés dans les villages voisins annonçaient qu'ils avaient pu enfin trouver 5 resaux et demi de blé, 10 resaux et demi de seigle, un resal

un quart d'orge et un resal de sarrazin, qui furent distribués sans retard aux boulangers ; on ramena encore de Saint-Etienne 4 resaux de froment, 2 de seigle et autant d'orge ; mais tout cela ne constituait qu'une ressource momentanée, et l'avenir même prochain demeurait toujours aussi inquiétant.

La situation se continua tout aussi fâcheuse et précaire pendant la fin de 1793 et les années suivantes. Le 12 décembre, vu le défaut d'approvisionnement en viande de bœuf et de veau, même à l'hôpital où il y avait plus de cent malades ou infirmes, tant militaires que civils, le conseil municipal demanda au District et en reçut une réquisition de quatre bœufs sur la commune du Val-d'Ajol ; mais on ne ramena que deux bouvillons de cette importante localité, qui, à elle seule, aurait pu ravitailler la ville régulièrement, et le Conseil fut réduit à solliciter d'autres réquisitions aussi peu fructueuses sur les villages voisins.

Trois jours après, le citoyen J.-L. Bégel, de la Société populaire et du Comité révolutionnaire, vint faire part au Conseil des inconvénients de la situation en ce qui touchait les subsistances ; pour y remédier, il préconisait la distribution aux habitants des céréales en nature, au lieu de pain chaud, souvent mal cuit, mal « panagé », qui, disait-il, causait des troubles intestinaux à ceux qui le consommaient. L'importance des agents du club grandissait de jour en jour ; la municipalité semblait ne pouvoir ou n'oser agir sans leur concours ; elle s'empressa donc d'adopter la proposition et fit en conséquence aux habitants une distribution de farine au lieu de pain ; malheureusement la quantité en était trop minime pour que les petits ménages pussent songer à la transformer eux-mêmes en pain, et l'on dut presque aussitôt, abandonnant la motion de Bégel, en revenir à donner la farine aux boulangers que l'on réglementa étroitement, sans néanmoins empêcher beaucoup les murmures du peuple. C'est que les difficultés de la situation

ne tenaient nullement à telle ou telle imperfection de détail dans le système de transactions commerciales, mais bien à un vice radical des conceptions économiques de cette époque extraordinaire en toutes choses. Dans presque toute la France, la dernière récolte avait été abondante; mais le commerce ne peut prospérer au milieu des convulsions politiques, et les innovations décrétées avec autant d'imprudence que de hardiesse par les jacobins de la Convention, ne faisaient qu'accroître le désarroi et bouleverser les transactions nécessaires.

Il en était du reste partout à peu près de même, sinon pis qu'à Remiremont; en février le sac de blé valait à Paris 65 francs, en mai 100 francs, puis bientôt 150; le pain, au lieu de 3 sous la livre, coûtait 6 sous et en beaucoup d'endroits 10 et 12 sous; la municipalité parisienne dépensait 75,000 francs par jour pour indemniser les boulangers, afin que ceux-ci vendissent le pain au-dessous du cours normal. La livre de bœuf se vendait 20 sous au lieu de 6, le veau 22 sous au lieu de 5, le sucre 4 livres 10 sous au lieu d'une livre; et ainsi du reste (1).

La Convention, résolue à rompre tous les liens et à déchirer tous les souvenirs qui pouvaient rattacher le pays au passé, avait aboli le calendrier grégorien et lui avait substitué une ère républicaine qui partait du 22 septembre 1792, jour de la proclamation de la République. Ce fut seulement le 14 octobre 1793 que la municipalité de Remiremont inaugura l'emploi du nouveau système; et, comme les noms des mois et des jours n'avaient pas encore été créés, ce 14 octobre fut désigné dans les registres municipaux comme étant le troisième jour de la troisième décade du premier mois de l'an deuxième de la République une et indivisible, dénomination beaucoup trop compliquée pour être jamais d'un usage courant; aussi, dès

(1) H. Taine : *La Révolution*, III, passim.

que les noms des douze nouvelles divisions mensuelles eurent été adoptés par la commission spéciale, se contenta-t-on de l'indication du mois avec le quantième du jour, sans mention de décade, ce qui réduisait la date ci-dessus à celle du 23 vendémiaire an II.

En même temps, et par imitation de la commune de Paris, que celle de Remiremont suivait plus volontiers dans ses inventions grotesques que dans ses manifestations tragiques, le Conseil décida que les noms de baptême, signes d'asservissement religieux, pourraient à la volonté des citoyens qui les portaient être changés en « noms républicains », par simple déclaration à la mairie. Mais nous n'avons pas constaté que beaucoup de citoyens eussent usé de la faculté qui leur était donnée de se régénérer, même pour les enfants présentés à l'état civil ; et les noms pittoresques de Mucius, Brutus, Torquatus, Manlius, ne paraissent pas avoir détrôné ceux plus modestes de Romaric, Nicolas, Christophe, Amé, etc.

La commune, toutefois, profita de cette faculté pour elle-même ; continuer à porter le nom d'un noble Austrasien qui avait été tout à la fois l'un des fondateurs de la féodalité et l'un des plus fermes défenseurs du trône et de l'autel, ne pouvait convenir à des citoyens retrempés aux sources mêmes de la liberté, et qui avaient résolûment secoué le joug des préjugés monarchiques et des antiques superstitions.

Aussi, le 8e jour de la 1re décade du second mois de l'an II (8 brumaire, 29 octobre), la municipalité prit-elle la délibération suivante ;

« Lecture faite du procès-verbal de la Société populaire, par lequel elle exprime son vœu pour que le nom de cette commune soit changée (*sic*) en celui de *Libremont* (on avait d'abord écrit *Mont-Libre*) ;

« Le Conseil, considérant que cette commune régénérée par les avantages de la Révolution, voit (ou doit) rejetter un nom

qui, en rappellant celui de son fondateur lui rappelle son avilissement sous le règne de la superstition et de la féodalité ;

« Qu'après avoir constamment concouru au triomphe de la Liberté, elle a le droit d'en obtenir le glorieux témoignage ;

« Déclare adopter pour cette commune le nom de *Libremont* ;

« A l'effet de quoy la présente délibération sera envoyée à la Convention nationale pour en recevoir la sanction et la proclamer à toutes les sections de la République. »

C'est la première fois que nous trouvons dans les actes de la municipalité romarimontaine l'emploi du terme de « superstition » pour désigner l'ensemble des traditions religieuses. Nous n'en conclurons pas que les idées des honorables mandataires de la ville avaient changé aussi radicalement que la chose permettrait de le supposer, et que, naguère encore sincères partisans des pompes du culte schismatique après celles de l'orthodoxie romaine, ils avaient trouvé leur chemin de Damas à la lueur fulgurante des décrets de la Montagne. Ils avaient simplement jugé convenable, faisant ainsi montre de versatilité plutôt que de caractère, d'adopter le langage alors à la mode dans les sphères officielles, et de faire à l'esprit du jour les concessions indispensables. Tout cela, bien entendu, sans se douter qu'ils chantaient la palinodie, et que plus tard, l'Empire venu, ils prêcheraient le respect de la religion avec l'amour de Bonaparte, et pratiqueraient de plus belle les « superstitions » qu'ils avaient flétries de leurs anathèmes.

Pour mettre les actes publics en harmonie avec la décision qu'ils venaient de prendre, nos édiles arrêtaient le 13 nivose (2 janvier 1794) qu'il serait gravé un timbre sec avec cet exergue : « Municipalité de Libremont » et le faisceau de piques sans-culotte surmonté du bonnet de la Liberté. Mais toujours pratiques, et plus enthousiastes sur le papier que dans les faits, ils ajournaient l'exécution de cette mesure à l'époque où ils auraient reçu le décret les autorisant à prendre le nouveau nom. Comme ils avaient fait usage de cette dénomi-

nation dès le 8 brumaire précédent, il en résulta que pendant un certain temps les intitulés des pièces officielles furent au nom de Libremont, tandis que le cachet qui les authentiquait portait encore celui de Remiremont (1).

Ce changement de nom nécessitait une modification identique en ce qui concernait le District. Le 28 brumaire (18 novembre), le Directoire, ouï son procureur-syndic, considérant qu'il était « important » de faire disparaître tout signe de féodalité et de superstition, et que l'ancien nom portait avec lui « l'emblème » de ces deux signes, arrêtait que, pour anéantir tout souvenir de l'institut monacal qui avait régi cette contrée, ses actes seraient désormais intitulés du District de Libremont.

Le même jour, la municipalité recevait un arrêté des représentants Milhaud et Guyardin près l'armée du Rhin en date du 17 brumaire (7 novembre), et une délibération du Conseil départemental du 22 (12 novembre), tous deux relatifs à la « supression et extinction » de tous signes extérieurs d'opinions religieuses quelconques dans les rues, places et chemins publics; relatifs aussi à l'envoi par les communes au chef-lieu du District des ornements et effets superflus d'or et d'argent appartenant aux paroisses, chapelles ou églises. On voit que les conventionnels envoyés en mission aux armées ne se contentaient pas de prendre au nom du salut public les mesures nécessaires pour rendre celles-ci victorieuses; leur action politique s'étendait sur tout le pays environnant, qu'ils prétendaient « régénérer » révolutionnairement. Le District, considérant qu'il devait être nommé dans le sein de la société

---

(1) Nous ignorons si le sceau officiel de Libremont fut conservé aux archives municipales, ou si, ce qui serait regrettable, il fut brisé lorsque la ville eut repris l'ancien. — Le premier acte de l'état civil (décès) daté de « Libremont cy-devant Remiremont » est du 24e jour du second mois de l'an II de la République une et indivisible (24 brumaire — 14 novembre).

populaire de Libremont des commissaires chargés de recevoir dans sa circonscription « les dépouilles du fanatisme expirant » et d'en donner quittance, désigna à cet effet les citoyens Bégel, Vuillaume, Bailly, Parmentelot, Cabasse, Bertrand et Houillon, tous membres de cette société.

C'est sans doute en vertu de cette décision qui, sous les apparences du respect de la liberté de conscience et de la nécessité d'une contribution au trésor en détresse, cachait une spoliation inique des églises, portait une profonde atteinte aux sentiments intimes de la majorité des citoyens, et ordonnait la destruction d'œuvres dont plus d'une était précieuse au point de vue artistique et archéologique ; c'est, disons-nous, en vertu de cette décision que le 2 frimaire (22 novembre), on emporta, suivant L. Didelot (1), tous les calices et ciboires de la paroisse, ainsi que l'argenterie restante de l'église des Dames. Il ajoute que les jours suivants on enleva toutes les croix et les images qui étaient devant les maisons, ainsi que la croix principale du cimetière et celles qui se trouvaient sur le bord des chemins. Il assure enfin que le 10 décembre (20 frimaire), à l'occasion de la fête décadaire, on alla au Champ de Mars pour y brûler, avec le tabernacle de la paroisse (sans doute de l'ancienne), tous les tableaux des nobles et « des maréchaux de France », qui provenaient très probablement du mobilier séquestré des émigrés.

En ce qui concerne les objets du culte, nous pensons que M. Didelot a exagéré en disant que la totalité des vases sacrés fut enlevée par le commissaire J.-L. Bégel (2), nommé à cet

(1) *Ephémérides*, ms de la collecton B. Puton.

(2) Nous disons J.-L. Bégel, car dans *Remiremont*, etc., pp. 413 et suivantes, L. Didelot accuse la femme de Bégel, Caroline Marquis, d'avoir fait servir à un usage intime les vases enlevés, d'où le nom de « pisseuse de calices » qui lui aurait été donné par la suite. Seulement, le jeune vicaire place dans *Remiremont* cet épisode au 20 janvier 1794, le confondant peut-être avec les incidents de la désaffectation de l'église paroissiale, qui eut lieu en effet vers cette époque (27 ou 29 janvier).

effet, car le service divin se faisait encore après cet enlèvement à Remiremont aussi bien que dans la plus grande partie de la France ; et l'exercice du culte implique nécessairement la libre disposition d'ornements et de vases sacrés.

Ce que nous savons de certain, c'est que la commission des sept membres recueillit dans les églises et chapelles du District 888 marcs d'argenterie en vases sacrés et galons d'ornements, qui furent expédiés aussitôt à la monnaie de Paris. Plus tard, le 2e jour complémentaire an III, le District effectuait un envoi supplémentaire de 22 marcs à la même monnaie (1).

Si nous nous reportons aux registres municipaux, nous y trouvons peu de traces de l'enlèvement des vases sacrés dans l'église de Libremont ; nous voyons seulement que le Conseil de la commune a délégué deux de ses membres, J. Rennepont et Pernot, pour assister comme témoins à la saisie par les commissaires de « tous les ornements d'or et d'argent qui se trouvent dans les églises de cette ville, ainsi que des signes d'opinions religieuses existant dans les rues et sur les places publiques », observant de laisser les objets enlevés à ceux qui en sont propriétaires, à charge par ceux-ci de les faire disparaître dans les vingt-quatre heures. Ces deux mêmes délégués étaient également chargés de faire enlever les emblèmes religieux qui se trouvaient au cimetière, par une équipe d'ouvriers qu'ils devaient salarier sur le prix même des objets mis en vente après avoir été « déformés »; on comprend ce que signifie cet euphémisme. Pour l'appréciation des ornements d'or et d'argent, ils devaient se faire accompagner d'un orfèvre.

Malgré les termes des registres municipaux, nous persistons à croire que tous les vases sacrés ne furent pas enlevés ce jour-là : le culte n'aurait plus été possible. Or, L. Didelot lui-même

(1) *Compte raisonné, politique et pécuniaire du District de Libremont*, ms. déjà cité de la collection St. Mougin.

nous dit dans ses *Ephémérides* que le dimanche 15 décembre on a averti l'abbé George que l'on ne sonnerait plus les offices et que le pain bénit ne serait plus offert; cependant, ajoute-t-il, George a continué les offices, et le 25 décembre il a encore dit la messe de minuit.

C'est du 4 au 6 frimaire (24-26 novembre) que les délégués de la ville procédèrent à la peu glorieuse opération qui leur était imposée; on descendit les crucifix et les statuettes de dévotion exposées dans les niches qui ornaient un grand nombre de maisons; on abattit la croix principale du cimetière, la seule qui y restât debout, ainsi que la croix du Calvaire érigée en 1765, et celles placées sur les chemins en commémoration de quelque décès accidentel ou de quelque événement religieux.

On poussa sur ce point la minutie jusqu'à la rendre à la fois vexatoire et ridicule; on obligea les habitants dont les cheminées étaient pourvues de plaques de fonte ou contre-feux verticaux portant des emblèmes de l'ancien régime — c'était naturellement le plus grand nombre —, à les retourner sans retard. Et les forestiers et agents de la ville reçurent l'interdiction de porter dorénavant les insignes de leurs fonctions aux armes du cy-devant Chapitre.

Et cependant, si le régime de la Terreur dominait à Remiremont, il n'y régnait pas en maître absolu, et n'empêchait pas certaines personnes de manifester d'une façon non équivoque leur aversion pour la Révolution et ceux qui la servaient. Le 13 brumaire (dimanche 3 novembre) l'abbé George se plaignait que pendant les vêpres des morts, le marguillier Chrysostôme Bagré eût osé renouveler contre lui curé les excès de langage à raison desquels le Conseil de la ville lui avait déjà témoigné son improbation, et qu'il les eût poussés à un point scandaleux pour les citoyens assistant à l'office ; pour quoi George demandait qu'il fût pris de nouvelles mesures à l'égard de son insulteur. Le Conseil ayant invité le curé à présenter

un mémoire sur ces faits, fit traduire à sa barre le marguillier récalcitrant, blâma vertement sa conduite, et l'invita sous peine de destitution à se conformer aux coutumes immémoriales et à obéir au citoyen curé, sous les ordres immédiats duquel il était en tout ce qui concernait l'exercice du culte. Mais Chr. Bagré, d'une vieille famille de régents d'école et serviteurs de l'église, n'avait plus à souffrir bien longtemps d'être sous la direction impatiemment supportée d'un curé ayant à ses yeux le double tort d'être schismatique et républicain.

Le même jour, le citoyen Mathiot, prêtre directeur de l'hôpital, adressait à la Société populaire une dénonciation destinée à provoquer l'exécution de la loi sur l'anéantissement de tous monuments ou insignes de féodalité. Il s'agissait de trois portraits contenant, disait-il, les attributs proscrits de la puissance ecclésiastique, et qui se trouvaient à l'hôpital. La Société s'empressa de saisir la commune de cette importante affaire, et le Conseil, qui avait déjà laissé détruire les toiles du salon d'honneur abbatial, eut encore la faiblesse d'accorder au citoyen directeur mention honorable de son zèle, et de faire apporter en séance les tableaux incriminés, pour les faire lacérer sous ses yeux. Sans doute, en agissant ainsi, il obéissait non seulement à la lettre, mais encore à l'esprit jacobin de la loi ; toutefois, avec un peu plus d'indépendance d'esprit et de courage civique, il aurait pu éviter de tels actes de vandalisme ; il lui suffisait de déclarer que des portraits sont des monuments historiques en même temps que des œuvres d'art, et non des symboles de féodalité.

Quelque temps après, le 8 frimaire (28 novembre), le greffier du tribunal, Ch.-A.-V. Pernot, déposait au secrétariat de la municipalité une délibération de ce tribunal en date du 24 précédent, décidant que par application de la loi, « sous quelque dénomination il pourrait se trouver des titres constitutifs des droits féodaux supprimés, ou des jugements et arrêts em-

portant reconnaissance des dits droits, ou des registres contenant déclaration de francs-fiefs, ou autres titres de domaines féodaux, si aucuns d'eux étaient déposés au greffe du tribunal, toutes ces pièces seraient dans le délai de trois mois à compter du 29 septembre dernier, « style barbare », transportées au secrétariat de la commune de Libremont pour y être brûlées en présence du Conseil général de la dite commune.

« En conséquence, ledit greffier a fait transporter cejourd'huy au greffe municipal tous les titres féodaux qu'il a trouvés, *sauf vérification*, dans les greffes des cy-devant Bailliage, Jurisdiction commune, Haultes-Justices de Ruaux, Longuet, Jarménil et Remiremont (1), pour prendre jour à leur « brûlement », le commissaire (agent) national présent, et sauf à y rapporter tous autres titres féodaux qui pourraient se trouver audit greffe, et « dont on va s'occuper pour les découvrir (2) ».

D'après le texte de ce jugement, c'est le 2 nivose (22 décembre 93) qu'il aurait dû être procédé à ce nouvel auto-da-fé légal de pièces précieuses pour l'histoire de la haute région mosellane ; mais ni ce jour ni les suivants nous ne trouvons dans les registres municipaux aucune trace de cette opération, annoncée par le greffier du tribunal en un style plus « barbare » assurément que celui qu'il signale ; peut-être le procès-verbal de cet acte de vandalisme révolutionnaire a-t-il été dressé sur une feuille volante. Quoi qu'il en soit, on ne peut que regretter infiniment la destruction sur tous les points de la France de tant de titres, qui n'avaient échappé au pillage de paysans ignorants et grossiers, que pour être livrés à l'incendie par ordre de législateurs qu'aveuglaient complètement leurs passions politiques et leurs préjugés.

---

(1) Pour ces diverses juridictions, voir notre étude sur l'*Organisation judiciaire du Chapitre*, déjà citée.

(2) *Registre municipal des déclarations diverses*, f°ˢ 31 et 32.

TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME PARTIE

La Terreur. (1793-1794.)

		Pages
CHAPITRE I :	Les suspects.	193
CHAPITRE II :	L'ère républicaine. — Le maximum	238


UNIV.
OF
MICH.



REMIREMONT. — Palais abbatial

(Façade principale donnant sur le Jardin des Olives).

Extrait *Du Donon au Ballon d'Alsace.*
L. Geisler, éditeur.

Cl. V. Franck, Saint-Dié.

Notice Historique

SUR LE

Palais Abbatial

DE

REMIREMONT

PAR

Stéphane MOUGIN



Avant-Propos

Plus d'un siècle s'est écoulé depuis que le Chapitre Noble de Remiremont, si célèbre dans toute l'Europe, a disparu, englouti dans le naufrage où sombra l'Ancien Régime.

Dans la Ville même qui, jadis, se glorifiait de la splendeur de l'illustre Maison et qui bénéficiait de son opulence et de ses bienfaits, le souvenir s'en efface, obscurci par la brume des lointains.

Trois importants monuments subsistent encore, qui furent contemporains de la puissance politique et religieuse du Chapitre : l'Hôpital Sainte-Béatrix, le Palais abbatial et l'Eglise capitulaire, aujourd'hui église de la paroisse.

Tracer l'histoire des origines et des vicissitudes de ces témoins de pierre d'une longue succession d'évènements intéressants, c'est pro-

jeter un rayon de lumière sur tout un monde de choses disparues ; c'est reconstituer un coin curieux de la vie locale à une époque déjà voilée d'oubli ; c'est aussi, pour des temps plus rapprochés de nous, ajouter souvent à l'allure quelque peu compassée des documents officiels, l'intérêt moins rigide d'un récit de choses vues et d'évènements vécus.

Seule, l'histoire de l'hôpital a été écrite. Cet établissement a eu l'avantage d'attirer l'attention curieuse de deux infatigables chercheurs (1) *dont chacun a fait, à son sujet, une étude intéressante et sérieuse.*

Il m'a paru que le second monument — dont l'appellation pieusement conservée : « l'Abbaye », est si joliment évocatrice et comme parfumée de réminiscences de la vie aristocratique qui s'y abritait autrefois — que ce monument était digne, lui aussi, d'avoir son histoire.

J'ai essayé d'être son annaliste.

Les ouvrages d'ensemble sur l'histoire du Chapitre de Remiremont, sont rares (2) *; il est*

(1) Bernard Puton. — *Notice historique sur l'hôpital de Remiremont.* — Nancy. Voirin. 1887.
L'abbé Buisson. — *Essai historique sur l'hôpital de Remiremont.* — Remiremont. E. Guillemin. 1888.

(2) Depuis longtemps, le meilleur de ces ouvrages, l'*Etude historique sur l'Abbaye de Remiremont*, de l'abbé Guinot, ne se trouve plus en librairie.



bien difficile de se les procurer, hormis un seul, paru, il y a peu d'années, mais dont l'information est douteuse, l'imagination y ayant prévalu sur l'esprit critique [1].

J'ai pensé devoir, pour ce motif, faire précéder la monographie de « l'Abbaye » d'un rapide exposé des phases successives de l'humble monastère colombaniste de Romaric, devenant, au cours des siècles, une collégiale aristocratique et puissante ; expliquer comment les cellules du cloître primitif se sont transformées en confortables hôtels.

J'ai cru opportune, aussi, l'addition de notes ne se rattachant peut-être pas immédiatement à l'édifice en lui-même, dépassant son ombre portée, mais venues à son occasion et intéressant le vieux Remiremont.

Les souvenirs ayant trait au Palais abbatial sont bien épars ; leur collection demandait des fouilles patientes. Ces renseignements m'ont été fournis par de nombreux manuscrits et documents de la Bibliothèque et des Archives municipales de Remiremont, des Archives d'Epinal, de la Bibliothèque de Nancy, de collections particulières.

Qu'il me soit permis ici d'exprimer ma gra-

---

(1) *Les Chanoinesses de Remiremont*, par la Comtesse de Beduer. — Paris. Tequi. 1900.

titude aux personnes qui m'ont aidé dans ma tâche.

Merci, particulièrement, à M. Bernard Puton qui, par ses encouragements amicaux, ses indications, ses notes personnelles et les documents de sa riche collection locale, m'a été un auxiliaire précieux ; à M. Bergerot, dont les travaux remarquables sur l'organisation du Chapitre, les institutions municipales de Remiremont, l'histoire du temps révolutionnaire dans cette ville, m'ont fourni bien des renseignements; à M. Chevreux, le savant archiviste des Vosges, qui fut toujours si affable et m'offrit spontanément, pour cette notice, l'hospitalité des Annales de la Société d'Emulation *; à M. Argant, maire de Remiremont, qui, avec tant de bonne grâce, a facilité mes recherches dans les archives de la ville ; à M. Em. Unger, secrétaire de la mairie ; à M. Godot, conservateur de la Bibliothèque municipale ; etc.*

Remiremont, le 29 février 1904.

Stéphane MOUGIN.



LE PALAIS ABBATIAL

de

REMIREMONT

Introduction

I

Les origines claustrales de l'Abbaye de Remiremont. — Le leude franc Romaric fonde au VII[e] siècle avec le romain Amé, le double monastère d'Habend. — La règle de Saint-Colomban et la règle de Saint-Benoît. — Accroissement progressif du fonds Temporel.

Ce fut, à son origine, un cloître bien austère que *l'Eglise insigne, collégiale et séculière de Saint-Pierre de Remiremont, immédiatement sujette au Saint-Siège* (1) qui, pendant près de douze siècles, devait jouer un rôle important dans l'histoire de la Lorraine et jeter un si vif éclat dans l'Europe féodale, tant par son opulence et sa puissance temporelle que par l'illustre lignage des filles de la noblesse chevaleresque briguant l'honneur et le profit de ses stalles capitulaires.

Lorsqu'en l'an 620, après un stage passé au cloître

(1) Telle est la qualification attribuée au Chapitre noble de Remiremont, par l'art. 1[er] des arrêts de réglements rendus au Conseil d'Etat de Louis XIV le 19 décembre 1694

Recueil des Réglements et Usages de l'insigne Eglise collégiale et séculière de Saint-Pierre de Remiremont, immédiatement sujette au Saint-Siége. — A Remiremont, chez Joseph Charlot, imprimeur-Libraire. 1735 — page 1.

de Luxeuil, le leude austrasien Romaric (1), ayant dit adieu au monde, vint avec l'aide d'Amé (2) fonder

(1) Romaric était fils de Romulfe *comes palatinus* du roi d'Austrasie, Théodebert. La lutte fratricide allumée entre Théodebert et Théodoric roi de Bourgogne, par leur aïeule Brunehaut, fut fatale au premier qui fut mis à mort avec ses enfants. Romulfe dépouillé de ses biens, paya de sa tête, sa fidélité à son maître. A la mort de Théodoric, Brunehaut ayant à lutter contre le roi de Neustrie, Clotaire II, fils de Frédégonde, tâcha de ramener à elle les grands d'Austrasie. Elle restitua à Romaric les biens et la charge de son père. Après avoir vaincu et fait périr la vieille reine dans un horrible supplice, Clotaire reçut sans rancune la soumission des leudes qui l'avaient soutenue. Romaric conserva la dignité de comte palatin.

C'est parmi les honneurs dont il était entouré à la cour austrasienne, que Romaric reçut un jour la visite d'un colombaniste du monastère de Luxeuil, Amé, venu comme missionnaire en Austrasie. Malgré les sourires de la fortune, le seigneur palatin s'abandonna aisément aux exhortations du religieux et après avoir liquidé ses biens et en avoir distribué la plus grande partie aux pauvres, il suivit Amé à Luxeuil, où il embrassa la vie religieuse (617).

Romaric était-il marié comme l'ont prétendu la plupart des auteurs et hagiographes ? Eut-il trois filles, dont deux seraient entrées au couvent qu'il fonda ? Après Mabillon (*Œuvres posthumes*) et Dom Calmet (*Notice de Lorraine*) qui avaient émis des doutes timides sur l'authenticité du mariage et de la descendance de Romaric, M. l'abbé A. Didier-Laurent, dans une très solide étude critique de ce problème, détruit la légende généralement acceptée et conclut que saint Romaric n'a jamais été marié et ne doit être considéré ni comme le père de sainte Claire, ni comme l'aïeul de saint Adelphe et de sainte Gébertrude. (L'abbé Didier-Laurent. *Saint Romaric. Etude sur la question de son mariage et de sa donation*. Saint-Dié, C. Cuny, 1901).

Romaric mourut au Saint-Mont le 8 décembre 653.

(2) Amé était né vers 570 dans un faubourg de Grenoble, d'une noble famille d'origine romaine. Elevé à l'école du monastère d'Agaune, il vécut pendant trente années dans les exercices monastiques, puis se retira dans une solitude des Alpes où il pratiqua l'austérité de la vie érémitique. Il était là depuis trois ans quand l'abbé de Luxeuil Eustaise — se rendant en Italie, à la demande de Clotaire II, pour inviter saint Colomban exilé à rentrer en France — entendit parler de lui, alla le trouver et le détermina, non sans peine, à entrer au monastère luxovien. (614). Bientôt, Amé qui avait un talent particulier de prédication fut envoyé pour évangéliser l'Austrasie, d'où, entre autres prosélytes, il ramena Romaric.

Après avoir aidé Romaric à la fondation du double monastère du Saint-Mont, Amé en fut le directeur spirituel. Il installa un oratoire sur le flanc oriental de la montagne et, comme cellule, choisit une grotte basse et étroite formée par une saillie de rocher. Il y mourut le jour des ides (13) de septembre 627. (Bolland).

L'oratoire et la grotte du fondateur furent conservés pieusement par les religieux et comme eux, les habitants de la contrée en firent un lieu de dévotion particulière.

Dans la suite, l'oratoire agrandi devint, pour les villages voisins, une église paroissiale jusqu'en 1723, époque où celle-ci fut remplacée par une église construite au village de la Nol. Les nombreux inconvénients que présentait l'ancienne église pour le ministère paroissial sont énumérés tout au long dans le procès-verbal, rédigé par le sieur Dubois régent de l'école de Vagney, d'une enquête *de commodo et incommodo* faite en 1723 par Jean-Claude Fuzelier, curé de Vagney. (Pélérinage au Saint-Mont).

La grotte en maçonnerie qui avait remplacé la grotte primitive, (anfractuosité du roc dans laquelle Saint-Amé élisait son refuge) fut démolie en partie en 1850 par des écoliers qui avaient précipité des quartiers de rochers sur la voûte. Aujourd'hui elle est restaurée (!) également en maçonnerie et renferme derrière unegrille une statue du saint, le tout, d'un goût plutôt douteux.

Une chapelle s'élève depuis le commencement du mois de septembre 1862, sur l'emplacement du chœur de l'ancienne église. Ce lieu connu sous le nom du Vieux-Saint-Amé, situé au nord et à 600 mètres environ du hameau de Celles, est le but d'un pélérinage fréquenté en septembre de chaque année, au lendemain de la fête patronale de Saint-Amé.

son monastère double sur les ruines du *Castrum Habendi* (1) les deux communautés de religieux et religieuses furent placées sous la règle sévère de Saint-Colomban. Les uns et les autres devaient, pour les luttes de l'austérité cénobitique, renoncer aux vanités, aux grandeurs, aux richesses, aux humaines affections.

Sur le mont escarpé d'Habend « où les Romains avaient planté leurs aigles et leurs tentes brisées par les Barbares, Amé et Romaric plantèrent la croix et établirent des tabernacles de paix, ouvrirent un asile à la prière, à la pénitence et au travail » (2). A leur appel, les vierges étaient accourues en grand nombre pour se livrer à la vie contemplative dans l'âpre solitude de la montagne vosgienne. Elles furent partagées en sept bandes de douze moniales chacune et réparties dans les sept oratoires qui, en outre de l'église du sommet, avaient été construits parmi les rochers des pentes. Dans la nuit comme pendant le jour, dans les

(1) En se retirant au monastère de Luxeuil, Romaric s'était réservé, dans le dépouillement général de ses biens, la villa d'Habend, domaine considérable situé dans la forêt des Vosges et dont faisait partie une montagne, le *Castrum Habendi* qui avait été autrefois une forteresse romaine. « On y voyait encore comme à Luxeuil, les débris d'un temple, des statues et quelques tombeaux » (Montalembert. — *Les moines d'Occident*. Tom. II.)

Dans son histoire de Remiremont, Sébastien Valdenaire, dit que Romaric, en quittant Luxeuil, vint se fixer avec Amé « en Voge outre Moselle, lieu pour lors moult solitaire sur une petite montagne au-dessus de laquelle il y avait un viel château lequel s'appelait en latin *Avendum* ou *Habendum Castrum*... dans lequel chateau l'on trouvait encore les simulacres des faux dieux autrement les idoles des payens, et que ce n'étoit qu'un vrai logis de malins esprits, de serpents et d'autres bêtes farouches. Ces bons serviteurs de Dieu commencèrent donc à ruiner les idoles et le purger de toutes ordures et puanteur en faisant de ce vieux château une maison et un temple dédié à Dieu, à la Vierge Marie, à saint Pierre et à tous les saints etc... » (*Registres ou commentaires des choses mémorables de l'Eglise Saint-Pierre de Romarimont etc...* par F. Sébastien Valdenaire, humble prieur d'Hérival (1598). Bibl. Remiremont, Mss. 2. Copie p. Vuillemin, archiv.

La voie romaine de *Divodurum* à *Augusta Rauracorum* (Metz à Bâle) passait près du *Castrum Habendi* ; une autre voie le reliait à Luxeuil.

Le *Castrum Habendi* fut appelé ensuite, depuis l'établissement monastique de Romaric : *Romberg*, *Neunekirche* ou *Montagne des Neuf Eglises* et enfin *Saint-Mont*, nom qu'il porte encore de nos jours.

(2) Guinot. — *Etude historique sur l'Abbaye de Remiremont*. — Paris. Ch. Douniol, 1859, page 23.

tempêtes comme pa rles temps sereinst devait retentir, en ces oratoires, la *Laus Perennis*, hymne perpétuel institué par Saint-Alexandre en Asie Mineure au IVe siècle.

Les moines semblent n'avoir été qu'en nombre nécessaire pour les services religieux et temporel du monastère féminin. Leur communauté n'était, vraisemblablement, qu'une succursale de Luxeuil (1). Leur local peut avoir été, au début, contigu sur le sommet à celui des religieuses, mais il est certain qu'à une époque assez rapprochée de la fondation, ils résidèrent à part. « Je ne disconviens pas que dans la suite, dit dom Calmet, on n'ait bâti aussi un monastère pour les hommes, plus spacieux, au bas de la montagne, où l'on montre encore à présent la place de l'ancienne abbaye, sur un petit monticule, à l'occident qui aboutit aux Goutelles ou autrement au bois des Petits. (2) »

La subsistance des deux monastères était assurée par une importante métairie dépendant de la villa royale d'Habend et située à un tiers de lieue de la montagne, sur la rive gauche de la Moselle, à l'endroit où s'élève aujourd'hui la ville de Remiremont (3).

---

(1) A. Didier-Laurent. — *L'Abbaye de Remiremont. — Contribution à l'histoire critique des cinq premiers siècles de ce monastère.* Nancy, Crépin-Leblond 1898, p. 46.

Dom Calmet. — *Histoire de Lorraine*, 1728. Tom. I. col. 392.

Didelot. — *Remiremont, Les Saints, Le Chapitre, La Révolution* Nancy, Wagner, 1887, p. 31.

(2) Dom Calmet. — *Notice de la Lorraine, art. Remiremont.*

En 1800, on pouvait encore, parait-il, distinguer le contour des anciens bâtiments et celui de l'église qui formaient un jardin fermé des anciens murs. (*Notes pour servir à l'histoire de Remiremont.* Vacca. Mme Leduc, 1867, p. 63). On croit que la ferme de Miraumont et probablement aussi la ferme de Saint-Romaric ont été bâties en partie avec des décombres de ce monastère.

Pour se rendre à l'emplacement des Vieilles Abbayes, prendre, au nord de la Grange de Saint-Romaric, le chemin qui conduit à la Piotte. Le pré dit, encore aujourd'hui, des Vieilles Abbayes, se trouve à quelques centaines de mètres de Saint-Romaric : le couvent s'élevait sur le premier monticule à gauche. (Bernard Puton. — *Promenades aux mégalithes des environs de Remiremont*, inédit).

(3) Cette métairie, dès les premiers temps de la fondation de l'église de Remiremont sur le sommet de la montagne d'Habend, était assez considérable puisque

Amé eut l'autorité sacerdotale et la direction religieuse des deux communautés ; Romaric, leur administrateur temporel, fut le premier supérieur du couvent d'hommes ; Macteflède fut la première abbesse des religieuses.

Bientôt cette institution monastique fit sentir son influence dans toute l'Austrasie ; l'exemple fut suivi ; de nombreux monastères de vierges s'ouvrirent où des moniales d'Habend étaient appelées pour diriger les communautés naissantes (1).

Un précieux manuscrit romarimontain de la bibliothèque *Angelica* de Rome — que M. l'abbé Didier-Laurent a interrogé en lotharingiste érudit et avec la sûreté d'un critique éclairé — nous fournit le catalogue nécrologique de quinze abbesses et des trois cent soixante-neuf moniales colombanistes qui précédèrent le régime bénédictin (2).

Les noms francs, gallo-romains ou chrétiens sous lesquels sont désignées les religieuses ne nous révèlent rien de l'illustration des familles auxquelles elles appartenaient, mais les hagiographes de cette période et les chroniqueurs sont unanimes pour leur attribuer à la plupart une naissance distinguée.

La règle de Colomban fléchit un siècle environ après la mort des fondateurs Amé et Romaric. Les

---

suivant les anciens titres, elle entretenait mille domestiques : *mille conversi monasterii famuli* ou comme parlent d'autres monuments : *mille domestici sive clerici, sive laici*, pour fournir aux membres qui composaient cet établissement, les choses nécessaires à la vie. (Vuillemin. — *Notice sur la ville de Remiremont, de ses antiquités et de son illustration. — Inventaire des titres, papiers de la Ville et Communauté de Remiremont*. Mss. Arch. Municipales de Remiremont).

(1) Le christianisme faisait alors de rapides progrès dans les Vosges. C'est dans la seconde partie du VII[e] siècle que se fondèrent dans notre pays un grand nombre de monastères. « Ainsi, dit dom Pitra, les Vosges redoutées jusqu'alors comme un désert inhospitalier, peuplé de brigands et d'animaux féroces, devenaient la Thébaïde des Gaules. »

(2) A. Didier-Laurent op. citat. p. 25 et 26. 19

sept groupes de la *Laus perennis* s'appauvrissent et se confondent en un seul; les primitives observances font une place toujours grandissante à la règle bénédictine moins mystique et moins rigide que sa sœur aînée.

L'adoption définitive de la règle de Saint-Benoît de Nursie au Saint-Mont, peut être fixée, suivant M. l'abbé Didier-Laurent, peu avant l'an 800, ou peu après, mais en tout cas sous le règne de Charlemagne (1).

C'est encore l'époque de la foi ardente, de l'exacte régularité monastique, mais la période héroïque va prendre fin et bientôt se ralentira la ferveur du cloître. L'institut de Saint-Romaric va se ressentir du relâchement général de l'Eglise qui, de plus en plus, s'attache aux biens temporels (2).

A la villa d'Habendum (3) que Romaric s'était réservée, au fonds primitif du monastère — déjà

(1) A. Didier-Laurent, op. citat p. 229.

(2) Bien des causes contribuèrent à la décadence de l'Eglise qui avait porté dans notre contrée, le flambeau de la civilisation et qui avait été éminemment moralisatrice en semant au milieu de la dépravation romaine et de la brutalité germanique, les purs sentiments de charité et les doctrines d'égalité et de fraternité.

« D'abord l'Eglise portait, et de deux façons, la peine tant de son excessive opulence que de la grande influence dont elle jouissait : les seigneurs laïcs pillaient ou s'appropriaient ses domaines et, d'autre part beaucoup parmi les hauts dignitaires du clergé avaient embrassé la vie religieuse, poussés par la cupidité ou par l'ambition, nullement par une vocation sincère. Ensuite trop de liens rattachaient l'Eglise à l'Etat ; évêques et abbés, nous l'avons vu, étaient de véritables fonctionnaires astreints à mille obligations qui n'avaient rien d'ecclésiastique.... Mais c'est dans les guerres, dans les luttes intestines et surtout dans les incursions normandes qu'il faut voir les causes principales de la décadence de l'Eglise en Lorraine pendant la période dont nous avons fait l'histoire (843-923). Il y eut un certain nombre d'abbayes qui furent transformées en collégiales. Dans celles même qui conservèrent des moines, la vie ne reprit pas son cours primitif : la règle bénédictine ne fut plus strictement observée, les mœurs se relâchèrent, les études furent négligées. Quant au clergé séculier, il n'avait ni assez d'instruction, ni assez de lumières pour faire l'éducation morale et religieuse du peuple, et malheureusement il ne rachetait pas toujours son ignorance par une vie irréprochable. (Robert Parisot. — *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens.* — Paris, Alph. Picard et fils 1899, p. 722.)

(3) La villa d'Habend était une villa royale (Ducange, au mot *Palatium* ; Mabillon, *De re diplomaticâ.*) Elle n'appartenait pas d'une façon absolue à son bénéficiaire ; celui-ci devait des comptes au fisc ; les *missi dominici* y rendaient la justice, le domaine restait sous l'autorité et la protection des princes qui venaient y tenir des assemblées et « soy déduire en chasses et pêcheries. »

amélioré par les défrichements, la culture et les habitations dont les serfs devenus tenanciers et les colons amendaient cette contrée couverte de forêts et de marécages — s'ajoutent peu à peu les apports d'abbesses et de moniales issues de riches et puissantes familles ; les larges privilèges, concessions et libéralités des princes mérovingiens et carolingiens ; les donations réelles, foncières et personnelles de nombreux bienfaiteurs privés.

II

Les Carolingiens, descendants de saint Arnoul, bienfaiteurs du monastère. — Les trois translations. — Etablissement définitif dans la plaine. — Béatification des fondateurs. — Le pape Léon IX à Remiremont. — Consécration de l'Eglise. — Exemption de l'ordinaire.

Les Carolingiens dont les séjours dans les Vosges et en particulier à Remiremont, sont indiqués par des actes, des diplômes, des chroniques (1) et dont le *palatium*, suivant une opinion généralement acceptée, s'élevait sur le tertre du Châtelet (2) marquè-

---

(1) *Chronique de l'Astronome : Chronique de Saint-Denis ; Annales d'Eginhard ; Annales de Saint-Bertin.* — Voir aussi : G. Save, *Les Carolingiens dans les Vosges*, mémoire paru dans le *Bulletin de la Société philomatique de Saint-Dié.* — 1885-86.

(2) Le tertre du Châtelet situé sur la rive gauche de la Moselle, au nord-est et à proximité de Remiremont, était (si l'on en croit un géologue qui a beaucoup étudié Remiremont et ses environs) une alluvion ancienne, débris d'un delta du lac qui s'étendait entre Vagney, Saint-Amé, Vecoux et Noirgueux, dans la dernière phase de la période lacustre de la Haute-Moselle (*Note sur les terrains de transport de la Haute-Moselle*) par M. de Lamothe. — Extrait du *Bulletin de la Société géologique de France*. Année 1897, p. 416).

Ce tertre occupait une surface de deux hectares soixante-quinze ares, et avait environ 25 mètres de hauteur. Composé de sable, de gravier et de galets roulés dont la stratification remarquable était inclinée à 27° (Note etc. id), il disparut en partie en 1863 pour faire place aux dépendances de la gare de Remiremont et fournir les matériaux nécessaires à la construction de la grande plate-forme de la gare des marchandises. L'autre partie fut employée comme ballast, en 1879, pour la construction des lignes ferrées de la plaine des Vosges aux environs de Mirecourt et de Bains. Un autre monticule situé à proximité, et appelé le Petit Châtelet, de même hauteur, de même formation mais de moindre superficie, a été détruit il y a une cinquantaine d'années et ses matériaux étendus dans la prairie voisine dite du Lit d'Eau, jusqu'alors très marécageuse. (Cf. B. Puton, Promenades, etc. p. 13).

Contrairement à l'opinion générale, M. Bernard Puton estime que le Châtelet n'a jamais supporté palais, monastère ni construction d'aucune sorte ; il s'appuie sur ce fait qu'on n'a trouvé, en le démolissant brouette par brouette, aucune trace de murailles ou de fondations laissant supposer que là pouvait jadis s'élever un édifice. En dépit de l'autorité que M. Puton s'est si légitimement acquise dans les choses de l'histoire romarimontaine, nous nous permettrons de ne pas voir, dans le fait négatif dont il argumente, une objection irréfutable. Le château carolingien, en effet, a sans doute été pillé et détruit de fond en comble entre 910 et 920 par les Hongrois lors de leurs terribles invasions en Lorraine. Au cours des siècles écoulés depuis ce lointain événement, les décombres et les matériaux en provenant, ont pu disparaître peu à peu, rejetés par les cultivateurs des champs dont la plate-forme du sommet s'était couverte, et employés par des habitants de Remiremont pour leurs bâtisses. Quant aux fondations proprement dites et aux substructions, il en existait encore des vestiges assez importants au XVIIIe siècle si l'on en croit des attestations de contemporains qui ont dû visiter les lieux on

rent une généreuse bienveillance au monastère auquel le souvenir de saint Arnoul leur ancêtre (1) les inté-

faire contrôler de *visu* leurs affirmations par des correspondants dignes de foi. Dom Calmet (*Notice de Lorraine*, 2ᵉ édit. p. 259) dit qu'on voit encore, au-dessous du Châtelet, des caves et des souterrains. Le père de l'abbé Didelot a fait les mêmes constatations. (*Description topographique et médicale de la Vosge* par M. Didelot de Mirecourt, docteur chirurgien à Remiremont). Son manuscrit daté du 24 février 1779 fut imprimé à Nancy en 1780 (1 vol. in 8ᵉ) après avoir été couronné d'une médaille d'or par la Société Royale de médecine de Paris dans sa séance du 31 août 1779.

(1) Saint Arnoul était père d'Anchise qui se maria à Begga, fille de Pépin de Landen, et qui eut pour fils Pépin d'Héristal ; celui-ci fut le père de Charles Martel, l'aïeul de Pépin le Bref et le bisaïeul de Charlemagne.

Doué d'une vaste intelligence, administrateur remarquable, Arnoul devint intendant du palais sous le roi Clotaire, puis évêque de Metz, précepteur et enfin conseiller de Dagobert. Il avait à la Cour une situation considérable qu'il délaissa pour mettre à exécution un dessein depuis longtemps caressé. Vers 629 ou 630, il dit adieu au monde et se retira dans la solitude auprès de son ami Romaric avec lequel il s'était lié, dans sa jeunesse, à la cour de Théodebert. Il resta quelque temps dans un oratoire du mont Habend, puis avec quelques disciples, élit résidence sur la montagne voisine le *Horemberg* appelé dans la suite le *Morthomme*, y bâtit quelques cellules, une chapelle et une léproserie et y finit ses jours (640). On l'enterra au monastère d'Habend ou dans l'oratoire de Saint-Etienne (Sch. Valdenaire) puis, une année à peine écoulée, Gœry, son successeur à l'épiscopat de Metz, accompagné des évêques de Toul et de Verdun, vint chercher sa dépouille, l'emmena en grande pompe à Metz et la fit inhumer avec la plus grande solennité dans la basilique des Saints-Apôtres, depuis église de Saint-Arnoul.

Le Morthomme qui s'élève vis-à-vis et au nord du Saint-Mont, porte encore actuellement à sa partie supérieure le nom de Saint-Arnoul. — Dom Calmet (*Notice de la Lorraine*), l'abbé Vuillemin archiviste du Chapitre de 1780 à la Révolution (*Inventaire, etc.*) attestent qu'on y voyait encore de leur temps l'ermitage de Saint-Arnoul. Cet ermitage fut détruit à la Révolution. Vers 1865, il subsistait encore les vestiges de deux cellules, d'une chapelle, d'une cour avec son calvaire et d'un jardin). Louis Jouve, *Lettres vosgiennes*, Imprimerie Mougin, in-12, 1866, p. 31).

Aujourd'hui rien ne signale plus l'emplacement du séjour au Morthomme, de l'ancêtre de Charlemagne, de l'ascète qui, avant sa retraite sur ce rocher sauvage, comptait parmi les hommes les plus remarquables de son temps. Rien, pas même un modeste écriteau.

Les dernières pierres de l'ermitage ont servi à réparer la ferme voisine. Les bruyères, les genêts et les sapins sombres se disputent la solitude.

Plusieurs auteurs ont supposé que, pour rendre leurs communications plus faciles, Romaric et Arnoul avaient relié le Morthomme au Saint-Mont en faisant construire par les moines cette chaussée que l'on nomme encore aujourd'hui le *Pont-des-Fées*. Cette opinion ne résiste guère à l'examen si l'on veut se rendre compte que le Pont-des-Fées ne facilite le passage d'une montagne à l'autre que d'une façon insuffisante pour expliquer l'énorme travail qu'il a nécessité, si l'on veut surtout se souvenir que le monastère des hommes où résidait Romaric était non pas au sommet du Saint-Mont, mais beaucoup plus bas sur un coteau occidental à l'emplacement dit les *Vieilles abbayes*. (V. page 4, note 2), d'où l'ermitage d'Arnoul était bien plus facilement accessible par le col de l'Epinette que par le flanc abrupt du Morthomme auquel s'accroche le Pont-des-Fées.

Le Pont-des-Fées qui barre la gorge creusée entre le Morthomme et le Saint-Mont n'offre aucune voûte ou arche ; c'est une énorme chaussée (de 28 mètres de longueur, 7 de hauteur moyenne et 13 de largeur) construite toute en pierres sèches sans l'emploi d'aucun instrument tranchant et rappelant certaines constructions cyclopéennes de l'Europe et de l'Asie. Les roches de parement surplombent toutes dans leur œuvre de manière qu'il est impossible que ce travail considérable périsse de lui-même. (Friry, *Guide du baigneur et du touriste aux eaux de Plombières, à Remiremont et lieux voisins*, 2ᵉ partie. — Commercy, imp. Cabasse, s. d. p. 59).

ressait de façon particulière et contribuèrent puissamment à sa prospérité.

C'est sous les Carolingiens que se place un évènement de grande importance dans l'histoire du monastère : le transfert de celui-ci dans la plaine.

Les circonstances dans lesquelles se produisit cet événement, sont diversement rapportées par les auteurs (1); les dates sont incertaines; les documents rares et obscurs.

Procédant par éclectisme dans cette confusion des renseignements, nous admettrons trois translations différentes.

La date du 15 mai, jour de la Pentecôte 870, peut être adoptée pour la première translation solennelle de la communauté et des reliques (2). Ce changement de résidence s'explique par le désir des religieuses —

Repoussant l'hypothèse de la construction de cette chaussée par les moines, certains archéologues y ont vu une dépendance militaire du camp romain d'Habend, un retranchement barrant l'étroit défilé qu'une autre muraille moins forte (dont les pierres ont été employées à la bâtisse de la prison actuelle de Remiremont) barrait également, paraît-il, un peu plus bas (Friry, ib.). M. A. Fournier (*Topographie ancienne du département des Vosges*, 4e fascicule, p. 134 et 135) combat cette opinion et fait remonter le Pont-des-Fées à l'époque préhistorique, bien avant la période gallo-romaine. — M. de Lamothe (*Note sur les terrains de transport, etc., note additionnelle*) confirme cette antériorité et y voit une chaussée de la période lacustre.

Adhuc sub judice lis est.

(1) Bollandistes. — *Acta sanctorum*, septemb. T. III, p. 829, F. — Sébastien Valdenaire (*Registre ou commentaire des choses mémorables de l'église de Saint-Pierre de Remiremont*, 1588, mss n° 2, biblioth. Remiremont. — Dom Ch. George. *Histoire monastique du Saint-Mont*, 1687, mss. n° 21, biblioth. Remiremont. — Mabillon. *De re diplomatica*, p. 321. — *Annales Bénédictines*, T. III, p. 336. — Dom Calmet. *Histoire de Lorraine*, T. I, liv. XVI, col. 827. Edit. 1728. — *Notice de Lorraine*, 2e édit. p. 261. — Duhamel. *Des relations des empereurs et des ducs de Lorraine avec l'abbaye de Remiremont*. — *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*. T. XII, 2e cahier, p. 201. Didelot, *Remiremont, les Saints, le Chapitre, la Révolution*. Nancy, Wagner, p. 96. — Guinot. *Etude historique, etc.* p. 82. — A. Didier-Laurent. *L'Abbaye de Remiremont*, ch. V. p. 47.

(2) C'est la date qu'appuie sur une argumentation serrée et très acceptable. M. l'abbé Didier-Laurent dans son *Abbaye de Remiremont*, ouvrage déjà cité. M. Duhamel (*Des relations, etc.*) place cette première translation sous le règne de Louis le Débonnaire.

chez qui la foi et la discipline s'étaient peu à peu relâchées et avaient fait place à l'amour sans cesse grandissant du bien-être, — de quitter la maison morose du sommet de la montagne où les hivers étaient si longs et si rigoureux, les orages si fréquents, l'emplacement si exigu (1), les approvisionnements peu faciles, pour aller chercher dans la plaine une demeure moins escarpée, moins exposée aux intempéries et assurant plus de confort.

Il est séduisant de conjecturer avec M. l'abbé Didier-Laurent (2) que la fameuse Valdrade retirée, momentanément, à la mort de Lothaire II (869), au couvent de Remiremont n'aurait pas été étrangère à cette détermination et en aurait hâté la réalisation en offrant à l'abbesse et à ses compagnes d'installer leur communauté dans le palatium carolingien du Châtelet (3) qui lui aurait été, par son royal amant, assigné en douaire avec le monastère de Lure.

La seconde translation serait due à l'invasion des Hongrois qui, à la fin du IX[e] siècle et au commencement du X[e], ravagèrent la Lorraine par plusieurs invasions successives. Quand ces barbares qui, sur leur passage, mettaient tout à feu et à sang, s'approchèrent de Remiremont, les religieuses se sauvèrent avec les reliques de leurs fondateurs et cherchèrent

---

(1) La plate-forme du Saint-Mont n'a été construite qu'en 1736. Jusque là, la cime était occupée en grande partie par d'énormes rochers.

Un manuscrit de l'abbé Vuillemin archiviste du Chapitre reproduit par une petite aquarelle, la vue d'un rocher de 27 pieds de hauteur et de 300 de circonférence qui occupait encore dans la première moitié du XVIII[e] siècle tout le devant du couvent et de l'église du Saint-Mont, et qu'on a fait sauter par la mine à cette date de 1736. (Mss. n° 48, biblioth. Remiremont).

(2) Didier-Laurent, *Saint-Romaric*, ouv. cité, p. 44.

(3) Un martyrologe de l'église de Remiremont, paraissant être du XI[e] siècle remémore ainsi la première translation des corps des fondateurs : *corpora sanctorum Amati, Romarici, Adelphi, de monte feruntur ad aulam.*

refuge sur la montagne d'Habend où s'élevait encore, dans l'abandon, le monastère primitif. On peut placer cet événement vers l'an 910 (1).

Après que les Hongrois eurent repassé le Rhin et mis enfin un terme à leurs courses de ravages, le monastère se réédifia dans la plaine, non plus au Châtelet où les barbares n'avaient laissé que des ruines mais à l'emplacement de la métairie, éprouvée peut-être par l'avalanche humaine mais rétablie probablement bientôt après. Ce groupe civil était, en effet, un bourg important (2). Les Hongrois, de plus, s'y étaient sans doute peu attardés ; peut-être même en avaient-ils complètement négligé le sac, ayant trouvé, tout proche, un butin beaucoup plus facile et plus riche dans le château carolingien devenu couvent.

L'empereur et les évêques participèrent à ce rétablissement du monastère sur la rive gauche de la Moselle et à l'érection d'une église. Cette troisième translation se fit avec solennité (3).

Au mois de septembre 1049, mettant à profit le séjour du pape Léon IX (4) à Toul, l'abbesse Oda de Luxembourg alla le supplier de venir à Remiremont consacrer l'église et béatifier les fondateurs Amé, Romaric, Adelphe et Gébertude, dont la sainteté était acclamée par la voix du peuple.

---

(1) Mêmes références qu'à la note 1 de la page 10.

(2) Voir note 3, page 4.

(3) Duhamel. — *Des relations, etc.* p. 214.

(4) Brunon de Dagsbourg (Dabo) évêque de Toul, fut élu pape dans les derniers jours de l'année 1048, à la diète de Worms. Energiquement, il s'attaqua aux nombreux abus révoltants qui se commettaient alors dans l'église : la simonie et le dérèglement des prêtres. Il eut comme conseiller Hildebrand qui devait devenir lui-même un grand pape sous le nom de Grégoire VII et continuer, d'une main puissante, l'œuvre de Léon. (Voir Duhamel *Le pape Léon IX et les monastères vosgiens.* — *Annales de la Société d'Emulation,* Tom. XIII, 2e cahier, année 1868).

Le pape y consentit et chargea Hugues, archevêque de Besançon, et Eudes, primicier de Toul, d'informer de la vie et des miracles des fondateurs, de rédiger leur histoire et de lever leurs corps. Après sérieux examen, les scrutateurs jugèrent les fondateurs de Remiremont dignes de la béatification et firent, le 13 décembre 1049, la translation des reliques en attendant que le pape vint lui-même béatifier les saints personnages. Cette béatification et la consécration des autels eurent lieu en 1050, lors du second voyage de Léon IX en Lorraine (1).

Le pape accorda, à cette occasion, plusieurs privilèges au monastère et l'exempta de la juridiction épiscopale (2).

---

(1) Lanfranc, archevêque de Cantorbéry accompagnait Léon IX et atteste ainsi le fait : *Sanctus Leo, pontifex, romanæ sedis summus antistes, Romaricensem, me præsente, ecclesiam dedicavit*. Epistol, 13. Apud Luc. Acherium. — Duhamel, id. p. 173.

Mabillon incline à penser que le *Pallium* qu'on conservait précieusement dans l'Eglise des Dames était la nappe d'autel, sur laquelle Léon IX célébra la messe à Remiremont.

(2) Duhamel, ib., p. 266, not. 2.

Le pape Jean IV, vers 640, aurait déjà, à la prière de Clovis II, donné à Saint-Romaric, une bulle exemptant le chapitre de toute juridiction diocésaine. L'authenticité de cette bulle, dont des copies se trouvent aux *Archives départementales* (Cartulaire de Remiremont, G. 869 et G. 873), a été discutée. Voir biblioth. Remiremont, Mss, I, *Romaricensis ecclesiæ monumenta* p. VIII et XIII.

III

Gérard d'Alsace voué de l'Abbaye.— Des prêtres séculiers et des officiers de qualité remplacent les moines. — Abandon de la vie en commun ; habitations séparées. — La Sécularisation. — Indépendance politique de l'Abbaye. — Indépendance spirituelle.

Le premier duc héréditaire de Lorraine, Gérard d'Alsace, avait assisté aux cérémonies de béatification et de consécration dont nous venons de parler. Sa présence n'était pas l'effet du hasard ou la simple conséquence de sa parenté avec le pape Léon IX.

Le duc Gérard était venu à Remiremont en *voué* (advocatus) ou défenseur, protecteur temporel de l'Abbaye.

La féodalité avait pris naissance avec les recommandations et les bénéfices pendant les querelles des successeurs de Charlemagne. Le vaste empire d'Occident était démembré en royaumes distincts dont les principaux étaient la France, l'Italie et l'Allemagne (1). De nombreux et importants morcellements tombèrent aux mains des grands feudataires.

Rattaché à l'Allemagne, Remiremont avec le territoire qui en dépendait, devint comté et fit partie de la Haute-Lorraine ou Mosellane. Les ducs bénéficiaires reçurent l'investiture de ce comté, de la main des

(1) L'aîné des fils de Louis le Pieux, Lothaire, avait en partage, avec le titre d'empereur : l'Italie, la Provence et la plus grande part de l'ancienne Austrasie. Celle-ci échut (855) au second fils et homonyme de l'empereur Lothaire, Lothaire II qui donna son nom à son royaume : *Lother-rike* devenu Lorraine par successives corruptions linguistiques.

Après diverses vicissitudes, la Lorraine fut divisée par l'archiduc Brunon (959) en deux états distincts : la Basse-Lorraine (Brabant, Hainaut, Luxembourg, Liège, Namur, Pays-Bas) et la Haute-Lorraine (bassin supérieur de la Moselle). Il conserva le gouvernement de la Basse-Lorraine et donna celui de la Haute-Lorraine ou Mosellane à son neveu le comte Frédéric de Bar qui fut le premier des ducs bénéficiaires à vie.

empereurs associés au monastère de Remiremont, par le fameux droit de *pariage* ou d'*accompagnement* (1) que les abbesses faisaient remonter jusqu'au fondateur.

C'est à ce titre que Gérard d'Alsace premier duc héréditaire de Lorraine devint, en 1048, voué de Remiremont par l'investiture de l'empereur Henri III.

A ce moment, la sécularisation du monastère était commencée.

Depuis vers la fin du xe siècle, la direction bénédictine avait disparu (2). Les moines qui avaient jusque là desservi le monastère et pris soin des affaires temporelles, se retirèrent ou furent remerciés. Des prêtres séculiers (*presbiteri* puis *hebdomarii*) les remplacèrent pour desservir ; des officiers de qualité (*officiales nobiles*) prirent soin désormais du temporel (3).

C'était un rude coup porté à la discipline cénobitique déjà bien relâchée, mais celle-ci fut plus irrévocablement atteinte encore par la modification profonde et définitive apportée au *modus vivendi* du couvent, à la suite de l'incendie de 1057. Arrivé par la négligence des religieuses (4), celui-ci réduisit en cendres l'église et le monastère. La première fut bientôt réédifiée grâce à la générosité de l'empereur Henri IV et du duc Gérard (5), mais, « depuis ce

---

(1) Le droit de pariage était la possession par indivis, entre une abbaye et un seigneur, d'un même domaine, d'une même seigneurie. – Duhamel. *Des relations des ducs de Lorraine, etc.* — Id., *Du Pariage de Remiremont avec les ducs de Bourgogne et les rois de France 1266-1662*. Extrait de la biblioth. de l'Ecole des Chartes. — Ducange. *Glossaire* au mot *Pariagium*. — *Archives des Vosges*. G. 882, 883, 884 et 889 ; *Preuves du Pariage*. — Id. n°° 895 à 894 ; *Contestations au sujet du pariage*.

(2) A. Didier-Laurent : *L'Abbaye de Remiremont*, p. 119.

(3) Dom Calmet : *Histoire de Lorraine*, Edit. 1728, Tom. I. Col. 1200 et 1201.

(4) Jean de Bayon. *Chronicon Mediani Monasterii*. Ex. cap. XIV *in fine*. Dom Calmet. id. Tom. II Pr. LXX j.

Sébastien Valdenaire dans ses *Registres ou commentaires, etc.* (liv. IV chap. VII) recule jusqu'au commencement du XIVe siècle cet abandon de la vie commune.

(5) Ce serait la crypte qui se trouve sous l'église actuelle.

temps, les Vierges qui composaient cette communauté et qui, jusqu'alors, avaient vécu en commun dans un même cloître, sans partage de sentiments et d'intérêts, commencèrent à se séparer, à bâtir des demeures particulières où elles vécurent en liberté comme elles jugèrent à propos. » (1).

Le relâchement devint tel qu'à l'occasion d'un autre incendie qui avait, en 1145, ruiné l'église de Remiremont, l'abbesse Judith n'ayant osé s'adresser aux voués devenus ses ennemis, et ayant imploré des secours de Rome, le pape Eugène III adressa, du palais de Latran, aux archevêques de Cologne et de Trêves, une bulle (2) les invitant à exhorter leurs diocésains à concourir au rétablissement de l'église de Remiremont, non tant à cause du mérite des religieuses qui, par leur vie *(conversatione carnali)* s'étaient montrées indignes d'être secourues, que par l'espoir d'une réforme et d'une conversion. Les visiteurs apostoliques de 1613, firent, dans leur rapport au pape Paul IV, la réflexion que cette espérance d'Eugène III ne fut pas réalisée : *sub spe emendationis quœ tamen non est subsecuta.*

Ce fut vraisemblablement à partir du moment où fut adoptée l'existence séparée dans des maisons particulières, qu'eurent lieu la séparation des menses abbatiale et capitulaire, la division de celle-ci en prébendes, l'établissement des compagnies, l'institution des dames nièces (3).

---

(1) Dom Calmet. Tom. I col. 1180. — *Johannis Herculani Pleinfesini Historia.* Cap. XX. — Dom Calmet. Tom. III. Pr. CXLV j.

(2) *Archives des Vosges*, G. 869 — *Cartulaire de Remiremont.* Tom I, p 35. — Guinot, *Etude, etc.*, p. 401. — Duhamel. *Des Relations, etc.* ; *pièces justificatives*, p. 271.

(3) Dom Ch. Georges. (*Histoire monastique de l'abbaye de Remiremont.* — Biblioth. municipale de Remiremont, mss. n° 21) place la séparation des menses abbatiale et conventuelle en 1267, sous l'abbesse Agnès de Salm, la division de

Les dernières traces du vœu de pauvreté disparurent.

C'était dès lors la sécularisation à peu près complète et si les anciennes dénominations bénédictines : *consœurs, cloîtrières, moniales, religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, couvent, monastère, etc.*, sont encore usitées dans les actes, ce ne sont plus là que formules purement de style qui persisteront jusqu'au XVI[e] siècle, avec l'alternative des termes de chanoinesses, d'Eglise collégiale et séculière, pour disparaître totalement et faire place définitive à ces derniers sous l'abbesse Barbe de Salm (1580).

Dom Charles Georges, apprécie ainsi (1) l'œuvre de sécuralisation de l'Abbaye de Remiremont : « Comme il n'y a point de bulle de sécularisation de ce monastère, que les religieuses ne se sont sécularisées que par elles-mêmes et en se relâchant petit à petit de l'observance régulière jusqu'à ne plus faire de vœux et se marier, je crois qu'il en faut parler comme de la décadence de l'Empire et comme la ruine d'une vieille maison, et dire que l'Abbaye de Remiremont s'est sécularisée petit à petit par toutes les démarches et les prévarications que les religieuses de cette Abbaye ont faites de temps en temps contre la règle de Saint-Benoît qu'elles avaient professée et les vœux de religion qu'elles avaient faits. »

---

la mense conventuelle en prébendes en 1324, sous Clémence d'Oyselet et l'institution des nièces au XV[e] siècle.

Rodolphe Thierry, chanoine, puis grand doyen de Saint-Dié, qui, par arrêt du Conseil d'Etat de Louis XIV, fut désigné en 1694 pour dresser l'inventaire des titres de l'Eglise de Remiremont, combat ces dates de l'officieux historiographe de l'abbesse Dorothée de Salm et attribue au X[e] siècle ces importantes modifications organiques. (*Traité ou dissertation sur l'état séculier de l'Eglise de Remiremont*, par Rodolphe Thierry, mss. 3 de la bibliothèque municipale de Remiremont p. 90. — *Observation sur l'histoire monastique*, ib. p. 105-160 et suivantes.)

Lettre de Dom Mabillon à l'un de ses amis mss. 3. bibliothèque de Remiremont, p. 126. — Ouvrage posthume, tom II.

(1) *Histoire monastique, etc.* f° 16, v°.

Parallèlement à l'affaiblissement de la discipline et à la disparition de la règle dans le monastère, s'était accrue la puissance féodale de celui-ci. Aussi voyons-nous les voués, successeurs de Gérard d'Alsace (1) tenter de s'approprier les biens qu'ils devaient protéger et travailler à anéantir les franchises de l'Eglise de Remiremont.

Pour abriter les droits temporels de sa maison contre les convoitises des seigneurs, l'abbesse Gisèle alla trouver, en Italie, l'empereur Henri IV et obtint de lui, à Mantoue, le 4 des calendes d'octobre (28 septembre) 1070, un diplôme (2) plaçant l'église de Remiremont sous sa protection immédiate. Henri IV y stipule que l'abbesse tient son autorité de lui-même et règle sa redevance quand elle va lui demander justice à Toul et à Metz.

Bien que l'authenticité en eût été, à plusieurs reprises, contestée par les ducs, cette charte fut la base diplomatique de l'indépendance politique de l'Abbaye. Celle-ci devenait ainsi titulaire d'un fief mouvant directement de l'Empire et ce fief était une enclave indépendante dans les Etats de Lorraine.

Non contente d'avoir affermi, par cette consécration, l'indépendance temporelle de son abbaye,

(1) Gérard d'Alsace mourut subitement à Remiremont en 1070 (Digot, *Histoire de Lorraine*, Tom. I) empoisonné, dit-on, par un émissaire des seigneurs lorrains qui s'étaient ligués contre lui. Il reçut la sépulture dans l'église de Remiremont (Jean de Bayon op. citat. ex. cap. LXIV). On ne gravait à cette époque aucune épitaphe sur les cercueils et toutes les fouilles faites depuis dans l'église souterraine de Remiremont pour retrouver la sépulture ducale ont été vaines.

(2) Voir la copie de ce diplôme dans le cartulaire de Remiremont. Archives départementales, G. 869.

Cette charte parle des monnayeurs de Remiremont : *monetarii de burgo Romaricensi debent VIj libras piperis*, ce qui prouve qu'un atelier monétaire existait à Remiremont avant cette époque de 1070. Voir : J. Laurent. Monnaies de Remiremont ; Epinal, Marsal, *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, année 1865, p. 340 et L. Maxe-Werly : Numismatique de Remiremont et de Saint-Dié. Nancy Crépin-Leblond, 1879.

Gisèle, habile politique, en sut faire reconnaître l'indépendance spirituelle.

Par la bulle *Monasterium vestrum* (1) datée de Rome près Saint-Pierre le IIIJ des calendes de mai (28 avril) 1088, le pape Urbain II déclara que, par d'antiques privilèges, le monastère de Remiremont était incontestablement immédiat du Saint-Siège. Par une autre bulle *Pro querela quam adversus* (2) de même date, Urbain II signifia à l'évêque de Toul Pibon, qu'il a reconnu que le monastère de Remiremont ne dépend que du Saint-Siège, d'après des privilèges confirmés par Léon IX et il enjoignit à l'évêque de ne porter à ce monastère, par son fait ou celui des siens, aucun trouble ni atteinte. Gisèle III obtint encore du successeur d'Urbain II, le pape Pascal II, une nouvelle confirmation de l'immédiateté par la bulle *Piae postulatio voluntatis* (3) qui rappelle les privilèges de Remiremont et spécifie que pour l'exemption de la juridiction épiscopale, le Chapitre donnera, tous les trois ans, au Saint-Siège, un autour et un palefroi couvert d'une housse (4).

(1 et 2.) Copies. Cartulaire de Remiremont, Tom I, Arch. départ. G. 869.

(3) Arch. départ. Cartul. de Remiremont, tom. I, p. 9. G. 869. — Duhamel. Le Palefroi du chapitre de Remiremont. Extrait de la Bibliothèque des Chartes.

(4) *Ad indicium autem perceptae a Romana ecclesia libertatis, infra trium annorum spatium, auscolinum et cum pallio equum candidum Lateranensi palatio persolvetis,*

Dans la suite, cette redevance du palefroi fut commuée en un cens de 10 ou 12 marcs d'argent et enfin le 17 novembre 1681, une bulle d'Innocent XI, touché des maux et des pertes que l'Eglise de Remiremont avait soufferts pendant les guerres de Lorraine sous Charles IV, lui remit les redevances arriérées depuis le pontificat de Grégoire XV, sans préjudice pour l'avenir.

Duhamel op. citat. pag. 16. — Arch. des Vosges G. 869. Cartul. de Remiremont tom I, p. 154. — *Documents rares et inédits de l'Histoire des Vosges*, tom I, p. 80.

IV

L'abbesse Félicité de Dombasle, princesse d'Empire. — Transformation de l'abbaye en Chapitre Noble. — Richesses et puissance temporelle. — Diminution progressive de l'indépendance politique au profit des ducs de Lorraine puis des rois de France. — Décoration du Chapitre. — Une appréciation de l'abbé Mathieu.

La pauvreté et l'humilité monastiques n'étaient plus à Remiremont que de vains mots quand Félicité de Dombasle dite de Lorette songea à ajouter à sa dignité d'abbesse un titre plus pompeux. Sur la recommandation d'Anselme de Parroye, chanoine de Verdun, parent de Félicité, l'empereur Rodolphe, par diplôme daté d'Erfurt le 3 des calendes d'août (30 juillet 1290) (1), admit au nombre des princes et princesses de l'Empire, l'abbesse de Remiremont qui reçut les droits régaliens en même temps que siège et rang à la Diète.

L'empereur Albert confirma en 1299 (2) les diplômes de ses prédécesseurs en faveur de l'Abbaye et en 1307 (3) reçut aussi au nombre des princes et princesses de l'Empire, l'abbesse Clémence d'Oyselet (4)

(1) Six ans auparavant (1284), l'empereur Rodolphe de Habsbourg avait épousé en secondes noces dans la ville de Remiremont, Elisabeth fille d'Othon duc de Bourgogne. (*Annales de Colmar*, 1284). Dom Calmet. *Histoire de Lorraine*, tom II col. 328). L'empereur était déjà un vieillard quand il contracta ce 2e mariage. On lit à ce sujet dans Voltaire (*Annales de l'empire. Rodolphe 1er de Habsbourg*) : « Les historiens disent que ses travaux (de Rodolphe) l'avaient fort affaibli et qu'à l'âge de soixante-cinq ans passés, les médecins lui conseillèrent de prendre une femme de 15 ans pour fortifier sa santé. Ces historiens ne sont pas physiciens. »

(2) et (3) *Archives départementales*, G. 8-9, cart. de Remiremont.

(4) « Au-dessus de la porte septentrionale de l'église de Remiremont, par laquelle les ducs de Lorraine faisaient leur entrée solennelle, on voyait un bas-relief représentant Clémence d'Oyselet tenant une crosse armoriée et recevant du pape une bulle, et de l'empereur un sceptre. Le Chapitre avait, sans doute, fait placer ce bas-relief, pour rappeler aux ducs de Lorraine, par un signe historique, sa double indépendance politique et religieuse (Guinot. *Etude historique* p. 133. Note). » L'abbé Vuillemin a reproduit, par une petite aquarelle, ce bas-relief aujourd'hui disparu. (Biblioth. municip. Remiremont. Mss. 18 p. 40).

qui avait succédé à Félicité de Dombaslé. Sous la date de 1415, nous trouvons un diplôme de l'empereur Sigismond confirmant les biens de l'abbaye et un autre diplôme du même empereur donnant, dans la même année, les régales de cette maison à l'abbesse Henriette d'Amoncourt; étendant en outre cette faveur à toutes ses successeresses (1).

C'est depuis la conquête de ce titre de princesse par les abbesses, que furent mentionnées, dans les actes, toutes les qualités des officiers de l'Abbaye et des Dames nobles : « elle donna commencement à tous ces titres de vanité si peu conformes à la profession religieuse » (2). Ce fut à partir de ce moment, d'après les visiteurs apostoliques de 1613, que les religieuses n'admirent plus parmi elles que des filles nobles à quatre lignes paternelles et maternelles (3).

La consécration pontificale de la transformation de l'abbaye en Chapitre noble fut accordée, au moment du grand Schisme d'Occident, par l'antipape Benoît XIII (4).

Dans une bulle du 4 septembre vers l'an 1403 (5), Benoît XIII reconnut que toute fille n'entrait au Chapitre de Remiremont qu'après avoir établi la preuve qu'elle était de race noble des côtés paternel et maternel. Dans cette même bulle, le pape autori-

(1) Archives départementales, ibid.

(2) Dom Ch. George, *Histoire monastique*, chap. III, mss. 21, bibliothèque de Remiremont.

(3) Rapport des visiteurs apostoliques de 1613, mss. 2. Bibliothèque de Remiremont.

(4) Benoît XIII (Pierre de Luna) né en 1335, mort 1424. Il appartenait à l'une des plus grandes familles de l'Aragon et fut peut-être le représentant le plus remarquable de cette aristocratie toute politique qui gouverna l'Eglise au nom de la papauté d'Avignon et fit le grand schisme d'Occident (Larousse).

(5) *Arch. départ.* G. 869. Cartul. de Remiremont. — Guinot. Etude etc. appendice p. 403.

sait les chanoinesses, à cause de leur noble extraction et quand des affaires du couvent les appelait à voyager, à avoir avec elles un autel portatif et à y faire dire la messe par un prêtre approuvé.

Cependant la nécessité, pour l'apprébendement de Remiremont, de la preuve des lignes de noblesse, était bien antérieure à cette bulle de Benoît XIII puisque nous trouvons dans le MÉMORIAL (1) ou LIVRE DU DOYENNÉ, f° LXX n°, « *li maniere comant on doit jurer quand on welt approvender une file que on ne congnoist son lignage en nrc eglise* » et la formule du serment que doivent prêter les trois chevaliers jurés. Ceux-ci devaient examiner les titres et jurer par les saints évangiles « *que les parents sont bien ney et attrait chascuns de quatre escus sens nul reprouche.* »

Les demoiselles postulantes devaient être choisies et présentées par une Dame Tante qui avait une ou plusieurs places vacantes. Elles devaient commencer « par communiquer leur arbre de généalogie de quatre lignes paternelles et quatre maternelles, les titres qui les prouvent, l'inventaire de ces mêmes titres ; chaque ligne sera prouvée de deux cents ans de filiation (2) »

Que nous sommes loin maintenant du couvent des vierges d'Habend !

C'est le chapitre noble avec son prestige et toutes

(1) Le *Mémorial* ou *Livre du Doyenné* est un registre manuscrit sur parchemin de 115 feuillets, remontant au XIIIe et XIVe siècles ; on y trouve le détail des rentes seigneuriales et foncières, les droits honorifiques et réels etc. du Chapitre à cette époque. Cet important document se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale. — M. Vuillemin archiviste du Chapitre en a fait une copie alphabétique que possède la Bibliothèque de Remiremont, mss. I.

(2) *Recueil des Règlements et Usages de l'Insigne Eglise collégiale et séculière de Saint-Pierre de Remiremont.* — A Remiremont, chez Joseph Charlot, 1735. — Chap. V. Des preuves de noblesse et des apprébendements, p. 64.



ses prérogatives, où l'on ne trouve plus que des réminiscences presque effacées de la vie cénobitique d'autrefois (1).

L'institution des chapitres nobles avait d'abord été combattue par l'Eglise puis acceptée par elle sous le bénéfice d'une certaine réglementation. L'existence de ces chapitres paraissait, dit Guinot (2) « une nécessité dans une société féodale : les stalles capitulaires offraient un asile plein de dignité aux filles de la noblesse décimée et ruinée par des guerres interminables, et la prébende fut souvent la récompense de glorieux services. Ces chapitres étaient encore un sûr dépôt, non seulement des titres, mais encore des traditions nobiliaires, et la sévérité que l'on apportait dans l'examen des lignes généalogiques, excluait les parchemins équivoques et les armes compromises par des alliances cupides. »

Nous trouvons sur l'état du Chapitre dans la première moitié du XVIIe siècle et sur les habitudes et usages mondains qui y étaient alors en honneur, des renseignements très suggestifs dans plusieurs documents de cette époque.

Parmi les griefs énoncés par l'abbesse Catherine de Lorraine lors de la visite apostolique de 1613 et les abus signalés par elle, voici quelques articles se rapportant à l'habillement et aux danses :

---

(1) Pour le détail des us et institutions organiques de la noble maison, nous engageons nos lecteurs à consulter la trés remarquable étude de M. Bergerot : *L'Organisation et le régime intérieur du Chapitre de Remiremont du* XIIIe *au* XIVe *siècle. Annales de l'Est*, octobre 1899. p. 560 ; janvier 1900, p. 35 ; juillet 1900, p. 406 ; janvier 1901, p. 40 ; avril 1901, p. 205 ; janvier 1902, p. 20. Voir aussi du même auteur : *L'organisation judiciaire du Chapitre de Remiremont et la délivrance des prisonniers du Chapitre de Remiremont*. (*Annales de la Société d'Emulation*).

Le Département des Vosges, Tom VII, art. Remiremont, P. Chevreux, archiviste. — Epinal. Busy, 1887.

(2) Guinot. Etude, ct. p. 135.

30. — Plusieurs des Dames du dit Chapitre ayant pendans d'oreilles, habits ouverts, manches avec boutons de taffetas de couleur, les cheveux frisés et poudrés, curieusement tressés, nœuds et rubans de soye de couleur, n'ayant sur leurs chefs qu'un léger crêpe (1) avec linon d'une palme ou environ en toute dimension cependant ma dite Dame abbesse porte ordinairement l'habit selon qu'elle a connu être convenable et décent....

31. — Et ce qui est encore malséant à la condition des personnes ecclésiastiques, ont la gorge et sein découverts et les cottes de soye bigarrées de couleur en diverses bandes, chamarrées de passement, usent encore pour nœuds de souliers de roses larges et amples de même parade et étoffe de soie, des souliers mêmes étant de couleur, ce qui semble non convenable à l'état des personnes ecclésiastiques, même se trouvent des jeunes entre les dites dames, entièrement vêtües de couleur.

... 34. — Un ancien abus se reconnaît introduit par mauvaise coutume et prétendu par le Chapitre, en ce qu'aucunes dames ont accoutumé faire danse publiquement en certain temps de l'année, même le lendemain de la Pentecôte en la Cour de la maison abbatiale et en quelques autres encore, ezquels elles ont contraint leurs chanoines et autres officiers de danser avec elles revêtus de leurs longues robes et bonnets

---

(1) Cette partie de la coiffure se nommait le *mari* et cette appellation attirait aux chanoinesses cette épigramme publiée dans le premier journal qui ait paru en France. Dans le numéro du 14 novembre 1631 de la *Gazette* de Théophraste Renaudot, on pouvait lire : « Remiremont a une abbaye où cinquante-deux des plus nobles Damoiselles du pays sont vestües à l'ordinaire, sinon qu'elles portent sur leur teste une petite enseygne qu'on appelle un *Mary*, parce que vouloir se maryer est la *dévotion* particulière de cette abbaye. »

quarrés, ayant sur iceux un bouquet contre la bienséance de leur état, tant d'un côté que d'autre.

35. — Advient quelquefois que les dites dames reçoivent comédiens, assistant à leurs comédies et farces.

36. — Plus, en certaines saisons de l'année aucunes vont publiquement en mascarade, en habits déguisés, font dresser ballet en leurs maisons, ce qui est contre l'édification et bon exemple qu'elles doivent montrer aux autres.

37. — Reçoivent en leurs maisons et logent toutes sortes de personnes à quoi sera aussi remédié (1).

Le rapport des visiteurs apostoliques délégués par le pape Paul V, à Remiremont en 1613 confirme le bien fondé des doléances de Catherine de Lorraine et conclut que, pour l'Eglise Saint-Pierre de Remiremont, « il est besoin d'un remède d'autant plus prompt et plus puissant que le mal est monté à son comble et à son dernier période » (2).

Les ressources et revenus du Chapitre se composaient des dîmes de 78 parroisses et leurs dépendances; des tailles, aides, mainmortes et autres redevances féodales des cinquante-deux bans qu'il possédait en Lorraine, en Bourgogne et en Alsace, en commun avec les seigneurs voués de par le droit d'accompagnement ou de pariage; des rentes et fondations faites par les chanoinesses; des concessions de rivières et de prairies; de l'ascensement des forêts et des

(1) Articles sommaires présentés de la part de madame la princesse Catherine de Lorraine abbesse de Remiremont à M. l'archevêque de Corinthe et à MM. les évêques de Toul et de Tripoli commis par Sa Sainteté pour la visite de l'Eglise de Remiremont en 1613. — Bibl. de Remiremont, Mss. 2, p. 56, v°.

(2) Procès-verbal des Visiteurs apostoliques XVI Cal. décemb. 1613 (16 novembre 1613). Bibl. Remiremont, Mss. 2 p. 62 et suiv.

terres; des amendes provenant de l'exercice de la haute, moyenne et basse justice sur les 52 bans etc. (1)

A la fin du règne de Léopold, la réserve métallique et monnayée du trésor capitulaire, s'éleva jusque 700,000 livres. La mense de l'abbesse avait le quart des revenus (2) et la jouissance de plusieurs terres et seigneuries attachées à cette dignité (3).

On comprend que les richesses et la puissance politique de l'Abbaye aient excité les convoitises des ducs de Lorraine qui cherchèrent à restreindre cette puissance à leur profit, et, de voués, à devenir suzerains.

Nous ne pouvons songer à narrer, dans cette notice, les épisodes des longs démêlés et des luttes vivaces qui, pendant plusieurs siècles, divisèrent les ducs et l'Abbaye. « Une grande portion des annales de l'illustre Chapitre de Remiremont, écrivait en 1859 M. de Montalembert dans le *Correspondant*, se compose du récit de ses luttes sans cesse renaissantes avec ses anciens voisins les ducs de Lorraine. »

Disons seulement que dès avant le XIII[e] siècle, les ducs devaient venir tous les ans à Remiremont, à la division des Apôtres (15 juillet), « warder la division » et porter la châsse des reliques des fondateurs de l'Abbaye, à la procession solennelle de ce jour. Ils

---

(1) Voir : Aveu et dénombrement des biens du Chapitre de Remiremont. — *Documents rares et inédits de l'Histoire des Vosges*, Tom. IX, p. 118.
Juridiction capitulaire, Droits seigneuriaux, Cens. Prébendes, etc.. bibl. de Remiremont, Mss. 56.
Comptes annuels des divers offices capitulaires, id. Mss. 58.
Comptes des recettes de l'Abbaye aux XV[e] et XVI[e] siècles, id. Mss. 60.
Archives des Vosges, Archives ecclésiastiques, Série G. n[os] 1080-2003.

(2) *Archives départementales*, G. 1037.

(3) Au moment de la Révolution, l'état des Chapitres nobles de femmes était prospère en Lorraine mais le Chapitre de Remiremont surpassait à lui seul les richesses des trois autres. Leurs revenus respectifs pouvaient justifier le dicton du pays : les dames de Remiremont, les demoiselles d'Epinal, les servantes de Poussay et les vachères de Bouxières.

devaient en outre venir prêter les serments de vouerie lorsqu'ils étaient nommés chevaliers ou faisaient leurs reprises de l'Empereur (1).

Une atteinte mortelle fut portée à l'indépendance politique de l'Abbaye par le duc de Lorraine Charles III qui infligea aux orgueilleuses chanoinesses l'humiliante leçon connue sous le nom de Guerre des Pannoncéaux (2).

Quand se furent apaisées toutes velléités de rébellion, Charles III accepta de venir prêter serment à Remiremont mais son entrée (3), dont le cérémonial avait été réglé par le président de la Cour des Comptes, Thierry Alix, eut un caractère particulier. Toujours le duc, dit M. Bernard Puton, avait été reçu comme seigneur *voué* de l'Abbaye et c'était en cette qualité qu'il prêtait serment ; en 1579, Charles III entre en *souverain* à Remiremont ; il prend ce titre en face même du Chapitre et le substitue, dans les paroles qu'il prononce, à celui de gardien (wardain) employé par ses prédécesseurs. A un autre point de vue, on remarque aussi que les bourgeois de Remiremont sont sortis de leur rang effacé et prennent à la réception une plus large part.

Le 7 février 1699, le duc Léopold de Lorraine vint,

---

(1) *Mémorial* ou *Livre du Doyenné*, f° 82.
Richard. — *L'Echapenoises ou transaction entre le duc de Lorraine Ferri III et le Chapitre de Remiremont*. Nancy, impr. veuve Raybois et Cie.
Richard. — *Une cité Lorraine au Moyen-Age ou Remiremont en 1465* (charmant et intéressant pastiche extrait de l'*Annuaire des Vosges* de 1847)
Bernard Puton. — *Entrée et Serments des ducs de Lorraine à Remiremont. Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne*, année 1888-89.

(2 et 3) Richard. — *Guerre des Pannonceaux à Remiremont en 1566*. — Remiremont, imprimerie Mougin, in-8°.
Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 877 n°ˢ 17 et 18.
P. Boyé. — *Les Hautes-Chaumes des Vosges*. p 125 et suivantes.
Archives départementales des Vosges, G. 869 f° 481.
Documents rares et inédits de l'Histoire des Vosges, I. 99.
Bernard Puton. — *Entrée et Serments etc.*, p. 47 et suivantes.

lui aussi, à Remiremont, mais afin d'éviter le serment de la Franche-Pierre (1), « signe des franchises municipales et de l'indépendance de l'Abbaye, le duc donna l'ordre de faire arracher cette pierre sous prétexte que, mise au milieu de la rue, elle gênerait la circulation de son cortège et de son carrosse. Cet acte contrista le Chapitre qui en devina la portée..... il (le Chapitre) accueillit froidement un souverain qui méconnaissait ainsi les traditions de ses pères et jetait en quelque sorte du mépris sur un glorieux passé. » (2)

Ainsi prit fin, par l'enlèvement de la Franche-Pierre, une coutume observée depuis si longtemps par les ducs de Lorraine.

Après l'abdication du duc François III et la souveraineté viagère de Stanislas, la Lorraine fut incorporée à la France.

L'histoire des abbayes de Lorraine, a-t-on dit, semble finir à l'époque où s'établit la domination

---

(1) La Franche-Pierre était un bloc de grès en forme de colonne tronquée sur laquelle étaient gravées les armes du Chapitre. Elle était située, nous apprend le *Mémorial* « sur le ruixel qu'est devant la maison de la bolengerie qu'est à l'entrée de la rue Dessous-Sainct-Jehan » Elle serait aujourd'hui placée sur la chaussée de la rue de la Franche-Pierre en face de l'angle des petites arcades. (Maison Parmentelot).

A leur entrée solennelle à Remiremont, les abbesses et les ducs de Lorraine y prêtaient le premier des trois serments dont ils étaient redevables (le 2e était prêté sur la place Dessous-Saint-Jean, le 3e au chœur de l'église capitulaire). « Au dessus de la pierre recouverte d'un grand drap violet, un officier du Chapitre tenait le bel livre des Evangiles conservé au Thrésor, renfermé dans une couverture d'or en filigranes semé de pierres précieuses. »

M. Fournier voit dans cette pierre, un vestige des cultes antiques, un véritable menhir. (*Topographie ancienne du département des Vosges*, 4e fascicule. Société d'Emulation, 1891).

Après l'enlèvement ordonné par le duc Léopold, on ne sait ce que devint ce symbole des anciennes franchises municipales.

La rue Dessous-Saint-Jean fut dans la suite appelée rue des Rasoirs (?) et enfin un arrêté de M. Thomas, maire, promulguant une délibération du conseil municipal du 13 mai 1876, lui donna le nom de rue de la Franche-Pierre qu'elle porte encore aujourd'hui et qui évoque, pour les générations contemporaines, les anciennes splendeurs historiques.

(2) Bernard Puton. — *Entrée etc.*, p. 68.

française dans cette province. Soumises aux mêmes maîtres et aux mêmes lois, elles ont partagé le même sort ; elles n'ont plus dès lors l'autonomie politique qui leur donnait une physionomie distincte, et leurs annales, où s'éteint la vie historique, offrent peu d'événements dignes d'être retracés ; cependant, les rois traitent avec plus d'égards l'Abbaye de Remiremont et la dépouillent, avec plus de révérence, des derniers restes de sa grandeur passée, des titres de son ancienne puissance (1).

Voulant donner à l'insigne Chapitre « un témoignage significatif de sa bienveillance », Louis XV, par lettres patentes du 15 mars 1774, accorda une décoration honorifique aux chanoinesses (2). C'était une médaille en forme de croix de chevalerie, attachée à un large cordon en moire bleue avec un liseré rouge, porté en écharpe de la droite à la gauche (3). Les chanoinesses portaient cet insigne, non seulement en habit de chœur, mais surtout en habit de ville, dans le monde et à la cour même du roi de France (4).

---

(1) Guinot. *Etude* p. 299.

(2) Le brevet de concession de cette décoration (manuscrit sur parchemin avec signature autographe de Louis XV) fait partie des archives communales de Remiremont. Il se trouve aujourd'hui dans les vitrines du cabinet du maire.

(3) Cette décoration se composait d'un médaillon portant une croix de chevalerie à huit pointes : chacune des quatre branches est en or et bordée d'émail blanc ; entre les branches sont quatre fleurs de lis d'or ; au centre de la croix se trouve un médaillon ovale, représentant à l'avers Saint-Romaric couronné et vêtu d'un grand manteau en émail bleu garni d'hermine. Il tient dans la main droite un sceptre et porte sur la main gauche une petite église. Au revers se trouvent dans ce médaillon deux *L* entrelacés, chiffre de Louis XV, d'or sur champ d'azur émaillé. La croix est cerclée d'émail bleu serti d'or avec inscription en relief. La légende en exergue est : 1° à l'avers, *Sanctus Romaricus Fundavit Anno 620* ; 2° au revers, *Ludovicus XV Rex Gal. Insti Anno 1774*.
Une décoration de chanoinesse se trouve dans le cabinet du maire. Trois personnes en possèdent encore des modèles à Remiremont : M. de Bruyères, Mme René Noël, M. Bernard Puton, qui en a 2 exemplaires.

(4) Les filles de grande maison, même chanoinesses, n'étaient point présentées à la Cour de France ; il fallait être mariée. L'exception à cet usage avait lieu seulement en faveur des Dames de Remiremont. (*Mémoires de Marie Antoinette de Messey, chanoinesse de Remiremont*, édités par l'abbé Chapelier. — Saint-Dié, Humbert, p. 10.

Après douze siècles d'existence, devenu malgré ses origines monastiques un institut féodal et aristocratique « où une noblesse illustre et pauvre était trop heureuse d'établir ses filles aux dépens de l'Eglise » le Chapitre de Remiremont devait s'écrouler dans la ruine de l'ancien régime.

Nous ne pouvons mieux faire, pour clore cette introduction à notre monographie, que de reproduire, sur les Chapitres de Lorraine et en particulier sur celui de Remiremont, l'appréciation d'un prêtre éminent (1) : « Répudier toutes les gênes de la vie religieuse pour n'en garder que les avantages matériels, en réduire les devoirs au célibat temporaire et à la célébration de l'office divin, se débarrasser de la clôture, des trois vœux, de l'habit monastique et de la vie commune, transformer les cellules en autant de maisons de plaisance disposées autour du cloître, interdire, avec un soin jaloux, l'accès de ces riantes demeures à toutes les roturières, faire du bien de l'église le patrimoine d'une caste, et d'un couvent de Bénédictines un séminaire de filles à marier et recouvrir toute cette décadence d'un magnifique appareil de puissance, de culte extérieur et de charité, telle est l'œuvre qu'accomplirent en Lorraine les religieuses des quatre grandes abbayes de Remiremont, d'Epinal, de Poussay, de Bouxières-aux-Dames, plus de cinq

---

(1) L'abbé Mathieu — *Histoire de l'ancien Régime dans les provinces de Lorraine et Barrois*. Hachette 1879 ; p. 68 et suiv. — Cette étude que l'abbé Mathieu écrivit pour sa thèse de doctorat ès-lettres fut très remarquée et son auteur fut couronné par l'Académie française. On y trouve un grand fonds d'érudition, un esprit libéral, un jugement indépendant et droit, une plume alerte et parfois caustique.

L'abbé Mathieu, ancien aumônier des Dominicaines de Nancy, curé de Pont-à-Mousson, evêque d'Angers, archevêque de Toulouse, est aujourd'hui cardinal de curie.

siècles avant la Révolution et qu'elles maintinrent jusqu'en 1790.

« .... La plante parasite avait poussé des racines si profondes qu'elle ne tomba qu'avec le vieux mur dont elle formait la décoration singulière. »



Première Partie

L'Hôtel des Abbesses.

I

Abandon de la vie commune. — Maison et train de l'abbesse. — Incendie de 1384. — Danses et « montres » du jour des « Kyriolés. — L'hôtel de Catherine de Lorraine. — Les Bénédictines de Saint-Maur. — Le tremblement de terre de 1682. – Commencement d'incendie en 1692. — Possession de la Cour de l'Hôtel, du Jardin des Olives, de la Chapelle abbatiale.

Bien des relâchements, nous l'avons vu, avaient déjà notablement corrigé au monastère de Remiremont les rigueurs de la discipline de Saint-Benoît, quand éclata l'incendie de 1057. Les conséquences de celui-ci dépassèrent de beaucoup celles d'un simple sinistre puisque, selon plusieurs auteurs (1) ce fut à partir de ce moment que la vie commune fut aban-

(1) Voir Introduction p. 299.

donnée et que les moniales se firent bâtir des maisons particulières (1).

L'abbesse qui, jusque là, avait vécu dans le cloître avec ses compagnes, eut sans doute, dès lors, une habitation plus confortable que celles des autres religieuses sur lesquelles elle exerçait la prééminence.

Quand Félicité de Dombasle et ses successeresses obtinrent d'être élevées au rang de princesses d'Empire, avec droits régaliens, avec siège et voix à la Diète, leur demeure, le train de leur maison, leur cérémonial furent mis en harmonie avec cette haute dignité féodale.

En cette qualité, dit M. Bergerot, les Dames abbesses avaient une « maison abbatiale » qui comprenait un sénéchal (2), un écuyer, un secrétaire, une dame

(1) D'après Sébastien Valdenaire [*Registres ou commentaires des choses mémorables de l'Eglise Saint-Pierre de Remiremont 1588*] cette vie séparée n'aurait commencé que vers l'an 1300. « Il est advenu dit-il, que les dites douzaines et compagnies se sont accommodées, au lieu du dortoir et réfectoire, des logis particuliers, lesquels sont situés tout à l'entour de la place que l'on appelle le cloître et font la cloison d'iceluy, tenant chacune sa cour et son ménage, se défrayant de leurs prébendes comme dit est. »

Dom Charle Georges. (*Histoire monastique de l'Abbaye de Remiremont.* — Biblioth. municip. mss. 21) qui a tenté, dans son histoire, de prolonger aussi loin que possible la période de régularité bénédictine, affirme qu'on aurait pu encore apercevoir, en 1687 date de son manuscrit, des vestiges de communauté claustrale : « En sortant, dit-il, par la porte qui est dans l'autre flanc de l'Eglise, du côté du cloître (midi) on y voit encore des restes de la voûte de l'ancien cloître et les ruines des celliers, greniers et réfectoire où les religieuses vivaient en commun du pain et du vin pris dans un même cellier et dans un même grenier. »

(2) Le sénéchal, officier particulier de l'abbesse, était nommé par elle et prêtait serment entre ses mains en la chapelle abbatiale. Il était apprébendé sur les revenus de la crosse. Il devait être gentilhomme et faire les mêmes preuves de noblesse que les Dames chanoinesses.

Il devait servir Madame à deux chevaux. Il commandait la compagnie des arbalétriers devenue ensuite celle des arquebusiers et avait la force en mains soit en temps de paix, soit en temps de guerre.

En temps de paix, il devait, par lui-même ou par son lieutenant, assurer l'ordre intérieur, notamment pour l'exécution des sentences judiciaires et l'arrestation des séditieux et dissolus. Il faisait appréhender les malfaiteurs de la Chambre de Celles et de la mairie de Rehaupal. Lorsqu'une personne était arrêtée au Val-d'Ajol, il la faisait chercher par les arquebusiers jusqu'au ruisseau d'Olichamp et conduire à la prison dite la *Chambre des chiens* située en la maison abbatiale (dont le cuisinier de Madame était le geôlier) pour y coucher une nuit seulement après quoi elle était transférée dans la geôle de la ville. Il faisait conduire à la Croix des Larrons, limite du territoire de Remiremont et de la Chambre de Moulin, les condamnés de justice ordinaire qui étaient remis au prévôt ducal d'Arches pour exécution du jugement.

d'honneur, un aumonier, un clerc, une sacristine ou chapelaine (cette dernière jusqu'au XVII[e] siècle) et un receveur appelé le receveur général de l'abbaye. Les Dames nièces et les chanoinesses de la parenté ou de l'intimité de Madame lui formaient une véritable petite cour.

Sa « maison privée » variable selon les revenus qu'elle possédait en dehors de sa dignité, comprenait des femmes de chambre, un maître d'hôtel, un valet de chambre, un sommelier, un panetier, un cuisinier, un fourrier ou postillon, un cocher, deux valets de pied et d'autres domestiques ordinaires, parmi lesquels, au moyen-âge, un grand et un petit berger. A la campagne, elle voyageait en carrosse à six chevaux et visitant ses terres avait, dans ses équipages, deux mulets et douze chevaux.

Comme les souverains, elle avait une sorte de conseil privé, composé de conseillers intimes, d'offi-

---

En temps de guerre, il recrutait les troupes et milices de la sénéchaussée, forçait nobles et francs à s'équiper, les commandait dans les expéditions, veillait à ce que les bourgeois de la ville fissent bonne garde et bon guet aux portes et sur les murailles. Il était gardien des gages de bataille et la dépouille des vaincus lui appartenait.

Comme écuyer de l'abbesse, il marchait devant elle portant sa crosse dans les processions et aux fêtes de première classe.

En 1739, un édit de Stanislas abolit en Lorraine toutes les compagnies d'arquebusiers La milice romarimontaine disparut et la fonction du sénéchal ne fut plus dès lors qu'honorifique.

Sébastien Valdenaire. — *Registres ou commentaires des choses mémorables de l'église Saint-Pierre de Remiremont* — Mss. 2 de la bibl. de Romarimont.

Compte-rendu à madame Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, pour l'an 1615, des rentes et revenus tant de la crosse abbatiale, etc., par le sieur Philippe Raulin, conseiller de S. A., receveur de Madame etc., Mss. 7, bibl. Remiremont.

Richard. — *Une cité lorraine au Moyen-Age ou Remiremont en 1465. — Notes.*

Bergerot. — *L'organisation du Chapitre de Remiremont.*

P. Thiaucourt. — *Les anciennes sociétés de tir à Remiremont. — Annales de la Société d'émulation, 1903.*

M. Bernard Puton a publié dans les *Vitraux de l'église Saint-Nicolas de Remiremont* (Saint-Dié, C. Cuny 1903, p. 15), un curieux mémoire inédit du XVIII[e] siècle qui fait partie de sa collection et qui énumère soigneusement les fonctions, obligations et prérogatives du sénéchal.

ciers de robe et d'avocats siégeant au *Buffet abbatial* et à la *Chambre abbatiale* qui formaient deux juridictions distinctes (1).

Enfin elle avait le droit de grâce et celui de délivrance des prisonniers (2).

La plus ancienne mention que nous ayons rencontrée de l'hôtel abbatial se trouve aux Archives des Vosges (3) dans des lettres écrites en 1384 par Mesdames Jeanne de Choiseuil et Marguerite de Watronville, chanoinesses de Remiremont, à Guillaume, cardinal du titre de Saint-Etienne sur le mont Cœlius, légat du Saint-Siège. Les chanoinesses demandent une absolution *ad cautelam* « au cas qu'elles « ayent encouru une excommunication pour avoir « enfermé dans l'enclos de la place derrière leur « maison, deux maisons de trente pieds de large que « leurs prédécesseresses avaient acquises pour l'augmentation de leurs prébendes, lesquelles deux mai« sons ayant été brûlées, *l'hôtel abbatial* et l'église en « avaient grandement été endommagés. »

Pour la tranquillité de leurs consciences, le légat apostolique leur accorda leur demande et chargea le doyen du doyenné de Remiremont de leur donner l'absolution, ce qui fut fait le 10 octobre 1384. D'après la copie vidimée de la lettre d'absolution *ad cautelam*, copie en langue latine sur parchemin, l'incendie dont

(1) C. Bergerot. *L'organisation judiciaire du Chapitre féodal de Remiremont.* — Extrait des *Annales de la Société d'emulation, 1899.*

(2) Bergerot. — *La délivrance des prisonniers au Chapitre de Remiremont.* Epinal, Klein 1897. — *Archives des Vosges. Cartulaire de l'église Saint-Pierre de Remiremont.*

(3) *Archives départementales*, G. 952 et 949.

il est question avait été grave, car on y lit : *domus abatialis nec non et ecclesia enormiter devastatæ.*

Les dépendances de l'hôtel abbatial durent être agrandies par Renée de Dinteville. Un acte capitulaire de 1568 cède en effet à cette abbesse, pour y construire une maison, un *terrain touchant à la maison abbatiale, où passaient les processions le jour de Pâques* (1).

C'est dans la cour de cette maison abbatiale que les chanoinesses invoquant un droit traditionnel que leur contesta vigoureusement l'abbesse Catherine de Lorraine (2) lors de la visite apostolique de 1613 et qui fut dès lors supprimé, allaient danser le lundi de la Pentecôte, après dîner, « la première danse appartenante à Madame l'Abbesse et la seconde au Chapitre ».

---

(1) *Archives départementales*, G. 1043.

(2) Catherine de Lorraine qui fut une des femmes remarquables du XVIIe siècle était née à Nancy le 3 novembre 1573. Son père était le duc de Lorraine Charles III, surnommé le Grand, et sa mère, Claude de Bourbon, fille de Henri II de France et de Catherine de Médicis, sœur des rois François II, Charles IX et Henri III. La princesse Catherine fut nommée coadjutrice de Remiremont en 1609 et reçut en 1611 les bulles du pape Grégoire XV qui l'instituait abbesse.

Nature enthousiaste et mystique, elle donna l'exemple du renoncement et de l'humilité et s'efforça de réformer la maison en y faisant rentrer la règle et les vertus.

Elle s'adressa au pape qui envoya, à diverses reprises, des commissaires apostoliques pour faire une enquête, signaler les abus et édicter un règlement ; mais elle rencontra chez les chanoinesses une opposition formidable qu'elle ne put parvenir à vaincre.

Catherine de Lorraine fonda à Remiremont, en 1619, un couvent de capucins dans la rue des Magniens (aujourd'hui rue des Capucins) ; fit reconstruire le cloître et l'église du Saint-Mont, traça un chemin d'accès qui existe encore, et y remplaça les Augustins par des Bénédictins ; elle créa à Nancy l'abbaye bénédictine Notre-Dame de la Consolation dont elle fut abbesse et deux prieurés de bénédictins à Nancy et Pont-Saint-Vincent.

En juillet 1638, l'abbesse Catherine défendit la ville contre Turenne qui avait voulu s'en emparer par un coup de main en se rendant en Alsace. Dans ses *Mémoires*, le marquis de Beauveau dit à ce propos en parlant de l'abbesse de Remiremont : « L'on peut dire que pendant le siège, elle fit le devoir de capitaine, de soldat et de brave princesse. »

Catherine de Lorraine mourut le 7 mars 1648 dans sa soixante-seizième année chez sa nièce Marguerite de Lorraine-Vaudémont, dont le mariage avec Gaston d'Orléans avait été son œuvre et lui avait occasionné bien des tribulations.

Si l'abbesse ne pouvait ou ne voulait s'y trouver, elle était obligée, par les usages invoqués, de fournir une Dame à sa place pour danser. Le personnel masculin de l'Eglise Saint-Pierre était mis à contribution pour ces réjouissances chroréographiques, Les principaux officiers du Chapitre, les sieurs Grand-Prévot, grand et petit chancelier, chancelier de l'Etat, tous ecclésiastiques, devaient aux Dames un certain nombre de danses, par eux-même ou leurs lieutenants ou commis et devaient en outre, le soir après souper, danser jusqu'avant dans la nuit sur la place du Cloître (1)

A ce même jour du lundi de la Pentecôte, appelé aussi le jour des *Kyriolés* (2), les bourgeois de Remiremont paraissaient en armes et faisaient *montre* (revue et défilé) après dîner. Ils passaient devant les Dames, en l'église et parmi la maison abbatiale par

---

(1) *Premier mémoire historique et instructif sur l'état de l'Eglise de Remiremont* pour la visite apostolique sollicitée par Madame Catherine de Lorraine vers l'an 1613, bibl. de Remiremont, Mss 2 p. 53. (Voir Introduction, p. 308).

(2) Au lundi de la Pentecôte, les habitants « de la chrétienneté de Remiremont » venaient rendre hommage au Chapitre et chanter au « moustier des nobles Dames ». Les diverses paroisses arrivaient processionnellement portant des rameaux de verdure variant selon les localités : Saint-Nabord avait l'églantier ; Bellefontaine et Plombières, l'aubépine ; Raon-aux-Bois, le genêt ; Saint-Etienne, le cerisier ; Saint-Amé, le lilas ; Vagney, le sureau ; Saulxures, le saule ; Rupt, le chêne ; Ramonchamp, le sapin.

Les habitants de Vixentine (Saint-Maurice) n'assistaient pas à la procession mais devaient envoyer par leur chatelier (marguillier) deux rocbelles (hottes en écorce de sapin) remplies de neige ou à leur défaut (ce qui était très rare), deux bœufs complètement blancs.

Cette solennité du lundi de la Pentecôte, d'origine vraisemblablement féodale (redevance des prémisses), était appelée fête des *Kyriolés*, à cause de la fréquente répétition de ce mot dans les naïfs cantiques, de rythme différent suivant les paroisses, que les processionnaires chantaient en l'honneur de « Monsieur saint Romaric fondateur et benoit patron de la ville. »

La dernière fête des Kyriolés eut lieu en 1789.

Kyriolés ou cantiques... chantés à l'église de Mesdames, Remiremont, Laurent, 1773. Bibl. de Remiremont.

Richard. — *Les Kyriolés de Remiremont. — Annuaire des Vosges de 1838*, p. 146 à 153.

Richard. — *Traditions populaires. — Usages et coutumes de l'ancienne Lorraine*. Remiremont, Mougin, 1848, p. 152.

Dr Fournier. — *Remiremont et le Saint-Mont* ont-il été un sanctuaire consacré au Dieu-Soleil, Saint-Dié, Humbert 1894, p. 34.

trois divers tours. Au troisième tour, la Dame abbesse leur devait à boire en sa dite maison, pendant que les dites Dames y dansaient à la vue d'iceux et des étrangers arrivés ce jour au dit Remiremont (1).

Les chanoinesses se heurtèrent encore, pour la continuation de cette coutume, à l'opposition formelle de la princesse Catherine de Lorraine, qui paraît avoir été, décidément pour le noble Chapitre, une empêcheuse de danser en rond.

Voici deux extraits de cantiques qui tendraient à prouver que la procession des paroisses défilait, le jour des *Kyriolés* sous les fenêtres de la maison de l'abbesse :

KYRIOLÉS DE LA PAROISSE DE SAULXURES

Criaulé, notre Dame est à la fenêtre (*bis*).
Criaulé, qu'elle y regarde notre Saint Prix (*bis*).
Criaulé en Jésus-Christ, gardez les biens.
Soient toutes âmes hors de peines, nous prions Dieu.

KYRIOLÉS DE LA PAROISSE DE VAGNEY

Criaulé, c'est pour Madame qui est aux fenêtres,
Criaulé, elle regarde à Mont ses prés,
Criaulé elle voit venir la croix tant belle,
La croix tant belle et le panon, oyez-nous Dieu.

L'habitation abbatiale tombait en ruines quand, en 1616, Catherine de Lorraine la fit reconstruire entièrement. Voici la description du nouvel hôtel, telle que nous le trouvons dans un manuscrit de l'abbé Didelot (2).

(1) *Premier mémoire historique et instructif, etc.*
(2) Bibl. municipale de Remiremont, Mss. 16, f° 51.

« Sa façade donnait sur la rue des Prêtres ; une aile de ce bâtiment était adossée au midi à quelques maisons du Chapitre ; il n'avait qu'un seul étage ; à sa porte d'entrée, il y avait un grand escalier de l'abbesse qui conduisait dans les appartements du haut. D'un côté de ce palais, le receveur avait son logement et Madame l'Abbesse occupait l'autre côté. On y voyait une grande salle où se tenait le plaid-le-maire (1) et les autres assemblées pour les affaires du Chapitre. Le palais était richement meublé et parqueté. »

---

(1) « Ma dicte dame seule a droit et authorité de faire tenir, en sa maison abbatiale, par chascun an, le jeudi aprés la Conception Notre-Dame, au mois de décembre (le 8) un plaid qui se nomme et appelle le plaid bannal de Remyremont, autrement le plaid-du-maire. Auquel Madame a la création et institution du mayeur (maire) ; et sont tenus les officiers de la justice, jurez et commune dudict Remyremont d'y comparoir et y adsister à peine de l'amende, qui est de dix-huit deniers ; et auquel plaid ce nomme ordinairement trois hommes pour porter l'office du mayeur, l'ung desquels ma dicte dame choisit, retient et institue en luy commandant d'exercer le dit office et charge de mayeur selon la coustume, administrant et faisant administrer la justice à chascun, selon la dicte coustume.

« L'amende des bourgeois de la ville et faulbourgs du dict Remiremont desfaillans audict plaid appartiennent au cuysinier de Madame seul et monte, comme il est dict ci-dessus, à dix-huit deniers.

« Madame a accoustumé de supporter et desfrayer la despense dudict plaid : elle donne a disné aux dames de son église et les y fait prier dès la veille : les chanoines demy-prébendiers et officiers de la dicte église aussy ; et semblablement le maire, les seize jurez et les officiers de la justice dudict Remyremont.

« Le roy de Carnaval dit le roy des Chastiés, qui est un des bourgeois dudict Remyremont, le jour dudict plaid bannal, doit copper ou faire copper le boys et faire le feu qui fault en la salle et la cuysine, faire nestoyer les cheminées, sonner la cloche de l'église parochialle à l'heure que Madame luy commande pour faire assembler le peuple dudict Remiremont a ce d'adsister audict plaid et pour tout ce que dessus, il a son disné et trois carolus.

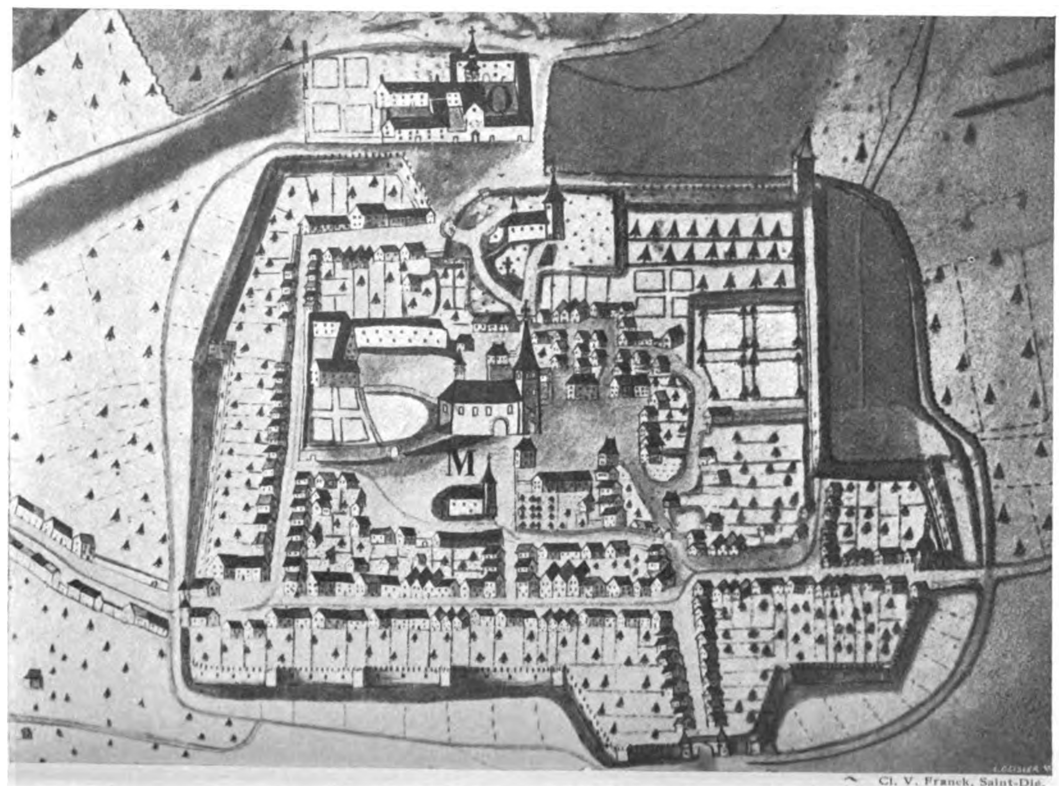
« Le maire estant créé, estably et institué par Madame audict plaid, par l'ordonnance de madicte dame, vat prendre son serment soubs le grand prevost de la dicte église, lequel contient qu'il jure qu'il exercera bonnement, justement et fidellement l'office et charge de maire dudict Remiremont en gardant les droits seigneuriaux et des bons hommes au plus prés de sa conscience. »

(Extrait du *Compte des revenus de la mense abbatiale pour l'année 1594. — Archives départementales. — Documents rares et inédits de l'Histoire des Vosges*. Tom. I. p. 106).

Voir aussi le procès-verbal du plaid banal « plaid de Madame » tenu en l'an 1687 en la salle abbatiale. C'est alors un valet de ville qui sonne la cloche pour les convocations (*Archives departementales*, G. 1044).

Procès-verbaux des plaids 1716, 1717, 1719, 1723 (*Archives départementales*, G. 1046 et 1047).

Consulter le très intéressant travail de M. Bergerot : *Les institutions municipales de Remiremont au Moyen-Age et sous l'Ancien régime*. — Remiremont, imp. Ebkirch-Serrier, 1901, p. 17.



Plan de la Ville de Remiremont en 1733.

Ailleurs (1) le même auteur dit que cet hôtel était « une maison carrée, basse et sans goût. » (2).

En 1624, Catherine de Lorraine logea, pendant quelque temps, dans son abbatiale, quatre religieuses dont l'arrivée et la présence à Remiremont souleva de vives colères parmi les chanoinesses. L'histoire vaut d'être contée.

L'abbesse venait de rétablir les Bénédictins au prieuré du Saint-Mont où précédemment des Augustins menaient une vie peu édifiante et où « l'office divin se faisait à la cavalière » (3).

Encouragée par ce succès de réforme, elle résolut de fonder à Remiremont un couvent de bénédictines. Quelques dames lui avaient promis de s'y retirer avec elle. On fit des acquisitions de place et de maisons près de la Courtine. Madame du Hautoy, l'aînée, donna une grande maison qu'elle possédait en cet endroit. Pendant qu'on travaillait, au début de 1624, à la construction du nouveau monastère, Catherine de Lorraine fit venir de l'abbaye de Saint-Maur de Verdun quatre religieuses Bénédictines avec une fille séculière pour les servir et les logea dans sa maison abbatiale.

(1) Didelot. — *Remiremont, les Saints, le Chapitre, la Révolution*, déjà cité, p. 215.

(2) Une carte topographique dressée en 1733 à l'échelle de 200 verges, par Joseph Petit Arnould « sculteur et géomaistre bourgeois de Remiremont » représente en perspective les maisons de la ville (alors entourée de murailles) et du faubourg. Dans ce plan (dressé alors que la disparition de l'ancien hôpital démoli depuis trois ans, avait laissé libre un vaste terrain où l'on n'avait pas encore construit) l'emplacement actuel de l'abbaye est occupé par deux enclos ; le premier paraît être une espèce de cour ; le deuxième enclos est un jardin dépendant de l'hôtel abbatial que l'on aperçoit plus au midi.

L'original de ce plan très curieux et très intéressant, m'appartient aujourd'hui ; je le dois à l'amabilité de M. Paul Perron, architecte à Remiremont, qui a bien voulu me l'offrir très gracieusement et en enrichir ma collection.

(3) Dom Alexandre Royer. — *Vie de Catherine de Lorraine*. — La copie d'un extrait de l'ouvrage du savant bénédictin se trouve à la bibliothèque municipale. Mss. 16, p. 213. Cette copie a été écrite par l'abbé Didelot.

Furieuses de ce qu'elles considéraient comme un défi de la part de l'abbesse qui allait ainsi établir une comparaison entre leur vie mondaine et la vie austère et régulière des bénédictines, plusieurs chanoinesses marquèrent leur dépit par des requêtes adressées à toutes les autorités. L'une d'elles fut assez emportée pour aller aux fenêtres de la chambre où se tenaient les religieuses et « crier de toute tête, tenant ses deux pouces sur ses oreilles : « *Bénédictines, chiennes, chiennes !* » D'autres allèrent plus loin et firent renverser, pendant une nuit, les murs du couvent, déjà élevés d'une toise (1).

Catherine de Lorraine était au Saint-Mont quand on lui porta cette nouvelle. Elle se contenta de dire : « Je m'irai plaindre à Son Altesse, si on ne me fait « justice, je quitterai tout. » Elle fut ensuite à Nancy.

Elle adressa plainte au duc Henri son frère qui lui dit : « Vous voyez, ma sœur, que ces Dames de Remi- « remont ont des têtes de fer ; je ne les saurais rom- « pre. Toute la noblesse de mes Etats, me tourmente « pour cela. Pour vous satisfaire, il faudrait désobli- « ger tout le monde. Croyez-moi, changez de dessein « et venez à Nancy bâtir une abbaye de religieuses ; « je vous promets tous les secours que vous pouvez « attendre d'un bon frère. » (2).

La princesse Catherine suivit ce conseil. Délaissant Remiremont où avaient échoué ses entreprises de réforme, elle alla fonder à Nancy le monastère de

---

(1) Dom Alexandre Royer. — *Vie de Catherine de Lorraine*, id.

(2) Dom Royer, ib.

Pfister. — *Catherine de Lorraine*. Nancy, Berger-Levrault 1898, p. 37. — Voir aussi le procès-verbal d'enquête de l'évêque de Dardanio, visiteur apostolique, du 14 mai 1619.

Notre-Dame de la Consolation qui devint un foyer de vie religieuse.

Cette rébellion des chanoinesses contre les desseins de leur abbesse, avait été la goutte d'eau faisant déborder le vase.

Longue avait été la lutte vraiment soutenue par Catherine de Lorraine pour la réforme de l'institut où la mondanité avait pris la place de la règle. On avait déjà chaudement disputé sur le costume et la coiffure. La pose des portes au quartier capitulaire ou cloître, avait fait fomenter une véritable révolte et, malgré des menaces d'excommunication, Mesdames Jeanne-Eve d'Oyselet et Rose de la Roche-Aymon n'avaient pas craint de saisir les haches des ouvriers et de fendre les portes encore à terre (1). Au cours des difficultés intestines qui agitèrent le Chapitre, quelques Dames eurent même recours aux maléfices et envoûtèrent Catherine, pensant ainsi provoquer sa mort.

Mais, quelque topiques que fussent ces épisodes, nous ne pouvons nous y arrêter et il nous faut revenir à l'histoire du monument.

Pendant l'abbatiat de Dorothée Rhingraff, princesse de Salm, Remiremont eut à supporter quelques incidents de guerre, mais le principal événement fut le violent tremblement de terre qui, dans la nuit du 11 mai au 12 mai 1682, vers deux heures du matin, se fit sentir dans toute la Lorraine.

Ce fut dans les montagnes des Vosges et surtout à Remiremont que les secousses sismiques furent le

(1) Dom Royer, Ib.
Pfister. — *Catherine de Lorraine*, Nancy, Berger-Levrault 1898, p. 37. — Voir aussi le procès-verbal d'enquête de l'évêque de Dardanie, visiteur apostolique, du 14 mai 1619.



plus terribles. Toute la ville chancela ; de profondes crevasses entr'ouvrirent le sol, notamment à la côte Maldoyenne ; plusieurs maisons et édifices furent détruits ; l'église capitulaire, l'église paroissiale, l'abbaye furent grandement endommagées. Pris de panique, les chanoinesses et les habitants abandonnèrent la cité et allèrent camper, sous des tentes, pendant plusieurs jours, dans la prairie aux bords de la Moselle (1).

De nos jours, on garde encore à Remiremont le souvenir de cette catastrophe. Une procession dite du *Tremblement*, où l'on porte solennellement la Vierge du Trésor (2), parcourt, chaque année, le dimanche le plus proche du 12 mai, la partie de la ville qui était comprise dans l'enceinte d'alors (3).

---

(1) Voir *Indépendance Vosgienne*, n° du 19 mai 1895. *Echos du Passé*. Bergerot. — *Les institutions municipales.*

(2) Statue de la Vierge donnée, dit-on, par Charlemagne au monastère et conservée encore de nos jours dans l'Eglise de Remiremont. (Voir dans l'*Indépendance Vosgienne* nos *Echos du Passé* des 22 et 29 mai, 15 et 12 juin 1898.)

(3) Avant la seconde moité du XIV° siècle, Remiremont était une ville champêtre sans être dépourvue tout à fait de travaux plus ou moins rudimentaires de défense.

Pendant la guerre de Cent ans, les grandes compagnies qui exerçaient leurs ravages par toute la France, désolèrent la Lorraine.

En 1366, sous l'abbatiat d'Aliénor de Châlon, l'administration municipale, la bourgeoisie, la communauté les habitants de Remiremont, adressèrent au Chapitre une requête, où, remontrant « les griefs, dommages, pertes de biens et de corps d'hommes » qu'ils avaient éprouvés du fait des Compagnies, des Bourguignons et des Allemands, ils suppliaient les Dames de leur donner « licence et octroy de fermer la dicte ville de Remiremont de fosseis, palis, murs, muntes et de totes altres chozes convenables à fermetey. » Le Chapitre accorda l'autorisation demandée et des fortifications furent élevées par les bourgeois autour de leur ville, a leur charge exclusive.

Ces fortifications, dans leur ensemble, comprenaient essentiellement une enceinte continue de murailles avec rentrants et saillants, tours, tourelles, guérites et abris. L'enceinte renfermait l'espace compris aujourd'hui entre la porte Saint-Antoine et la rue des Grands-Jardins, à l'ouest ; partie des boulevards du Val-d'Ajol et d'Hérival au sud ; la rue du Collège et le passage Voirin jusqu'à sa sortie sur la rue Janny à l'est ; le boulevard Thiers et la rue des Brasseries au nord et au nord-ouest. La ville entière y était enfermée avec le Chapitre qui en occupait la partie sud au pied du Calvaire ; hors de l'enceinte, à l'est, le faubourgde Neuvillers ou le Faubourg, comme on l'appelait encore il y a quelque vingt ans, formait le prolongement de la Grande-Rue. L'enceinte était percée des portes de la Xavée et de Neufvillers ou Porte-Rouge. Il n'est pas certain qu'il existait une porte à la Courtine.

Bergerot. *Les Institutions municipales*, ouv. cité, p. 151. — Voir aussi Ri-

Nous avons sous les yeux un document venant d'un livre de comptes de l'Abbaye et donnant la « despence faite en l'hostel abbatial de Remiremont au sujet du tremblement de terre arrivé le 12 mai 1682 » (1). D'après cet état, la dépense pour réparations urgentes nécessitées par l'ébranlement du 12 mai se montait à 1514 francs 10 gros. Nous y voyons que l'on dut étançonner la maison abbatiale; refaire la muraille, la grande porte d'entrée et la « porte sacrée » (sans doute de la chapelle abbatiale); réparer les lézardes de l'appartement des valets de pied, du côté du jardin, de Madame de Rivière; démonter les cheminées de l'appartement de Madame la princesse Christine (sœur de l'abbesse Dorothée de Salm) et de la cuisine du receveur de l'Abbaye; réparer toutes les cheminées de la maison (2); poser des clefs de fer pour retenir les murs (cette partie des réparations était la plus importante et s'élevait à plus de mille francs); recrépir; remplacer les sommiers; réparer la toiture; y replacer des assins (3) de sapin; etc., etc.

Dix ans après (1692), le feu faillit achever, pour l'hôtel abbatial, l'œuvre de destruction commencée par le tremblement de terre. Un incendie se déclara dans le logement des archives, mais fut heureuse-

---

chard. Notes historiques relatives aux anciennes fortifications et aux différents sièges soutenus par la ville de Remiremont. *Bulletin de la Société d'archéologie Lorraine*, 1re, 2e, 3e parties, 1853. — A. Fournier. — *Topographie ancienne du Département des Vosges*, 4e fascicule, p. 168 et suiv. — *Plan de 1733*, déjà cité.

(1) Collection Bernard Puton.

(2) Un article du compte indique une dépense « de 7 francs pour barreaux de fer destinés à relier les deux tuyaux de cheminée de la chambre du petit Prince et de la garde robe de Son Altesse Madame. »

Quel était ce petit Prince qui avait sa chambre au Palais abbatial ? Un neveu sans doute de la princesse Dorothée Rhingraff de Salm alors abbesse.

(3) Assins ou essins, petites planchettes de bois de sapin ou bardeaux qui autrefois tenaient communément lieu de tuiles ou ardoises pour la couverture des toits.

ment arrêté à temps. Le procès-verbal d'enquête dressé après cet incendie se trouve aujourd'hui aux Archives départementales (G. 927). Il ne présente qu'un intérêt médiocre. (1).

Après s'être occupée des restaurations urgentes nécessitées par la secousse de 1682, Dorothée de Salm s'était employée à faire exécuter, par le Chapitre, les règlements de l'évêque d'Adrie, sanctionnés par Paul V et restés lettre morte depuis que Catherine de Lorraine avait dû renoncer à la lutte et que des abbesses enfants et exclusivement commendataires, lui avaient succédé.

Cette nouvelle tentative de réforme fut encore accueillie par une vive résistance de la part des chanoinesses excitées par Madame de la Bourdonnaye. Des deux côtés, de nombreux mémoires furent rédigés, il y eut consultation de la Sorbonne, etc.

L'abbesse en appela au pape et à Louis XIV. Le roi nomma l'archevêque de Paris de Harlay, le Père la

---

(1) Voici, à titre documentaire, la requête faite à ce sujet par l'abbesse Dorothée de Salm et l'ajournement du commissaire désigné par la cour de Lorraine.

Monsieur,

Monsieur Bourcier lieutenant général au Baillage et siège Royal d'Espinal, commissaire en cette partie.

Remontre Dame Dorothée Princesse de Salm abbesse de l'Abbaye Saint-Pierre de Remiremont, que la Cour par son arrêt du 18e avril dernier, vous aurait commis pour dresser procès-verbal de l'incendie arrivée dans l'archive des titres et papiers de la Chambre et greffe abbatiale de Remiremont et informer des causes et moyens dont la dite incendie peut être arrivée pour servir et valoir à la Dame remontrante ce que de raison.

Ce considéré Monsieur, il vous plaise prendre votre jour pour y vacquer et ferez bien.

Vu l'arrêt mentionné en la présente Requête, nous avons pris jour au mercredy 21 du présent mois, six heures du matin en la ville de Remiremont, au logis de M. Claude Estienne Renouard, chanoine, où les témoins seront assignés par devant nous par le sergent indiqué.

A Epinal, le 19 mai 1692.

Signé : BOURCIER.

(*Archives départementales*, G. 927.)

Chaize son confesseur et le sieur **de la Galissonnière,** premier substitut du Procureur général, comme commissaires pour régler les différends et contestations qui divisaient les Dames de Remiremont.

Un différend, se rapportant à notre sujet, fut réglé par les commissaires au profit de l'abbesse ; il était relatif au droit de possession de la cour de l'Hôtel abbatial et du Jardin des Olives ; les chanoinesses le contestaient à Dorothée de Salm prétendant qu'elle n'en jouissait que par condescendance du Chapitre. Ouï le rapport de l'archevêque de Paris et du Père de la Chaize, Louis XIV, étant en son Conseil d'Etat, tenu à Versailles le 11 février 1693, ordonna ainsi sur ce point : (1)

Art. II. — *Sera et appartiendra à la Dame Abbesse le fond de la Cour de l'Hôtel abbatial et du Jardin des Olives enclos dans ledit Hôtel, comme dépendant d'iceluy.*

Un autre arrêt rendu également en Conseil d'Etat, tenu le même jour, avait trait, dans son art. 7, à la possession de la chapelle abbatiale : (2)

Art. VII. — *Sera et appartiendra à la Dame Abbesse, la Chapelle dédiée à Saint-Charles, qui est dans l'Hôtel abbatial.*

---

(1) ARRESTS DU CONSEIL D'ESTAT DU ROY. — *Sa Majesté y estant, des années 1692, 1693, 1694. Donnez sur les avis de Monseigneur l'Archevêque de Paris, du R. P. de la Chaise, confesseur du Roy et de M. Barin de la Gallissonnière, premier substitut de Monsieur le Procureur général, commissaires nommez par Sa Majesté.* — EN FORME DE RÈGLEMENT. — *Pour l'Eglise insigne, collégiale et séculière de Saint-Pierre de Remiremont en Lorraine. — Entre Madame Dorothée Rhindgraff, princesse de Salm, abbesse de ladite Eglise et les Dames chanoinesses d'icelle, a elles jointes d'une part, et les Dames doyenne chanoinesses et Chapitre de ladite Eglise, d'autre part.* — A Paris, chez Simon Langlois, M. DC. XCIV. (*Ma collection*), p. 7.

(2) Ib. p. 27.



II

L'ancien hôpital et ses dépendances annexés à l'Hôtel Abbatial par Béatrix de Lorraine-Lillebonne. — La fille du duc Léopold, Anne-Charlotte de Lorraine. élue abbesse. — Vétusté de l'Hôtel Abbatial. — Anne-Charlotte forme le dessein de bâtir un palais. — Projet de distribution de ce palais. — Devis et état estimatif.

Le tremblement de terre de 1682, en même temps qu'il avait ébranlé l'église et l'hôtel abbatial, avait aussi précipité la ruine d'un vieil édifice contigu, dont l'origine remontait à l'établissement du monastère dans la plaine : l'ancien hôpital.

Suivant la prescription du Concile d'Aix-la-Chapelle (810) : *ad portam monasterii aut juxta ecclesiam sit hospitale pauperum*, cet hôpital se trouvait adossé au chevet de l'église et dans l'enclos du monastère. Au rapport de nos vieillards, dit un mémoire du XVIII[e] siècle (1), l'ancien hôpital était positivement situé dans l'enceinte de l'Abbaye. Sa face nord donnait en partie sur la place Saint-Nicolas et s'étendait en faisant coin sur la rue des Prêtres. Il n'avait qu'un étage, était bas, enfoncé, mal fait. Des arcades régnaient d'un bout du bâtiment à l'autre. Ses appartements ressemblaient plus à des geôles qu'à des chambres ; ils inspiraient l'horreur. Il était humide et malsain. Sa chapelle était dédiée aux saints Barthelemy et Laurent.

---

(1) Didelot. — Bibliothèque municipale de Remiremont, Mss. 16, p. 45.

Voyant que cet hôpital était dans le plus grand délabrement, tombait en ruines de toutes parts et, au centre de la ville, était dangereux lors des maladies contagieuses, Madame la princesse Béatrix de Lorraine-Lillebonne, alors abbesse de Remiremont, forma, en 1721, avec l'agrément de l'évêque de Toul, le projet de le transférer à ses frais sur un emplacement plus vaste et mieux aéré. Le terrain fut choisi proche l'église paroissiale (1) au pied du monticule appelé aujourd'hui Calvaire.

Au Chapitre du 25 août 1721, il fut convenu que l'abbesse prendrait « le fonds avec le bâtiment, cour « et jardin joignant le dit ancien hôpital, pour rester « uni et joint à perpétuité à l'hôtel abbatial, par « échange contre le nouveau terrain mentionné ci- « dessus qui lui appartient ensuite de l'acquisition « qu'elle en a faite l'année dernière. » Béatrix de Lorraine cédait ce dernier à l'établissement, moyennant une soulte de 8,233 francs 4 gros, payés par elle, pour plus-value de terrain occupé par les anciennes constructions (2).

---

(1) Jusqu'à la Révolution, il y eut à Remiremont, sans compter les chapelles, deux grandes églises : l'église Saint-Pierre ou église capitulaire et l'église Notre-Dame ou église paroissiale.

La première, comme église de couvent fut fermée le 7 décembre 1790 et devint paroissiale en 1791. Après avoir servi de temple de la Raison, puis de magasin à fourrages, cette église fut rendue au culte catholique par délibération du conseil municipal du 27 pluviôse an IX. Elle est encore aujourd'hui église paroissale.

La deuxième église fut église de la paroisse de Remiremont jusqu'en 1791. Elle était petite, très ancienne et avait été primitivement, croit-on, église conventuelle au temps de la régularité monastique. Cet édifice s'élevait sur une partie de l'emplacement occupé aujourd'hui par le Square des Ecoles. Il fut vendu en 1793 puis démoli en partie à l'exception de la tour qui subsista, jusqu'en 1803, avec beffroi et horloge, au milieu du cimetière.

L'horloge fut reléguée dans les combles de l'Abbaye jusqu'en 1859, époque où le conseil municipal de Remiremont en fit hommage à la commune de Fresse où elle indique aujourd'hui encore la fuite inexorable des heures (Voir dans l'*Indépendance vosgienne* du 2 novembre 1902, notre *Echo du passé*).

(2) *Archives de l'hôpital*, A. 76.

Bernard Puton. — *Notice historique sur l'hôpital de Remiremont*, Nancy imprimerie Voirin, 1887.

Les travaux du nouvel hôpital, qui fut appelé Sainte-Béatrix, du nom de sa fondatrice, furent terminés vers 1724 et les services y furent installés aussitôt. La fondatrice confia le soin des malades à des sœurs de Saint-Charles, de Nancy, qui furent aussi chargées de l'instruction des jeunes filles.

En 1727, le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, grand aumônier de France, délégué par le pape Benoît XIII comme visiteur apostolique du Chapitre de Remiremont, se rendit au nouvel hôpital et parmi les cinquante articles de règlements dressés dans cette visite apostolique, on relève :

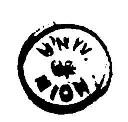
« Art. 8. Nous louons et approuvons la translation « qui s'est faite de l'ancien hôpital dans le lieu où il « est actuellement, confirmons en son entier l'acte « capitulaire du 25 août 1721 qui nous a été représenté « et, en conséquence, permettons à la Dame abbesse « de faire abattre les bâtiments de l'ancien hôpital et « d'en joindre le terrain à l'hôtel abbatial pour lui « être uni à perpétuité, à condition néanmoins qu'on « n'y construira point de bâtiment dont la trop « grande élévation puissent ôter du jour à l'église » (1).

Ensuite de cette autorisation octroyée par le visiteur apostolique, les bâtiments de l'hôpital furent abattus ; la démolition fut mise aux enchères le 10 mars 1730 et les travaux en durèrent 148 jours (2). Le terrain fut réuni à l'hôtel abbatial.

Madame de Lorraine-Lillebonne se contenta d'avoir ainsi augmenté le fonds de l'immeuble abbatial, elle

(1) *Recueil des règlements et usages de l'insigne Eglise collégiale et séculaire de Saint-Pierre de Remiremont,* immédiatement sujette au Saint-Siège. — A Remiremont, chez Joseph Charlot, imprimeur, 1735. Ch. XIV, p. 27.

(2) Mss. Didelot.
Bernard Puton. - Notice citée p. 27.





Cl. V. Franck, Saint-Dié.

S. A. Anne-Charlotte de Lorraine
(LIIe abbesse de Remiremont).

Extrait *Du Donon au Ballon d'Alsace.*
L. Geisler, éditeur.

n'en profita pas pour rendre plus confortable et plus somptueuse sa demeure, laissant cette tâche à sa successeresse.

Par l'abdication de son dernier duc héréditaire François III (1737) devenu l'époux de Marie-Thérèse d'Autriche, la Lorraine était, depuis un an à peine, possession française grevée d'usufruit au profit de Stanislas Leczinski, quand l'abbesse Béatrix, mourut le 7 février 1738, laissant le Chapitre de Remiremont bien diminué au point de vue de son autonomie.

En mai suivant, Stanislas déléguait à Remiremont le comte de la Galaizière, pour présider à l'élection d'une nouvelle abbesse et indiquer qu'aucune nomination ne pouvait lui être plus agréable que celle de la princesse Anne-Charlotte de Lorraine, fille du duc Léopold et d'Elisabeth Charlotte d'Orléans, née au château de Lunéville le 14 mai 1704.

Nommée par l'unanimité du Chapitre, Anne-Charlotte fut apprébendée le 7 mai 1738. Elle résidait alors à Commercy, où sa mère, l'ancienne régente de Lorraine, avait, après la cession de la Lorraine à la France, formé une petite cour au château qui lui avait été réservé comme demeure. Nommée abbesse le 10 mai suivant, elle prit possession le 27 juillet de la même année et fit une entrée triomphale à Remiremont.

« Au dix-huitième siècle, les villes et les corporations monastiques de la Lorraine furent entraînées par un besoin général de bâtir : presque tous les monuments de cette province portent la date de cette époque, ou en ont subi quelque restauration, Il était

nécessaire en effet de rebâtir les anciens édifices qui tombaient de vétusté ou qui avaient été dévastés et brûlés par les Suédois... » (1).

Léopold avait imprimé le mouvement que Stanislas continua.

En 1742, le Chapitre de Remiremont fit faire une restauration considérable de son église et vint au secours de plusieurs autres édifices religieux de ses domaines (2).

Par l'état des sommes délivrées « pour le service de Son Altesse Sérénissime Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont », par Claude-François Gravel, avocat en la Cour, conseiller et receveur général de l'Abbaye de Remiremont, nous voyons que, déjà en 1738, Anne-Charlotte fit faire d'importantes réparations à l'hôtel abbatial (3).

La vétusté de ce palais était si grande en 1750, dit Didelot, qu'on ne pouvait plus l'habiter sans courir de grands dangers : les murs, retenus par des clefs sans nombre, étaient fendus de toutes parts depuis le tremblement de terre de 1682 ; ils surplombaient en plusieurs endroits ; tout menaçait d'une ruine prochaine (4).

De ses deniers et avec l'assistance de ses frères : François, devenu empereur d'Allemagne en 1745, mais surtout du feld-maréchal Charles-Alexandre de Lorraine, capitaine-général des Pays-Bas autrichiens,

(1) Guinot. — *Etude historique, etc.*, p. 303.
(2) Chanoine Renauld. — *Annales manuscrites*, Bibl. de Remiremont, Mss. 16.
(3) *Archives départementales*. G. 1207.
Un article de ce compte indique de plus que les cuisines n'étaient pas alors dans le sous-sol. Il porte la dépense de « 30 livres 16 sols payés à Sébastien Perry pour la voiture de 8 pieds de bois sapin d'une sorte et 14 pieds d'autre sorte qui ont servi pour *la charpente de la cuisine qui est dans le jardin de l'hôtel* et pour partie de la toiture dudit hôtel suivant la quittance du 23 juin 1738. »
(4) Mss 16. Bibl. de Remiremont, f° 51.

plus tard grand-maître de l'Ordre Teutonique, Anne-Charlotte de Lorraine voulut rebâtir l'abbatiale selon le goût du jour et dans de royales proportions.

La fille de Léopold s'adressa, pour la réalisation de son désir, à un architecte nancéien, Jean-Nicolas Jennesson, breveté premier ingénieur et architecte du roi Stanislas, qui avait édifié à Nancy l'église Saint-Vincent-Saint-Fiacre, l'église Saint-Sébastien, la chapelle Saint-Pierre, plusieurs autres monuments, quantité de belles maisons de la ville et des faubourgs et qui avait embelli, dit dom Calmet, la province par ses ouvrages (1).

Nous avons eu la bonne fortune de découvrir, dans des liasses non classées des archives municipales, deux documents qui furent soumis par l'architecte à Anne-Charlotte : 1° un avant-projet exposant la disposition générale de l'édifice qu'elle voulait bâtir, avec l'affectation proposée pour ses diverses parties ; 2° un devis donnant un aperçu de la note à payer.

---

(1) Durival (*Description de la Lorraine*) et Didelot (Mss.) disent que ce fut sur les dessins de l'architecte Jean Gauthier que fut rebâti le palais abbatial ; Guinot (p. 306) donne la même indication mais, nulle part, dans les archives et documents originaux que nous avons consultés, nous n'avons trouvé mention de ce nom. Jennesson seul y est cité.

Voir sur Jennesson : Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*. — De Chevrier ; *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine*. — Michel ; *Biographie historique et généalogique des hommes marquants de l'ancienne province de Lorraine*. — Lionnois : *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*.

Alors que, dans son *Mémoire manuscrit sur l'histoire des Vosges* (f° 51), Didelot prétend que le Palais abbatial fut, par les soins d'Anne-Charlotte, réédifié sur les dessins du sieur Jean Gauthier, nous lisons dans son *Remiremont, les Saints, le Chapitre, la Révolution* (ouv. déjà cité p. 216) au sujet de la reconstruction de l'édifice : « L'ouvrage fut confié à un nommé Levrier dont le fils était chanoine de Remiremont. Ses idées répondirent parfaitement aux désirs de la princesse. Il employa les meilleurs ouvriers de Lorraine. On vit au milieu d'eux un grand artiste nommé Saint-Remi... »

Il semble aux éditeurs de Didelot que ce Levrier ne fut que l'entrepreneur des bâtiments.

Ne fut-il pas tout simplement cet « homme de chambre » de l'Abbesse Anne-Charlotte, qui fit, pour la princesse Christine de Saxe, nommée coadjutrice, la copie du plan du palais abbatial que nous reproduisons plus loin ?

Voici la copie de ces deux intéressants documents :

1° Projet de distribution du Palais Abbatial de Remiremont.

« On ne trouvera pas, dans ce projet, toute l'étendue qu'il faudroit, l'emplacement ne le permet pas. C'est un milieu entre un Palais et un Hôtel.

SOUSTERRAINS

« On a soigneusement évité d'y placer les pièces dont le service donne de la mauvaise odeur, ou peut troubler la tranquillité de l'habitation supérieure.

« Le département de la bouche est séparé entre les soûterrains et le rez de chaussée ; on a fait le choix des usages qui souffriroient le moins de la nécessité de décendre et de monter et qui dépendent le plus naturellement de la situation des soûterrains.

« Le passage au dessous du premier commun distribuë à la pâtisserie, à l'office et à la rotisserie, à laquelle on a donné une aide.

« Le charbonnier est commun à la rotisserie, à la pâtisserie, au fournil et à portée de la cuisine en passant par la bassecourt.

« L'office et son magasin sont auprès de la cave pour les liqueurs et la fruiterie.

« Les caves pour le vin sont sous les apartements où elles ne peuvent occasionner aucune incommodité.

REZ DE CHAUSSÉE

« De toutes les situations plus ou moins favorables, pour une bonne distribution, on a préféré celle qui

éloigne le plus l'église, pour conserver la lumière ; on s'est cependant assujetti à bâtir sur la même ligne capitale.

« La rue des Prêtres se trouve élargie, et l'entrée beaucoup plus facile ; tout le biais des allignements est réduit au tableau de la porte cochère.

« La loge du suisse et sa chambre sont à main gauche ; le vestibule sépare toute les pièces du département de la bouche, dans lequel on a laissé la salle à manger, pour en raprocher le service, en observant de prévenir l'odeur des cuisines.

« Le principal appartement à droite est composé du vestibule dont la première partie tiendra lieu de première antichambre et sera fermée et chauffée en hiver ; une seconde antichambre, une chambre et un cabinet d'assemblée, la chambre du lit, le cabinet de toilette et le cabinet à écrire, achèvent cet apartement, Les lieux à l'angloise, le dégagement et l'entresolle au dessus du cabinet à écrire, en sont des dépendances. Cet entresolle est destiné pour les femmes de service.

« La salle à manger est le rendez-vous du premier et du second commun, de l'aide d'office, buffet, lavoir et cuisine avec ses dépendances.

« La chapelle qui doit être établie dans l'Eglise sera faite en conséquence des arrangements qui auront lieu avec le Chapitre, on s'y rendra par une galerie couverte élevée de trois marches au-dessus du plain-pied de la cour, pour prévenir et empêcher l'humidité.

« La cour des remises et des écuries a deux dégagements également utiles ; la grandeur de l'une et de l'autre est réduite précisément au nécessaire pour

avoir quelques équipages sous la main, on porterait ailleurs au besoin, une plus grande quantité de remises et une augmentation des écuries.

« La lingerie est en entresolle au-dessus du premier commun, le quartier des femmes est établi au-dessus, elle ne peuvent être plus à portée du service.

« Le grand escalier tirera sa lumière du côté de l'Eglise, qui se répandra dans le fond du vestibule ; on pratiquera sous la seconde rampe une garderobe dont l'usage a raport aux deux pièces d'assemblée.

PREMIER ÉTAGE

« On y a pratiqué : 1° un principal appartement, antichambre, chambre d'assemblée, chambre à coucher, cabinet, garderobe, arrière garderobe et escalier de dégagement avec entresole;

2° Un moyen apartement, dont l'antichambre, la galerie, chambre, cabinet et garderobe avec dégagement ;

3° Quatre petits apartements dégagés par un corridor dont deux n'ont qu'une chambre, un passage d'entrée et une garderobe et les deux autres une chambre, cabinet et garderobe.

« Le logement des femmes au-dessus de la lingerie est doublé par un entresolle.

« Le logement destiné pour le Receveur au-dessus des cuisines, comprend une antichambre, un bureau et un cabinet, une chambre, une cuisine, une chambre à coucher et une garderobe avec dégagement.

« Le second étage du même logement du Receveur comprend trois chambres, dont l'usage est indéterminé, le bureau des archives et les archives.

« On a observé depuis le rez-de-chaussée de faire des voutes à toutes les hauteurs d'étages, pour les défendre des risques des incendies.

« Le logement des gens des écuries est entre les dites écuries et le grenier à foin, le tout également bien deffendu contre le feu, on pratiquera dans le comble un garde meuble très ample, des logements d'officiers et de domestiques en aussi grand nombre qu'on voudra, les deux escaliers des ailes se continueront jusqu'au comble pour l'accès de ces logements et des latrines.

DÉCORATION

« Presque toute la dépense en est épargnée, on ne s'est attaché qu'à donner à l'entrée et à la cour seules, les formes qui conviennent pour en marquer la dignité.

OBSERVATION

« On n'entre point dans l'explication des petites commodités que l'on a distribuées presque partout en profitant des sujettions, et des difficultés que présente l'irrégularité du terrain. On s'apercevra aisément en examinant le détail des différents plans avec un peu d'attention que le dessin en a été négligé pour s'assurer de la diligence.

« Si l'ébauche de ce projet peut mériter quelque aprobation, on le travaillera de nouveau beaucoup plus en grand, en le rectifiant sur les observations qu'on recevra, et on fournira le détail dont on accompagne ordinairement un projet. »

2° Etat estimatif des ouvrages à faire sur le projet au Palais Abbatial de Remiremont.

SÇAVOIR :

OUVRAGES	QUANTITÉ	PRIX à la PIÈCE	PRIX AU TOTAL	
		livres	livres	sols
Déblais de terre	1.058 toises	5 »	5.290	»
Maçonnerie	4.405	8 »	35.240	»
Demi brique	358	10 »	3.580	»
Parmentvû.	1.343 pieds	10	6.715	10
Pieds d'arête.	5.445	1.10	8.167	10
Pavés	390 toises	25 »	9.750	»
Bois de charpente.	6.894 solivᵉˢ	2 »	13.788	»
Plancher.	18.381	10	9.190	10
Couverture d'ardoise . . .	546 toises	15 »	8.190	»
Plombs	2.003	6 »	12.018	»
Fer blanc	480 pieds	12	288	»
Plafonds et cloisons de plâtre	1.121 toises	6 »	6.726	»
Cheminées de marbre. . .	15	200 »	3.000	»
Cheminées de pierre . . .	13	30 »	390	»
Parquet	165	30 »	4.950	»
Grande porte cochère . . .	1	600 »	600	»
Deux autres portes cochères.	2	250 »	500	»
Portes à placard avec leurs ferrures	1.740 pieds	10 »	17.400	»
Porte de caves.	84	5 »	420	»
Croisées, ferrures et vitrages	1.392	10 »	13.920	»
Sculptures et impressions.	»	»	6.000	»
			166.123	10
Dixième pour faux frais et augmentations imprévues, cy			16.612	7
TOTAL.			182.735 liv. (1)	17 sols

« Les dépenses de la décoration intérieure ne sont point aprétiées, elle dépend des ordres qui seront donnés à cet égard. »

(1) La livre de compte française usitée antérieurement à la loi du 18 germinal an III, représentait 0 fr. 98765 de notre système actuel ; elle se divisait en 12 sous, et le sou en 12 deniers.

III

Cession par le Chapitre de la maison canoniale de Madame de Saint-Mauris et de deux chapelles. — Démolition de l'ancienne chapelle abbatiale. — Découverte des tombeaux des abbesses Agnès de Salm, Barbe de Salm, Marguerite d'Haraucourt, d'Engibald et du cœur de Renée de Dinteville. — Les funérailles d'une abbesse.

Les plans prévoyaient l'utilisation de l'emplacement de l'ancien hôpital. Leur réalisation nécessitait de plus la disparition des Chapelles de Saint-Remy et de Saint-Michel pour l'établissement de la nouvelle chapelle abbatiale et la démolition de la maison de prébendes de Madame Marie-Thérèse de Saint-Mauris. Celle-ci fut autorisée à céder sa maison canoniale à l'abbesse, à charge pour cette dernière d'en bâtir une autre pour la Dame cédante, ce qui fut peu après exécuté (1)

Au sujet de la cession des deux chapelles par le Chapitre, voici la copie d'un extrait du registre des délibérations capitulaires, collationné par l'écolâtre Petitmengin ; la délibération est du 23 septembre 1751 ;

« Au Chapitre convoqué par Madame la doyenne Hélène de Cléron, Mesdames ayant pris communication des plans dressés pour la réédification du palais abbatial, que S. A. R. Madame princesse de Lorraine, dame et abbesse, par son attention ordinaire pour l'insigne Chapitre lui a fait communiquer, ont

(1) *Archives des Vosges*, G. 1043.
Chanoine Renaud. — *Annales*, Mss. 16, bibliothèque de Remiremont.

déclaré n'y trouver rien contre l'intérêt de l'Eglise et de ses usages : en conséquence et pour l'exécution d'iceux, ont cédé et abandonné comme elles cèdent et abandonnent les deux chapelles dites l'une de Saint-Michel, subsistante, l'autre de Saint-Remy, déjà supprimée, pour être, dans leur emplacement, transférée la chapelle abbatiale (1), sous l'invocation de Saint-Charles et y être le service d'icelles, ainsi qu'il avait coutume d'être fait et tenir pareillement d'inhumation à Mesdames les abbesses. » (2).

Le 4 mai 1752, quand on démolit l'ancienne chapelle abbatiale, on trouva les tombeaux d'Agnès de Salm, de Barbe de Salm, de Marguerite d'Haraucourt et le cœur de Renée de Dinteville, abbesses de Remiremont,

Les restes d'Agnès de Salm, morte le 15 janvier 1279 et inhumée dans la chapelle de Saint-André qu'elle avait fondée pour sa sépulture, furent trouvés dans un cercueil de pierre devant l'autel de cette chapelle. On avait déjà dû en faire autrefois l'exhumation, car ce cercueil était sans couverture et les ossements étaient dérangés. Parmi ceux-ci, on trouva une croix pattée de plomb (3).

---

(1) Le 2 juillet 1619, l'évêque de Dardanie exécuteur des décrets de la visite apostolique de l'évêque d'Adrie, avait, sur les remontrances de Catherine de Lorraine, réuni, pour la chapelle abbatiale, les chapelles de Saint-Servais, de Saint-André et du Sépulcre dont les revenus suffisaient à peine pour l'entretien d'un seul chapelain.

Les chapelles de Saint-Michel et de Saint-Remy étaient, dit le chanoine Renaud, situées derrière le grand crucifix.

La chapelle abbatiale comprit alors, après la cession de 1751, la totalité des chapelles adossées au côté gauche du chœur, avec lequel elle communiqua par une porte ménagée dans le mur du transept méridional.

(2) La copie de cette délibération capitulaire nous a été très obligeamment communiquée par M. l'abbé Didier-Laurent, ancien curé de Thiéfosse aujourd'hui curé de Monthureux-sur-Saône.

(3) Voir le travail de M. Chevreux archiviste du département, présenté au Congrès des Sociétés savantes de 1904 : *Mémoire sur les croix de plomb, dites croix d'absolution. (Bull. du Comité des Travaux historiques, 1904).*

Le tombeau d'Agnès de Salm, qui était un cénotaphe, était élevé d'un pied et demi au-dessus du sol près de l'autel, du côté de l'Epitre. On y lisait cette épitaphe en lettres gothiques et en idiome latin :

Hic jacet e Psalmis Agnes quam cœtibus almis
Jungere dignetur Christus qui cuncta tuetur ;
Hæc comitum Pacis que (1) Ducum, quamvis trabeata
Dulcis erat, suavis, humili quasi plebe creata.
Hæc inopes pavit, prebendas multiplicavit ;
Dilexit justos, fuit Ecclèsiæ bona custos.

Autour de la tombe, en caractères gothiques, on lisait également :

« Anno ab incarnatione Domini MCCLXX nono-XVIII. Kal. februarii (2), obiit Agnes de Psalmis, Dei patientia abbatissa Romaricensis. Orate pro eâ. »

A côté du cénotaphe d'Agnès de Salm, on trouva celui de Barbe de Salm, abbesse de Remiremont, de 1580 à 1602, dont l'épitaphe gravée sur une plaque de bronze était ainsi conçue :

A la Mémoire de Madame
Barbe de Salm abbesse de Remiremont.

Trois comtes ont esté mes trois frères germains,
Dont l'un a gouverné la Lorraine province ;
J'ay vu mon sang meslé à la race d'un prince,
Et mes saumons se joindre aux trois oyseaux lorrains.
J'ay, par vingt et deux ans, en ce couvent abbesse,
Fait sentir à mes sœurs l'odeur de charité (3).
Mais le ciel bienheurant pour jamais ma noblesse,
M'a tirée par la mort en la Sainte cité.
Le dernier may 1602.

Beati qui in Domino moriuntur.

---

(1) L'auteur de l'épitaphe a mis *Pacis* au lieu de *Salmis* par équivalence, *Salem* en hébreu signifiant *paix* ; c'est un de ces jeux de mots chers au moyen-âge et au XIV° siècle.

(2) Le 18 des calendes de février 1279 était le 15 janvier de cette année.

(3) Dans la reproduction de cette épitaphe, le P. Vuillemin, archiviste du Chapitre (mss. 48, Bibl. de Remiremont) donne *chasteté* mais cette lecture est incontestablement erronnée. Avec plus de vraisemblance, dom Calmet, Marquis, Didelot écrivent tous trois *charité*.



Les restes de Barbe de Salm étaient devant l'autel de Saint-Charles, dans un cercueil de plomb avec une croix pattée, de la même forme que celle trouvée dans le cercueil d'Agnès ; au revers on lisait cette inscription :

« Cy gist venerande Dame, Madame Barbe de Salm, vivante abbesse de Remiremont, qui décéda le 29 may 1602. Priez pour son âme.

Sous une arcade pratiquée dans le mur de la chapelle, à gauche en entrant, on découvrit, le 6 mai, le tombeau de l'abbesse Marguerite d'Haraucourt sous lequel se trouvaient les ossements avec une croix en plomb, légèrement gravée de cette inscription :

« L'an 1568, le dernier jour de juillet, trépassa Réverende Dame Madame Marguerite d'Haraucourt, en son vivant abbesse de céans. Priez pour elle. »

Le revers de la croix était en partie usé ; on put toutefois y remarquer les traces d'autres petites croix ; au-dessus, les mots *Jésu Maria* ; plus bas : *Pater noster, Ave Maria, Credo in Deum—Credo in spiritum sanctum.*

Sur la tombe, l'abbesse Marguerite était représentée en bas-relief, vêtue de ses habits de chœur, les mains jointes, l'aumusse au bras, la crosse au côté, la tête reposant sur un coussin. Aux coins étaient sculptés quatre écussons : les deux écussons du haut, figuraient les armes des maisons d'Haraucourt et du Châtelet ; sur les deux écussons du bas étaient les armes des Lenoncourt et des Savigny.

On lisait au pied :

« Cy. gist révérende Dame, Madame Marguerite d'Haraucourt, en son vivant abbesse de Remiremont, qui trépassa le dernier jour de juillet 1568. »

Près du tombeau de Marguerite d'Haraucourt, on découvrit le cœur de Renée de Dinteville. Ce cœur était enfermé dans une forme en plomb et sa présence

était indiquée par une pierre posée devant la tombe ; un cœur était taillé sur cette pierre, en relief dans un cartouche ; on lisait au bas cette inscription :

« Cy est enterré le cœur de feue Réverende Dame, Madame Renée de Dinteville, en son vivant, Dame et abbesse de cette église, qui rendit son âme à Dieu, le 5 mai 1580. »

Le portrait de cette abbesse se trouvait dans un tableau représentant une descente de croix. Elle était à genoux devant un oratoire; une grande guimpe blanche lui couvrait le sein, mais son voile était déjà moins long que celui de sa prédécesseresse Marguerite d'Haraucourt. Elle portait l'aumusse au bras gauche. L'écusson de ses armes, portant deux léopards d'or, était surmonté de la crosse.

Au cours de ces mêmes travaux de démolition de l'ancienne chapelle abbatiale on enleva un bas-relief sculpté sur la porte extérieure de cette chapelle, et représentant Jeanne d'Anglure, abbesse de Remiremont de 1474 à 1505, à genoux près d'un oratoire, les mains jointes et la crosse sous le bras.

C'est en extrayant les fondements de la chapelle, qu'on découvrit le cercueil en pierre d'Engibald, fondateur d'Hérival (au commencement du XIIe siècle). Une moitié seulement de ce cercueil se trouvait sous la chapelle, l'autre moitié était engagée sous le portail méridional de l'église. Parmi les ossements était une croix de plomb avec une sorte d'épitaphe, usée et rongée par le temps (1).

(1) Nous avons puisé ces renseignements sur la destruction de l'ancienne chapelle abbatiale et les exhumations qui eurent lieu alors, dans :

a) Marquis : *Nobiliaire de Lorraine et Barrois.*

Nicolas Marquis né à Remiremont le 23 juin 1701, était sacristain de l'église capitulaire, généalogiste et examinateur des preuves pour les Dames reçues au Chapitre. Il assista à ces exhumations, fit un mémoire sur la découverte des cercueils et ajouta une mention : « J'étais présent lorsqu'on trouva tous ces monu-

Les ossements des abbesses et d'Engibald recueillis lors de la démolition de la chapelle abbatiale, furent apportés processionnellement, dit l'abbé Didelot (1), dans les chapelles souterraines mais pendant la Révolution on brisa les coffres qui les renfermaient et en différenciaient les restes. « A notre retour de l'exil, ajoute-t-il (1803), nous les avons ramassés et transportés au cimetière de la ville (2) où ils ont été mis dans une fosse dans laquelle on a inhumé, le 2 avril 1803, le corps de Demoiselle Marie-Madeleine Thiriet. »

Peut-être n'est-il pas inopportun, pour terminer ce chapitre quelque peu funèbre, de donner ici le résumé des cérémonies qui accompagnaient les funérailles d'une abbesse. Nous consulterons pour cet exposé un *Cérémonial et Ri'uel de l'Insigne Eglise collégiale et*

---

ments et j'en fis copies pour en conserver la mémoire. Signé : Marquis. » (Communiqué par M. B. Puton).

b) Dom Calmet. *Notice de Lorraine*. Edit. 1756. tom II, col. 314 et suiv.

c) Père Vuillemin, religieux, prêtre de l'Ordre des Mineurs dit Conventuels archiviste de cet illustre Chapitre. — *Recueil de différents morceaux relatifs à l'insigne Eglise de Remiremont, etc.* A Remiremont 1779. — Bibl. de Remiremont, mss. 48 p. 1 jusqu'à 11.

d) Didelot. *Mémoire pour servir à l'histoire des Vosges*. — Mss. 16. Bibl. de Remiremont p. 33 et suiv.

(1) Mss. id.

(2) Le cimetière de la ville s'étendait autour de l'église paroissiale, à la place qu'occupe aujourd'hui le Square des Ecoles. Il était séparé par un mur, du cimetière du Chapitre.

A partir de 1792 ces deux cimetières n'en firent plus qu'un dont le transfert fut décidé par le conseil municipal en 1843. Le 6 novembre 1844, fut célébrée la cérémonie funèbre de la translation des restes des anciennes inhumations. Ces restes furent déposés, au cimetière actuel, dans un ossuaire surmonté encore aujourd'hui d'une grande croix de granit (Voir notre petite notice sur le cimetière de Remiremont dans l'*Indépendance Vosgienne* des 12 et 19 avril 1896).

Dans le cimetière du Chapitre on voyait un grand nombre de mausolées et monuments funéraires. Au milieu du cimetière s'élevait une colonne ronde sculptée supportant « une croix à trois faces et à trois christs » au bas duquel étaient écrites en lettres gothiques quelques lignes de *Miserere* avec le millésime 1458. Un débris de la colonne servit de fût à la croix qui la première, après les mauvais jours de la Révolution, a été relevée, par M. le curé Gérard, sur le Calvaire d'où elle fut transférée sur la route d'Alsace, pour faire place au monument offert à la Ville par M. David (1856).

Aujourd'hui cette croix est érigée contre le mur septentrional du cimetière, à gauche du chemin qui conduit à celui-ci.

sécu·ière de Saint-Pierre de Remiremont datant de 1750 (1).

Aussitôt que la Dame abbesse était expirée (2) on sonnait « un grand trait » de toutes les cloches de l'Eglise du Chapitre et de toutes celles de l'Eglise de la paroisse. A celle-ci on sonnait ensuite pendant quatre-vingt-dix jours à chacun des trois *Angelus* ; à la première on sonnait pendant trois fois vingt-quatre heures sans discontinuer.

Au Chapitre, aussitôt assemblé, la Dame Doyenne présentait les « lignes » de la défunte ; les Dames qui en portaient quelques-unes prenaient le deuil. Les *Coquerelles* (3) ensevelissaient le corps ; l'*enfermière* l'habillait ; la Dame aumônière la coiffait du grand couvre-chef. L'abbesse était ensuite exposée en habit de chœur, sur un lit de repos dans une chambre de son hôtel, le visage et les mains découverts, ayant au doigt la bague avec laquelle elle avait été bénie et la crosse au côté. Cette crosse, immédiatement après l'enterrement, était portée au Trésor, pour l'abbesse qui succédait.

Toutes les Dames allaient jeter de l'eau bénite et dire des offices en habit de chœur.

La succession de la défunte fournissait douze torches avec ses armes sur un fond noir ; les Dames nièces de l'abbesse donnaient chacune douze torches

---

(1) Bibl. de Remiremont. -- *Cérémonial, etc.*, Remiremont, Laurent, imprimeur ordinaire de la Ville. MDCCL.

(2) Avant de faire son testament, l'abbesse devait en demander la permission au pape dont elle dépendait immédiatement.
Les testaments des chanoinesses commençaient ordinairement par cette formule : « Connaissant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort ni de plus incertain que l'heure d'icelle.... »

(3) Les coquerelles, au nombre de douze, étaient de pauvres filles ou veuves qui remplissaient auprès des chanoinesses les fonctions de garde-malades. L'enfermière était la supérieure des coquerelles.

avec l'écusson de leurs armes sur fond blanc; les autres dames pouvaient en donner autant avec leurs armes.

Tout l'Hôtel-de-Ville en corps devait venir donner à l'abbesse de l'eau bénite dans la chambre mortuaire et fournir pour l'enterrement douze torches de cire, aux armes de la ville (1).

Le convoi funèbre sortait de la maison abbatiale par la porte qui était dans la rue des Prêtres, descendait le long de cette rue jusqu'à la porte de Neufviller (2) allait par la Grand'Rue jusqu'au carrefour des Ceps (3) entrait dans la place des Dames du côté de la Grande Maison (4) et dans l'église par la porte des Morts (5).

Le corps était porté par les Maire, Grand Echevin, Doyen et Clerc-Juré de l'Hôtel-de-Ville et les coins du drap mortuaire par les quatre principaux officiers du Chapitre.

Après le service, on sortait par la porte du côté de la ville (septentrionale); on allait à la paroisse que l'on traversait pour se rendre au lieu de la sépulture, soit au cimetière, soit à la chapelle Saint-Charles.

---

(1) Les armes de Remiremont se blasonnent : de gueules à deux clefs d'argent mises en sautoir.

(2) Cette porte, ainsi appelée du nom de Jehan de Neufviller, maire de Remiremont en 1366, époque où furent élevées les fortifications, était placée près de l'intersection de la rue actuelle du Collège avec la Grand'Rue. On l'appelait aussi *Porte-Rouge* et cette appellation est restée à la maison Voirin, n° 73 de la Grande-Rue, située en face de l'emplacement où s'élevait cette porte.

Les arcades ou arcs voûtés commençaient immédiatement contre la porte de Neufviller qui fut démolie en 1723.

(3) Les *ceps* (prisons) du Maixel ou des Grandes-Boucheries existaient où est aujourd'hui le marché-couvert.

(4) La « Grande-Maison » devait être la maison de cure actuelle, qui, à la Révolution était habitée par les chanoinesses Mesdames de Monspey.

(5) La porte des Morts était la porte occidentale de l'église, dans la tour.

IV

Pose de la première pierre du Palais d'Anne Charlotte. — Discours de l'architecte Jennesson. — Inscription historique et chronologique. — Médailles - Description du Palais. — Plan et légende.

La pose de la première pierre de la nouvelle abbatiale, se fit avec la plus grande solennité, le 26 juillet 1752.

L'abbesse Anne-Charlotte de Lorraine, alors à la Cour d'Autriche, était représentée à cette cérémonie par Madame Marie-Thérèse, comtesse de Saint-Mauris, sa lieutenante.

Devant toutes les chanoinesses assemblées ; en présence des chanoines, des officiers du Chapitre, des invités et des habitants ; à la tête des ouvriers qui devaient travailler à la nouvelle construction, Jennesson architecte, « conducteur » du Palais abbatial, s'adressant à Madame de Saint-Mauris, prononça le discours suivant : (1)

MADAME,

L'auguste Princesse Royale de Lorraine, sœur de l'Empereur, persuadée qu'elle règne dans tous les cœurs des Dames Illustrissimes de son Insigne Chapitre, aurait bien voulu accorder à Chacune, la satisfaction de la représenter dans

(1) Nous reproduisons ce discours textuellement (avec fautes grammaticales ou coquilles typographiques), d'après l'édition qui en a été donnée, en 1752 : *Discours à Madame la comtesse de Saint-Mauris, Dame chanoinesse de l'Insigne Chapitre de Remiremont, prononcé par le sieur Jennesson de Nancy, architecte conducteur du Palais abbatial du dit Remiremont en présence de toutes les Dames, lors de la bénédiction et position de la première pierre, le 26 juillet 1752.* — Remiremont, chez Laurent, imprimeur ordinaire de la Ville et Marchand libraire. 4 pag. in-4° cart. — Bibliothèque de Nancy. *Fonds lorrain*, n° 6163.



cette importante occasion. La nécessité d'en nommer une seule, a fait tomber le sort sur Vous, Madame ; ce sort est un choix ; ce choix fait votre éloge ; il réunit nos hommages.

Tandis que nous Vous les rendons, avec quelle politesse ne les partagez-vous pas avec toutes les Dames ? ou plutôt, avec combien de zèle et de reconnaissance ne les renvoyez-vous pas toutes ensemble, Mesdames, à Son Altesse Royale, votre Sérénissime Abbesse, dont la bonté naturelle et la générosité souveraine éclatent dans cette cérémonie ? Vous devez poser pour Elle, Madame, la première Pierre du Palais Abbatial qu'Elle fait construire pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'utilité de son Chapitre et pour l'ornement de cette Ville.

Poser la première Pierre des Eglises, des Louvres, des Edifices publics, est souvent l'ouvrage des Papes, des Cardinaux, des Evêques, des Empereurs, des Impératrices, des Rois, des Reines, des Princes, des Princesses, des Personnes nobles et constituées en dignité : ce fait, Madame, est aussi connu que l'Univers.

Des mains de Majesté, accoutumées à ne toucher que des Sceptres et des Diadèmes, n'ont pas dédaigné dans ces occasions de se charger de la Truelle et du Marteau. Noé construisit l'Arche, Dieu lui-même, premier Architecte du monde, n'a-t-il pas posé les Fondements de la Terre ?

Nous voyons avec joye, Madame, cette honorable maxime se perpétuer aujourd'hui entre vos mains ; ce qui montre tout à la fois la noblesse de votre Sang, la grandeur de votre Maison et la dignité de Mesdames les Chanoinesses de cet Insigne Chapitre, si renommées dans toutes les Cours.

Cette première Pierre si vivante dans son Inscription, si sainte par la bénédiction que cet illustre et digne Prélat que nous révérons, doit en faire, sera érigée au Seigneur de qui nous tenons notre Art et nos Matériaux. Vos mains pieuses, Madame, lui donneront la parole pour obtenir du C iel, que l'œuvre de la construction se termine sans accident, pour les

Ouvriers et pour leur Conducteur, et à la satisfaction de Notre Auguste Princesse.

Tous nos vœux réunis sur cette première Pierre qui sera la base de l'Edifice de son Palais, remonteront jusqu'aux Cieux : ils obtiendront des jours longs et heureux pour Son Altesse Royale votre Insigne Abbesse que vous *représentée*, Madame, avec tant de grâce et de succès.

Puissions-nous les compter tous avec Vous, Mesdames, ces longs, ces heureux jours et que tous soient célébrés par des nouveaux tributs d'hommages, si justement dûs à l'excellence de son caractère si admiré de toute l'Europe.

Une de nos félicités, Madame, dans ce grand spectacle, c'est de pouvoir nous plaindre de l'éloignement de cette Princesse Magnanime, sans choquer le Souverain qui nous gouverne : Sa Majesté Polonaise connaît l'héroïsme de sa vertu ; cette connaissance lui justifie nos regrets.

En rendant compte, Madame, à Notre Auguste Princesse, de ce que Vous aurez fait, rendez-lui compte aussi de nos regrets, ajoutez-y des témoignages de notre parfaite reconnaissance des bienfaits que Son Altesse Royale, *répend* encore de si loin sur ses anciens et *fidels* sujets.

Nos cœurs sont remuez, attendris à son seul souvenir ; ils nous redisent qu'elle est la digne sœur de César et d'Alexandre, ces deux Princes si pleins de toute la Majesté du Sang Royal de la Maison de Lorraine.

Acceptés, Madame, les instrumens de maçonnerie que j'ai l'honneur de vous présenter à la tête de tous nos Ouvriers, avec autant de vénération que si j'avais le bonheur de les mettre aux pieds de S. A. R. Votre Sérénissime Abbesse, Madame la Princesse Anne-Charlotte de Lorraine.

Nous ne savons comment fut débité et accueilli ce morceau d'architecture oratoire de l'honorable conducteur du Palais abbatial ; nous ignorons si la comtesse de Saint-Mauris et ses nobles compagnes

applaudirent, de leurs paumes aristocratiques, à la péroraison de ce discours inaugural. Quatre journaux ne paraissaient pas alors à Remiremont, cotant la parole et la manière éloquentes des orateurs de solennités locales, soulignant l'impression par elles produite sur l'auditoire, notant les « mouvements divers » de l'assistance. Nous pensons néanmoins, en l'absence d'autres renseignements, que, malgré sa banalité, l'encens du sieur Jennesson obtint un honnête succès.

Cependant un contemporain et concitoyen de l'architecte-orateur, de Chevrier, auteur satirique et historien lorrain, demeurant à Nancy au XVIII[e] siècle, fut très sévère à propos de ce discours et écrivit dans ses *Mémoires* cette appréciation plutôt malveillante :

« Jean-Nicolas Jennesson, né à Nancy, bon maçon, mauvais architecte et plus mauvais orateur encore. Le sieur Jennesson a oublié dans le discours qu'il a prononcé au mois d'août *(c'était juillet)* 1752, en présence du Chapitre de Remiremont, cette sage maxime de l'affranchi d'Auguste : *Ne sutor ultra crepidam* (1).

Sur la première pierre du Palais fut scellée une plaque de cuivre gravée des armes de la princesse Anne-Charlotte et d'une double inscription latine et française dont voici la reproduction d'après un document du temps (1) :

---

(1) De Chevrier. — *Mémoires*, tom. II, p. 279.
C'est le peintre Apelle et non un affranchi d'Auguste, comme le dit Chevrier, qui a tenu à un cordonnier, faisant la critique d'un de ses tableaux, le propos d'où est venu le proverbe latin : *Ne sutor*, etc.

(1) *Inscription historique et chronologique scellée dans les murs de la fondation du palais abbatial de Remiremont, avec les portraits et les revers des trois médailles d'or en relief qui y ont été mises, à la position de la première pierre, le 26 juillet 1752*. S. l. n. n. n. d. 2 pages in-f°, cart.
M. Bernard Puton a bien voulu nous procurer très obligeamment une photographie de ce document dont nous avions pris connaissance à la bibliothèque de Nancy. *Fonds lorrain*, n° 6162.

Au-dessus de cette inscription est gravé l'écu portant les armoiries de l'abbesse fondatrice, c'est-à-dire les armes pleines de Lorraine à la couronne ducale surmontée d'une crosse.

FAUSTA PENETRALIA
ABBATISSIS
SACRA
INCLITÆ PRINCIPIS NON UNIUS
AUGUSTA DOMUS,
LUSTRIS BENE PLURIBUS GRAVIS, RUINÆ MATURA ET PROXIMA,
ANNÆ-CAROLÆ A LOTHARINGIA
ROMARICOMONTIS ABBATISSÆ
ANNO M. DCC. XXXVIII MENSE MAIO
INSTITUTÆ,
PIA, MUNIFICENTISSIMA
MANU,
EODEM IN SITU
A FUNDAMENTIS
RESTITUTA,
SAXO NOVO, MAGNIFICENTISSIMO, REGALI ADORNATA
ANNO M. DCC, LII.
OPUS PERENNI GLORIA SPLENDIDUM
QUOT LAPIDIBUS STRUCTUM, TOT QUASI VOCIBUS MIRIS
SUÆ ÆTERNUM PRÆCO PARENTIS
FRANCISCO I. ROMANORUM IMPERATORI, FELICISSIME REGNANTI,
FRATRI AMANTISSIMO
ASSIDENTE
PRINCIPE REGIA
HOC SAXUM HISTORICIS CHRONOLOGICIS INCISUM NOTIS
D. D. MARIÆ THERESIÆ COMITISSÆ EX ST MAURIS, HUJUSCE COLLEGII CANONICÆ.
AMICIS MANIBUS
POSITUM ET HUMO MANDATUM,
SERÆ POSTERITATI SERVANDUM.

En regard de cette inscription latine est cette autre en français qui lui sert de traduction :

Palais cheri de Dieu

Destiné

A être la demeure des Abbesses de ce Chapitre

Maison Auguste

Déjà honorée du nom de plusieurs illustres princesses ;

Bâtie depuis un grand nombre d'Années,

Son ancienneté la menaçait d'une ruine qui commençait même à s'annoncer ;

SON ALTESSE ROYALE MADAME ANNE-CHARLOTTE DE LORRAINE

Nommée

A cette Abbaye,

Au Mois de Mai M. DCC. XXXVIII

A rebâti cet édifice

De fond en comble

Dans le même emplacement

Et l'a embellie

Dans un goût nouveau, plus riche, beaucoup plus magnifique ;

L'An M. DCC. LII, est la date de ce monument

Qui doit son entier rétablissement au cœur d'une Princesse

Aussi solidement vertueuse qu'Elle est libérale.

Cet ouvrage digne de l'immortalité,

Par toutes les pierres qui le composent, devenues comme autant d'Echos,

Répétera aussi sans cesse les éloges qui sont dus à sa nouvelle Fondation.

Pour éterniser cet événement,

On a scellé dans un des murs de la Fondation

Cette inscription historique et chronologique tout à la fois.

SON ALTESSE ROYALE

Actuellement à la Cour

DE SA SACRÉE MAJESTÉ FRANÇOIS I DU NOM, Empereur des Romains, heureusement régnant

Et son Frère Bien-Aimé ;

A choisi par prédilection, pour poser cette première pierre

Dame Madame MARIE-THÉRÈSE, comtesse de ST-MAURIS chanoinesse de Remiremont,

Sa lieutenante.

Trois médailles d'or destinées sans doute à marquer la participation, aux frais de construction, des personnages qu'elles représentent furent aussi scellées sur la première pierre.

La plus grande de ces médailles a 44 mm. de diamètre. Au droit elle porte le buste de François de Lorraine et de Marie-Thérèse avec cette légende : THERESIA ET FRANCISCUS et au bas SPONSI ; elle est signée J.-P. Werner ; au revers, elle représente deux cœurs enflammés sur un autel. Les cœurs sont entourés d'une guirlande de lierre et les deux flammes se rejoignent. Sur le socle sont les flambeaux d'hyménée avec l'écu d'Autriche à droite, et celui de Lorraine à gauche. Deux sphynx couchés posant une patte sur un globe, servent de supports. La légende est : CONNUBIUM ILLUSTRAT FATUM. Au bas, on lit le millésime : A. C H. MDCCXXXVII.

La deuxième médaille a 34 mm. de diamètre et une valeur d'or de 8 ducats 1/2. Au droit, elle montre tournée à gauche l'effigie de Léopold, couronnée de lauriers et celle d'Elisabeth d'Orléans, avec diadème et collier de perles avec cette légende : LEOP. J. D. G. D. LOTH. BA. REX JE † E. C. AURELIANENSIS et au bas la signature MAUGER. F. ; au revers, elle représente un arbre à l'épaisse couronne de feuillage, autour duquel s'enroule un lierre issant du sol, et a pour légende : TE CRESCENTE SURGAM. Au bas, on lit : L. P. LOTH. NAT. XXVIII JANV. M.DCCIII.

La troisième présente au droit le buste de Marie Anne d'Autriche et de Charles de Lorraine, avec cette légende : M. ANNA ET CAROLUS et, au bas : SPONSI ; au revers, l'écusson, mi-parti d'Autriche (à droite) et de Lorraine (à gauche) avec un flambeau issant à cha-

cun des deux angles supérieurs et la légende : NEXU ANTIQUO ; au bas, on lit MDCCXLIV VII, IANV. La médaille a 28 mm. de diamètre et vaut 3 ducats d'or.

Les types de ces médailles se trouvent au Cabinet des Médailles de la Maison Impériale d'Autriche, à Vienne, sous les nos 4739, 4720, 1281. Leurs moulages en plâtre se voient aujourd'hui dans les vitrines du musée municipal de Remiremont, auquel ils ont été donnés par le chevalier Félix de Salles, avocat à Vienne (Autriche), membre de la Société Héraldique Impériale et Royale « Adler », auteur d'une étude sur les Chapitres Nobles de Lorraine.

L'édifice qui fut élevé se composait de deux grands corps de logis reliés par un bâtiment central au côté méridional du chevet de l'église. Cet édifice en forme d'éventail prenait, jour sur une place, un jardin et une cour. La surface couverte par les bâtiments était d'environ 1,300 mq (1).

Voici la description qu'en donne Didelot : (2)

« Tout annonçait, dans ce palais, la grandeur et la « magnificence soit qu'on le considérât à l'extérieur « soit dans l'intérieur. Son entrée principale (3) qui « est au midi surmontée d'un superbe frontispice « orné de la thiare. Deux ailes s'étendent l'une vers « la porte de l'église, et l'autre est parallèle avec la « rue ; une belle balustrade (4) en fer travaillé avec

(1) Procès-verbal d'expertise, 12 juin 1872.

(2) *Notes de Didelot*, Mss. 16, bibliothèque de Remiremont, f° 51, v°.

(3) La façade méridionale était peut-être façade principale comme aspect monumental, mais il n'en allait pas ainsi de l'entrée puisque de ce côté s'étendait un jardin appelé *Jardin des Olives* enclos d'un mur ; celui-ci n'était percé que d'une petite porte s'ouvrant sur la rue des Prêtres. (Voir plan du palais).

(4) Grille et non balustrade.

« goût, ferme l'entrée d'une cour (1) qui est au devant « du palais. La frise (2) de la façade du midi était « ornée, avant la Révolution, des médaillons des « ducs de Lorraine, d'un travail recherché (3) mais « ils ont disparu en 1790 par l'ordre de Nicolas Du- « rand, malheureusement maire de Remiremont en « ce temps (4).

« L'intérieur du palais offrait de superbes apparte- « ments qui, du temps de nos vénérables abbesses, « étaient brillants et riches en meubles. Le grand « salon surtout était admirable ; une galerie ornée « d'une superbe balustre (balustrade) où l'on voyait « de distance en distance les écussons d'une dame, « régnait en haut tout autour de la salle (5) ; on voyait « au fond un grand fourneau de faïence artistement « travaillé. Ce salon était parqueté, comme les autres, « en marbre. Il était éclairé par de grandes fenêtres « donnant sur un parterre (6) dont les délices étaient

---

(1) C'était la cour d'honneur, qui, à l'ouest du Palais, précédait la véritable entrée principale. Celle-ci était couronnée par un fronton au tympan décoré d'armoiries sculptées. Au-dessus de chaque baie de la façade ouest se remarquaient des clefs, style de l'époque, avec décorations à la fresque représentant alternativement l'alérion, la croix de Lorraine et la fleur de lys.

(2) Ce n'était pas la frise mais la partie située sous le bandeau du premier étage.

(3) Ailleurs (*Remiremont, les saints, le Chapitre, la Révolution*, ouv. cité). — Didelot dit que c'est un grand artiste nommé Saint-Remi qui tailla, en bas-relief sur ces médaillons, les bustes des princes lorrains. « On considérait cet ouvrage comme une des raretés de Remiremont. »

(4) La date de 1790 est peu acceptable pour cet acte de destruction. Ce serait plutôt 1792 et le maire Durand n'en saurait être rendu responsable.

(5) « Ce bâtiment (qui servait cy-devant de Palais abbatial) est très vaste, solide, presque neuf, composé de grandes pièces dont une entr'autres (le grand salon) d'une élévation de cinquante pieds coupée dans sa hauteur par un balcon (galerie) qui en fait le tour et qui est orné de sculpture de la meilleure exécution. (Registre des délibérations municipales de Remiremont. Séance du 15 ventôse an IV).

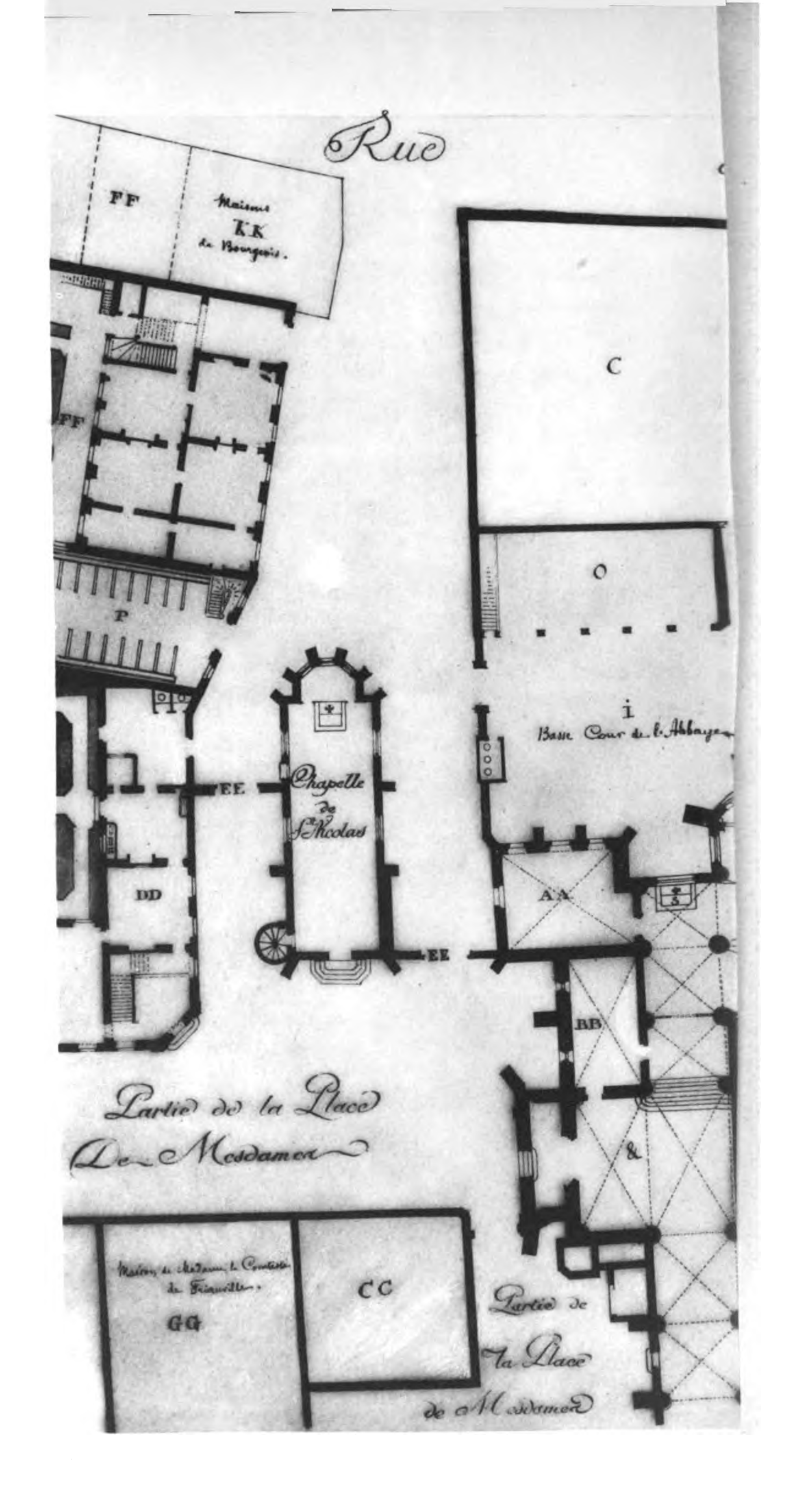
Cette superbe salle qui était destinée aux fêtes et réceptions de gala, est aujourd'hui le grand salon de l'Hôtel-de-Ville mais la galerie n'existe plus ; à sa hauteur on a posé, en l'an XI, un plafond avec parquet et l'on a obtenu ainsi deux pièces superposées ayant chacune encore une grande élévation.

(6) Le Jardin des Olives.

« réfléchies par les grandes fenêtres qui régnaient de « l'autre côté de la salle et dont les carreaux étaient « des miroirs. Les cuisines étaient situées dans les « caves ». (1)

---

(1) Les sous-sols bien éclairés et aérés existent encore et, dans certaines salles souterraines, au-dessous du palais de justice, subsistent de vastes cheminées à manteau.


Rue
FF
Maison
KK
de Bourgeois.
C
FF
O
P
i
Basse Cour de l'Abbaye
EE
Chapelle
de
S. Nicolas
AA
DD
EE
BB
Partie de la Place
De Mesdames
&
Maison de Madame la Comtesse
GG
CC
Partie de
la Place
de Mesdames

Maison des LL Chanoines · Maison JJ

Prêtres

Chambre à Coucher 1

Cabinet 3

2

Cabinet de Toilette 4

5 Cabinet de Jour A

Garde Robe 6

7 Antichambre

Emplacement d'une Escalier à faire. 8

Grand Salon B

N

H

J

K

D

R

V

Q

E

F

G

M

L

Antichambre

Chambre à Coucher

Cabinet

X

Partie de la Place de Mesdames.

Plan exécuté vers 1765 par le S

Copie de M. Henri Mar

Légende du plan du rez-de-chaussée du palais abbatial de Remiremont.

Affectation vers 1765.	Affectation actuelle (1904).
A. Appartement de S. A. R. Madame.	A. Services de la Mairie.
B. Salon à l'italienne.	B. Grand salon des fêtes.
C. Emplacement pour un parterre.	C. Place de l'Hôtel-de-Ville.
D. Passage pour aller à la chapelle.	D. Passage public avec dégagement sur la cour M.
E. Chapelle abbatiale.	E. Buvette et cuisine pour fêtes, repas, bals, etc.
F. Porte qui communique à l'église de Mesdames.	F. Porte supprimée.
G. Chambre du suisse.	G. Réunie à la place.
H. Vestibule.	H. Salon à colonnes affecté au culte protestant.
J. Chambre à manger pour l'hyver.	J. Greffe du tribunal.
K. Cabinet pour mettre le buffet.	K. Id.
L. Petits appartements.	L. Parquet (Tribunal).
M. Cour d'entrée.	M. Cour du Palais-de-Justice.
N. Jardin des Olives.	N. Jardin public de l'Hôtel-de-Ville.
O. Remise pour les voitures.	O. Place de l'Hôtel-de-Ville.
P. Ecuries dépendantes du Palais.	P. Ecuries de la gendarmerie.

Partie voisine du Palais.

Q. Eglise de Mesdames.	Q. Eglise paroissiale.
R. Grand autel de Saint-Romaric.	R. Autel ordinaire.
S. Autel de saint-Paul.	S. Autel de saint Paul.
T. Autel de la sainte Vierge.	T. Autel de la sainte Vierge.
V. Autel ordinaire.	V. Autel ordinaire.
X. Chœur de l'office de Mesdames	X. Supprimé.
Y. Siège de Madame l'Abbesse.	Y. Id.
Z. Place de Madame la Doyenne.	Z. Id.
&. Nef,	&. Nef.
AA. Sacristie,	AA. Sacristie.
BB, Trésor.	BB. Salle et accès à la crypte.
CC. Salle capitulaire.	CC. N'existe plus. (Place de l'Eglise).
DD. Hôtel de Madame de Montjoye.	DD. Caisse d'épargne.
EE. Portes de la place de Mesdames.	EE. Supprimées ainsi que l'église Saint-Nicolas.
FF. Maison du Conseiller en chef de l'Abbaye.	FF. Gendarmerie.

V

Anne-Charlotte n'habite pas son palais. — Sa coadjutrice la princesse Marie-Christine de Saxe s'y installe. — Réjouissances à l'Abbaye. — Mort d'Anne-Charlotte de Lorraine. — Christine de Saxe est élue abbesse. — Chanson satirique de Boufflers.

Anne-Charlotte n'habita et ne vit même jamais le palais dû à sa munificence.

Elle ne revint plus en effet à Remiremont depuis le court séjour qu'elle y fit, du 3 au 6 mars 1745, lorsqu'après la mort de sa mère, la duchesse douairière de Lorraine, elle se rendait auprès de ses frères, à Vienne et à Inspruck. A la mort de l'empereur François Ier, elle se fixa à Mons dans les Pays-Bas autrichiens, dont son autre frère, le prince Charles, avait été nommé gouverneur.

Elle ne se désintéressait cependant pas du somptueux immeuble et devait, sans doute, se faire tenir exactement au courant de son état. Au mois d'août 1755, par exemple, elle écrivait à la doyenne pour lui témoigner le désir qu'elle avait que le Chapitre consentît à ce qu'elle fît applanir la place du côté de son palais abbatial pour l'écoulement des eaux ; elle donnait l'assurance que les travaux à faire, dont le plan fut présenté au Chapitre, ne seraient, en aucune façon, préjudiciables à l'Eglise ni aux maisons des Dames. Le Chapitre, déclarant ne souhaiter rien plus que de donner à sa dite A. R. des preuves de son respectueux attachement, agréa le plan présenté mais sous condition que l'Abbaye serait chargée de l'entretien des

« corps pendants » et canaux devant conduire les eaux au Palais Abbatial (1),

Quelques années plus tard, le palais fut occupé en partie par Marie-Christine de Saxe, que la princesse Anne-Charlotte avait fait, par procuration adressée de Mons à sa lieutenante Madame de Saint-Mauris, apprébender et nommer sa coadjutrice (2).

C'est lors de la prise de jouissance du palais abbatial par la princesse de Saxe qui y établit sa cour, que le sieur Levrier dessina le plan dont nous venons de donner ci-dessus une réduction.

Marie - Christine-Anne - Thérèse - Salomé - Eulalie, Xavière de Saxe, était née à Dresde le 12 février 1735. Elle était fille d'Auguste III, électeur de Saxe, roi de Pologne, et de Marie-Josèphe, archiduchesse d'Autriche, fille aînée de feu l'empereur Joseph I[er]. Le fameux capitaine comte Maurice de Saxe, maréchal de France, le vainqueur de Fontenoy, était son oncle. L'une de ses sœurs, la Dauphine Marie-Josèphe fut mère des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

L'arrivée en France de Marie-Christine, abandonnant la cour de Dresde, date de l'été de 1762 pendant lequel elle se rencontra à Plombières avec Mesdames Adelaïde et Victoire et le roi Stanislas duc de Lorraine qui témoigna toujours beaucoup de bonté à l'égard de la fille de celui qui s'était emparé de son trône.

De Plombières, elle se rendit auprès de sa sœur la Dauphine à la Cour de Versailles où bientôt Louis

(1) *Annales manuscrites.* — Renaud, Mss. 16, bibliothèque de Remiremont, f° 145.

(2) Ib. f° 152, v° et suiv.

XV lui assura l'obtention de la coadjutorerie de Remiremont. Voici en quels termes enjoués elle annonça cette nouvelle à l'un de ses frères, le prince Xavier (1) dans une lettre datée du 29 octobre 1792.

Mon cher Frère,

Quoique j'aie 1,500,000 lettres à écrire aujourd'hui, je ne veux pas différer de vous dire que ce matin j'aie eu le consentement du R[oi] N[otre] P[ère] pour être coadjutrice de Remire[mont] Mad. la R. Charlotte m'a déjà nomée et déclarée comme telle. Ainsi, c'est une affaire faite qui, côme j'espère, ne me laissera pas toujours être Mlle de la Gueuserie (2). Je voudrais que vous ne soyez pas toujours M. J[ean S[ans] T[erre] ; pour cela, je vous offre de vous prendre pour chanoinesse, en attendant vous serez ma nièce, et dès que je serai abbesse, je vous ferait ma coadjutrice. Je me flatte que vous ne me refuserez pas ces offres et que vous êtes persuadé que je vous aime de tout mon cœur.

Christine.

Le 28 avril 1763, la princesse annonçait qu'une gratification de 40,000 livres par an lui avait été accordée sur le trésor royal de France, jusqu'à ce qu'elle fût en possession de l'abbaye de Remiremont.

---

(1) *Correspondance inédite du prince François-Xavier de Saxe, connu en France sous le nom de comte de Lusace*, précédée d'une notice sur sa vie, par Arsène Thévenot. Paris MDCCCLXXIV.

Le travail de M. Thévenot est un catalogue analytique et raisonné du fonds Saxe des Archives de l'Aube. Cette riche collection est formée par la volumineuse correspondance que le prince Xavier de Saxe entretint avec les membres de sa famille et avec la plupart des cours souveraines. On y trouve des indications précieuses pour les historiens du XVIIIe siècle, sur la plupart des événements importants qui se sont déroulés en Europe de 1744 à 1790 et beaucoup de détails privés sur la cour de France sous Louis XV et Louis XVI.

Tenue et enregistrée avec beaucoup de soin, cette correspondance comprend plus de 50,000 lettres qui devinrent *propriété nationale* quand le prince de Saxe fuyant la Révolution l'abandonna dans son château de Pont-sur-Seine (Aube) qu'il habitait sous le nom de comte de Lusace. Le 29 messidor an VI, ces précieux papiers furent transportés aux Archives de l'Aube ; ils remplissaient 20 grandes caisses et pesaient 2,500 kilogrammes.

(2) Surnoms familiers de la princesse Christine et du prince Xavier.

La preuve de sa noblesse fut facilement administrée, ses lignes étant toutes de maisons souveraines.

Elle fut apprébendée le 7 juin 1763 à Remiremont ; le lendemain elle déclarait en Chapitre accepter d'être la coadjutrice d'Anne-Charlotte qui l'avait désignée ; les dames firent chanter à l'église capitulaire un *Te Deum* en actions de grâces. Les bulles de nomination ne furent cependant fulminées qu'assez longtemps après, le 29 octobre 1764. La mort de son père, le roi Auguste décédé le 5 octobre 1763, est, pensons-nous, l'explication du retard apporté à cette cérémonie, Marie-Christine n'ayant sans doute pas voulu qu'il fût procédé à sa célébration pendant le temps de son deuil.

La prise de possession de la coadjutorerie qui eut lieu le même jour que la fulmination se fit en présence du « bon roi Stanislas accompagné de quantité de grands seigneurs. » Stanislas se déclara *Chevalier* et *garant* de la princesse.

Lors de son installation, Marie-Christine passa près de deux mois dans le palais abbatial. Dans une lettre datée de Remiremont le 8 décembre 1764, elle donne à son frère Xavier, des détails sur sa prise de possession et ajoute :

Je compte de prendre médecine demain, partir le 22 pour Lunéville et revenir le 4 pour passer le carnaval ici ; je ferai danser ma jeunesse et la vieille coadjutrice ira bonnement se coucher avec les poules à dix heures (1).

Le carnaval de 1765 se fêta donc, joyeusement et chorégraphiquement, dans les salons de l'Abbaye. La

(1) *Correspondance inédite du prince François-Xavier de Saxe*, par Thévenot, p. 90.

princesse Marie-Christine qui se montrait si aimable pour les jeunes et mondaines chanoinesses, si différente des Catherine de Lorraine et des Dorothée de Salm dans sa manière de régenter le Chapitre, n'était pas pour soi-même d'une sévérité ascétique. Sa correspondance apprend qu'elle fréquentait les théâtres de Paris, le bal de l'Opéra ; qu'elle employait son temps en excursions à cheval, parties de chasse, saisons à Plombières (station qu'elle affectionnait) et fêtes diverses. (1)

Elle passa à Versailles auprès de la Dauphine sa sœur, qui venait de perdre son mari, la première moitié de l'année 1766, depuis les premiers jours de janvier jusque fin juillet. Après son retour à Remiremont, elle fut marraine d'une cloche et dans une lettre datée du 15 août de cette année, elle demande plaisamment à son frère d'être avec elle le parrain « du second enfant de 4 jumeaux qui naîtront le mois prochain ; c'est-à-dire de quatre cloches que nous faisons fondre pour notre clocher » (2).

En 1770, la coadjutrice se plaint de la suppression des économats dans l'abbaye et trouve que le séjour de Remiremont est nuisible à sa santé, que son air vif lui est contraire. Elle loue, à 17 kilomètres de

---

(1) Ib.

« Nous voyions souvent la princesse Christine et plusieurs dames chanoinesses à Montbéliard et à Strasbourg ; elles étaient presque toujours en route. On s'amusait pourtant à l'Abbaye ; on y recevait beaucoup de monde dans les appartements particuliers de la princesse et aux bâtiments des étrangers.

« ... Les plus grandes dames françaises et étrangères tiennent à l'honneur d'être admises dans cette maison. Elles ont tous les agréments possibles, la liberté des femmes mariées et pas de mari qui les contrecarre. » (*Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, tom. I p. 161 et 162).

Le *Carnet* a publié dans son numéro de décembre 1902 : *Lettres d'amour au XVIII[e] siècle*, où l'auteur, M. Casimir Stryenski attribue à Marie Christine de Saxe des lettres passionnées, échangées avec un amant.

(2) La cloche dont parle Christine de Saxe et dont elle fut marraine, a été vendue pour être fondue à la Monnaie de Strasbourg, le 2 avril 1792. Elle portait le nom de la princesse inscrit en relief et pesait 3,200 livres. (*Arch. des Vosges*).

Strasbourg, du prince Louis de Hesse-Darmstadt, le château de Brumath (1) pour en faire sa résidence habituelle.

La mort d'Anne-Charlotte de Lorraine à Mons le 7 novembre 1773, laissa vacante la dignité d'abbesse. Marie-Christine fut élue à l'unanimité pour la remplacer. Elle différa son entrée solennelle à Remiremont jusqu'au 16 mai 1775. De grandes fêtes eurent lieu et un grand nombre de seigneurs s'empressèrent de venir faire leur cour à la princeesse.

Ce fut à cette occasion que le chevalier de Boufflers fut envoyé par le roi Louis XVI pour complimenter la nouvelle abbesse. Le chevalier se vengea de l'accueil plein de hauteur que lui fit celle-ci par une chanson méchante qui fut imprimée dans plus de vingt recueils et courut toute la France.

On a prétendu (2) que ce fut depuis le petit château de Celles (3), maison de campagne de l'abbesse, où il aurait été logé, que le chevalier fredonna cette chanson, mais toutes les éditions des œuvres du poète portent qu'il la fit à son retour à Paris.

---

(1) Ce château fut acheté à la Révolution par les protestants et converti en temple luthérien.

(2) Friry. — *Guide du baigneur et du touriste à Plombières, à Remiremont et lieux voisins*, 2e partie, p. 33.

(3) Celles : hameau de la commune de Saint-Amé à 4 kilomètres de Remiremont. Avant la Révolution, Celles était le chef-lieu d'une importante mairie qui appartenait à l'abbesse de Remiremont, avec la franche Chambre en tous droits de haute, moyenne et basse justice.

L'abbesse Dorothée de Salm ayant bâti une petite maison de campagne à Celles, la donna, par son testament du 9 février 1702, à sa sœur et à sa nièce, les princesses Christine et Eléonore de Salm, chanoinesses de Remiremont. Par une autre disposition de ce même testament, elle déclarait que cette maison et ses dépendances demeureraient attachées perpétuellement à l'abbaye de Remiremont pour que les Dames abbesses qui lui succéderaient, pussent en jouir, à charge toutefois d'y entretenir nuit et jour une lampe dans la chapelle de la dite maison et de décorer cette chapelle d'une manière discrète et convenable.

Aujourd'hui la maison de l'abbesse existe encore à Celles. On la décore communément du nom de château ; elle se distingue des autres maisons du hameau par une apparence plus aristocratique et un écusson en façade, aux armes de l'abbesse Marie-Christine, princesse de Pologne et duchesse de Saxe

Voici cette boutade (1) :

COUPLETS

AIR : *Et j'y pris bien du plaisir.*

Enivré du brillant poste
Que j'occupe en ce moment,
Dans une chaise de poste
Je me campe fièrement,
Et je vais en ambassade,
Au nom de mon souverain,
Dire que je suis malade (2),
Et que lui se porte bien.

Avec une joue enflée
Je débarque tout honteux :
La princesse boursoufflée (3),
Au lieu d'une en avait deux ;

---

(1) On lit dans la *Correspondance politique, secrète et littéraire* (de Mettra), à la date du 9 juin 1785 : « Depuis samedi dernier *le Journal de Paris* est supprimé pour une cause si légère et en même temps si extraordinaire que le public en a cherché une autre, mais vainement. Une chanson du chevalier de Boufflers, faite, il y a douze ou quinze ans, sur son ambassade auprès de la princesse Christine, abbesse de Remiremont, chanson imprimée dans vingt recueils avec approbation et privilège du roi, a été la véritable cause de cette suppression, parce que *le Journal de Paris* l'a citée d'après un ouvrage intitulé *les Saisons littéraires*, imprimé au mois de mars dernier. On a représenté au roi que, la princesse Christine étant sa tante, cette chanson était licencieuse quoique la princesse ne fût point nommée ; et, par ce tapage, on a donné à la chanson une célébrité qu'elle n'avait point encore eue. Le public, privé du journal, a jeté les hauts cris. M. le garde des sceaux, en conséquence d'un ordre exprès du roi, a révoqué le privilège ; mais ce magistrat a représenté ensuite à S. M. que ce qu'on lui avait montré comme un manque de respect punissable, n'était qu'une inconsidération innocente, et le roi a reçu cette représentation avec bonté, de sorte qu'on espère que le journal reprendra son cours avant la fin de cette semaine ». (T. XVIII, p. 160). Et à la date du 30 juin le même correspondant écrit : « *Le Journal de Paris* a revu la lumière. » (P. 216),

Les *Mémoires secrets de la République des lettres* disent, au 4 juin 1785, que cette suspension avait été sollicitée par le comte de Lusace, frère de la princesse.

(2) Il avait une fluxion de la joue.

(3) Vers la quarantaine, la princesse Marie-Christine était devenue très obèse. L'abbé Didelot qui la vit en septembre 1782 pendant un court séjour qu'elle fit à Remiremont à l'occasion de la nomination d'une Dame secrète, fait d'elle ce portrait : « Elle était de moyenne taille et extraordinairement replète de sorte qu'elle ne pouvait faire un pas sans être soutenue sous les bras. Son visage était fort coloré ; son menton descendait par un triple rang sur sa poitrine. Elle était aimable dans la conversation, prompte en reparties et devait gagner les cœurs... » (Didelot. — *Remiremont*, etc., p. 224).

Et son altesse sauvage
Sans doute a trouvé mauvais
Que j'eusse sur mon visage
La moitié de ses attraits.

AIR : *Que ne suis-je la fougère ?*

Princesse, le roi mon maître
Pour ambassadeur m'a pris ;
Je viens vous faire connaître
L'amour dont il est épris ;
Quand vous seriez sous le chaume,
Il donnerait, m'a-t-il dit,
La moitié de son royaume
Pour celle de votre lit.

AIR : *Et j'y pris bien du plaisir.*

La princesse à son pupitre
Compose un remerciement ;
Elle me donne une épître
Que j'emporte lestement ;
Et je m'en vais dans la rue,
Fort satisfait d'ajouter
A l'honneur de l'avoir vue
Le plaisir de la quitter.

AIR : *Ne v'là-t-il pas que j'aime.*

De ces beaux lieux en revenant
Je quitte l'excellence,
Et je reçois pour traitement
Cent vingt livres de France (1).

(1) Le prix de la poste.
Ce dernier couplet n'avait pas été rapporté par *le Journal de Paris*.

Les plaintes du comte de Lusace, frère de la noble abbesse, firent encourir une complète disgrâce au chevalier à la verve satirique: Boufflers subit quelques jours de Bastille et fut déporté, pour ainsi dire, en qualité de gouverneur du Sénégal et de la colonie de Gorée.

VI

Tribulations de l'abbesse Marie-Christine de Saxe. — La foudre au 31 décembre. — Incendies. — Secours accordés par Louis XVI. – La princesse Anne-Charlotte de Lorraine-Brionne est apprébendée et nommée coadjutrice de l'abbesse. — Affectation des appartements du palais abbatial en 1781. — Mort de Marie-Christine à Brumath. — Ses obsèques à Remiremont.

La dignité d'abbesse ne fut pas pour Christine de Saxe le gage du bonheur.

A partir de cette époque, elle eut en effet à subir bien des difficultés dans l'administration de son abbaye. Il y régnait alors une zizanie qui se termina par le célèbre procès des Dames tantes et des Dames nièces (1). A Brumath, elle dut renvoyer son premier écuyer M. d'Alcouffe qui tenait sur son compte de mauvais propos (2). Parfois aussi des embarras financiers la forçaient de recourir à des emprunts (3). Son caractère s'assombrit ; sa santé s'altéra.

Deux graves incendies vinrent encore ajouter à ses peines. Le premier eut lieu dans la nuit du 31 décembre 1778, allumé par la foudre (4)

---

(1) A. Benoit. — *Deux procès du Chapitre de Remiremont à la fin du XVIIIe siècle.* (*Annales de la Société d'Émulation des Vosges.* Epinal, 1888, p. 136 à 152).

(2) Thévenot. — *Correspondance inédite du prince de Saxe*, etc. p. 93.

(3) Amie du faste et généreuse comme son aïeul Auguste II, Marie-Christine ne cessa d'être endettée ; à sa mort le passif de sa succession dépassait l'actif de 136,876 livres 5 sols 7 deniers que son neveu le roi Louis XVI paya comme légataire universel. Cependant elle touchait des revenus en Saxe et en Pologne et avait obtenu de Louis XVI, indépendamment de sa prébende de Remiremont, un traitement de 150,000 livres comme princesse apanagée. — (Thévenot, *Correspondance*, p. 92).

(4) Ce fait d'un orage en plein hiver, le dernier jour de l'année, est très rare mais n'est pas unique.
On se rappelle à Remiremont le violent orage qui éclata sur la ville et les environs, le 31 décembre 1899, vers 7 heures du soir, orage accompagné de formidables grondements de tonnerre.

Voici comment la princesse le narre à son frère :

12 janvier 1779.

La nuit, d'une année à l'autre, entre 11 heures et minuit, le seul coup de tonnerre qu'il y avait à Remiremont a mis le feu à notre belle église que vous connaissez et l'a brûlée. On a sauvé le Saint-Sacrement, les reliques, vases sacrés, ornemens, la belle grille du chœur et quelques boiseries. C'est un miracle qu'aucune maison des Dames n'ayent soufferte, et que toute la ville n'aye été réduite en cendres, la violence du vent ayant chassé des étincelles jusqu'à un village qui est à 1 heure 1/2 de la ville. Mon palais abbatial a couru les plus grands risques, surtout les archives qui auraient été une perte irréparable (1).

Au moment de cet incendie, le sieur Claude Barthelemy Le Prestre de la Mothe écuyer, conseiller intime et intendant général des finances de l'abbesse, se précipita dans le logement des archives, menacé par le feu ; jeta les layettes et papiers depuis la galerie du grand salon sur le parquet et les fit transporter dans les sous-sols. En 1780 l'abbesse en ordonna la vérification générale (2).

L'autre incendie eut lieu le 13 mars 1779.

Nous essuyons, écrit l'abbesse le 31 mars, un nouveau malheur à Remiremont. par une nouvelle incendie qui, le 13, a consumée toute ma maison de prébende. Vous sçavez bien que c'est autre chose que le palais abbatial. Dans la ville, il y a 7 maisons réduites en cendres et plus de 30 familles réduites à la mendicité (3).

Christine de Saxe fit appel, pour la réparation de

(1) Thévenot. — *Correspondance*, etc., p. 93.
Voir le récit de cet incendie dans Didelot, *Remiremont*, etc., p. 222.

(2) *Archives départementales des Vosges* (G. 927).

(3) Thévenot, id.
Didelot, p. 223.

ces désastres, à la munificence du Roi qui, en 1780, lui accorda un secours de 144,000 livres à toucher en plusieurs termes (1).

Il fallut deux années pour reconstruire l'église où le Chapitre fit sa rentrée solennelle le 13 juin 1781. Pendant la durée des travaux, l'office des Dames fut célébré dans la chapelle abbatiale (2).

Le 6 décembre 1735, Christine de Saxe fit apprébender la princesse Anne-Charlotte de Lorraine-Brionne fille de feu le prince Louis-Charles de Lorraine, comte de Brionne, pair et grand écuyer de France, maréchal-de-camp, gouverneur d'Angers, grand sénéchal héréditaire de Bourgogne et de la princesse Louise-Julie-Constance de Rohan. Les preuves des lignes de la nouvelle chanoinesse avaient été présentées et reçues le 15 juillet précédent.

La cérémonie de l'apprébendement se célébra avec la plus grande solennité, au milieu de l'effusion de la satisfaction la plus vive du Chapitre. De grandes fêtes suivirent (3).

Le lendemain 7 décembre, l'abbesse proposa au Chapitre assemblé, d'admettre sa nouvelle nièce pour sa coadjutrice. A l'unanimité, les Dames applaudirent à ce choix qui faisait honneur à la maison. Un *Te Deum* fut chanté et une supplique fut adressée au pape Pie VI pour confirmer la nomination de sa coadjutrice et accorder la dispense d'âge (4), la princesse de Lorraine-Brionne n'étant que dans sa vingt-

(1) *Annales*, Mss. chanoine Renaud.

(2) *Annales*, Mss. Renaud — Didelot dit la chapelle Saint-Nicolas.

(3) *Annales*, Mss. du chanoine Renaud.

(4) Ib.

et-unième année alors que l'âge de 25 ans était exigible pour les fonctions de coadjutrice.

Anne-Charlotte était venue à Remiremont avec sa mère, la comtesse de Brionne, pour ces cérémonies de l'apprébendement et toutes deux furent logées au Palais abbatial.

Le dispense d'âge et la bulle de coadjutrice (1) furent accordées par Pie VI le 4 des nones de janvier.

La secrète Madame de Lenoncourt prit possession, le 30 septembre 1776, au nom de la nouvelle coadjutrice qui n'avait pu se rendre à Remiremont. L'abbé Mahuet de Lupcourt, grand doyen et vicaire général de la Primatiale de Nancy fulmina ces bulles (2).

Des appartements furent dès lors réservés, dans le palais abbatial, à la coadjutrice, à sa mère et à son frère le prince Camille, ainsi que nous l'indique un document postérieur de quelques années à la réception d'Anne-Charlotte.

Ce document (3) est intitulé : *Inventaire des meubles et effets appartenant à S. A. R. Madame la Princesse de Pologne, duchesse de Saxe, Dame et Abbesse de Remiremont, restés en son palais abbatial lors de son départ pour le château de Brumath auquel il a été procédé par Nous Claude Barthelemy Le Prestre de la Mothe, avocat en Parlement de Paris, écuyer, Conseiller intime et Intendant général des Finances de Sa dite Altesse Royale etc., en présence du sieur Ceintrey concierge, le 13 septembre 1781.*

D'après cet inventaire dont nous ne reproduirons

(1) Bibliothèque de Nancy. — Pièces relatives à l'*Histoire de Remiremont* n° 103.

(2) Ib.

(3) M. B. Puton a eu l'amabilité de nous en transcrire une copie.



pas ici l'énumération mobilière (1) le palais abbatial comprenait en l'an 1781 :

LE GRAND SALON destiné aux réceptions de gala (*lettre B du plan*).

APPARTEMENT DE S. A. R. MADAME ; antichambre ; cabinet de jour ; cabinet d'audience ; chambre à coucher ; boudoir ; lieux à l'anglaise ; cabinet de toilette ; garde-robe. (*Voir la lettre A du plan*).

APPARTEMENT DU PRINCE XAVIER (frère de l'abbesse) antichambre cabinet du valet de chambre ; garde-robe ; chambre à coucher ; cabinet de toilette. (*Voir lettre E du plan*).

APPARTEMENT DES DEMOISELLES HEWALD (2) ; chambre à coucher ; chambre à côté. (*Lettres J et K même plan*).

APPARTEMENT DE MADAME LA COADJUTRICE (au 1er étage) : antichambre ; cabinet du valet de chambre ; garde-robe ; chambre à coucher ; cabinet de toilette ; cabinet de la femme de chambre.

APPARTEMENT DE MAD. LA COMTESSE DE BRIONNE (mère de la précédente) : antichambre ; Chambre à coucher ; boudoir ; garde-robe ; cabinet de toilette ; entre-sol.

APPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE MAD. LA COMTESSE DE BRIONNE : antichambre ; entre-sol ; chambre à coucher.

APPARTEMENT DE M. DE GORH (3) : chambre à coucher ; garde-robe ; cabinet de toilette.

---

(1) On trouvera plus loin le détail des meubles qui garnissaient le palais abbatial au moment de la Révolution.

(2) Mesdemoiselles Hewald, filles du secrétaire du prince Xavier, furent demoiselles d'honneur de l'abbesse La cadette épousa plus tard Zeis, secrétaire des commandements de Christine de Saxe.

(3) Le baron de Gohr, chambellan du prince Clément-Venceslas, archevêque-électeur de Trèves, frère de la princesse Christine passa vers 1780 au service de cette dernière.

Appartement de M. de Miltiz (1) : antichambre; 2e antichambre; chambre à coucher; cabinet de toilette; chambre de domestique; chambre à coucher de S. A. R, Madame; antichambre; garde-robe.

Appartement du Prince Camille (frère d'Anne-Charlotte) : antichambre; chambre à coucher; cabinet de toilette; chambre de domestique; garde-robe.

Bureau de l'hôtel; Chambre du maître d'hôtel; Combles; Souterrains : boucherie; dépense; offices; cuisines; grande cave à loger le bois; Entre-sol destiné pour la lingerie; Appartement à côté dans le même entre-sol; Vestibule; Buffet; Chez le portier; Entre-sol au-dessus de la garde robe; Chez le suisse; Entre-sol au-dessus de l'escalier dérobé.

Christine de Saxe mourut au château de Brumath le 19 novembre 1782, après avoir institué Louis XVI son légataire universel, c'est-à-dire lui avoir légué ses dettes et l'avoir chargé du sort de ses officiers et de ses gens (2). Le roi accepta le legs et fit faire à sa tante de magnifiques funérailles, en réglant les détails de la translation du corps de Brumath (par Strasbourg, Benfeld, Colmar, Thann et Bussang) à Remiremont où elle fut inhumée, selon le vœu des chanoinesses exprimé par acte capitulaire du 26 novembre 1782 (3).

Voici les détails, qui nous intéressent, sur les obsèques de la princesse Christine à Remiremont, empruntés à la relation du baron de Landenberg, Grand Maître de la maison de l'abbesse, qui avait accompagné le convoi funèbre :

(1) M. F. de Miltiz était chambellan, directeur et administrateur général de S. A. R. Madame la princesse de Pologne et de Saxe.

(2) Thévenot. — *Correspondance*, etc. p. 95.

(3) Bibliothèque de Nancy, Mss. 491.

« Enfin le 13, entre 5 et 6 heures du soir, nous sommes arrivés à Remiremont au son des cloches et bruit du canon. Le clergé et le Chapitre nous attendait à l'entrée de la ville (1) avec environ 250 flambeaux. Nous passâmes la ville processionnellement et allâmes déposer le corps de feue notre auguste maîtresse dans la chapellė du palais abbatiale.

« Le lendemain samedy, après le dîné, office des morts au grand chœur auquelle nous avons tous assisté. Vers 5 heures, il est venu à la chapelle abbatiale une députation des Dames pour reconnaître S. A. R. que, pendant l'office on avait découvert et parés de ses ornements abbatieaux ; de quoi a d'abord esté dressé procès-verbal.

« Comme le catafalque élevé dans l'église du Chapitre estoit trop mesquin, j'en ai pendant la nuit fait construire un plus convenable. Dimanche 15, à 9 heures du matin, le clergé et le Chapitre est venu avec tous les corps chercher S. A. R. à sa chapelle. On l'a porté ainsi à découvert sous un day par la moitié de la ville et de là à l'église où l'on a de suite célébré trois services, et finalement après avoir fait avec elle le tour de l'autre moitié de la ville, l'on est rentré à la chapelle abbatiale où s'est fait la triste cérémonie, car S. A. R. n'a pas d'abord esté mise en terre, et n'a pu l'être que le jour suivant, vers 10 heures du matin, attendu que ne voulant pas la laisser enterrer dans une fosse ordinaire, qui avoit esté pour

---

(1) Au pont Maxonrupt. « Là, dit Didelot, tout s'arrêta, Madame de Briey, alors doyenne, ouvrit d'une main tremblante un petit guichet fait dans le cercueil vis-à-vis du visage de l'illustre défunte, et l'ayant considérée, elle se tourna vers les Dames de son Chapitre pour leur assurer que c'était là véritablement la princesse Marie-Christine de Saxe, leur abbesse. On continua aussitôt la marche d'un pas lent vers l'église de nos Dames. » (*Remiremont*, etc. p. 226).



ce préparé, nous avons fait faire à la hâte un caveau bien conditionné qui n'a pu estre achevé que le lundy. Il est précisément à la place où estoit le prie-Dieu sur lequel V. A. R. (1) entendoit ordinairement la messe avec nostre auguste défunte. Comme son corps est parfaitement embeaumé et renfermé dans un cercueil de plomb et un dit de chêne, il pourra se conserver pendant quelques siècles ».

Le cœur de l'abbesse qui avait été embaumé à Brumath et mis dans une double boîte en étain et en argent (2) ne fut pas déposé, comme le corps, dans la chapelle abbatiale mais placé dans l'Eglise capitulaire, à côté de l'autel de la Vierge (3).

---

(1) Le prince Xavier de Saxe.

(2) *Lettre du baron de Landenberg du 26 novembre 1782.* — Bibliothèque de Nancy, Mss.

(3) En juillet 1791, la niche grillagée où était déposé dans l'église le cœur de Christine de Saxe, fut l'objet d'une tentative d'effraction. Le fait fut signalé au Directoire du District de Remiremont qui nomma le 30 juillet, des commissaires pour reconnaître le délit, dresser procès-verbal de la visite et mettre le cœur en sûreté. Le même jour, 30 juillet 1791, Charles Bernard Berguam, administrateur du Conseil du District nommé commissaire, se rendit à l'église paroissiale (l'église capitulaire était devenue paroissiale le 6 mai 1791) reconnut les effractions commises et en dressa le procès-verbal suivant qu'il signa avec Jean-Baptiste Barbillat, secrétaire général du District :

« Nous nous sommes transporté en la ditte église où étant, nous avons reconnu que l'emplacement où est déposé le cœur de Madame de Saxe est en forme de niche au milieu de laquelle est un crochet de fer servant à suspendre le cœur par une petite chenette d'argent doré, que le cœur est renfermé dans une boite aussi d'argent doré en forme de cœur, que le devant de la niche est garni d'une pièce de sculpture à jour au milieu de laquelle est une tablette de marbre portant une inscription lattine relative à l'objet renfermé, que dans la ditte sculpture jusqu'au bord de la pièce pleine de bois sur laquelle est attaché l'inscription est un treillage de fil de fer mis pour empêcher de porter la main pour atteindre le même cœur.

« Nous avons reconnus que les effractions ont été faites à droite et à gauche de l'inscription et que l'intention de l'effracteur nous a paru avoir pour objet l'enlèvement de ce cœur. Pour y parvenir, on a décloué la partie du treillage qui était attaché aux bords de l'inscription afin de pouvoir porter la main par les vides de l'ornement sur le même cœur.

« En conséquence, reconnaissant que le dépôt n'était plus en sûreté où les effractions existantes, avons fait transporter le même cœur sous son enveloppe et la chenette aux archives du cy-devant Chapitre.

« Pourquoi avons dressé le présent procès-verbal.

« Signé : Berguam, Barbillat.

(*Archives départementales des Vosges*, Q).

VII

Entrée à Remiremont d'Anne-Charlotte de Lorraine-Brionne nommée abbesse. — Fêtes et réceptions au Palais abbatial. — Louise-Adelaïde de Bourbon-Condé succède à Anne-Charlotte. — Fêtes de son entrée solennelle.

La crosse abbatiale passa sans difficulté aux mains débiles de la princesse Anne-Charlotte de Lorraine-Brionne.

L'entrée de la nouvelle abbesse fut différée jusqu'au 19 août 1784.

Cette entrée fut triomphale. La jeunesse de Remiremont en habits verts et revers rouges, monta à cheval pour aller à sa rencontre, précédée d'une musique que le prince de Poix (1), colonel du régiment de Noailles, en garnison à Epinal, avait cédée pour la circonstance. Les rues étaient tapissées de verdure. jonchées de fleurs coupées, de portiques, d'arcs de triomphe aux emblèmes mythologiques. A la porte élevée à l'entrée de la Xavée, où la princesse était attendue par le corps municipal, le maire, le sieur Roguier lui présenta les clefs de la ville sur un plat d'argent. Nous ne reproduirons pas ici les discours et les compliments non plus le détail des fêtes qui

---

(1) Philippe-Louis-Marc-Antoine de Noailles, duc de Mouchy, prince de Poix, né et mort à Paris (1752-1819). Il entra dans l'armée en 1768 ; commanda le régiment de Noailles, devint maréchal de camp en 1788. Il fut élu député de la noblesse aux Etats Généraux de 1789, devint commandant de la garde nationale de Versailles. Il émigra et ne revint en France qu'en 1800. Louis XVIII le nomma pair de France.

La Ville paya 200 livres pour les musiciens du régiment de Noailles,

suivirent toutes choses que l'on peut trouver dans une relation du temps (1). Mentionnons seulement ce dont l'édifice abbatial fut le témoin (2).

Après le *Te Deum* chanté à l'Eglise du Chapitre, S. A. fut conduite en son Palais où les corps la suivirent pour lui présenter leurs hommages.

Anne-Charlotte répondit aimablement à tous les discours.

Le soir même tous les corps qui avaient été présentés, furent invités à souper à la Cour. Leur table, formée de quarante couverts, fut placée dans le premier salon (ancien vestibule) (3) et celle de la Princesse, qui était aussi très nombreuse, dans le second (grand salon). Il y eut musique pendant le banquet; le dessert fut annoncé par une décharge de canons. Anne-Charlotte remplit d'exquise façon, vis-à-vis de tous les convives, ses devoirs de maîtresse de maison.

Après avoir assisté, le lendemain de son arrivée, à un bal donné par l'Hôtel de Ville et le lendemain à un bal de sa Légion, la princesse donna, le 22 août, un bal chez elle « où les convives furent invités de conduire toutes les personnes qui pouvaient les intéresser, désirant qu'on profitât le plus qu'il serait possible, de la fête qu'on donnait en son Palais. »

« Le mardi 24, S. A. reçut une députation du Val-

(1) Précis de ce qui s'est passé de plus intéressant à l'entrée solennelle que Son Altesse Serenissime Madame la princesse Charlotte de Lorraine a faite à Remiremont en qualité de Dame abbesse de l'Insigne Chapitre de cette ville, le 19 du mois d'août 1784. — A Remiremont, chez Cl.-Nic. Emmanuel Laurent, imprimeur 1784. – L'auteur en était Scipion Bexon, avocat au Parlement, procureur fiscal à Remiremont.

(2) Nous suivrons pour ce récit les renseignements donnés par le *Précis*, etc. de Bexon.

(3) Ce salon appelé aussi salon à colonnes sert aujourd'hui de temple aux protestants.

d'Ajol, composée du maire, du syndic, de Fleurot père, connu sous le nom d'*Homme du Val-d'Ajol*, et de quatre jeunes filles, dont l'une lui fit un compliment en patois, lui offrit un panier de petits poulets, une autre de petites truites vivantes et chacune des deux autres un panier de pommes de terre et une gerbe de millet.

Voici le compliment de la jeune fille aux poulets :

« Benian sin vô, notte boinne Matrosse ! lâ cris de « VIVE SON ALTESSE, tot digrand de lè Ville de Remi-« remont, ont venus jusques dot nos collines ; lâ « bontets dont vo honoroit tortot ço qu'ont le boin-« hour de vo z'éprochet, no z'on fâ dévolet de nos « montaines èvo empressemot, pou vô priet de reçur « notte complimot, et vo bayet pou présot, tortot ce « que j'aivot dot nos villaiges ; dâ petits pussins, dâ « pommes de tiarre, dot millet, dâ petits pouchons, « et poidessus tortot celet, nos petits cœurs que se « motteront tojot èvo ço dâ Lorrains, pou criet : VIVE LÈ MOYOUX DE TORTOTES LA PRINCERESSES. »

La princesse écouta attentivement le compliment, sans y comprendre grand'chose ce qui n'empêcha pas qu'elle y répondît gracieusement, et acceptât avec plaisir les petits présents ; elle marqua surtout au père Fleurot beaucoup d'estime et de considération.

Le lendemain, à l'occasion de l'arrivée de sa sœur la princesse de Carignan, l'abbesse Anne-Charlotte donna un nouveau bal dans son Palais qu'elle avait fait illuminer. La pluie empêcha de tirer un feu d'artifice que la Ville avait fait disposer à ses frais, mais le dimanche suivant, Anne-Charlotte ayant encore donné à danser dans son palais, on rétablit ce

feu d'artifice qui fut exécuté dans le Jardin des Olives (1). Une illumination suivit.

Différentes fêtes furent données au Palais, les jours suivants, entre autres une représentation de Proverbes, le 3 septembre, et une fête, style Vatteau, organisée par le prince de Poix. Cette dernière est ainsi contée par un contemporain (2) : « Un jour qu'elle « (l'abbesse) était allée au Val-d'Ajol, il (le prince de « Poix) imagina de changer la grande salle de l'Ab- « baye en une charmante campagne. Il fit élever de « petites montagnes et former du bois, des ruisseaux « et de petites cabanes. De jeunes Dames s'habillè- « rent en paysannes et gardèrent un petit troupeau « au fond d'une vallée. La nature y était si bien « imitée, qu'on croyait être au milieu d'une campa- « gne couverte de bocages, égayée par le chant du « rossignol. Anne-Charlotte en fut dans l'admiration « à son retour. Sa présence ajouta de nouveaux agré- « ments à cette fête. »

Au milieu de ces fêtes et des excursions à cheval qu'elle faisait dans les environs, accompagnée de sa sœur et de nombreux seigneurs, la princesse Charlotte n'oublia pas les malheureux ; elle visita l'hôpital et fit de grandes largesses aux pauvres.

Vers mi-septembre Anne-Charlotte retourna à Paris, où à l'âge de 31 ans, elle succomba le 17 mai 1786, à la phtisie pulmonaire qui la minait.

---

(1) Le mémoire de « Charles Stourme dit Saint-Remy, artiste à Remiremont », chargé par la Ville de la décoration et du feu d'artifice s'éleva à 1,100 livres. (*Archives des Vosges*).

Le total des dépenses supportées par la Ville à l'occasion de ces fêtes fut de 6,000 livres (*Ib.*)

Ce Ch. Stourme, dit saint Remy, artiste à Remiremont, ne serait-il pas l'artiste dont parle Didelot pour la décoration du Palais abbatial ? (Voir plus haut).

(2) Didelot. — *Remiremont*, etc., p. 230.

Le 22 août de la même année, le Chapitre, sur la proposition de Louis XVII, élisait comme abbesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, née à Paris le 5 octobre 1757. Elle était fille de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé (1) et de Charlotte-Godefride-Elisabeth de Rohan-Soubise.

Madame de Mostuejols, chanoinesse, prit possession le 15 septembre 1786, au nom de Madame de Condé, empêchée par une fracture de jambe.

L'entrée solennelle de la nouvelle abbesse n'eut lieu que le 30 juillet 1787.

Des arcs de triomphe, des guirlandes de verdure et de fleurs, des trophées, des allégories, des inscriptions, des attributs, etc., formaient, dans la ville, une décoration mythologique et allégorique dans le goût du jour.

Le prince de Condé arriva la veille vers 7 heures du soir et coucha au Palais abbatial. Le lendemain, avec plusieurs personnes de sa suite, il traversa la ville à pied pour aller à la rencontre de sa fille.

Les jeunes gens appartenant aux familles les plus honorables de Remiremont, formant une petite troupe à cheval qui prit le nom de « Légion de Condé », se rendirent au-devant de la princesse. Leur uniforme bien ajusté était bleu de ciel avec des revers de la couleur du Prince ; ils étaient bien montés et précédés de la musique régimentaire du prince de Poix, encore en garnison à Epinal.

Avant d'arriver à Remiremont, l'abbesse se revêtit

(1) Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, colonel-général de toute l'infanterie de France, fit avec distinction la guerre de Sept-Ans. Il embellit Chantilly, construisit le Palais-Bourbon. Après la prise de la Bastille, il voulut faire une contre-révolution et se mit à Coblentz, à la tête des genstilshommes émigrés. Ce fut l'*armée de Condé*. Il rentra en France en 1814 et mourut en 1818.



de l'habit de chœur, dans une maison de campagne appartenant à Madame la comtesse de Ferrette, secrète du Chapitre (1).

A son entrée en ville, en dehors du premier arc de triomphe élevé à l'extrémité de la rue de la Xavée, elle fut reçue par les officiers de l'Hôtel-de-Ville ; le maire M. Courtois lui offrit les clefs de la Ville sur un plat d'argent ; un officier municipal lui offrit les vins ; une jeune fille, une corbeille de fleurs.

Le carrosse de la princesse, escortée de la Légion de Condé, continua ensuite lentement sa marche au milieu des acclamations. Les chanoinesses et le clergé reçurent l'abbesse à la porte septentrionale de l'Eglise ; la doyenne madame de Briey (2) lui adressa une courte allocution. Après le *Te Deum*, solennellement chanté, la princesse de Condé se rendit dans son palais où eurent lieu les réceptions officielles. Elle se tenait debout, et avait à sa droite le prince de Condé son père et à sa gauche, la doyenne. Elle ne répondit aux discours que par une inclinaison de tête (3).

---

(1) Cette maison située à Choisy, près de Béchamp, territoire de Remiremont, existe encore. Vendue comme bien national, elle fut jusqu'à ces dernières années, habitée par les descendants de J.-B. Barbillat, secrétaire général du district. Elle appartient aujourd'hui à M. Leneutre, avoué à Remiremont.

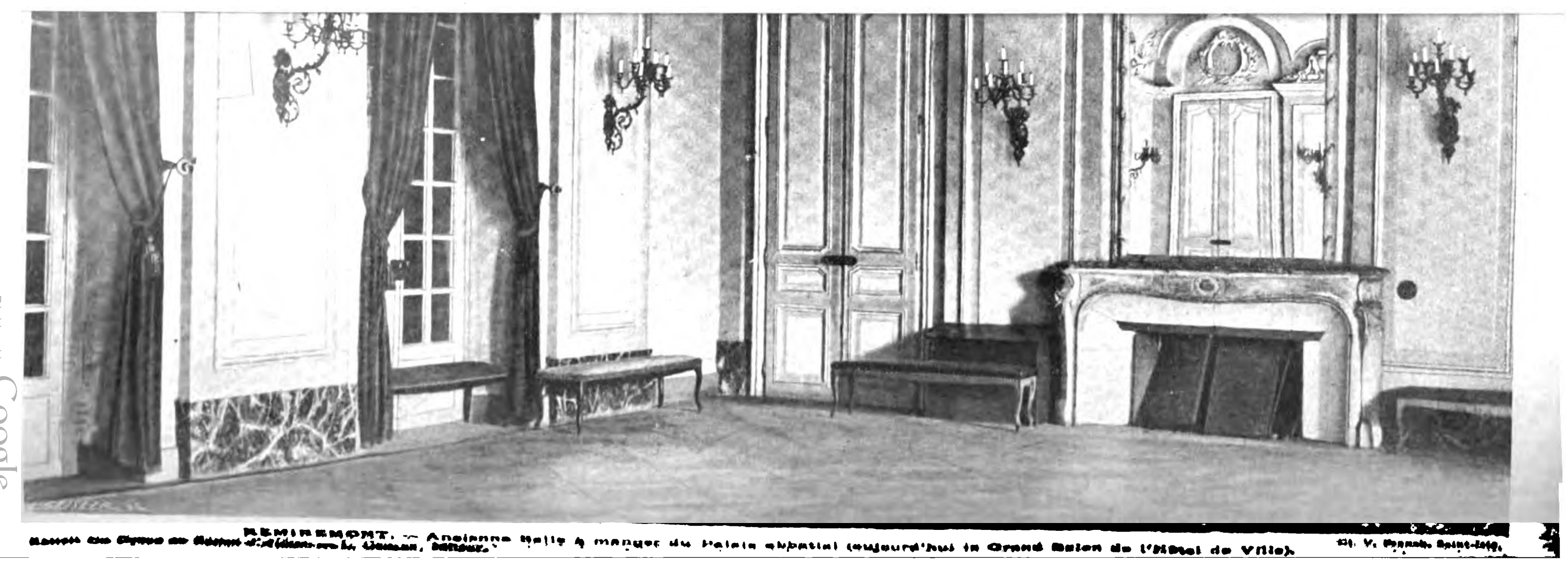
(2) Mgr Marie-Albert de Briey, ancien évêque de Saint-Dié, était son petit-neveu.

(3) Le lendemain eurent lieu au Palais des réceptions privées. « Deux enfants de M. le chevalier de Bruyères, lieutenant de la maréchaussée à Remiremont, habillés en hussards, à la couleur de la livrée de L. A. S. et qui ont constamment fait partie de leur garde pendant leur séjour à Remiremont, eurent aussi le bonheur de lui être présentés et l'un d'eux lui fit un petit compliment. » Bexon ajoute que ces jeunes gens furent très bien accueillis.

Jean-François-Luc l'aîné, qui avait prononcé le compliment, fut choisi comme page par la princesse de Condé et reçut d'elle en souvenir, à son dernier voyage à Remiremont (1788), un porte-plume en or, une petite coupe en agate. En 1795, il servit dans un régiment de hussards et revint à Remiremont en 1802. Par décret impérial (2 messidor an XII) il fut nommé notaire en cette ville. De 1817 à 1826, il fut maire de Remiremont et fut élu en 1817, conseiller général du canton du Thillot. Il mourut en 1857.

En 1805, Jean François Luc de Bruyères avait épousé Louise Gaudel de Nomexy. De cette union naquirent cinq enfants dont les deux derniers vivent encore et habitent Remiremont. Ce sont : M. Charles de Bruyères, avocat, né à Remiremont le 25 mars 1821 — qui, dans sa souriante vieillesse, préside aux





REMIREMONT. — Ancienne Salle à manger du Palais abbatial (aujourd'hui le Grand Salon de l'Hôtel de Ville).

Les princes avaient renvoyé les cavaliers de maréchaussée qui les avaient accompagnés et agréèrent pour la garde du palais, pendant leur séjour, les services de la Légion de Condé.

Le lendemain de l'arrivée de Louise de Condé les officiers de l'Hôtel-de-Ville firent brûler un feu d'artifice dans le jardin des Olives.

« Le 1er août, tous les corps eurent l'honneur d'être invités à dîner à la Cour : leur table de 50 couverts fut placée dans le premier salon et celle de Leurs A. S. aussi très nombreuse dans le second, appelé le *grand Salon*. L'éclat et la splendeur du service se devinent... »

A la sortie du dîner, fut reçue une députation des habitants du Val-d'Ajol précédée d'une musique champêtre. Elle était composée de trois jeunes filles, de trois jeunes garçons et de douze notables.

Le soir la ville fut illuminée.

Le prince de Condé partit le 2 août. Le 5, la princesse visita l'hôpital en habit de chœur.

Le 10, l'abbesse tint audience à son Buffet (1). Les juristes du Chapitre plaidèrent devant elle et firent précéder leurs plaidoiries d'emphatiques compliments.

Le lendemain, la princesse de Condé se rendit au château de Celles (2), Dans la nuit du 12 au 13, elle

---

destinées du barreau de sa ville natale en qualité de bâtonnier — et Mademoiselle Thérèse-Alexandrine de Bruyères, née à Remiremont le 19 mars 1822.

L'un et l'autre sont les derniers représentants de la branche cadette et dernière subsistante de la noble maison de Bruyères, dont les armes sont : *d'or, au lion de sable, la queue fourchue nouée et passée en sautoir* et la devise : *Sola fides sufficit.*

(1) Sur le buffet abbatial voir : V. A. Bergerot, *l'Organisation judiciaire du Chapitre féodal de Remiremont*. Extrait des *Annales de la Société d'Emulation des Vosges* (1899).

(2) Voir note (3) page 367.

assista à la messe Piteuse (1) après laquelle, accompagnée de sa légion, elle alla déjeuner, avec les autres Dames, à la métairie de Xonvillers (2) appartenant au Chapitre (3).

Madame de Condé passa quatre semaines à Remiremont et s'en retourna à Chantilly rejoindre son père. Elle revint en 1788 passer quelques semaines au sein de son Chapitre. « Elle arriva de Paris vers les neuf heures du soir. Les Dames, les chanoines, M. le curé de la ville et ses vicaires qui l'attendaient dans la grande salle de l'Abbaye, se précipitèrent à sa rencontre et lui donnèrent toutes les marques du plus profond attachement (4) ».

Ce fut sa dernière visite (5).

(1) En mémoire de la fuite nocturne des religieuses lors de l'invasion des Huns au x[e] siècle (v. p. 295) une messe avait lieu le 13 août de chaque année dans l'église paroissiale de Remiremont. Cette messe qui se chantait à trois heures du matin sur un ton bas et lugubre était appelée *Messe Piteuse*.

(2) Xonvillers, territoire de Dommartin, rive gauche de la Moselle, à 4 kilomètres de Remiremont, par la route d'Alsace.

(3) Tous ces renseignements sont extraits de l'*Analyse historique de la Réception que la ville de Remiremont a eu l'honneur de faire à S. A. S, Madame la princesse Louise-Adelaïde de Bourbon-Condé*, etc. A Bruyères. imprimerie Vve Vivot, 1787.

(4) Didelot. — *Remiremont*, etc. p. 235.
Voici le portrait que trace le même auteur, ib. de la dernière abbesse de Remiremont : « Une grande modestie, une piété solide, un cœur bienfaisant sont les principaux caractères de Louise-Adélaïde de Condé. Elle est de grande taille et replète, le visage bien rempli et coloré. Elle aime la solitude ; c'est ce qui est cause qu'elle se dérobe souvent au monde. »
Si la princesse était « replète », elle y prenait tâche ainsi que nous le révèle naïvement une lettre intime écrite, quelques années après ce dernier séjour par une chanoinesse, Madame de Schauwenbourg : « J'ai été affligée et effrayée dans son dernier voyage, y est-il dit, de voir son appétit... J'avais toujours les yeux attachés sur elle, et tout me reste présent : je lui rappellerai que dans ses œufs frais elle mange de la croûte de pâté et ce n'est que le prélude d'un copieux diner. Cela m'a fait une grande peine : aussi une fois. en sortant de table, je dis à Madame de Jandelis : Je ne veux pas m'attacher à cette princesse ; nous ne la conserverons pas ; elle mange trop ; elle est trop grasse. » Cité par Dom J. Rabory. — *La vie de Louise de Bourbon, princesse de Condé*, Solesmes, 1888.

(5) Le prince de Condé émigra le 17 juillet 1789 avec sa famille La princesse Louise-Adelaïde l'accompagna et lui servit d'abord de secrétaire.
Elle s'en sépara dans la suite, et au printemps de 1793 elle alla se fixer à Fribourg (Suisse).
A partir de l'année 1795, la vie de Madame de Condé fut, suivant l'expression de Guinot, une sorte d'odyssée monastique. Après une retraite préparatoire au couvent des Annonciades, à Turin, elle fut reçue comme novice au monastère

Déjà grondait l'orage !

Déjà chancelait la vieille France, au souffle puissant des doctrines philosophiques préparant l'avènement de la Libérté et du Droit !

---

des Capucines de la même ville. L'envahissement du Piémont par Bonaparte à la tête des armées républicaines, lui fit quitter Turin (1796 mai). Elle se retira dans le Valais puis peu après au couvent des Visitandines à Vienne. De là elle fut novice le 12 octobre 1797 à la Trappe de Sembracher (Suisse) où elle prit le nom de sœur Marie-Josèphe. L'approche de l'armée du général Brune décida la communauté à chercher asile dans un ancien couvent de trinitaires à Orscha (Russie blanche).

En décembre 1799, Madame de Condé sortit de la Trappe et reçut asile dans un couvent de Pologne, à Nieswiez (Lithuanie). En juin 1801, nous la trouvons novice chez les Bénédictines de l'Adoration perpétuelle de Varsovie où elle prit le voile et prononça ses vœux le 21 septembre, en présence de la famille royale de France. Elle porta le nom de sœur Marie-Joseph de la Miséricorde. C'est pendant son séjour dans ce couvent qu'elle apprit la mort de son neveu, le duc d'Enghien, fusillé dans les fossés de Vincennes par ordre de Bonaparte.

Au mois de mai de 1805, la princesse de Condé quitta Varsovie, où le premier consul entrait un mois après, et s'embarqua à Dantzig pour l'Angleterre. En prenant terre à Gravesend, elle trouva son père et son frère avec tout un noble cortège venus au-devant d'elle. Le roi d'Angleterre avait voulu que les autorités britanniques présentassent leurs souhaits de bienvenue à l'humble religieuse et lui rendissent les honneurs dus à sa naissance. Madame de Condé entra au couvent de Bodney-Hall (comté de Norfolk) chez les Bénédictines de Montargis qui s'étaient réfugiées en Angleterre. Ce couvent fut dans la suite transféré à Heath (comté de Worwich).

Lors de la première Restauration, Louise de Condé revint en France, mais elle n'avait pas encore fini sa vie errante. Aux Cent-Jours, elle reprit le chemin de l'exil. Elle ne rentra en France que plus d'un an après le retour des Bourbons. Sœur Marie-Joseph de la Miséricorde entra le 2 décembre 1816 au Temple dont la donation lui avait été faite en 1814 au conseil des ministres et confirmée par ordonnance royale du 8 février 1815. La prison de Louis XVI avait été transformée en un couvent dont elle fut fondatrice et prieure et dont la communauté devait avoir un caractère expiatoire. Elle y mourut le 10 mars 1824.

VIII

Quiétude du Chapitre aux préludes de la Révolution. — Brigandages de paysans de la Comté et du Val-d'Ajol. — Un lunch au Palais. — Comité populaire. — Garde nationale. — Fin du système féodal. — Adresse au Roy et à la Nation pour le maintien du Chapitre. — Le dernier Plaid-de-Madame à l'abbaye. — Nouvelle organisation administrative. — Détracteurs et défenseurs du Chapitre.

Il ne semble pas que les premiers événements de la Révolution aient jeté une inquiétude bien profonde parmi les chanoinesses de Remiremont (1).

Les transports de joie populaire saluant les lois et les maximes nouvelles ne laissaient pas présager alors les violences sanglantes.

Entouré, d'ailleurs, de l'affection respectueuse de la population qu'il savait lui être attachée par des liens de reconnaissance et d'intérêt, le Chapitre se laissait aller aux illusions. Il ne supposait pas — car, toujours, à ses sujets, bourgeois et manants de la terre Saint-Pierre, sa domination avait été douce et juste — qu'il pût jamais être atteint dans ses biens et son existence même, par le mouvement de colère se dessinant contre l'ancien régime.

Les Dames de Remiremont venaient de renverser la vieille tour gothique de leur église capitulaire dont l'incendie du 31 décembre 1778 avait aggravé l'état de

(1) Il y avait encore à cette époque, 51 chanoinesses à Remiremont. — La nomenclature des Dames du Chapitre est donnée par l'*Almanach de Lorraine et Barrois de l'an 1789*. Nancy, Vve Charlot.

délabrement, suite du tremblement de terre de 1682. Elles voulaient édifier un portail dorique (1).

Avec les autorités civiles, militaires et religieuses de la ville, elles assistèrent au *Te Deum* d'actions de grâces chanté à Remiremont, dans l'église paroissiale le 21 juillet 1789 à l'occasion de la prise récente de la Bastille.

C'est à l'issue de cette cérémonie qu'on apprit que des bandes armées semaient l'agitation en Comté, attaquaient et pillaient les châteaux, obligeaient les nobles à signer l'abandon de leurs droits seigneuriaux, Certains groupes paraissaient vouloir se diriger sur Remiremont. L'émotion fut grande dans la ville ; des patrouilles furent organisées ; on dépêcha à Epinal pour l'envoi immédiat d'une force militaire. Le lendemain, 22 juillet, arriva un détachement de 108 dragons du régiment Royal-Angoulême. Vingt-quatre heures après, une troupe de paysans venant du Val-d'Ajol faisait irruption à Remiremont.

Madame Claudine de Rinck, dame du sceau, que la princesse de Condé avait désignée pour sa lieutenante, rend compte de cet incident dans une lettre écrite le 4 octobre 1789, à l'abbesse alors émigrée (2). Elle l'informe que 800 (ce chiffre paraît exagéré) habitants du Val-d'Ajol, étaient venus à Remiremont dans le but d'obtenir la décharge des droits seigneuriaux

---

(1) Le 7 octobre 1789, la secrète Madame Eve de Ferrette posa solennellement la première pierre de la nouvelle tour, en l'absence de l'abbesse Madame de Condé émigrée et de la doyenne Madame de Briey, gravement malade. Une longue inscription latine fut gravée sur une plaque de bronze. Le portail fut élevé jusqu'au premier étage. La suppression du Chapitre arrêta les travaux. En 1804, M. Félix, maire de Remiremont fit construire la tour telle qu'elle est aujourd'hui avec la carafe bizarre qui la surmonte.

(2) Lettre consultée aux Archives du Tremblay chez M. le comte de Rougé par dom Rabory auteur de *la Vie de Louise de Bourbon, princesse de Condé*. — Solesmes, Imp. Saint-Pierre.



et la remise des titres intéressant leur communauté. « Madame de Montjoye et moi, ajoute-t-elle, prîmes le parti de la douceur et les pérorâmes du mieux qu'il nous fut possible, pour leur montrer le *ridicule* de leurs demandes, les assurant que Madame l'Abbesse ferait tout pour le bien et la justice ; pour les apaiser encore mieux, je fis donner à boire et du pain à ces malheureux et me trouvai seule avec cent hommes au palais abbatial, causant avec eux. »

Impressionnés par la présence des dragons, de la maréchaussée et des bourgeois qui avaient pris les armes, les émeutiers durent se contenter de ce lunch modeste offert par une aristocratique personne dans une habitation princière, et se retirèrent sans avoir commis de violence (1).

Les circonstances devenant graves, un comité de 33 membres se constitua à Remiremont pour s'occuper des moyens d'assurer l'ordre public et la sécurité des citoyens. Dès le lendemain de son installation, le comité organisa la garde nationale de la ville (2).

---

(1) Une chanoinesse de Remiremont écrivait, le 27 août 1789, à l'une de ses amies de Paris que les environs de Remiremont étaient saccagés et de faux placards affichés partout. On disait aux paysans que le roi les autorisait à piller les châteaux. (*Histoire de la Constitution civile du Clergé*, par Lud. Sciont, I 82).

Le 23 juillet, après s'être fait remettre au greffe de la seigneurie du Val-d'Ajol les titres de redevances, les paysans se rendant à Remiremont, détruisirent une scierie établie sur la Combauté. Un autre attroupement était venu de Corbenay à Remiremont pour demander la remise des droits dùs à l'abbesse et à la sonrière. — Quatre-vingts babitants s'étaient rendus au prieuré d'Hérival où ils s'étaient fait remettre de force les titres de cette maison contre leur communauté. — On avait tenté d'enfoncer les portes du couvent du Saint-Mont. (*Délibération municipale de Remiremont du 26 juillet 1789*).

Les souffrances, les privations, la famine occasionnées par la sécheresse de l'été 1788, les rigueurs et la neige du terrible hiver suivant, expliquent ces manifestations insurrectionnelles et cette hâte des malheureux à faire abolir leurs redevances, à commettre des vols et des pillages.

(2) Le premier commandant fut M. de Bertinet, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie.

Chacun des six quartiers de la Ville : l'Hôpital, le Faubourg, les Capucins, la Xavée, la Courtine et l'Hôtel-de-Ville, formait une compagnie dans laquelle étaient enrôlés tous les citoyens valides.

Comprenant que l'heure des concessions était sonnée, le Chapitre abolit, par délibération du 6 août, le droit seigneurial de *copel* qui, depuis longtemps faisait l'objet de difficultés avec les bourgeois de la ville (1), et renonça quelques jours plus tard à quelques autres privilèges.

Nombre de Dames participèrent à une souscription ouverte dans le but de venir en aide à la classe pauvre, éprouvée par la disette ensuite de la difficulté des approvisionnements.

Les Etats-Généraux avaient, dans la nuit du 4 août, mis fin au système féodal de la France.

Le 11 août était votée l'abolition, sans rachat, de la dîme ecclésiastique.

Au Chapitre de Remiremont, dont les prébendes étaient principalement alimentées par la dîme (2), un rude coup était ainsi porté.

Ce n'était qu'un commencement.

Sur la proposition de Mirabeau, l'Assemblée constituante déclara, le 2 novembre, que tous les biens ecclésiastiques étaient à la disposition de la Nation.

---

(1) Le droit de *copel* (ainsi nommé d'une petite mesure locale de capacité) se percevait à raison du 64e sur les blés, seigles, orges, avoines et tous les autres grains ou légumes vendus soit au marché, soit sur les greniers, à la réserve de ceux du crû et concrù des Bourgeois.

Voir : *Archives municipales*, Lay. XII, Liasse, III.

Mémoire, par Claude Marquis et Charles Morel, syndic, et les Notables Bourgeois et communauté de Remiremont, Intimés, Défendeurs, opposants et demandeurs incidemment. — Contre. Les Abbesse, Doyenne, Chanoinesses et Chapitre de l'insigne Eglise de Saint-Pierre de Remiremont, Appellantes, Demanderesses, Défenderesses sur l'opposition et incidemment. (Ma collection).

Registre des Délibérations municipales, 1789. — Copie de la délibération capitulaire du 6 août 1789.

Bergerot. — *Remiremont pendant la Révolution*, 1re partie, p. 41 et suiv.

(2) Les prébendes consistaient dans des revenus usufruitiers, dîmes, jouissances de maisons et terrains, etc., qui permettaient à la personne qui en était pourvue de subvenir à ses besoins en dehors de ses ressources personnelles. L'Eglise de Remiremont, depuis un temps immémorial, possédait, indépendamment d'une foule d'autres biens restés communs, 144 prébendes dont le 1/4 ou 36 à Madame, 29 affectées à divers services spéciaux et 79 attribuées aux Dames chanoinesses. Ces 79 prébendes étaient réparties entre les chanoinesses, pour la jouissance et la transmission, en groupes de 2, 3, 4 et 5, appelés *compagnies*. Voir : Bergerot, *Annales de l'Est*, année 1901 ; *Organisation et régime intérieur*, etc , op. cit. Tit. III, Chap. II.

Elle décrétait, le 12 février 1790, que la loi ne reconnaîtrait plus les vœux monastiques, que les ordres et congrégations de l'un et l'autre sexe, seraient supprimés en France.

La ville de Remiremont et la région devaient perdre trop d'avantages du fait de la disparition du Chapitre, pour que la perspective de sa suppression y fût envisagée avec indifférence.

Après le décret nationalisant les biens ecclésiastiques, les officiers municipaux et les membres du Comité de Remiremont votèrent, le 20 novembre, une adresse *au Roy et à la Nation,* (1) signée de leurs trente-huit noms et dans laquelle, après l'exposé des motifs, ils concluaient à ce qu'il plût :

« 1° Conserver le Chapitre avec sa dîxme comme « par le passé ;

« 2° Conserver également les Capucins et l'Hôpital « de cette ville établi et doté par le Chapitre ;

« 3° Au cas qu'il ne serait pas possible de conserver « les autres établissements réguliers que le Chapitre « a formés dans le département, ordonner l'application de leurs fonds à l'éducation de la jeunesse « dans le département même. »

Le 6 décembre 1789, les chanoinesses, Madame de Rinck, lieutenante de Madame, en tête, assistèrent à une grande cérémonie religieuse qui eut lieu à l'église paroissiale pour la bénédiction du drapeau de la milice bourgeoise dont Romary-François Richard, ancien notaire, ancien maire abbatial venait d'être nommé commandant en chef.

Le Palais abbatial vit se tenir, le jeudi 10 décembre, le dernier *Plaid-de-Madame* (2) au cours duquel la

(1) Petite plaquette in-12, 11 pages, S. l. n. n. d. (Ma collection).

(2) Voir sur les *Plaids-de-Madame* : note (1) p. 324.

lieutenante de l'abbesse choisit, comme maire, Nicolas Durand, présenté par les habitants. Ce dernier maire abbatial fut le seul de l'ancien régime, à Remiremont, qui ne reçut pas, un genou en terre, l'investiture de ses fonctions. Dispense de cet humiliant cérémonial avait été accordée, par acte capitulaire du 14 août précédent, sur réclamation du Comité populaire (1).

La nouvelle organisation administrative et politique de la France fut votée par l'Assemblée Constituante dans les deux derniers mois de 1789 et au début de 1790 (2).

Ce fut à l'église des Capucins que les citoyens *actifs* de Remiremont furent réunis, le 9 février 1790, pour nommer le *Conseil général* de la commune composé d'un maire, d'un procureur, de huit officiers municipaux et de dix-huit notables. Les élections durèrent plusieurs jours. Le maire abbatial, Nicolas Durand, fut réélu ; Scipion Bexon (3), ancien procureur fiscal et conseiller intime de l'abbesse Louise de Condé, fut élu procureur ; les officiers municipaux et notables furent des avocats en Parlement, des officiers du Chapitre, d'anciens maires abbatiaux, d'anciens

(1) Arch. municip. , lay. VII, liasse XIII, cah. 8.
Le Comité de Remiremont, pour demander cette réforme, s'était, sans doute, inspiré de la réponse faite, deux mois et demi auparavant, par le président Bailly au garde des sceaux Barentin, sur la question de savoir si, au cas de réception par le roi de la députation des communes, l'orateur du Tiers pourrait parler au monarque sans se mettre à genoux.

(2) L'ancien baillage de Remiremont devint le district de même nom et fut divisé en six cantons : Remiremont, Eloyes, Vagney, Cornimont, Le Thillot, Plombières.
Le Conseil général du district (élu le 16 juin 1790) se composait de douze membres dont quatre formaient le Directoire, outre le Procureur syndic et le secrétaire.

(3) Scipion-Jérôme-François Bexon, né à Remiremont le 8 juin 1750, fut vice-président du tribunal civil de la Seine en 1800, mort à Chaillot le 17 novembre 1825.
Voir : abbé Buisson, *Un juriconsulte vosgien*. — M. Boulangé, *Notice sur S.-J. Bexon.*

grands-échevins, Tous présentaient les plus solides garanties pour le maintien de l'ordre public et l'expérience des affaires ; tous savaient combiner, dans une juste proportion, leur reconnaissance pour le Chapitre avec les idées nouvelles (1).

Les membres du Conseil général de la commune prêtèrent serment le 18 février 1790, en l'église paroissiale, où fut chanté, à cette occasion, un *Te Deum* auquel assistèrent les Chanoinesses (2).

Les nouveaux magistrats municipaux surent gré au Chapitre, auquel échappait désormais toute influence sur la direction des affaires de la ville, de cette démarche et de cette marque d'égards. Le 22 avril, le Conseil prenait, à l'exemple de l'ancienne assemblée municipale, une délibération qui fut adressée à l'ancienne Assemblée nationale sous le titre « *Délibération et Remontrance pour la conservation du Chapitre.* »

Une lettre anonyme très haineuse, datée du 10 juin, parut en réponse à ce plaidoyer dans le journal de Brissot (3), le *Patriote Français* du 6 juillet 1790 (4). Nouvelle adresse, le 15 juillet, du Conseil général de la Ville ; députation à Paris de Scipion Bexon, procureur de la Commune et de R.-F. Richard, commandant de la garde nationale, pour porter plainte à

(1) Bergerot. — *Remiremont sous la Révolution*, p. 81.

(2) Registre municipal.

(3) Brissot de Warville. C'est le futur chef des Girondins que la Convention décréta d'accusation et qui fut guillotiné en 1793.

(4) M. Bergerot (op. citat. p. 102 et suiv) soupçonne, non sans étayer logiquement ses présomptions, le député Fricot d'être l'auteur de cette lettre anonyme.
François-Firmin Fricot, né à Belfort en 1746 et procureur du roi au bailliage de Remiremont depuis 1776, fut élu député de Remiremont aux Etats-Généraux en 1789. Ce fut grâce à une cabale qu'il l'emporta sur Scipion Bexon, candidat patronné par le Chapitre et la municipalité.
Voir : abbé Buisson, *Les élections de 1789 à Remiremont*, Guillemin, 1890. — Bergerot, *Remiremont pendant la Révolution*, I, p. 25 et suiv.

la barre de l'Assemblée nationale et présenter cette adresse de protestation. Celle-ci obtint mention honorable au procès-verbal de la séance. Les délégués intentèrent un procès en diffamation à Brissot qui fut condamné à 200 livres de dommages-intérêts mais qui récidiva par la publication d'une petite brochure d'allure très violente contre « le despotisme de l'orgueilleux Chapitre, couvent de fainéantes » etc. (1). En faveur de celui-ci, Sc. Bexon publia encore le *Cri de l'Humanité et de la Raison* (2)

Plaidoyers ou réquisitoires étaient d'ailleurs superflus.

Le sort en était jeté. La suppression des églises collégiales, des Chapitres réguliers et séculiers, des abbayes et des prieurés, fut votée par l'Assemblée nationale, le 12 juillet 1790 (3) et promulguée le 24 août par lettres-patentes du Roy. Bien que ne pouvant plus guère s'illusionner sur le sort réservé à leur collégiale, les Dames du Chapitre avaient assisté encore, « en grande parure », le 14 juillet, à la célébration du premier anniversaire de la prise de la Bastille, cérémonie qui se fit en l'église paroissiale (5) et se termina, après un discours « analogue » du

---

(1) *Liberté de la Presse. — Précis pour J.-P. Brissot contre M. Bexon se disant le représentant de la municipalité de Remiremont.* A Paris, de l'imprimerie du *Patriote français*, place du Théâtre italien, 20 septembre 1790. Cette plaquette de 21 pages fait partie de ma collection.

(2) Brochure de 48 pages imprimée à Bruyères chez la veuve Vivot, 1790 Collection B. Puton.

(3) Art. 20, tit. Ier.

(4) Didelot. — *Remiremont*, etc., p. 287.

(5) Cette fête devait avoir lieu dans un pré situé au pied du Calvaire, au-dessous de la Roche-Cadet. (Ce pré forme aujourd'hui le Champ-de-Mars). L'autel de la Patrie y avait été dressé ; tous les préparatifs étaient faits mais le mauvais temps ne permit pas d'y célébrer la cérémonie qui eut lieu à l'église. (Registres municipaux de Remiremont).

maire, par un *Te Deum* et un *Domine salvum fac Regem* (1). Les Chanoinesses occupaient encore le premier rang dans cette célébration patriotique.

Très déférant, le Conseil municipal avait, en effet, le 29 mai précédent, décidé que les Dames du Chapitre conserveraient la préséance dans toutes les cérémonies auxquelles elles prendraient part, le Conseil marchant immédiatement après elles (2).

---

(1) Registres municipaux de Remiremont.

(2) Registres municipaux id.

IX

Inventaires du Chapitre, de l'Abbaye et de la Chapelle abbatiale. — Insoumission des Chanoinesses aux décrets. — Des commissaires nommés par le Conseil général du Département viennent apposer des scellés à l'Eglise capitulaire et à la Chapelle abbatiale. — Fin du Chapitre de Remiremont.

Sur injonction du Comité central d'aliénation des Biens nationaux, transmise par le Directoire du département (1), de procéder sans délai à l'inventaire du Chapitre de Remiremont, le Directoire du District, nomma, le 31 août 1790, Joseph Bourgau, président, comme commissaire pour procéder, conformément aux décrets de l'Assemblée nationale des 14 et 20 avril, à l'inventaire du mobilier, des titres et papiers du Chapitre, ensuite à celui de l'Abbaye.

Le 29 septembre, à 2 heures de relevée, Jh Bourgau, assisté de Michel Gruyer (suppléant le procureur-syndic J.-B. Noël empêché) et J.-B. Barbillat, secrétaire général du district, se rendirent chez Madame de Monspey, doyenne du Chapitre, à qui ils annoncèrent qu'ils venaient procéder à l'inventaire prescrit par la loi. La doyenne déclarant qu'elle n'avait aucun moyen de s'y opposer, les conduisit à la sacristie de l'Eglise capitulaire où, dit le procès-verbal, « toutes les Dames Chanoinesses dudit Chapitre se sont aussi trouvées sur son invitation et là, ces Dames nous ont

---

(1) Le Conseil général du département (36 membres) siégea pour la première fois, le 1er juillet 1790. Dans son sein furent pris les huit membres du Directoire devant assister le Procureur général syndic, Poullain-Grandprey, pour l'administration du Département dans l'intervalle des sessions du Conseil général.

requis, avant de procéder ultérieurement, de faire mention de leur protestation. »

Cette protestation était signée par les chanoinesses qui signèrent aussi la transcription qu'en fit, séance tenante, J.-B. Barbillat sur son registre de procès-verbaux (1) Il n'est pas sans intérêt de relever ces signatures qui nous indiqueront les noms des chanoinesses restées au Chapitre à cette époque. Ces noms sont ceux de Mesdames de Monspey, doyenne ; de Wangen, faisant fonctions de secrète ; de Rinck, lieutenante de l'abbesse ; de Jodock ; de Wangen-Wangenbourg ; de Monspey d'Arma ; de Muggenthall ; de Bergh-Hohenzollern ; de Vohlin ; de Schauvenburg ; de Messey de Bielle ; de Messey de Sandrecourt ; de la Tour de Jeandelis ; de la Tour d'Hazéville ; de Schönau ; de Schœnau de Saasen ; Marguerite de Mostuejols ; Adelaïde de Mostuejols ; Emilie de Montjoye d'Hirsingue ; Mélanie de Montjoye d'Eméricourt ; de Montjoye de Froberg.

Sont-ce bien, comme le mentionne le procès-verbal, « toutes » les chanoinesses qui se trouvaient alors à Remiremont ? Nous ne voyons pas là, en effet, les noms de Mesdames de la Tour, censière ; de Lentilhac ; de Messey de Vingle qui demeurèrent à Remiremont, même après la suppression effective du Chapitre (7 décembre), furent portées sous la Terreur sur les listes de suspects de cette ville et enfermées à l'Abbaye devenue prison, ainsi que nous le verrons

---

(1) La protestation et le registre de procès-verbaux de l'inventaire du Chapitre qui faisaient partie de la liasse 8 dans les Archives du District de Remiremont. (*Inventaire des papiers du District de Remiremont*, Ma collection), se trouvent aux Archives des Vosges et ont été classés récemment.

dans la 2e partie de cette notice. Peut-être, le 29 septembre, ces dames étaient-elles restées dans leurs maisons canoniales ou étaient-elles absentes momentanément de la ville.

Après avoir donné acte de la comparution, des déclarations et de la protestation des chanoinesses ainsi que de celles des chanoines Renauld et Brehaviller qui s'étaient également présentés, les commissaires se retirèrent. Vu la multiplicité des opérations pressantes dont ils étaient chargés au district, ils remirent l'inventaire au 9 octobre prochain à 8 heures du matin sans avoir égard aux protestations qu'ils avaient reçues (1).

Joseph Bourgaụ, ayant été, sur les entrefaites, élu juge du Tribunal civil, Bernard Berguam, administrateur du district, fut nommé commissaire à sa place pour procéder à l'inventaire du Chapitre et à celui de l'Abbaye (2). Par même délibération du Directoire du District, B. Berguam était également nommé commissaire pour « dresser l'état de tous les domaines nationaux cy-devant ecclésiastiques et autres dont la vente est permise, situés dans chaque municipalité. »

Les opérations de l'inventaire du mobilier, des objets servant au culte, des titres et papiers, des archives du Chapitre se trouvant dans l'Eglise capitulaire, la sacristie et le Trésor, durèrent du 9 octobre au 3 novembre 1790 (3). Le procès-verbal de cette dernière date se termine courtoisement par la désigna-

(1) Arch. départ. Registre des *Procès-verbaux de l'Inventaire du Chapitre.*
(2) Arch. départ. Registre du *District de Remiremont.*
(3) Arch. départ. *Procès-verb. de l'Invent. du Chapitre.*

tion, comme gardiennes des objets inventoriés, de Mesdames de Monspey, de Rinck, de Messey de Bielle, de Wangen qui assistaient aux opérations. « Nous avons laissé les dits titres, y est-il écrit, à la garde des dites Dames nous en rapportant entièrement à l'honneur et à la loyauté qui les animent. »

L'inventaire des titres et papiers dépendant de l'Abbaye fut commencé le 19 novembre 1790. Pour en finir plus rapidement, la tâche avait été divisée entre trois commissaires.

Le premier, M. Berguam, se rendit au Palais abbatial, dans le logement des archives, assisté de Michel Gruyer suppléant le procureur syndic, et de J.-B. Barbillat, secrétaire général. « Et à l'instant comme « nous étions sur le point d'opérer, lisons-nous dans le « procès-verbal, s'est présentée Madame de Rink, Dame « du dit Chapitre et lieutenante de Madame l'Abbesse, « laquelle nous a dit qu'en sa qualité de lieutenante, il « lui avait été adressé par Madame l'Abbesse du dit « Chapitre, une protestation en forme passée à Turin « le 28 septembre dernier, laquelle protestation elle « nous requérait d'inscrire sur le présent procès-verbal, « à quoy nous avons répondu que nous ne pouvions ni « ne devions recevoir ni inscrire aucune protestation, « pourquoy avons ordonné que sans avoir égard à cette « protestation, il sera instament (*sic*) procédé à l'inventaire des dits titres et papiers de l'Abbaye et la dite « protestation présentée par maditte Dame lui a été « remise à l'instant.

« M. Courtois, officier principal de Madame l'Ab- « besse, nous a ensuite dit que les titres et papiers « concernant l'abbaye de Remiremont étaient, à ce

« qu'il croyait, contenus dans les tiroirs, armoires et « layettes des archives, pourquoy avons commencé « par le premier de ces tiroirs intitulé n° 1er et avons « procédé au dépouillement des pièces qu'il contenait « en présence de M. Courtois » (1).

B. Berguam inventoria ainsi 33 tiroirs de titres et papiers et détermina la nature et l'objet des pièces qui y étaient contenues.

Louis Parisot, administrateur du District, désigné, par délibération du Directoire comme commissaire-adjoint pour l'inventaire de l'Abbaye, opéra parallèlement avec Nicolas Noël le Jeune pour secrétaire et à la participation de M. Gruyer. Il dépouilla et inventoria les papiers de 28 tiroirs (n° 34 à n° 61) contenus dans une armoire voisine de celle où était occupé B. Berguam.

Une troisième armoire contenant 13 tiroirs de papiers (n° 63 à n° 75) fut inventoriée par un deuxième adjoint, Nicolas Collin, administrateur du District avec Antoine Vatot comme secrétaire et toujours à la participation de Michel Gruyer. En plus de ces tiroirs, Nicolas Collin dépouilla quantité de liasses qui se trouvaient au-dessus des armoires et comprenaient des « procédures tant civiles qu'extraordinaires » et des mémoires imprimés. (2)

Les opérations des trois commissaires à l'Abbaye avaient commencé à huit heures du matin et s'étaient prolongées jusqu'à cinq heures de relevée. (3)

Le lendemain, 20 novembre, Nicolas Collin inven-

(1) Arch. dép. *Inventaire des titres et papiers de l'Abbaye*, 19 nov. 1790. Cahier de 15 feuillets.)

(2) Ib.

(3) Ib.

toriait chez le sieur Delorme, receveur de Madame l'Abbesse, les baux et les reçus de dîmes. Louis Parisot dressait, à cette même date du 20, l'inventaire de la chapelle abbatiale. Le sieur A. Ceintrey, concierge du Palais, était présent à l'opération et fut constitué gardien des objets inventoriés. (1) Il fut ensuite procédé à l'inventaire des titres et papiers de cette chapelle chez le sieur Delorme qui en était le receveur.

Malgré ce commencement d'exécution donné à l'arrêt porté contre elles, les chanoinesses restées à Remiremont affectaient de ne tenir aucun compte du décret du 12 juillet 1790. Elles continuaient, au mépris de délibérations prises par le Directoire et le Conseil général du Département, à célébrer publiquement leurs offices, à les faire annoncer au son des cloches, à y assister avec leurs manteaux de chœur (2); elles

(1) Arch. départ. Série Q.
On trouva lors de cet inventaire dans la Chapelle Saint-Charles ou abbatiale :
Un autel couvert d'un tapis vert ; un christ en bois et deux chandeliers en cuivre ; un siège en bois sculpé avec son appui.
Dans la sacristie :
Une grande et une petite armoire de bois de sapin et un pupitre même bois ; une image en bois représentant saint André ; un crucifix de bois ; six chasubles de différentes couleurs tant en laine qu'en soie ; trois aubes et trois cordons ; quatre nappes ; deux serviettes ; une paire de burettes avec un plat en étain ; un missel ; quatre bourses ; trois corporaux ; dix voiles.

(2) Nous ne résistons pas au plaisir de reproduire ici quelques lignes charmantes et curieuses cueillies dans les souvenirs d'un contemporain qui nous a légué des impressions d'enfance sur le Remiremont d'avant la Révolution et sur le Chapitre : M. Charles-Marie David, commandeur de la Légion d'honneur, né à Remiremont en 1780, mort à Paris en 1868, après avoir été conseiller d'Etat jusqu'en 1839.
M. David se rappelle avoir vu « de grandes et belles dames gonflées par « l'orgueil de leurs seize quartiers, poudrées, parfumées, vêtues de riches étoffes, « mettant du rouge et des mouches, venir, la tête haute, à la porte du chœur où « chacune avait un laquais à livrée qui l'attendait pour mettre sur ses épaules le « manteau garni d'hermine dont la queue avait plusieurs aunes de long.
« L'entrée au chœur était une grande affaire : la chanoinesse s'avançait au « milieu du parquet ciré ; une révérence en face pour l'autel, une à droite vers le « trône de l'abbesse et une à gauche vers la chaire de Madame la Doyenne. Tout « cela devait se faire avec aisance et bonne grâce, tout en conservant le senti- « ment de sa dignité personnelle qu'on n'oubliait pas même devant Dieu.
« C'était pour le Chapitre et la Ville un sujet de dissertation que la manière

continuaient la construction de leur église ; elles avaient même, paraît-il, nommé un sacristain postérieurement à la publication du décret (1).

Elles étaient encouragées, dans leur insoumission, par l'attitude débonnaire que la municipalité et le conseil de district gardaient à leur égard ; par l'ambiance d'affection et de respect qui jamais ne leur avait fait défaut à Remiremont ; par les lettres confiantes de l'abbesse émigrée espérant dans la contre-révolution tramée à l'étranger, dont le prince de Condé, son père, était l'un des plus actifs organisateurs ; par les exhortations si énergiques de la doyenne Madame de Monspey, résolue à « ne jamais céder moralement mais seulement devant la force physique » et à « préparer l'avenir ou finir avec gloire... (2) »

Devant la désinvolture des chanoinesses et les temporisations sans fin du Conseil du District et de la municipalité, le Conseil général du Département prit le 2 décembre une délibération par laquelle — « considérant que la conduite des Chanoinesses du ci-devant Chapitre de Remiremont est une résistance affectée aux décrets de l'Assemblée Nationale, sanctionnés par le Roi et que le Directoire du District n'allègue que des prétextes pour se dispenser de les faire exécu-

« dont les révérences avaient été faites le matin par les jeunes Dames. A qui la « palme aujourd'hui ? Est-ce à la belle de Montjoye, à la vive d'Andlau ou à la « langoureuse de Saasen ? »

(C.-M. David. — Saint-Romaric. *Causerie d'un vieillard né à Remiremont.* Paris, Guiraudet et Jouaust, s. d.)

(1) Archiv. des Vosges. — Procès-verbaux des séances du Conseil général des Vosges. Séance du 9 novembre 1790.
Documents rares et inédits de l'Histoire des Vosges Tom. IX.

(2) Lettre à Madame de Condé en date du 15 juin 1790. D'autres lettres de Madame de Monspey, des 16, 23, 28 juin et 3 juillet sont également écrites dans ce sens. *Archives du Tremblay.* — Dom Rabory. *La vie de Louise de Bourbon*, etc.

ter » — il décidait que les scellés seraient, par les soins de trois commissaires choisis dans le sein du Conseil général, apposés sur les portes du chœur, de la sacristie, de l'église du ci-devant Chapitre, sur celles de la Chapelle abbatiale et partout où il serait jugé nécessaire ; que les scellés seraient confiés aux officiers municipaux de Remiremont qui devraient assister les commissaires dans leurs opérations ; que préalablement il serait fait un revêtement de l'inventaire, qui avait dû être dressé, des effets, argenterie, linge et ornements dépendant de l'église et de la dite chapelle abbatiale (1).

Le 6 décembre au soir, le procureur syndic Poullain-Grandprey et les trois commissaires, MM. Fleurant, Pettelot, Nicolas Haxo, administrateurs du département, assistés de M. Bizot, secrétaire de la commission arrivèrent à Remiremont.

Le lendemain (2), à 7 heures 1/2 du matin, ils se présentèrent chez le maire Ambroise Richard « pour visiter le corps municipal en sa personne ». Au nom du corps municipal qui, la veille, avait décidé de rendre ses devoirs aux commissaires aussitôt connue leur arrivée, le maire témoigna le regret d'avoir été prévenu par leur visite et attesta le désir des officiers municipaux d'obéir au vœu de la Loi. Les délégués du Conseil général visitèrent aussi le commandant en chef de la garde nationale et les autorités administratives et judiciaires.

---

(1) Arch. des Vosges. — Registre des Délibérations du Conseil général du Département. *Documents rares et inédits*, etc. tom. X.

(2) Nous croyons devoir donner avec assez de détails le compte-rendu de cette importante journée qui fut la dernière du Chapitre. Les renseignements en sont puisés dans le procès-verbal dressé par les commissaires et lu par Poullain-Grandprey à la séance du Conseil général du Département du 9 décembre 1790.

Ils se rendirent ensuite en la maison commune où le corps municipal était assemblé. Le maire renouvela l'assurance des sentiments des membres du Conseil, relativement à l'exécution de la loi et remit aux commissaires la copie collationnée d'une délibération prise la veille et dont il donna lecture à l'instant. C'était l'affirmation unanime des officiers municipaux de se prêter avec zèle et exactitude à l'exécution des décisions du Conseil départemental et au maintien de l'ordre et de la tranquillité publics.

Une députation de la garde nationale fut annoncée et introduite, le commandant Richard en tête. Celui-ci offrit les services de la garde pendant le cours des opérations à faire et déposa sur le bureau l'extrait d'une délibération prise la veille ou plutôt d'une proclamation du commandant en chef. Cette délibération, lue le 6 au soir à la garde montante et affichée le 7 au matin dans tous les carrefours de la Ville, affirmait le respect toujours dû à la loi bien que parfois son exécution en fût pénible. Remiremont allait sans doute souffrir du décret qui allait être exécuté le lendemain, mais c'était une loi générale à laquelle on ne devait pas apporter de résistance. « Je me flatte, terminait le commandant Richard, que le jour de demain sera aussi paisible que les autres et que rien n'en troublera la tranquillité. »

Après avoir loué MM. de la garde nationale pour les sentiments exprimés dans cette délibération, le procureur général-syndic prononça un discours où il félicita les assistants de leurs dispositions patriotiques ; donna lecture de divers actes officiels et instructions sur l'aliénation des biens nationaux et les affaires ecclésiastiques ; dissipa les dernières hésita-

tions par quelques paroles réconfortantes ; la loi devait être leur guide, elle devait être leur consolation de la perte d'un établissement si cher à la Ville ; en échange de faibles avantages qu'elle enlevait, la Constitution en préparait d'incalculables pour l'avenir, etc.

Les commissaires et le procureur général se transportèrent ensui:e, vers 10 heures un quart du matin, accompagnés des officiers municipaux et députés de la garde nationale, en l'église du ci-devant Chapitre ; ils se firent représenter l'inventaire fait le 9 octobre et jours suivants par Bernard Berguam qui avait laissé les effets y désignés à la garde des chanoinesses. Le secrétaire Bizot fut chargé d'inviter ces Dames à envoyer quelqu'un de leur part pour assister au revêtement de l'inventaire. Madame de Monspey, chez qui s'était rendu le secrétaire, répondit que l'intention des Dames était de se présenter en personne. « Dans cet intervalle les clefs du chœur et de la sacristie ayant été remises par Joseph Bagré marguillier de la dite église, mesdits sieurs Commissaires et Procureur général syndic, officiers municipaux et députés de la garde nationale, se sont rendus à la sacristie, où étant, plusieurs Dames chanoinesses du ci-devant Chapitre de Remiremont se sont présentées, sans décliner leurs noms, à l'exception de Madame de Monspey, ci-devant doyenne, et de Madame de Monspey la jeune, ci-devant chanoinesse. La première a dit que le serment qui les lie aux obligations qu'elles ont contractées les force de faire des protestations dont elles ont consigné les motifs dans un écrit qu'elle a proposé de remettre à MM. les commissaires.

« M. le Procureur général syndic, au nom de la Commission et d'après le vœu de MM. les commissaires, a dit que toute protestation (1) dont le but serait d'affaiblir l'effet de la loi, serait une infraction à la loi même ; qu'un procès-verbal fait pour constater l'exécution ne pouvait les contenir ; que sans doute ces protestations étaient la suite d'une erreur qui serait bientôt détruite par une méditation plus réfléchie de la loi ; que MM. les commissaires en rendant justice aux sentiments de patriotisme dont lesdites dames ci-devant chanoinesses devaient être pénétrées, étaient loin de soupçonner qu'elles voulussent y résister ; qu'ils se croyaient obligés de ramener les dites Dames, à la véritable appréciation, en les invitant de s'abstenir de ne rien dire ni rien faire qui pût en retarder l'exécution. Madite dame de Monspey a remis à l'instant les clefs du trésor des Chartes et a déclaré, au nom des ci-devant dames chanoinesses, dénommer MM. Renauld, Thiébault et Ménestrel, ci-devant chanoines, pour assister au revêtement de l'inventaire des effets dont elles sont restées dépositaires. »

Les chanoinesses se retirèrent et le revêtement d'inventaire auquel on procéda alors fit retrouver tous les objets inventoriés le 9 octobre. On apposa les scellés sur les armoires et portes de la sacristie, du chœur, de l'Eglise. Sur les 25 scellés qui furent apposés, trois furent réservés à la chapelle ci-devant abbatiale : un sur la porte qui communiquait à l'église ; un autre à la fenêtre qui éclairait le corridor

(1) Le texte de la protestation avait été envoyé par la princesse de Condé qui, à ce sujet, reçut un bref de félicitations du pape et l'approbation de l'évêque de Nancy, député à l'Assemblée nationale. Voir ce texte dans Dom Rabory op. citat. p. 126.

de la même chapelle, les volets des fenêtres de celle-ci ayant été fermés ; le troisième fut placé sur la porte de ce corridor communiquant à l'hôtel abbatial.

Les clefs au nombre de 70 furent déposées entre les mains des officiers municipaux auxquels était confiée la garde des scellés. Les délégués présents de la milice citoyenne offrirent de se charger de la garde exacte et assidue des scellés en établissant un poste permanent dans la salle cy-devant capitulaire.

Ainsi succomba l'illustre Chapitre de Remiremont après une existence de près de douze siècles. (620-1790.)

Fin de la Première Partie.



Table des Matières

AVANT-PROPOS 281

INTRODUCTION 285

CHAPITRE I. — Les origines claustrales de l'Abbaye de Remiremont. — Le leude franc Romaric fonde au VIIe siècle avec le romain Amé, le double monastère d'Habend. — La règle de Saint-Colomban et la règle de Saint-Benoît. — Accroissement progressif du fonds temporel 285

CHAPITRE II. — Les Carolingiens, descendants de saint Arnoul, bienfaiteurs du monastère. — Les trois translations. — Etablissement définitif dans la plaine. — Béatification des fondateurs. — Le pape Léon IX à Remiremont. — Consécration de l'Eglise. — Exemption de l'ordinaire 292

CHAPITRE III. — Gérard d'Alsace voué de l'Abbaye. — Des prêtres séculiers et des officiers de qualité remplacent les moines. — La Sécularisation. — Indé-

pendance politique de l'Abbaye. — Indépendance spirituelle 298

CHAPITRE IV. — L'abbesse Félicité de Dombasle, princesse d'Empire. — Transformation de l'abbaye en Chapitre Noble. — Richesses et puissance temporelle. — Diminution progressive de l'indépendance politique au profit des ducs de Lorraine, puis des rois de France. — Décoration du Chapitre. — Une appréciation de l'abbé Mathieu. 304

PREMIÈRE PARTIE. — L'HÔTEL DES ABBESSES . . 318

CHAPITRE I. — Abandon de la vie commune. — Maison et train de l'abbesse. — Incendie de 1384. — Danses et « montres » du jour des « Kyriolés ». — L'hôtel de Catherine de Lorraine. — Les Bénédictines de Saint-Maur. — Le tremblement de terre de 1682. — Commencement d'incendie en 1692. — Possession de la Cour de l'Hôtel, du Jardin des Olives, de la Chapelle abbatiale 318

CHAPITRE II. — L'ancien hôpital et ses dépendances annexés à l'Hôtel Abbatial par Béatrix de Lorraine-Lillebonne. — La fille du duc Léopold, Anne-Charlotte de Lorraine, élue abbesse. — Vétusté de l'Hôtel Abbatial. — Anne-Charlotte forme le dessein de bâtir un palais. — Projet de distribution de ce palais. — Devis et état estimatif 332

CHAPITRE III. — Cession par le Chapitre de la maison canoniale de Madame de Saint-Mauris et de deux chapelles. — Démolition de l'ancienne chapelle abbatiale. — Découverte des tombeaux des abbesses Agnès de Salm, Barbe de Salm, Marguerite d'Haraucourt, d'Engibald et du cœur de Renée de Dinteville. — Les funérailles d'une abbesse. 343

CHAPITRE IV. — Pose de la première pierre du Palais d'Anne-Charlotte. — Discours de l'architecte Jennesson. — Inscription historique et chronologique. — Médailles. — Description du Palais. — Plan et légende 351

CHAPITRE V. — Anne-Charlotte n'habite pas son palais. — Sa coadjutrice la princesse Marie-Christine de Saxe s'y installe. — Réjouissances à l'Abbaye. — Mort d'Anne-Charlotte de Lorraine. — Christine de Saxe est élue abbesse. — Chanson satirique de Boufflers 362

CHAPITRE VI. — Tribulations de l'abbesse Marie-Christine de Saxe. — La foudre au 31 décembre. — Incendies. — Secours accordés par Louis XVI. — La princesse Anne-Charlotte de Lorraine-Brionne est apprébendée et nommée coadjutrice de l'abbesse. — Affectation des appartements du palais abbatial en 1781. — Mort de Marie-Christine à Brumath. — Ses obsèques à Remiremont 371

CHAPITRE VII. — Entrée à Remiremont d'Anne-Charlotte de Lorraine-Brionne nommée abbesse. — Fêtes et réceptions au Palais abbatial. — Louise-Adelaïde de Bourbon-Condé succède à Anne-Charlotte. — Fêtes de son entrée solennelle 379

CHAPITRE VIII. — Quiétude du Chapitre aux préludes de la Révolution. — Brigandages de paysans de la Comté et du Val-d'Ajol. — Un lunch au Palais. — Comité populaire. — Garde nationale. — Fin du système féodal. — Adresse au Roy et à la Nation pour le maintien du Chapitre. — Le dernier Plaid-de-Madame à l'abbaye. — Nouvelle organisation administrative. — Détracteurs et défenseurs du Chapitre 388

Chapitre IX. — Inventaires du Chapitre, de l'Abbaye et de la Chapelle abbatiale. — Insoumission des Chanoinesses aux décrets. — Des commissaires nommés par le Conseil général du Département viennent apposer des scellés à l'Eglise et à la Chapelle abbatiale. — Fin du Chapitre de Remiremont 397

RAPPORT

SUR LE

MUSÉE DÉPARTEMENTAL

DES VOSGES

par M. CHEVREUX, Conservateur.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur les accroissements du musée du 1er juillet 1903 au 30 juin 1904, et sur les divers travaux accomplis dans cet établissement pendant cette période.

I. — DONS ET ACQUISITIONS.

Les collections du musée départemental se sont augmentées au cours de cette année, du 1er juillet 1903 au 30 juin 1904, de 139 numéros (nos 555 à 693 du registre d'entrée ouvert en 1899). Voici l'indication sommaire de ces objets :

1o Beaux-Arts.

Le musée a reçu de l'Etat un tableau et deux œuvres de sculpture :

Apollon et Marsyas, copie, exécutée par M. Delobbe, du célèbre tableau attribué à *Raphaël*, acquis par le Louvre en 1883 et connu sous la dénomination de *Raphaël de Morris Moore*, d'après le nom de l'amateur qui en a le premier signalé l'importance.

Buste de *Jules Ferry*, plâtre, par le sculpteur Denys PUECH.

L'Instruction, groupe plâtre : une femme enseignant à lire à deux enfants, par M. *Gardy*.

Grâce au vote du Conseil général à sa session d'août 1903, le musée s'est rendu acquéreur d'une très belle plaquette en bronze du sculpteur-médailleur *O. Yencesse* : portrait du vieil artiste vosgien H. PONSCARME, mort en 1902.

Parmi les dons faits à l'établissement depuis l'an dernier, je signale :

Une très intéressante collection de dessins pour la plupart du maître *Léon Coignet*, et de quelques autres artistes : **Laybach**, Chifflart, Lalaisse, etc. Don de Mlle VENOT-D'AUTEROCHE, artiste peintre, à Paris.

Une aquarelle inachevée de *Gaston Save*. — Don de M. Bernard PUTON, procureur de la République à Remiremont.

Une petite statuette en bois représentant saint François aux stigmates, œuvre du XVII[e] siècle. — Don de M. THOMAT, graveur à Epinal.

Le musée continue la collection iconographique départementale commencée depuis quelque temps. Les portraits vosgiens acquis pendant l'année sont les suivants : le comte de Toustain, député du bailliage de Mirecourt aux Etats-Généraux de 1789 ; le comte de Choiseul-Daillecourt, membre de l'Institut ; le général Rouyer, né à Vouxey en 1765 ; les représentants du peuple en 48 Léopold Turck, Carlos Forel, Charles Hingray, Ferry, député de la Meurthe, etc.

En dehors de ces portraits, le musée a pu acquérir quelques estampes intéressant les Vosges : sept pièces concernant Jeanne d'Arc ; une vue de Bellefontaine d'après le tableau de Français; des vues de Darney en 1820, de l'abbaye d'Etival au XVIII[e] siècle ; le plan de la chapelle de la Vierge à l'abbaye de Senones, démolie en 1708, plan dressé par dom Pelletier.

Enfin le musée a classé dans ses portefeuilles quelques photographies d'œuvres d'art présentant un intérêt particulier pour nos collections :

Saint-Paul, ermite, de Ribéra, toile du Louvre, à rapprocher du tableau du maître que possède le musée ; — *Saint-Gœry, de Hans*

Burgmair, d'après l'exemplaire conservé au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale ; — reproductions d'œuvres du *Maître de la Mort de Marie* existant au musée de Vienne, et qu'il est intéressant de comparer au tableau attribué au même peintre que possède le musée des Vosges et qui figure en ce moment à l'exposition des Primitifs français, au Louvre.

2° Archéologie.

Période gallo-romaine ; moyen âge ; temps modernes.

Au cours d'une visite à Grand, j'ai pu recueillir quelques objets de l'époque gallo-romaine : les débris d'une petite pièce d'ivoire sculpté, quatre fibules en bronze ayant été argenté, deux styles à écrire en ivoire, un style en bronze, etc...

La période romane nous a fourni un très beau chapiteau remontant au XIe siècle et provenant de l'église primitive de Saint-Elophe.

M. LOBSTEIN, brasseur à Ville-sur-Illon, a fait don au musée d'une pierre sculptée pouvant appartenir au XVIe siècle.

Le Maire de la commune d'Uxegney nous a fait parvenir un cercueil en pierre du XIIIe siècle, exhumé dans le cimetière de la paroisse, près du chevet de l'église.

M. THOMAT, graveur à Epinal, qui nous a donné la petite statuette de Saint-François, citée ci-dessus, a joint à ce don un reliquaire de poche du XVIIIe siècle.

M. H. D'ALLEMAGNE, bibliothécaire honoraire à l'Arsenal, qui a demandé divers renseignements sur nos collections et notamment sur la salle Lagarde, a fait hommage au musée d'un jeu de cartes de la période révolutionnaire.

Nous avons reçu de M. JACQUES, libraire à Epinal, une série d'anciennes images provenant de l'imagerie célèbre de cette ville.

Enfin, les portefeuilles du musée se sont enrichis d'une collection de photographies des croix en plomb trouvées dans les tombes des chanoinesses de Remiremont et conservées à la mairie de cette ville : une notice sur ces croix, par le conservateur du musée, est publiée cette année par le ministère dans le Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.

3° Numismatique. Sigillographie.

On sait que le musée des Vosges possède une collection considérable de monnaies lorraines, et c'est surtout cette série que l'on cherche à compléter.

Dans le courant de cette année, le musée est entré en possession de plusieurs monnaies lorraines, par achat ou par échange. En voici l'indication sommaire :

1° Une plaque de René II, extrêmement rare, inédite, et ne figupas dans l'ouvrage de Saulcy ; je n'en connais qu'un exemplaire au Cabinet de France — RENATVS : D : G : DVX : LOTHO'. CAL' ; Le duc debout couronné d'une couronne à cinq pointes — R,. INTE : DNE'. SPERAVI - N' - 9FVND' I'. E' :. Ecu aux armes d'Anjou-Lorraine — Arg. 3 g.. 81 centigr.

2° Teston de Charles IV et Nicole, 1624 ; les deux têtes accolées : pièce rare que possédait déjà le musée.

3° Monnaie d'Henri de Lorraine, Naples, 1648. — HENR - DE LOREN DVX - REIP - NEAP. Ecu couronné avec S. P. Q. N. - R,. S. I. REGE - ET - PROTEGE - NOS. 1648 ; buste de Saint-Janvier dans un nuage. On sait qu'à la suite de la révolte de Tomas Aniello, Henri de Lorraine, duc de Guise, fut nommé duc de la République de Naples en 1648. Cette monnaie fut frappée pendant ce règne de quelques mois.

En dehors des monnaies lorraines, plus particulièrement recherchées, le musée a eu l'occasion d'acquérir : un grand bronze très bien conservé de Néron, portant au revers le temple de Janus (*Cohen*, Néron, 161.) — un moyen bronze de Décence, avec le revers aux deux victoires (*Cohen*, Décence, 41) — enfin, une belle monnaie d'or de Trajan, revers ALIM-ITAL (gravée dans Cohen, Trajan n° 13).

La série sigillographique s'est augmentée de deux objets :

Une matrice en cuivre du sceau d'Etiennette de la Croix, abbesse de Rougemont, au diocèse de Langres, XIV[e] siècle. L'abbesse est représentée debout, sous une arcature gothique, tenant un livre de la main droite et sa crosse de l'autre ; au-dessous ses armoiries. Etiennette de la Croix fut abbesse de Rougemont de 1469 à 1490. Don de M. Stéphane MOUGIN, avocat à Remiremont.

Un sceau en cire rouge de René II. Type équestre. Contrescel aux armes de Lorraine. Don de M. Stéphane MOUGIN.

4° Histoire naturelle. — Ethnographie.

La section d'histoire naturelle du musée s'est accrue des objets suivants :

Oiseaux.— Un perroquet, perroquet amazone, *Psitt. amazonicus*. Don de M. GARDY, gardien-chef à la prison d'Epinal.

Un grèbe, grèbe huppé, *Pod. cristatus*, tué sur l'étang de Chaumouzey. Don de M. G. PELLERIN, à Epinal.

Reptiles. — Une collection de serpents, couleuvres, etc..., provenant pour la plupart du Tonkin, nous a été donnée par M. POIRSON, inspecteur primaire à Epinal.

Tératologie. — Un chat à deux corps, monstre déradelphe. — Don de M. PATROUILLOU, mécanicien aux chemins de fer de l'Est, à Epinal.

Minéralogie. — M. A. POPP, négociant à Epinal, nous a fait don d'un fragment de roche diamantifère provenant du Brésil, et de plusieurs échantillons de *monazite à thorium*, de même provenance.

Géologie. — *Fossiles.* — Un certain nombre de fossiles ont enrichi nos collections déjà très considérables.

Un important fragment de *calamites* trouvé à Heucheloup, commune de Begnécourt, canton de Dompaire, nous a été offert par M. Eusèbe JACQUEMIN, conseiller général des Vosges.

Sur la demande de M. Henry Boucher, député, M. BURSAUX, ingénieur de la Cie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa (Tunisie), nous a donné une série de fossiles de cette région dont voici l'indication sommaire : *Ostrea Overvegi* : — *O. Strictiplicata, var. gigantea ;* — vertèbres, *crocodilus phosphaticus* ; — *O. Multicostata* ; — dents de squale ; — échantillons de phosphate de chaux des gisements de Gafsa.

Pour la section d'ethnographie, peu importante au musée, nous avons reçu de M. Collin, brigadier fourrier au 3e régiment d'artillerie coloniale, une tenue de régulier chinois, comprenant le pantalon, le

paletot-blouse, le tablier, le chapeau et une perruque formant fausse natte, objets provenant de l'arsenal de Pao-Ting-Fou. M. Colin a joint à son envoi deux étendards pris aux Boxers en décembre 1900 après le combat de Thouen-Touen.

II. — AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS. — PRÊTS DE TABLEAUX. — BIBLIOTHÈQUE.

Aucune modification importante dans l'installation des collections n'a eu lieu depuis l'an dernier. On vient de procéder à la réfection de la façade nord du bâtiment dont les enduits tombaient en poussière : diverses autres réparations de détail ont également été effectuées.

Le musée a participé, par le prêt d'un de ses tableaux, à l'Exposition des Primitifs français ouverte au Louvre du 12 avril au 17 juillet 1904. L'œuvre envoyée à cette exposition est une *Sainte Famille*, provenant de la galerie des princes de Salm confisquée en 1793 : on l'avait attribuée d'abord à Mabuse, puis au maître de la *Mort de Marie* ; et récemment on a cru pouvoir la rattacher à l'école de l'Amiénois et en faire par conséquent une œuvre française.

D'autres tableaux du musée, de Chardin et de Michel Van-Loo, ont été demandés par la société des Beaux-Arts de Rome, pour figurer dans une exposition d'œuvres des membres de l'Académie de France à Rome, organisée à l'occasion du voyage en Italie du président de la République, L'autorisation de prêt avait été accordée, mais au dernier moment on a retiré la demande, le temps matériel à l'expédition étant insuffisant.

La Bibliothèque spéciale du musée, comprenant surtout des ouvrages d'art, d'archéologie et d'histoire naturelle mis à la disposition des travailleurs, s'est augmentée d'un certain nombre de publications, catalogues de collections, manuels d'archéologie, etc., et de 97 volumes traitant de questions artistiques envoyés en don par la direction des beaux-arts du ministère de l'instruction publique.

III — VISITEURS. — CARTES DE TRAVAIL.

Le musée a été ouvert comme d'habitude, les dimanches et jeudis de chaque semaine, et les jours fériés de 1 heure de l'après-midi à 5 heures en été, de 1 heure à 4 heures en hiver. Les autres jours il est ouvert aux étrangers et aux travailleurs munis d'une carte spéciale de 8 heures du matin à 4 ou 5 heures du soir.

Le nombre total des visiteurs pendant l'année, du 1er juillet 1903 au 30 juin 1904, a été de 11,316 — 10,539 les jours d'ouverture au public et 777 les autres jours, ces derniers visiteurs étant tous étrangers à la ville. — En outre, presque chaque jour, du printemps à l'automne, des copistes travaillent dans la galerie de peinture. Enfin quelques recherches ont été effectuées pendant l'année dans les herbiers de la section d'histoire naturelle, et spécialement dans l'herbier vosgien donné par le Dr Behrer.

En terminant, je crois devoir signaler au Conseil général les maîtres et directeurs d'écoles qui ont amené leurs élèves au musée : le professeur d'histoire naturelle au collège d'Epinal, le principal et plusieurs professeurs du collège de Bruyères, la directrice de l'école normale d'Epinal, les directeurs des écoles de Hadol, Chamagne, La Rochère-de-Passavant, la directrice de l'école des filles de Charmes.

Le nombre de ces maîtres et maîtresses n'est pas encore considérable ; je suis assuré qu'il augmentera dans l'avenir, et je me mettrai toujours à la disposition des membres de l'enseignement pour guider les élèves dans les galeries du musée.

Mes propositions budgétaires pour le musée, sont identiques à celles de l'an dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le Conservateur du Musée,
Correspondant de la Commission des monuments historiques,
PAUL CHEVREUX.

ANNEXE

AU

RAPPORT DU CONSERVATEUR DU MUSÉE

Musée de la maison de Jeanne d'Arc à Domremy.

Chargé, (1) comme conservateur du musée départemental, de la conservation du musée de Jeanne d'Arc qui appartient au département, je crois devoir, cette année ainsi que l'an dernier, faire suivre mon rapport annuel d'une courte note concernant ce petit musée installé à Domremy.

Ce musée, dont j'ai donné à l'occasion de la session de 1903 du Conseil général un rapide inventaire, est d'une pauvreté regrettable. On ne peut évidemment espérer réunir beaucoup d'œuvres d'art dans l'étroit local dont dispose le musée ; mais il faudrait au moins qu'on pût y trouver des réductions des statues célèbres représentant l'héroïne, et de bonnes estampes, eaux-fortes, gravures ou lithographies, des tableaux connus rappelant les différentes phases de l'étonnante épopée. Mes efforts tendent à atteindre ce but. Je ne compte pas demander pour ce musée un crédit spécial au Conseil général, déjà sollicité pour tant de dépenses obligatoires. Mais j'estime que le petit musée de Domremy, destiné à rappeler par l'image la vie de Jeanne d'Arc aux nombreux visiteurs de la maison natale, a plutôt un caractère national, et je ne doute pas que l'État ne nous aide à combler les lacunes de notre collection, et à cacher la nudité lamentable des murailles. En dehors de ce que la direction des Beaux-Arts pourra nous accorder, nous comptons acquérir quelques gravures grâce au produit du tronc installé dans l'immeuble.

---

(1) Arrêté préfectoral du 1er septembre 1902.

Depuis l'an dernier, aucune modification importante n'a été apportée au Musée de Domremy. Plusieurs vitrines ont été complétées ; les collections et les livres sont en ordre ; je veille à ce que la plus grande propreté règne dans les salles et à ce qu'aucune bannière, couronne et inscription ne soit déposée sans autorisation à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison.

L'ancien gardien, dont le grand âge et les infirmités entravaient la bonne volonté, a été remplacé ; et son successeur, M. Norguin, nommé par arrêté préfectoral du 26 octobre 1903, s'acquitte au mieux de son service.

Le nombre des visiteurs qui se sont inscrits sur le registre spécial déposé dans l'une des salles de la maison de Jeanne d'Arc, du 1er juillet 1903 au 30 juin 1904, a été de 5.305. C'est le mois d'août, avec 1470 signatures, qui fournit le chiffre le plus élevé. Il faut faire observer qu'un grand nombre de personnes ne signent pas au registre, l'inscription n'étant pas obligatoire. On peut évaluer à 12.000 le nombre des visiteurs annuels de la maison de Jeanne d'Arc. Voici le relevé des signatures par mois : 1903, juillet, 800 ; août, 1.470 ; septembre, 770 ; octobre, 290 ; novembre, 75 ; décembre, 70 ; 1904, janvier, 65 ; février, 45 ; mars, 245 ; avril, 390 ; mai, 650 ; juin, 435.

Tels sont, Monsieur le Préfet, les renseignements sommaires que je puis vous fournir sur le Musée de la maison de Jeanne d'Arc. Un livret guide sera incessamment mis à la disposition du public et le produit de la vente appliqué à l'entretien de l'établissement.

Le Conservateur,

PAUL CHEVREUX.



Phonétique toponomastique vosgienne

Les Noms de lieux habités
DES VOSGES

REMARQUES & OBSERVATIONS
Sur l'Inventaire et la Notation des Sons [1]

Par M. Nicolas HAILLANT

Correspondant du Ministère
Secrétaire perpétuel et délégué de la Société d'Emulation du département des Vosges.

L'inventaire des sons donnés par la nomenclature toponymique vosgienne n'a pas révélé, à proprement parler, de sons spéciaux différant foncièrement du français ; on peut dire qu'aucune particularité n'a été observée de ce chef dans les très-nombreux noms de lieu habités des Vosges qui ont été l'objet de cet inventaire.

Mais il n'en va pas de même de leur fréquence ou de leur rareté ; la voyelle nasale *un* (*um*) par exemple très abondante en français ne s'est trouvée représentée que par une graphie unique *um*, dans un vocable unique aussi : *Humbertois*, hameau de la commune de Saint-Laurent ; le son *o* n'a également qu'un représentant par la graphie *aô* dans le vocable

(1) Ce mémoire a été admis par le Comité des travaux historiques et scientifiques à figurer à l'ordre du jour du 42e congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1904, section d'histoire et de philologie, séance du mercredi soir, 6 avril, à laquelle il a été présenté, et dont le *Journal officiel* du lendemain a rendu compte.

Saône, juxtaposé aux déterminés par lui *Châtillon-sur-Saône*, *Monthureux-sur-Saône* ; une autre voyelle nasale de l'*a* notée *aen* comme dans le français *Caen* ne se retrouve nulle part dans cette nomenclature.

Si l'inventaire ne fournit pas à l'observateur les particularités qu'il recherche, en revanche la notation des sons lui donne un ample dédommagement et une notable compensation. Il relève dans cette seconde partie de ses recherches les témoins survivants d'une prononciation fixée au moyen d'un appareil qui établirait aujourd'hui une phonétique différente, et qui le reporte à une époque où certains sons ont été pour ainsi dire figés dans un moule dont ils ne sont pas encore sortis, malgré les assauts répétés du langage courant et malgré la tendance presque constante de ce dernier à assimiler l'une et l'autre langue, et à rapprocher le plus possible la prononciation de l'orthographe, ou bien, dirait un philologue, à identifier la phonétique et la graphie.

C'est dans le récit de cette lutte entre le respect de la tradition et l'élément moderne que réside l'intérêt de cet exposé. Les nombreux exemples relevés dans divers travaux déjà soumis au Comité des travaux historiques et scientifiques, puis coordonnés entre eux apporteront un appoint à l'étude de la dialectologie vosgienne et une contribution à l'étude historique de la langue française; peut-être cet appoint et cette contribution ne seront-ils pas sans présenter l'un et l'autre un certain attrait. C'est du moins notre espoir.

La graphie des vocables qui sert de base à cet exposé est celle que nous avons arrêtée dans un mémoire présenté l'an dernier en réponse à la 7e question du programme de la section de géographie historique et descriptive au Comité qui l'a admis à figurer à l'ordre du jour du 41e Congrès des Sociétés savantes tenu à Bordeaux en 1903 et qui est intitulé : *Les formes originales des noms de lieux vosgiens et leurs formes officielles* (*Journal officiel* du 18 avril 1903, p 2483, col. 1).

Les divers documents recueillis ont été ensuite répartis : 1°) en voyelles pures ou orales; 2°) en voyelles nasales, et 3°) en consonnes, en adoptant pour ces dernières lettres l'ordre suivi dans le tableau de MM. A. Darmesteter et Sudre que nous nous permettons de reproduire ici.

	EXPLOSIVES		CONTINUES		LIQUIDES et NASALES	
	sourdes	sonores	sourdes	sonores		
Labio-labiales. . .	p	b	w ẅ	w ẅ		m
Labio-dentales . . .			f	v		
Linguo-dentales . .	t	d	s forte	s douce ou z	l, r	n
Linguo-palatales . .	k { e, i a o, u	g { e, i a o, u	ch y	j y r		
Linguo-dento-palatal.					†	ñ
Laryngo-Laryngales.			h aspe			

Si l'inventaire des sons de la toponymie vosgienne n'a pas révélé de sons inconnus du français ou étrangers à son lexique courant, en revanche l'alphabet de la notation de cette toponomastique présente en plus le double *w* et le groupe *sch* empruntés l'un et l'autre à l'élément germanique dont ils sont originaires. On se reportera pour les détails au présent mémoire *in parte quâ*, et à celui que nous avons adressé ces jours derniers au Comité également, et qui a pour titre : *Infiltration et traitement de l'élément germanique dans divers lexiques vosgiens.*

Au point de vue purement *pratique*, il n'est sans doute pas sans intérêt non plus que les aimables et joyeux étrangers de plus en plus nombreux qui visitent notre pittoresque région vosgienne apprennent à connaître notre pronociation régulière, qui nous prescrit de prononcer : Gérardm*é*, Pou*ch*eux, Venn'-tron, Bazo'*yes*, Dom*r*emy, etc., et non Gérardm*ère*, Pou*ks*eux, V*an*tron, Baz*ouë*lles, Domr*é*my, etc., etc., qui nous font sourire et blessent notre oreille.

La nomenclature explorée comprend d'abord les 531 communes composant le département des Vosges à ce jour, soit noms simples, composés et même juxtaposés, ces derniers comprenant les formes simples et leurs accessoires jouant le rôle de déterminatif (autres noms de villages, ou de montagnes, ou de cours d'eau).

Elle comprend ensuite les autres noms de localités non érigées en communes, mais ayant parfois plus de notoriété même que ces dernières, et aussi d'autres noms aux environs du chef-lieu des Vosges et plus connus de l'auteur, ou très communs dans notre région tels que *faing*, *feing*, *foing*, *rain*, *rein*, etc.

Cette étude étant au fond une sorte de statistique phonologique n'a pas eu pour but l'indication de l'*origine* des sons,

ni de l'exposé du *traitement* des lettres originaires, encore bien moins la recherche de la *signification* des vocables. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner de n'y rien trouver de ces trois catégories ou séries de philologie vosgienne, qui du reste ont déjà été l'objet de travaux antérieurs de l'auteur.

Voyelles pures ou orales

a long :

Anould, Arches, Archettes, Arrentès, Bâmont (Bambois de), Barbey-(Seroux), Barville, Basse-s.-l.-R., Battexey, Charmes, Charmois (les 2 localités), Châtenois, Darney (les 2 loc.), Darnieulles, Dommartin (les 4 loc.), Gerbamont, H*a*rché-champ, H*a*rdancourt, Harmonville, Harsault, Jarménil, Lam*a*rche (le 2e *a*), Martigny (les 2 loc.), Martinvelle, Maxey, Mazelay, Ménarmont, Mortagne, Natzvillers (com. ann.), Neufchâteau, Neuvillers s.-F*a*ve, Padoux, Pallegney (prononcez *Pâgney*), Pargny, Raves, Saales (com. ann.), Saint-Baslemont, Saint-Jean-du-Marché, Saint-Léonard, Sainte-Barbe, Sainte-Marguerite, Sartes, Senade, Vagney, Varmonzey, Vaxoncourt.

a bref OUVERT :

Les Ableuvenettes, Ahéville, Allarmont (le 1er a), Aouze, Aroffe, Attignéville, Attigny, Avillers, Avrainville, Badménil, Balléville, Barembach, Bazegney, Bazien, Bazoilles, Ch*a*magne (le 1er *a*), La Chapelle (les 2 loc.), Chatas (le 1er *a*), Chatel, Chatillon, Chavelot, Damas (le 1er *a*), Dombasle, Domvallier, Frapelle, Gérardmer, Hadigny, Hadol, Hagécourt, Hagnéville, Haréville, Jussarupt, Lamarche (le 1er *a*), Lamerey, Land*a*-ville, Laval (le 1er *a*), Maconcourt, Madecourt, Madegney, Le Magny, Malaincourt, Marainville, Marey, Maroncourt, Mattaincourt, Mazirot, Nompatelize, Racécourt, Ramecourt, Raon (les 3 loc.), Rapey, Saint-Amé, Saint-Nabord, Saint-Vallier, La Salle, Sans-V*a*llois, Sapois, Sapt (Ban-de-), Savigny, Le Syndicat, Tatignécourt, Thaon, *A*jol (Le Val-d'), Viviers-le-Gras, X*a*mont*a*rupt (les 2 *a*), X*a*ronval (le 1er *a*).

a bref FERMÉ :

All*a*rmont (le 2e *a*), Amb*a*court (le 2e *a*), La Baffe, Belval,

Cham*a*gne (le 2e *a*), Chat*a*s (le 2e *a*), Le Chipal, Dam*a*s (le 2e *a*), Epinal, Etival, Gerbépal, Housseras, Hurbache, Laval (le 2e *a*), Moyenpal, Rehaupal, Le V*a*l (d'Ajol), Valfroicourt, Valleroy, Les Vallois, Le Valtin, Waldersbach (le 2e *a*, com. ann.), Wisembach, Wildersbach (com. ann.), Xaronv*a*l (le 2e *a*).

a noté as, s muette :

Chat*as*, Damb*a*sle (les 2 localités), St-B*a*slemont.

Outre la notation par l'accent circonflexe, on trouve aussi l'*a* long noté *aa* dans *Saales* (com. ann.).

e

e féminin muet, complètement et toujours atone : 1° dans le corps des mots, après une consonne simple, ou *qu* (= k), non placé dans la 1re syllabe : Les Ableuv*e*nettes, Aing*e*ville, Baz*e*gney, Bell*e*fontaine, Bett*e*gney (les 2 localités), Blem*e*rey, Bocqu*e*gney, Bouz*e*mont, Brouv*e*lieures, Chât*e*nois, Chauff*e*court (malgré la bouble ff), Chav*e*lot, Henn*e*court, Henn*e*zel (et aussi dans le nom patr. d'Henn*e*zel), Houss*e*ras, Lav*e*line (les 3 loc.), Lemm*e*court, Mad*e*court, Mad*e*gney, Maz*e*lay, Mir*e*court, La Neuv*e*ville (les 2 loc.). Nom*e*xy, Nompat*e*lize, Nonz*e*ville, Pall*e*gney (vocable dans lequel il est complètement muet ainsi que la double *ll* qui le précède : Pâ-gné), Pierr*e*fitte, Pierr*e*pont, Pleuv*e*zain, Pun*e*rot, Ram*e*court, Les Roug*e*s-Eaux, Roz*e*rotte, Saint-Basl*e*mont, Saint-Pierr*e*mont, Tranqu*e*ville, Ub*e*xy, Ux*e*gney.

e atone, ou prononcé *ad libitum* :

1° quand il est placé dans la première syllabe après consonne simple : Ch*e*niménil R*e*beuville, R*e*gnévelle, R*e*gney, R*e*haincourt, R*e*haupal, R*e*langes, R*e*micourt, R*e*miremont (le 1er, celui de la 1re syllabe), R*e*moncourt, R*e*moville, R*e*nauvoid, R*e*tournemer (le 1er), Saint-G*e*nest, Saint-R*e*my, S*e*nade, S*e*naide, S*e*nones (le 1er), S*e*nonges, S*e*raumont, S*e*récourt, S*e*rocourt, V*e*coux, V*e*lotte (le 1er).

Complètement atone **aussi après** *ay*, *oy* : Bay*e*court, Nay*e*mont (les 3 localités), Moy*e*mont.

Prononcé après groupe de consonnes auquel il sert d'appui : Autr*e*ville, Beaufr*e*mont, Bl*e*merey, Bl*e*vaincourt, Br*e*chainville, Contr*e*xéville, Dogn*e*ville (q.q. fois Dogn'ville), Midr*e*vaux, Retourn*e*mer (le 2e *e*), Verv*e*zelle.

é fermé noté ai :

1° devant *r*; Denip*ai*re, Le P*ai*r, le V*ai*r, nom de rivière dans Mandres-sur-V*ai*r et autres noms composés avec ce vocable.

MM. Darmesteter et Sudre, *Phonétique* p. 71, citent cependant *pair* comme ayant le son de l'*e* ouvert, et en font un exemple de ce son avec cette notation ; mais dans notre région, il s'accuse une tendance à restreindre par des *é* fermés les *e* ouverts du français.

2° devant *s douce* ou *z* :

Saint-Bl*ai*se-la-R. (com. ann) ; Fr*ai*ze.

é fermé noté *ay* :

*Ay*doilles, B*ay*ecourt, La H*ay*e, N*ay*emont (les 3 loc.), N*ay*mont (com. d'Uzemain).

el (*l* muette) :

B*el*mont, B*el*rupt (prononcez Bémont, Bérupt).

er, ers (*r* muette) :

Gérardm*er* (mais Longemer', Retournemer', prononcés *ère*), Saint-Pranch*er* ; Vill*ers* et les 10 composés dans lesquels entre ce simple : Avill*ers*, Deinvill*ers*, Deyvill*ers*, Girovill*ers*-s.-M., Grandvill*ers*, Natzvill*er* (com. ann.), Neuvill*ers*-s.-F., Neuvill*ers*-la-R. (com. ann.), Rambervill*ers*, Xafférvill*ers*.

ier, et iers.

Auzainvill*iers*, Crainvill*iers*; Domvall*ier*.

es (*s* muette).

Destord, *E*scles (le 1er *e*), *E*sley (le 1er *e*, car le 2e est ouvert), *E*strennes, Saint-Gen*e*st.

eix :

Remom*eix*, et les autres vocables dans lesquels entre ce vocable comme suffixe : Demennem*eix*, Fondrem*eix* ou en composition directe : M*eix*-Claudel, M*eix* de la Corre, et isolément : Les M*eix*, ham. de la com. de Rupt.

Les notations d'é fermé par *ay*, à l'exemple de *Fontenay* cité par MM. Darmesteter et Sudre § 25, p. 71, par ê, à l'ex. de *prêter* (*ibid.*), par *ei* à l'ex. de peiner (*ibid.*), par *œ* à l'ex. d'*Œdipe* (*ibid.*), n'ont pas encore été rencontrées dans nos noms de lieux habités vosgiens ; le nom du *Fontenay* vosgien a l'*ay ouvert*.

é fermé noté *gney* :

Bazegn*ey*, Bettegn*ey*, (les 2), Bocquegn*ey*, Buzegn*ey* (les 3 localités), Essegn*ey*, Gign*ey*, Gugn*ey*, Hergugn*ey*, Ign*ey*, Madegn*ey*, Pallegn*ey* (*lle* complètement atones, voir ci-dessus § e fém. muet, p. 429), Regn*ey*, Rugn*ey*, Uxegn*ey*, et Vagn*ey*.

L'é fermé est plus rare dans les autres vocables contenant cette graphie : On a cependant Autr*ey* (aussi è), Barb*ey*-(Seroux), D*ey*cimont, Liéz*ey*, Martimpr*ey* et Pr*ey* (simple du précédent). Les autres ont l'è ouvert ; voir ci-dessous, § suivant.

è ouvert.

1) noté *ay* :

Le Beul*ay*, Bonf*ay*s (et dans son simple F*ay*s, 1re syllabe de ce mot), Le Beul*ay*, Le Boul*ay*, Fonten*ay* (bien que MM. Dar-

mesteter et Sudre en fassent un exemple de l'*é* fermé (ibid. p. 71), Mandr*ay*, Mazel*ay* (écrit aussi *ey*) et Pouss*ay*.

2) noté *ef* dans Cl*ef*cy (*f* sonoré donnant à l'*e* de ce vocable le son de l'*e* ouvert.

3) noté *ey* :

Aumontz*ey*, Autr*ey*, Battex*ey*, Blemer*ey*, Chaumous*ey*, Chermis*ey*, Clair*ey*, Cl*ére*y, Couss*ey*, Darn*ey* (les 2 loc), Esl*ey*, Fomer*ey*, Golb*ey*, Gorh*ey*, Hautmoug*ey*, Jeux*ey*, Jorx*ey*, Lamer*ey*, Langl*ey*, Madegn*ey*, Mar*ey*, Mazel*ey* (aussi *ay*), Max*ey*, Mouss*ey*, Par*ey*, Pr*ey*, Rap*ey*, Sanch*ey*, Trémonz*ey*, Uxegn*ey*, Vagn*ey*, Varmonz*ey*, Vicher*ey*, Vinc*ey*, et Voux*ey*.

4) noté *emm'*.

L*emm*ecourt, forme très rare, la seule rencontrée à ce jour.

5) noté *en* :

V*en*tron prononcé V*enn*'tron et non V*an*tron comme le font généralement les étrangers par analogie avec la prononciation du subst. commun *ventre* ; exemple unique ausssi à ce jour. Cette prononciation est en apparence bizarre et on ne peut vraiment reprocher aux étrangers de l'ignorer ; elle tient à l'origine germanique de ce nom : *Winterung*. (Voir notre mémoire *Infiltration et traitement de l'élément germanique dans divers lexiques vosgiens*, dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 30e année, 1904-1905, Saint-Dié, Cuny, 1905.

6) noté *enn*.

B*enn*evise (2 fois, l'un commune de Saint-Nabord, l'autre de Rupt), Dem*enn*emeix à Fraize, F*enn*cière à Robécourt, Gr*enn*evo, nom de rue à Epinal (anciennement quartier isolé de la ville), H*enn*ecourt, H*enn*ezel et son nom patr. d'H*enn*ezel, P*enn*ecières au Syndicat, R*enn*egoutte à Corcieux, Se-n*enn*es à Claudon, Saint-Eti*enn*e.

7) noté *est* ;

Saint-Gen*est*.

8) noté *et* :
Bonvill*et*.

Son eu.

1) noté *euf* (*f* muette) :
N*euf*château.

2) noté *eux* (*x* muette) :
Certill*eux*, Corci*eux*, Gr*eux*, Less*eux*, Monthur*eux* (les 2 loc.), Les Peut*eux* à Uriménil, Poux*eux*, Puzi*eux*, Rouc*eux*, Till*eux*, et Vi*eux*-Moulin.

3) noté *œu* :
Serc*œu*r.

4) noté *ue* :
Sainte-Marg*ue*rite.

5) noté *uei* :
Charmois-l'Org*uei*lleux.

i noté y (valeur de l'*i* ordinaire).
Attign*y*, Autign*y*, Brantign*y*, Clefc*y*, Domrem*y*, Hadign*y*, H*y*mont, Le Magn*y*, Martign*y* (les 2 loc.), Nomex*y*, Pargn*y*-sous-Mureau, Saint-Rem*y*, Le Saulc*y*, Savign*y*, Le Thol*y*, Ubex*y*, et Vaubex*y*.

o.

1) noté *ao* dans S*aô*ne, qui entre en composition par juxtaposition dans Chatillon-sur-S*aô*ne, Monthureux-s.-S*aô*ne.

2) noté *au* :
*Au*montzey, *Au*tigny, *Au*treville, *Au*trey, *Au*zainvilliers, B*au*dricourt, Ch*au*ffecourt, Ch*au*mousey, Chef-H*au*t, Cl*au*don, Ev*au*x, F*au*compierre, F*au*concourt, Gr*au*x, Reh*au*pal, Ren*au*void, Roth*au* (com. annexée : *au* ne forme pas diphthongue comme en allemand bien que ce groupe en soit originaire). Voir le même mémoire *Infiltration et traitement de l'élément*

germanique, etc. Saint-Laurent, Saint-Maurice, Saint-Paul, Sandaucourt, Sauville, Seraumont, Suriauville, Thiraucourt, Valleroy-aux-Saules, Vaubexy, Vaudévillé, Vaudoncourt.

3) noté *aul*, *aulx* (*l* muette) :

*Aul*nois, Gugney-aux-*Aulx*, Hars*ault*, Le S*aul*cy, S*aul*xures (les 3 localités); cpr. le nom patronymique *Arnauld*.

4) noté *aut* (*t* muet) :

Chef-H*aut*, H*aut*mougey.

5) noté *aux* (*x* muette) :

Ev*aux*, Gr*aux*, Midrev*aux* et Ru*aux*.

noté *eau*, *eaux* :

B*eau*fremont, B*eau*ménil, Entre-deux-*Eaux*, Mur*eau*, Neufchât*eau*, Les Rouges-*Eaux*.

noté *ot* final fermé (*t* muet) :

Chavel*ot*, Tramp*ot*.

noté *ot*, final ouvert :

Dombr*ot*, Mazir*ot*, Puner*ot* et Le Thill*ot*.

ou noté *ould* (le groupe consonnantique *ld* muet) :

An*ould* ; cp. le nom patr. Arn*ould*, prononcé de même.

noté *oux* (*x* muette) :

Doun*oux*, H*oux* (dans Laveline-du-Houx), Pad*oux*, Ser*oux*, Vec*oux*.

Noté *u* :

La Schl*u*cht.

oua noté *ou* :

X*oa*rupt, hameau de la com. de Ferdrupt (prononcez Ch*oua*-

rupt), ancienne forme non datée *Xouarupt* donnée par Lepage et Charton, (*Le Département des Vosges*, Nancy, 1847, II, p. 555, col. 1, initio, h. v.).

noté *oë* :

Le Feing-Goëry, ferme de la com. de Domèvre-s.-Avière, rue Saint-Goëry et place Saint-Goëry à Epinal (on observe aussi la prononciation *ouè* et même *oué* employées presque concurremment ; même observation pour le nom patr. *Goéry* et le prénom *Goéric* tous deux à Epinal).

oi (*oy*) :

Ce groupe présente trois sons dans la nomenclature toponomastique vosgienne :

1° oua : Ayd*oi*lles (pron. é-doua-l', *ll* non mouillées bien que précédées de l'*i* ; La V*oi*vre, Les V*oi*vres ;

2° ouè : Auln*ois*, B*ois* dans Badménil-aux-Bois, Les B*ois* de Girancourt, Les B*ois* de Champ, et autres *Bois*, Charm*ois* (les deux noms de com.), Chaten*ois*, Colr*oy*-la-Gr., Colr*oy*-la-R. (com. ann.), La Cr*oi*x, Conten*oy*-le-Ch., Fren*ois*, Norr*oy*, Offr*oi*court, Rém*ois*, Saint-Ben*oit*, Le Xaint*ois* et en outre les noms dans lesquels il entre en composition : Dombasle-en-X., Ménil-en-X., Rouvres-en-X.

3° ò-ye, c'est-à-dire *o* ouvert bref, suivi du mouillement grasseyé à la parisienne ou à la façon du Nord de la France, et que nous retrouverons plus tard à l'*l* mouillée sous la forme *Bazoilles*.

Je ne connais pas ce groupe avec la graphie par y : *oylles*.

u-noté ul (l muette) :

B*ul*gnéville, B*ult* (*t* muet aussi), Étang du *Bult* (même obs.).

ui, et uy :

Se prononcent en une seule émission de voix : Le P*ui*d,

Thuillières, Bruyères — ce dernier a en outre l'une des deux prononciations françaises : Bru-yères. — En patois d'Uriménil notamment, la première syllabe *bru* reste intacte et n'est pas contaminée par l'un des deux *i* dédoublés de l'*y* de la syllabe suivante (Voir Haillant, *Dict. phon. et étym.* h. v.). De plus en patois l'*e* de la dernière syllabe est très fermé.

Voyelles nasales.

I.

1° nasale de l'*a* :

1) notée *am* :

B*am*bois (abusivement pour *an*), Ch*am*p dans Bois de Champ, Ch*am*pdray, Ch*am*p-le-Duc, Harchéch*am*p, Longch*am*p, Ramonch*am*p, D*am*blain, R*am*bervillers, Tr*am*pot.

2) notée *an* :

*An*glemont, Avr*an*ville, B*an*-de-Laveline, B*an*-de-Sapt, B*an*-sur-Meurthe, Br*an*court, Br*an*tigny, Buss*an*g, Ch*an*traine, L'Et*an*che, Gir*an*court, Gr*an*d, Gr*an*de-Fosse, Gr*an*d-fontaine, Gr*an*drupt (2 localités), Gr*an*dvillers, Gr*an*ges, Les Gr*an*ges-de-Plombières, Hard*an*court, L*an*daville, L*an*gley, Lép*an*ges, Liffol-le-Gr*an*d, Saint-Pr*an*cher, M*an*dray, M*an*dres, Outr*an*court, R*an*court, R*an*rupt (com. ann.), Rel*an*ges, S*an*chey, S*an*daucourt, S*an*s-Vallois (extraordinaire déformation pour Cens Vallois (voir Haillant : *Les formes anciennes de noms de lieu des Vosges et leurs formes officielles*, h. v.), Sur*an*ce, Tr*an*queville.

3) notée *ean* :

J*ean*ménil, Saint-J*ean* d'Ormont, et Saint-J*ean* du Marché.

4) notée *em* :

Bar*em*bach (com. ann.), Wis*em*bach au lieu de *en* (com. ann.).

5) notée *en* :

Arr*en*tès-de-C., Cléz*en*taine, Dem*en*gestat, *En*tre-deux-Eaux, G*en*dreville, Prov*en*chères (les 2 loc.), Saint-Laur*en*t, Saint-Ou*ën* et T*en*don.

II.

nasale de l'*e*

1) noté *en*, *ien* :

Baz*ien*, Domjul*ien*, Saint-Jul*ien*, Mo*yen*moutier, V*ien*ville.

2) notée *ein*.

(Je n'ai pas encore trouvé de notation *eim*).

D*ein*villers, Grandf*eing* (autre nom de Basse-de-Belmont, hameau de la com. de Biffontaine), et les nombreux F*eing*s suivants : Le F*eing* (ou la F*eing*) à Anould, Les F*eing*s-Cantois à Cornimont, F*eing*-Chachutte à Fresse, F*eing*-Cresson au Tholy, Le F*eing*-le-Seu au Tholy, F*eing*-des-Grèves à Saint-Etienne, F*eing*-du-Bray aux Granges-de-Plombières, le F*eing*-Goëry à Domèvre-sur-Av., F*eing*-la-Biche au Tholy, F*eing*-le-Bois à Rochesson, F*eing*-le-Port au Tholy, F*eing*-Loyau à Saint Etienne, Au F*eing*-Neuf à La Neuveville-dev.-Br., et enfin F*eing*-Roussel au Tholy. — Les *Reins* ne sont guère moins nombreux : Le R*ein* aux Rouges-Eaux, R*ein*-Brice au Tholy, R*ein*-des-Chiens à Granges, R*ein*-des-Fouchés à Gérardmer, R*ein*-des-Genêts à Plainfaing, R*ein*-des-Orges à Gemaingoutte, R*ein*-du-Beau à Gérardmer, R*ein*-du-Stayé aux Arrentès-de-C., R*ein*goutte, (forme agglutinée) au Beulay, le R*ein*-Grand-Didier au Syndicat, le R*ein*-Méline à Corcieux, et enfin le R*ein*-Toussaint à Méménil. — La forme *rain* donne moins de vocables (voir ci-dessus nasale de l'*a*).

2) nasale è ouvert, notée *ain.*

*Ain*geville, *Ain*velle, Auz*ain*villiers, Avr*ain*ville, B*ains*-les-B*ains*, B*ain*ville-aux-S., Blev*ain*court, Boul*ain*court, Brech*ain*ville, Cr*ain*villiers, Dambl*ain*, Dol*ain*court, Dombasle-en X*ain*tois, Domf*ain*g, Fr*ain*, Gem*ain*goutte, Gemmel*ain*court, Grandfont*ain*e (annexée) Haill*ain*ville, J*ain*villotte, Jub*ain*ville, Juv*ain*court, Lerr*ain*, Mal*ain*court, Mar*ain*ville, Matt*ain*court, Ménil-en-X*ain*tois, Oll*ain*ville, Pl*ain*e(annexée) Pl*ain*f*ain*g (exemple double), Pleuvez*ain*, R*ain*ville. Reh*ain*court, Roll*ain*ville, Rom*ain*-aux-Bois, Rouvres-en-X*ain*tois, S*ain*t-Blaise-la-R. (annexée), T*ain*trux, Toll*ain*court, Tot*ain*ville, Uzem*ain*, Vex*ain*court, Gem*ain*f*ain*g (exemple double), com. de Ban-sur-M., Maillef*ain*g, com. de Ban-de-Ch., Quinf*ain*g, com. de Hadol, cadastre et divers titres de propriété (Lepage et Ch. op. cit. v° Hadol, orthographient *Kinfin* et le font du masculin), Ranf*ain*g, com. de Saint-Nabord, Squinf*ain*g, com. de Clefcy, Uzéf*ain*g, com. d'Epinal, Xinf*ain*g dans Cassini, au S.-O. de Saint-Dié. Les *rains* sont en assez grand nombre : Le R*ain* ou R*ain*-Grébatte à la Croix-a.-M., le R*ain* à Gérardmer, le R*ain*-Bastat à Tendon, le R*ain*dé (forme agglutinée pour *rain Dé*, ce dernier est la forme ancienne de *Del.* Voir Haillant *Lieux dits*, h. v°), le R*ain*g-Bailly (forme avec *g* final, ainsi que les suivantes) à Eloyes ; R*ain*g-de-la-Mort (corruption peut-être pour Raing de *Maurt*, cfr. Moulin La Mort pour Moulin *Maurt* à Dounoux) ; R*ain*gipré à Thiéfosse ; R*ain*g-le-Rouge à Cheniménil, et enfin R*ain*val (forme agglutinée) à Noncourt.

notée in, yn :

Le S*y*ndicat, V*in*cey, et Z*in*court.

notée *im :*

Je n'ai pas trouvé d'autre forme *im* que *Martimprey*, ferme de la com. de Gerbépal, forme reproduite dans le nom patr. *de Martinprey*.

nasale de l'o :

Nasale longue seule notation par *n* :
La Bourg*on*ce, Sen*on*ges.

nasale moyenne de l'*o*, notée *m*.

Ad*om*pt, C*om*brimont (exemple aussi pour la notation par *n* pour le 2° élément du vocable), D*om*basle (les 2), D*om*brot (les 2), D*om*julien, D*om*martin (les 4), D*om*paire, D*om*pierre, D*om*ptail, D*om*remy, D*om*vallier, Fauc*om*pierre (abusivement par attraction du *b*, au lieu de *on*), Kich*om*pré, abusivement aussi pour *on*, N*om*patelize (peut-être pour *non* aussi par suite du même phénomène), Pl*om*bières (cette fois *m* originaire conservée); Poiss*om*pré, fbg d'Epinal, écrit ainsi officiellement au lieu de *on*, cfr. l'all. *Fischmatt*, même idée, nouvel exemple d'attraction par le p comme le suivant), P*om*pierre (encore pour P*ont*pierre, ou tout au moins P*on*pierre).

nasale moyenne de l'o (notée *n*).

Allarm*ont*, Anglem*ont*. Aum*ont*zey, Beaufrem*ont*, Belle-f*on*taine, Bett*on*court, Biff*on*taine, B*on*fays, B*on*villet, Bouzem*ont*, Claud*on*, Combrim*ont* (exemple aussi pour la notation par *m* dans le 1er élément du vocable), C*on*trexéville, Cornim*ont*, Derbam*ont*, Deycim*ont*, Dign*on*ville, le Durbi*on* (dans Domèvre-s.-D.), D*on*cières, Fauc*on*court, Florém*ont*, F*on*tenay, F*on*tenoy, Fremif*on*taine, Friz*on*, Gerbam*ont*, Gerb*on*vaux, Girm*ont*, Gir*on*court, God*on*court, Grandf*on*taine (com. ann.), Grign*on*court, Happ*on*court, Harm*on*ville, Herpelm*ont*, Hym*ont*, Jés*on*ville, Lir*on*court, L*on*gchamp, Mac*on*court, Mar*on*court, Méd*on*ville, Ménarm*ont*, M*on*cel, Le M*ont*, M*on*thureux, (les 2), M*on*t-lez-L., M*on*tfort, M*on*tmotier, Morelmais*on*, Moyem*ont*, Nayem*ont*, N*on*court, N*on*ville, N*on*zeville, Noss*on*court, *On*court, Ort*on*court, Pierrep*ont*, P*ont* (les 2), Ram*on*champ, Ra*on* (les 3), Remirem*ont*, Rem*on*court,

Rochesson, Romont, Roncourt, Saint-Baslemont, St-Gorgon, Saint-Jean-d'Ormont, Saint-Pierremont, Saint-Remimont, Seraumont, Soncourt, Tendon, Thaon, Les Thons, Thunimont, Trémonzey, Varmonzey, Vaudoncourt, Vaxoncourt, Ventron, Le Vermont, Villoncourt, Xamontarupt, Xaronval.

nasale de la diphthongue *oua* :

Saint-*Ouën*.

nasale *oin* :

Barbon*foing*, com. de Dommartin-aux-Bois; cette forme *foing* est produite par la diphthongaison du vocable *faing*, employé ici comme suffixe constituant le second élément de cette forme; comme elle est assez rare je reproduis ici les vocables soit anciens, soit contemporains dans lesquels j'ai eu le plaisir de la rencontrer après de très nombreuses et très minutieuses recherches : Corbé*foing* (et Corbé*faing*) com. du Clerjus ; *A-Lion-Foing*, grange indiquée en 1710 comme dépendant du finage de Dounoux ; c'est aujourd'hui une cense de la même commune (Lepage et Charton, *Statistique des Vosges*, II, p. 5, col. 1-2, v° *A-Lion-Foing*), sous le nom de Lion-faing forme son diphthonguée et dans laquelle *on* remarque en outre l'agglutination des deux éléments constitutifs du vocable qui devient composé, de simple juxtaposé qu'il était auparavant; *Lozéfoing* cense de la com. de Bains-les-Bains (*ibid.* p. 28, col. 1), agglutination complète aussi ; *Mailleron-Foin* [*sic !* sans le *g* final habituellement employé dans la graphie de ce vocable, et avec les deux éléments simplement juxtaposés] anc. forme dans le *Pouillé* du diocèse de Toul (*ibid.* p. 313, col. 1, v° Mailleronfoing) aujourd'hui Mailleronfaing, hameau de la com. de Bellefontoine ; Tirand*foin* [*sic !* sans *g* final également, et avec agglutination], cense dépendant de la com. de Granges (*ibid.* p. 510, col. 2, h. v°).

Nasale un (notée *un* ou *eun*).

Je n'en ai pas trouvé d'exemple, mais il y a un exemple unique de la notation unique elle-même *um* :

notée *um* :

H*um*bertois, ferme de la com. de Saint-Laurent.

Consonnes.

---

p.

Outre l'influence exercée par cette lettre sur la notation de la nasale par *m* au lieu de *n* (voir lettre *b* ci-dessus) nous la trouvons muette dans les finales suivantes : Adom*p*t, Belru*p*t, Cham*p*dray (1[er] élément), Cham*p*-le-Duc, Dom*p*tail (1[er] élément), Ferdru*p*t, Grandru*p*t (les 2 localités), Jussaru*p*t, Ramoncham*p*, Ranru*p*t (com. ann.), Ru*p*t, Sa*p*t (dans le nom de commune de Ban-de-Sa*p*t) et Xamontaru*p*t.

b.

Cette labiale ne semble présenter d'autre particularité que l'attraction qu'elle exerce sur la notation des nasales *an*, *on* qu'elle a fait écrire *am*, *om*. Voir ci-dessus. Nous présentons la même remarque pour l'autre labiale, la forte *p*.

En vertu de cette même règle, cette même lettre douce *b* passe à la forte *p* dans la prononciation d'*Ubexy*, *Vaubexy*, dans lesquels l'*x* présente le son fort et sifflant de l'*s* : *Up'si*, *Vaup'si*.

f.

L'*f* est sonore dans *Clefcy*, vocable dans lequel elle donne à l'*e* le son ouvert ; de même dans Che*f*-Haut ; elle a comme

notation équivalente le groupe *ph* dans Saint-Elo*ph*e et aussi probablement dans *Le Phény*, commune de Gérardmer, pour *Fény*, qui serait une autre forme de *feing* ou *faing*, vocables masculins, *faigne*, *feigne*, *faine*, vocables féminins. (Voir notre *Dict. phonétiq. et étym.* à ce dernier mot) ; mais elle est muette dans *Neufchâteau* et les similaires *Neuf-Moulin* (4 lieux-dits : à Aydoilles, Domfaing, Pont-s.-M. et Rouvres-la-Ch. ; les 4 *Neuf-Pré* : aux Arrrentés, à La Chapelle-d.-Br., à Champdray et à Rehaupal ; le *Neuf-Saulcy* au Tholy et enfin dans les *Neuf-Bois* à Saint-Maurice et les *Neufs-Meix* à Sapois.

En vertu de la règle de l'attraction, la labiale douce *v* passe à la forte dans *Vecoux* qui se prononce *F'cou.*

W.

Cette lettre double empruntée à l'alphabet allemand conserve le son doux originaire qui lui est propre. Elle ne se rencontre naturellement que dans les mots d'origine germanique : Wisembach, Waldersbach (com. ann.), Wildersbach (id.), Wisches (id.) noms de commuue, et dans *La Walsche*, nom de ferme de la commune de La Bresse.

t muet dans :

Adomp*t*, Aumon*t*zey, Bul*t*, Harsaul*t*, Herpelmon*t*, Hymon*t*, Mon*t*-les L., Mon*t*-les-N., Le Mon*t* (Senones), Nayemon*t*-l.-F., Saint-Baslemon*t*, Saint-Pierremon*t*, Saint-Remimon*t*, Mon*t*-for*t*, They-s.-Mon*t*for*t*.

1° dans les Rup*t* et ses composés : Ferdrup*t*, Ranrup*t*, Grandrup*t*.

2° Sap*t*, dans le nom de com. de Ban-de-Sapt.

3° dans les composés *mont* (par abréviation *mon*) Tré*mon*zey, Var*mon*zey.

t prononcé s :

Por*t*ieux.

d final muet :

Anould, Gérardmer (1er élém.), Grand et ses dérivés ou composés, Grandfontaine (com. annexée), Grandrupt (1er élém.), Grandvillers, Liffol-le-Grand, Saint-Léonard, Saint-Nabord, Le Puid, Renauvoid.

s finale muette.

1° s dans *villers*, *villiers* suffixes et dans Avillers. Voir : *r muette*.

2° Celles et son dim. Courcelles, le composé Docelles, Chatas, Châtenois, Le Clerjus, Damas, pris absolument, mais sonne dans Damas-et-Bett., Damas-aux-Bois, etc., Housseras, Le Xaintois, Dombrot-en-X., Le Ménil-en-X., Rouvres-en-X., Bonfays, Natzvillers (com. annexée), Neuvillers-la-R. (com. annexée), Saales (com annexée).

s muette :

Chatas, Damas, Destord, Dombasle (les 2 loc. de ce nom), Escles (les 2 *s*), Esley, Estrennes (les 2 *s* aussi), Isches (les 2 s), Saint-Baslemont, Saint-Genest, Thaon-les-Vosges (les 2 *s*), Les Goutteridos, com. de Gérardmer.

Toutefois elle est sonore lorsque, même à la fin, elle devient intervocalique syntaxique, par suite de sa position devant le mot suivant commençant par une voyelle : *Damas-aux-Bois* prononcé Dama-zau-bois, Rouges-Faux prononcé Rouge-zeau ; elle joue alors le même rôle que l'*s* intervocaleque ordinaire p. ex. dans Aureil-Maison, Chaumousey, Chermisey, Morelmaison, etc.

Toutefois, en fait, elle est la plupart du temps muette même dans Bouxières-aux-Bois, qui se prononce comme si le mot déterminé Bouxières était au singulier ; peut être en était-il de mène dans l'ancienne dénomination Bruyères-en-Vosges ?

s douce :

Intervocalique, elle se prononce douce comme le *z* : dans le



corps des mots, Aureil-Maison, Jésonville, Morelmaison ; il en de même lorsqu'elle devient intervocalique syntaxique ou par position, voir le § précédent *in fine*.

s forte notée *x* :

Voir cette dernière lettre à la fin du mémoire.

z

Se trouve dans Aouze, Aumontzey, Auzainvilliers, Bazegney, Bazien, Bazoilles, (les 2 loc.), Bouzemont, Buzegney (3 loc.), Clézentaine, Dinozé, Fraize, Frizon, Hennezel (et aussi dans le nom patr. d'Hennezel), Hozel, Liézey, Mazelay, (aussi *cy*), Mazirot, Morizécourt, Nompatelize, Nonzeville, Pleuvezain, Puzieux, Rozerotte, Rozières, Trémonzey, Uzemain, Varmonzey, Vervezelle et Zincourt.

k

K isolé ne figure dans aucun des noms de communes conservées par le département des Vosges ; mais il se retrouve initial dans les noms de lieux habités :

*K*agnaly, dans Lepage et Charton, h. v° (MM. Chevreux et Louis donnent *le Kagnoly*, h. v°), *K*agné, *K*ainsmas (ces derniers auteurs donnent *Kinsmuss*, h. ult. v°), *K*apéchamp, le *K*aytel, le *K*ecquement (*Le Quéquement* du cadastre, des titres contemporains, et de la carte d'état-major) ; le *K*émand, le *K*ertoff, *K*ichompré, Le *K*infin (*la Quinfaing* des titres contemporains), *K*yrié (aussi *K*irié d'Uriménil, enfin la *K*nabe, de la com. ann. de Saales.

Toutefois le *k* apparaît dans le groupe *ck* du nom de la com. ann. *Schirmeck*, et dans *Le Hohneck* inconnu du français, il est vrai, puisqu'il est d'origine germanique.

g final sonore

Bour*g*-Bruche prononcée Bourk'bruche, comme dans Bour*g*-en-Bresse prononcé Bourk'en-Bresse.

ch prononcé k.

1° dans les noms à suffixe *bach* : Barembach (com. ann.), Waldersbach (com. ann.), Wildersbach (com. ann.), Wisembach.

2° daus la Schlucht prononcé *chlouk*'

Cette prononciation paraît toute naturelle au Français dont l'alphabet ne connait pas celle du *ch* allemand.

ch chuintante forte :

a aussi comme équivalent *sch* dans Isches et Wisches (com ann), La Walsche, f.

ch noté *x* :

Voir cette dernière lettre, à la fin du mémoire.

y

Son et fonction analogue à l'y fr. dans *pays*, *abbaye*, l'y adoucit d'abord en *ai* l'*a* qui le précède, puis il vient frapper l'*i* suivant : Fays et son composé *Bonfays : fai* prononcé *fé* et *yi*, l'*i* recevant le choc de *y* semi-voyelle d'une façon analogue à l'*ea* anglais, même son de *year* (année) et dans *yacht*.

Littré représente bien v° pays le choc d'un *y* devant l'*i* de la dernière syllabe, mais il ne le donne plus dans la prononciation figurée de *abbaye* h. v. qu'il note comme *i* simple ; mais à Epinal et dans la com. de Chaumouzey même, dont fait partie ce lieudit habité, *L'Abbaye*, la prononciation est tout à fait conforme à celle du mot français *pays*, et des noms *Bonfays* et *Fays* cités ci-dessus.

r.

La nomenclature toponomastique vosgienne ne connaît que l'*r* alvéolaire ou roulée ; elle ne connait pas l'*r* grasseyée, bien que parfois on surprenne cependant cette dernière dans la bouche des étrangers.

r muette :

1° dans les composés où *-viller*, *-villers*, *-villiers* entrent comme suffixes :

Auzainvilliers, Avillers, Crainvilliers, Deinvillers, Deyvillers, Girovillers; dans *Gérardmer* et *Saint-Prancher.*

r finale sonore :

Longemer, Retournemer, Sercœur.

l muette :

Anould, Aulnois, Belmont, anciennement, (tend à disparaître), Belrupt, Bulgnéville, Bult, Colroy-la-Grande, Dinozel, ancien nom du *Dinozé* actuel, Hadol, Harol, Harsault, Hozé, prononciation patoise et prononciation ancienne de Hozel, Pallegney, avec l'e féminin, muet aussi, la syllabe entière *lle* complètement muette : *Pâgney*, Saulcy (Le), Saulxures (les 3, y compris Saulxures-les-Senones (ann.); Vitté ancienne prononciation du pays et prononciation patoise contemporaine de *Vittel.*

L'*l* mouillée n'est représentée que par deux natations :

1) *ill* dans :

Chatillon-sur-S., La Curtillotte à Uriménil, Haillainville, *Ill*on dans Ville sur Illon, Matillongoutte à Uriménil, Villoncourt. Nous parlons du moins de l'époque de notre jeune âge, c'est-à-dire de 1855; cette prononciation régulière était bien nette et bien caractérisée.

Mais aujourd'hui non seulement la prononciation parisienne négligée entre en concurrence avec l'ancienne ; on dirait même qu'elle la supplante notamment dans le parler des jeunes gens, et des étrangers à la région : Chatiyon, La Curtiyotte, Ville-sur-Yon, Viyoncourt. La forme et prononciation patoise régulière de Matillongoutte est bien *Maitiongotte* ; mais il n'a y a pas lieu de s'en étonner; le patois d'Uriménil et des environs ne connait pas l'*l* mouillée proprement dite (voir notamment la

Phonétique dans notre *Essai sur un Patois vosgien* (Uriménil, près Epinal), 1re partie, pages 21 et suiv.).

Assurément je ne puis que rappeler ici le chagrin que je partageais avec mon ami de regrettée mémoire M. Jules Cordelet, agrégé de grammaire et collaborateur de M. Crouslé, en voyant notre belle langue française perdre une de ses richesses — que conservent à l'envi au contraire ses sœurs les autres langues romanes notamment le provençal, l'espagnol et le portugais.

Ce mouillement tronqué se retrouve dans la prononciation de Bazo*illes*, que nous figurons : Ba-zo-ye, l'*o* conservant le son qui lui est propre, et le reste du mot, soit *illes* représenté par *ye* que je place en exposant comme dirait un mathématicien. Je l'ai trouvé du reste ces années dernières dans la *Grammaire russe* de M. Le Monnier. Voir aussi mon mémoire sur *Les sons de divers patois vosgiens comparés aux sons russes, allemands, arabes et néo-grecs* dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1904-1905*, CLVe année, 5e série, tome XXII, Nancy, Berger-Levrault, 1905.

2° *il* dans :

Ambra*il* (faubourg d'Epinal), Domptai*l*, Saint-Stai*l*, dans lesquels s'observe la même prononciation que dans *Bazoilles*, *mutatis mutandis*, et l'*a* conservant le son qui lui est propre, sans adoucissement, ni inflexion.

n mouillée, ou groupe *gn* mouillé.

L'*n* mouillée, disent MM. A. Darmesteter et Sudre, *op. cit.* § 38, 2e al. *in fine*, p. 82, est bizarrement représentée par *gn*. On la trouve dans Atti*gn*éville, Atti*gn*y, Auti*gn*y, Baze*gn*ey, Bette*gn*ey, Bocque*gn*ey, Branti*gn*y, Buze*gn*ey (les 3 localités), Chama*gn*e, Di*gn*onville, Do*gn*eville, Esse*gn*ey, Fi*gn*évelle, Gi*gn*éville, Gi*gn*ey, Gri*gn*oncourt, Gu*gn*écourt, Gu*gn*ey, Hadi*gn*y, Ha*gn*éville, Hergu*gn*ey, I*gn*ey, Li*gn*éville, Made*gn*ey, Le Ma*gn*y, Marti*gn*y (les 2 localités), Morta*gn*e, Palle-

*gn*ey (prononcé *Pâgney*), Par*gn*y, Re*gn*ey, Ru*gn*ey, Savi*gn*y, Ti*gn*écourt, Uxe*gn*ey, Volo*gn*e dans Les Feignes-sous-Volo*gn*e et Xerti*gn*y : La Fei*gn*e, lieux dits habités des com. d'Autrey, Ban-sur-M , Gerbamont, Grandrupt-de-Senones, Housseras, Saint-Maurice, et Petite-Raon ; La Fei*gn*e du Beau, La Fei*gn*e des Grèves, la Fei*gn*e des Meules, la Fei*gn*e des Œillets, la Fei*gn*e du Procureur, la Fei*gn*e Noire, la Fei*gn*e Moisie, la Fei*gn*e Treuché, la Fei*gn*e Saint-Florent, les Fei*gn*es, com. de Nontpatelize et de Saint-Michel ; les Fei*gn*es des Goutteridos, Les Hautes-Fei*gn*es, les Fei*gn*es Galand, Fei*gn*es-Guiches-du-Vrémont, les Fei*gn*es-sous-Vologne, et enfin les formes diminutives La Fei*gn*eule com. de La Chapelle-devant-Saint-Dié, et les Fei*gn*olés, com. de Gerbépal.

h muette :

*H*agécourt, *H*ennezel (et le n. patr. d'*H*ennezel), *H*urbache, *H*ymont, Mont*h*ureux (les 2 loc., dans le nom desquelles elle est adventice), Re*h*aupal, (on l'entend aussi parfois aspirée) Rot*h*au, T*h*aon, T*h*ey, T*h*iéfosse, Le T*h*illot, T*h*iraucourt, Le T*h*oly, Les T*h*ons, T*h*uillières, T*h*unimont. Dans la plupart de ces derniers noms elle est également adventice. Voir mon autre mémoire *Les formes originales des noms de lieux des Vosges* dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, tome LIV (4e série, 4e volume), 1904, Nancy, 1904.

h aspirée dans :

Gor*h*ey : j'ai entendu tout récemment un étranger prononcer ce mot comme si l'*h* était muette ; il m'a fallu un certain temps pour le comprendre. *H*adigny, *H*adol, *H*aillainville, *H*apponcourt, *H*ardancourt, *H*arol, *H*arsault, *H*autmougey, *H*ergugney, *H*ouécourt, *H*ouéville, La *H*aye, *H*ousseras, La *H*oussière, Re*h*aincourt.

x.

L'x dans la nomenclature toponomastique vosgienne n'a que

les trois prononciations : *ks*, *s*, que le français a également, et la prononciation *ch* que le français ne connait pas ; elle ne présente pas la prononciation douce française notée par le groupe *gz* ; c'est tout à fait exceptionnellement que j'ai entendu un jeune avocat de notre barreau arrivé depuis peu dans notre pays prononcer *Gz*ertigny pour *S*ertigny, le nom de la com. *Xertigny*.

1) prononcé *ks* :

Batte*x*ey, Bou*x*urulles, Contre*x*éville, Ve*x*aincourt, *X*amontarupt, *X*ertigny, (Cette prononciation *ks* était fréquente anciennement ; elle tend à être peu à peu supplantée par la prononciation *s dure*, qui paraît devoir dominer maintenant), noms de communes et aussi l'une des trois prononciations de *X*ennevois, cité ci-dessus.

2) prononcée *ch* (comme dans cheval) :

Pou*x*eux (et non Pou*ks*eux, comme prononcent bien à tort les étrangers à la région, notamment les employés de la compagnie de l'Est), U*x*egney, *X*afféviller*s*, *X*aronval, noms de com., *X*ainfaing, ham. de la com. de Traintrux ; c'est aussi l'une des trois prononciations de *X*ennevois, com. de Saint-Etienne.

3) prononcée *s* dure ou double *ss* = *c* français dans *ceci*, ç cédillé dans leçon, reçu) :

Bou*x*ières (aussi les mêmes noms des com. du département limitrophe de la Meurthe), Jeu*x*ey, Jor*x*ey, Ma*x*ey, Nomexy, Saul*x*ures (les 2 localités), Ube*x*y, Vaube*x*y, Va*x*oncourt, Villou*x*el, Vou*x*ey, noms de communes et aussi l'une des trois prononciations de *X*ennevois déjà cité. (Voir aussi Haillant *Glossaire géograhique vosgien* dans le compte-rendu du *Congrès national des sociétés françaises de géographie*, XXIIe session, Nancy, 1er-5 août 1901, Berger-Levrault, 1902, pp. 109-110).

L'*x* finale est muette dans :

Certilleu*x*, Corcieu*x*, La Croi*x* a.-M., Dounou*x*, La première *x* était également muette dans l'orthographe adoptée autrefois par la Cie de l'Est, *Douxnoux*, Grau*x*, Greu*x*, Lesseu*x*, Midrevau*x*, Monthureu*x* (les deux), Padou*x*, Pouxeu*x*, Puzieu*x*, Remomei*x*, Rouceu*x*, Les Rouges-Eau*x*, Serou*x*, Taintru*x*, Tilleu*x*, Veçou*x*, Vieu*x*-Moulin.

FIN.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

auxquelles la Société d'Emulation des Vosges adresse ses publications en les priant de continuer cet échange.

BIBLIOTHÈQUES PÉRIODIQUES ET ÉTABLISSEMENTS RECEVANT ÉGALEMENT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

AIN

1. Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, à Bourg.

AISNE

2. Société académique de Laon.
3. Société historique et archéologique de Château-Thierry.

ALPES-MARITIMES

4. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

AUBE

5. Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, à Troyes.
6. Société horticole, vigneronne et forestière de l'Aube, à Troyes.
7. Société d'apiculture, à Troyes.

BASSES-PYRÉNÉES

8. Société des sciences, lettres et arts, de Pau.

BOUCHES-DU-RHONE

9. Société de statistique de Marseille, rue Saint-Sépulcre, 19.

CALVADOS

10. Société d'agriculture et de commerce de Caen.
11. Académie nationale des Sciences, arts et belles-lettres de Caen.
12. Société linnéenne de Normandie, à Caen.
13. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, de Bayeux.
14. Société d'horticulture et de botanique du centre de la Normandie, à Lisieux.

COTE-D'OR

15. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
16. Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
17. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune, à Beaune.

DEUX-SÈVRES

18. Société centrale d'agriculture du département des Deux-Sèvres, à Niort.
19. Société de botanique des Deux-Sèvres, à Niort.

DOUBS

20. Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
21. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
22. Société d'émulation de Montbéliard.

DROME

23. Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, à Romans.

EURE

24. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.

FINISTÈRE

25. Société académique de Brest.

GARD

26. Académie de Nîmes.
27. Société d'études des sciences naturelles de Nîmes.

HAUTES-ALPES

28. Société d'études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes, à Gap.

HAUTE-GARONNE

29. Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse,
30. Université de Toulouse.

HAUTE-MARNE

31. Société historique et archéologique de Langres.
32. Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier.

HAUTE-SAONE

33. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
34. Société grayloise d'émulation, à Gray.

HAUTE-VIENNE

35. Société des Amis des sciences et arts, à Rochechouart.

HÉRAULT

36. Académie des sciences et des lettres de Montpellier.
37. Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, à Montpellier.



38. Société languedocienne de géographie, à Montpellier.
39. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
40. Société d'études des sciences naturelles de Béziers.

ILLE-ET-VILAINE

41. Société historique et archéologique de Saint-Malo.

ISÈRE

42. Société des amis des sciencees naturelles de Vienne.

JURA

43. Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

LOIRE-INFÉRIEURE

44. Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, à Nantes.
45. Société des scienees naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes.

LOIRET

46. Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.

LOIR-ET-CHER

47. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, à Blois.

LOZÈRE

48. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende.

MANCHE

49. Société académique de Cherbourg.

MARNE

50. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

51. Académie nationale de Reims.
52. Société d'horticulture de l'arrondissement d'Epernay.

MEURTHE-ET-MOSELLE

53. Académie de Stanislas, à Nancy.
54. Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain, à Nancy.
55. Société de médecine, à Nancy.
56. Société des sciences de Nancy.
57. Société de géographie de l'Est, à Nancy, 24, rue des Tiercelins.
58. Société lorraine de photographie, à Nancy.
59. Bibliothèque de l'Université, à Nancy.
60. Annales de l'Est, palais de l'Université, à Nancy.
61. Bibliothèque de la ville de Nancy.
62. — du lycée de Nancy.
63. — du collège de Longwy.
64. — du collège de Lunéville.
65. — de la ville de Lunéville.
66. — de la ville de Pont-à-Mousson.
67. — de la ville de Toul.
68. — du collège de Toul.
69. — de la ville de Briey.
70. — du collège de Briey.
71. Section vosgienne du Club alpin français, à Nancy.
72. Bibliothèque des archives de Meurthe-et-Moselle, hôtel et rue de la Monnaie, à Nancy.
73. Société des Amis de l'Université de Nancy, 19, rue de Strasbourg.

MEUSE

74. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
75. Société philomathique, à Verdun.
76. Bibliothèque du lycée de Bar-le-Duc.
77. — du collège de Commercy.

78. Bibliothèque du collège de Montmédy.
79. — du collège de Saint-Mihiel.
80. — du collège de Verdun.
81. — de la ville de Bar-le-Duc.
82. — de la ville de Commercy.
83. — de la ville de Montmédy.
84. — de la ville de Verdun.

NORD

85. Société dunkerqnoise pour l'enseignement des sciences, lettres et arts à Dunkerque.
86. Société des sciences, agriculture et arts de Lille.
87. Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, à Douai.
88. Société d'émulation de Cambrai.

OISE

89. Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais.
90. Société historique de Compiègne.

PAS-DE-CALAIS

91. Société académique de Boulogne sur-Mer.
92. Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

93. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

RHONE

94. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
95. Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon.
96. Bulletin historique du diocèse de Lyon, place de Fourvières, à Lyon.

SAONE-ET-LOIRE

97. Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.
98. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
99. Société éduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.
100. Société d'histoire naturelle d'Autun.
101. Société d'histoire naturelle de Màcon.

SARTHE

102. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.

SEINE

103. Académie française, quai Conti, 23, à Paris.
104. Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
105. Académie des sciences, à Paris.
106. Académie des beaux-arts, à Paris.
107. Académie des sciences morales et politiques, quai Conti, 23, Paris.
108. Académie de médecine, rue des Saints-Pères, 49, à Paris.
109. Société nationale d'agriculture de France, rue de Belle-Chasse, 18, à Paris.
110. Société nationale et centrale d'horticulture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, à Paris.
111. Société pour l'instruction élémentaire, rue du Fouarre, 14, à Paris.
112. Société nationale des antiquaires de France, au Musée du Louvre, à Paris.
113. Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184, à Paris.
114. Société nationale d'acclimatation de France, hôtel Lourageois, rue de Lille, 14, à Paris.
115. Société Franklin, rue Christine, 1, à Paris.

116. Société des agriculteurs de France, rue Le Pelletier, 1, à Paris.
117. Journal des savants (librairie Hachette), 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.
118. Association philotechnique, rue Serpente, 24, à Paris.
119. Société des jeunes naturalistes, à Paris.
120. Société d'anthropologie de Paris, rue de l'Ecole de Médecine, 15, à Paris.
121. Musée d'anthropologie, palais du Trocadéro, à Paris.
122. Musée Guimet, à Paris.
123. La Revue archéologique, 28, rue Bonaparte, Paris.
124. Bibliothèque de la ville de Paris, hôtel Carnavalet, rue Sévigné, à Paris.
125. Romania, 67, rue Richelieu, à Paris.
126-130. Bibliothèques des Sociétés savantes, au ministère de l'instruction publique, à Paris, 110, rue de Grenelle-Saint-Germain. (Cinq exemplaires.)

SEINE-INFÉRIEURE

131. Société libre d'émulation, commerce et industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.
132. Société havraise d'études diverses, au Havre.
133. Société industrielle d'Elbeuf.

SEINE-ET-MARNE

134. Société d'horticulture de l'arrondissement de Coulommiers.
135. Société d'agriculture de Melun.

SEINE-ET-OISE

136. Société des sciences morales, des lettres et arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
137. Société d'horticulture de Seine-et Oise, à Versailles.
138. Société d'agriculture de Saint-Germain-en-Laye.

SOMME

139. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
140. Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens.
141. Société linnéenne du nord de la France, à Amiens.
142. Société d'émulation d'Abbeville.

TARN-ET-GARONNE

143. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

TERRITOIRE DE BELFORT

144. Société belfortaine d'émulation, à Belfort.
145. Revue d'Alsace, 1, rue de l'Eglise, à Belfort.

VAR

146, Société d'agriculture, du commerce et d'industrie du département du Var, à Draguignan.
147. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.
148. Académie du Var, à Toulon.

VIENNE

149. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
150. Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VOSGES

151. Société d'horticulture et de viticulture des Vosges, à Epinal,
152. Section vosgienne de la Société de géographie de l'Est.
153. Société philomatique vosgienne, à Saint-Dié.
154. Comice agricole d'Epinal.
155. — de Mirecourt.
156. — de Neufchâteau.
157. — de Remiremont.
158. — de Saint-Dié.

159. Société agricole, horticole et viticole de l'arrondissement de Mirecourt.
160. Ligue de l'enseignement d'Epinal.
161. Chambre de commerce du département des Vosges, à Epinal, 16, rue Jeanne-d'Arc.
162. Commission météorologique du département des Vosges, à Epinal.
163. Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département des Vosges, à Epinal.
164. Bibliothèque administrative de la préfecture des Vosges, à Epinal.
165. Bibliothèque administrative de la sous-préfecture de Mirecourt.
166. Bibliothèque administrative de la sous-préfecture de Neufchâteau.
167. Bibliothèque administrative de la sous-préfecture de Remiremont.
168. Bibliothèque administrative de la sous-préfecture de Saint-Dié.
169. Bibliothèque de la ville d'Epinal, place Lagarde, à Epinal.
170. — de la mairie d'Epinal (archives de la ville d'Epinal), à l'Hôtel de Ville.
171. Bibliothèque du collège et de l'école industrielle d'Epinal, au Collège, quai Jules-Ferry.
172. Bibliothèque de Mirecourt.
173. — de Neufchâteau.
174. — de Remiremont.
175. — de Saint-Dié.
176. — de Rambervillers.
177. — du secrétariat du Conseil général des Vosges. Hôtel de la Préfecture, à Epinal.
178. Bibliothèque de l'Ecole normale d'instituteurs à Mirecourt,
179. — de l'Ecole normale d'institutrices à Epinal.
180. — du collège de Mirecourt.

181. Bibliothèque du collège de Neufchâteau.
182. — — de Remiremont.
183. — — de Saint-Dié.
184. — — de Bruyères.
185. — de la ville de Bains-les-Bains.
186. — — de Bruyères
187. — — de Châtel.
188. — — de Xertigny.
189. — — de Charmes.
190. — — de Darney.
191. — — de Dompaire.
192. — — de Monthureux-sur-Saône.
193. — — de Vittel.
194. — — de Bulgnéville.
195. — — de Châtenois.
196. — — de Coussey.
197. — — de Lamarche.
198. — — de Plombières.
199. — — de Saulxures-sur-Moselotte.
200. — — du Thillot.
201. — — de Brouvelieures.
202. — — de Corcieux.
203. — — de Fraize.
204. — — de Gérardmer.
205. — — deProvenchères.
206. — — de Raon-l'Etape.
207. — — de Senones.
208. — de l'Ecole primaire supérieure à Gérardmer.
209. — de l'Ecole primaire supérieure de Thaon-les-Vosges.
210. Bibliothèque de l'Ecole primaire supérieure de Charmes.
211. — de l'Ecole primaire supérieure de Thaon (Ecole de filles)
212. Bibliothèque de l'Ecole primaire supérieure d'Epinal.

213. Bibliothèque de la Section des Hautes-Vosges du Club alpin, à Epinal, 3, rue de la Comédie.

YONNE

214. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
215. Société archéologique de Sens.

ALGÉRIE ET TUNISIE

216. Société archéologique du département de Constantine (Algérie).

Société constantinoise de photographie, à Constantine (Algérie). — (Dissoute. — Retour des *Annales 1903*, reçues le vendredi 11 décembre 1903, venant du ministère.)

217. Académie d'Hippone, à Beaune (Algérie).
218. Société archéologique de Sousse, à Sousse (Tunisie).

ALSACE-LORRAINE

219. Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.
220. Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.
221. Société d'histoire et d'archéologie lorraine, à Metz.
222. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.
223. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.
224. Société d'histoire naturelle, à Colmar.
225. Société industrielle de Mulhouse.

SOCIÉTÉS DIVERSES

ANGLETERRE

226. **Manchester.** Société philomatique et littéraire de Manchester (Literary and philosophical Society, Manchester (Angleterre).

BAVIÈRE

227. **Neustadt.** Société des Sciences naturelles (Polichia), à Neustadt (Bavière).

DANEMARK

228. **Copenhague.** Fransk-Akademisk Forening (Société d'étudiants danois pour l'étude de la langue et de la littérature française) à Copenhague.

ÉGYPTE

229. **Le Caire.** Bibliothèque de l'Institut égyptien du Caire, au Caire (Egypte).

ÉTATS-UNIS

230. **Saint-Louis.** Le Jardin botanique du Missouri, à Saint-Louis.
231. — Transaction of the Academy of science to Saint-Louis (Missouri).
232. **Washington.** Smithsonian Institution, Washington.

ITALIE

233. **Catane.** Accademia Giœnia di scienze naturali, place de l'Université Royale, nos 11 et 12, à Catane (Sicile).
234. **Milan.** Società bibliografica italiana (Société bibliographique italienne, près la Bibliothèque nationale de Milan.

LUXEMBOURG

235. **Luxembourg.** Institut Royal Grand Ducal du Luxembourg.

RUSSIE

236. **Moscou.** Société des amis des sciences naturelles, à Moscou.

237. **Saint-Pétersbourg.** Société impériale d'archéologie à Saint-Pétersbourg.

236. — Société impériale russe d'archéologie à Saint-Pétersbourg.

237. — Société impériale de géographie à Saint-Pétersbourg.

SUÈDE

238. **Gothembourg.** Société royale des sciences et des lettres de Gothembourg.

239. **Stockolm.** Kongl. Vitterhets, Historie och Antiquitets Akademien (Académie royale des belles lettres, d'histoire et des antiquités de Stockolm).

240. **Upsal.** Institution géologique de l'Université royale d'Upsal.

241. Kongl. Universitets Biblioteket, à Upsal (Bibliothèque de l'Université d'Upsal).

SUISSE

242. **Bâle.** Société des sciences naturelles, à Bâle.

243. **Berne.** Société géographique de Berne.

244. **Neufchâtel.** Société de géographie de Neufchâtel.

245. — Société neufchâteloise des sciences naturelles, à Neufchâtel.

Liste des Membres

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

BUREAU

PRÉSIDENT D'HONNEUR, *M. le Préfet des Vosges.*

PRÉSIDENT, *M. Chevreux* (I. ✿), archiviste des Vosges et conservateur du Musée départemental.

VICE-PRÉSIDENTS { *M. Le Moyne*, Charles (O. ✵, A. ✿). *M. Gazin*, (I. ✿), avocat, docteur en droit.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, *M. Haillant*, Nicolas (I. ✿), avoué, docteur en droit.

SECRÉTAIRE-ADJOINT, *M. Derasey*, avocat.

TRÉSORIER, *M. Lovendowski* (✵), chef de bataillon en retraite.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE, *M. Tremsal* (I. ✿), directeur d'école primaire.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE-ADJOINT, *M. Garnier* (I, ✿, ✿), conducteur des ponts et chaussées).

COMMISSIONS ANNUELLES

1° Commission d'agriculture.

MM. Derazey, président; Adam, secrétaire; Barthélemy, Hermann, Lebrunt, Le Moyne, membres titulaires ; René Perrout, Stein et Virtel, membres adjoints.

2° Commission d'histoire et d'archéologie.

MM. Chevreux, président ; Tremsal, secrétaire ; Bour, Fleuriel, Gazin et Gautier, René Perrout, membres titulaires.

3° Commission littéraire.

MM. Fleuriel, président ; Perrout, René, secrétaire ; Bour, Gautier, Hun, Millot et Thiéry, membres titulaires.

4° Commission scientifique et industrielle.

MM. Le Moyne, président ; Gautier, secrétaire ; Hausser, Hermann, Kampmann, Lebrunt et Lovendowski, membres titulaires.

5° Commission des beaux-arts.

MM. Chevreux, président ; Amann, secrétaire ; Clasquin, Déflin, Louis, P. Mieg et Henri Perrout, membres titulaires.

6° Commission d'admission.

MM. Garnier, président; Amann, secrétaire; Derazey, Gazin, Le Moyne, Lovendowski et Tremsal, membres titulaires.

M. le Président et M. le Secrétaire perpétuel sont, de droit, membres de toutes les Commissions.

MEMBRES TITULAIRES

résidant à Epinal.

MM. les Sociétaires qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer, sans retard, M. le secrétaire perpétuel et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Adam (✿), professeur départemental d'agriculture, 63, rue de Nancy (1899). (1).

Amann (A. ✿), sculpteur, 8, rue Rualménil (1893).

Barthélemy, vétérinaire, rue de la Gare, maison Baudoin (1900).

Bernardin, lieutenant au 149e, 2, rue de la Bourse (1903).

Bour (A. ✿), juge d'instruction, rue Boulay-de-la-Meurthe nº 24 (1887).

Chevreux, Paul (I. ✿), ancien élève de l'école des Chartes, archiviste départemental, conservateur du Musée, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, au Musée, place Lagarde (1880).

Clasquin, François (I. ✿), architecte départemental, 13, rue du Quartier (1886)

Déflin, Gustave, peintre-décorateur, à Epinal (1904).

Derazey, Albert, avocat, 6, rue de la Louvière (1888).

Fleuriel, Em. (I. ✿), Inspecteur d'Académie en retraite, agrégé d'anglais, 19, rue des Jardiniers (1900).

de Gail (✱, ✿), conservateur des eaux et forêts, 16, rue de la Préfecture (1900).

Garnier, Adolphe (I. ✿, ✿) conducteur des ponts et chaussées, chef des bureaux de l'Ingénieur en chef, 10, rue Jeanne-d'Arc (1878).

---

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année d'admission.

Gautier, Léon (✻), député, membre du Conseil général des Vosges, ancien capitaine du génie, rue de la Louvière (1878).
Abonné perpétuel.

Gazin, Edgard (I. ✪), avocat, docteur en droit, 24, rue d'Ambrail (1885).

Gesnel, contrôleur des mines, 12, rue Jean-Viriot (1900).

Haillant, Nicolas), I. ✪), avoué, docteur en droit, lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 21, place de l'Atre (1875).

Hausser, Ernest (✻, A. ✪), sous-ingénieur des ponts et chaussées, rue Grennevo, 3 (1889).

Hermann (✪), conducteur principal des ponts et chaussées en retraite, 20, place des Vosges (1900).

Hun, Damien, avocat, publiciste, 1, rue des Jardiniers (1901).

Kampmann (✻), industriel, route du Champ-du-Pin (1885)

Lapicque, Auguste (O. ✪), vétérinaire, 5, rue de la Bourse (1861).

Le Moyne, Charles (O. ✻, A. ✪), directeur des postes et télégraphes en retraite, 14, rue de la Préfecture (1864).

Louis, Léon (I. ✪), inspecteur de l'assistance publique du département des Vosges, 29, rue Boulay-de-la-Meurthe (1886).

Lovendowski (✻), chef de bataillon en retraite, 15, rue des Forts (1898).

Merlin, Ch. (I. ✪), secrétaire honoraire de l'inspection académique, 2, rue Sadi-Carnot (1862).

Mieg, Paul, adjoint au maire d'Epinal, rue Thiers, 26.

Millot, René, licencié en droit, avoué à Epinal, 23, rue de la Préfecture (1902).

Muller, agent-voyer en chef, rue Boulay-de-le-Meurthe (1900).

Perrout, Henri, licencié en droit, adjoint au maire d'Epinal, 1, rue Thiers (1900).

Perrout, René (☸), avocat, licencié ès-lettres, rue Thiers, 8 (1899).

Stein, Emile, ancien notaire, licencié en droit, maire d'Epinal, 7, rue de la Préfecture (1882).

Tallon, Georges (I. ◐, ☸), Préfet des Vosges, Hôtel de la Préfecture (1900).

Thiéry (✱), commandant du génie en retraite, propriétaire à Bellevue, Epinal (1902).

Thomas (A. ◐), principal du collège d'Epinal, licencié ès-sciences mathématiques et ès-sciences physiques (1902).

Tremsal, Constant (I. ◐), directeur d'école primaire à Epinal, rue Lormont (1892).

MEMBRES LIBRES

résidant à Epinal.

MM. les Sociétaires qui changent de domicile sont instamment priés d'informer, sans retard, M. le Secrétaire perpétuel et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Ayet (✱), trésorier-payeur général en retraite, 23, rue Gambetta (1901). (1).

Ballon, pharmacien de 1re classe, 9, rue de la Paix (1887).

Benoit-Lévy, propriétaire, chemin des Soupirs, à Epinal (1904).

Clément, pharmacien de 1re classe, 21, rue Malpertuis (1900).

Clément Henry (A. ◐), professeur de philosophie au collège d'Epinal, 27, rue Thiers (1903).

Dalsace, Gaston (✱), inspecteur des forêts en retraite, 5, rue de l'Ecole Normale (1882).

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année d'admission.

Ferry, professeur au collège d'Epinal, 2, quai de Juillet (1904).

Fricotel, imprimeur, 2, quai de Juillet (1888).

Gley, Albert, (A. ✪), professeur au collège, 5, rue de la Calandre (1901).

Goguel, pasteur, rue Gambetta (1882).

Jeandidier, Henri (A. ✪), licencié en droit, notaire, 1, rue de la Préfecture (1900).

Jeanmaire, Jules, ancien receveur de l'enregistrement, 2, rue Sadi-Carnot (1897).

Juillard, Georges (✱, I. ✪), industriel, ancien maire d'Epinal, 27, rue de la Louvière (1889).

Legras, docteur en médecine, 14, rue d'Arches (1893).

Merklen, notaire, docteur en droit, 6, rue Thiers (1880).

Pellerin, Georges (✪), imprimeur-imagiste, 15, rue Léopold-Bourg (1901).

Perron, inspecteur d'Académie, 15, rue Boulay-de-la-Meurthe (1904).

Peters, Victor (✱), industriel et maire de Nomexy, 3, rue Gambetta (1900).

Poirson, Ernest (I. ✪, ✿), inspecteur primaire, faubourg d'Alsace (1899).

Schwander, pharmacien de 1re classe, 26, rue de la Gare, (1902).

Simonet, professeur au collège, chemin de la Manutention (1904).

Sonrel, propriétaire à Lamerey, près Dompaire.

Vial, (A. ✪), directeur des travaux de la ville d'Epinal, quai de Dogneville (1896).

Viatte, Paul, docteur en droit, avocat, 2, rue des Forts (1902).

MEMBRES ASSOCIÉS

résidant dans le département des Vosges.

Les membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Adam-Conraud, agriculteur à Coussey (1899) (1).

Antoine, Alphonse (✿), agriculteur à Gerbépal (1902).

Bailly, Nicolas (✿, A. ✿), docteur en médecine, ancien membre du Conseil général des Vosges, ancien maire de Bains (1882).

Bidu, chef de section à la Compagnie de l'Est, à Neufchâteau.

Boucher, Henry, licencié en droit, député des Vosges, ancien ministre du Commerce et de l'Industrie, vice-président du Conseil général, industriel à Kichompré, commune de Gérardmer (1875).

Bresson, Edouard (✱, A. ✿), membre du Conseil général des Vosges, maire de Monthureux sur-Saône (1882).

Cartier-Bresson, industriel et agriculteur, maire de Celles-sur-Plaine (1902).

Chapelier (l'abbé), Charles, curé-doyen à Mirecourt (1886).

Claudot, Camille (A. ✿, ✿), inspecteur adjoint des eaux et forêts, à Darney.

Collet, Vital, publiciste à Charmes (1903)

Didierlaurent (l'abbé), curé de Monthureux-sur-Saône (1885).

Duplessis (✱), chef de bataillon commandant le 5e bataillon de chasseurs à pied, à Remiremont (1901).

---

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année d'admission.

Edme Gaucher, Louis, licencié en droit, à Rouceux (1886).

Fayet, docteur en médecine, à Dompaire (1901).

Flayeux (l'abbé), curé de Ménarmont (1901).

Fournier, Alban, docteur en médecine, président de la section des Hautes-Vosges du C. A. F., à Rambervillers (1875).

Gérard, Albert, député, docteur en droit, à Saint-Dié.

Hénin (le prince d'), comte d'Alsace (✪), député, conseiller général, au château de Bourlémont (par Neufchâteau) et 20, rue Washington, à Paris (1876).

Houot, directeur de l'école primaire supérieure, à Charmes (1894).

Kiener, Roger, industriel à Eloyes (1879).

Krantz, Camille (O, ✱), député, ancien ministre, 226, boulevard Saint-Germain, Paris, et à Dinozé, près Epinal (1893).

Krantz, Lucien, industriel à Docelles (1880).

Lederlin, Armand (O. ✱, I. ✪, ✤), conseiller général, directeur des établissements industriels et maire de Thaon (1876).

Legras (✱), docteur en médecine, à Dompaire (1878).

Leroy, Emile (✤), gérant de la ferme de la Planée, à Celles-sur-Plaine (1902).

Liégeois (I. ✪), docteur en médecine, membre correspondant de l'Académie de médecine, à Bainville-aux-Saules, par Dompaire (1876).

De Liocourt (✤), inspecteur des eaux et forêts, à Neufchâteau (1901).

Martin, Camille (A. ✪), compositeur et professeur de musique, organiste à Charmes (1887).

Mathieu, Emile, ancien juge au tribunal de commerce, industriel à Thaon (1887).

Merlin, Roger, (A. ✪), avocat, élève diplômé de l'Ecole des sciences politiques, membre du conseil d'arrondissement, à Bruyères (1889).

Millot, Léon, viticulteur à Mandres-sur-Vair (1903).

Mougin, Stéphane, avocat à Remiremont (1903).

Olivier (l'abbé), professeur à Châtel-sur-Moselle, lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1894).

Parvé, secrétaire de la sous-préfecture de Neufchâteau (1904).

Pierrefite (l'abbé), curé de Portieux (1894).

Pognon, Paul, instituteur à Rouceux (1902).

Puton, Bernard, procureur de la République à Remiremont, rue des Capucins (1894).

Raoult, docteur en médecine à Raon-l'Etape (1882).

de Ravinel, Charles, président du Comice agricole de Rambervillers, agriculteur à Nossoncourt (1888).

Richard, Alfred, licencié en droit, notaire, 81, Grande-Rue, à Remiremont (1882).

Sonrel, propriétaire à Lamerey (près Dompaire) (1887).

Thiaucourt, Paul, fils, licencié, 9, rue Monge, à Paris (1903).

Tourdes, juge au tribunal civivil à Saint-Dié (1882)

Vanson, contrôleur des contributions directes à Neufchâteau (1904).

Virtel, Albert, agriculteur, lauréat de la Société d'Emulation, à Damas-devant-Dompaire (1896).

MEMBRES CORRESPONDANTS (1)

résidant hors le département des Vosges

Les membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans rètard le Secrétaire perpétuel et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Adam, Lucien (✻), président de la Chambre de la Cour d'appel, boulevard Sévigné, à Rennes (Ille-et-Vilaine) (1862).

Ancel-Seitz, député, 28, avenue Raphael, à Paris.

Badel, Emile, professeur à l'Ecole industrielle, 5, rue Pichon, à Nancy (1901).

Balland, Xavier. chef de bureau au Crédit foncier de France, avenue Pozzo di Borgo, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise) (1903).

Baradez, avocat général à Besançon (1885).

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année d'admission.



Barbet (✻, ✠), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Mézières (1898).

Barbier, docteur en médecine, 15, rue d'Edimbourg, 8e arrondissement, à Paris (1893).

Barrès, Maurice, homme de lettres, 100, boulevard Maillot, à Neuilly-Paris.

Baudrillard (✻), ancien conservateur des forêts à Dreux (Eure-et-Loire (1854).

De Baufremont (le prince-duc Eugène), prince de Courtenay, duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube) et 87, rue de Grenelle, 7e arrondissement, Paris (1871).

Abonné perpétuel.

Beaupré (le comte Jules), archéologue, 18, rue de Serre, à Nancy (1904).

Beaurain, Ernest, architecte-voyer honoraire de la ville de Paris, 27, rue d'Allemagne, Paris (1903).

Bécus, ancien notaire, agronome, 28, rue Saint-Nicolas, à Nancy, (1878).

Blondel, Raymond (✻), doyen de la Faculté de droit à l'Université de Nancy, vice-président du Conseil général des Vosges, 13, rue Hermite, à Nancy (1901).

Bœgner (C. ✻, I. ✪), docteur en droit, ancien préfet des Vosges, préfet de Seine-et-Marne, à Melun (1878).

Bonnardot (I. ✪), archiviste-paléographe, ancien sous-inspecteur du service historique de Paris, bibliothécaire de la ville de Verdun (Meuse) (1875).

Boudard (I. ✪), ancien inspecteur de l'enseignement primaire, directeur de l'asile de Fains (Meuse) (1875).

Bouvier, Félix (✻, I. ✪), lauréat de l'Académie française, chef de division au ministère des finances (direction du personnel et du matériel), 123, rue Mozart, 16e arrondissement, à Paris-Passy (1883).

Boyé, Pierre, docteur ès-lettres et en droit, licencié ès-sciences, avocat à la Cour, correspondant du ministère de l'Instruction publique, 53, rue de l'Hospice, à Nancy (1898).

Braconnier (✻), ancien ingénieur des mines, rue de la Monnaie, 5, à Nancy (1879).

Bretagne, Ferdinand, contrôleur principal des contributions directes en retraite, à Nancy, 53, rue de la Ravinelle (1880).

Burel, Abel (✻, ♣), conservateur des forêts en retraite, à Meaux (Seine-et-Oise) (1881).

Burtaire (I. ♦), professeur de mathématiques au lycée de Bar-le-Duc (1875).

Champion (L.), (A. ♦), ancien capitaine commandant au 5e régiment de chasseurs à Neufchâteau, actuellement commandant le dépôt de remonte de Caen (1903).

Chatton (abbé), curé de Remenoville, par Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle) (1904).

Cournault, Charles (✻), conservateur du musée lorrain, membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue de la Rivière, 16, à Malzéville, près Nancy, (1849).

Debidour (✻, I. ♦), inspecteur général de l'Université, à Paris (1879).

Denis, Charles (I. ♦), lauréat de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, capitaine au 51e régiment d'infanterie, à Beauvais (Oise) (1884).

Dreyfuss, Albert, licencié ès-lettres, professeur au collège de Saint-Mihiel.

Duhamel (I. ♦), archiviste du département de Vaucluse, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, à Avignon (1865).

Duroselle, ancien professeur d'agriculture du département des Vosges, Grande-Rue, 77, à Malzéville, par Nancy (1879).

Figarol, Victor (A. ♦), 4, rue Pierre-le-Grand, Paris (1882).

Finot (✻), licencié en droit, archiviste du département du Nord, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1, rue du Pont-Neuf, à Lille, Nord (1879).

Fliche (✵), professeur d'histoire naturelle à l'école nationale des eaux et forêts, correspondant de l'Académie des sciences, président de l'Académie de Stanislas, 19, rue Saint-Dizier, à Nancy (1884).

Gaulard, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine de Lille, 170, rue Nationale (1880).

Gebhart (A. ✪), ancien pharmacien, 1, rue du Val-de-Grâce, à Paris.

Gérard, conservateur des hypothèques en retraite, à Rethel (Ardennes) (1876).

Germain, Léon (I. ✪), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 26, rue Héré, à Nancy (1880).

Gérôme, Joseph, jardinier en chef du Muséum d'histoire naturelle, professeur à l'Ecole nationale d'Horticulture de Versailles, 57, rue Cuvier, à Paris (5e arr.) (1903).

Gley, René, directeur de l'enregistrement, à Ajaccio (Corse) (1878).

de Grandprey (✪), inspecteur général des forêts en retraite, 41bis, rue Saint-Honoré, à Versailles (1873).

Guyot, Charles (✵, I. ✪, ✥), conservateur des forêts, directeur de l'Ecole nationale des eaux et forêts, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, 10, rue Girardet, à Nancy (1886).

Heitz (✪), percepteur à Vézelise (Meurthe-et-Moselle) (1883).

Hyver (l'abbé), professeur à l'Institut catholique de Lille (1874).

Jacquot, docteur en médecine à Creil (1903).

Joubin (O. ✵, I. ✪), inspecteur honoraire de l'Académie de Paris, à Paris (1860).

Kuhn (l'abbé) Hermann, curé de Lixheim, par Dieuze (Lorraine) (1868).

Abonné perpétuel.

Landmann (A. ✪), ancien professeur de dessin au lycée de Versailles (1881).

Lapicque, Louis, docteur en médecine, maître de conférences à la Sorbonne, 6, rue Dante, Paris (1903).

Laurent (l'abbé), (I. ◑), inspecteur d'académie en retraite, 15, place Dauménil, à Paris (1873).

Lehr, docteur en droit, professeur à l'Académie de Lausanne (Suisse) (1867).

Le Plé (✻), docteur en médecine, président de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure, place de la Pucelle, 20, à Rouen (1874).

Lorrain, homme de lettres à Iberville (Canada) (1878).

Li Chao Pé, lettré, mandarin chinois, attaché à la légation de Chine, 5, avenue Kléber, à Paris (1881).

Malgras, Albert, ancien magistrat à Lunéville (1878).

Maire (A. ◑), inspecteur des forêts à Gray (1881).

Ména, Philippe, conservateur des forêts, à Troyes (Aube) (1884).

Mersey, Lucien, (✻, ♣), conservateur des eaux et forêts, chef du service des améliorations pastorales, de la pêche et de la pisciculture au Ministère de l'Intérieur, 87, boulevard Saint-Michel, Paris.

Moret, Emile, comptable à Nancy, officier d'administration de réserve, 3, rue Dom-Calmet (1888).

Moynier de Villepoix (A. ◑), professeur à l'école secondaire d'Amiens (1878).

Muel, directeur de l'enregistrement en retraite, 1bis, rue des Chanoines, Nancy (1889).

Mutel, Henry, avoué près le tribunal civil de la Seine, 31, rue d'Anjou, Paris (1903).

Noël, Ernest, industriel à Paris (1868).

Olry, professeur départemental d'agriculture à Saint-Bon, près Chaumont (Haute-Marne) (1900).

Oulmont, Paul, docteur en médecine, médecin de l'hôpital de la Charité à Paris, 5, rue de Téhéran (1903).

de Pange (comte Maurice), historien, rue de l'Université, 98, à Paris (1880).

Papier (I. ✿), chef du service des tabacs en retraite, président de l'Académie d'Hippone à Bône (Algérie) (1876).

de Pfluck-Hartung, professeur à l'Université de Tubingue (Wurtemberg) (1883).

Quintard (A. ✿), archéologue, 30, rue Saint-Michel, à Nancy (1871).

Rance (l'abbé) (A. ✿), docteur en théologie, ancien professeur à la Faculté d'Aix (Bouches-du-Rhône) (1883).

Renaud, F., pharmacien à Saint-Chamond (Loire) (1872).

Reuss, docteur ès-sciences, ancien professeur de mathématiques au lycée de Belfort (1859).

Risler (O. ✻), agronome, directeur de l'Institut agronomique à Paris.

Riston, Victor, docteur en droit, membre de l'Académie Stanislas, à Malzéville, rue d'Essey, 3, par Nancy (Meurthe-et-Moselle) (1888).

Des Robert, Ferdinand, membre de l'Académie de Stanislas, 1, villa de la Pépinière, à Nancy (1881).

Roumeguère, mycologue, lauréat de l'Institut, directeur de la *Revue mycologique*, 37, rue Piquet, à Toulouse (1881).

Schmitz, Napoléon (✻), chef de bataillon breveté à l'état-major du 11e corps, à Nantes.

Simon, Max, médecin en chef de l'asile de Bron, près Lyon (1883).

Simonet (A. ✿), ancien principal du collège de Mirecourt et de Longwy (1878).

Steinheil (✻), ancien député des Vosges, manufacturier à Rothau (1867).

Thévenot, Arsène, lauréat de l'Institut, publiciste, ancien vérificateur des poids et mesures, à Lhuitre (Aube) (1869).

Thouvenin (✻, I. ✿), agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie honoraire, à Nancy (1885).

Vatin (O. ✻, A. ✿), trésorier-payeur général à Rennes (1882).

Membres de la Société

décédés depuis l'impression des ANNALES

de 1903

MM.

Cournault, Charles (✻), conservateur du Musée lorrain, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques à Malzéville, près Nancy, membre correspondant.

Déchambenoit, directeur des usines de la Pipée, à Fontenoy-le-Château, membre associé.

Ferry, Léopold, agriculteur à Corcieux, membre associé.

Dr Liétard, Gustave (O. ✻), médecin-inspecteur des eaux de Plombières, membre correspondant de l'Académie de médecine, membre associé.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE VOLUME DE 1904

Pages.

Séance publique et solennelle 5

R. Millot. — Discours d'ouverture (l'Art lorrain) . . 11

G. Adam.— Rapport sur les opérations du jury voyageur, fait au nom de la Commission d'agriculture 26

P. Chevreux. — Rapport de la commission d'histoire et d'archéologie. 35

Le Moyne. — Rapport de la Commission des sciences et de l'industrie 41

L. Amann. — Rapport de la Commission des beaux-arts. 46

Récompenses décernées par la Société 53

A. Fournier. — Topographie ancienne du département des Vosges (Epinal) 61

V.-A. Bergerot.— Remiremont pendant la Révolution. 193

S. Mougin. — Notice historique sur le Palais Abbatial de Remiremont 279

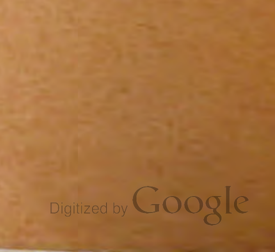
P. Chevreux. — Rapport sur le Musée départemental des Vosges et sur le musée de la maison de Jeanne d'Arc, à Domremy 420

N. Haillant.— Phonétique toponomastique.—Les noms de lieux habités des Vosges. — Remarques et observations sur l'inventaire et la notation des sons 423

Liste des Sociétés savantes 451

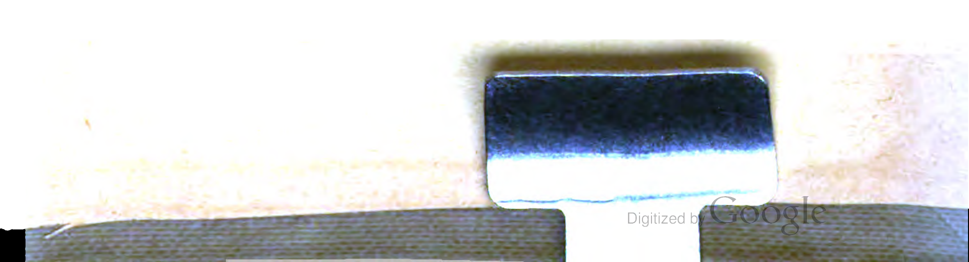
Liste des membres de la Société d'Emulation 465

Liste des membres décédés depuis l'impression des *Annales* de 1903 479




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06730 1898




Digitized by Google

